John Adams Library.

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF No.
ADAMS
204.5
25.6

Digitized by the Internet Archive
in 2009

http://www.archive.org/details/tableaudelhistoi06ceri

TABLEAU
DE L'HISTOIRE
DES
PROVINCES-UNIES.

TOM. VI.

TABLEAU

DE L'HISTOIRE

DES

PROVINCES-UNIES.

Tom. VI.

TABLEAU
DE
L'HISTOIRE
GÉNÉRALE
DES
PROVINCES-UNIES.

PAR

A. M. CERISIER.

TOME SIXIEME.

A { *Utrecht* chez B. WILD.
Londres P. Elmsly.
Paris Jacq. Fr. Froullé.
Bern La Société Typographique.
Geneve Barthelemy Chirol.
Leipzich Weidman & Reich.

MDCCLXXX.

ADAMS 20f.5

As they but Know that every Society, as well as every private man has a natural inclination to exceed in every thing and draw all advantages to itſelf, they might alſo have ſeen the neceſsity of curbing that exorbitant inclination, and obliging them to conſider the general good and intereſt of the commonalty, on which that of every diſtinct ſociety does in a great meaſure depend. Fletcher polit. works.

TABLE
DES
MATIERES
Contenues dans le Cinquieme Volume.

La République des Provinces-Unies.

PREMIERE EPOQUE.

ETat des Provinces-Unies relativement aux puiſſances étrangeres. Frederic-Henri devient Stathouder, Amiral & Capitaine Général. Tolérance & politique de Frederic-Henri quant à la Religion. Les Provinces-Unies fourniſſent des ſecours contre les Proteſtans de France. Les Etats rappelent leur flotte. Liaiſons des Etats avec l'Angleterre. Alliance avec le Roi de Danemark. Priſe de Goch, d'Oldenzeel & de Laag. Priſe de Grol. Efforts des Etats pour arrêter les progrès des armes impériales. Guerre entre la France & l'Angleterre. Tréſors immenſes enlevés aux Eſpagnols ſur Mer. Siege de Bois-le Duc. Invaſion des Ennemis dans les Provinces Unies. Priſe d'Amersfoort. Priſe de Weſel, l'ennemi vuide les Provinces. Autres conquêtes nombreuſes faites par les Etats. Negotiations ſecretes pour une ſeconde Trêve. Troubles cauſés par la tolérance accordée aux Arminiens. Pierre Hein. 1625. 1626. 1627. 1628. 1629.

SECONDE EPOQUE.

1630. Les deux Stadhouders obtiennent à leurs fils le droit de succession. Conquêtes dans le
1631. Bresil. Expedition sur Dunkerque échouée. Defaite de la Flotte Espagnole sur le Slaak. Victoires de Gustave Adolphe dans l'Empire. Con-
1632. quêtes des Etats le long de la Meuse. Grande conspiration dans les Pays-bas Autrichiens. Nouvelles Négotiations pour une trêve. Mort
1633. de l'Archiduchesse Infante. Affaires de l'Empire. Nouveau Traité des Etats avec la France.
1634. Etat des affaires en Allemagne. Partage des Pays bas: ligue offensive avec la France Sen-
1635. timens des Provinces sur ce traité. La France déclare la Guerre à l'Espagne. Marche de l'Armée Française. Bataille d'Avein. Jonction des armées de France & des Etats. Conquêtes & retraite des deux armées. Succès des Espagnols. Etat déplorable de l'armée Française. Causes des désastres de cette Campagne. Reflexions sur le partage des Pays-bas entre la
1636. France & les Provinces Unies. Troubles civils en Frise. Changemens dans la charge de Conseiller-Pensionaire.

TROISIEME EPOQUE.

1636. Les Etats se ralentissent dans leurs opéra-
1637. tions militaires. Négotiations du Cardinal de Richelieu. Conquêtes des Etats en Amérique. Affaires des Indes-Orientales Le Roi de France donne le titre d'Altesse au Prince. Titre & rang des Etats-Généraux. Prise de Breda. Disputes avec l'Anglettere au sujet de la pêche. Influence des Etats & de la France dans les
1638. troubles d'Angleterre. Entreprise sur Anvers échouée. Mésintelligence entre le Prince & la

ville d'Amſterdam. Meſintelligence au ſujet de l'Amirauté. Grands honneurs rendus à Marie de Medicis en Hollande. Campagne infructueuſe. Victoire de Tromp ſur une Flotte de Dunkerque. Il detruit une Flotte Eſpagnole 1639.
dans les Dunes. Vains efforts pour reprimer les pirateries des Dunkerquois. Campagne in- 1640.
fructueuſe. Guillaume-Frederic Stadhouder de Friſe & Frederic Henri de Groningue, Ommel. & Drenthe. Guillaume fils de Frederik-Henri épouſe une Princeſe d'Angleterre. Craintes
des Republicains ſur la grandeur de la maiſon 1641.
de Nasſau. Projets concertés avec la France.
Mort du Cardinal Infant. La Catalogne & le 1642.
Portugal ſecouent le joug de l'Eſpagne. Traité 1643.
des Etats avec la Portugal. Campagne ſtérile.
Révolution en France. Mort de Richelieu. 1644.
Nouveau traité entre les Etats & la France.
Opérations militaires. Troubles d'Angleterre.

QUATRIEME EPOQUE.

Etat des affaires en Allemagne. Préparatifs pour les négotiations de Munſter. Arrivée des Plenipotentiaires Français à la Haye. Disputes ſur l'étiquette & les titres. Vues de la France. Vues du Prince d'Orange. Politique du Cardinal Mazarin. Traité entre la France & les Etats. Prétentions des Etats. Discours du Comte d'Avaux en faveur des Catholiques. Priſe du Sas de Gand. Les Etats de Hollande font échouer un projet du Prince d'Orange. Les Etats négocient dans le Nord à main armée. Campagne en Flandre & priſe de Hulſt. Artifices des Epagnols pour gagner le Prince d'Orange d'Orange. Honneurs & Titres accordés par 1645.
la France aux Ambaſſadeurs des Etats, Géné-

1645. raux. Plénipotentiaires des Etats Généraux au Congrès de Munſter. Motifs de la Hollande pour la paix. Mazarin trompé par les Eſpagnols. Soupçons, alarmes des Provinces-Unies contre la France & le Prince d'Orange. Les Francais viennent à bout de calmer les ſoupcons. Les Députés des Etats négocient à l'insçu de ceux de la France. Les députés des Etats tâchent d'éluder les obligations des traités. Les
1646. Francais commencent à céder dans le traité. Les Députés des Etats médiateurs entre la France & l'Eſpagne. Adreſſe de la France pour échanger la Catalogne contre les Pays-bas. Bruits inſidieux ſemés par les Eſpagnols. Les Députés des Etats ne peuvent concilier les interêts de la France & d'Eſpagne. Le traité de Trève ſe change en un traité de paix. Progrès du traité entre l'Eſpagne & les Etats. Les Eſpagnols gagnent le Prince & la Princeſſe d'Orange. Propoſition du Prince Frederic-Henri pour l'ouverture de la campagne. Reſſentiment du miniſtere de France. Derniere campagne de
1647. Frederic-Henri. Maladie & mort de Frederic-Henri Portrait de Frederic Henri. Les Etats de Hollande font ceſſer les Hoſtilités. Les Plénipotentiaires Francais arrêttent la concluſion du traité par une clauſe. Négociation de Mr. Servien à la Haye. Artifices des Eſpagnols. Emportement de M. Servien. Etat des esprits dans la République. Le Duc de Longueville fait un affront à M. Pauw. M. Servien traverſé par les Etats de Hollande. Traité de Guarantie entre la France & les Etats. Concluſion du Traité.
1648. Expédiens imaginés pour ménager une paix générale. Les Eſpagnols entraînent les Députés à la ſignature par une ruſe hardie. Condescendance des Eſpagnols pour les Etats. Princi-

paux Articles du Traité de Munſter. Proteſtation de l'Ambaſſadeur de France Les Provinces de Zelande & d'Utrecht refuſent la ratification. Raiſons alleguées pour juſtifier la paix particuliere. Examen de ces raiſons La Hollande fait ratifier ce traité à la pluralité des voix. Ratification de la paix, à Munſter. Publication de la paix dans les ſept Provinces. Effets avantageux de cette paix. L'Ambaſſadeur de France ſe retire irrité. Paix de Weſtphalie entre l'Empire, la France & les Suede. Remarques ſur les guerres de ce tems là. Tranquilité intérieure de la République. Delire ſingulier des Hollandais pour le Tulipes. Querelles théologiques. Declamations contre les Arminiens & les Catholiques. Fanatiſme de Voetius. Epreuves de ſorcellerie à Oudewater. Tarif des bleſſures ſur mer. Nouveaux Canaux conſtruits en Hollande.

CINQUIEME EPOQUE.

Etat des Provinces-Unies relativement aux autres puiſſances de l'Europe. Interêts avec l'Eſpagne. Avec le Danemark. Avec les villes anſéatiques. Avec la Ruſſie Avec le Portugal. Avec la France. Avec l'Angleterre. Meurtre de Doreslaar. Caractere du Prince d'Orange. Meſures des Etats de Hollande contre la puiſſance Stadhouderienne. Reformé dans les dépenſes de l'Etat. Reforme des Troupes. Diſpute entre les Etats de Hollande & les Etats-Géneraux ſur la réforme des troupes. Cauſes du reſſentiment des autres Provinces contre la Hollande. Affaires de l'Amiral de Witte; priſon de l'Amirauté forcée. Reclamation des Etats-Géneraux. Pouvoir remarquable donné par les Etats Géneraux au Prince d'Orange. 1649. 1650.

Le Prince d'Orange part à la tete de la Députation. Il arrive à Dort. à Gorcum. à Schoonhoven. à Gouda. à Rotterdam. à la Brille. à Schiedam. à Delft. à Alkmaar. à Hoorn. à Enkhuiſen. à Purmerende, à Edam Monnikendam. La Députation mal reçue à Amſterdam à Haarlem. à Leide. Plaintes portées aux Etats Généraux. Les Etats de Hollande prennent la défenſe des villes. Articles conteſtés. Différence des deux partis ſur l'article des troupes Le Prince d'Orange fait empriſonner ſix Deputés des Villes. Projet de Guillaume ſur Amſterdam. Etat de cette Ville. Conſternation cauſée par cette nouvelle. Plan Projetté pour s'emparer d'Amſterdam. L'entrepriſe découverte. Lettre du Prince d'Orange à la Ville. Réponſe. Dépit du Prince d'Orange. Le Prince d'Orange ſe rend devant Amſterdam. Il fait accommodement avec la ville Elargiſement des priſonniers. Guillaume loué pour avoir attenté à la liberté. Traité de Guillaume II. avec la France. Mort du Prince d'Orange. Sentimens divers cauſés par cette mort. Guillaume Frederic devient Stadhouder de Groningue & Ommelandes. Invitation des Etats de Hollande pour la Grande aſſemblée. Les Etats de Hollande s'emparent de pluſieurs prérogatives du Stadhouderat. Les Regences des villes de Hollande obtiennent le droit de ſe perpétuer elles-mêmes. Les villes de Gueldre, de Groningue & d'Utrecht recouvrent auſſi leurs droits. Révolution en Zeelande. Changement extraordinaire dans les eſprits. Ouverture de la Grande aſſemblée. Discours du Grand-Penſionaire Cats. Efforts des Hollandais pour faire ſupprimer le Stadhouderat. La charge de Capitaine-Géneral abolie. L'article de la milice decidé.

1651.

Rigueur des Etats à l'égard des Catholiques. Harangue des Miniſtres Réformés. L'article de la Religion decidé. Réglement contre la Corruption. Ceux de Brabant & de Drente ne peuvent entrer dans les Etats-Géneraux. Clôture de la Grande Aſſemblée. Adrien Pauw d'Heemſtede devient grand Penſionaire. Diſpute ſur les droits des peuples & des Souverains.

SIXIEME EPOQUE.

Premiere guerre avec les Anglais.

Etat des Provinces-Unies relativement à l'Angleterre. Ambaſſade extraordinaire du Parlement Britannique en Hollande. Conférance avec les Ambaſſadeurs Anglais. Outrages comme à la Haye ſur les Ambaſſadeurs Anglais Acte de Navigation. Prétentions odieuſes & exorbitantes des Anglais. Impreſſion qu'elles font dans les Provinces-Unies. Premiere rencontre entre Tromp & Blake. Les Anglais ſe refuſent aux voies de la conciliation. Diſpoſitions des eſprits à l'égard des Anglais. La flotte de Tromp maltraitée par la tempête. Mécontentement populaire. Bataille entre Ayscue & de Ruiter. Bataille entre de Witte & Blake. Victoire navale entre Douvres & Falſton. Projet deſtructeur des Anglais. Mouvemens populaires pour élever le Prince d'Orange. Les Zélandais veulent rétablir la charge de Capitaine Géneral. Jean de Witt devient Grand-Penſionaires. Le Roi Charles offre aux Etats de monter ſur leur flotte. Combat Naval de trois jours. Victoire & mort de van Galen. Bataille Navale de Nieuwpoort. De Dunkerque Les Etats mettent en mer une flotte formidable. Combat naval à la hauteur de Katwyk. Eloge de Tromp. Suite malheureuſe de

1652.

1653.

cette guerre de cette guerre. Différence entre les guerres avec l'Eſpagne & avec les Anglais. Emeutes populaires en faveur du Prince d'Orange. Oppoſition des Etats de Hollande à ce que le Prince d'Orange fût déſigné Capitaine-Géneral. Les Provinces-Unies abandonnées de toutes les autres puiſſances. Offres des Royaliſtes Anglais. Les Etats de Hollande écrivent au gouvernement Britannique. Quatre Provinces envoyent des agens en Angleterre. Cromwel acquiert l'autorité ſouveraine en Angleterre ſous le nom de Protecteur. Etrange langage enployé par les dévots d'Angleterre. Projet de Cromwel d'incorporer la Hollande à l'Angleterre & de detruire l'Antechriſt Romain. Propoſitions révoltantes des Anglais.
1654. Concluſion des articles de paix. Opiniatreté de Cromwel ſur l'Excluſion du Prince d'Orange. Déliberations dans les Etats de Hollande ſur l'Excluſion. Mouvemens excités à la nouvelle de l'Excluſion. Sentimens des diverſes Provinces. Diſcours contre l'Excluſion. Déduction ou Apologie des Etats de Hollande en faveur de l'Excluſion. De Witt ſe diſculpe du reproche d'avoir ſollicité l'Excluſion. Remarques ſur le traité de paix. Mécontentement du peuple au ſujet de l'Excluſion. Reflexion ſur la conduite des Etats de Hollande.

SEPTIEME EPOQUE.

La Hollande calme les Troubles des autres Provinces.

1655. Avantages que la paix procure à la Hollande. Troubles dans la Province d'Utrecht. En Friſe & en Gueldre. En Zéelande. Troubles dans

la Province de Groningue & Ommelandes. Etat politique de l'Overysſel. Troubles en Overysſel. La Hollande empêche la nomination d'un Maréchal-de-Camp.

Perte du Bréſil. Guerre avec le Portugal.

Les Etats envoyent une flotte contre le Portugal. Traité de paix avec le Portugal. Expeditions de Ruiter contre les corſaires d'Afrique. 1656.
Traités avec les Régences d'Afrique. Pirateries des Anglais & des Francais De Ruiter enleve deux pirates Francais. Brouillerie entre la 1757.
France & les Etats. Accomodement. Conquêtes du Roi de Suede, Charles-Guſtave. Les Etats font lever le Siège de Dantzig. Le Roi de Danemark déclare la guerre à la Suede.
Conquêtes du Roi de Roi de Suede. La flotte des Etats force le paſſage du Sond, bat les Sue- 1658.
dois & delivre Coppenhahue. Les Etats & les Anglais dictent des loix aux deux monarques du Nord. Négociations des Anglais & des Hollan- 1659.
dais auprès des deux Rois. Les Etats reſtent les ſeuls arbitres dans le Nord. Deſcente hardie dans l'Isle de Fuhnen. Défaite des Suedois.
Paix générale dans le Nord. Paix entre la France & l'Eſpagne. Charles II. rapelé en Angleter- 1660.
re pour regner. Honneurs rendus á Charles II. en Hollande. L'Acte d'Excluſion annullé. Le 1661.
zèle pour la maiſon d'Orange ſe ralentit. Mé- 1662.
contentement du Roi d'Angleterre contre De Witt. Trois des juges de Charles I. livrés aux Anglais: Alliance avec Charles II. Les Etats cherchent à ſe lier avec la France. Traité d'alliance avec la France. Le Roi de France veut faire comprendre la ville de Dunkerque dans le traité. Le Comte d'Eſtrades propoſe aux Etats de garantir Dunkerque. Politique des

Etats envers la France. De Witt gagne la confiance de d'Estrades. Le traité d'alliance ratifié avec la France. Vanité de d'Estrades.
1663. D'Estrades employe la corruption. Les Espagnols proposent une ligue des dix-sept Provinces. Projet de faire cantonner les Pays-bas après en avoir partagé une partie. D'Estrades mande au Roi qu'on a gagné les Hollandais par la crainte du grand Turc. Louis XIV. se défie des Hollandais. Fruits que la Hollande retire de cette négociation. Projet de détacher la Hollande de l'Union. La Hollande maîtresse des autres Provinces. Changement dans le formulaire des prieres publiques. Dispositions des esprits sur le Stadhouderat. Ordre mis dans les finances. Dispute entre les Cocceien & les Voetiens. Delires des fanatiques. Etat des arts & des sciences. Munting. Neuheusius. Thysius. Wicquefort Jansenius. Tolérance. Mœurs. Richesses & luxe. Edifices fompueux. Etat Florisfant du Commerce des Indes-Orientales. Etablissement au Cap de bonne Esperance. Conquête de l'Isle de Macassar. Ambassade à la Chine. Perte de l'Isle de Formosa : devoument héroique du Ministre Hambroek.

AVERTISSEMENT.

On a vu, dans le volume précédent, quels moyens l'autorité militaire peut employer pour opprimer la liberté: on verra, dans celui-ci comment, en relevant cette liberté, un membre trop puissant donne à son tour la loi à tout le corps fédératif. Tant il est difficile que, dans un tems de fermentation, les constitutions les mieux combinées puissent rester dans un juste équilibre! Le développement historique de cette observation montrera que si notre sujet & notre inclination nous portent à prendre la défense de la forme républicaine, notre amour pour la vérité ne nous permet point de déguiser ni pallier les excès des trop ardens Républicains. Nous ne sommes point attachés au système de tel ou tel parti, mais au plus grand bien de la plus grande partie. Nous devons ignorer s'il reste encore des traces de quelque parti: mais nous protestons que notre intention n'a jamais été de fournir des armes à aucun & nous désavouons toutes malignes applications. Nous avons une trop haute idée le l'honorable fonction d'Historien d'un peuple libre, nous avons trop à cœur notre propre liberté d'écrire pour prostituer notre plume à servir d'instrument de faction. L'hérédité & la réunion des Stathouderats peuvent avoir introduit des principes qui n'étaient pas connus auparavant. Mais, s'il serait injuste de proscrire dans Rome nouvelle un Auteur qui, parlant de Rome ancienne, louerait Brutus ou Caton; à plus forte raison doit-on être indulgent dans un Etat qui se dit encore libre & républicain.

Nous avons dit la vérité sans exception de rang, de parti, de secte, de nation. Nous n'avons pas plus épargné l'ambition & les violences des Français du tems de Mazarin que le fanatisme &

l'injuſtice des Anglais ſous le regne de Cromwel. Mr. Wagenaar ſemble avouer qu'il a voulu ménager tout le monde; quant à nous n'avons cherché à ménager perſonne: trop heureux ſi nous pouvons plaire à ceux qui ne ſont que pour la verité & la liberté.

TABLEAU
DE
L'HISTOIRE
GÉNÉRALE
DES
PROVINCES-UNIES.

PREMIERE EPOQUE.

Frederic-Henri succéde aux Stathouderats de Maurice.— Secours envoyés au Roi de France. — Querelles avec l'Angleterre. — Prodigieuses richesses enlevées aux Espagnols sur mer.— Conquête de Groll, de Bois-le-Duc &c.— Tolérance envers les Arminiens.

LES Provinces-Unies se trouverent, à la mort de Maurice, dans une 1625.

1625. perspective très alarmante. Si la situation de leurs affaires était plus riante dans les Indes, elle n'offrait en Europe que désastres passés & dangers pour l'avenir. Au dedans, le découragement, la défiance, le mécontentement, suites de la tyrannie, des revers publics, du poids accablant des impôts & des malheureuses contestations occasionnées par la perception des subsides. Au dehors la navigation désolée par les entreprises des Armateurs de Dunkerque, les frontieres exposées aux irruptions de l'ennemi par la perte de Juliers & de Breda. Mansfeld & Brunswyk qu'on assistait pour arrêtter les progrès effrayans & rapides des armes impériales, étaient défaits partout & ne se battaient qu'en retraite. Le Roi de Danemark qui vint recueillir les débris de leurs troupes fugitives, loin de pouvoir opposer une digue au torrent impétueux qui inondait l'Allemagne, fut réduit lui-même à craindre pour ses propres Etats. Les deux branches de la maison d'Autriche paraissaient impatientes de réunir & de concerter leurs efforts, pour accabler les Provinces-Unies, en les envahissant à la fois par les pays-bas & par l'Allemagne. L'Angleterre, au lieu de les secourir, par une diversion avantageuse contre l'Espagne à

qui elle avait déclaré la guerre, faisait plus de mal à ses alliés par ses pirateries, qu'elle n'était en état d'en faire à ses ennemis à cause de son gouvernement alors faible & divisé. La France, toujours travaillée de troubles civils, n'était pas encore en état de reprendre le système de Henri IV pour l'abaissement de la maison d'Autriche. 1625.

On tremblait pour la liberté de l'Empire & même pour celle de l'Europe, quand des événemens imprévus changerent toute la face des affaires. Les Provinces-Unies se releverent & porterent un coup mortel à l'Espagne par les richesses prodigieuses qu'elles lui enleverent dans les Indes. L'ambition excesive de l'Empereur lui suscita un nouvel ennemi, qui rétablit l'équilibre en Allemagne. Richelieu, ministre ardent, sublime, fier, adroit, après avoir par la prise de la Rochelle, coupé le germe de l'esprit Républicain des Protestans Français, anima & soutint par son génie, la ligue formée contre la maison d'Autriche: des revers accablans & multipliés forcerent enfin cette orgueilleuse puissance, non pas à suspendre pour un tems, mais à abandonner pour toujours, ses prétentions sur les Provinces-Unies. La République, jouissant par une paix définitive, de toute la gloire & de

1625. tous les avantages de son indépendance & de ses conquêtes, tient le sceptre des mers & marche l'égale des plus grandes puissances. Mais telle est le sort de la grandeur parmi les sociétés ainsi que parmi les individus: plus elle est éclatante, plus elle est exposée. Ce n'est plus l'Espagne qui est pour la République un objet de crainte: ce sont les deux grands alliés qui l'ont aidée à secouer le joug. Nous verrons comment son éternelle jalousie de commerce avec l'un & ses craintes, sans doute fondées, mais trop marquées pour la puissance de l'autre, l'engagerent à des extrémités où elle faillit à être la proie de tous les deux.

Frederic-Henri devient Stathouder, Amiral & Capitaine Général.

Frederic-Henri devenu Prince d'Orange & l'unique héritier des domaines de cette illustre maison, ne tarda pas à succéder aux dignités que son frere ne tenait que d'un choix libre & volontaire. Les Etats-Généraux s'empresserent tellement de lui conférer les charges de Capitaine & d'Amiral Général, qu'ils ne se donnerent pas même le tems de prendre l'avis des Provinces respectives, nécessaire dans une démarche de cette importance. Cette élection irréguliere, attribuée à la nécessité des circonstances, ne laissa pas d'étonner ceux qui s'in-

Holl. Ref. Avril. Capell. Gedenschrift L. 349. Nouv. zeel. May. Juin.

téresſaient à la conſtitution. On ne fut pas moins ſurpris de voir les Etats de Hollande déferer à Fréderic-Henri le Stathouderat de leur Province, avant d'avoir pris l'avis de ceux de Zéelande avec les quels ils étaient liés par une union plus ancienne & plus particuliere qu'avec les autres provinces. Ce fut, peut-être, afin de rafermir cette union, que ces deux Provinces ſe réunirent pour proclamer Frederic-Henri Stathouder par une ſeule & même commiſſion. Les provinces de Gueldre, d'Utrecht & d'Overyſſel le reconnurent auſſi, chacune, pour leur Stathouder. Mais la Province de Groningue & Ommelandes & le pays de Drente choiſirent pour le leur le Comte Ernst Caſimir de Naſſau, déjà Stathouder de Friſe. 1625.

Frederic-Henri était alors dans ſa quarante-deuxieme année. Il avait, en pluſieurs occaſions, donné des preuves de ſa capacité dans l'art de la guerre. Il prouva dès-lors qu'il n'entendait pas moins la politique. Il n'avait pas ſeulement favoriſé le parti des Arminiens, pour ſuivre l'exemple d'une mere tendre & ſenſible qu'il aimait & reſpectait. On a ſu, depuis, qu'il entretenait encore des liaiſons avec eux, pour découvrir leurs projets contre Maurice, au quel il revelait tout ce

Tolerance & politique de Frederic-Henri quant à la Religion.

z. v. p. 219. Carleton. I. 338. 342. d'Eſtrades. I. 47 - 48.

1625. qu'il pouvait ſavoir. Il ne put, cependant, empêcher qu'on ne lui crût du penchant pour cette ſecte. A ſon avénement au Stathouderat, il n'eût pas été prudent de ſe déclarer contre les Calviniſtes qui triomphaient partout. Il fallait ménager le parti opprimé qui n'attendait que la mort de Maurice pour ſe relever : les maux qu'il avait ſoufferts commençaient d'autant plus à exciter la pitié générale, que ceux qui les avaient cauſés, pour parvenir aux charges, étaient haïs du peuple, mécontent des impôts & des revers publics. Dans cette ſituation des choſes, Henri-Frederic crut devoir ſoutenir la religion & le parti dominans : mais il fermait les yeux ſur les efforts que faiſait le parti contraire pour ſe relever : il rapela même l'illuſtre van der Myle auprès de lui : il fit donner à Hogerbeets la liberté ; & quoique cet infortuné citoyen ne pût en jouir longtems, il eut du moins la ſatisfaction de mourir libre. Cette ſage politique lui concilia les coeurs des mécontens ; tandis que le parti dominant invité, par ſon exemple & par ſes conſeils, à la tolérance & à la modération, ſe relâcha peu à peu de ſa ſévérité ſur l'exécution des placards.

Aitſem. I. 515. 657. *Capell.* I. 368. 371. 384.

des Provin- Comme le tems avait ralenti l'ar-

deur du fanatisme, il n'y eut gueres que les prédicans à qui cette conduite déplût. Les effets de l'alliance que l'on venait de renouveller avec la France, donnerent à ces esprits durs & inquiets de nouveaux motifs de mécontentement. Le Roi de France soutenait alors les Grisons à qui les Espagnols avaient enlevé la Valteline sous le prétexte singulier d'empêcher que l'hérésie ne pénétrât dans ce petit pays, mais en effet pour s'asſurer un passage en Italie. La République de Gênes fut impliquée dans cette guerre, parce qu'elle soutenait l'Espagne. En apparence, pour attaquer cette ville maritime, le Roi de France avait engagé les États-Généraux à lui fournir une flotte de vingt Vaisseaux. Mais lorqu'on sut que cette Flotte, jointe à douze autres navires, était destinée à tenter la conquête de la Rochelle, les Prédicans ne garderent aucune mesure. C'était en effet un spectacle singulier de voir les Calvinistes ardens du Synode de Dort, ayant à leur tête le petit-fils de l'Amiral de Coligny, tourner leurs armes contre les Huguenots de France qu'ils regardaient comme leurs freres. Il parut encore plus singulier de voir les Prédicans faire des prieres & des collectes publiques en faveur de cette brave Rochel-

1625.

Les Unies fournissent des secours contre les Protestans de France.

Aitsema I. 423 428. *Capell.* I. 431. 455. 383. 385.

1625. le que leurs] souverains envoyaient détruire. Les Prédicans en prirent occasion de se plaindre de cette assistance accordée à un Prince Papiste contre les Protestans. Ils souleverent la populace: elle courut piller la maison de l'Amiral Hautain & de plusieurs autres Officiers qui commandaient la flotte. Un des plus fougueux de ces prédicans fut Adrian Smout, homme plein d'une bile caustique, & doué de cette éloquence barbare qui ne respecte ni la décence, ni l'autorité, & n'en fait que plus d'impression sur le peuple. Les malheurs du pays, il ne fallait, disait-il, les imputer qu'au soutien que les Etats prêtaient au Papisme: *l'enfant de la perdition*, *l'enfant du Diable*, *le dragon*, *la tige d'où est sorti l'Antechrist*, *où la prostituée de Babilone est assise sur la bête à sept têtes*, c'était selon lui le Roi de France *Louis XIII*, *fils de Henri IV*, *l'Apostat*, qui n'avait envoyé pour secourir les Etats qu'une *troupe de Diables qui n'avaient rien fait que d'aller au Diable*. Quoique les esprits délicats & sérieux puissent regarder ces particularités comme indignes de la majesté de l'histoire, ceux qui se plaisent aux traits qui caractérisent les mœurs & les hommes, les trouveront d'autant plus intéressantes qu'elles peuvent servir à couvrir

Amst. beroert. p. 16.

d'un juſte mépris un fanatisme barbare qui a cauſé bien des maux à la République. Ces ardens Calviniſtes ne trouvaient point mauvais que les Catholiques Français vinsſent à leurs ſecours contre les Espagnols Catholiques. Ils ne voyaient pas que, dans les circonſtances préſentes, la France, ſeule en état de conſerver la balance de l'Europe & la République même contre les progrès de la maiſon d'Autriche, ne pouvait agir en liberté, avant d'avoir reprimé l'esprit inquiet & turbulent des Huguenots qui affaiblisſaient ſa puiſſance & arrêttaient ſon eſor par leurs révoltes fréquentes & l'indépendance qu'ils affectaient. 1625.

Le Chef de ces Huguenots, était l'illuſtre Benjamin de Rohan, Duc de Soubize. Il prit le tems que les Flottes Hollandaiſe & Françaiſe n'étaient pas ſur leurs gardes & les attaqua brusquement & ſubitement dans la rade d'Olonnes. Il n'enleva pas ſeulement pluſieurs Vaiſſeaux à ceux qui paſſaient pour les meilleurs marins de l'univers; il les força à fuir d'une maniere honteuſe & précipitée. Les deux Flottes combinées, voulant effacer cette honte & réparer ce malheur, ne tarderent pas à reparaître, apres s'être radoubées & renforcées de pluſieurs autres bâtimens. On s'empara, ſans oppoſition, de l'Isle 1626. *Le Vaſſor. Liv.* XXI. *p.* 201 - 205. XXII. 223 - 230. *Le Clerc* XI. 106. *Aitſem.* I. 426 - 429.

1626. de Rhé. Soubize, ſurpris, inférieur en nombre & mal ſécondé par les ſiens, fut obligé de fuir vers les côtes d'Angleterre, après avoir perdu ſept Vaiſſeaux. Cette Victoire coûta cher aux Vainqueurs. L'équipage d'un navire Rochelois, qu'ils avaient refuſé de recevoir à compoſition, s'étant ſauvé dans des Chaloupes, deux hommes y reſterent ; & quand le Vaiſſeau fut plein d'ennemis, ils mirent le feu aux poudres & le firent ſauter avec quatre autres Vaiſſeaux qui l'environnaient. Ce coup de déſeſpoir fit monter la perte des vainqueurs à plus de huit cens hommes. Cependant cette Victoire, düe à la valeur du Duc de Montmorenci, porta le coup mortel à l'indépendance des Huguenots Français. Dans l'excès de leur douleur, ils ne manquerent pas de décharger leur colere ſur les Etats-Généraux. Ils accumulerent contre eux les qualifications de perſécuteurs de l'Egliſe, d'Ennemis de Dieu & de ſerviteurs du Pape. Ils ne manquerent pas d'ajouter que leur révolte contre le Roi d'Espagne s'accordait peu avec les ſecours qu'ils fourniſſaient au Roi de France. Et ce qui n'eſt pas moins ſingulier, c'eſt que les Ambaſſadeurs des Etats-Généraux à la cour de France, en

priant le Roi d'accorder ſa faveur & la paix à la Rochelle *dont les remparts l'avaient jadis conſervé dans les reins d'Henri-le Grand, ſon pere*, déclarerent qu'ils ne prétendaient pas excuſer les Rochelois, & qu'ils détestaient les ſujets qui prenaient les armes contre leur Prince, *ſous quelque prétexte que ce fût.* 1626. *Le Vaſſor Livr. XXII. 296.*

Les Etats-Généraux cherchaient ſans doute, ſous ces paroles flatteuſes, à préparer le monarque au rapel de leur Flotte qu'ils avaient ordonné ſecretement. Les clameurs contre l'envoi de cette Flotte étaient violentes Le Synode d'Overyſſel avait eu l'audace de mander aux Etats qu'ils euſſent à ſecourir les Rochelois, au lieu de les combattre. Mais lorsqu'on ſut en France qu'ils avaient rapelé cette flotte, la cour fit les plaintes les plus ameres. Son mécontentement fut extrême lors qu'elle apprit que le Capitaine Kwaſt, en revenant en Hollande, avait arraché avec mépris le pavillon du Roi & jetté tous les Français ſur les côtes d'Angleterre. Le monarque ſe plaignit vivement à Aarſens, alors Député extraordinaire des Etats. Il lui réprocha de l'avoir bercé de l'eſpoir que les Etats laiſſeraient plus longtems leur Flotte dans les mers du Poitou; quoi qu'il ne pût ignorer les ordres qu'on

Les Etats rappelent leur flotte. *Holl. Ref. Decemb. Capell. I. 383, 385.*

1627. *Ibid. Aitſem. I. 522. 557. 5. Wagen. XI. 30.*

1627 avait donnés pour la rapeler. Il ajouta que les Etats montraient assez leur peu d'égards pour la majesté Royale, qu'ils s'étaient fait un jeu de l'amuser par des promesses insidieuses & perfides, pour le forcer à faire une paix honteuse avec ses sujets. Richelieu prit un ton encore plus fier & plus haut. Il accusa les Etats d'ingratitude, d'imprudence & de noirceur, & déclara que sa majesté ne traiterait plus avec les Etats, avant d'avoir eu satisfaction d'une insulte sanglante qu'Elle ne pouvait digerer. Aarsens eut besoin de toutes les ressources de son esprit fécond & subtil, pour calmer ce premier feu. Quoiqu'il eût été instruit de la résolution des Etats, il jura qu'il n'en avait rien su. Quoi qu'il fît, ajouta-t-il, un cas infini de l'amitié du Cardinal, il consentait cependant à perdre un bien si précieux, si l'on pouvait lui montrer le contraire. Enfin les Rochelois, ayant fait la paix avec le Roi, l'intérêt de l'Etat l'emporta sur des ressentimens particuliers. Aarsens ne désespérait pas même de conclure une ligue défensive avec la France, si les conditions que cette puissance proposait n'eussent paru inadmissibles.

Liaisons des Etats

Les nouvelles liaisons que les Etats avaient, depuis peu, contractées avec

l'Angleterre, ne pouvaient se concilier avec une pareille ligue. Jaques I, n'était plus. Charles I, son fils, pour se vanger des injures personnelles qu'il avait reçues de l'Espagne, suivit les projets de son pere. Il conclut une nouvelle alliance avec les Provinces-Unies qui ajouterent vingt Vaisseaux à une flotte formidable qu'il envoyait contre cette puissance. Les Flottes combinées, arrivées près de Cadix, au lieu d'attaquer brusquement les navires qui se trouvaient dans la Baye, donnerent par une descente prématurée, le tems aux ennemis de se mettre en défense. Les Soldats & les Matelots se jetterent avec avidité sur des provisions de vin trouvées dans quelques bourgs qu'ils avaient pillés. Les fruits de cette imprudente débauche furent bien amers. La Flotte des Indes qu'ils se flattaient & qu'ils étaient en état d'intercepter, échappa de leurs mains. Une épidémie cruelle mit le comble à ce malheur; & ils furent obligés de revenir, sans avoir rien fait. Cependant, cette alliance entre les deux puissances en fit naître une autre avec le Roi de Danemark qu'elles promirent d'assister en Allemagne contre la maison d'Autriche. Ce traité, qui fut la premiere semence de ces puissantes

1627. avec l'Angleterre.

Hume Chap. L. Aitsem. I. 469. 438. 480.

Alliance avec le Roi de Danemark.

1627. confédérations qu'on vit se former en Europe contre les succès ambitieux de la maison d'Autriche, ne fut bien rempli que par les Provinces-Unies. Mais leur secours ne put mettre le Monarque guerrier en état de réparer les échecs arrivés au Duc de Brunswyk & au Comte de Mansfeld. Tilly remporta sur lui une grande victoire à Lutter dans l'Eveché d'Hildesheim. La fortune de la guerre semblait s'être fixée sous les étendarts impériaux. Le Général Walstein parlait déjà de réduire les Princes de l'Allemagne à la condition des Grands d'Espagne & de Chapelains de la cour impériale.

Prise de Goch, d'Oldenzeel & de Laag.

Frederic-Henri fut le premier qui mit des bornes aux grandes prospérités de la maison d'Autriche du côté du bas-Rhin. Quoique la perte de Breda dont il ne put jamais faire lever le siege, fût très importante, cependant la longue & opiniâtre défense que Justin de Nassau avait opposée aux Espagnols qui prirent cette ville, épuisa tellement leurs forces que depuis ce tems, ils n'ont plus été en état de faire des entreprises considérables. La maniere hardie & heureuse dont Charles Lambert surprit la ville de Goch dans le pays de Cleves, servit encore à relever les espé-

Aitzem. I.

rances des Etats. Ce succès, & surtout les grandes pertes causées aux Espagnols sur les mers & dans les deux Indes, firent résoudre les Etats à se tourner sur l'offensive & à faire des efforts extraordinaires pour pousser la guerre avec la plus grande vigueur. Cette résolution courageuse fut justifiée par la prise d'Oldenzeel & du fort de Laag; & on fit démanteler ces deux places pour éviter les dépenses d'une garnison. Cette conquete, toute petite qu'elle paraissait, ne laissa pas de causer une grande joie aux habitans d'Overysel & de Frise, qui avaient eu beaucoup à souffrir des courses de garnisons Espagnoles. Une entreprise sur la ville de Hulst, manquée malheureusement, fut cause qu'on ne n'entreprît plus rien d'important cette année. On tenta, mais inutilement, de faire échouer les travaux d'un Canal que l'Archiduchesse faisait creuser pour joindre le Rhin avec la Meuse, entre Rhinberk & Venlo, & qui à l'honneur de cette Princesse, fut apelé le Canal Eugénien. 1627. *538. 540. Mém. de Fred. Henr. 36.* *ibid. 38-41. v. d. Sanden IX. 125. Capel I. 411.*

L'année suivante le Prince d'Orange entreprit en personne le siége de Grolle, ville importante par sa situation sur la frontiere, d'où la Garnison pouvait faire des courses dans les terres de Gueldre, d'Overysel, de 1628. Prise de Groll. *Grot. obsid. Groll.*

1628. Drente, de Groningue & de Friſe. L'entrepriſe était d'autant plus difficile que Spinola n'avait rien négligé pour fortifier cette place, que ſon éloignement des rivieres rendait difficile l'abord des convois Hollandais & qu'elle était défendue par une nombreuſe garniſon, commandée par Matthias de Dulken, vieux Capitaine qui s'était ſignalé en pluſieurs rencontres. Frederic-Henri ſurmonta tous ces obſtacles. Il fortifia ſi bien ſes lignes que le Comte de Berg entreprit vainement de les forcer à la tête de quinze à ſeize mille hommes. La garniſon, après avoir fait des prodiges de courage, fut obligée de capituler & ſortit avec tous les honneurs que méritait la plus belle défenſe.

Efforts des Etats pour arrêter les progrès des armes impériales. *Capel* I. 430.

Cette conquête fut d'autant plus glorieuſe pour Frederic-Henri que Maurice avait échoué devant la même place dans des circonſtances bien plus favorables. On eſpérait qu'il ſuivrait le cours de ce brillant ſuccès; mais pluſieurs raiſons forcerent les Etats à ſe tenir dans les bornes de la défenſive. Ils envoyaient de grands ſecours au Roi de Danemark. Ils portaient leurs principaux efforts ſur mer contre les établiſſemens Espagnols & contre les Armateurs de Dunkerque, qui déſolaient leur

Aitſem. I. 549. 514. 528. *Holl. Reſ. Decemb.* 1626. *Mall. hiſt. de Danem.* ann. 1627.

commerce. Les difficultés occasionnées pour la perception des subsides nécessaires, se multipliaient dans les différentes provinces. Enfin les succès effrayans de l'Empereur en Allemagne les avaient engagés à réserver toutes leurs forces pour la défense du pays & à travailler sans relâche à former une confédération générale contre cette puissance qui, Maîtresse absolue de l'Allemagne, pouvait combiner ses efforts avec ceux des pays-bas Espagnols. Ils tremblaient surtout que l'Empereur ne réussît dans le projet qu'il paraissait avoir formé de se rendre maître des côtes & de la navigation de la mer Baltique. Delà plusieurs ambassades qu'ils envoyerent dans le nord. Ils n'oublierent rien pour attirer dans une ligue les villes anséatiques, & surtout la Suede & la Pologne; offrant leur médiation pour faire terminer la guerre que ces deux puissances se faisaient entr'elles.

1628. *Vol. Hoorn. 625. Aitsem. 588-591. Cappell. Gedenks. 1. 395, 405. Aitsem. I. 647-649. Puffend. introd. à l'Hist. Suede.*

Un incident aussi extraordinaire qu'imprévu ne les embarassa pas moins alors; ce fut la rupture entre les Français & les Anglais, peu de mois après qu'on eût vu ces deux nations marcher sous les mêmes drapeaux. On sait comment elle éclata par l'orgueil du favori du Roi d'Angleterre, le Duc de Buckingham, ministre sans

Guerre entre la France & l'Angleterre.

1628. génie & petit-maître pétulant, irrité qu'on voulût l'empêcher de reparaître en France, où il avait eu la témérité d'adresser ses voeux à la Reine. Cette rupture avait commencé par des secours que les Anglais fournirent aux Rochelois, après les avoir excités à une nouvelle révolte. Elle mit les Etats-Généraux dans la situation la plus critique, par la difficulté de garder une neutralité parfaite entre deux parties belligérantes qui cherchaient, chacune, à les attirer à son parti. Mais ils eurent la sagesse de n'en prendre aucun : ils employerent leur médiation, pour réconcilier deux puissances dont les divisions pouvaient être avantageuses à l'Espagne. La prise de la Rochelle, ce boulevard du Calvinisme & la défaite des Anglais devant l'Isle de Rhé, frayerent la route à ce grand ouvrage, que les disputes où le Roi d'Angleterre commençait à être engagé avec son parlement rendit ensuite nécessaire. Le traité ne fut parfaitement conclu qu'au mois d'Avril 1629, mais toujours sous la médiation des Etats. Ce qui rendit cette médiation difficile, furent les disputes de commerce qu'ils avaient continuellement avec l'Angleterre. Ces raisons, le dépit de voir leur Ambassadeur exclus du Conseil d'Etat, & la mé-

Aitsem I. 601. 602. 649. 742. 746. 754. 761.

Holl. Ref. Mars 1629. *Dumont Corps dip.* V. 530.

Holl. Ref. Mars. Juin. 1626. *Ait-*

moire des procédures d'Amboine avaient tellement irrité les Anglais, qu'ils désolaient le commerce des États, surtout dans la méditerranée, pillant tous leurs vaisseaux qu'ils pouvaient rencontrer, sous prétexte de s'indemniser. Ils conduisirent même à Plimouth trois de leurs vaisseaux des Indes. Ils vinrent jusques dans le Marsdiep enlever un navire du Roi de France. Les États employerent les ambasades & les sollicitations les plus vives pour tirer satisfaction de ces insultes. Ils étaient même si jaloux d'affermir leur indépendance contre l'ambition Anglaise, que Charles I, ayant envoyé l'ordre de la Jarretiere au Prince d'Orange, ils arrêtterent que cette faveur n'obligerait le Prince à aucun engagement particulier avec l'Angleterre. 1628. *fem.* 431. 464. 649. 651. 655. 768. *Holl. Ref. Juin Juill.* 1627.

Ainsi les États ne retirerent pas l'avantage qu'ils avaient espéré de la guerre élevée entre l'Angleterre & l'Espagne. Mais ils trouverent des consolations & des resources dans les succès les plus étonnans & les plus grands qu'aucune puisance maritime eût encore remportés. La Compagnie des Indes occidentales avait, en 1626, fait partir une Flotte qu'elle avait confiée à Pierre Hein qui s'était si fort signalé à la prise de San Salvador. Il eut le bonheur

Trésors immenses enlevés aux Espagnols sur Mer.

De Laet IV. liv. v. de Sande. IX. 131.

1628. de prendre ou de détruire dans les ports du Bréſil vingt- neuf vaiſſeaux, chargés de marchandiſes & ſurtout d'une quantité ſi prodigieuſe de ſucre que le prix de cette denrée baiſſa conſidérablement dans le Provinces-Unies. Cette expédition était d'autant plus admirable qu'avec huit vaiſſeaux & cinq Jachts, Hein avait attaqué & défait une Flotte de vingt-ſix navires ſous le canon même de la ville de San-Salvador. Ces priſes, jointes à pluſieurs autres très conſidérables, faites par Dirk Simonz & Pierre Adriansz, exciterent la compagnie à faire un nouvel effort, pour frapper un grand coup. Elle mit en mer une Flotte, compoſée de trente & un vaiſſeaux. On ſent bien que, dans le choix de celui qui doit conduire de pareilles expéditions, des Sociétés de marchands ſont trop éclairées pour avoir égard à la faveur. Le brave Pierre Hein fut mis à la tête de cet armement. Chargé d'aller à la découverte de la Flotte d'argent que les Espagnols attendaient de l'Amérique, il ſe rendit en droiture à la Havane, où elle devait relâcher. Arrivé près de l'Isle de Cuba, il apprit de quelques pêcheurs qu'on n'avait encore à la Havanne, aucune nouvelle de cette Flotte. Mais une barque qu'il prit & que

Aitſema I. 322.

Neuville. liv. 5. c. 13. De Laat Liv. 5. v. d. Sande. Commelyn 41 -- 47. Aitſem I 320 - 326. Capel. Mém. 488 - 492.

le Gouverneur de l'Isle envoyait au devant de la Flotte pour l'avertir, lui apprit où il pourrait la trouver. Il ne tarda pas en effet à la découvrir : dès que les Espagnols sentirent l'approche des ennemis, ils forcerent de voiles pour retourner sur leurs pas, & crurent échaper en gagnant la Baye de Matanza sur la côte septentrionale de l'Isle de Cuba où ils se firent presque tous échouer. Les Hollandais ne pouvaient sans danger s'approcher trop de la côte. Ils prirent le parti d'envoyer leurs bordées à une certaine distance : en même tems leurs équipages sauterent à l'envi dans les chaloupes & les esquifs, pour aller à l'abordage. Cette résolution hardie jetta l'épouvante parmi les Espagnols ; à la seconde décharge, ils baisserent le pavillon & se rendirent tous. Ainsi fut prise cette riche Flotte, presque sans coup férir. Elle consistait en dix-sept navires, qui furent tous brûlés ou coulés à fond, à l'exception de quatre gallions & d'un vaisseau marchand qu'on conduisit en Hollande. Tout le butin fut laissé dans ces cinq batimens ou distribué dans les vaisseaux Hollandais, qui mirent aussitôt à la voile pour s'en retourner. Ils arriverent, les uns plûtôt, les autres plus tard ; mais après avoir couru les 1628.

1628. plus grands risques par les tempêtes & par les pirateries des armateurs de Dunkerque. Tout ce riche butin fut porté dans la maison de la Compagnie des Indes occidentales à Amsterdam. Il consistait en plusieurs caisses d'argent ; en or, perles, pierreries, indigo, cochenilles, bois de teinture & autres marchandises. Il fut estimé près de douze millions de Florins, sans compter les bâtimens, les canons, & les effets précieux que les équipages avaient détournés. Les Etats Généraux firent célébrer un jour solemnel d'actions de graces. Il est impossible d'exprimer les transports de joie que l'acquisition de tant de richesses causa dans toutes les Provinces Unies. Il n'y eut que le brave Héros auquel on les devait, qui parut étonné de voir une foule de peuple accourir pour le voir & le conduire partout comme en triomphe. Il ne put s'empêcher de dire que le peuple était bien fou de faire tant de bruit pour le succès d'une expédition qu'il avait exécutée sans peine, tandisque, l'année précédente, sa victoire dans la Baye de tous les saints, quoique bien plus difficile & plus glorieuse, n'eût pas causé la moindre sensation. On lui rendit partout les plus grands honneurs. On lui fit pré-

sent d'une chaîne d'or de la valeur de deux mille cinq cens florins. On lui conféra la charge de Lieutenant-Amiral de Hollande. Les Officiers & tous ceux qui avaient servi sur la flotte, furent largement recompensés. Tous les actionnaires partagerent, pour leur profit, la moitié des fonds qu'ils avaient avancés : gratification exorbitante, qu'il aurait bien mieux valu employer à former des établissemens solides, qui auraient soutenu la Compagnie au milieu des revers qui la renverserent ensuite. Ces trésors ne furent pas les seuls qu'on prit sur les Espagnols. On leur enleva plusieurs autres vaisseaux parmi les quels se trouverent deux navires richement chargés que Pierre Adrianszoon prit dans la Baye de Honduras. Pour comble de de bonheur, on vit arriver en même tems trois vaisseaux Hollandais du Cap-verd, estimés deux millions & demi, un de la nouvelle-Hollande, avec dix mille pieces de pelleterie & deux de Guinée avec huit cens onces d'or. 1628. van der Sande.

Tant de trésors & surtout ceux enlevés aux Espagnols valaient plus que bien des victoires ; puis qu'ils procuraient le double avantage d'enrichir la République & de ruiner l'en- 1629. Siege de Bois-le-Duc.

1629. nemi : les grands armemens que fit alors la Compagnie ne l'empêcherent pas de prêter des sommes considérables aux Etats, pour attaquer les Espagnols par terre. Tel était le dessein du prince d'Orange ; mais il n'était pas facile de le faire goûter aux Etats. Les uns ne pouvaient lui pardonner sa tolérance envers les Remontrans, d'autres voulaient éviter les expéditions dispendieuses : ceux-ci désiraient une treve, pour le renouvellement de laquelle on avait entamé des négociations secretes ; ceux-là étaient effrayés des difficultés qui se rencontraient dans la perception des subsides nécessaires. Ainsi Fréderic n'eut pas peu de peine à les gagner. Mais quoiqu'il eût pensé que la disette de l'ennemi, l'absence de Spinola rappelé depuis peu des Pays-bas pour aller conduire la guerre d'Italie, & l'occupation que donnaient les Danois aux Impériaux & les Français aux Espagnols, faciliteraient son projet, il fut trompé dans son attente. Des événemens qu'il ne prévoyait pas, après avoir mis la République à deux doigts de sa perte, furent les moyens qui faciliterent l'exécution de son projet. Ses mouvemens inquiéterent bientôt les Ennemis ; mais comme il paraissait vouloir attaquer

Holl. Ref. 21. *Decemb.* 1630. *p.* 177. *Mém. de Fred. Henr.* 51 *&c. Capel Mém.* 452. 455. 456. 459. 540.

les villes de Wesel ou de Lingen, ils prirent si bien le change, qu'ils ne purent jamais croire qu'il eût l'audace d'assiéger Bois-le-Duc, que lorsqu'il eût investi cette ville à la tête de trente à quarante mille hommes. (*) 1629.

Bois-le-Duc apelée la Pucelle du Brabant, parce qu'elle n'avait jamais été prise, paraissait en effet imprenable, tant à cause de son grand circuit qui en rend le blocus difficile que des eaux marécageuses, des larges fossés & des forts régulièrement bâtis qui en défendaient l'approche. Elle avait pour Gouverneur Antoine Schets, Seigneur de Grobbendonc, ancien Capitaine, plein de valeur & de conduite. Le Garnison montait à trois mille hommes, outre quatre à cinq mille habitans portant les armes, exercés à la guerre, fameux par les siéges qu'ils avaient soutenus & toujours jaloux de se défendre eux-même. Cette Garnison fut encore renforcée par un détachement de mille hommes qui se glisserent à travers les landes & les marais par un passage, que les assiégeans avaient négligé d'occuper. On apprit encore que l'Archiducheſſe Infante avait su par ses sollicitations & ses careſſes, engager les Etats à former une armée de trente huit mille hommes, confiés au Comte

(*) *M. van Heurn Hist. v. Hertogenbosch. II. 402 - 450. Siege de Bois-le-Duc. Mém. de Fred. Henri, 52 - 115.*

1629. de Berg, Général qui, sans avoir le génie de Spinola, ne lui cédait pas pour la vigueur, la conduite & l'audace.

Ces obstacles n'ébranlerent point la fermeté du Prince d'Orange. La conquête de Bois-le-Duc le flattait d'autant plus qu'il voulait élever sa réputation, au dessus de celle de son frere qui avait échoué deux fois devant cette ville. Il détourna pour son usage le cours des rivieres de Dommel & d'Aa, dont elle est arrosée. Il fit si bien couvrir ses lignes contre les assiégés & contre l'armée ennemie, que les attaques de celle-ci & les sorties fréquentes des premiers ne purent le déloger. Il s'empara même de plusieurs forts qui le mirent en état d'étendre moins ses lignes & de serrer la ville de plus près. Il fit éclater tant d'activité que les Etats-Généraux se crurent obligés de le prier de ménager davantage une vie si nécessaire au salut de la République.

D'Estrades I. 50.

Invasion des Ennemis dans les Provinces-Unies.

Le Comte de Berg, voyant l'impossibilité de le forcer dans ces retranchemens, eut recours à d'autres mesures. Il envoye un détachement qui s'empare d'un passage de l'Yssel & défait, avec un grand carnage, un parti Hollandais, venu pour le repousser, mais arrivé trop tard. Cet-

te digue étant rompue, le Comte de Berg traverse la Meuse près de Mook, puis le Rhin près de Wesel & penétre par le pasfage ouvert de l'Ysfel dans les Provinces-Unies. Quatorze mille hommes des troupes de l'Empereur qui venait de faire la paix avec le le Roi de Danemark, étant venus le renforcer, il y eut dans la Veluwe & dans le pays d'Utrecht, une si grande inondation de troupes ennemies que l'alarme se répandit dans toute la République. L'embarras des Etats-Généraux fut d'autant plus grand, qu'il n'y avait de ces côtés, ni forteresses, ni troupes capables d'arrêtter l'ennemi. Les Etats de Gueldre furent accablés de reproches, pour avoir négligé de défendre la frontiere. On crut que le Prince d'Orange abandonnerait le siege de Bois-le-Duc, pour voler à la défense du cœur de l'Etat. Mais il répondit à ceux qui lui donnaient cet avis, qu'il périrait plutôt que d'abandonner une entreprise, qui avait déjà tant coûté, où son honneur & celui de l'Etat étaient engagés & qu'un succès heureux était prêt de couronner. Mais, en continuant à presser ce siege important, il fait partir un détachement considérable, pour être distribué dans les villes les plus exposées. Tous les corps de la

1629.

Mém. de Fred. Henri. 84-94. *Capell. Gedenk. sch.* I. 506. 522. 523. 525.

1629. République, animés du même esprit, ſont d'avis qu'un ſiege ſi important ſe continue & prennent des réſolutions promptes & vigoureuſes. Les peuples, auparavant diviſés & mécontens pour le payement des ſubſides, alors réveillés par l'approche & la grandeur du péril, fourniſſent à l'envi les ſubſides néceſſaires & offrent même plus qu'on ne leur demande. Les Etats prennent à leur ſervice différentes compagnies levées pour le Roi de Suede, le Roi de Danemark & la Compagnie des Indes Occidentales, & ſix mille hommes des milices Bourgeoiſes, apelées Waartgelders. Les villes d'Utrecht, d'Arnhem, de Zutphen, de Deventer, de Wageningen, de Harderwyk, de Zwoll, de Deventer, de Naarden, d'Amersfoort, ſont pourvues de garniſons. Les Payſans de Gueldre, d'Utrecht & d'Overyſſel reçoivent ordre de ſe rétirer dans les villes, après avoir détruit tout ce qu'ils ne peuvent emporter. Toute la campagne entre le Vaart, Utrecht & Muiden, eſt miſe ſous les eaux. Les Etats-Généraux transporterent même le ſiege de leur aſſemblée à Utrecht, pour raſſurer, par ce trait de confiance & de courage, les peuples des environs qu'une épouvante profonde & générale avait ſaiſis.

Après ces préparatifs, ils observaient les mouvemens de l'ennemi, lors qu'ils apprirent que le Comte de Montecuculli s'était emparé d'abord d'Amersfoort par la lâcheté du Commandant qui se rendit à la premiere sommation, puis du Château de Ter-Eem. Les ennemis portent le pillage & la flamme dans toute la Veluwe. Ils firent des courses jusqu'aux portes de Naarden. Le bruit courut même qu'ils allaient faire le siége d'Amsterdam. Alors rien ne fut capable de rassurer des peuples qui, depuis longtems, n'avaient pas eu l'ennemi si près deux. La consternation fut extrême. On ne voyait de tous côtés que des citoyens qui fuyaient portant dans les places fortes leurs effets les plus précieux & leur épouvante. Un nouveau renfort de huit à dix mille hommes, sous le Comte Jean de Nassau, autre Général des armées impériales, mit le comble à cette détresse. La République semblait devoir être engloutie par trois formidables armées ennemies. Les Etats de Hollande ne purent surmonter leur effroi. Ils envoyerent des Députés à Frederic-Henri, avec ordre d'abandonner le siege de Bois-le-Duc, pour voler à leur secours. Le Prince, inébranlable dans son dessein, commença par leur donner de bonnes

1629.

Prise d'Amersfoort.

5 Aout.

Fred. Henri 105 - 106. *Cap.* I. 536. *d'Estrades* I. 50. 57.

1629. paroles, ensuite il voulut qu'ils entrassent dans le conseil de guerre. Les membres de ce conseil, qu'il avait prévenus, n'eurent qu'une voix ; ce fut de continuer le siége. Le Prince dit alors aux Députés de s'en retourner & d'asſurer leurs maîtres qu'il *donnerait dans peu tant d'affaire aux ennemis qu'on n'aurait pas ſujet de les craindre.*

Priſe de Weſel, l'Ennemi vuide les Provinces.

Frederic-Henri méditait depuis quelque tems une entrepriſe ſur Weſel. L'idée de ce projet venait d'Othon de Ghent, Seigneur de Dieden, Commandant d'Emmerik pour les Etats. Par le ſecours d'une intelligence ſecrete qu'il entretenait dans Weſel, il ſavait que les Ennemis avaient dégarni cette ville, pour renforcer leurs armées & que la garde y était fort négligée. Après avoir pris toutes les précautions nécesſaires, Dieden part lui même à la tête d'un détachement d'hommes d'élite, fait arracher les paliſſades qui faiſaient la ſeule défenſe d'un baſtion écroulé, franchit ce baſtion, ſe rend maître de la ville & fait la garniſon priſonniere. La perte d'une place ſi conſidérable, où les ennemis avaient un magazin de munitions de guerre & de bouche & où leurs officiers avaient mis en réſerve leurs effets les plus précieux, déconcerta leurs projets &

19 *Août.*

changea toute la face des affaires. 1629.
Les Généraux Espagnols & Impériaux auxquels on s'était plûtôt empressé de procurer de grandes armées que les moyens pour les faire subsister & qui se voyaient, par cette perte, le passage des vivres fermé, ne songerent qu'à une prompte retraite. Ils abandonnerent Amersfoort & Ter-Eem. Ils évacuerent la Veluwe. Ils repasserent précipitamment l'Yssel, sans avoir pu conquérir une place importante ou pénétrer dans quelque riche territoire, où ils auraient pu subsister aux dépens des habitans. Cette nouvelle acceléra la réduction de Bois-le-Duc qui, manquant de poudre & perdant tout espoir de secours, se rendit le 14 Septembre, apres une défense vigoureuse de près de cinq mois. La capitulation accordait aux habitans la conservation de tous leurs biens, priviléges & la forme de leur gouvernement municipal, où les corps de métiers avaient le droit d'élection. Quoiqu'ils n'eussent pu obtenir l'exercice public de la religion Catholique, on leur promit, cependant, qu'on ne molesterait personne sur l'article de la religion. Les Etats-Généraux se sont arrogé la souveraineté de cette ville & des quartiers qui en dépendent sous le nom de Mairie de Bois-le-Duc. Ils voulurent même

Capell. I. 998.

Van Heurn 492. 493. *Aitsema* I. 998.

1629. empêcher les Eccléſiaſtiques d'y entretenir le peuple dans ce qu'ils apelaient l'erreur & la ſuperſtition & y défendre tout exercice de la religion Catholique. Cette politique intolérante ne manqua pas d'y cauſer dans la ſuite pluſieurs déſordres & ſéditions.

Autres conquetes nombreuſes faites par les Etats. *Commelyn Fred. H. 89. Mém. de Fred. Henri 109 - 119. Aitſem. 881 - 924.*

La priſe de Bois-le-Duc ſuivie de celle de Burik & des forts d'Yſſelburg & de Ringelberg, acheva d'étendre & d'aſſurer les frontieres. Les troupes des Etats, encouragées par ces ſuccès, paſſerent le Rhin; & ſous la conduite de Guillaume de Naſſau, elles prirent Duisburg, Koeroort, Steel, Weerle, Angerooit & pluſieurs autres petites places dans les pays de Cleves, de la Mark & de Berg. Les garniſons Eſpagnoles les rendirent avec la plus grande facilité, tant la réduction de Weſel & de Bois-le-Duc les avait étourdies. Ces conquêtes porterent au loin la terreur des armées des Etats. Une multitude de familles déſertaient en foule les pays expoſés aux ravages de la guerre, pour ſe réfugier dans le fond de l'Allemagne ou dans les grandes villes. Des ſuccès ſi brillans cauſerent d'autant plus de joie aux habitans des Provinces-Unies, qu'ils venaient de ſe voir expoſés à un plus grand péril. Cette invaſion des Ennemis fut leur dernier effort contre les

Provinces-Unies. Les Espagnols, après avoir manqué une occasion qui n'avait pas eu sa semblable depuis le Duc d'Albe, perdirent depuis & pour jamais, l'espérance de les reconquérir. 1629.

Au contraire, ils poussèrent, avec une nouvelle chaleur, les négociations secretes, entamées pour le renouvellement d'une trêve. Les Pays-bas Espagnols, écrasés sous le poids d'une guerre que leurs malheurs & le défaut de commerce les empêchaient de soutenir, la demandaient à grands cris. L'infante Isabelle, Princesse d'un âge avancé, d'un caractere humain & pacifique, ne la désirait pas avec moins d'ardeur. Le Roi d'Espagne, qui voyait ses plus riches flottes enlevées & ses colonies les plus puissantes ménacées, la regardait comme nécessaire. Enfin la négociation parut assez mûre, pour être communiquée aux diverses provinces. Les uns se déclarerent pour, les autres contre, chacun suivant ses intérêts ou sa passion. La Compagnie des Indes Occidentales énorgueillie de ses succès & se flattant d'en obtenir de plus brillans encore d'une nouvelle Flotte qu'elle avait envoyée en Amérique, présenta un mémoire pour la faire rejetter. L'Electeur Palatin, Roi détrôné de Boheme, ne pouvant espérer que par la continua-

Negotiations secretes pour une seconde Trêve. *Aitsem* I. 897 - 908. 965 - 978. *Capell. Gedenkſ.* I. 540. 542. 547. 548. 552 - 556. 559. 563. 568. 576. 606. 618. 647. 655.

1629. tion de la guerre une occaſion de rentrer dans ſes Etats, appuya ce mémoire par un autre. Les peuples, irrités des ravages commis par l'ennemi dans ſa derniere invaſion, ne ſe montrerent pas moins oppoſés au renouvellement d'une trêve. Mais l'oppoſition des prédicans fut la plus vive de toutes. Ils publierent de longs mémoires où ils ſoutenaient que des vrais réformés ne pouvaient en conſcience faire une trêve avec l'Espagne. Leurs principales raiſons étaient que Dieu ne ſaurait abandonner les ſiens, qu'on ne pouvait ſe fier à des papiſtes & à des Espagnols comme ſi, dit Aitſema, les proteſtans eux-mêmes ainſi que toutes les puiſſances avaient été plus esclaves de leur parole, lors qu'il avaient eu interêt avec le pouvoir de la rompre. Ils ajoutaient qu'il était à craindre que les Catholiques, les *Luthériens-bâtards*, les Mennonites, ſurtout les Remontrans & autres ſectes ennemies de la foi ne profitaſſent d'une ſeconde trêve pour attaquer la vraie religion & bouleverſer l'Etat. En Friſe un membre des Etats courut risque de ſa vie pour avoir parlé en faveur de la trêve. La plus grande partie des Régens penſaient également, mais dans l'espoir mieux fondé que jamais, de pouvoir faire des éta-

blisſemens ſolides dans les Indes & d'étendre leurs frontieres dans les Pays-bas, qu'une trêve ſerait pernicieuſe, & que jamais les domaines Espagnols ne s'étaient trouvés moins en état de réſiſter à des attaques vigoureuſes & bien concertées. Le Cardinal de Richelieu, qui craignait que la maiſon d'Autriche, délivrée de cette guerre, ne vînt à donner la loi en Allemagne & en Italie, acheva de faire rompre la négociation, en propoſant aux Etats une nouvelle alliance. Elle fut conclue au mois de Juillet 1630. Le Roi de France promit d'aſſiſter les Etats d'un million de livres pendant ſept ans. Ils s'engagerent de leur côté à ne faire ni paix ni trêve avec l'Espagne, ſans ſon *avis*. Frederic-Henri contribua beaucoup à favoriſer cette alliance, quoi qu'auparavant il eût été le plus zélé partiſan de la trêve propoſée. On prétend que ce Prince avait dans les pays-bas Espagnols, des intelligences ſecretes pour les faire révolter & que les peuples épuiſés par les impôts deſiraient de ſecouer le joung. Il eſt certain qu'il montra, dans ces circonſtances, ainſi que dans tout le cours de ſa vie, beaucoup de tolérance pour les Catholiques, & qu'il ne tint pas à lui qu'on leur accordât le libre exerci- 1629.

Wagen XI. III. *Capel.* I. 606.

Nani. Hiſt. Ven. Liv. VII. *Mercure Francais* XV. 730. 774. 775. *Capel.* I. 561 546.

1629. ce de leur religion dans les villes prises sur l'Espagnol. Mais lors que les prêtres, les moines & les religieuses chassés des pays conquis par les Etats, vinrent tout éplorés raconter & grossir les persécutions qu'ils avaient essuyées, les peuples, sur tout la noblesse & le clergé craignant pour leur religion, le plus cher de tous les biens, tournerent leurs vues d'un autre côté. Dans une députation qu'ils envoyerent à l'Archiduchesse Infante, ils offrirent leurs services & leurs vies pour la défense de la religion & de la patrie menacées d'une ruine totale, si tous les Espagnols, auteurs de ces désastres, n'étaient éloignés des charges.

Troubles causés par la tolerance accordée aux Arminiens. *Holl. Ref. Mars* 1627.

La peine que les bons esprits avaient à faire adoucir le sort des Remontrans, montre qu'il n'était pas facile d'introduire la tolérance dans la République. Les Synodes & les Calvinistes fougueux ne cessaient de se plaindre de ce que les Arminiens avaient, disaient-ils, *l'insolence* d'ouvrir des prêches publics. Leurs révoltes furent plus violentes à Amsterdam que dans aucune autre ville. Pour réprimer les séditieux, on fut même obligé de recourir à la force. On fit feu sur eux pendant qu'ils pillaient une maison. Deux hommes furent tués & trois autres des plus coupables furent arrêtés. Quoique le con-

Amst. Geschied. Liv. 14.

fiſtoire eût fait une députation en leur faveur, pour annoncer aux Régens que ces Zélateurs étaient martyrs de la bonne cauſe, on ne laiſſa pas de les punir, mais on n'oſa les condamner à mort. Le conſiſtoire ſe vangea ſur un prédicant qui n'avait pas craint de condamner la ſédition & de ſoutenir que les Arminiens même pouvaient ſe ſauver. Les Zélateurs ſe permirent de faire courir une pasquinade indécente & groſſiere contre les Régens. Leurs aſſociations, leurs Requêtes & leurs mouvemens ſéditieux parurent ſi alarmans que les Régens ſe virent obligés de changer & d'augmenter la garniſon, & d'apeler le Prince d'Orange dans la ville pour impoſer au peuple. Les nouvelles garniſons rendirent un ſervice important en appaiſant une émeute élevée parmi les matelots qui voulaient piller les tréſors de la Flotte d'argent. Ils n'étaient pas contens que la Compagnie leur eût donné dix-ſept mois de gage pour récompenſe. Ils regardaient ces tréſors comme un butin qui devait leur être partagé. Il ne fut pas ſi facile de réduire les prédicans à la raiſon. Ils avaient fait accroire aux milices Bourgeoiſes qu'elles ne devaient pas obéir à des ordres qui pouvaient nuire à ce qu'ils apelaient la vraie 1629.

1629. religion. Cette démarche avait engagé les magiſtrats à ſoumettre les milices à un nouveau ſerment; & pluſieurs Bourgeois qui n'avaient pas voulu le prêter avaient été dépouillés de la Bourgeoiſie. Le prédicant Smout ſe diſtingua dans cette nouvelle circonſtance, par ſa conduite ſéditieuſe. Il n'épargnait pas même le prince d'Orange. „Ils ont, diſait-il en chaire, en déſignant les Magiſtrats, ils ont par leurs procédures iniques, attiré l'ennemi dans la Veluwe. Des Poetes, des Orateurs, des Juriſconſultes qui ne les inſtruiſent que des loix humaines, voilà ceux qu'ils prennent pour leurs guides. Mais nous qui ſommes les organes de la parole de Dieu, qui ne parlons que d'après les livres ſacrés, ils ne daignent pas même nous conſulter. Malheur à ceux qui, comme Roboam, mépriſent le conſeil des Anciens! „Il ſe plaignait enſuite que le Prince n'eût pas écouté les prieres des perſécutés. Les Magiſtrats citerent ce dangereux fanatique à leur tribunal. „Meſſieurs, leur dit-il avec une audace qu'il comparait au courage des anciens prophetes d'Iſrael, tombez à genoux devant Dieu, demandez lui pardon, renoncez à vos procédures, ſi vous ne voulez qu'il décharge ſa juſte colere ſur vos enfans. „Les Magiſtrats l'ex-

horterent à se montrer plus modéré. Mais comme tant de douceur ne faisait qu'augmenter son insolence, il reçut ordre de sortir de la ville avec Kloppenbourg, autre ministre qui l'avait secondé dans ses fureurs. Dans ces troubles où les Régens cherchaient visiblement à faire triompher la douce tolérance, il arrivait toujours qu'ils s'engageaient par des édits publics à faire observer le loix penales contre les Remontrans, lors même qu'ils en éludaient l'exécution. Les Remontrans profiterent des dispositions des Régens d'Amsterdam; & ils en obtinrent la permission de bâtir une Eglise, ensuite un College ou Seminaire où le fameux Episcopius professa publiquement la théologie. Dans l'Académie, qu'ils érigerent l'année suivante sous le nom d'Ecole Illustre, parce qu'elle n'a pas les privileges d'une Université, ils n'apelerent que deux professeurs, connus pour Remontrans, Vossius & Barleus. Ce ne fut pas, seulement, pour maintenir son autorité que la Régence favorisait le tolérantisme, ce fut pour faire fleurir leur ville, à l'envi de Rotterdam qui avait commencé la premiere, & qui fut imitée par la Haye où Uitenbogaard prêchait déjà publiquement. 1629.

Wagen XI. 48. *Amst. Gesch. liv.* XIV. 461. 74.

Cette époque est encore remarqua- Mort &

1629. ble par la mort du brave Pierre Hein. On l'avait mis à la tête d'une puisante Flotte armée contre les Armateurs de Dunkerque. On frémit en pensant qu'il avait ordre de jetter à la mer tous les matelots ennemis qui tomberaient dans ses mains. En trois semaines, il avait fait plus que tous ceux qu'on avait envoyés avant lui: on ne doutait pas qu'il ne vînt à bout de nettoyer entierement les mers de ces redoutables pirates; mais son courage qui dégénerait en témérité, le perdit. Oubliant qu'un Capitaine doit répondre de sa personne d'où dépend le salut de ceux qui lui sont confiés & l'honneur de l'Etat, il ôsa se placer entre deux vaisseaux ennemis, en faisant feu des deux côtés. A la troisième décharge, un boulet l'étendit mort sur le tillac. Son corps fut conduit à Delft & porté dans la grande Eglise, aux milieu des accens de douleur des matelots dont il s'était fait adorer. Les Etats-Généraux, les Etats de Hollande, le Conseil d'Etat, honorerent ses funérailles de leur présence. On lui dressa depuis un superbe mausolée de marbre blanc que l'on y voit encore avec plaisir, non loin de celui du Prince d'Orange, Guillaume I. Ce héros était né dans le Bourg de Delfshaven, de parens obscurs & pauvres. Il devait son élévation à son seul mérite. Sa modestie

Pierre Hein *Aitz.* I. 809. 811. *Commelyn's Fred.* 46.

égalait ſes talens. Bien loin de briguer les emplois, il fut dans le dernier étonnement lors qu'il ſe vit remercié publiquement par les Etats, & qu'on le fit Lieutenant-Amiral, charge qui n'était pas faite, diſait-il, pour un homme comme lui. On raconte ſouvent en Hollande, quoique je n'aye lu dans aucun Auteur contemporain, une anecdote ſinguliere ſur cette mort. On dit que les Etats envoyerent des députés chez ſa mere, pour lui faire un compliment de condoléance. C'était une bonne femme qui n'était point ſorti de ſa premiere condition. Je l'avais bien prévu, répondit-elle aux Députés, que Pierre périrait comme un miſérable qu'il était. Il aimait à courir. J'ai fait mon poſſible pour le corriger. Il n'a que ce qu'il a bien merité. 1629.

SECONDE EPOQUE.

Le crédit du Prince d'Orange augmente. — Conquêtes au Bréſil. — Entrepriſe ſur Dunkerque. — Victoire Navale ſur le Slaak. — Victoires des Suedois dans l'Empire. — Conquêtes de Ruremonde, Maſtricht, Rhinberk, Philippine &c. — Negociations pour la paix & pour réunir les dix-ſept provinces. — Alliance avec la France : Campagne malheureuſe des deux Alliés. — Troubles en Friſe.

1630. Les grands ſuccès que les Provinces-Unies venaient de remporter étant le fruit des armes, augmenterent le crédit avec la gloire de leur Capitaine-Général. On ne crut pas que les applaudiſſemens publics fuſſent pour lui des récompenſes ſuffiſantes. Les Etats-Généraux, oubliant les maximes de Barnevelt, de veiller avec un œil jaloux ſur un capitaine Victorieux, allaient au contraire au devant de tout ce qui pouvait le flatter: chacun de ceux qui préſidaient, cherchaient à l'envi à lui plaire & conféraient avec lui, avant d'entrer dans l'aſſem-

Les deux Stathouders obtiennent à leurs fils le droit de ſucceſſion.

Capel. Gedenkſch. I. 558. 559. *Aitſem.* I. 992.

blée. Quelques-uns regardaient ces procédés comme un acheminement à l'esclavage; mais perſonne n'ôſait s'y oppoſer. Ploos, un des plus ardens de ces adulateurs qui avait joué un rôle & s'était élevé dans la révolution de 1619, imagina, ſans être autoriſé par la province d'Utrecht dont il était député, de propoſer aux Etats-Généraux une nouvelle maniere de témoigner leur reconnaiſſance au Prince d'Orange. Il s'agiſſait de conférer la charge de Général de la Cavalerie à Guillaume, fils aîné du Prince d'Orange, qui n'avait que trois ans. Rien ne parut plus extraordinaire que cette propoſition; mais ce qui fut plus extraordinaire encore, c'eſt que, quoique dans le fond, elle révoltât tous les autres députés, perſonne n'ôſa cependant empêcher qu'elle ne paſſât, dans la crainte de déplaire au Stathouder; & les lettres furent expédiées d'un conſentement unanime. Cette condeſcendance enhardit les flatteurs du Prince, à travailler quelques mois après, à lui procurer une faveur moins bizarre, mais plus importante. Le même Ploos, de retour à Utrecht, propoſa aux Etats de la Province d'accorder au jeune Guillaume la ſurvivance des charges de ſon pere. Cette propoſition tendait à rendre le

1630.

Capel. I. 597. 601. *Aitſem.* 1132-1134 1218.

1630. Stathouderat héréditaire ; & il était dangereux de désigner à cette éminente dignité un enfant dont on ne connaisait ni les bonnes, ni les mauvaises qualités. Ces inconvéniens sautèrent aux yeux de tout le monde ; mais la noblesse, ayant donné son consentement, fut imitée par l'ordre des Elus. Les députés des villes opposèrent plus de difficultés ; mais après quelques négociations secretes, ils ne laisèrent pas de céder, sous le prétexte spécieux que le Stadhouder pouvait mourir subitement, & que dans ce cas le *vice-Gouverneur* qui tenait sa place dans la province, pourrait se faire déferer cette charge au préjudice du jeune Prince. Les Etats d'Over-Ysel, où le Stathouder était aussi suppléé par un vice-Gouverneur, alléguerent la même raison, en suivant le même exemple. Le Prince avait trop de créatures dans les trois autres provinces dont il était Stathouder, pour que cet exemple ne fût pas imité : mais on remarqua partout, que les nobles furent ceux qui montrerent le plus de zéle pour lui, & que les villes n'y consentirent qu'à regret. La fermentation fut si vive qu'elle gagna jusqu'aux Frisons. Ils accorderent la survivance du Stathouderat de leur Province au Comte Henri, fils d'Ernst

Casimir ; mais ils avaient un motif bien différent, celui de prévenir la réunion de tous les Stathouderats dans la maison d'Orange. La province de Groningue & Ommelandes refusa de les imiter. Elle fixa cependant son choix sur le même Prince l'année suivante, lorsque Ernst-Casimir son pere fut tué devant Ruremonde. Elle se réunit à la Frise ; & dans la commission que ces deux Provinces donnerent alors au Comte Henri, elles obligerent leur nouveau Stathouder à promettre de ne solliciter dorénavant la survivance de sa charge pour personne. Mais, dans les autres Provinces, Frédéric-Henri acquit tant de pouvoir qu'il ôsa, de sa propre autorité, changer & nommer à son gré les Régens à Utrecht, à Nimegue & à Bois-le-Duc. Il eut même assez de crédit pour empêcher les Etats de faire des reductions considérables dans les troupes, que la derniere campagne avait fait monter au nombre de plus de cent vingt mille hommes.

1630.

Capel. I. 438. 589. 598.

Aisem. I. 889. 984. 1056.-1058. 1059.-1093. 1055.

Quoique, pour diminuer les garnisons qui consumaient une grande partie de ces troupes, on abandonnât cette année toutes les places de la succession de Cleves, à la reserve d'Emmeryk, Wesel, Burik & Rees, aux legitimes héritiers, Brandebourg & Neu-

Holl. Ref. Dec. 1629.

1630. burg, on ne forma, cependant, aucune entrepriſe conſidérable cette année; tant les efforts de la campagne précédente, quoique fortunés, avaient affaibli les Vainqueurs. Il n'y eut qu'une rencontre aſſez chaude au mois de Juin entre un parti des Etats qui fut attaqué par un détachement des ennemis; mais au préjudice de ces derniers qui furent répouſſés & laiſſerent priſonnier le Comte de Nasſau qui les commandait. Il était couſin du Prince d'Orange & neveu du Stathouder de Friſe. Il avait d'abord ſervi les Etats. Mais piqué d'un refus qu'on lui fit d'un Regiment Wallon & voulant épouſer une Demoiſelle de la maiſon de Ligne dont il était amoureux, il avait paſſé au ſervice des Eſpagnols. Il n'obtint ſa liberté qu'après avoir payé une rançon de ſix mille Ryksdalers.

Mem. de Fred. Henr. 119.-122. *Aubery Mém.*

Conquêtes dans le Bréſil. *Commelyn. F. H.* 90. *De Laat.* VI. 166.-181. *Aitſ.* I. 993-998. 1055.

La mer offrait alors une ſcene plus active & plus éclatante d'expéditions militaires. Il eſt impoſſible de retracer combien la priſe de la Flotte d'argent avait donné d'ardeur pour les entrepriſes grandes & hardies. La Compagnie des Indes-occidentales avait fait équipper un nombre conſidérable de vaiſſeaux dans différens ports; & pour mieux cacher leur deſtination, ces navires n'étaient ſortis que par petites diviſions, avec ordre

de ſe raſſembler à une certaine hauteur ſous le vice-Admiral Henri Lonk. 1630.
L'Eſpagne ne laiſſa pas d'en prendre ombrage; elle avait mis en mer un armement formidable ſous les ordres de Don Frédéric de Tolede. Il croiſait entre les Canaries & Tenerif, lorsqu'il fut aperçu par la flotte Hollandaiſe. Lonk ne ſe trouvant pas aſſez fort pour hazarder un engagement, gagna le large par une manœuvre habile, & ſe rendit à St. Vincent, où quelques autres vaiſſeaux l'attendaient. La jonction de pluſieurs autres batimens, ayant fait monter ſa flotte à cinquante-cinq vaiſſeaux & treize chaloupes, il fit voile vers la côte du Bréſil & parut devant le Fernambuc, au milieu du mois de Fevrier 1630. C'eſt le nom d'une des plus puiſſantes Capitaineries ou Gouvernemens du Bréſil Portugais. Olinde en était la capitale, ce fut ſur cette ville que les Hollandais porterent leurs efforts. Elle était également bien fortifiée par l'art & la nature. Deux mille & cent ſoldats, accoutumés à l'attaque des plus fortes places de l'Europe, renforcés par ſept cens matelots & commandés par le Colonel Waardenburg, ne laiſſerent pas de s'en emparer, ſans rencontrer preſque aucune réſiſtance. Les forts qui défendaient les magazins conſtruits

1630. sur le *Récif*, espèce de langue de terre prolongée d'une lieue dans la mer, firent une défense plus longue, & ne se rendirent qu'après avoir détruit par le feu, pour environ deux millions de ducats tant en marchandises qu'en vaisseaux. Ce succès ne laisa pas de répandre tant d'épouvante parmi les Portugais qu'en peu de tems l'Isle d'Antonio Vaz, située vis-à-vis le Récif & plusieurs forts importans se rendirent. Pour donner à cette conquête une consistance plus solide qu'à celle de San-Salvador, on bâtit dans l'Isle un fort qui fut apelé Frederic-Henri. La compagnie régla l'administration civile. Elle ouvrit cette navigation à tous les habitans des Provinces, pourvu qu'ils se servisent de ses vaisseaux. Elle ne se réserva que le commerce exclusif des bois de teinture. On fit plusieurs efforts pour étendre cette conquête dans l'intérieur des terres & s'emparer de l'Isle de Tamarique, mais ils échouerent. L'année suivante l'Amiral Pater, envoyé par la compagnie avec une nouvelle flotte & des troupes fraîches, eut l'imprudence d'attaquer l'Amiral Oquendo qui commandait une flotte Espagnole, bien plus forte par la grosseur & le nombre des navires. Il fit des prodiges de courage; il prit ou coula à fond trois

De Laat VIII. 233. &c.

vaisseaux ennemis, mais le feu s'étant mis dans le navire qu'il montait, il y périt; & un autre des plus grands navires de sa Flotte éprouva le même sort. Ce revers & quelques autres moins considérables n'étant que passagers, tandisque les avantages étaient constans & soutenus, la Compagnie ne tarda pas à devenir si puissante qu'elle affectait l'égalité avec la Compagnie des Indes-Orientales. Celle-ci venait d'acquérir la consistance la plus solide. Deux siéges consécutifs mis, en 1629, devant la nouvelle ville de Batavia & soutenus avec le plus grand bonheur, n'avaient fait que cimenter sa puissance. Ce grand succès fut dû à la valeur & à la conduite du Gouverneur-Général Koen; mais, comme il ne survéquit pas à sa gloire, il avait eu pour successeur Jacques Speck de Dort qui fut, en 1632, relevé par Henri Brouwer. 1630. *Dubois* 34. 93.

L'avantage de ces établissemens & de ces expéditions lointaines ne laisait pas d'être empoisonné de tems en tems par de tristes nouvelles. La nation voyait surtout avec douleur qu'après avoir au loin évité les dangers de la mer, bravé, & souvent même dépouillé l'ennemi, les plus riches vaisseaux couraient le plus grand risque, lors qu'ils étaient près d'arriver dans 1631. Expedition sur Dunkerque échouée.

1631. les ports de la République. Les intrépides armateurs de Dunkerque, excités par la richesse même de ces retours, les guettaient continuellement à l'entrée de la Manche & faisaient souvent des prises considérables. Rien n'avait encore pu imposer à leur esprit audacieux; & les ordres terribles donnés contre tous ceux qui seraient pris, n'avaient fait qu'ajouter l'ardeur de la vengeance à l'indomptable soif du gain. Les Etats-Généraux qui regardaient la navigation, comme le fondement le plus asſuré de leur puissance & de leur prospérité, voyant tous leurs efforts inutiles par mer contre ces dangereux voisins, résolurent une seconde fois de les détruire, en dirigeant tous leurs efforts sur la ville même qui leur servait de retraite. L'entreprise était digne des Etats & du Prince d'Orange, mais d'une exécution bien difficile. Dunkerque était située dans le cœur du pays ennemi & inaccessible du côté de la mer. On ne pouvait y arriver que par des terres coupées de canaux & de rivieres; & le passage pouvait être fermé par un petit nombre de troupes. Mais, le Prince ayant représenté qu'on avait une infanterie aguerrie & leste & qu'il ne s'agisſait que de s'ouvrir le passage jusqu'à la ville

Mém. de Fred. H. 122 - 126. *v. d. Sande* XII. 160. *Aitsem.* 1102-1129.

qui n'était pas assez fortifiée pour faire une longue défense, on crut qu'une entreprise d'une si grande importance méritait bien qu'on hazardât quelque chose. L'expédition fut résolue. Pour donner le change à l'ennemi, Frédéric-Henri assigna le rendez-vous des troupes entre Emmerik & Wesel, & s'y rendit lui-même le dix-sept du mois de May. Il s'embarqua le 26 sur le Rhin avec quinze mille hommes d'infanterie & trois mille chevaux. En cinq jours il arriva devant Isendyk où il mit pied à terre. Sa marche fut si rapide qu'il se rendit le même jour à Watervliet & le lendemain à Maldeghem. Le troisieme jour il passa, sur un pont de bateaux, le Canal qui va de Gand à Bruges; sans trouver la moindre opposition de la part des garnisons ennemies. Elles furent au contraire si épouvantées qu'elles s'enfuirent, en abandonnant tous les forts d'alentour où elles étaient cantonnées. Le Prince se préparait à poursuivre sa marche, lors qu'on apprit que l'armée ennemie n'était qu'à deux lieues, qu'elle était forte d'environ quatorze mille hommes, & qu'elle se disposait à lui disputer le passage. Elle était commandée par le marquis de Sainte-croix, envoyé pour remplacer Spinola qui venait de mourir en Italie. Les 1631.

1631. Députés des Etats-Généraux, qui ſuivaient l'armée, craignant ſans doute de ſe voir enveloppés & n'étant pas accoutumés à ſe trouver dans des engagemens d'où il était difficile d'échapper en cas de revers, furent d'avis de reculer en arriere. Le Prince eut beau leur repréſenter que l'honneur de l'Etat & celui de l'armée étaient attachés à l'exécution de cette entrepriſe, & qu'eux-mêmes l'avaient approuvée. Ils proteſterent contre tous les malheurs qu'ils prévoyaient devoir en réſulter, & l'avertirent d'un ton impérieux que lui ſeul en répondrait. Ils ajouterent même avec chaleur *que l'on voyait bien le peu d'affection qu'il portait à l'Etat, puiſque, pour ſon ambition, il ne craignait pas d'en hazarder le ſalut.* Ainſi le Prince ſe vit comme forcé de renoncer à une entrepriſe, dont l'importance lui paraiſſait l'emporter ſur un péril qu'on avait d'ailleurs prévu. Quoique ſa retraite ſe fît avec beaucoup d'ordre & de ſuccès, les habitans des Pays-bas Espagnols ne laiſſerent pas de s'égayer à ſes dépens par des pasquinades ſatyriques.

Défaite de la Flotte Espagnole ſur le Slaak. *Aitſem.* I.

Ces inſolens railleurs furent chatiés de leurs folles plaiſanteries par un revers terrible & bien propre à changer leurs ris paſſagers en pleurs longs &

amers. Sur la foi d'un Capucin, nommé le pere Philippe de Bruxelles, les Espagnols avaient fait rasſembler à Anvers une Flotte de trente-cinq frégates & de douze chaloupes. Leur deſſein était de tenter une deſcente en Zéelande. Le Comte Jean de Nasſau devait commander cette Flotte à la tête de ſix mille hommes. Aux premiers mouvemens de l'ennemi, le Prince d'Orange ſe rendit, pour les obſerver, à Geertruidenberg, enſuite à Berg-op-zoom, avec un nombre conſidérable de troupes. Il fit rasſembler dans ce qu'on apele le trou de Saftingue, tout ce qu'on put amener de vaiſſeaux de guerre des côtes de Hollande & de Zéelande. Mais le canon de l'Ennemi les obligea de ſe retirer ſous la côte du Sud-beveland. Le lendemain on vit de Berg-op-zoom toute la Flotte ennemie diriger ſa courſe vers l'Isle de Tholen, ſans que les batimens des Etats puſſent la ſuivre, ayant les vents & les courans contraires. Mais le Prince fit paſſer auſſitôt dans l'Isle le Colonel Morgan avec deux mille hommes. Les batimens ennemis s'étant alors engravés dans le ſable, ils furent contraints d'attendre la marée du lendemain pour ſe remettre à flot : mais cette marée fut favorable à la Flotte des Etats qui

1629.

1130-1132 *Mém. de Fred. H.* 126 - 130.

11 *Septemb.*

1631. les atteignit dans le canal du Slaak, au nord de l'Isle où ils s'étaient retirés. Le combat s'engagea sur le soir & dura toute la nuit avec beaucoup d'acharnement. Plusieurs vaisseaux ennemis échouerent; & presque tous ceux qui les montaient furent faits prisonniers. Enfin, après une défense plus longue que heureuse, tous les autres batimens furent pris; il n'y eut que le Comte de Nassau & quelques autres personnes qui échapperent en se sauvant dans une chaloupe. On fit plus de quatre mille prisonniers. Cette grande victoire causa la joie plus vive en Hollande, où l'on apprit alors que le dessein des Ennemis avait été de s'emparer de l'Isle d'Overflakké ou du pays de Voorne.

Victoires de Gustave Adolphe dans l'Empire. *Puffend. Comm. rer Suecic. Liv. I.*

Mais la consternation fut d'autant plus grande dans les Pays-bas Espagnols qu'ils ne pouvaient plus nourrir les espérances qu'ils avaient conçues des grands succès de la maison d'Autriche dans l'Empire. Gustave Adolphe Roi de Suede, déjà fameux par les victoires qu'il avait remportées sur les Russes & sur les Polonais, était déjà entré en Allemagne. Les Etats avaient été les premiers qui l'inviterent à se charger de cette brillante entreprise. En lui permettant

tour à tour de faire des recrues dans leur pays ou en les arrêtant ſous le prétexte de leur propre défenſe, & faiſant ſoutenir ces manéges politiques par des négociations & par les ſollicitations de la France & de l'Angleterre, ils avaient engagé ce monarque à faire une trêve avec la Pologne. Mais outre les conſidérations de ſa gloire, du repos de l'Europe, & de l'interêt de la religion proteſtante, rien n'avait plus contribué à gagner ce héros que des promeſſes de ſecours d'hommes & d'argent. Dès que ſon heureuſe invaſion dans la Poméranie & le Mekelenbourg eût alarmé les Autrichiens qui l'avaient d'abord mépriſé & qu'elle eût convaincu les trois puiſſances que ce héros était en état de répondre à leurs vœux pour l'abaiſſement de la maiſon d'Autriche, elles entrerent avec lui en traité. L'Angleterre avait toujours pour objet le rétabliſſement du malheureux Electeur Palatin dans ſes Etats. Elle s'engagea de fournir à Guſtave ſix mille hommes; mais pour conſerver l'apparence de la neutralité, ces troupes devaient être commandées par le Marquis d'Hamilton; comme ſi ce ſeigneur les eût levées à ſes propres frais : artifice de notre politique moderne qui ne trompe perſonne, mais qui ne laiſſe pas 1631.

1631. de donner aux Princes l'asſurance de déſavouer en public, ceux qu'ils employent en ſecret. Charles I avait beſoin de voiler ainſi ſes procédés, puis qu'il venait de faire avec l'Eſpagne une paix à peu-près ſemblable à celle que ſon pere avait conclue en 1604. Il n'avait rendu, aux Etats-Généraux, ſes alliés, d'autre raiſon d'un traité qui leur était ſi préjudiciable & ſi injurieux qu'en s'excuſant ſur la *néceſſité urgente de ſes affaires*. Louis XIII, ou plûtôt Richelieu, ſon miniſtre, entama auſſi des négociations ſecretes avec le nouveau conquérant. Pour affaiblir la puiſſance de la maiſon d'Autriche ſans paraître ſe déclarer pour la ligue proteſtante qui devait lui porter les coups mortels, il s'obligea de lui payer un ſubſide de quatre cens mille Ryksdalers, à condition qu'en cas de ſuccès il conſerverait dans l'Empire tous les droits de l'Egliſe Romaine dont la France affecta de prendre hautement les intérêts. Les Etats-Généraux, dont la politique était différente, veillerent à d'autres interêts, en traitant avec le même Roi. Quoiqu'ils ne lui accordaſſent qu'un ſubſide de cent cinquante mille florins, ils ſolliciterent, avec la plus vive ardeur, l'exemption des nouveaux péages qu'il avait établis à Dantſig, à Pillau & à Riga. Mais

Aitſem I. 1144. 1177. 1179. 1189.

quoiqu'ils n'eussent pu gagner ce monarque, ils regardaient le succès de ses armes comme une diversion trop favorable à leur parti, pour négliger de l'assister. Toutes les puissances de l'Europe eurent dès-lors les yeux fixés sur un Roi qui, joignant à l'âge de trente-cinq ans, la plus profonde politique aux plus grands talens pour la guerre, rendait tout à coup son pays auparavant inconnu & méprisé, du plus grand poids dans la balance de l'Europe. Il surpassa leur attente dans la fameuse bataille de Leipzig. Il eut la gloire de vaincre les vieilles troupes de l'Empereur si souvent victorieuses & commandées par le célebre de Tilly qui, jusqu'alors, avait toujours vaincu. Gustave n'eut dès-lors qu'un enchaînement de victoires & une suite continuelle de triomphes. A son nom seul les plus fortes places ouvraient leurs portes. Il semblait n'avoir besoin que de parcourir l'Allemagne pour la conquérir. Trois mois après sa premiere victoire, la Franconie, la Suabe, le haut-Rhin, le Palatinat même étaient soumis aux armes Suedoises. La face des affaires de l'Europe fut entierement changée. Les Protestans léverent enfin la tête. Ferdinand vit s'évanouir le fruit de dix ans de victoires. La perte de

1631.

1632.

1632. Tilly mort d'une blesſure reçue en diſputant avec courage le paſſage du Leck, força même cet Empereur à rendre le commandement au général Walstein qui voulait commander avec un pouvoir abſolu, & s'était rendu ſuſpect par ſon ambition.

Conquêtes des Etats le long de la Meuſe.

Pendant que les Suedois ébranlaient la puiſſance Autrichienne en Allemagne, Frédéric-Henri lui portait des coups non moins ſenſibles dans les Pays-bas. Comme il s'y tramait alors une grande conſpiration pour les faire toutes révolter contre l'Eſpagne, les Etats réſolurent d'y pénétrer par de grands efforts, pour ſoutenir les mécontens, & leur préparer des places de ſûreté, lorsqu'ils auraient éclaté. Ces raiſons, les invitations ſecretes des mécontens & l'eſpérance d'être ſecourus par la France, les engagerent à diriger leurs efforts du côté de Maaſtricht. Pour diſſiper les ſoupçons & les craintes que les ſuites de la priſe de Bois-le-Duc avaient inſpirées aux Catholiques des Pais-bas, on commença par donner & répandre partout un manifeſte où les Etats-Généraux promettaient à ceux qui ſe joindraient à leur confédération pour ſecouer le joug Eſpagnol, la conſervation de tous leurs privileges & l'exercice libre & public de leur religion. On s'empara ſans

D'Eſtrad. I. 53. 54. *Aitſem.* I. 1188. *&c. Mém. de Fréd. H.* 131.

peine de Venlo, de Straalen, de Ruremonde & de Sittart; & l'on eut soin dans toutes ces villes d'accomplir fidellement les promesses faites dans le manifeste. Comme les troupes qui devaient défendre ces quartiers étaient disperſées; Frédéric-Henri, poursuivant les cours de ſes conquêtes, ôſa venir mettre le ſiège devant Maastricht. Depuis qu'en 1579, les Eſpagnols avaient repris cette ville, ils avaient eu ſoin d'en augmenter les fortifications. On y comptait alors une garniſon de plus de trois mille hommes, commandés par le Baron de Lerde, Gentilhomme Franc-Comtois, d'un grand courage, en l'abſence du Comte de la Moterie, ſon oncle, Gouverneur de la place. Le Prince d'Orange, accompagné du nouveau Stathouder de Friſe, le jeune Henri-Caſimir, commença par fortifier ſon camp. Les travaux n'étaient pas encore finis, lors qu'on apprit que Don Gonzalez de Cordoue révenait d'Allemagne avec un corps nombreux de troupes Eſpagnoles pourles joindre à celles du Marquis de Sainte-Croix, qui s'était déjà avancé juſqu'à Tilermont. On tenta, mais inutilement, de faire échouer la jonction des Eſpagnols. Mais on leur diſputa le paſſage de 1632.

1632. la Meuse avec tant de courage, qu'ils furent obligés de se rétirer ; après avoir vu couler à fond les barques avec lesquelles ils se flattaient de porter des secours dans la ville. La défense opiniâtre des assiégés ne laisa pas d'enlever un grand nombre des plus braves assiégeans, lorsque, pour augmenter leur embarras, on apprit que le Comte de Papenheim arrivait d'Allemagne au secours de la ville avec douze-mille hommes de pied & trois à quatre mille chevaux. Le Prince crut alors devoir apeler auprès de lui, le Comte Guillaume de Nassau qui, à la tête d'un corps de troupes légeres, faisait diversion du côté de la Flandre où il venait de prendre les Forts de Kruis-schans & de Ste Anne. Guillaume était, ainsi que Jean Maurice qui se signalait aussi dans l'armée des Etats, frere du Comte Jean de Nassau qui servait les Espagnols avec plus de courage que de bonne fortune. Les forces des Etats se trouverent alors presque toutes assemblées au même siège ; mais elles étaient environnées de trois armées ennemies & sans cesse inquiétées par les sorties vigoureuses d'une brave garnison. Le Comte de Papenheim s'était vanté de les forcer à lever le siège. Mais lorsque deux attaques données avec fureur, mais

vigoureuſement répouſſées, l'eurent convaincu du contraire, il ſe retira; & les aſſiégés, perdant alors tout eſpoir de ſecours, capitulerent aux mêmes conditions qu'on avait accordées à Ruremonde & à Venlo. On conſervait même à l'Evêque de Liége, la juriſdiction de cette ville qu'il partage avec le Duc de Brabant, dont les Etats s'arrogerent alors les droits. Cette glorieuſe conquête fut bientôt ſuivie de celle de tout le Duché de Limbourg & des pays d'Outremeuſe: elle fut terminée par la priſe d'Orſoi. 1632.

Grande conſpiration dans les Pays-bas Autrichins.

Rien ne contribua plus à ces ſuccès importans & rapides, que l'état chancelant des Pays- bas Autrichiens. Il paraît qu'il s'y formait une grande conſpiration pour les ériger en République indépendante, unie avec les ſept Provinces, comme les cantons Catholiques de la Suiſſe ſont unis aux cantons Proteſtans. Il eſt certain que les peuples n'y pouvaient plus ſupporter le poids d'une guerre malheureuſe & ſurtout l'inſolence des Eſpagnols. Les grands voyaient d'un œil jaloux les richeſſes & la puiſſance portées par la liberté dans les provinces-Unies & tous leurs efforts pour les réconquérir, marqués par autant de déſaſtres. En rentrant dans la confédération, ils eſpéraient partager ces grands avanta

La Vaſſor Liv. 22. Hiſt. du miniſt. de Card. de Richel. Mém. de Montreſor. Nani Hiſt. Ven. L. 9. Siri Mém. Recondi VII. 575. 581. *Aitſem.* I. 1188. 1194. 1199. II. 165. 166.

1632. ges & regner librement dans une patrie où les Eſpagnols, auxquels ils conſervaient l'ancienne haîne belgique, occupaient les premiers emplois. Un coup d'œil jetté ſur le gouvernement Eſpagnol excitait leur confiance & diſſipait leurs craintes. Ce n'était plus cette cour qui faiſait porter ſes ordres par des troupes nombreuſes & invincibles; le monarque était gouverné par des miniſtres ſans capacité: le centre de l'Empire jadis ſi formidable était dans un épuiſement mortel: il n'y avait qu'un petit nombre d'Eſpagnols dans les armées; & l'Archiduchesſe Gouvernante, toute adonnée aux exercices d'nne piété minutieuſe & puérile, ne paraiſſait pas bien rédoutable & ſentait déjà les faibleſſes d'une caducité prématurée. Un ſeul motif pouvait les arrêtter, la crainte de voir l'ancienne réligion foulée aux pieds; mais bientôt cette crainte ne fut plus appuyée d'un juſte motif. Telles étaient, diſait-on, les diſpoſitions générales des Pays-bas, lorsque la Reine Douairiere de France, vint chercher à Bruxelles un réfuge contre les perſécutions du Roi ſon fils & la vengeance despotique de Richelieu. L'Infante Iſabelle, non contente d'accueillir avec les plus grands honneurs, la Reſpectable veuve de grand Henri, eut la bonté généreuſe

Holl. Reſol. Juin. Aout p. 75. Mém. de Fréd. H. 131.-133.

d'offrir sa médiation, pour réunir la famille Royale. Mais la cour de France, trop aveuglée par de petits ressentiments & de grands projets d'ambition pour être sensible à ce noble procédé, commença par sonder Carondelet député de l'Infante sur les dispositions secretes des Seigneurs des Pays bas, & finit par le corrompre à force de présens, pour les engager à éclater en une révolte générale. Carondelet était Doyen de Cambrai. C'était un homme d'un caractere inquiet & turbulent, plein d'ambition & de vanité. A son retour il ne manqua de s'ouvrir aux principaux seigneurs parmi lesquels se trouvaient les Princes de Barbançon & d'Espinoy & le Duc de Barnonville. On n'a jamais su les détails de cette conspiration. Ce qui est certain, c'est que le Comte de Warfusé, chef des finances des Pays-bas Espagnols se transporta sécretement à la Haye. Quoique ce seigneur parût être d'un caractere inconstant & léger & chercher dans une révolution publique à rétablir ses propres finances dont il avait dérangé l'économie par ses profusions, on ne laisa pas de l'écouter; d'autant plus que le Comte de Berg était parmi les principaux Auteurs de la conspiration. Ce fut d'après ses avis & ses promes- 1632.

1632. ſes que les Etats avaient entrepris leur derniere campagne qui fut ſi fortunée, & qu'ils promirent à toutes les autres Provinces des Pays-bas qui ſécoueraient le joug, la conſervation de leurs privileges & l'exercice public de leur réligion. Le Comte de Berg, aſſuré ſous main de l'aſſiſtance des Etats, ne tarda pas à ſe déclarer plus ouvertement. Ce Seigneur, couſin germain du Prince d'Orange, ſervait depuis quarante ans les Eſpagnols. A la mort de Spinola, tout le monde avait jetté les yeux ſur lui, pour le commandement général des troupes, qu'il penſait lui-même avoir mérité par ſes ſervices: mais ſon dépit fut extrême, quand il vit cette éminente charge conferée au Marquis de Sainte-croix. L'ambition trompée excite ſa vengeance. Il commence par s'aſſurer du Prince d'Orange, en entretenant avec lui une correſpondance ſecrete. Quand il crut pouvoir compter ſur les principaux Seigneurs des Pays-bas & ſur les conquêtes des Etats le long de la Meuſe qu'il avait favoriſées ſous main, il part ſubitement de Bruxelles, & ſe retire à Liège. Cette ville lui parut par ſon voiſinage & ſa neutralité, la plus propre à ſes deſſeins. Pour y jouir des privileges de la Bourgeoiſie, il ſe fit aggréger dans

un des corps de métier. Enſuite il fit répandre des lettres, qu'il écrivait à l'Infante & aux trois ordres des Provinces Catholiques, accompagnées d'un manifeſte pour juſtifier ſa conduite & les engager à voler ſous ſes étendarts & défendre le pays contre les Eſpagnols & la réligion catholique contre les ſuccès des Provinces-Unies. A fin qu'on ne ſe méprît pas ſur ſes intentions, il fit encore publier une lettre concertée que le Prince d'Orange lui écrivit de ſon camp devant Maaſtricht. Frédéric-Henri lui marquait qu'il n'avait attaqué les places de la Gueldre Eſpagnole dont le comte était Gouverneur pour le Roi catholique, que parce qu'il avait ſu que le pays était ſans défenſe. Puisque les conquêtes des Etats dans ce pays avaient été la cauſe de ſa disgrace, il l'invitait de leur part à travailler à réunir toutes les autres places ſous la même confédération, en l'aſſurant que partout on conſerverait les droits des villes, de la réligion & du clergé. Mais ſoit que le Comte ne fut pas ſéconde par les autres mécontens, ſoit que la maniere ouverte & hardie dont il s'annonçait eût fait prendre à l'Infante les précautions néceſſaires pour empêcher la révolte d'éclater, elle 1632.

1632. n'eut pas le succès qu'on avait espéré. Il en est qui assurent que le complot ne manqua pas que par l'imprudence du Roi d'Angleterre, qui laissa transpirer un secret qu'on avait regardé comme touchant de trop près à ses intérêts pour le lui cacher. Quoiqu'il en soit, l'Infante, contente de faire veiller sur la conduite des Seigneurs suspects & n'ayant pu ramener, par des insinuations & des promesses, le Comte de Bergh, le fit condamner comme atteint de félonie & de haute trahison. Comme on promettait une récompense à quiconque pourrait le livrer, il ne se crut pas en sûreté dans Liège. Il vint chercher un réfuge en Hollande & rentra dans le parti que son pere avait autrefois abandonné.

Burnet Hist. I. p. 43.

Holl. Ref. Juin. Decemb.

Pour ruiner par une contre-batterie les manœuvres des conspirateurs que, dans un tems de mécontentement public, il n'eût pas été prudent de faire punir, & pour ralentir en même tems les progrès des armes des Etats, l'Infante imagina de nouer avec eux une nouvelle négociation. Les Etats-Généraux, pour se prêter à ses insinuations sans s'écarter de leur premier projet, poussèrent l'orgueil de la victoire jusqu'à lui mander qu'ils ne conféreraient qu'avec des Députés au-

Nouvelle Négociations pour une trêve.

thoriſés par les Etats des Provinces Catholiques. Quelque répugnance qu'eut l'Archiduchesſe à hazarder une démarche ſi contraire à l'autorité & à la dignité du Souverain, la nécesſité des circonſtances la fit paſer ſur les régles ordinaires. Elle convoqua les Etats à Bruxelles & de leur part arrivèrent à Maastricht, d'abord le Duc d'Aarchot, l'Archevêque de Malines, l'Abbé de St. Vaast, enſuite ſept autres, au nombre de dix Députés pour les dix provinces Catholiques des Pays-bas. Ils trouverent dans cette ville le Prince d'Orange & trois députés des Etats-Généraux. On affecta de les recevoir comme de véritables Ambaſſadeurs. On leur fit entrevoir la gloire & le bonheur dont jouiraient tous les Pays-bas, quand ils formeraient une grande confédération. On en vint jusqu'à leur propoſer que tous les ſoldats Espagnols fuſſent chaſſés des Pays-bas, les troupes entretenues & employées aux frais & ſuivant l'avis des Provinces des deux partis & quelques places remiſes proviſionellement & pour la tranquillité commune aux troupes des Provinces-Unies. Ces conditions, bien qu'exorbitantes, étant plus contraires au pouvoir du Roi d'Espagne qu'aux interêts des pays-bas Catholiques, ne parurent point

1632.

Capell. 1. 655. 656. 659. Fred. H. Mém. 156. Aitſem. 1. 1210. 1211. 1212. 1213. Aitſem. hiſt. pac. 101-160.

1632. étonner leurs députés. On en concevait les plus heureux préſages; on eſpérait même que la négociation, faite à la vue d'une armée victorieuſe & dans une place forte, ſe terminerait avec avantage & rapidité. Mais leurs Hautes Puiſſances s'étant obſtinées à transporter la négociation à la Haye, l'éclat cauſé par cet ordre reveilla ceux à qui cette négociation pouvait nuire. Les Ambaſſadeurs de France & de Suede demanderent fortement qu'on leur communiquât tout ce qu'on y traiterait. La Reine de Boheme recommanda vivement les intérêts de la maiſon Palatine. La compagnie des Indes-Occidentales fit paraître un mémoire contre la négociation. Le public fut inondé de brochures politiques tendantes à la faire échouer. Les prédicans n'oublierent pas, dans cette occaſion, de montrer qu'une alliance avec des peuples infectés de Papiſme, ſerait également dangereuſe pour les conſciences & peu ſûre pour l'Etat. La Zéelande, ſecondée par les Provinces de Friſe & de Groningue alors délivrées du voiſinage fâcheux des garniſons ennemies, s'y oppoſerent formellement: elles ne voulurent approuver les conférences qu'à condition qu'on n'y parlerait que d'une paix perpétuelle, ſans que le Roi d'Eſpagne en-

trât pour rien dans le traité. On fut cependant obligé de se relâcher d'une condition ausi extravagante; mais comme on ne laisait pas de s'arrêtter en général aux conditions proposées à Maastricht. que les différentes provinces de l'Union ne pouvaient s'accorder & que, sur chaque article, il fallait attendre les réponses de Madrid, la négociation traina en longueur. Enfin le Cardinal de Richelieu fit partir pour la Haye le Baron de Charnacé, un des plus habiles négociateurs de son tems. Comme les Députés venus de Bruxelles ne voulaient négocier que pour une trêve, Charnacé fit sentir aux Etats-Généraux qu'ils avaient assez abaisé leur ennemi pour le forcer à mettre le sceau à leur indépendance & à leurs conquêtes par une paix perpétuelle. Il arriva même que le Prince d'Orange se déclara contre la négociation. Alors Charnacé faisant valoir à propos l'opposition des différens partis, les sollicitations des Suedois, les promesses de la cour de France, vint à bout de faire rompre une négociation qui avait duré près d'un an. Les Pays-bas Catholiques furent extrêmement affligés de cette rupture. Mais les Espagnols, contens d'avoir, à la faveur de cette négociation, prévenu l'éruption d'un mécontentement général, eurent encore le bonheur de déconcerter les projets des Mécontens. On

1633.

Le Vassor Liv. 23. p. 475 - 471.

1633. n'avait ôſé punir les plus ſuſpects, dans la crainte de cauſer un ſoulevement; mais lors qu'on ſut qu'ils projettaient de livrer à la France Bouchain, le Quesnoy, Avesnes, Landrecies, on s'aſſura de leurs perſonnes.

Mort de l'Archiducheſſe Infante. *Aitſem.* II. 61.

La mort de l'Archiducheſſe Infante arrivée au milieu de ces troubles, ne ſervit pas à calmer le mécontentement des peuples. Sa douceur, & ſa piété l'avaient fait adorer dans les Pays-bas ſoumis à ſon gouvernement & eſtimer des étrangers. Ses lumieres dans les affaires politiques, ſa prudence, ſon courage, éclaterent dans des criſes périlleuſes. Sa mort fit retourner les Pays bas Catholiques ſous la ſujettion immédiate du Roi d'Espagne. L'adminiſtration des affaires fut confiée à une commiſſion dont la direction fut d'abord entre les mains de Marquis d'Aitone, enſuite dans celles du Prince Thomas de Carignan, frere du Duc de Savoye, juſqu'à l'arrivée de Ferdinand, frere du Roi d'Eſpagne, connu ſous le nom du Cardinal Infant, qui ne vint prendre le Gouvernement-Général, qu'à la fin de l'année 1634.

Affaires de l'Empire.

Ces troubles, ces révolutions ne furent point contraires aux intérêts des Provinces-Unies. Le Prince d'Orange en profita pour aſſiéger & prendre Rynberk, cette ville de l'Empire as-

siégée & prise déjà tant de fois depuis le commencement de la guerre. Le Comte Guillaume de Nassau s'empara du fort de Philippine sur l'Escaut; & cette conquête prépara celle du Sas de Gand qui fut emporté l'année suivante. La guerre n'était pas moins favorable en Allemagne. Quoique le fer eût moissonné Gustave Adolphe à la bataille de Lutsen qu'il gagna, les Suédois instruits dans l'art de vaincre ne perdirent pas leurs avantages dans l'Empire. Le Chancelier Axel Oxenstiern, un des plus grands hommes d'Etat de son siècle, mis à la tête du Gouvernement de Suede pendant la minorité de Christine héritiere & fille de Gustave, soutint par son génie la gloire du nom Suedois. Il engagea les Princes protestans de l'Empire assemblés à Heilbron à continuer la guerre jusqu'à ce que la liberté Germanique & la liberté de conscience fussent établies pour toujours. Ainsi, la mort du grand Gustaves loin de faire perdre le fruit de ses victoires, servit à en régler les effets. Ce Monarque commençait dejà à se faire craindre de ses alliés. Soupçonné, non sans raison, de vouloir s'approprier les conquêtes qu'il faisait, il aurait formé une puisance encore plus rédoutable que celle de l'Empereur ne

1633. *Mém. de Fréd. H.* 167. 167. *Aitsem.* II. 62. 65.

Puffend. Sect. 18.

1633. l'avait été. Puffendorf, son historien ou plûtôt son panégyriste, rapporte qu'il ne projettait rien moins que de s'embarquer, après la conquête de l'Allemagne, sur une flotte hollandaise pour aller conquérir le Portugal & de porter ses armes victorieuses jusques dans le sein de la monarchie d'Espagne. On dit encore qu'il parlait de passer dans les Provinces-Unies pour joindre son armée à celle des Etats & tomber avec eux sur les domaines Espagnols. On ajoute que Frédéric-Henri ne goûta point ce projet qui pouvait lui enlever une grande partie de sa gloire. Dans l'assemblée des Etats, quelques membres qui se piquaient d'une politique profonde, firent envisager qu'il fallait travailler à l'abaissement de la maison d'Autriche & non pas à sa ruine, de peur qu'une puissance telle que la Suede ou la France s'élévant sur les débris de cette maison, ne devînt formidable aux Provinces-Unies. Il parait que les Etats ne se souciaient pas que Gustave étendît ses conquêtes vers le Bas-Rhin. Il est certain qu'il ne fut pas toujours content d'eux & surtout de ce qu'ils avaient licencié des troupes qu'on avait enrolées dans les Pays de Munster & de Cologne. „ Je ne sais, disait-il à Corneille Pauw agent des Etats,

Ibid. Liv. 3 & 4. Aitsem I. 1261. 1266. 1267. Le Vassor Liv 31 & 32. p. 52. 154. 168. Capel Gedenkschrift. I. 652. 653. Aitsem. I. 1261. 1266.

Etats, pourquoi le Prince d'Orange eſt 1633.
ſi mal affectionné pour moi ? Eſt-il jaloux de ma gloire ? S'il eût engagé les Etats à me fournir des Troupes pour prendre Cologne, j'aurai remis cette ville entre leurs mains, content d'en partager le butin avec eux." L'Electeur Palatin qui, de Rheenen dans la province d'Utrecht où il avait fixé ſa réſidence, s'était transporté en Allemagne, ne ſurvécut pas au héros Suedois. Le changement des affaires l'avait flatté de l'eſpérance de toucher au moment de ſon rétabliſſement. Mais le monarque ambitieux, en lui promettant de le mettre bientôt en poſſeſſion de ſes Etats, ne lui propoſait pas des conditions plus douces que de les tenir de lui à titre de foi & hommage : ce dernier trait de rigueur acheva d'accabler l'Electeur. Ce Prince infortuné, même dans le tems où la fortune commençait à lui rire, & le premier auteur d'une guerre ſi longue & ſi ſanglante, mourut à Mayence, en laiſſant ſes eſpérances & ſes droits à Charles Louis, ſon fils aîné.

Aitſem I. 1262. II. 16 - 49.

19 Nov. 1632.

Dans ces grands événemens, la France avait, par ſes négociations publiques & ſes ſecours ſecrets, donné le branle à tous les mouvemens, ſans paraître ſur la ſcene, comme partie bel-

Nouveau Traité des Etats avec France. *Aitſem II. 92 - 94.*

1634. ligérente. La Suede & les Etats-Généraux n'avaient rien oublié pour l'engager à se déclarer ouvertement. La France avait surtout à cœur d'engager les Etats à ne jamais traiter avec l'Espagne sans *son consentement*. L'engagement qu'ils avaient pris de ne faire aucun traité sans lui en donner *avis*, était trop vague pour la contenter. L'adroit Charnacé qui avait profité de la rupture de la négociation avec les Pays-bas Catholiques, pour pousser la sienne avec plus de vivacité, promit aux Etats une augmentation considérable de secours, au cas qu'ils acceptassent les conditions désirées par la France. Mais, les Etats, trouvant toujours ces conditions incompatibles avec leur indépendance & leur dignité, resterent inflexibles. Alors Charnacé flatta d'abord le Prince d'Orange, ensuite les Etats, de l'espérance que la France éclaterait en une rupture ouverte, & déclarerait la guerre à l'Espagne. Cette promesse éblouissante fit une forte impression dans la plus grande partie des Provinces. Bientôt on ne trouva de difficultés que de la part de quelques membres de la Hollande. Ils pensaient que c'était se mettre sous une nouvelle dépendance de la France que d'accepter ces conditions; & qu'avec

les succès les plus brillans on n'aurait rien gagné que de s'être donné un voisin plus puissant & plus redoutable que ne l'étaient quelques provinces appauvries par les guerres & séparées par un grand espace du centre de la monarchie. Les villes de Dort & d'Amsterdam s'y opposerent par une protestation, à laquelle se joignirent celles de Rotterdam & d'Alkmaar. Amsterdam représenta les inconvéniens d'un traité pareil avec force. Elle protesta hautement contre ce qui s'y conclurait de pernicieux à une liberté achetée au prix de tant de travaux. Elle montra que l'affaire était d'une importance trop grande pour être décidée autrement, que par l'unanimité. Il est à présumer que des représentations si solides furent cause que le traité fût dressé d'une maniere plus égale pour les deux parties & par conséquent moins contraire à l'indépendance des Provinces-Unies. Il fut conclu le 15 Avril à la Haye & devait durer sept ans. Les Etats commencent par déclarer qu'ils reconnaissent, *avec toute sorte de respect & de gratitude, les bienfaits, faveurs & assistances*, qui, de tems en tems, leur ont été départies de la France, & *désirent de se procurer, par tous les moyens possibles, la continuation & aug-*

1634.

24. Fevr. *Aitsem II. ibid.*

Du Mont T. VI. p. 69.

1634. *mentation de la bonne amitié & alliance dont il plu au Roi très-Chrétien de les honorer, & de contribuer, dans la conſtitution préſente des affaires, à tout ce qui pourra ſervir à la grandeur de la France.* Si l'on fait attention que les ſecours & les troupes de la France avaient contribué beaucoup aux dernieres & importantes conquêtes de Bois-le-Duc, de Maaſtricht &c., on ne regardera pas ces expreſſions comme de ſimples complimens. Les deux parties promettent de n'entrer, de huit mois à commencer au mois de may ſuivant & de ne rien conclure avant douze mois, avec l'Eſpagne ſur leurs différens reſpectifs avec cette puiſſance. Au bout de ces douze mois, les Etats ne pourront faire ni paix ni trêve ſans *l'intervention* de ſa Majeſté, qui s'engageait, de ſon côté, à ſecourir les Etats de *deux millions de livres* chaque année, outre l'entretien d'un Régiment d'Infanterie & d'une Compagnie de chevaux, qu'il pourra ſuppléer à ſon choix, par un revenu de trois cens mille livres. Si le Roi aimait mieux rompre avec l'Eſpagne que de payer un des deux millions & les trois cens mille livres, alors le Monarque & les Etats ne pourront traiter avec leurs ennemis qu'*enſemble* & d'un *conſen-*

tement réciproque. Mais pour ne pas s'enchaîner à tous les projets de guerre que l'ambition de la France pouvait faire naître, les Etats eurent ſoin de ſtipuler les cas où ils ſeraient tenus de faire cauſe commune avec elle. On peut regarder ce traité comme un modele admirable de la politique & de l'attention que des peuples naiſſans doivent apporter pour tout ce qui peut donner atteinte à leur ſouveraineté, en traitant avec des Etats plus puiſſans. Il y eut encore un projet entre les deux Etats pour ſe partager les places des Pays-bas qui étaient à leur bienſéance & faire ériger le reſte en République en donnant des ſecours aux Mécontens. 1633. *Aitſem. II.* 20 - 21. 108. 109. 132. 136.

Des événemens imprévus, mais qui ſont des ſuites des caprices de la fortune & des viciſſitudes de la guerre, ne tarderent pas à conduire les deux parties à une alliance encore plus étroite. Les Etats coururent risque de perdre Maaſtricht aſſiégée par le Marquis d'Aitone. Le Prince d'Orange ne délivra cette ville qu'en attirant l'ennemi devant Breda, où il mit le ſiége, qu'il fut, à ſon tour, obligé de lever. En Allemagne, l'Empereur après s'être vu réduit à l'odieuſe néceſſité de faire aſſaſſiner l'ambitieux Walstein, le meilleur Général qu'il Etat des affaires en Allemagne. *Mém. de Fred. II.* 168 - 171.

1634. eût, paraisfait devoir être accablé sous les efforts des ennemis ligués contre lui. Les Suedois asfiégeaient Nordlingue dans la Suabe, avec une armée de trente mille hommes. Ferdinand Ernst, Roi de Hongrie, que l'Empereur son pere avait mis à la tête de ses troupes, s'avança pour délivrer cette ville. Le Duc de Lorraine chasfé de ses États par les Français, vint renforcer les troupes impériales d'un secours de dix à douze mille hommes. Par un coup du sort encore plus heureux, il arriva que le Cardinal Infant qui traversait alors l'Allemagne avec un corps d'onze à à douze mille hommes pour se rendre dans les Pays-bas qu'il allait gouverner, fut aussi en état de se joindre aux Impériaux. Ces différentes jonctions firent monter leur armée à un nombre beaucoup supérieur à celui des Suedois. Il s'y trouva même, outre les quatre Princes qu'elle avait pour chefs en comptant le Duc de de Baviere, des Généraux qui se rendirent fameux, Piccolomini, Leganez, Gallas & Jean de Wert. La bataille se livra sous les murs de Nordlingue. Elle fut sanglante & longtems disputée; enfin les Suedois, après avoir fait des prodiges de valeur, furent contraints de céder au

Ibid. 171. *Aitsem II.* 130 - 174.

nombre ; & la plus grande partie de leur armée fut taillée en pieces. Une grande défaite eſt un coup mortel à tout parti qui ne ſe ſoutient que dans un pays étranger. La bataille de Nordlingue change de nouveau la face des affaires. Nordlingue, la Suabe & la Franconie ſont les fruits de cette victoire. L'Empereur donne de nouveau la loi dans l'Empire par le fameux traité de Prague. Les Suedois, qui voulaient auparavant que tout le profit de la guerre fût pour eux, ſont contraints de faire de grandes ceſſions à la France qu'auparavant ils avaient traitée avec hauteur. La France, prenant alors poſſeſſion de l'Alſace en qualité de protecteur, & ſe déclarant ouvertement contre la maiſon d'Autriche, commence à jouer le principal rôle à la tête des nations. Les revers de ſon plus puiſſant allié ſont comme les dégrés ſur les quels elle s'éleve à cette grandeur qui la rendra la premiere puiſſance de l'Europe. Richelieu commence à développer les vaſtes projets que ſon génie avait conçus. En étendant les frontieres du Royaume vers le haut & le bas Rhin & jusqu'aux Pyrenées par la conquête du Rouſſillon qu'il méditait, il trace le plan de la Monarchie Françaiſe, à peu près aux limites où 1634.

1634. par la suite, elle est venue à bout d'atteindre. Heureuses conquêtes, si elles n'eussent pas été achetées au prix de tant de sang, & si l'étendue du territoire faisait le bonheur des peuples!

Partage des Pays-bas: ligue offensive & défensive avec la France. *Holl. Ref. Jul. p. 62. Capel Gedenkf. II. 6 - 14.*

A peine le dernier traité entre la France & les Provinces-Unies, était conclu, que le Prince d'Orange avec ceux qui desiraient le plus la continuation de la guerre, avait proposé d'envoyer une ambassade extraordinaire à Louis XIII, en apparence pour le remercier, mais, dans le fond pour le déterminer à la rupture ouverte avec l'Espagne que Charnacé leur avait fait espérer. Comme les Etats de Hollande inclinaient plûtôt pour la paix que pour la guerre, les Etats-Généraux saisirent, pour former cette ambassade, le moment où cette assemblée venait de se séparer. Elle fut ainsi résolue à la pluralité des voix, malgré l'absence des Députés de Groningue. Ils nommerent même à cette ambassade le Grand-Pensionnaire de Hollande, Adrien Pauw, & le Chevalier Jean de Knuit, Représentant le premier noble de Zéelande. Les Provinces de Hollande, de Groningue & de Gueldre se plaignirent vivement qu'une affaire d'un si grande importance n'eût pas été communiquée

aux asſemblées particulieres de la con- 1634.
fédération. Les Ambaſſadeurs ne laiſ-
ſerent pas de ſe mettre en voyage au
milieu du mois de Juilliet. Ils trou-
verent, en arrivant à Paris, le miniſ-
tere dans les diſpoſitions les plus fa-
vorables à leurs vues. La maiſon
d'Autriche, affectait d'accorder la pro-
tection la plus éclatante à la Reine mere,
à Gaſton Duc d'Orléans & à tous les
illuſtres mécontens de la France, & fo-
mentait les factions pour exciter une
révolte dans ce Royaume. Le miniſ-
tere de France en était d'autant plus
irrité qu'il ſe croyait en état d'humi-
lier cette ancienne rivale. Enfin,
après pluſieurs plans de partage ima-
ginés & rejettés tour à tour, on s'ar-
crêta ſur un des projets les plus ex- 1635.
traordinaires & les plus étonnans dont
la politique ait jamais conçu l'i-
dée. Le traité fut ſigné à Paris
le huit de février 1635. Le Roi
de France & les Provinces-Unies
s'engageaient à faire attaquer, au
mois de may prochain, les Pays-
bas Eſpagnols, chacun, par une ar-
mée de vingt-cinq mille hommes de
pied & de cinq mille chevaux. Ces
deux armées pourront agir enſemble
ou ſéparément. En entrant dans les
Pays-bas, on inviterait les habitans à
chaſſer les Eſpagnols & à former

1635. une République indépendante & libre qui sera en alliance & sous la Protection du Roi de France & des Provinces-Unies. Mais le Monarque & les Etats, pensant qu'il serait impossible à cette nouvelle République de défendre ses frontieres contre les Espagnols, pourvoient à cet inconvénient en se réservant les places qui sont le plus à leur bienséance. Le Roi prenait pour lui toutes les côtes de Flandre, jusques à Blankenberg qu'il se réservait, outre un espace de deux lieues dans l'intérieur des terres, avec les villes de Diedenhoven, de Namur & d'Oostende. Les villes de Dam & de Hulst avec le pays de Waas, & celles de Breda, de Guelder & de Stevenswaard, devaient faire la portion des Etats. Ainsi la République qu'on voulait former était resserrée dans des limites fort étroites, dépouillée de ses places maritimes & comme environnée des deux puissances co-partageantes. Ce partage ne bornait pas encore leur ambition. Comme il peut arriver, disent-elles, que les Pays-bas ne voudront pas saisir cettte heureuse occasion de se mettre en liberté, le Roi & les Etats feront leur efforts pour se rendre maîtres de tout le pays qu'ils partageront de la maniere suivante. Le Roi prend

pour sa part le Luxembourg, le Namurois, le Hainaut, l'Artois & la Flandre, enfin tout le pays compris en deçà d'une ligne tirée depuis Blankenberg entre Dam & Bruges jusqu'à Rupelmonde. Les Etats se reservaient tout le reste de la Flandre située au nord de cette ligne avec les villes de Dam, de Hulst, le pays de Waas, le Marquisat & la ville d'Anvers, la Seigneurie de Malines & tout le Duché de Brabant. On stipula d'avance la maniere dont les commissaires de part & d'autre regleraient le cours de certaines digues qui pourraient incommoder les pays qui devaient appartenir à sa Majesté : mais, on ne dit pas si cette extrême précaution fut poussée jusqu'à nommer les Commisaires. Les deux parties s'obligeaient à ne conclure ni paix ni trêve avec l'Espagne que *conjointément* & d'un *commun consentement*. Pour éviter toute jalousie, les deux armées étant jointes attaqueront deux places du partage du Roi, ensuite deux de celles assignées aux Etats & ne pourront changer cette disposition sans l'avis commun, suivant l'exigence des occasions. Les Etats entretiendront une Flotte sur la côte de Flandre pour empêcher l'ennemi d'y porter des secours par mer; en outre chacune des deux puis- 1635.

1635. fances entretiendra quinze Vaisseaux pour la protection du commerce. A la jonction des deux Flottes, l'Amiral des Etats baisera le pavillon de son grand mât & saluera de son canon l'Escadre Royale, qui lui répondra de la maniere usitée entre la Grande-Bretagne & la République. On fit une convention qui, pour être générale, ne laissait pas d'être dirigée contre l'Angleterre. On l'invitait, il est vrai, à se joindre aux alliés: mais on prévoyait bien que ce partage ne lui plairait pas. On convint donc par des articles secrets, que si quelque *adhérant* de l'ennemi commun attaquait la France par mer, les Etats envoyeraient une Flotte puissante pour la secourir. On se promettait encore mutuellement des secours, même jusqu'à éclater en rupture ouverte contre toute puissance qui oserait attaquer les vaisseaux de l'un ou de l'autre allié, ou tâcherait de jetter des secours dans les places qu'ils tiendraient assiégées.

Sentimens des Provinces sur ce traité. *Capell. Gedenksch. II.* 6 - 14. *Holl. Resmai.*

Ce traité ne plut pas également à tous les corps de la République. La plupart ne purent jamais s'imaginer que la France fût dans l'intention de l'exécuter. La province de Gueldre, se rapelant la derniere invasion dans la Veluwe, craignit de voir fondre sur elle toutes les forces de l'Empire.

Mais le zéle religieux fut encore plus fort que les motifs de politique. On ne pouvait digerer l'article qui conservait les droits de la réligion Catholiques dans les places qu'on allait conquérir. La ville de Leide en fit des plaintes ameres. Le Comté de Zutphen en fit répréſenter les inconvéniens à Frédéric-Henri par Alexandre de Capelle, Seigneur d'Aartsbergh. Il fut chargé de rapeler au Prince que rien n'était plus contraire aux anciennes maximes de l'Etat. Comment? dit ce Prince toujours ami de la tolérance. Ne permettons nous pas dans les Indes les rites idolâtres des payens? Le papisme eſt-il pire que la religion des Chinois & des Indous? Le Roi de France n'eût jamais accedé à ce traité ſous d'autres conditions. Devons-nous penſer comme le prédicant Roſeus qu'il vaut mieux rénoncer à l'acquiſition de la ville d'Anvers que d'y permettre l'exercice de la réligion Catholique? (*) Cette permiſſion nous 1635.

(*) Cette maxime du Calviniſte ardent Roſeus ne vaut-elle pas celle du très Catholique Philippe II. *vaut mieux pays perdu que pays damné*? Ainſi les enthouſiastes des religions les plus oppoſées, ſe reſſemblent tous par leur fanatisme & leur extravagance.

1635. empêche-t-elle d'y introduire la nôtre? Malgré ces beaux raisonnemens, les diverses Provinces accepterent le partage, moins par inclination ou par quelque espoir de succès, que par complaisance pour la France qu'il ne convenait pas d'éconduire après l'avoir menée si loin.

La France déclare la Guerre à l'Espagne.

Pour motiver un partage si singulier les deux alliés accusent l'Espagne d'avoir porté la division en tous lieux pour tout envahir, d'éterniser les guerres en Europe & d'imposer aux Pays-bas un joug de fer qu'il faut briser. Ainsi les prétextes ne manquent jamais aux puissances qui desirent faire la guerre. Mais, comme le France qui, depuis la paix de Vervins, ne cessait de soutenir les ennemis de l'Espagne, avait besoin de prétextes plus raisonnables de rupture, les Espagnols lui fournirent ce qu'elle désirait par la surprise de Trêves. Ils s'emparerent de cette ville qui s'était mise sous la protection de la France. Ils taillerent en pièces la garnison Française. Ils enleverent l'Electeur & le menerent prisonnier dans la citadelle d'Anvers. A cette nouvelle la France jetta les hauts cris. Elle fit partir aussitôt un héraut d'armes qui vint à Bruxelles déclarer la guerre au Cardinal Infant avec toutes les formalités inventées

19. *May.*

par les Romains & perfectionnées dans les tems de l'ancienne chevalerie. 1635.

En même tems, le Cardinal de Richelieu développait des resſources nouvelles & faiſait connaître, pour la premiere fois, les grandes forces qu'on ne ſoupçonnait pas que la France fût en Etat de déployer. A ſes ordres pluſieurs armées & pluſieurs flottes ſe porterent à la fois à différentes deſtinations. Avant même la déclaration ſolemnelle de la guerre, l'armée de France deſtinée à pénétrer dans les Pays-bas était en marche, ſous les maréchaux de Chatillon & de Brezé. Le premier était couſin du Prince d'Orange & comme lui petit-fils de l'Amiral Coligni: Le ſecond était parent du Cardinal. L'armée s'avança, ſans oppoſition, dans le pays de Liège. Elle était leſte, & bien entretenue. Elle avait lieu de ſe promettre les plus brillans ſuccès, jointe aux troupes intrépides & aguerries des Etats; mais ſon étonnement fut extrême, lorſqu'elle ſe vit obligée d'attendre ſes alliés après les avoir été chercher ſi loin. Des exprès, venus de la Haye, augmenterent le chagrin des Français, par la nouvelle que le Prince d'Orange, prétextant une maladie, ne pouvait hâter ſa marche. Cette nouvelle fit naître les plus étranges ſoupçons

Marche de l'Armée Françaiſe.

Avril.

Le Vaſſor Liv. 38. p. 417 — Aitſem. II. 284. 285.

1635. contre Frédéric-Henri. Mais il eſt certain que cette lenteur ne fût point occaſionnée par un changement de diſpoſition de ſa part. La faute vint des diverſes Provinces de l'Union & ſurtout de la Hollande qui, obligée de contribuer la plus grande partie des frais de la guerre, ne l'approuvait qu'en apparence, ne fourniſſait qu'avec peine & lenteur ſa part des douze cens mille florins que devait coûter cette double expédition par terre & par mer, & ne pouvait croire que la rupture de la France avec la maiſon d'Autriche pût être ſérieuſe & de longue durée.

Capel II. 12. 13. *Mém. de Fred. H.* 174.

Bataille d'Avein.

Les Eſpagnols jugerent qu'il était trop important de prévenir la jonction des deux armées, pour ne pas profiter de ce délai. Le Cardinal Infant aſſemble promptement le plus de troupes qu'il lui fut poſſible. Il fait partir le Prince Thomas de Savoye avec un corps d'environ ſeize mille hommes pour diſſiper les Français. Ce général vint à bout d'occuper un poſte d'un difficile accès près d'Avein dans le Luxembourg. Il crut que cet avantage, ſuppléerait la ſupériorité du nombre qui ſe trouvait du côté des Français. Il ôſa les attirer à un combat, mais ſa confiance téméraire le perdit: il fut défait completement. Il

Le Clerc Hiſt. de de Richel. II. 195.

20 *May.*

perdit plus de quatre mille hommes, tant tués que prisonniers. Cette grande victoire fit concevoir les plus brillantes espérances aux vainqueurs. A cette nouvelle le Prince d'Orange, qui se trouvait à Nimégue où était le rendez-vous des troupes des Etats, se mit en marche & joignit, neuf jours après la bataille, les Français entre Liège & Maastricht. Les deux Maréchaux de France lui vinrent au devant. Ils avaient ordre de lui déférer le commandement, avec le titre de Lieutenant-Général du Roi auquel il était dispensé de prêter serment. Le Sieur de Pontis, dans les mémoires qui portent son nom, assure que le Prince ne put dissimuler son dépit de n'avoir pas eu part à la gloire de la bataille d'Avein. Quand les Français, dit Frederic-Henri à cet officier, nous auraient attendus, ils n'auraient pas eu sujet de s'en repentir. Ils auraient vu du moins si les Hollandais sont de bons soldats.

1635.

Jonction des armées de France & des Etats.

20 *May.*

Aitsem. II. *Mém. de Fred. H.* 173 174.

Les forces des deux alliés réunies formerent une armée de trente deux mille hommes de pied & de neuf mille chevaux. Commandées par d'excellents chefs, elles semblaient devoir engloutir les Pays-bas que la bataille d'Avein avait remplis d'effroi. On commença par chercher l'armée Espagnole

Conquêtes & retraite des deux armées.

1635. pour lui livrer bataille: mais le Cardinal Infant, qui la commandait, ne se sentant pas assez fort, eut la sagesse de se retirer sous Louvain, après avoir jetté des secours dans les places
ibid. 176. 177. 178. les plus exposées. Les deux armées réunies s'emparerent de plusieurs petites places & vinrent mettre le siége devant Tienen ou Tielermont. Quoique cette ville ne fût pas fortifiée, la garnison voulut faire quelque résistance; mais ce courage téméraire fut cause d'un grand malheur. La ville fut emportée d'assaut. Envain les Généraux donnerent des ordres pour réprimer la férocité des soldats. Ils y commirent des excès inouis de licence & de brutalité. Ils n'épargnerent ni les lieux saints, ni les vierges consacrées à Dieu. Pour comble de malheur, le feu réduisit en cendres la plus grande partie des maisons. Les Généraux furent d'autant plus affligés de ce désordre qu'il devait révolter des peuples qu'il importait de gagner. En effet, les habitans des Pays-bas, craignant pour leurs vies, pour leurs biens & pour leurs priviléges respectés alors, faut-il le dire? plus qu'ils ne l'auraient été dans les Provinces-Unies, résolurent de se défendre jusqu'aux dernieres extrémités. On remarqua surtout le courage de la ville de Louvain, où

l'armée combinée avait mis le siége. Les Bourgeois même & les étudians, devenus autant de soldats, furent sourds à toutes sortes de sommations. Les deux armées y trouverent une résistance si vigoureuse, que les vivres venant à manquer aux Français, on fut obligé de rompre le siège. Les deux armées ne remporterent que la gloire stérile d'avoir envoyé des détachemens jusqu'aux portes de Bruxelles, pour effrayer les Bourgeois de cette ville. En se retirant à Ruremonde, l'arriere-garde Française fut même attaquée par les Croätes. C'étaient des troupes légeres que Piccolomini avait amenées d'Allemagne & qui avaient beaucoup servi à couper le passage des convois destinés pour l'armée de France. 1635.

On fut obligé d'abandonner toutes les conquêtes qu'on avait faites. Pour comble de malheur, les Espagnols, ayant imaginé de faire diversion du côté de la Gueldre, trouverent l'occasion de s'emparer du fort de Schenk, par surprise. A cette nouvelle, le Prince d'Orange ne pensa plus qu'à voler à la défense du cœur de l'Etat, & surtout de la Gueldre que cette perte exposait aux courses de l'ennemi. Le siège de cette importante forteresse, continuée par le Comte Guil- *Succès des Espagnols. Aitsem.* II

27 Juillet.

1635. laume de Nasfau, dura jusqu'au mois d'Avril de l'année suivante. Les Espagnols profiterent de cette diversion & surtout du dépérissement de l'armée Française, pour faire de nouvelles conquêtes dans le pays de Cleves. Ils y prirent Gennep, plusieurs autres petites places, & même Goch, quoique cette ville dût être régardée comme neutre. Ils reprirent la ville & le château de Limbourg. Ils firent même des courses dans la Picardie & la Champagne qu'ils mirent à contribution. Cette campagne fit le plus grand honneur au Cardinal Infant. Tout le monde admira sa sage conduite. Nouveau Fabius il sut éviter des batailles, dont la perte eût entraîné celle des Pays-bas. Il vint à bout de couper les vivres aux ennemis. Par cette politique adroite & prudente, il parvint à forcer leur armée à la retraite & à la ruiner en partie. Profitant de son avantage, il fait trembler pour leurs propres domaines, ceux qui venaient de faire le partage des siens.

Etat déplorable de l'armée Française.

Après avoir souffert des maux inouis, les armées des deux alliés se rendirent dans les quartiers d'hiver. Ceux des Français furent assignés dans la Betuwe. Mais leur nombre était fort diminué par la disette & par les maladies qui sont les suites de ce fléau.

Les misérables débris d'une armée si brillante reçurent ordre de s'embarquer à Rotterdam. Mais l'attente des vents qui furent contraires pendant plusieurs mois, acheva de les réduire aux dernieres extrémités. Un grand nombre de soldats furent emportés par la peste qui, alors désolait tellement la Hollande qu'en 1635 elle enleva plus de huit mille habitans à Amsterdam & plus de dix-sept mille cinq cens, l'année suivante, Dans cette détresse générale, les hôpitaux furent remplis de soldats Français. Plusieurs Gentils-hommes se virent obligés de vendre leurs effets, & leurs chevaux, presque pour rien; quelques-uns même furent réduits à la triste nécesfité de demander l'aumône. On fit des collectes pour les Français dans les places où ils étaient distribués, par la crainte où l'on était que le déseſpoir ne les engageât à piller les habitans. Plusieurs ne laisserent pas de mourir de faim. Enfin cette armée, auparavant florisfante & composée de seize mille hommes de pied, & de quatre mille chevaux, était réduite à moins de la moitié, lorsqu'elle arriva sur les côtes de Normandie. 1635.

Aitsem. III. 276. 317. *Onpart. Chron.* 68. *Comm. hist. d'Amsterd.* 1183. *Hooft briev.* p. 364. *Mém. de Fred.* H. 196.

Ainsi, s'évanouirent, avec cette armée, les brillantes chimeres dont l'on s'était ébloui à l'entrée de la Cam- Causes des désastres de cette Campagne.

1635. pagne. Les Français, désespérés d'un si terrible revers, en rejetterent la faute sur le Prince d'Orange. Aveuglés par la douleur, ils ne remonterent pas à la source du mal. Ils accuserent Frederic-Henri d'avoir fait perdre d'heureuses occasions par sa lenteur & ses irrésolutions, effets de sa jalousie & d'avoir fait fait périr l'armée Française pour se vanger des tentatives que le Cardinal de Richelieu avait faites, cinq ans auparavant, pour lui enlever sa principauté d'Orange. Mais Frederic, suffisamment vangé en rendant ces tentatives inutiles, n'était pas capable de ce trait de noirceur. Il n'était pas d'un caractere à sacrifier au motif d'une vengeance ausi lâche, tant de braves guerriers, qui n'avaient pas trempé dans le complot de l'ambitieux Cardinal. Il avait travaillé avec trop d'ardeur à faire conclure la derniere ligue avec la France, elle était trop favorable au desir qu'il conserva toute sa vie d'étendre les frontieres de l'Etat, surtout jusques à Anvers, pour sacrifier à une vangeance imprudente les grands projets de cette campagne. On sait, au contraire, qu'il fit ses efforts pour engager les Français à marcher droit à Bruxelles & que, pour les engager à continuer le siège de Louvain, il leur ceda jusqu'à trente mille livres de pain,

Siri. Mém. Recond. VIII. 329. *Auber. Mem. Holl. art. Fred. H. & hist. du C. de Richel.* I. 493. 498. 520. *Aitsem.* II. 276. *Bayle Dict. Art. Louis* XIII. *n.* L

ou ſuivant la lettre du Maréchal de Chatillon, quarante mille livres de biscuit, dont l'infanterie ſe nourrit pendant trois jours. Mais la véritable cauſer du malheur de l'armée Francaiſe c'eſt que Richelieu voyant ſes projets échouer par la rétraite des deux armées combinées, ne parut pas s'empreſſer de fournir aux Français les ſecours dont ils avaient beſoin; comme ſi les Provinces-Unies, où ils avaient leurs quartiers, euſſent été obligées de les nourrir. Il avait eu plus de ſoin d'eux au commencement la campagne; mais il avait fait une faute irréparable en donnant le commandement de l'armée à deux Généraux. Ce partage du pouvoir militaire ne manqua pas de faire naître la désunion & la méſintelligence. Cette méſintelligence augmenta par la jonction des deux armées. Les trois Généraux perdirent à ſe diſputer un tems où l'harmonie, la vigueur & la rapidité des expéditions auraient pu conduire à des conquêtes importantes & aſſurer la ſubſiſtance des troupes. Frédéric-Henri, ſouvent obligé de renoncer à ſes projets pour ſuivre ceux des Généraux Français, ne les ſeconda pas avec la préciſion & l'activité qu'on attendait d'un capitaine conſommé dans l'art &

1635.

Heil. Ref. Dec. Hooft. briev. 364.

Lettres de Chati. 26 Juil. 3 Aout. dans Aub. Mem. du C. de Richel. Bayle Art.

1635. adoré de ſes troupes. Il eſt plus probable que ce projet échoua par la lenteur des Etats à mettre leur armée en campagne. Si la jonction ſe fût faite plûtôt, comme on était convenu, on aurait prévenu cette diſette, on aurait pu ſurprendre les Eſpagnols qui n'étaient pas en état de réſiſter, on aurait pu pénétrer dans les places qui devaient être l'objet du partage.

Louis XIII. *n. M.*

Reflexions ſur le partage des Pays-bas entre la France & les Provinces Unies.

Car je ſuis bien loin de penſer que ce partage n'était ni ſérieux ni poſſible. Qu'il ait été fait de bonne-foi de la part de la France, c'eſt ce qu'on avouera, pour peu qu'on réfléchiſſe au génie vaſte & ſublime de Richelieu, que les plans les plus hardis & les plus extraordinaires n'étonnerent jamais, dès qu'ils tendaient à l'exécution de ſon projet favori pour l'aggrandiſſement de la France & l'abaiſſement de la maiſon d'Autriche. Que Frédéric-Henri ait fait avorter ce projet par la crainte du voiſinage de la France, c'eſt une préſomption qu'il eſt impoſſible de ſoutenir. Mais il nous apprend lui même dans les mémoires où il a mis, ſinon ſa main, du moins ſon ſceau, que la lenteur de Etats fut occaſionnée, par les différentes difficultés *qui ſe rencontrent dans les gouvernemens des Républiques.* Enfin l'on ſait que cette lenteur vint principalement des Etats de

Mem. de Fred. H. 174.

de Hollande qu'on avait éludé de consulter pour le partage, qui ne contribuaient qu'avec une extrême répugnance aux frais, dont la principale charge tombait sur eux & soupiraient bien plus pour les douceurs solides de la paix, que pour la gloire brillante ou l'avantage incertain de conquêtes nouvelles. On était si fatigué de la guerre que, même, pendant la derniere campagne, on avait écouté quelques propositions pacifiques, faites de la part des Espagnols; & l'Ambassadeur de France Charnacé eut besoin de toute son habileté pour les faire rompre. En général une République aspire moins à s'agrandir qu'à jouir de ses possessions, quand elle les regarde comme assurées. Et depuis que les Provinces-Unies voyaient l'Europe liguée contre la maison d'Autriche, & l'Espagne incapable de déployer de grands efforts, elles desiraient la paix, croyant n'avoir plus rien à craindre. En Hollande surtout, on n'aimait pas les entreprises formées sur les ports de Brabant ou de Flandre, dans la crainte que leur situation favorable n'y attirât le commerce. On aimait mieux avoir ces peuples pour voisins que pour concitoyens. On aimait mieux leur voisinage que celui des Français dont la puissance commençait

1635. *Capell. II.* 12. 13. *Hooft briev.* 352. 355. 356. *Aitsem. II.* 92 - 94. 282. 311. 317 - 326.

1635. à faire ombrage. Mais cette politique est-elle ausſi juſte qu'elle paraît fine & profonde, c'eſt ce qu'il importe d'autant plus d'examiner, qu'elle a ſéduit de grands écrivains & qu'elle a eu la plus grande influence ſur les événemens qui ſuivirent. Je ne dirai pas que, ſi les deux alliés, également ardens à travailler à l'exécution du traité, fuſſent venus à bout de leur projet de partage, cette grande révolution eût extirpé le germe de ces guerres qui firent ſi longtems des Pays-bas un théatre de ſang & de deſtruction; parce que la politique ne connaît pas plus les interêts de l'humanité que les droits de la juſtice. Je me réduis à une ſeule queſtion. Ce partage était-il politiquement avantageux & à la France & aux Provinces-Unies? On voit bien que l'avantage eſt évident par rapport à la France, & que rien ne s'accorde mieux avec le ſyſtême d'aggrandiſſement particulier aux puiſſantes monarchies. Quant aux Provinces-Unies il s'agit de ſavoir, ſi le danger d'avoir à leur porte des voiſins auſſi redoutables que les Français, n'aurait pas été ſuffiſamment contre-balancé par les acquiſitions qu'elles faiſaient elles-mêmes? Ces acquiſitions bien plus importantes par la ſituation du

pays & par la force des places que ne l'étaient celles qui devaient entrer dans le lot de la France, ne les eûssent-elles pas mises en état d'imposer à un voisin ambitieux? Ne voyons-nous pas plusieurs autres Républiques bien plus petites subsister depuis des siecles dans le voisinage de la France? On dira, peut-être, que ces Républiques sont liées avec d'autres par de grandes confédérations. Mais qui ne sait que les engagemens pris dans ces sortes de ligues ne sont gueres plus puissans que les motifs de l'interêt commun & de l'équilibre général qui agitent sans cesse les nations de l'Europe & rallient si souvent les puissances les plus ennemies? Or l'avantage de cet intérêt général joint à la force que les Etats auraient acquise par leur portion du partage proposé, n'aurait-il pas équivalu à celui d'être membre du corps germanique ou de telle autre puissante confédération que ce soit? Les Français sont, depuis, venus à bout de consommer une partie de ce projet sur les domaines dispersés de l'ancienne monarchie Espagnole, & de se rapprocher des Provinces-Unies, en augmentant leur puissance, sans que la République ait pu contre-balancer leur accroissement par de semblables acquisitions. Il me sem- 1635.

1635. ble voir le Roi des animaux apeler au partage d'une même proie, un autre animal féroce, mais que la crainte empêche d'approcher. Qu'arrivera-t-il? Le lion la dévorera tout seul &, plein d'une ardeur & d'une force nouvelle, il tombera sur l'animal timide qui n'a pas ôsé l'aider à se rendre maître de cette proie. Les occasions ne manquent jamais aux Rois pour s'aggrandir. Les Républiques n'ont pas, comme eux, des héritages à revendiquer, ni la même intelligence à faire des partages. Les Rois y réussissent d'autant mieux qu'en se liguant ils n'ont, chacun, qu'un seul intérêt en tendant au même but. Mais les Républiques & surtout les Républiques fédératives, agitées par autant d'interêts qu'elles sont composées de parties différentes, ne peuvent pas agir avec la même vigueur & la même harmonie. On demandera, maintenant, si les Pays-bas, réunis à la République, auraient partagé les avantages de sa navigation, de son commerce, de ses établissemens lointains? Il ne paraît pas que ce fût alors le dessein des Etats-Généraux. La politique étroite & l'égoïsme jaloux de l'esprit de commerce opposaient trop d'obstacles à cette liberté. Mais insensiblement, ils auraient pu se relâcher, pour attacher de plus en

plus les nouveaux citoyens à la patrie commune. Ils auraient pu s'y voir obligés pour contre-balancer la puissance orgueilleuse que les Anglais, sortis du feu des guerres civiles, ne tarderent pas à déployer sur les mers. Ainsi cette grande confédération, attachée par les mêmes avantages aux mêmes interêts, en aurait été plus en état d'imposer à la puisfance Anglaise. Ainsi ce partage aurait pu prévenir également les guerres longues & ruineuses que la République eut ensuite à soutenir & contre les Anglais & contre les Français. Au moins ce partage aurait-il changé les interêts des trois nations, & ne pouvait faire naître des guerres plus ruineuses & plus funestes, que celles qu'elles ont eues ensemble. Je suis porté à présumer que, dans le fond, c'est la crainte que le pouvoir du Stathouder ne devînt formidable en s'étendant, motif dont nous développerons bientôt la cause & que le commerce ne retournât dans son ancien séjour des Pays-bas, plutôt que le danger imaginaire d'avoir les Français pour voisins, qui engagea la province de Hollande, à n'agir dans le projet de partage qu'avec répugnance, molleſſe & froideur. Mais les Provinces méditerranées devaient avoir des intérêts diametrale- 1635.

Voy Tom. IV. p. 295. 295.

1635. ment opposés. Elles devaient préferer des conquêtes qui les eussent delivrées de la position fâcheuse & critique de frontieres de l'Etat, pour leur procurer l'heureux avantage d'en être le centre. Ainsi les Etats-Généraux, où domine la pluralité & non la force des Provinces, favoriserent le plan du partage. Mais n'étant pas secondés par la Hollande, qui devait fournir la plus grande partie des frais de la guerre, ils ne purent agir avec cet accord & cette vigueur qui est l'ame des succès militaires.

Voy Tom. IV. p. 294. 295.

Troubles civils en Frise.

Les troubles causés dans les différentes Provinces pour le payement des subsides généraux, ce mal ancien & toujours renaissant, ne contribuait pas moins que les interêts différens, aux divisions intérieures de l'Etat. Les Provinces de Zéelande, de Gueldre, d'Overysel & de Groningue ne cessaient de se plaindre que le contingent qu'elles devaient verser dans la caisse commune, fût porté trop haut. En Frise cette mauvaise volonté produisit de grandes émeutes. Dès l'an 1626, le Stathouder de cette Province reçut ordre des Etats-Généraux d'arracher par l'exécution militaire les subsides qu'on refusait de payer de bon-gré. Le peuple se souleva à Leeuwaarde, jetta la consternation parmi les membres des

Aitsema. I. 777. 847. 848. II. 141-143. 159. 182 - 198. 279 - 282. 382 - 387 426 - 437 468 - 477.

Etats alors asſemblés dans cette ville, pilla pluſieurs maiſons & força le Stathouder à déſarmer la garniſon. L'incendie gagna les autres villes & pluſieurs villages : Ces mouvemens ſéditieux ſe bornerent jusqu'en 1634, au pillage des maiſons de quelques receveurs: mais, alors le poids de la guerre, ayant fait augmenter les impôts, le peuple éclata avec une nouvelle fureur, & n'épargna pas même les maiſons de pluſieurs membres du Gouvernement. Les Etats-Généraux penſaient à y envoyer un corps de troupes formidable; pour réduire les mutins par la force. Le Stathouder voulut employer ſa médiation pour calmer ces troubles. Mais pluſieurs Grietmans ambitieux, qui les fomentaient, en prirent occaſion de travailler à diminuer ſon pouvoir. Ils commencerent par faire enſorte qu'on ne nommât pour deputés à l'aſſemblée de Etats, que des Républicains outrés. Les conſéquences de cette nomination furent remarquables. Les Etats accorderent aux villes ſeules la nomination des Régens, ſans que le Stathouder ni la cour de juſtice puſſent y prendre part. Cette démarche hardie vers le gouvernement populaire ſur un plan jusqu'alors inconnu, & les refus conſtans de payer les ſubſides généraux, déplurent 1635.

1635. aux membres dépoſés, aux Etats-Généraux, au Stathouder, & même au Prince d'Orange. On crut devoir y envoyer le conſeil d'Etat. Il ſe transporta en Friſe, pour y régler les finances & le gouvernement. On avait commencé par répandre des garniſons dans toutes les villes. Cette précaution facilita merveilleuſement les opérations du Conſeil d'Etat. Au commencement de l'année 1637, il rétablit les Régens dépoſés. Il érigea dans presque toutes les places des ſenats ou *Vroedſchaps* perpétuels. On devait en tirer annuellement cinq Electeurs, chargés de choiſir le nombre double des ſujets, parmi les quels le Stathouder devait tirer les membres de la Magiſtrature ou du corps des Echevins. Ainſi ces troubles ne firent qu'augmenter la puiſſance du Stathouder, en lui procurant excluſivement un droit qu'il partageait auparavant avec la cour de juſtice. Je ne crois pas qu'un Prince ambitieux pût agir d'une maniere plus despotique avec ſes ſujets. Mais d'un événement extraordinaire, unique, en doit-on tirer des réſultats en faveur de la puiſſance des Etats-Généraux ſur les Etats des Provinces? C'eſt comme ſi l'on citait un abus de pouvoir comme un principe ſervant à prouver que le despotiſme eſt un Gouvernement légitime.

Depuis la mort de Barnevelt, la charge importante & délicate de Grand-Pensionaire ou conseiller-Pensionaire avait passé rapidement dans plusieurs mains. Antoine Duyk étant mort en 1629, cette charge resta vacante pendent longtems. Jacob Cats, Pensionaire de Dort, l'exerça par provision jusqu'en 1631. Il eut même alors été confirmé dans cette dignité, s'il n'eût pas été Zéelandais. Malgré la bonne volonté d'un grand nombre d'amis, on lui préfera Adrien Pauw, Seigneur d'Heemstede; mais pour cinq ans seulement. Mais, comme Pauw n'avait pas su se faire aimer & qu'on le soupçonnait de s'être laissé corrompre par la France, on saisit le tems de son ambassade à cette cour pour cabaler contre lui. Lors qu'il vit l'impossibilité d'arrêtter les manoeuvres de ses ennemis, il préfera de donner sa démission; & Jacob Cats réunit toutes les voix en sa faveur. Ce fut à son occasion que la Hollande & la Zéelande supprimerent, l'édit par le quel chacune avait, dans sa Province, exclus de cette charge les habitans de l'autre. Adrien Pauw était fils du fameux Reinier Pauw. Sa conduite envers Grotius dans ses ambassades en France, montre qu'il avait hérité de son pere la haine contre les restes de tout ce qui pouvait

1635.

Changemens dans le charge de Conseiller-Pensionaire. *Holl. Ref.* 1629. *p.* 180. *Septemb.* 1630. *Juin. Dec.* 1631. *Janv. Avril.* 1632. *Sept. Oct. Dec. Burign. vie de Grot. Amst. Geschied. IX.* 244.

1636.

Holl. Ref. Juin Aout. Aitsem. III 318. 911.

1635. retracer le parti de Barnevelt. Ses talens ne laisserent pas de le faire employer dans presque toutes les grandes négociations. Il fut longtems attaché au Prince d'Orange; mais il paraît que la perte de l'auguste emploi de Conseiller-Pensionaire, à la quelle Henri-Frederic avait eu beaucoup de part, le fit passer sous d'autres étendarts. Nous le verrons, dans la suite, faire cause commune avec la ville d'Amsterdam contre le Prince d'Orange & la France.

TROISIEME EPOQUE.

Heureux succès dans les deux Indes. — Prise de Breda. — Les Espagnols battus par Tromp dans le combat naval des Dunes. — Guillaume Frederic devient Stathouder de Frise; & Frederic-Henri, de Groningue & de Drente. — Le fils du Prince d'Orange épouse une fille d'Angleterre. — Revolution en France, en Portugal, en Angleterre, en Allemagne.

Soit qu'après les malheurs de la derniere campagne, les Etats se fussent épuisés par des dépenses excessives, soit qu'ils crussent que de nouveaux efforts pour reculer les bornes de leur territoire, feraient inutiles ou contraires à leur intérêt, ils n'ont plus tenté, depuis, de grandes expéditions de terre; & jusqu'à la paix de Munster, ils se sont bornés, en général, à la guerre défensive. Ils se trouverent même hors d'état de fournir aux dépenses de cette année. Le Prince d'Orange écrivit si souvent à la Haye pour avoir de l'argent, sans en recevoir, que ne pouvant cacher son mé-

1636. Les Etats se ralentissent dans leurs opérations militaires.

H. M. Ref. Dec.

1636. contentement, il lui échapa de dire qu'il ne lui restait plus qu'à remettre son épée dans le fourreau. Les Etats de Hollande parlaient même de faire des réductions considérables dans les troupes. Le Prince d'Orange & l'Ambassadeur Charnacé eurent besoin de tout leur crédit & de toute leur habileté pour faire échouer ce projet. Ce dernier dut principalement le succès de ses sollicitations à l'éclat éblouissant de quinze cens mille livres dont il promit que le Roi de France soutiendrait les Etats.

Aitsem II. 329 - 332.

Négociations du Cardinal de Richelieu.

Rien n'est plus capable de montrer le désordre que les espérances trompées de la France avaient causé dans son ministere, que la conduite des Ambassadeurs Français auprès des Etats-Généraux. Pour faire échouer les dernieres propositions de paix faites par l'Espagne, ils commencerent par parler fierement, & déclarerent que ce serait un trait de la derniere infamie & d'une extrême noirceur que de manquer à la parole solemnelle donnée à l'un des plus grands monarques de la terre. Et comme s'ils eussent oublié le traité de partage, ils avancerent même que le Roi ne s'était engagé dans cette guerre par *aucun motif d'intérêt particulier*. Les progrès & les ravages des Espagnols en Fran-

ce alarmerent cependant Richelieu. On dit même qu'il ſonda la cour de Madrid pour entamer des négotiations de paix. Il eſt du moins certain qu'il fit demander ſi les Etats pourraient députer à un congrès Général que le pape voulait faire ouvrir à Cologne. Tous ces mouvemens n'eurent aucune ſuite. Mais les Eſpagnols, ayant pénétré dans la Picardie, pris en peu de jours la Capelle, Corbie, le Catelet, & jetté l'épouvante jusques dans Paris, dont les habitans fuyaient déjà dans les Provinces méridionales, les Etats furent ſollicités avec de nouvelles inſtances d'arrêtter les progrès de l'ennemi commun par de vigoureuſes diverſions. Tous leurs efforts ſur terre ſe bornerent cependant cette année à la priſe du Fort de Schenk. 1636. *Basnage Ann. des Prov-Un. I.* 8 *Aitſem.* II. 328-331.

Mais, ſur mer & dans leurs établiſſemens éloignés, ils avaient des ſuccès plus brillans & toujours ſoutenus. Dès qu'ils eurent donné de la conſiſtance à leurs établiſſemens ſur la côte de Fernambuc, ils penſerent à étendre leurs conquêtes. Ils ſe rendirent maîtres de pluſieurs villes maritimes; mais ne ſe ſentant pas aſſez forts pour les défendre contre les courſes des habitans réfugiés dans les terres, ils y mirent le feu & les abandonnerent. En 1634, la compagnie mit en mer une flotte de Conquêtes des Etats en Amérique. *Commelyn Fréd. H.* 180. *De Laat.* XI. 216. 447. 454.

1636. vingt vaisseaux, montés de quinze cens hommes, qui contribuerent beaucoup à la conquête du Paraïba, une des plus importantes capitaineries du Bréſil. Curaço, une de ces Isles qu'on apele ſous le vent, tomba, la même année, au pouvoir de la Compagnie. Cette Isle, qui n'a que ſept lieues de long ſur cinq de large, était de la plus grande importance par ſa ſituation près de la côte de Venezuela & par la grande quantité de coton, de tabac, & d'autres denrées qu'elle produit. Son asſiette & la bonté de ſon port étaient ſurtout dans la poſition la plus heureuſe, pour ſervir de retraite aux vaiſſeaux déſtinés à croiſer ſur les navires expédiés de la nouvelle Eſpagne & de la Baye de Honduras pour la terre ferme de l'Amérique. L'Année ſuivante fut remarquable par des conquêtes non moins importantes & ſurtout par celle de la capitainerie de Rio-grandé. Ces ſuccès furent dus, en grande partie, à la conduite du Colonel Artiſchofzy. C'était un Gentil-homme Polonais, que la Compagnie avait pris à ſon ſervice. Son attachement au ſocinianisme l'avait forcé de quitter ſa partie. Mais, depuis quelques années, on faiſait, en Hollande plus attention aux talens utiles qu'à l'orthodoxie des ſentimens. On com-

mençait même à ſoupçonner qu'on pouvait rendre des ſervices à l'État, quoiqu'on ne fût pas ſans reproches ſur ces dogmes où il eſt ſi difficile à l'eſprit humain de donner des notions certaines & poſitives. Artichofki joignait à de grands talens pour la guerre, une prudence conſommée; & la culture des lettres & de la philoſophie y ajoutait un nouvel éclat. Ce fut à l'inſtigation de ce grand homme qu'on ramena, par une entiere liberté de religion, une partie conſidérable des anciens colons Portugais qui, jusqu'alors, avaient refuſé de ſe ſoumettre à la nouvelle domination. Enfin par ſes victoires & ſes conquêtes, il rendit ce nouvel établisſement d'une ſi grande importance, que, pour lui donner un nouvel éclat, la compagnie crut devoir en offrir le gouvernement à un prince de la maiſon de Nasſau. Elle jetta les yeux ſur le comte Maurice de Nasſau-Ziegen, agé de trente deux ans, déjà fameux par ſes talens militaires & couſin du Prince d'Orange. Elle y ajouta des appointemens de quinze cens florins par mois ſans compter les autres avantages. Maurice accepta cette offre, mit à la voile au mois d'Octobre 1636, accompagné de trois mille ſoldats. Il ſignala ſon arrivée dans le Fernambuc par la priſe du fort Paraſon. Il envoya

1636.

Aitſem. II. 552. Barl de Reb. in Breſ. gestes.

1636. quelques vaisseaux sur la côte de Guinée qui se rendirent maîtres du Fort de St. George de la *Mina*. Aux capitaineries de Fernambuc, de Tamara, de Paraïba & de Rio-grandé, il ajouta par la suite celles de Siara, de Siviga & de Maragnan. Mais son despotisme jaloux, dont le brave Artichofki fut la victime, son goût pour le faste qui l'engagea à faire bâtir un palais & une ville qui portât son nom, ne laisserent pas d'affaiblir ces établissemens, en semant le mécontentement parmi les colons, en faisant perdre à la compagnie des sommes qu'on aurait pu employer à des usages plus utiles.

Affaires des Indes-Orientales. La compagnie des Indes-Orientales, affermie dans ses possessions, se contentait d'en goûter tranquillement les avantages. Le Gouverneur-Général Henri Brouwer était revenu en Europe en 1636, après avoir jetté les premiers fondemens du commerce de Siam, en faisant construire en 1634 une loge à Judia, capitale de ce Royaume.

Dubois. 114 117.

1637. Son successeur Antoine de Diemen, natif de Cuylembourg, signala les commencemens de son administration par une expédition, qui assura l'Isle d'Amboine contre les courses des Kimelahas ou Gouverneurs Ternatois. Il aida l'empereur de Ceylon à faire la guerre aux Portugais, il conclut avec

lui un traité très avantageux à la com 1637.
pagnie. C'eſt ainſi qu'il prépara de loin les conquêtes qu'elle fit enſuite dans cette Isle, une des plus riches en productions des Indes, & ſurtout en canelle.

Les Français, pour s'attacher plus étroitement les Provinces-Unies, travaillaient depuis longtems à s'aſſurer du Prince d'Orange. L'Empereur venait de lui refuſer le titre de prince de l'Empire; & dans les Provinces-Unies, on n'avait pas vu d'un œil content les démarches que Frédéric Henri avait faites pour obtenir ce titre d'un Souverain, regardé comme l'ennemi naturel de la République. La Cour de France ſaiſit cette occaſion pour flatter Frédéric-Henri d'une maniere extraordinaire. Par les conſeils de l'Ambaſſadeur Charnacé, excellent négociateur & bon Courtiſan, elle imagina de lui donner le titre d'Alteſſe. Pour juſtifier cette démarche, le Roi diſait, dans la lettre qu'il écrivit, à ce ſujet, aux Etats-Généraux, que le Prince méritait ce titre, non ſeulement à cauſe de ſa naiſſance, mais pour ſes grandes qualités & ſes brillans exploits, & que le titre d'Excellence devenu trop commun, était au deſſous de lui. Les Etats-Généraux, où le Prince avait le plus grand

Le Roi de France donne le titre d'Alteſſe au Prince d'Orange. *Aitſem.* II. 314. 417. 419. *Brandt verv. op 't lev. v. H. de Groot.* 94. *Holl. Reſ. Janv.*

1637. crédit, ne balancerent pas à lui confirmer le même titre. Mais les Etats de Hollande furent moins complaisans. Ils trouvaient étrange & singulier que le Stathouder eût un titre si pompeux, tandis que les Etats ses souverains n'étaient qualifiés que de Seigneuries & de Messieurs. Quelques-uns pensaient même que la France ne flattait ainsi le Prince que pour l'engager à se procurer une autorité qui convînt mieux à ce nouveau titre. Les Etats de Hollande jugerent, cependant, que l'opposition serait inutile; et, pour se conformer aux circonstances, ils envoyerent complimenter le Prince. Frédéric-Henri, informé de ce qui s'était passé dans leur assemblée, leur fit entendre que ce cérémonial était inutile, puisque le consentement des Etats-Généraux devait lui suffire. Le Roi d'Angleterre ne tarda pas à lui donner le même titre. Mais les prédicans persisterent, dans plusieurs endroits & surtout en Zéelande, à ne lui donner que celui d'Excellence. Ils pensaient, dit un auteur Hollandais (*) que ce titre devait suffire à un Prince qui avait suspendu l'exécution des placards rigoureux contre les Remontrans & n'avait pas, pour l'extirpation de l'héresie, ce zèle vif & brûlant qui avait mérité à son frere Maurice, tant de

(*) *'t leven v. Frederic-Henri.* II. 67.

gloire dans le ciel & sur la terre. Pour comble de bonheur, le Prince d'Orange acquit dans le même tems, le titre de *premier noble* de Hollande, qui lui fut conféré par l'ordre équestre lui-même. Cette nouvelle dignité lui donnait le droit de séance & la plus grande influence dans ce college, qui forme le premier membre des Etats de la Province. 1637.

Titre & rang des Etats-Généraux.

C'est, peut-être, cette nouveauté qui fit naître aux Etats, la pensée de regler aussi le titre & le rang que devaient leur donner les Ambassadeurs des puissances étrangeres. Vers la fin de l'année 1639, ils dresserent un reglement, où ils commencent par déclarer qu'il ne faut pas chercher *la Majesté & la dignité* de l'Etat, dans les deputés qui forment l'assemblée, connue sous le nom d'Etats-Généraux, *comme se l'imaginent les Etrangers, mais dans les différens districts qui composent la confédération.* Ensuite ils décident que la préséance leur appartient sur les Electeurs & les autres petits Princes de la Chrétienté, et, qu'après les têtes couronnées, ils doivent suivre immédiatement la République de Venise. Dans les harangues & dans les lettres, on ne les qualifiera plus que de *Hautes Puissances, de Hauts & Puissans Seigneurs.* *Aitsem.* II. 623. - 628.

1637. Le Prince d'Orange ou, en ſon abſence, un membre des Etats ne ſera obligé de reçevoir & de reconduire que les Ambaſſadeurs des Rois & de la République de Veniſe.

Aitſem. II. 419.

Prince de Breda.

Le gloire du Prince d'Orange augmenta par l'exécution d'une entrepriſe importante. Il méditait, depuis longtems, la conquête de la ville de Breda. Pendant que les Français faiſaient une grande diverſion ſur les frontieres des Pays-bas, où ils prenaient Landrecies, Ivoi, Damvilliers, Maubeuge & la Capelle, Frederic-Henri fit aſſembler un grand nombre de batimens de transports, pour tomber en même tems ſur Dunkerque. Mais l'attente des vents, qui furent contraires, ayant donné le tems aux Eſpagnols de ſe mettre en défenſe, Frederic-Henri prit une réſolution imprévue & ſubite. Il paſſa avec ſes troupes à Berg-op-Zoom & vint mettre une ſeconde fois le ſiège devant Breda. Il commença par couvrir ſi bien ſes lignes, que le Cardinal Infant, arrivé pour ſecourir la ville, n'oſa l'attaquer. Pour l'obliger à quitter priſe, il ſe rabattit ſur Ruremonde & Venlo dont il s'empara. Mais rien ne put arracher Frederic-Henri du ſiège de Breda. Le Marquis de Charnacé qui, bien qu'Ambaſſadeur, ſervait dans l'armée à

Aitſem. II. 456.-467. Mém. de Fred. H. 210-220.

21. Juin.

la tête d'un Regiment Français, fut tué d'un coup de mousquet. Mais après des attaques & des défenſes également vives & opiniâtres, les aſſiégeans, ayant, par les mines & le canon, conduit leurs travaux juſqu'au pied de la muraille, la ville parla de ſe rendre & capitula. La garniſon ſortit avec tous les honneurs de la guerre; & la religion fut établie dans la ville ſur le même pied où elle ſe trouvait avant la conquête de Spinola. Quoique ce ſiége eût duré près de quatre mois, on obſerva qu'il ne fut pas bien meurtrier. On ne compta que huit cens cinquante morts & treize cens bleſſés. Cette acquiſition aſſura le territoire des Etats-Généraux contre les incurſions Eſpagnoles. Elle rétablit la liberté de la navigation ſur le Wahal, la Meuſe & les bouches de l'Eſcaut. Elle a même été la derniere conquête importante que les Etats-Généraux ont faite ſur les Eſpagnols dans les Pays-bas. 1637. 7. Octobre.

Ce grand ſuccès n'était pas propre à faire renoncer le Prince d'Orange & la France au plan du partage des Pays-bas. Mais il ne fit qu'augmenter la jalouſie & l'inquiétude du Roi d'Angleterre. Soit qu'il eût réellement le deſſein de rompre une ligue & d'empêcher un partage ſi contraire à Diſputes avec l'Angleterre au ſujet de la pêche. *Rapin.* VII. 447. 452. 455.

1637. à ses intérêts, soit qu'il y vît un prétexte favorable de rétablir ses prétentions sur les mers, il ôsa, de sa propre autorité, faire lever une nouvelle imposition qui fut apelée le *Ship-money*, parce qu'elle était destinée à l'équipement d'une nouvelle flotte. Cette taxe révolta beaucoup les esprits parce qu'elle était arbitraire. Ce Prince, plus éclairé sur ses intérêts, que prudent sur les mesures nécessaires pour les maintenir, commença par employer la plume d'un savant nommé Jean Selden qui, dès l'an 1635, publia son livre *de mare clauso* (*). Il ne prodigue pas seulement tout ce qu'une immense érudition a pu lui fournir d'anciennes autorités dans les écrivains de sa patrie, juges en leur propre cause.

Aitsem. II. 163-164. 305. - 307. 401. 402.

(*) Mr. Wagenaar se trompe en disant que cet ouvrage est une refutation de celui que Grotius publia en 1609. Ce livre n'a de rapport à l'ouvrage de Grotius intitulé *mare liberum*, que par le titre : *mare clausum*. Grotius s'était borné à prouver contre les Portugais que la navigation dans les Indes devait être libre *voy ci dev. Tom.* V. *p.* 16. Selden n'y parle de Grotius que pour dire que l'Ambassadeur Carleton avait demandé qu'on punît ce savant Hollandais pour avoir sotenu la liberté des mers dans ses négociations & ses mémoires.

Il en va puiſer juſques dans les anciens monumens, hebreux, grecs & latins, pour prouver que la ſouveraineté des *mers étroites*, c'eſt-à-dire des mers qui environnent la Grande-Bretagne, appartenait excluſivement au Roi d'Angleterre. Cet ouvrage, où l'Auteur s'attache plus à citer qu'à raiſonner, n'en fit que plus d'éclat, parce que l'erudition était alors regardée comme la raiſon ſuprême. Charles en fut enchanté. Il ordonna qu'il fût placé comme un monument utile & précieux dans toutes les cours d'Amirautés. Le ſuccès de ce livre alarma les Etats de Hollande, au point que l'Advocat Dirk Graswinkel l'ayant réfuté, on le récompenſa d'une penſion de cinq cens florins. Le Monarque Anglais, non content de ſoutenir ſes prétentions par la plume, eut recours à la force. Il ſe vit en état de faire équiper une des flottes les plus formidables que l'Angleterre eût encore miſe en mer. Elle attaqua les batimens qui pêchaient autour des côtes Britanniques. Ils furent diſperſés, on en coula quelques-uns à fond, ceux qui s'étaient ſauvés dans les ports d'Angleterre, ne purent obtenir, leur élargiſſement & la liberté de continuer la pêche cette année, qu'en

1637.

Verkl. der Unie. T. I. Inleid. 79. Larrey hist. d'Ang. VI. 1121.

1637. payant trente mille livres ſterlings. Les Etats de Hollande, ayant tenté vainement de gagner le Roi par la négociation, eurent recours à leur ancienne coutume. Ils donnerent de fortes escortes aux bâtimens qui allaient à la pêche. Ils réuſsirent d'autant plus à l'aſsurer, que la nouvelle taxe impoſée en Angleterre, avait augmenté le mécontentement national. Les troubles éclaterent avec tant de violence dans ce Royaume, que le monarque n'eût ni le loiſir ni le pouvoir de ſoutenir ſes prétentions ambitieuſes ſur les mers.

Hume ch. LII.

Influence des Etats & de la France dans les troubles d'Angleterre.

Ce qui prouve encore mieux l'enchaînement des affaires de Hollande avec la funeſte cataſtrophe arrivée à Charles, ſont les efforts que fit le Cardinal de Richelieu pour l'engager à conſentir au partage des Pays-bas, du moins en gardant une parfaite neutralité. Le Comte d'Eſtrades ſe rendit à Londres, vers la fin de l'année pour ménager cette importante affaire. Mais ſa majeſté répondit que, loin de reſter ſpectateur oiſif, elle était décidée à s'y oppoſer de toutes ſes forces de terre & de mer. Auſsitôt le Comte fut chargé de s'aboucher avec ceux qui fomentaient la révolte d'Ecoſſe. *On connaîtra bientôt*, diſait Richelieu, en écrivant à ce miniſtre, *qu'on ne*

D'Eſtrad. I. 1. - 12.

doit

doit pas me mépriſer. L'année ne ſe paſera pas que le Roi & la Reine d'Angleterre ne ſe repentent d'avoir réfuſé les offres du Roi. Nous verrons bientot dans la ſuite que les Rebelles ne furent pas ſeulement excités par la France; & qu'ils ne trouverent pas un moindre appui dans la Hollande. 1637. *Wieq. t. I. 30. 31.*

Le Comte d'Eſtrades, en quittant l'Angleterre, reçut ordre de ſe rendre à la Haye, pour s'aboucher avec le Prince d'Orange; afin de changer le plan de la campagne ſuivante, puiſque la fermeté de Charles I. faiſait échouer le projet qu'on avait formé ſur la côte de Flandres, & ſurtout ſur Dunkerque. Le Prince d'Orange brûlait de pénétrer plus avant dans le Brabant. Le Roi promit de fournir douze cens mille livres aux Etats, pour qu'ils formaſſent une expédition importante, qui ne devait être connue que du Prince d'Orange & de l'Agent de ſa majeſté. Mais, on eut beau prendre des précautions pour faire garder le ſécret: on ſut bientôt qu'il ſe formait une entrepriſe ſur Anvers. Le ſoin en fut confié au Comte Guillaume de Naſſau. Il pénétra jusqu'à Callo dont il ſe rendit maître. Mais ſur une fauſſe nouvelle que les ennemis s'avançaient avec des forces nombreuſes pour l'attaquer, il ordonna la ré- Entrepriſe ſur Anvers échouée. 1638. *Aitſem. II. 425. 491. 535. 536. D'Eſtrad. I. 12. Mém. de Fred. H. 225. - 230.*

1638. traite avec une précipitation qui causa le plus grand désordre. Le Marquis de Lerde, qui commandait l'armée Espagnole, ne laissa pas échapper une si belle occasion. Il fit attaquer les troupes fugitives avec tant de vigueur, que le Comte Guillaume perdit plus de deux mille hommes et, pour comble de chagrin, Maurice de Nassau, son fils unique, qui donnait les plus grandes espérances. Toute l'artillerie tomba au pouvoir des vainqueurs. Ils prirent un si grand nombre de chaloupes que les États de Zéelande assignerent une indemnisation de quarante neuf mille cinq cens florins aux propriétaires.

Notul. Zeel. 9 Decemb. 250.

Mesintelligence entre le Prince & la ville d'Amsterdam. *D'Estrades I. 26 29.*

Ce grand succès consola les Espagnols de la défaite du Slaak, & fournit ample matiere aux spéculatifs de méditer sur les vicissitudes de la fortune. Il y a grande apparence que cette nouvelle causa plus de joie que de douleur dans Amsterdam. Le Prince d'Orange s'était déjà plaint que des marchands de cette ville avaient envoyé des munitions à Anvers. La maniere dont le Comte d'Estrades raconte cette affaire, est trop propre à faire connaître le systême de ce tems-là, pour être passée sous silence. Il dit que, sur les sollicitations du Prince, on arrêtta un nommé Byland, pour avoir fait passer à Anvers quatre flu-

1638.

tes chargées de poudre, de mousquets & de piques. Traduit devant les Bourguemaîtres, Byland n'eſt pas même déconcerté. Il déclare fiérement devant eux, que „les Bourgeois d'Amſterdam ont droit de faire leur commerce partout, qu'il en nommera cent qui ſont commiſſionaires des marchands d'Anvers & qu'il en eſt un, que le commerce ne veut pas être interrompu, & que ſi, pour gagner, il fallait paſſer par l'enfer, il hazarderait de brûler ſes voiles". Le Comte ajoute qu'au moyen de cette belle apologie, Byland fut jugé innocent, ſous prétexte qu'il était ſimple commiſſionaire des marchands d'Anvers. Il ajoute que le Prince n'avait pu moderer ſa colere en lui faiſant ce récit, qu'il avait jetté ſon chapeau ſur la table & s'était écrié; *vous voyez la patience qu'il faut avoir avec ces brutaux de marchands. Je n'ai pas de plus grands ennemis que la ville d'Amſterdam. Mais ſi j'ai une fois Anvers je les mettrai ſi bas qu'ils ne s'en releveront jamais.* Serait-il impoſſible de montrer que le rétabliſſement du commerce d'Anvers ne cauſerait pas la décadence de celui d'Amſterdam?

Meſintelligence au

D'autres incidens, d'une importance non moins grande, ſervaient enco-

1638. re à attiſer le feu des diſcordes inteſtines. Les membres de l'Amirauté d'Amſterdam refuſaient de reconnaître la juriſdiction de cette ville, ſous prétexte qu'ils étaient au ſervice & ſous le ſerment des Etats-Généraux. La ville refuſait de conſentir à ce qu'une partie des droits d'entrée & de ſortie fuſſent affermés. Les Etats-Généraux, penſant que la ferme produirait plus qu'une ſimple régie, appuyaient l'Amirauté. L'affaire fut pouſſée ſi loin que trois conſeillers de l'Amirauté d'Amſterdam furent arrêtés, en voulant s'acquitter de leur emploi. Cette diſpute devint des plus ſérieuſes. Les Etats-Généraux crurent devoir recourir à des meſures extraordinaires. Ils députerent ſolemnellement à Amſterdam. Les Députés étaient chargés d'engager la ville à conſentir que le college ſuprême d'Amirauté fût rétabli ſur un plan propoſé par le Prince, que tous les droits d'entrée & de ſortie fuſſent mis en ferme, qu'une nouvelle compagnie d'aſſurance fût érigée & que le Conſeil d'Etat eût le droit de décider tous les procès rélatifs aux vaiſſeaux vendus ou loués aux Eſpagnols, pour croiſer dans la méditerranée contre les Français. Mais bien loin d'être admis dans le Conſeil des trente ſix, les dé-

ſujet de l'Amirauté. *Aitſem. II.* 413. 486. 490. 505. 552. 592. 602.

putés ne purent parler qu'aux Bourguemaîtres, qui, après avoir conféré avec le Conſeil, ne leur répondirent qu'à leur auberge, & d'une maniere négative. Cetre réception parut révoltante. On était indigné, qu'une ville particuliere ôſât ſe roidir contre tout le corps de la confedération, & voulût ſe maintenir dans le droit de fournir des ſecours à l'ennemi. Mais Amſterdam ſoutenait que, ſous le prétexte ſpécieux du bien public, on cherchait à réunir un des principaux droits de la Hollande aux États-Généraux. Elle fit même entendre que la liberté n'était pas aſſurée; tant que le Prince ſerait maître abſolu des États-Généraux, & qu'il fallait travailler à diminuer ſon pouvoir, déjà trop formidable. Frédéric-Henri ne manquait pas de Conſeillers qui l'excitaient à recourir à ces moyens qui avaient ſi bien réuſſi à Maurice. Mais ce Prince, quoique dévoré d'ambition, était d'un caractere doux & ennemi des méſures extrêmes. Il préferait de gagner les eſprits par la douceur & l'inſinuation. Il craignait de les effaroucher par la violence. Cependant cette méſintelligence ne laiſſa pas de produire de funeſtes effets pour la maiſon d'Orange. Nous verrons comment cette jalouſie, accrue par l'alliance du Prin- 1638.

1638. ce avec le Roi d'Angleterre, augmenta l'ardeur avec laquelle on fit pasſer des ſecours aux Rebelles qui parvinrent à détrôner cet infortuné monarque.

Grands honneurs rendus à Marie de Medicis en Hollande.

Etait-ce pour braver la cour de France & ſurtout le Cardinal de Richelieu, ou pour reconnaître les ſervices qu'elle avait rendus à la République pendant ſa Régence, que Marie de Medicis, s'étant tranſportée en Hollande, pour engager les Etats à ménager ſa réconciliation avec le Roi ſon fils, toutes les villes où elle paſſa, la reçurent avec des honneurs extraordinaires? Amſterdam ſe diſtingua ſur toutes les autres. Les compagnies Bourgeoiſes ſe mirent ſous les armes & borderent les rues où la Reine devait paſſer. On ſonna toutes les cloches. Un Bourguemaître vint la complimenter à la porte de la ville. Tout ce qu'on put imaginer de plus brillant, de plus ingénieux en arcs de triomphe, en repréſentations allégoriques, fut prodigué en ſon honneur. Pendant les quatre jours qu'elle reſta dans la ville, les gardes ne prirent que d'elle le mot du guet. On lança en ſa préſence un navire auquel elle donna ſon nom. Le même jour qu'elle quittait la ville d'Amſterdam, Anne d'Autriche mettait au mon-

1. *Septemb.*

5. *Septemb.*

de le Dauphin, ſon petit-fils. Quand la nouvelle de cette naiſſance arriva dans les Provinces-Unies, on fit partout, dans les villes, de grandes réjouiſſances. On ne penſait gueres, dit un Auteur Hollandais (*) que celui dont on célébrait la naiſſance avec tant de joie ſerait le fameux Louis XIV. qui devait ſubjuguer la plus grande partie de nos Provinces & mettre la République à deux doigts de ſa perte. Quant à Marie de Medicis, elle ſe rendit en Angleterre auprès du Roi, ſon Gendre: mais quoi qu'elle ſe conduisît de la maniere la plus décente; le peuple féroce & fanatique ne laiſſa pas de l'inſulter par ce qu'elle était catholique. Le Roi même, dont l'autorité n'était plus reſpectée, ne fut pas en état de conſerver à ſa belle-mere, les droits ſacrés de l'hoſpitalité, le respect dû à ſon rang & à ſes malheurs. Après un ſéjour de quelques mois, Marie Medicis fut obligé de repaſſer la mer. Tout le monde ſait comment cette mere ou belle-mere de trois grands monarques fut réduite à ſe retirer dans un hôpital à Cologne où elle mourut de miſere & de chagrin: Etrange fin pour une Reine de France, qui peint d'un ſeul trait le crédit univerſel de Richelieu & déshonorera éternellement le

1638.

(*) 't lev. v. Frid. Henri. II. 235.

1638. monarque imbécile & faible qui sacrifia les droits du trône, les devoirs de la reconnaissance & les sentimens de la nature à la haine inflexible d'un ministre altier & vindicatif.

Campagne infructueuse.

1639. Ainsi les Etats perdirent les sollicitations qu'ils faisaient auprès du monarque pour l'engager à rapeler sa mere en France. Le Chevalier Knuit qu'ils y avaient envoyé sous ce prétexte, réussit mieux à obtenir la continuation du subside de douze cens mille livres. Mais, quoiqu'il fût accordé sous la clause ordinaire d'être employé pour l'éxécution d'une entreprise importante, la campagne de cette année ne laissa pas d'être absolument stérile. Le Prince d'Orange fit de vaines tentatives sur Hulst & Gueldre, pendant que les Français s'emparaient de Hesdin & d'Yvoy, & se faisaient battre à Thionville par le Général Piccolomini. On se plaignait dans les Provinces-Unies du peu de succès de ces campagnes & l'on en réjettait la faute sur l'alliance faite avec les Français: mais, selon un Auteur contemporain (*), l'occasion de faire des entreprises leur manquait bien moins que la bonne volonté.

Aitsm. II. (*) *Capel II.* 27.

Victoire de Tromp sur une Flotte

La mer où les coups se portaient avec harmonie & vigueur, fut plus favorable aux Provinces-Unies. De-

puis l'an 1637, la Hollande avait pour Lieutenant-Admiral Marten Harpertzoon Tromp, qui devint si fameux & pour Vice-Amiral, Witte Cornelisſen de Witte, tous deux natifs de la Brille, tous deux d'une bravoure à l'épreuve, familiarisés dès l'enfance avec la mer & redevables de leur élévation à leur seul mérite. Le commerce était alors désolé par les pirateries des armateurs de Dunkerque. Ils avaient, vers la fin de l'an 1638, pris environ quarante vaisſeaux en différentes rencontres. Ils étaient devenus si nombreux qu'on ne pouvait plus les attaquer avec avantage. Enfin l'on apprit qu'une escorte de treize vaisſeaux de guerre & de trois frégates devait conduire de Dunkerque ſept vaisſeaux chargés de matériaux pour achever l'équipement d'une flotte puissante qui s'armait en Espagne. Tromp, chargé de croiſer à l'entrée du port de Dunkerque, attaqua cette flotte, quoique la ſienne ne fût que de onze vaisſeaux. Par une manœuvre habile, il en coupa deux dont il ſe rendit maître, & fit entrer les autres dans le port; après les avoir cruellement maltraités. Un ſuccès auſſi glorieux lui mérita des récompenſes & des honneurs publics. Le Roi de France, pour l'exciter encore plus contre l'ennemi

1639. de Dunkerque. *t lev. v. Frid.-H. II.* 186.-202. *Aitſem. II.* 483. 484. *Aitſem. II.* 615. 616. *Holl. Reſ.* 5 *ſept. Octob.* 2 *nov.* 18 *Feb.*

1639. commun, lui fit passer le cordon de Chevalier de St. Michel.

Il detruit une Flotte Espagnole dans les Dunes

D'Estrad. I. 40. 41. Capell. Gedenksch. II. 29 - 41. Mém. de Fréd - H. 257. Commelyn. 56-66.

Au mois de Juin, Tromp arrêtta trois vaisseaux Anglais, en enleva mille & soixante & dix Soldats qui venaient de Cadix pour débarquer à Dunkerque & rendit les bâtimens. Enfin, l'on apprit par des pratiques secretes qu'on avait jusques dans ses secrétaireries d'Etat de Madrid & de Bruxelles, que les Espagnols mettaient en mer une Flotte formidable sous l'Amiral Oquendo, leur meilleur Officier de marine, & qu'elle se retirerait dans les Dunes, où les Anglais devaient la protéger, jusqu'à ce qu'elle se fût jointe à la Flotte de Dunkerque & qu'elle eût débarqué sur la côte de Flandre un transport de douze mille hommes. D'après ces avis on envoya l'Amiral Tromp croiser à l'entrée de la Manche. Il n'avait que treize vaisseaux lorsqu'il apperçut la Flotte Espagnole forte de soixante sept voiles, parmi lesquels ils y avait des galions qui portaient jusqu'à 62 canons. Sans avoir égard à cette grande superiorité, il commence l'attaque à la faveur de la nuit, avec ordre à ses vaisseaux de se tenir serrés pour s'ouvrir une route dans la Flotte ennemie, en attendant qu'on pût l'écraser à la jonction d'autres navires, qu'il savait être prêts à venir le renforcer.

16 *Sept.*

Au premier coup de canon, il fut joint par quatre vaisseaux aux ordres du Vice-Amiral de Witte. „ *Il faut*": lui dit Tromp, *acquérir maintenant de l'honneur ou périr: voilà l'occasion de signaler votre courage* „ *Je suis prêt*", lui repartit de Witte. *à braver le péril sur vos pas & même à l'affronter le premier.*" Ils tombent en même tems au milieu de la Flotte ennemie; & quoiqu'un de leurs vaisseaux eût sauté par le feu qui prit aux poudres, ils la forcent à se replier dans les dunes d'Angleterre, après lui avoir pris deux gallions, & causé beaucoup de dommage. Le lendemain Tromp s'étant trouvé fort de trente voiles, tint les ennemis bloqués dans les dunes, pour les attaquer à leur sortie. Les Anglais chargés de les favorifer ouvertement, se mirent entre les deux Flottes & paraissaient vouloir se joindre aux Espagnols. L'Amiral Pennington vint, au nom du Roi d'Angleterre, déclarer à Tromp qu'il se défendît toute hostilité sur les côtes & dans les eaux de l'Angleterre. Mais les Etats, irrités d'apprendre que les Anglais couvrissent la retraite des vaisseaux qui pouvaient s'échapper ou prêtassent les leurs pour transporter les Soldats Espagnols à Dunkerque, ordonnerent à 1639.

1639. Tromp de tenter l'attaque, à la premiere lueur de succès, sans aucun égard pour les lieux ni pour aucune nation. En même tems ils donnerent partout des ordres pour lui procurer des renforts. La Hollande, la Zéelande, les deux Compagnies des Indes & surtout la ville d'Amsterdam qu'on avait accusée de favoriser les Espagnols, équiperent à l'envi & avec tant de diligence un si grand nombre de vaisseaux; on fournissait à Tromp un
21 Octob. si grande quantité de provisions des côtes voisines de Zéelande & de France, qu'il se vit à la tête d'environ cent voiles, & en état de forcer les Espagnols. Le Vice-Amiral de Witte eut ordre de veiller sur les mouvemens des Anglais, qu'on était résolu de combattre, au cas qu'ils voulussent soutenir l'ennemi. Oquendo, voyant la Flotte des Etats le serrer de près, fit couper ses cables & tâcha d'échapper en longeant les côtes. Plus de vingt de ses vaisseaux échouerent sur les sables; & la plus grande partie fut consumée par des brûlots: les équipages se sauverent sur le rivage. Le reste de la Flotte, composé d'environ cinquante vaisseaux, ne se battant plus qu'en retraite, fut pris ou brulé ou coulé à fond: il n'y eut que l'Amiral Oquendo qui vint à bout d'é-

chapper avec environ sept autres & de gagner le port de Dunkerque. 1639.

Cette défaite porta un coup mortel à la marine Espagnole. Les Etats firent de grands honneurs & des présens magnifiques à tous ceux qui s'étaient distingués dans le combat. Ce triomphe éclatant fut célebrée dans toute la République par des rejouissances solemnelles. Toute l'Europe admira la hardiesse, la conduite & la valeur, avec laquelle Tromp avait arrêté une si puisante Flotte jusqu'à ce qu'il eût des forces suffisantes pour la détruire. Cette Victoire parut encore bien plus importante, lors qu'on sut, depuis, que la Flotte Espagnole ne se proposait rien moins que d'attaquer la Suede & de faire sur la mer baltique une retraite d'armateurs, aussi terrible aux puisances du Nord que Dunkerque l'était à la France & à la Hollande. On fut surtout étonné qu'en deux semaines, on eût pu mettre tant de vaisseaux en mer, *ce que*, dit un temoin oculaire, *nul Prince ne saurait faire quelque puisant qu'il soit.* Il eût pu ajouter qu'on voyait par là que, malgré la marche lente & circonspecte du gouvernement, on ne peut lui reprocher de manquer de vigueur & d'activité, dans ces circonstances extraordinaires & presan-

Bougeant Hist. de la paix de Munster. II. 20. 32.

Mém. de Fred. II. 160.

1639. tes, où la longueur des délibérations ferait perdre des occasions favorables. On assure cependant, que les Etats balancerent longtems avant de se résoudre à violer les respect dû à la majesté du Roi d'Angleterre : Frederic-Henri même chancela ; nous verrons bientôt les interêts secrets qu'il avait à ménager avec ce monarque : enfin un bâtiment fût expédié pour porter à Tromp des ordres de ne point combattre ; mais ce bâtiment s'étant vu en danger de tomber entre les mains de l'ennemi, jetta heureusement les lettres dans la mer. Le Roi d'Angleterre se plaignit hautement de l'atteinte portée aux droits de tous les souverains autour de leurs côtes. Il fit des menaces : mais l'embarras que lui donnaient ses propres sujets, les firent apprécier à leur juste valeur. On rapporte même que les Anglais, qui n'aimaient pas les Espagnols, parce qu'ils étaient papistes & protégés par leur Roi, penchaient pour les Hollandais. Bien-loin d'exécuter à la rigueur les ordres de Charles, ils s'emparerent de plusieurs vaisseaux Espagnols, qu'ils jugerent de bonne prise, sans doute, sous le prétexte spécieux, qu'également ils auraient été pris ou détruits par les Hollandais.

Aitzem. II. 617 Capef. II 34.

Cependant les Etats ne purent dérober leurs vaisseaux marchands aux armateurs de Dunkerque. A peu près dans le tems qu'ils remportaient une si grande victoire, ces intrépides Corsaires leur enlevèrent jusqu'à vingt-sept navires marchands. On se vangeait, il est vrai, quelquefois, en enlevant quelques-uns de ces armateurs; mais cette vangeance était dispendieuse & stérile. On ne trouvait que des hommes, au lieu que les navires enlevés par les Dunkerquois étaient chargés de marchandises. Un grand nombre de marchands d'Amsterdam furent ruinés. En 1641, ils exposèrent le tableau de leurs désastres; mais, tous les ordres donnés pour en arrêter le cours, furent sans fruit. 1639.

Vains efforts pour reprimer les pirateries des Dunkerquois. *Aitsem.* 6: 6. 750 - 752. *Holl. Ref. Janv.* 1641.

Pendant l'été de l'an 1640, Tromp tenta vainement de bloquer ce port si redoutable à la navigation des Provinces-Unies. Frederic-Henri ne fut pas plus heureux sur terre, quoique les Français fissent une diversion avantageuse en assiégeant Arras, dont ils s'emparerent au mois d'Aout. Il vit encore échouer deux entreprises qu'il avait formées pour s'emparer de Bruges & de Hulst; quoiqu'il eût pénétré bien avant dans le pays ennemi: le Comte Henri Casimir de Nassau, envoyé pour attaquer une redou-

Campagne infructueuse. *Holl. Ref. Janv.* 1641.

1640. te, fut obligé de battre en retraite, après un engagement très vif. Il reçut même une bleſſure dangereuſe, dont il mourut à la fleur de ſon âge, le 12 Julliet. Grande perte, diſent les mémoires de Frederic-Henri ; c'était un jeune homme plein de courage : le tems & l'expérience euſſent ralenti ſon trop grand feu, & mûri ſon jugement.

Guillaume-Frederic Stathouder de Friſe & Frederic-Henri de Groningue, Ommel. & Drente.

Les grandes eſpérances que ce jeune Stathouder faiſait concevoir, avaient donné de bien plus hautes idées de ſes talens. En un mot cette perte fut plus ſenſible à la République qu'à Frederic-Henri. Ce Prince verſa des larmes ſur cette mort ; mais, dit un auteur Hollandais, (*) c'étaient, au fond, des larmes de joie. Il crut que le moment était arrivé de réunir ſur ſa tête les divers Stathouderats de toutes les Provinces. Il ſoupirait avec d'autant plus d'ardeur pour cette augmentation de pouvoir, qu'il eût voulu transmettre le gouvernement-général à ſon fils, pour le rendre plus digne d'épouſer une Princeſſe d'Angleterre qu'il ſollicitait pour lui. Auſſi le Comte Guillaume-Frederic, frere du défunt, implorant ſon crédit dans les Etats des Gouvernemens vacans, s'aperçut bientôt qu'il *s'était*, comme on dit, *confeſſé au Renard*. Un agent

(*) *Aitſem. II. 705-716. Verv. op 't lev. v. de Groot 255. Mém. de Fred-H. 277 Capell. Gedenkſch. II. 49-50.*

secret du Prince vint même solliciter 1640.
le Comte de renoncer à sa concurrence & d'être assuré qu'on le ferait Lieutenant ou Vice-Stathouder ; parce que, pour donner plus de solidité & d'harmonie à la machine du gouvernement, il était à propos qu'il fût réuni sous un seul Stathouder. Guillaume-Frederic, étonné de cette ouverture, ne put s'empêcher de dire, que le rang *de Capitaine valait mieux que celui de Lieutenant.* Il n'en travailla qu'avec plus d'ardeur à faire agir ses partisans. Il se rendit en diligence en Frise, pour prévenir les manœuvres de Frederic-Henri. Déjà ce Prince avait engagé les Etats-Généraux à faire en sa faveur une députation aux Etats de Frise & de Groningue: Mais en paraissant se prêter à ses vues, des membres de cette assemblée avaient écrit à Guillaume-Frederic qu'il se hâtât de pourvoir à ses propres intérêts. Les partisans du Comte agirent si puissamment, & les Etats de Frise étaient si jaloux d'avoir un Stathouder particulier, que Guillaume-Frederic était déjà choisi, lorsque les Députés des Etats-Généraux arriverent à Leeuwaarde. Voyant qu'il n'y avait rien à faire dans la Frise, ils tournerent leurs vues sur les autres Provinces. Le petit Pays de

1640. Drente ne fut pas difficile à gagner. Mais la Province de Groningue & Ommelandes était partagée de sentimens. La plus grande partie inclinait pour Guillaume-Frederic : mais les anciennes disputes entre les deux corps de cette Province, étant pendantes devant les Etats-Généraux où le Prince d'Orange avait le plus grand crédit, on craignait que les Ommelandes ne le proclamassent Stathouder, pour s'assurer sa faveur, au cas que la ville vînt à fixer son choix sur Guillaume-Frederic. Les partisans de ce dernier firent, cependant, de grands efforts en sa faveur. On dit même que Sohnius, Sécretaire du Comte, Oostheim son Maître-d'Hotel & le Bourguemaître Eisinga, pour gagner à la fois les gens raisonables & les sots, représenterent, pour les premiers, combien la liberté serait exposée sous un seul Stathouder, & pour les seconds, que le Prince d'Orange n'était pas orthodoxe sur l'article de la religion, & cherchait à rétablir le papisme. Mais les pratiques & le crédit du Prince d'Orange ne tarderent pas à prévaloir. La ville, ayant commencé par le nommer au Stathouderat, fut bientôt imitée par les Ommelandes. Lorque Frederic-Henri se rendit à Groningue, il en

obtint même la survivance pour le jeune Guillaume, son fils, qui l'accompagnait. Mais il ne put jamais pardonner à ceux qui l'avaient traversé dans ses vues. Le nouveau Stathouder de Frise ne put pas même regagner ses bonnes graces, en renvoyant de sa maison Oostheim & Sohnius, qui l'avaient si bien servi. On donna le Regiment que son frere avait commandé au Comte de Solms. Les Etats Auteurs de la révolution arrivée en 1637 dans le Gouvernement de Frise, en vinrent jusqu'à soutenir ceux qui en étaient mécontens. Enfin le Comte Guillaume, quoique désespéré de s'être vu enlever deux Stathouderats, fut en bute à tant d'attaques & de mortifications à cause de celui qu'il avait eu le bonheur d'obtenir, que son ambition céda à l'amour du repos. Il abandonna tous les droits qu'il pouvait prétendre à transmettre sa dignité à ses héritiers. Il n'eût pas plutôt fait cette démarche que le Prince d'Orange & les Etats-Généraux le soutinrent contre les mécontens & vinrent à bout de maintenir dans le droit de nommer les magistrats des villes. C'est ainsi que Frederic-Herri obtint l'espérance de voir les différens Stathouderats réunis dans sa postérité. Il ne prévoyait gueres que la

1640.

Aitsem. II. 731 - 736, 747, 748, 750.

1640 branche de Naſſau-Dietz, qu'il voulait dépouiller, ſerait la ſeule qui conſerverait conſtamment les ſiens & qu'environ un ſiécle après, elle viendrait à bout de conſommer cette réunion à la quelle il avait échoué.

Guillaume, fils de Frederic-Henri épouſe une Princeſſe d'Angleterre.

Son projet paraiſſait d'autant plus dangereux aux Républicains zélés, qu'il venait de réuſſir dans celui de procurer une alliance royale au jeune Guillaume, ſon fils. La Reine mere de France avait fait la premiere ouverture de ce mariage pendant ſon ſéjour en Hollande. Cette propoſition n'avait, ſans doute, pas peu contribué aux honneurs que le prince d'Orange avait eu ſoin de lui faire rendre. A ſon arrivée en Angleterre, elle s'en ouvrit au Roi ſon gendre & à la Reine, ſa fille; elle fut, enſuite, appuyée par deux députés que Frederic-Henri y envoya. Ce parti paraiſſait d'abord inégal. Il ſemblait étrange que le fils d'un petit Prince qui ſervait une République, recherchât une Princeſſe qui pouvait hériter de trois Royaumes & comptait un Roi de France pour ſon grand-pere. Mais on repréſenta ſi bien la gloire de la maiſon de Naſſau qui avait donné un Empereur & s'était déjà alliée à la maiſon de Bourbon, la puiſſance d'un Stathouder au quel il ne manquait, diſait-on, que le titre

Aitſem II. 709-741. 750. 803. 814. 815. *Verv. op 't lev. v. de Groot.* 280. 282.

pour être souverain d'un Etat qui jouait un des premiers rôles en Europe, & possédait des Royaumes dans les Indes, que Charles I se rendit facilement. Il croyait d'ailleurs que cette alliance pourrait servir à dissiper les préjugés de ses peuples qui l'accusaient de papisme, à lui procurer les secours des Provinces-Unies dans les troubles où il était engagé & même à les détacher de l'alliance de la France. Dès que le Prince d'Orange fut assuré du consentement de Charles, il avertit les Etats-Généraux & ceux de Hollande qu'ayant appris, *indirectement*, que sa Majesté Britannique était portée à contracter alliance avec sa maison, il jugeait à propos de leur en donner avis, & de les prier d'y envoyer une députation, pour faire la demande de la jeune Princesse *Marie* en leur nom & au sien. Les Etats envoyerent, en conséquence, une ambassade solemnelle en Angleterre; mais quoique le Prince les eût assurés que Marie avait été élevée dans la religion réformée, telle qu'on l'exerçait publiquement dans les Provinces-Unies, on ne laissa pas d'exiger dans le contrat, qu'elle pourrait suivre les rits de l'Eglise Anglicane. La dot fut fixée à quarante mille livres Sterlings. L'époux lui donnait de son 1640.

1640. côté cinq çens livres ſterlings par mois pour ſes menus plaiſirs & lui aſſurait un douaire de dix mille livres. L'Amiral Tromp fut chargé de conduire le jeune Prince en Angleterre avec une flotte de vingt vaiſſeaux. Mais la Princeſſe ne vint en Hollande que deux ans après, lorsqu'elle eût atteint ſa douzieme année. Les Etats délibererent depuis, s'ils offriraient un préſent aux nouveaux époux : mais les villes y parurent ſi peu diſpoſées qu'on ne voit pas qu'elles y aient donné leur conſentement. Nous verrons dans la ſuite les révolutions importantes que cette alliance entre les maiſons de Stuart & d'Orange fit naître pour la gloire de cette derniere, & que Frédéric-Henri, avec toute ſon ambition, était bien éloigné de prévoir.

Craintes des Republicains ſur la grandeur de la maiſon de Naſſau.

Suivant les notions de notre politique Européenne, quoique peu fondées, la France ne vit pas de bon œil cette alliance du Prince d'Orange avec un Roi qui paſſait pour trop zélé partiſan des Eſpagnols. Mais il eſt certain que Frédéric-Henri eût préféré de s'allier avec la maiſon de Bourbon, ſi la différence des religions n'y eût mis obſtacle. Il n'en reſta pas moins attaché aux Français ; parceque ſes vues s'accordaient toujours avec les leurs ſur le projet du partage des Pays-bas,

Aitſem. II. 736. *D'Eſtrad.* I. 59. 60. 63. 65. 73. 76. 78.

On voit même que ſes liaiſons avec le Cardinal de Richelieu devinrent plus étroites que jamais: mais ces différentes liaiſons politiques ne firent qu'augmenter les craintes de ceux qui regardaient l'accroiſſement de la maiſon d'Orange comme dangereux à la liberté. L'éclat qu'elle reçevait d'une alliance avec une tête couronnée, offuſquait leurs yeux. Frédéric-Henri venait de manifeſter ſon projet de devenir Stadhouder de toutes les Provinces: quelle barriere oppoſer à ſa puiſſance quand elle s'étendrait ſur la moitié des Pays-bas Autrichiens où la qualité de Margrave d'Anvers &c. lui aſſurait déjà de grandes prérogatives? Mais, il n'était ni prudent, ni civil de faire paraître ces craintes. Il fallut donc prendre un détour. Pour mettre des bornes à l'aggrandiſſement de Stadhouder, on fit éclater, plus vivement que jamais, la crainte chimérique, mais ſpécieuſe, de l'aggrandiſſement de la monarchie Françaiſe. Le Stadhouder ſe vit, même, comme forcé d'écrire en France vers la fin de cette année que, quoi qu'il eût fait tout ſon poſſible pour favoriſer les deſſeins de ſa majeſté, *malgré les remontrances qu'on lui a faites ſur cela, malgré la mauvaiſe diſpoſition des peuples, il croyait qu'il était de la prudence de* 1640.

1640. *temporiſer pour détruire ces ſoupçons.* Cet avis fut cauſe que les Français porterent l'année 1642 leurs armes dans l'Italie & la Catalogne.

Projets concertés avec la France.

L'Inſtruction du Sieur de la Thuillerie pour remplacer à la fin de l'année 1640, le Comte d'Eſtampes Ambaſſadeur ordinaire de France auprès des Etats, jette de nouvelles lumieres ſur les diſpoſitions des eſprits. Il était chargé d'engager le Prince d'Orange, à ſeconder avec plus de vigueur les efforts de la France; & comme les ſentimens de ce Prince, diſait-on, étaient cachés & difficiles à pénétrer, il n'oubliera rien pour les découvrir. Il devait auſſi gagner la Princeſſe ſon Epouſe, connue pour avoir beaucoup d'empire ſur ſon eſprit: il ne devait pas même craindre de la flatter, mais avec le ſoin de ne faire aucune baſſeſſe. Le Comte D'Estrades fut chargé, dans le même tems, de préſenter à cette Princeſſe deſpendans d'oreille qui coutaient cinquante mille écus. Après ces précautions, les deux Ambaſſadeurs s'aboucherent avec le Prince d'Orange ſur les opérations de la campagne prochaine. On convint que Frédéric-Henri s'avancerait jusques ſur le canal de Bruges pour favoriſer la conquête d'Aire où les Français viendraient mettre le ſiège.

Wiequef.

D'Eſtrad. I. 58. *Aitſom* II. 771.

1641.

ge.

ge. Le Roi promit d'assister les États de douze cens mille livres : le Monarque & les États s'engageaient à mettre, chacun, sur pied une armée de vingt deux mille cinq cens hommes. Frederic-Henri ne put ouvrir la campagne qu'au commencement du mois de Juin ; il s'empara, cependant, du fort de Gennep, poste important sur le confluent de la Meuse & du Niers que le Cardinal Infant avait emporté l'an 1635. Quoi-qu'il n'eût pu pénétrer entre Gand & Bruges, les Français ne laisserent pas de prendre le ville d'Aire, qu'ils reperdirent ensuite ; mais après s'être dédommagés par les conquêtes de Lens, de Bapaume & de la Basse. 1641. *Mém. de Fred. H.* 294. 295 - 299.

La plus grande perte pour les Pays-bas Espagnols, fut celle du Cardinal Infant qui mourut le 9 de Novembre à Bruxelles. Ce Prince, plus propre au commandement brillant d'un État & d'une armée, qu'aux fonctions obscures & pacifiques du sacerdoce, s'est acquis une gloire immortelle par la maniere également courageuse, active & prudente dont il défendit les Pays-bas, dans un tems où la ligue & les armées de la France & des États semblaient devoir les engloutir. L'administration passa après sa mort à Don Francisco de Melo, au Marquis de Ve- Mort du Cardinal-Infant. *Aitsem* II. 785. *Mém. de Fred. H.* 301.

1641. lada, au Comte des Fontaines & à quelques autres : mais D. Francisco de Melo eut la principale direction des affaires & bientôt après le titre de Gouverneur-Général.

La Catalogne & le Portugal secouent le joug de l'Espagne.

D'autres événemens bien plus étranges & plus imprévus confondaient la politique Espagnole & renversaient ses desseins avec sa grandeur. Les habitans de la Catalogne, jaloux, dans tous les tems, de leurs privileges, se révolterent, parce qu'on voulait y porter atteinte, & se donnerent à la France. Les Portugais, excités contre les Castillans par l'oppression, par la haine nationale, par le ressentiment des conquêtes riches & brillantes dont on les avait laissé dépouiller, n'attendaient que l'occasion favorable de rompre leurs fers. Ils se révolterent à l'exemple des Catalans. Ils abjurerent l'autorité de Philippe IV. Ils placerent le Duc de Bragance sur le trône de ses peres, sans qu'une si grande révolution coûtât d'autre sacrifice que celui de deux instrumens de la tyrannie (*). Les Espagnols avaient pris si

1 Decembre. 1640.

(*) Cette grande révolution occupa longtems les esprits ; & le seul Philippe IV. l'ignorait. On n'ôsait lui annoncer cette accablante nouvelle. Enfin Olivarès, affec-

peu de mesures pour conserver leurs usurpations, que tout ce qui leur restait des établissemens Portugais en Asie, en Afrique & en Amerique, suivit le même exemple & reconnut Jean IV. de Bragance pour Roi. 1641.

Ce nouveau Monarque, regardant les Espagnols comme ses ennemis, devait se lier naturellement avec les Provinces-Unies. Il envoya Tristan de Mendoza pour traiter avec les Etats Généraux. Ce député ne trouva pas la moindre difficulté à se faire reconnaître pour Ambassadeur : il reçut tous les honneurs dûs au Représentant d'une tête couronnée. Les Etats avaient même déjà résolu de soutenir le nouveau Roi du secours d'une Flotte. Il était visible que ces deux puissances, ayant le même ennemi à combattre & la même cause à défendre, devaient s'unir & se liguer ensemble : mais elles avaient, toutes deux, d'autres interêts qu'il n'était pas facile de

Traité des Etats avec le Portugal. *Avril.*

---

tant un air serein & riant : *Sire*, lui dit-il, *la tête vient de tourner au Duc de Bragance. Il s'est fait élire Roi de Portugal. Sa folie vous vaut une confiscation de douze millions.* Le Roi se contenta de répondre : *il faut y mettre ordre*, & se replongea dan le sein des plaisirs.

1641. concilier. Presque toutes les conquêtes faites par les Etats dans l'Asie, l'Afrique & l'Amérique avaient appartenu jadis aux Portugais. Il ne paraisfait pas juste que les premiers Auteurs de ces grandes découvertes & de ces riches établisfemens fussent obligés d'y renoncer à jamais, pour avoir eu le malheur de succomber sous les armes victorieuses d'une puisfance dont ils avaient toujours détesté la domination. D'un autre côté les Etats, ayant fait ces conquêtes dans une guerre légitime, ne devaient-elles pas être de bonne prise ? Abandonneraient-ils des établisfemens auxquels ils devaient leurs richesses & leur puisfance? Les deux compagnies des Indes n'étaient pas même contentes d'une révolution qui devait changer la face des affaires à leur égard & ruiner leurs espérances futures. Mais les Etats-Généraux & le Prince d'Orange qui étaient ravis d'une révolution propre à porter le dernier coup au colosse chancelant de la puisfance Espagnole & qui cherchaient plûtôt à reculer les frontieres dans les Pays-bas, qu'à faire des conquêtes éloignées, insisterent pour un accomodement qui fut entamé sur le champ. Le traité ne fut conclu que le 22 Juin. On convint d'une trêve de dix ans, pendant laquelle

Comm. Fred. H. II. 110. *Aitsem.* II. 754. 755.

chacune des deux puissances conserverait les Pays dont elle était en possession. Mais les Etats ou peut-être les deux parties, également de mauvaise foi, firent stipuler que le traité ne sortirait son effet que dans un an, ou sitôt que la nouvelle serait portée dans les lieux qui faisaient l'objet du différend. En conséquence de ce traité, les Etats envoyerent une flotte de quinze vaisseaux de guerre & cinq frégates au secours des Portugais. Mais la Compagnie des Indes Occidentales, ayant prévu cette négociation, avait déjà fait passer des ordres secrets, pour qu'on se portât rapidement à de nouvelles conquêtes. L'attaque de Loanda & de l'Isle St. Thomé en Afrique & de Maragnan dans le Brésil, fut sans doute un des effets de ces ordres. Envain les Portugais qui défendaient ces places demanderent des suspensions d'armes; en attendant la nouvelle d'un accomodement qu'on prévoyait devoir se faire entre les deux nations: ils furent obligés de se rendre. Heureusement, avant que la nouvelle de cette révolution fût connue, la compagnie des Indes orientales s'était déjà rendue maîtresse de Malacca, ville de la plus grande importance sur la côte des Malais après un long siége, de Colombo & de plu-

1641.

Wicquef. Liv. I negociat. secret pour la paix de Munst. I. 462. Leclerc. T. II. 210 - 214. Barl. de reb. in Bres. 337 - 375. Dubois 129.

1641. sieurs places importantes dans l'Isle de Ceylon. Mais lorsque la trêve de dix ans fut publiée dans les Indes, elle n'en fut pas mieux observée de part & d'autre. La cour de Lisbone perdit son tems à représenter l'injustice & l'absurdité de ruiner d'un côté ceux qu'on allait secourir de l'autre : mais toute occupée du soin d'affermir sa nouvelle indépendance, elle n'était gueres en état de faire respecter la justice de ses reclamations. Elle avait besoin de ménager un allié dont elle se promettait de grands secours & dont la puissance maritime était alors la plus formidable de l'univers.

Dubois 129. *Le Clerc. II.* 212. 213.

1642. Campagne stérile.

Malgré la foiblesse des Espagnols, chassés du Portugal & battus partout dans la Catalogne, les campagnes des Pays-bas ne furent pas heureuses. Toujours sous le prétexte apparent & spécieux que le poids des taxes était excessif & qu'il fallait conserver une barriere entre la France & la République, on négligeait d'assister le Prince d'Orange de secours suffisans pour profiter des circonstances. Les Espagnols reprirent même Lens & la Bassée sur les Français & battirent le Maréchal de Guiche à Honnecourt. Tout le succès de la campagne se borna de la part de Frederic-Henri à les empêcher de se joindre aux Impé-

D'Estrad. I. 65. 76. *Mem. de Fred. H.* 307 - 312.

riaux que les Français commandés par le Comte de Guebriant avait battus au commencement de l'année à Kempen. 1642.

Les Etats & la France étaient alors dans une crise délicate. Les Espagnols redoublaient les instances, pour renouveller une négociation de paix avec les Provinces-Unies. Le despotisme de Richelieu venait de causer une révolte dont Louis de Bourbon Comte de Soissons & les Ducs de Bouillon & de Guise étaient les chefs. Quoique la mort du Comte moissonné au milieu de la victoire, eût dissipé ce premier orage, un autre s'était aussitôt formé. Cinq-mars devenu Grand Ecuyer & favori du Roi, résolut de perdre Richelieu. Jeune, ambitieux & ténéraire, il imagina de parvenir à son but en attirant les Ducs d'Orléans & de Bouillon, & même l'Espagne dans le complot. Il avait déjà su captiver le cœur du Roi. On ajoute que le ministre, malade & dévoré d'inquiétude, s'attendait au dernier malheur, lorsque sa bonne fortune lui fit découvrir le traité fait avec l'Espagne. Le Grand Ecuyer périt sur l'échaffaut, On fit mourir par le même supplice le fils de l'historien de Thou, pour avoir su la conspiration, qu'il désaprouvait; quoiqu'il n'eût pu la reveler, sans pas- Révolution en France. *Aitsem II.* 829. *6 Juill.* 1641.

1642. ſer pour calomniateur, parcequ'il manquait de preuves. Le Duc de Bouillon racheta ſa vie par la ceſſion de Sedan. Les Etats furent ſi fort indignés de ſes intelligences avec les Eſpagnols, qu'ils lui ôterent le commandement de la ville de Maaſtricht. Pour mieux enchaîner le Prince d'Orange aux intérêts de la France, on lui fit croire que ce n'était qu'à ſa recommandation qu'on accordait la vie au Duc, ſon neveu.

Aitſem. II. 780.

D'Estrad I. 79. 81.

Mort de Richelieu. 4 *Decem.*

Mais Richelieu ne ſurvécut pas à ſon triomphe. La mort vint l'enlever au milieu des nouveaux projets d'ambition qu'il formait. Ce miniſtre ſublime & hardi eut rendu un ſervice réel à ſes concitoyens, ſi, en abaiſſant la funeſte indépendance des Grands qui ne ſervait qu'à éterniſer les maux des guerres inteſtines, il n'eût pas, en même tems porté le coup mortel à la liberté civile des peuples, en apprenant aux Rois à fouler aux pieds les droits de la juſtice & les loix par des impoſitions tyranniques, par des ſentences arbitraires & par ces exécutions violentes qu'on apele des coups d'Etat. On ſait qu'il ne lui manqua que la couronne pour être Roi, qu'il ſacrifia tout à ſa politique, à ſon ambition, à ſes vangeances cruelles, & qu'il ne rendit la France redoutable qu'en ren-

dant la nation malheureuſe. Mais on ne ſait pas tous les maneges qu'il employait, pour conſerver ſon crédit ſur un monarque faible, inconſtant & qui ne l'aimait pas. Il avait ſi bien gagné le Prince & la Princeſſe d'Orange, qu'à la nouvelle qu'il était ménacé d'une disgrace, Frédéric-Henri écrivit au Roi en ſa faveur. Il dit même, dans ſa lettre, que ſi le Cardinal eſt éloigné des affaires, il eſt réſolu de s'accomoder avec les Eſpagnols à des conditions avantageuſes qu'on offrait aux Etats & à lui. 1642. *ibid.* 78. 81.

Auſſi dès que ce miniſtre fût deſcendu dans ce tombeau, on eut ſoin d'aſſurer les Etats & le Prince que l'eſprit & le ſyſtême de miniſtere n'avaient point changé : le Cardinal Mazarin, qui prit la place de Richelieu, qui l'avait élevé, s'empreſſa de cultiver l'amitié du Prince d'Orange. On renouvella les anciens traités d'alliance & de ſubſides. La mort même de Louis XIII. qui ſuivit de près celle de ſon miniſtre, ne parut pas devoir altérer la politique de la cour. Quoiqu'au mépris de ſon teſtament, le parlement de Paris eût déféré, ſans reſtriction, la Régence à ſa veuve Anne d'Autriche Eſpagnole ; cette Princeſſe conſerva Mazarin dans ſa faveur & ſa confiance. Ainſi le ſyſtême général des affai- Nouveau traité entre les Etats & la France. *Holl. Ref. Dec.* 1643. *ibid. Janv. Aitſom II.* 922. 14 *May.*

1643. res ne fut point changé. Anne d'Autriche, dans l'espoir d'augmenter les Etats de Louis XIV, son fils, qui n'était que dans sa cinquieme année, sacrifia sa tendresse pour le Roi d'Espagne son frere.

Operations militaires.

Le plan de la guerre fut également suivi. Don Francisco de Melo, s'étant avancé jusqu'à Rocroi qu'il assiégea, fut trompé dans l'espoir qu'il avait conçu de profiter de l'occasion d'une minorité toujours orageuse en France. Le Duc d'Enguien, qui n'avait que vingt-un ans, mais qui fut ensuite le Grand Condé, risqua le combat, malgré les ordres de la cour & remporta cette bataille mémorable où la vieille infanterie Castillane & Wallone fut détruite. Cette victoire entraîna la conquête de Thionville & de Cirq. Le Prince d'Orange, voulant profiter des circonstances, tenta de nouveau la conquête de Hulst. Mais il fut obligé d'y renoncer. Les exploits des Etats se bornerent cette année à un escarmouche où le jeune Prince Guillaume qui n'avait pas dix-sept ans, donna les premiers témoignages de sa valeur. Il défit un détachement Espagnol qu'on avait attiré dans une embuscade. Le Prince d'Orange, son pere, fut le premier à le féliciter sur sa victoire. Un pareil éloge, en pré-

Mém. de Fred. H. 315 - 319.

fence de l'armée, au milieu de la pompe militaire, de la part d'un pere & d'un maître de l'art, ne pouvait manquer d'allumer dans ce jeune cœur le désir de se signaler dans la carriere des armes & de la gloire. 1643.

L'occasion eût été d'autant plus favorable pour étendre les frontieres de la République dans les Pays bas, qu'on n'avait plus à rien craindre de la part de l'Angleterre. Le Roi, bienloin de pouvoir soutenir sa souveraineté sur les mers, n'était pas en état de se maintenir sur son trône ébranlé. Dans une crise délicate où le fanatisme de la religion & de la liberté fermentait dans tous les esprits, il avait voulu faire des changemens dans le culte extérieur & rendre son pouvoir indépendant. Il fut bientôt en guerre ouverte avec ses sujets. Les Anglais appuyerent la révolte d'Ecosse. Les Irlandais Catholiques, d'autant plus zélés qu'ils étaient plongés dans une ignorance brutale, profitent de ces troubles pour se venger des Anglais, leurs oppresseurs, & en font périr une multitude dans une conspiration semblable à cette de la saint-Barthelemi. Une fausse commission du Roi dont ils avaient eu l'audace de s'autoriser, aigrit le ressentiment des communes contre ce Monarque. La

Troubles d'Angleterre.

Historic. Review of the civil Wars in Ireland.

1643. Reine s'étant rendue en Hollande au mois de mars 1642, ſous prétexte de conduire ſa fille au Prince Guillaume, prit avec elle les joyaux les plus précieux de la couronne. Elle ne ſe borna pas à les engager ou vendre pour en acheter des munitions de guerre qu'elle fit paſſer à ſon Epoux. Elle trouva dans la bonne volonté de pluſieurs riches particuliers de groſſes ſommes à emprunter. Le Prince d'Orange fit auſſi paſſer des ſommes conſidérables au beau-pere de ſon fils. Il engagea pluſieurs Officiers & Soldats à paſſer en Angleterre pour le ſecourir. On rendit à la Reine les plus grands honneurs dans toutes les villes qu'elle viſita. Les Etats-Généraux la ſaluerent en corps, avec l'attention, cependant, de ſe couvrir en la complimentant. Elle reſta en Hollande juſqu'au mois de mars de l'année ſuivante. Mais pendant qu'elle ſéjournait en Hollande pour intéreſſer la République en faveur de ſon Epoux, le Parlement envoya Walter Strikland pour traverſer ſes projets. Strikland voulut paraître devant les Etats au nom des deux chambres du parlement. On ſe contenta de nommer des commiſſaires pour l'écouter. Mais l'étonnement fut extrême, lors qu'il repréſenta que le Parlement était dans un

Aitſem II. 146.

cas ſemblable à celui des Etats à l'égard de l'Espagne & demanda conſéquence, qu'on n'envoyât aucune eſpece de ſecours au Roi, & qu'on ſe bornât au moins à une exacte neutralité. Les Etats-Généraux, qui panchaient pour les interêts du Monarque, parlerent, mais faiblement, d'un ordre tendant à défendre de fournir des ſecours à aucun des deux partis. Mais les Etats de Hollande & de Zéelande, obligés de ménager le Parlement, maître des Flottes, du revenu public & des grandes villes & n'étant peut-être pas fâchés qu'on abaiſſât une famille ſur la quelle le Prince d'Orange fondait l'aggrandiſſement de la ſienne, parlerent en faveur du Parlement. Quoiqu'ils ne ſe fuſſent jamais fait aucun ſcrupule de fournir des munitions à leurs ennemis, ils jugerent qu'on ne devait pas en vendre au Roi d'Angleterre, ſous le prétexte ſpécieux de ménager les interêts de leur commerce. Ils n'étaient pas même éloignés d'accéder à une alliance étroite à laquelle ce parlement fanatique & rebelle les ſollicitait depuis longtems. Les Miniſtres regardant le Parlement comme engagé dans la défenſe du pur calvinisme, montrerent le plus grand zele pour ſes intérêts. Ceux de la Haye commencerent par s'adreſſer au 1643.

1643. Prince d'Orange. Ils se plaignirent avec toute l'amertume d'un zèle pieux que, dans une crise si périlleuse pour la religion, il donnât des bals à la Reine fugitive. Ceux de Zéelande écrivirent aux États-Généraux que, pour détourner le courroux céleste des Eglises, il était à propos qu'ils prescrivissent des jours de jeûne & de priere. Ils écrivirent encore à leurs Freres, les zèlés puritains d'Ecosse. Ils les exhorterent à persister, dans ces tems d'alarmes & d'épreuve, à rejetter le joug de la hiérarchie épiscopale, à faire tous leurs efforts pour *purger l'Eglise de la lie impure & des restes contagieux des ceremonies idolâtres empruntées de la prostituée de Rome & de l'Antechrist.* Ils ajouterent qu'ils devaient *voler au secours du seigneur, au secours du Seigneur contre le puissant, pour humilier l'orgueil & déconcerter les efforts de Moab qui avait déjà la gueule ouverte pour les dévorer comme un morceau de pain.* Ces figures, empruntées de la bible, étaient très analogues à l'enthousiasme fanatique des Ecossais : Elles ne manquerent pas de les enflammer. Un certain Hugo Peters Ministre Anglais d'Amsterdam, ôsa même prêcher publiquement contre le Roi, sans qu'on ôsât le punir. Envain Boswell, Resident de sa Majesté se

Aitsem. II. 846.

plaignit des discours & des libelles injurieux qui circulaient dans la République contre son maître ; on ne put le satisfaire que par des promesses. D'un autre côté Strikland se plaignit hautement des secours que l'on faisait passer au Roi. Mais les États-Généraux, ayant pris vivement le parti du Prince d'Orange qu'il accusait principalement d'avoir rompu la neutralité, Strikland eut recours aux États de Hollande & de Zéelande. Comme ils étaient disposés en faveur du Parlement, il fut même les engager à lui faire passer des munitions de guerre. Alors le Roi se plaignit à son tour. Mais l'Amirauté d'Amsterdam, ayant vendu un vaisseau chargé d'artillerie à ceux du parti Royaliste, Strikland fit de nouvelles plaintes. Cette opposition d'intérêts, ces reclamations contraires, causèrent d'étranges embarras. Un certain Hugues van der Burg vint alors en qualité d'envoyé des Catholiques Confédérés d'Irlande ; mais on refusa de l'entendre. On l'avertit même qu'on ne lui donnait que quatre jours pour sortir des Provinces Unies. Les troubles occasionnés par cette guerre allerent toujours en augmentant dans les Isles Britanniques, & dans les Provinces-Unies. Le Monarque & le parlement, ayant besoin de munitions de

1643.

Rapin Thoir VIII. 398. 513.

1644. *Holl. Ref. Janv. Fevr. Avr. Juin. Juill. Aout. Aitsem. II.* 981. 983.

guerre & n'en pouvant tirer d'aucun pays ausſi facilement que des Provinces Unies, voulaient, chacun, les engager à lui en procurer, & à en refuſer à ſon adverſaire. Il était impoſſible que, dans une circonſtance pareille, on pût reprimer l'avidité particuliere des marchands. Comme chacun ſe diviſait entre l'une ou l'autre cauſe ſuivant les préjugés de religion ou les conſidérations d'interêt, & qu'il ne s'agiſſait plus de ſavoir quel était le parti le plus juſte, mais quel parti ſerait le vainqueur, il était à propos de les ménager tous les deux, puiſqu'on ne pouvait prévoir l'avenir. La méſintelligence élevée à ce ſujet entre les Etats-Généraux & les Etats de Hollande pourrait donc être régardée comme l'effet d'une politique profonde, particuliere à des Républiques fédératives. Ausſi vit-on les Etats de Hollande pouſſer le zèle juſqu'à faire arrêtter un des vaiſſeaux chargés que la Reine emmenait avec elle en Angleterre. Les navires de guerre des Etats ramenerent même dans les ports de la République des vaiſſeaux Hollandais & Zéelandais qu'ils avaient arrêtés en pleine mer, parce qu'ils étaient chargés de munitions de guerre. Mais, comme le Parlement redoublait les menaces, parcequ'il devenait le plus fort & qu'il

faisait attaquer les vaisseaux du Roi & ceux de la Republique jusques dans les eaux des Provinces-Unies, on crut devoir envoyer une Ambassade en Angleterre, sous prétexte d'offrir la médiation des Etats pour raccomoder les deux partis. L'Ambassade se rendit effectivement à Londres au commencement de l'année 1644. Le Roi n'était pas éloigné d'accepter leur médiation. Mais le Parlement irrité que ces Ambassadeurs eussent tardé à reconnaître son autorité, & les regardant comme des médiateurs partiaux, sous prétexte qu'ils étaient créatures du Prince d'Orange, se plaignit d'eux. Il chargea même Strikland de porter ses plaintes aux Etats-Généraux. Mais comme il ne put être admis dans leur assemblée, quoique la Hollande, la Gueldre & la Frise opinassent pour cette admission, il prit le parti d'envoyer son mémoire à chacune des Provinces & de le répandre en le faisant imprimer en Anglais & en tudesque. 1644.

1644.

QAUTRIEME EPOQUE.

Etat de l'Allemagne. Ouverture du congrès de Munſter. —— Priſe du Sas-de Gand —— & de Hulſt —— Négociations de la Paix de Weſtphalie. — Mort de Frédéric-Henri. Paix de Weſtphalie ou de Munſter.

Etats des affaires en Allemagne.

Depuis que la France avait ouvertement enbraſſé le parti des Suedois, la fortune était revenue ſous leurs étendards qu'elle avait abandonnées à la bataille de Nordlingue. Bannier leur Général, le Duc Bernard Weimar de Saxe & le Maréchal de Guébriant qui commandait l'armée Françaiſe, avaient parcouru l'Empire en vainqueurs. Moiſſonnés au milieu des lauriers, ils avaient laiſſé des ſucceſſeurs dignes d'eux. L'Empereur Ferdinand II. était mort en 1637. Ferdinand III., ſon fils & ſon ſucceſſeur vit ſes ennemis accumuler les victoires & les conquêtes, & fut réduit à trembler pour ſes pays héréditaires. Ils n'avaient pas encore été entamés, quoiqu'on les eût ſouvent attaqués. Ainſi, malgré la multitude de ces grands chocs qui ſemblent devoir decider le deſtin des empires,

il préſentait encore un front altier. 1644.
L'Allemagne était en proie aux ravages de tous les partis ; & les vainqueurs s'affaiblisſaient par leurs victoires.

Préparatifs pour les négociations de Munſter. *Bougeant II.* 315. 216.

Ainſi la paix devenait néceſſaire ; mais comme les partis même qui n'avaient qu'une cauſe, avaient des intérêts oppoſés à ménager, on ſe contenta de ſigner en 1641, non pas les articles préliminaires d'une paix, mais une ſimple convention pour l'ouverture d'un congrès. Il devait s'ouvrir à Munſter pour la France & à Osnabruck pour la Suede. La cour de France eut ſoin d'en avertir auſſitôt les Etats-Généraux & de les inviter à y envoyer leurs Plenipotentiaires. Les Sauf-conduits ne furent cependant expédiés qu'au commencement de l'année 1643. A la nouvelle de ces négociations pacifiques les miniſtres de la religion ne manquerent pas de ſemer l'alarme dans les Provinces-Unies. La claſſe de Walcheren fit dire aux Etats de la Province qu'on eût ſoin qu'il ne s'y paſſât rien de préjudiciable au culte reformé.

Aitſem. II. 855.

Natal Zeel, 241.

Arrivée des Plenipotentiaires François à la Haye.

Les Plénipotentiaires de France, qui devaient négocier à Munſter, étaient Claude de Meſmes, Comte d'Avaux & Abel Servien comte de la Roche des Aubiers. Avant de ſe rendre dans cette ville, ils devaient s'aboucher avec les Etats Généraux. Sous

1644. prétexte, de renouveller les anciennes alliances, & de regler la maniere dont chacun des deux Etats alliés procéderait, ils étaient chargés de sonder les dispositions des Etats & de les engager de nouveau à ne traiter que de concert avec la France.

Aitsem. II. 886. *'t verv. op 't lev. v d. Groot.* 349. Les deux Plénipotentiaires arriverent à Dort le 18 Novembre 1643. Ils demanderent sous main qu'à leur entrée à la Haye on sonnât les cloches & que la Bourgeoisie se mît sous les armes ; mais cette demande fut refusée poliment. On craignait que ces honneurs *extraordinaires* ne devinssent *ordinaires*, parceque les couronnes cherchent toujours à augmenter leurs prérogatives. Ils demandaient encore que le Prince d'Orange vînt au devant d'eux. Mais le Prince Guillaume, son fils, vint les reçevoir à demi-lieue de la Haye avec une grande multitude de carosses. Il excusa son pere sur son indisposition ; & ses excuses furent reçues comme un aveu qui constatait l'obligation du Prince. Il ne fut pas si facile d'accomoder les femmes sur l'importante vanité de l'étiquette. La Princesse d'Orange refusa de rendre la premiere visite à Madame Servien. L'Ambassadrice, exigeant les mêmes honneurs que son mari, ne vit point la Princesse pendant tout

Bougeant Liv. VIII.

le tems de ſon ſéjour à la Haye. 1644.

Les Etats, non moins jaloux des prérogatives honorifiques, demanderent pour leurs députés les mêmes honneurs qu'on accordait aux Ambaſſadeurs de Veniſe. Les Plénipotentiaires leur donnerent des eſpérances & les renvoyerent à la Reine en l'avertiſſant de ne rien accorder. Les Etats ne purent pas même obtenir qu'on donnât à leurs Ambaſſadeurs le titre d'Excellence. Ce refus les fit éluder la demande d'envoyer leurs députés à Munſter, puis qu'ils ne voulaient pas qu'ils paruſſent autrement que comme les Ambaſſadeurs d'une République ſouveraine, égaux à ceux des autres ſouverains. Le Prince d'Orange penſait auſſi qu'il ſerait plus ſûr de traiter à la Haye, parce que le députés, étant à Munſter, éloignés de leurs ſupérieurs, ſe laiſſeraient facilement corrompre par les Eſpagnols. Mais les Plénipotentiaires ne voulurent jamais accorder ce point, ſous prétexte qu'il ſerait alors trop difficile d'entretenir correſpondance. Ce qui arriva ne manqua pas de les faire repentir : comme ſi la ſéduction eût été plus difficile à la Haye ; ou plûtôt, comme ſi l'intérêt de l'Etat n'eût pas également prévalu dans cette ville auſſi bien qu'à Munſter.

Diſputes ſur l'étiquette & les titres. *Bougeant Hiſt. de Nego. Liv. VIII.*

1644. Vues de la France.

La France voulait engager les Provinces-Unies à ne traiter que de concert avec elle. Son objet principal était de régler la maniere dont chacun des deux Etats procéderait à Munſter, la nature & l'étendue des demandes qu'on devait faire, la garantie mutuelle des traités & les conditions aux quelles on ferait durer l'alliance après la guerre. Les Plénipotentaires commencerent par découvrir la réſolution où était la France de garder toutes ſes conquêtes. Les ſept Commiſſaires que les Etats avaient nommés pour cette conférence, parurent révoltés de cette prétention. „Notre pauvreté, diſaient-ils, nous autoriſe à retenir toutes les conquêtes que nous avons faites dans les Pays-bas : ce n'eſt pas une nouvelle acquiſition ; ce n'eſt qu'une réunion. La France eſt aſſez grande. Elle peut ſacrifier aiſément pluſieurs villes & même des Provinces entieres" : comme ſi la France n'avait pas encore plus de droit de s'authoriſer de l'étendue de l'ancien empire Français : Comme ſi pour être puiſſant, il était moins permis d'uſer de ſes droits : comme s'il y avait dans la guerre d'autre droit que celui de la conquête. Le raiſonnement des commiſſaires fit croire aux miniſtres Français que les Etats re-

doutaient le voisinage de la France encore plus que celui de l'Espagne. 1644.

Vues du Prince d'Orange.

Mais le Prince d'Orange, dont les vues étaient différentes, conseillait aux Ambassadeurs de ne rien restituer. Il tenait toujours à l'ancien traité de partage. Il pouvait esperer que l'obstination des Français à retenir leurs conquêtes ferait échouer une paix qui devait diminuer son crédit en le rendant moins nécessaire. Il n'ôsait pas s'opposer ouvertement à la conclusion d'une guerre dont la Hollande, alors grêvée de dettes, ne pouvait plus supporter le poids. Il avait pris un milieu. Il se bornait à une trêve, pendant laquelle la crainte de l'ennemi pourrait prévenir l'indolence & les divisions intestines. Les Etats-Généraux, qu'il avait amenés au même plan, demandaient que la France ne fît qu'une trêve comme eux. Il échapa même à quelques-uns de dire qu'ils devaient prescrire la loi, puis que, sans eux, les armées ennemies feraient tous les ans aux portes de Paris.

Politique du Cardinal Mazarin.

Le Cardinal de Mazarin, prévoyant que les Espagnols abandonneraient plûtôt les conquêtes faites sur eux par une trêve que par une paix, était du même sentiment. Mais il craignait que si la France demandait la trêve,

1644. les Espagnols affectaſſent de la refuſer, pour arracher des conditions plus avantageuſes. Il craignait de ſoulever l'Europe contre la France, ſi elle paraiſſait ne vouloir point de paix. Il espérait que les Espagnols, pour finir une guerre qui les ruinait, feraient les premiers à propoſer une trêve qui leur laiſſerait l'espoir de revenir ſur leurs ceſſions. Mais comme tout l'effet de cette politique artificieuſe dépendait du ſecret, il fallait la tenir cachée même aux Etats. Ainſi ce point ne manqua pas de cauſer de vives contestations. Les Etats inſisterent pour que la France ſe bornât, comme eux, à la demande d'une trêve. Les Français dirent qu'ils avaient le même droit d'exiger que les Etats demandaſſent la paix comme eux. Ils repréſenterent que le congrès n'avait été indiqué que pour y faire la paix. Les Etats repliquerent que leur condition ſerait bien malheureuſe de ſe trouver à la fin de la trêve, chargés, ſeuls, de tout le poids de la guerre. Ce ſort eſt de votre choix répondaient les Français ; mais ne trouverez vous pas toujours dans la France les mêmes ſecours que vous en avez retirés avant qu'elle ſe déclarât?

Les

Les Etats résolurent alors de tirer tout le parti possible de l'obligation où la France s'était mise de ne faire ni paix ni trêve sans leur consentement. Ils demanderent une augmentation de subsides. Les Français demanderent à leur tour que les Provinces-Unies declarassent la guerre à l'Empereur suivant l'engagement qu'els les avaient pris dans le traité de 1635. Mais ils ne purent leur arracher qu'une obligation générale d'exécuter les traités précédens. Les Etats se réservaient d'interpréter ces obligations dans un sens contraire, sous prétexte qu'elles ne s'étendaient pas au de là de Pays-bas. 1644.

Quand on vint au renouvellement de l'alliance, les Etats demanderent qu'elle fût dressée pour plusieurs années & que les subsides fussent augmentés. Les plénipotentaires ne purent se dérober à leurs importunités qu'en sollicitant leur audience de congé, attendu que les cris de toute l'Europe les appellaient à Munster. Ils accorderent le subside ordinaire de douze cens mille livres (*). Ils consentirent, mais

Traité entre la France & les Etats. *ibid.*

(*) Dans les traités de 1634 & 1635, les Etats s'étaient engagés, en cas d'une

1644. non sans peine, à donner aux Etats, deux fois le titre de *Seigneurs*, dans le traité. Les Etats employerent envers le Roi les termes de *respect* & reconnurent *l'honneur* qu'il faisait à la République. Ils promirent d'entretenir une flotte de trente vaisseaux sur les côtes de Flandre. Les deux parties mettront, chacune, en campagne une armée de 23 à 25 mille hommes. Elles ne pourront traiter que d'un commun consentement. Elles ne pourront avancer leur négociation avec l'Espagne, plus l'une que l'autre. Elles s'entr'aideront à ce qu'il ne soit rien restitué de toutes leurs conquêtes faites sur les Espagnols. Si la trêve ou la paix qu'on doit conclure est ensuite violée par l'ennemi, ou si la trêve n'est pas prorogée quand elle expirera, elles entreront en guerre conjointément. „Mais quand il fut question de signer, un nouvel écueil faillit à faire échouer la négociation. Les Commissaires voulaient que les noms fussent souscrits dans deux colomnes

---

rupture entre la France & l'Espagne, à ne point exiger le payement des deux millions qui leur étaient promis par le traité de 1634 *voy. ci-dev. p. 76.*

paralleles. Ce ne fut qu'après bien des chicanes qu'ils se déterminerent à signer sur une même ligne tout de suite après les Plénipotentiaires. 1644.

On n'avait encore réglé que les obligations reciproques des deux Etats, s'il faisaient en même tems la trêve ou la paix. Les Plénipotentaires avaient toujours éludé de régler ce qui se ferait au cas que la France fît la paix & que la République ne fît qu'une trêve. Les commissaires demandaient que la France s'engageât à rompre la paix au cas que la trêve des Etats fût rompue. Ils presenterent même un écrit que les Plénipotentiaires refuserent de recevoir, pour ne pas se reconnaître dans l'obligation de régler ce point. Ils eurent aussi recours à la ruse, en le laisfant avec d'autres papiers sur la table du Comte d'Avaux. Le Comte l'ayant découvert, le renvoya sur le champ au président des Commisfaires; & comme il refusa de le reprendre, le porteur le laissa chez lui. Les commissaires le rapporterent le lendemain : les disputes devinrent alors si vives qu'un d'entreux le jetta dans le feu, en disant qu'un petit morceau de papier ne devait pas diviser des puissances unies par de si grands interêts. Mais les Etats stipulerent, depuis, qu'on devait re-

Prétentions des Etats. *ibid.*

Aitzem. II. 961. *Negoc.*

1644. garder comme inſeré dans le traité
Secr. I. 192 II. 190. que la France commencerait la guerre avec eux, au cas que la trêve qu'ils devaient faire ne fût pas prorogée.

Ainſi fut terminée cette importante & difficile négociation. On la regarda comme un *coup de maître.* —— Elle parut ruiner les espérances des Espagnols qui s'étaient vantés de pouvoir, *en un après ſouper*, commencer & conclure le traité avec les
Bougeant. II. 381. Etats. On ne s'attendait pas, dit l'hiſtorien des négociations de Munſter, que la République dût être ſi peu conſtante dans ſes réſolutions ou ſi peu ſincere dans ſes promeſſes.

Diſcours du Comte d'Avaux en faveur des Catholiques. Avant de ſe retirer, le Comte d'Avaux voulut donner des marques de ſon zele pour la religion. Le Prince d'Orange lui avait avoué qu'il n'était pas juſte de vexer les Catholiques dans un pays où la tolérance est une des maximes fondamentales de l'Etat. Mais Frederic-Henri était déjà trop ſuſpect ſur cet article, pour s'intéreſſer ouvertement en leur faveur. Les commiſſaires avaient également conſeillé au Comte de ne rien hazarder ſur un point auſſi délicat. Mais ſon zele l'emporta ſur toutes les conſidérations. Il fit dans l'aſſemblée des Etats un diſcours éloquent & pathétique pour les engager à modérer la rigueur des loix

pénales contre les Catholiques & à leur permettre d'exercer au moins leur religion dans les maisons particulieres. Ils ont, dit-il, contribué par leurs biens, leurs armes & leur sang à secouer un joug qu'on fait retomber sur eux, à procurer une liberté dont ils ne jouissent pas. Ils n'aiment pas, dira-t-on, le gouvernement. Mais ce mécontentement ne peut-il pas être imputé aux rigueurs exercées contre eux & à l'indignation qu'ils ont dû éprouver en voyant des hommes payés par le magistrat traiter indignement les choses qu'ils estiment les plus saintes? Ils n'ont jamais rien entrepris contre l'Etat. Serait-il impossible d'être bon Catholique & bon Hollandais? Ne voyons nous pas, par l'exemple du Portugal & de la Catalogne, qu'on peut être ennemi de l'Espagne, sans être protestant? Puisque les recherches ne diminuent ni leur nombre, ni leurs assemblées, pourquoi ne pas en faire des citoyens zélés? Quel autre moyen pour les rendre tels, que de les traiter avec plus de douceur? Ce discours, dont nous ne pouvons donner qu'un précis, causa le plus grand étonnement dans l'assemblée. Elle témoigna en être fort mécontente, soit que, dans une matiere ausi délicate; on n'aimât pas à entendre des vérités douloureu- 1644.

1644. ſes ; ſoit que les Catholiques fuſſent haïs, ſans avoir ſu ſe faire reſpecter ; ſoit qu'on craignît le peuple & ſurtout les prédicans, ſes tribuns qu'il fallait ménager. On répondit même aux Ambaſſadeurs qu'on ne pouvait permettre des *ſuperſtitions ſcandaleuſes*, *contraires à la parole de Dieu* & capables d'introduire la hiérarchie papale. Pour appuyer ce discours indécent en parlant aux Ministres d'un Roi Catholique, on accuſa ceux de cette religion d'avoir laiſſé quelquefois transpirer leurs mauvaiſes intentions pour l'Etat & leur penchant pour les Espagnols. On ajouta qu'on regardait la demande des Plénipotentaires comme un effet des cabales ſecretes des papiſtes, & que pour réprimer leur inſolence, on aurait ſoin de faire exécuter les placards avec plus de rigueur qu'auparavant. Cette maniere de répondre était d'autant plus révoltante que la tolérance eſt effectivement un des points fondamentaux de l'union & que les Etats-Généraux, bien que les Ambaſſadeurs ſe fuſſent adreſſés à eux, auraient éludé leur demande, en avouant qu'ils ne pouvaient faire des loix ſur un article que chaque province s'était reſervé en ſon particulier, excepté dans les pays qui dépendent de la généralité. D'ailleurs

Aitſem. II. 969.

Aitſem. II.

aucun gouvernement vraiment libre n'a droit prohibitif sur une religion établie. Que les sectateurs de Mahomet connaissent bien plus la tolérance que ces sectes ardentes qui disent avoir secoué le joug de l'Eglise Romaine pour établir la liberté religieuse, & n'en étendent effectivement la vraie jouissance qu'à ceux qui pensent comme elles! Chez les Musulmans tous les costumes, tous les rites sont publics & protégés. Ils ne croyent pas que, pour bâtir des couvens, faire des processions, porter des frocs, on ira détrôner ou le Grand Turc, ou le Sophi, ou le Mogol. En un mot, quel protestant ôsera vanter la tolérance, de sa religion, quand il refléchira qu'elle n'a jamais formé le tiers, pas même le cinquieme des habitans d'un pays, avant d'y avoir arraché toutes les prérogatives civiles? 1644.

Quoi qu'il en soit de cette demande de l'Ambassadeur d'Avaux, elle ne fut pas avouée par la cour de France: soit qu'elle craignît d'irriter les Provinces-Unies qu'il fallait ménager, soit que l'interêt de l'Etat étant plus fort que celui de la religion, elle pensât que tant de condescendance pour les Catholiques ne servirait qu'à diminuer entre les Etats & l'Espagne une haine qu'il importait de fomenter.

1644. Il fut moins difficile de s'accorder sur les opérations de la Campagne prochaine que sur les préparatifs des négociations de Munster. Les Français commandés par le Duc d'Orléans, vinrent investir Gravelines, dont ils s'emparerent après un siége de deux mois. Ils furent secondés par une flotte Hollandaise qui tint le port fermé, pour empêcher les ennemis d'y jetter des secours. Le Prince d'Orange ne laissa pas échaper les avantages d'une si grande diversion. Il fit transporter par mer son armée sur les côtes de Flandre & vint mettre le siége devant le Sas de Gand, après s'être emparé de plusieurs postes importans des environs. Suivant sa coutume, il fortifia si bien ses lignes, que les Espagnols, quoi qu'ils eussent ramassé des forces nombreuses, n'ôserent l'attaquer. Il fit même pousser les travaux avec tant de vigueur qu'après un siége d'un mois la ville se rendit à leurs yeux & sans qu'ils pussent la secourir. Cette place était d'une si grande importance que, pour la conserver, les Etats en firent réparer & augmenter les fortifications.

Prise du Sas de Gand.
Mém. de Fred-H. 322 - 344. *Aitsem. II.* 976. 1006. 1009.
25 *Juill.*
5 *Sept.*

Les Etats de Hollande font échouer un projet du Prince d'O.

A la faveur d'une si grande acquisition dans le cœur du pays ennemi, il n'était aucun avantage que le Prince d'Orange ne se flattât d'y rem-

porter. Pour ſuivre le cours de cette conquête, il jugeait qu'on devait, l'année ſuivante, ouvrir la campagne de bonne heure & prévenir l'ennemi. En conſéquence il demandait que les troupes fuſſent augmentées de dix mille hommes, ſoit pour attaquer avec plus de vigueur, ſoit pour empêcher les Espagnols d'attirer à leur ſolde pluſieurs compagnies Allemandes qui brûlaient de ſervir ſous les drapeaux de la république. Les États-Généraux, qui lui étaient toujours dévoués, inclinaient pour cette propoſition. Mais les États de Hollande qui, depuis quelques années, affectaient de traverſer les entrepriſes & l'aggrandiſſement de la maiſon d'Orange, la combattirent de toutes leurs forces. *A quoi l'on voit*, dit l'Auteur des mémoires de Frederic-Henri, *comme par fois l'on ſe laiſſe emporter à ce qui touche aucunement l'intérêt de quelques particuliers, & vient-on à négliger ce qui regarde l'Etat, & le bien & ſervice d'icelui.* Les États de Hollande ajoutaient même que, ſi l'on n'envoyait à la Reine de Suede un ſecours de cinquante navires de guerre & de cinq mille hommes, ils ne ſouffriraient pas *que l'on fît rien d'extraordinaire, ni aucunes levées contre qui que ce fût.*

1644.

range. *Mém. de Fred. H.* 344. 345. *Aitſem. II.* 1009.

1644. L'intérêt du commerce & de l'Etat exigeait en effet qu'on se déclarât pour la Suede contre le Danemark. Ces deux puissances du Nord commencaient à se faire ci une guerre vive & sanglante. Christien IV, Roi de Danemark, était depuis longtems jaloux du progrès des Suedois dans l'Empire où il n'avait éprouvé que des revers. Il ne voyait pas d'un œil content qu'ils pensassent à s'assurer plusieurs des conquêtes qu'ils avaient faites en Allemagne. Sa jalousie éclata par des correspondances avec l'Empereur & par l'augmentation des péages sur les vaisseaux Suedois qui passaient le détroit du Sond. Les Suédois, irrités de ce procédé, s'en vangerent en 1643 par une invasion dans le Holstein, le Gutland & la Scanie, où ils s'emparerent d'un grand nombre de places. Les Hollandais qui, depuis longtems avaient également à se plaindre de l'augmentation des péages du Sond, étaient d'avis qu'il fallait prendre ouvertement le parti des Suedois. Ils disaient que le tems était arrivé d'exécuter le traité qu'on avait fait avec les Suedois en 1640, pour défendre la liberté du commerce du Nord. On permit à Louis de Geer, leur Agent de prendre à leur service une flotte de

Les Etats négocient dans le Nord a main armée.

Puffend. Liv. 15. sect. 77. 78. Aitsem II. 947 - 950. 629. 701 - 720. 799. 836 - 839. 865. 908. 993. 1002. III. 2. 3. 13 17.

trente vaiſſeaux, que des particuliers lui fournirent ; mais qui revint ſans avoir rien fait. Cependant, comme les conquêtes des Suedois faiſaient craindre qu'ils ne ſe rendiſſent maîtres du Sond où ils ſeraient encore plus redoutables que les Danois, on prit le parti d'envoyer des Ambaſſadeurs à Coppenhague & à Stokholm, pour reconcilier les deux puiſſances, & ſurtout pour ménager les interêts du commerce. Ils s'embarquerent au milieu du mois de Juin 1644. Ils ſortirent avec une flotte de quarante vaiſſeaux de guerre, ſoit pour donner plus de crédit à l'ambaſſade, ſoit pour eſcorter un grand nombre de batimens marchands, chargés pour le Nord. Les deux Ambaſſades ſe rendirent à leurs deſtinations reſpectives, pendant que la flotte croiſait dans la Baltique, ſous les ordres du Vice-Amiral Cornelis-zoon de Witte. Mais, comme les Danois éludaient encore un accomodement, les Etats de Hollande ſecondés par les villes de Middelbourg & de Ziriczée, demanderent qu'on armât une flotte encore plus formidable pour les mettre à la raiſon. Envain le Prince d'Orange leur repréſenta la néceſſité de pouſſer les conquêtes dans les Pays-bas. En vain le Comte 1644. 1645.

1645. d'Estrades leur montra qu'en épuisant ainsi leurs forces dans une guerre inutile, ils violaient la foi publique & manquaient au respect dû au monarque leur allié. Envain il montra l'inconséquence d'offrir une médiation à main armée. Il perdit son éloquence. Les Etats mirent en mer une flotte de cinquante vaisseaux où ils firent embarquer cinq mille hommes en faveur des Suedois. Cette maniere impérieuse de négocier produisit son effet. Les Danois alarmés, & craignant que les Hollandais ne se joignissent à leurs ennemis, se laisserent peu à peu persuader de renoncer à leurs prétentions. Ils conclurent au mois d'Août un accord avec les Etats. Ils réduisirent les péages de Norvege au pied où ils se trouvaient en 1628. Ils promirent de n'augmenter, de 40 ans, les péages du Sond, que d'après un arrangement convenu entre les deux parties. Le même jour, ils firent la paix avec la Suede, en lui cédant une grande étendue de territoire. Mais, comme la crainte seule avait eu part à ces traités, de nouveaux troubles ne tarderent pas à s'élever. Ils ne furent assoupis qu'en 1647. Les Etats & le Danemark firent alors un nouveau traité qui devait durer jusqu'en 1685.

Dumont VI. p. I. 412. 321. 267.

Campagne. Ces affaires du Nord, retarderent

les projets du Prince d'Orange, quoique la France eût ajouté trois cens mille livres au subside ordinaire de douze cens mille. Les Français ouvrirent la campagne sous les ordres du Duc d'Orléans, en s'emparant de Mardyk avec le secours d'une flotte des Etats qui fermait le port & foudroyait la citadelle. Link, Bourbourg, Bethune, St. Venant, Armentieres, tomberent ensuite entre leurs mains avec plusieurs autres petites places. Le Prince d'Orange qui s'était porté dans la Flandre, avec son armée, se tint longtems dans une inaction qui causa le plus grand étonnement. On se plaignit qu'avec une puissante armée il n'entreprît rien de considérable, tandisque les Français entassaient conquêtes sur conquêtes. Ces murmures injurieux le piquerent si fort, *qu'il aimât mieux*, disent ses mémoires, *hazarder une affaire difficile & quasi hors de raison, que de se voir décrié par un peuple qu'il croyait lui devoir être reconnaissant, pour tant de services bien & heureusement succédés.* Il résolut de s'embarquer pour Anvers, conquête après la quelle il soupirait depuis longtems. Mais les mouvemens de l'armée ennemie ayant rendu cette entreprise impossible, & les Français commençant à se retirer vers les

1645. en Flandre & prise de Hulst.

Aitsem. III. 43. 44.

Mém. de Fred. H. 348. 356. *pref.* XIX. XXIII. *Mém. de Monglat.*

1645. frontieres pour prendre leurs quartiers d'hiver, il s'attacha à un projet extraordinaire & crut qu'il avait trouvé une occasion dont l'attente avait été la vraie cause de l'inaction qu'on lui avait reprochée. Ce projet consistait à surprendre la ville de Gand où il avait de bonnes intelligences. Il voulait s'en emparer seul, sans doute pour n'être pas obligé de la céder aux Français à qui elle devait appartenir suivant le partage de 1635. Mais ce projet, où il y avait plus d'ambition que de droiture & qui n'aurait pas manqué de semer la jalousie entre les deux alliés, échoua à la veille de l'exécution par un accident imprévu. Les Maréchaux de Gassion & de Rantzau, à qui le Duc d'Orléans avait laissé le commandement de l'armée Française, s'avancerent jusques sur le Canal qui va de Gand à Bruges, pour surprendre le Duc de Lorraine qui faillit à tomber entre leurs mains. Le Prince d'Orange, voyant l'armée de France si proche de la sienne, & dissimulant son dépit, (*) envoya dire aux deux Gé-

(*) Le Clerc (T. II. 235.) l'Editeur des Mémoires de Frédéric-Henri, *pref.* XXII, Basnage, & tous les historiens qui ont insinué que Frederic-Henri craignait.

néraux, qu'il était ravi de leur arrivée ; & le lendemain, il tint conseil avec eux, pour les engager à le favoriser dans une seconde entreprise sur Anvers. Les deux armées vinrent à bout de se réunir en donnant le change à l'ennemi. Elles passerent la Lys, & marcherent vers le petit Escaut. On ne manqua pas de remarquer combien la discipline des deux armées était différente. Les troupes des Etats marcherent toujours serrées, sans qu'un seul homme ôsât sortir des escadrons, au lieu que les Français s'écartaient à droit & à gauche pour piller, mais savaient aussi rentrer dans leurs rangs à la moindre alarme. On commençait à passer le petit Escaut, lorsqu'on apprit que l'armée Espagnole, arrivée à Gand sous les ordres du Duc de Lorraine, de Beck & de Piccolomini, se préparait à attaquer. Alors Frederic-Henri fit proposer aux Généraux Français de s'arrêter cinq ou six jours dans cette position, pour tenir les ennemis en échec, pendant qu'il irait investir Anvers. Mais 1645. *Monglat. Mém.*

---

l'aggrandissement de la France, ont donné de fausses idées de son système, qui fut toujours pour l'exécution du partage de 1635.

1645. ils répondirent qu'ils ne pouvaient déférer à cette demande sans abandonner à l'ennemi les conquêtes qu'ils avaient faites sur la Lys. Ils promirent de s'arrêtter encore un jour, jusqu'à ce que l'armée des Etats eût traversé le grand Escaut. Ils l'aiderent en effet à passer cette riviere, malgré le Général Beck qui fut blessé & perdit beaucoup de monde, en voulant s'opposer au passage. Le Prince d'Orange, obligé de renoncer au siége d'Anvers, résolut de se dédommager sur la ville de Hulst. Il vint y mettre le siège le 5 Octobre. Comme la saison était fort avancée, il fit attaquer cette place avec tant de fureur, qu'elle fût obligée de capituler le 4 Novembre. Ainsi tomba entre les mains des Etats, une place regardée comme la Clef de la Flandre & du Brabant. Elle était d'autant plus importante qu'elle étendait les contributions dans tout le pays de Waas & rendait la conquête d'Anvers de la plus grande facilité. Le Ministere de France se plaignit vivement de ce qu'on y avait supprimé l'exercice public de la religion Catholique contre la teneur des traités d'alliance & de partage. Le Prince d'Orange s'était engagé à l'y maintenir & voulait en effet observer

Negociat. Secret. II. p. II. 188. 200. 207. 217.

sa promesse. Ce procédé était même conforme à la saine politique, puisque les habitans des Pays-bas Espagnols, pour se délivrer une bonne fois d'une guerre qui les exposait à tant de calamités, désiraient de se donner à la France ou aux Provinces-Unies. Mais les Etats de Hollande, sous prétexte d'user de represailles envers l'ennemi, & sans doute, pour empêcher que cette condescendance ne facilitât des conquêtes qu'ils ne voyaient pas de bon œil, ne voulurent jamais accorder cette liberté. 1645. *Bongeant T. III. p. 137.*

Cette ardeur des Français pour la religion Catholique, étonna d'autant plus, que les Espagnols, qui passent pour en être de bien plus zélés partisans, offraient d'en sacrifier les intérêts, pour détacher les Etats de la France & les engager à faire un traité particulier. Mais la France était attentive à toutes leurs démarches. Le Comte d'Estrades qui, quoique Colonel d'un Régiment au service des Etats, était chargé de plusieurs négociations particulieres, avait l'œil partout, pour contre-miner leurs batteries secretes. Il avait toute la confiance du Prince d'Orange & ne contribuait pas peu à l'entretenir dans les vues du ministere Français. Aussi ce fut souvent, par

Artifices des Espagnols pour gagner le Prince d'Orange. *Basnag T. I. II. 12. Negoc. Secr. I. 467. II. p. II. 204. 275. Bongeant. III. Liv. II. 247 - 254. IV. 53-58.*

1645. le canal de ce Prince, que Mazarin fut averti des cabales des Espagnols. Ils avaient deja fait plusieurs tentatives pour le gagner ainsi que les Etats : enfin ils imaginerent de faire passer un Capucin travesti en officier, à son camp, lors qu'il faisait le siége de Hulst. Le Prince laissa d'abord cet envoyé goûter l'espoir d'un heureux succès, en le renvoyant au lendemain. Le moine fut exact à l'heure assignée. Pour mieux jouer son rôle, il hazarda même quelques propos libres sur l'article de la religion ; & pour mieux gagner le Prince, il s'étendit sur les avantages particuliers que l'Espagne se proposait de lui faire. Mais son étonnement fut extrême, lorsque Frederic-Henri, prenant un ton sec & severe, lui reprocha qu'il jouait un rôle indigne de sa profession de religieux, & qu'il aurait dû s'adresser aux Etats-Généraux. Pour achever de le confondre, il fit sortir en même tems à sa vue, le Comte d'Estrades, d'un cabinet où ce Gentil-homme avait entendu toute la conférence. Le Marquis de Castel-Rodrigo, qui avait succédé à Don F. de Melo dans le gouvernement des Pays-bas, ne laissa pas de tenter encore la fidélité des Etats & du Prince par des émissaires & par des lettres.

Mais tous ſes efforts furent inutiles. 1645.
Le Miniſtere de France, après avoir longtems balancé s'il accorderait de nouveaux titres & de nouveaux honneurs aux Etats-Généraux & à leurs Ambaſſadeurs, ſans doute pour faire mieux valoir le mérite de cette faveur ou la réſerver pour une circonſtance critique, crut qu'il était tems de ſe relâcher. Il enjoignit à ſes Ambaſſadeurs de donner à ceux de la République le titre d'Excellence, de leur faire la premiere viſite en arrivant les derniers dans le même lieu & de leur accorder la main droite quand ils reçevevraient leur viſite. Cet exemple fut imité par les autres puiſſances, & même par le Roi d'Eſpagne & l'Empereur. Il parut cependant étonnant qu'en donnant un titre ſi brillant à de ſimples députés, la France n'accordât aux Etats Généraux que le titre de *Meſſieurs*, & de *Seigneurs*, quoique les Rois d'Angleterre, de Danemark, de Suede, & de Portugal les qualifiaſſent de *hautes puiſſances*, de *Hauts & puiſſants Seigneurs*.

Honneurs & Titres accordés par la France aux Ambaſſadeurs des Etats-Généraux.

Aitſem. III.

Les Etats-Généraux qui, juſqu'alors n'avaient pas encore envoyé des députés à Munſter, charmés de les voir admis aux mêmes honneurs qu'on rend aux Ambaſſadeurs des têtes couronnées, ne penſerent plus qu'à les faire partir.

Plénipotentiaires des Etats-Généraux au Congrès de Munſter.

1646. Leurs instructions furent dressées, malgré les protestations de la Zeélande. Cette Province, qui tirait de grands avantages de la guerre par les prises nombreuses que faisaient ses armateurs, s'opposait à tout ce qui pouvait tendre à la terminer. Les Ambassadeurs arrivèrent à Munster le onze Janvier 1646. Ils étaient au nombre de huit, Berthold de Ghent, Seigneur de Meinerswyk pour la Gueldre; Jean de Mathenes & Adrien Pauw pour la Hollande; le Chevalier Knuit pour la Zéelande; Godard de Rheede, Seigneur de Nederhorst pour la Province d'Utrecht; François de Donia pour la Frise, Guillaume Riperda pour l'Overysel & Adrien Klant pour Groningue & les Ommelandes. La France avait été fort attentive à ce choix, persuadée que les sentimens particuliers de ces députés influeraient beaucoup sur le parti que prendrait la République. On jugeait que Meinerswyk, de Knuit, Nederhorst & Ripperda, étant créatures du Prince d'Orange, suivraient les intérêts de la France. Donia était suspect parcequ'il paraissait désirer la paix. Quant à Klant, *c'était*, disait-on, *un bon-homme bien intentionné qui suivrait toujours la pluralité des voix*. Pauw était celui que l'on redoutait le plus. C'est, disait le Car-

Negoc. secr. III. 13.

dinal Mazarin, un perſonage accrédité dans ſa Province & dont il n'eſt pas facile de ménager l'eſprit. On ſait qu'il n'était pas ami de Frédéric-Henri, ſoit par un reſſentiment particulier, ſoit pour ſe plier à celui de ſa Province dont le ſyſtême était alors de traverſer toutes les meſures du Prince d'Orange. Mais comme tous ces différens députés étaient pris dans l'aſſemblée des Etats-Généraux, où le Prince d'Orange avait toujours la plus grande influence, la France crut qu'ils ſeraient plus favorables que contraires à ſes intérêts. Elle fit, en conſéquence, tout ſon poſſible pour hâter leur départ. Mais le Prince d'Orange, mieux inſtruit, avait déjà mandé au Comte d'Eſtrades (*) qu'il n'était pas à propos de les faire partir ſi tôt. „ Tant qu'ils ſeront à la Haye, diſait-il, j'en ſerai le maître; mais quand ils ſeront une fois à Munſter, je ne le ſerai plus. Ils feront la paix particuliere malgré la France, & moi. J'ai des avis que Pauw a déjà pris des meſures avec l'Eſpagne pour faire une paix ſéparée." 1646. *D'Eſtrad. I. 93.*

(*) La date de cette lettre, du 4 Fevrier, eſt ſans doute fautive, puis qu'elle ſuppo-

1646. Les Etats de Hollande ne manquaient pas de prétextes plausibles pour désirer la paix. Les finances de cette Province étaient dans un état déplorable. Comme elle supportait plus de la moitié des frais de la guerre, elle ne pouvait y subvenir qu'en faisant toutes les années de nouveaux emprunts. On prétend qu'elle devait plus de cent cinquante millions de florins, dont le poids devait l'accabler, puisque les intérêts étaient alors à six & un quart pour cent. Le produit des places conquises suffisait à peine pour l'entretien des garnisons. Elle paraissait, plus que jamais, alarmée des progrés des armes Françaises dans les Pays-bas. Ces considérations seraient solides si l'on ne voyait, par l'exemple des flottes envoyées depuis peu dans le Nord, combien cette Province était encore loin de s'effrayer des expéditions dispendieuses ; Si l'on ne savait que dans la suite elle a fait des emprunts bien plus considérables &

Motifs de la Hollande pour la paix.

Wicquef. I. 50. *Liv. III. preuv.* IV. 403.

---

se que les députés ne sont pas encore partis. En le conciliant avec le 15e. livre de l'Histoire de Suede par Puffendorf ou le T. II. des l'histoire de Négociations &c. par le P. Bougeant, je penserais que l'erreur est dans l'année & qu'il faut lire 1644 ou 1645.

que l'Espagne étant démembrée & affaiblie par la défection du Portugal, de la Catalogne & tout récemment par celle du Royaume de Naples, il ne faillait qu'un effort extraordinaire combiné avec ceux des Français, pour achever de la dépouiller des Pais-bas. S'il était permis de hazarder des conjectures sur le véritable motif des partisans de la paix, on pourrait dire qu'ils redoutaient moins la réunion d'Anvers aux domaines des Etats ou le voisinage des Français, que la perte de leur constitution. Ils craignaient sans doute que ces étroites liaisons entre le Prince d'Orange & la France ne se tournassent contre leur liberté." L'expulsion des Espagnols des Pays-bas... fournirait ," disait Mazarin „ les moyens de rétablir les affaires du Roi d'Angleterre, lesquelles touchent le Prince d'Orange au point qu'un chacun sait, non seulement pour le mariage qu'il a fait, *mais pour d'autres intérêts qu'il peut avoir à l'avenir*". Les partisans de la paix avaient sans doute pénétré ces vues réelles ou imaginaires: mais comme il n'était ni décent ni politique de les laisser transpirer, ils préféraient de montrer l'impossibilité de fournir aux charges de la guerre & la nécessité de maintenir les Espagnols dans le voisinage de la Républi- 1646. *ibid. p. 125*

1646. que, pour s'en faire une barriere contre les Français. On peut ajouter qu'ils étaient moins éloignés de traiter & de se reconcilier avec les Espagnols, pour être mieux en état de se défendre contre les Portugais, avec lesquels ils avaient une guerre très vive à soutenir dans les Indes.

Neg. Sec. III. 238. Bougeant IV Liv. VI. 472.

Mazarin trompé par les Espagnols.

Le ministere de France, pour vouloir être trop fin, ne tarda pas à fournir aux Hollandais de nouvelles raisons de défiance & d'alarmes. Dès le mois d'Avril 1644, Contarini, Ambassadeur de Venise dans le Congrès, avait proposé, comme une simple idée jettée au hazard, un mariage entre Louis XIV. avec une Infante d'Espagne. Rien n'était plus éloigné de la pensée des Espagnols. Mais, lorsque Contarini, qui leur était dévoué, vit que les Ambassadeurs de France se laisaient éblouir par cette proposition, il ajouta que l'alliance pourrait servir de baze à la paix, & que l'Infante pourrait apporter pour dot les Pays-bas Espagnols en échange de la Catalogne. Rien n'était plus conforme aux vues secretes de Mazarin. Il fut tellement enivré de cette proposition qu'il ne sentit pas le venin qu'elle renfermait. Après avoir enjoint aux Plénipotentiaires Français d'empêcher que sa publication ne causât des soupçons &

Basnage I. 16. 20 25. Negoc. Secr. III. 14. 21. 27. 32. 43 49. 50. 51. 52. 56. 61. 106. 112. 113. Wicquef. Liv. I. preuv. 18. 19. 20. Bougeant. IV. 174. 209.

des alarmes aux Etats, ce qui n'était gueres posſible; il ſe mit à tracer ſur ce premier plan, un projet plus grand & plus étendu. Il propoſa de céder la Catalogne & le Rouſſillon, en échange des Pays-bas & de la Franſche-Comté, *ſoit par mariage ou autrement.* Il fit paſſer un mémoire aux Plénipotentiaires où il étalait avec complaiſance les avantages que la France devait retirer de ce brillant projet. Il ſe repréſentait déjà Paris devenu le centre du Royaume, la France arrondie de toutes parts, les mécontens & les factieux contenus dans la ſoumiſſion par le défaut d'azile, l'Angleterre dans l'impuiſſance de nuire, & *regardant la France comme il faut*, les Provinces-Unies dans la nécesſité de garder de grands ménagemens & peut-être enſuite, réduites, par leurs diviſions inteſtines, à ſe ſoumettre à la domination Françaiſe. L'éclat de ce brillant projet l'avait tellement ébloui, qu'il ne ſoupçonnait pas même combien il était abſurde & révoltant. Toute l'Europe, déjà alarmée des progrès de la monarche Françaiſe, aurait-elle pu voir, ſans indignation & ſans horreur, les braves Catalans trahis lâchement & livrés à leurs oppreſſeurs par ceux auxquels ils avaient tout donné pour ne pas retomber ſous un joug odieux? Auſſi les Plé- 1646.

1646. nipotentiaires Français firent-ils apercevoir au Cardinal que ce projet ne révolterait pas seulement les Catalans, mais encore l'Angleterre, les Provinces-Unies, le Portugal & tous les Etats à qui l'accroisement de la France commençait à faire ombrage. Ils firent même sentir que les Espagnols n'y consentiraient jamais & que si l'on s'attachait à cet échange, il fallait bien se garder de le proposer directement, mais proposer plûtôt la cession des droits de la France sur le Royaume de Navarre; pour que les Espagnols insistent sur l'échange, à l'imitation des *rameurs qui tournent le dos au lieu où ils veulent arriver.* Mais le Cardinal, toujours entêté de son projet, soutint qu'à l'exception des Hollandais, aucune nation n'avait interêt ou pouvoir de le traverser; que d'ailleurs le voisinage de la France ne pouvait être actuellement plus dangereux aux Provinces-Unies qu'il ne leur avait paru en 1635; que leur souveraineté se trouverait établie sur deux fondemens solides, la renonciation de l'Espagne & la ratification de la France; qu'on pourrait y disposer encore le Prince d'Orange en lui cédant le Marquisat d'Anvers qu'il tiendrait en fief des Etats ou de la France, si cela se pouvait faire; & même en cédant

Maastricht aux Français. Il ajouta qu'il ne fallait qu'un effort vigoureux pour arracher le reste des Pays-bas aux Espagnols. Mais, comme il ne laissait pas de prévoir combien l'ouverture d'un projet si singulier de la part de la France pouvait alarmer les États déjà si avides de tout ce qui pouvait repaître ou justifier leurs soupçons, il imagina de commencer par le faire goûter au Prince d'Orange, dont l'influence pourrait entraîner, selon lui, les délibérations publiques. Le Comte d'Estrades fut chargé de cette importante négociation. Il ne devait commencer à en parler que comme d'un projet proposé par les Espagnols, & faire entendre que la France ferait un grand sacrifice en l'acceptant. Il devait, *le plus délicatement qu'il serait possible*, faire espérer au Prince qu'il trouverait son avantage dans cet échange, par l'acquisition d'Anvers qu'on lui céderait en propre: car il est constant, disait-on, que cette maison sera ravie d'avoir la France dans son voisinage & de *pouvoir mettre le pied dans Anvers*: elle deviendra par-là maîtresse d'une clef du pays & pourra affermir son autorité chancelante & se maintenir pendant la paix avec la même considération qu'elle a pu avoir pendant la guerre. Cette place lui 1646.

1646. ouvre une retraite honorable & un poste avantageux, en cas qu'elle éprouve l'ingratitude des Etats. Le Prince d'Orange sentira que rien n'est plus propre à faciliter son projet de marier sa fille avec le Prince de Galles & de travailler au rétablissement du Roi d'Angleterre". Le Comte d'Estrades s'acquitta de sa commission avec toute l'adresse qu'on attendait de ses talens pour la négociation. Il vit le Prince d'Orange entrer avec ardeur dans les vuës du Cardinal. Frederic-Henri demanda même le secret, jugeant que, pour prévenir les défiances, il n'était pas encore tems de le reveler aux Etats, qui ne devaient connaître ses dispositions que par lui même & ignorer la confiance que la cour lui témoignait.

Soupcons, alarmes des Provinces-Unies contre la France & le Prince d'Orange.

Negoc. Secret III. 81. 82. 83. 84. 113. 123-128. 133. *Aitsem. III.* 99. 101. 120-122. *Bongeant. V.* 194-

Mais, pendant que cette affaire se tenait secrete, un nouvel artifice des Espagnols faillit à renverser tous les projets de la France. Messieurs Pauw & de Knuit arriverent à la Haye avec la nouvelle que le Roi d'Espagne avait remis l'arbitrage de toutes les conditions de la paix à la Reine de France, sa sœur. Les Espagnols eurent soin de publier cette nouvelle avec tant de circonstances vraisemblables, & le mariage futur de l'Infante avec Louis XIV avec des clauses si

alarmantes, que l'effroi se répandit jusques dans l'assemblée des Etats-Généraux & dans toute la République. Les inquiétudes augmenterent, lorsque le Prince d'Orange sembla confirmer cette nouvelle, en découvrant aux Etats-Généraux & aux Etats de Hollande ce qu'il avait appris par le canal du Comte d'Estrades. Ces derniers parurent étrangement surpris qu'une affaire d'une si grande importance n'eût pas été portée directement dans les assemblées d'Etat. Ils accuserent le Prince d'avoir trahi les intérêts de la patrie, quoiqu'il eût assuré qu'il n'avait approuvé ce projet qu'autant qu'il affermissait l'indépendance de la République & qu'il procurerait aux Etats l'acquisition des places stipulées dans le partage de 1635. Les soupçons augmenterent par des brochures injurieuses à la France, où le Prince d'Orange n'était pas épargné. On répandit même que l'Espagne cédait à la France ses droits sur les Provinces-Unies. Un Jacobin, nommé le pere Isaac, avait, disait-on, conduit tout le fil de cette négociation. Le Prince d'Orange extrêmement sensible aux propos outrageans qu'on tenait contre lui, témoigna beaucoup de chagrin de la confidence que d'Estrades lui avait faite. Il était mê-

1646.

217. *Wicquef.* I. 50. 51. 52. 53. 54.

Capell. Gedenk schrift. II. 144. 145.

1646. me ſur le point d'appuyer la propoſition qui ſe fit dans l'aſſemblée des Etats de prévenir la France par un traité particulier, en acceptant les conditions avantageuſes que les Eſpagnols offraient à la République.

Les Français vinent à bout de calmer les ſoupçons. *Aitſem III.* 101.

Les Français alarmés de ces marques de terreur & de défiance, travaillerent à les détruire. Le Comte d'Estrades déſavoua ce qu'il avait dit, & ſoutint que la mémoire du Prince altérée par les progrès d'une maladie violente, lui avait groſſi les objets. Il aſſura qu'il n'avait ouvert à ſon Alteſſe qu'un plan ébauché par maniere de converſation, & ſans aucun ordre de ſa cour. Ce déſaveu, le refus que fit la Reine-Regente d'accepter l'arbitrage artificieux que le Roi d'Eſpagne lui offrait, & les mouvemens que ſe donnerent les amis du Prince d'Orange, diminuerent les alarmes; mais n'en détruiſirent pas les traces. Les Zélateurs de la paix aimaient plûtôt à croire toutes les fauſſes terreurs ſemées par leurs ennemis que les aſſurances qu'ils pouvaient recevoir de leurs alliés. Ces alarmes leur fourniſſaient des prétextes pour s'autoriſer à faire un traité particulier & juſtifier l'infidélité qu'ils méditaient envers la France. Le Cardinal de Mazarin ſentant, à la fin, les conſéquences de ſon projet,

Negot. ſecr. III. 114. 115. 127. 128.

dit que le premiers qui l'avaient ouvert, lui avaient *préſenté du poiſon dans une coupe d'or & porté, en le ſaluant, la dague dans le ſein.* Il ne put cependant ſe réſoudre à l'abandonner entierement. Mal-informé de l'état des esprits dans les Provinces-Unies, il crut qu'en ſe bornant aux termes du partage de 1635, elles entreraient dans ſes vues & les ſeconderaient avec ardeur. Mais il ne tarda pas à s'aſſurer qu'on regardait ce projet comme plus avantageux au Roi qu'à la République. C'est ainſi que, pour courir après une chimere, il fournit, par une démanche fauſſe & peu réfléchie, un prétexte à des alliés chancelans qui cherchaient à justifier leurs ſoupçons. C'est ainſi qu'il ruina ſes eſpérances, au point qu'ils ne voulurent pas même entendre parler d'aucune eſpece d'échange. Alors les Français s'appliquerent à diſſiper les alarmes qu'ils avaient fait naître & à rendre leurs ennemis ſuſpects. 1646. *Bougeant IV.* 210 - 213.

Les Espagnols venaient de leur propoſer la ceſſion de quatre petites places des Pays-bas, à condition que les autres conquêtes ſeraient reſtituées. Les Français ſe hâterent de faire part de cette ouverture aux Plénipotentiaires des Etats. Ils firent ſentir combien

1646. il était absurde de supposer que ceux qui prétendaient faire la paix, en cédant quatre méchantes places, eussent proposé, de bonne foi, la cession de tous les Pays-bas.

Les Députés des Etats négocient à l'insçu de ceux de la France.

Les Plénipotentiaires des Etats, n'ayant plus aucuns motifs de se défier des Français, mais ayant toujours le même penchant de faire une prompte paix, eurent recours à d'autres expédiens. Ils y étaient d'autant plus disposés que les Espagnols, pour les engager à faire un traité particulier, non contens de reconnaître l'indépendance de Provinces-Unies, leur abandonnaient toutes les conquêtes qu'elles avaient faites. Mais, suivant les derniers traités, les Plénipotentiaires des Etats ne pouvaient accepter ces offres, à moins que la France n'obtînt les mêmes avantages. Pour avancer la négociation, ils rédigerent un écrit contenant soixante & onze articles qu'ils présenterent aux Espagnols pour pouvoir conclure à la premiere occasion favorable, dès qu'on ferait convenu sur tous les points. Les Français se plaignirent amerement que ces articles ne leur eussent pas été communiqués. Quoique les Députés des Etats les eussent déjà envoyés à la Haye pour les faire approuver, ils ne laisserent pas de répondre aux Français qu'ils

Aitzem. III. 210.

n'avaient pas cru devoir leur en faire part; puisqu'ils ne voulaient les communiquer aux Etats leurs maîtres, que lorsque la négociation de leurs alliés ferait aussi avancée que la leur. 1646.

Mais lorsqu'ils ne purent plus déguiser la verité aux yeux pénétrans & aux Emissaires actifs des Français, & que les Espagnols, pour augmenter la défiance, répandaient partout que l'accord était déjà conclu, ils eurent recours à d'autres subterfuges. Ils déclarerent aux Plénipotentiaires Français qu'ils ne savaient pas encore quels ordres ils recevraient de leurs maîtres, mais qu'il pouvaient les assurer qu'ils ne manqueraient jamais aux engagemens qu'ils avaient pris avec la France, que les Espagnols étaient les maîtres de répandre tous les bruits qu'ils jugeraient à propos; mais que l'événement justifierait la fidélité de la République. Les Français insisterent & dirent qu'ils savaient, à n'en pouvoir douter, que les Espagnols avaient des assurances que les Etats signeraient le traité, dès qu'ils seraient satisfaits d'ailleurs & que cinq d'entr'eux les avaient assurés qu'ils ne soutiendraient point la France dans ses demandes relatives à l'Italie, à la Catalogne, au Portugal & à tout autre

Les députés des Etats tâchent d'éluder les obligations des traités. *Negociat. Secret. III.* 221. 222. 234. 235.

1646. pays, hors les Pays-bas. Les Députés des Etats & surtout Knuit & Pauw parurent étonnés de ces particularités. Après s'être retirés pour conferer ensemble, ils répondirent assez confusément que la République observerait exactement les traités, *mais qu'ils ne pouvaient s'expliquer davantage sur cette obligation.* Ils ajouterent ensuite que c'était à leurs supérieurs & non pas à eux, qu'il appartenait d'interprêter les traités. Cette réponse équivoque mit les Français en état de réduire à leur juste valeur les assurances qu'on venait de leur faire. Ils eurent plusieurs conférences à ce sujet. Ils montrerent que le bon sens ne permettait pas de croire que tant de députés eussent été envoyés à Munster, pour négocier d'après un traité dont ils n'auraient pas l'intelligence; Que dans le traité de 1634, confirmé par ceux de 1635 & 1644, les Etats s'étaient engagés à ne faire ni paix ni trêve, avant que la France fût satisfaite sur Pignerol, la Valteline, la Lorraine & sur tous les interêts qu'elle avait à démêler avec l'Espagne. Ils ajouterent que les Etats, traitant eux-mêmes de leurs prétentions dans les Indes, devaient aussi soutenir les intérêts de la France hors des Pays-bas.

Ils leur reprocherent d'interpréter les traités au préjudice de l'alliance, dans le tems qu'ils déclaraient qu'ils n'en étaient pas les interprêtes. Les deputés des Etats, peu accoutumés à être ſerrés de ſi près, ne purent cacher leur embarras. Ils prirent un détour, en demandant du tems pour *revoir leurs traités.* Il paraît qu'en effet les prétentions des Français étaient fondées & que les deux parties s'étaient engagées à ſoutenir leurs interêts réciproques dans toutes leurs prétentions, même hors des Pays-bas. Les deputés cherchaient évidemment à éluder une obligation qu'ils n'ôſaient rompre directement. Il ſemble que toutes les conſidérations de l'honneur ſont moins écoutées dans les Républiques que dans aucune autre forme de gouvernement, comme ſi chacun des chefs qui la gouvernent ſe croyait à couvert de la honte, en la partageant avec pluſieurs. 1646.

Basnage I. 40.

Ceux qui paraiſſaient les mieux intentionnés pour la France ſe bornerent à dire qu'on ne conclurait rien ſans elle, & que ce qu'on pouvait craindre de pis, c'eſt que chacune des Provinces ne vînt à s'excuſer de fournir aux dépenſes pour la guerre. Les Français, voyant, avec douleur, qu'ils ne pouvaient compter ſur

Les Français commencent à céder dans le traité. *ibid.* 238. 246. 256.

1646. la fidélité chancelante de la République qu'ils avaient achetée au prix de tant de peines & d'argent, connurent tout le danger de leur situation. Tant qu'ils avaient compté sur cette fidélité, ils avaient demandé de retenir toutes leurs conquêtes; & l'Espagne ne voulait presque rien céder pour gagner quelque chose en marchandant. Ils se virent dont obligés, avec toute la douleur qu'on peut s'imaginer, de relâcher de leurs prétentions; avec l'attention, cependant, de ne pas faire paraître leurs dispositions; de peur que les Espagnols ne s'en prévalussent. Ils avaient attaché beaucoup d'importance au démembrement de la Catalogne & & du Portugal. Ils proposerent de terminer cette affaire par une trêve d'un an ou deux ans pour la premiere & de huit à dix ans pour la seconde, prévoyant que cet article serait autrement un obstacle invincible à la paix, *par la connivence*, disaient ils, & *même à l'instigation des Hollandais*, qui se proposaient de partager avec l'Espagne la dépouille du Roi de Portugal dans les Indes (*). Des lettres du Comte de

(*) Les Plénipotentiaires étaient même d'avis de renoncer à l'Alsace; parce qu'en

Pegnarenda, interceptées en France leur fournirent de nouveaux griefs contre les Députés des Etats. Ils apprenaient que ces députés nourriſſaient les Espagnols dans l'espérance d'un traité particulier & que Knuit faiſait ſecretement une autre négociation particuliere avec eux. Auſſi ne manquerent-ils pas de leur en faire de ſanglans reproches. Ils ajouterent qu'après la conquête de Courtrai par le Duc d'Orléans, il ne leur convenait pas d'avoir été les ſeuls qui n'avaient pas témoigné leur joie & fait les complimens ordinaires. Ce dernier reproche les couvrit de honte. „ Nous ne croyons pas, pourſuivirent les Français, que Meſſieurs les Etats aient part à ces procédés. Nous ſavons diſtinguer de ce corps les membres malintentionnés. La France, graces à Dieu, peut ſubſiſter par elle-même. Il ne ſerait pas prudent d'offenſer un 1646. ibid. 248.

---

la gardant, diſaient-ils, *on nous fera tous les jours des querelles d'Allemand, on pourra mettre nos Rois au ban de l'Empire.* Ils oubliaient que ces ſortes de citations ne ſont redoutables qu'à de petits Princes qui ne ſont pas aſſez forts ou aſſez ſoutenus pour ſe faire reſpecter. *Négoc. ſecr.* 245.

1646. Royaume si puissant". Ces plaintes & celles de l'Ambassadeur de France à la Haye firent tant d'impression que les Plénipotentiaires parurent changer de système. Les Etats-Généraux délivrerent même un mémoire où ils promettaient de ne pas s'écarter de l'observation religieuse des traités d'alliance. Leurs Députés déclarerent aux Espagnols qu'ils ne pouvaient avancer leur traité que de concert avec la France.

Bougeant IV. 384.

Ibid. 386. *negoc. secr. III.* 253.

Les Députés des Etats médiateurs entre la France & l'Espagne. adresse de la France pour échanger la Catalogne contre les Pays-bas.

Ils se chargerent même de la médiation entre les Français & les Espagnols qui, jusqu'alors, avait été entre les mains de l'Ambassadeur de Venise & du Nonce du Pape. Ils commencerent par demander aux premiers de s'expliquer sur la Catalogne. Les Français répondirent qu'ils ne pouvaient abandonner une Province injustement arrachée à la couronne de France, à laquelle elle s'était réunie volontairement. Que ce serait une infidélité, une lâcheté, dont ils n'étaient pas capables que d'abandonner un peuple qu'ils avaient promis de protéger. Ils demandaient même qu'on y joignît Tortose, Tarragone & Lerida, si l'on voulait qu'ils restituassent quelques places des Pays-bas. Ces demandes exorbitantes étaient l'effet d'une politi-

que adroite. Les Français ſavaient bien qu'ils ne les obtiendraient pas: ils voulaient, que les Espagnols leur cédaſſent préciſement le contraire. Ils craignaient d'exciter les ombrages de leurs alliés en demandant les places des Pays-bas: ils auraient voulu leur faire naître la penſée d'en parler eux-mêmes en revenant à l'ancien traité de partage. Ils ajouterent que ſi le partage des Pays-bas pouvait occaſionner des jalouſies & des diviſions, on en ſacrifierait une partie où l'on établirait le Duc Charles de Lorraine pour former une barriere entre les deux puiſſances. Pauw, pénétrant les véritables diſpoſitions des Français, ſut éluder adroitement qu'on revînt ſur un projet qu'il ſavait n'être pas agréable à ſes ſupérieurs. Il propoſa la Franche-Comté comme un pays qui n'était pas moins à la bienſéance de la France. Les Français affecterent d'en parler comme d'une province qui ne leur était d'aucune importance. Quelque tems après, les Députés des Etats leur demanderent s'ils ne rendraient pas la Catalogne & les villes de Courtrai, d'Armentieres & de Menin pour avoir Cambrai, le Cambréſis & le reſte de l'Artois. Les Français répondirent qu'ils abandonneraient bien d'autres places dans le Pays-bas pour conſerver

1646.

Ibid. 264. Bongeant.

1646. une province qui leur donnait pour pénétrer en Espagne la même facilité que procurait la Flandre aux Espagnols de porter guerre en France. Les Espagnols seraient encore trop heureux, dirent-ils, qu'il leur en coûtât la Franche-Comté, pour obtenir une échange qu'ils ne doivent pas espérer: c'était, pourtant, le proposer d'une maniere indirecte. Les Français voulaient éviter le reproche d'avoir sacrifié les interêts de ce peuple, ainsi que le Portugal, & ménager les choses de façon qu'on eût lieu de croire que, s'ils les abandonnaient, ce n'était que par l'impossibilité de résister à des sollicitations importunes & pressantes & pour le bien général de la paix.

Bruits indieux semés par les Espagnols.

Par ces artifices les Français enchaînerent pendant quelque tems la mauvaise volonté des Plénipotentiaires des Etats. Mais les Espagnols n'agissaient pas avec moins d'adresse & de politique. Pour arracher des conditions plus avantageuses aux Français & dissiper les alarmes des habitans des Pays-bas ébranlés & disposés à se soulever, ils ne cessaient de publier qu'il ne manquait plus rien à leur accord avec les Provinces-Unies. Mais quand elles paraissaient revenir du coté de la France, ils annonçaient qu'ils étaient prêts de tout accorder aux Français

Ibid 288. 327-332.

& même de se liguer avec eux pour attaquer la République & y rétablir l'ancienne religion. Ils avaient aussi recours à d'autres artifices selon les circonstances. Quelquefois ils assuraient qu'il y avait un traité d'union entre la France, la Suede & le Portugal pour arracher le commerce des Indes à l'Espagne & aux Provinces-Unies, qui n'avaient d'autre ressource que de s'unir étroitement pour leurs communs intérêts. 1646.

Les Députés des États ne peuvent concilier les interêts de la France & d'Espagne.

Tous ces bruits que les partisans de la paix avaient soin de répandre, allaient au but qui était de changer les idées de ceux qui s'étaient accoutumés à ne voir dans les Français que les meilleurs amis de la République & des alliés nécessaires. Cependant les Deputés pour éviter, s'il était possible, la honte & la nécesité de traiter sans les Français, firent de grands efforts pour les réconcilier avec l'Espagne. Mais ils perdirent leurs peines : les Espagnols ne faisaient que des cessions insidieuses ou peu satisfaisantes ; parce qu'étant sûrs des Provinces-Unies, ils croyaient pouvoir rétablir la balance, dès qu'ils n'auraient à combattre que la France où ils se promettaient de voir éclater des troubles, sous le regne d'un enfant, la Régence d'une Reine Espagnole & le

1646. Miniſtere d'un Cardinal Italien. Les Français éblouis par l'éclat de leurs ſuccès militaires & dévorés du déſir de s'étendre dans les Pays-bas, ne voulaient rien céder & multipliaient leurs demandes, en voyant leurs conquêtes augmenter.

Le traité de Trêve ſe change en un traité de paix.

Mais ces conquêtes & les difficultés ne ſervirent qu'à augmenter le déſir des Etats pour la paix. Ils s'alarmerent de nouveau & publierent que la France devenait trop puiſſante. Ils ſoutenaient qu'il était de la prudence de veiller à leurs interêts; pour ne pas s'aſſervir éternellement aux vuës politiques d'une cour dont l'ambition était inſatiable. Ils ſe plaignirent que les Français ne cherchaient qu'à traîner la négociation en longueur & ſe refuſaient aux propoſitions les plus avantageuſes. Ils en prirent occaſion d'avancer leur négociation le plus rapidement qu'il était poſſible. Enfin, voyant que les Espagnols montraient, chaque jour, plus de condescendance à leur égard & que la France ne voulait pas s'obliger à entrer en guerre, s'ils ne faiſaient qu'une trêve, pendant qu'elle ferait la paix, ils changerent adroitement leur traité de trêve en un traité de paix. Toutes les provinces, à l'exception de la Zéelande, entrerent ouvertement dans ce nouveau plan, bien plus avan-

tageux & plus glorieux ; puis qu'il assurait pour toujours l'existence & la liberté de la République. 1646.

Progrès du traité entre l'Espagne & les Etats.

Ce changement, qui mit fin à des chicanes éternelles avec les Français, ne leur fut point désagréable. Mais ils furent outrés d'apprendre que tous les points qui restaient à décider, étaient presque terminés. Ils furent surtout surpris de voir qu'on était d'accord sur l'article des Indes, qu'ils croyaient devoir causer des contestations longues & épineuses. Il parait visiblement, écrivaient ils dans l'excès de leur dépit, qu'ils ont fait un complot pour dépouiller les Portugais. Les Castillans les subjugueront par terre & les Hollandais les chasseront des Indes. Vers la fin de l'année, voyant qu'il ne manquait plus au traité que la signature, ils demanderent une suspension pour s'éclaircir avec les Etats.

Les Espagnols gagnent le Prince & la Princesse d'Orange.

Ce qui servit infiniment à accélerer ce traité, fut le changement du Prince d'Orange. Les Espagnols, voyant l'imposibilité de le gagner directement, s'étaient adressés à son Epouse. Ils trouverent, disent les Français, cette Princesse d'autant mieux disposée à les écouter, que Mazarin, s'écartant du système du Cardinal de Richelieu, s'était, par une économie mal placée, imaginé qu'il n'avait besoin pour

1646. conſerver ſon amitié que de lui prodiguer les égards & les complimens. Ils prétendent que les Espagnols, habiles à profiter de ſon faible & de l'occaſion, vinrent à bout de la mettre dans leurs intérêts par des préſens extraordinaires. Elle ne négligeait rien pour accélerer un traité particulier, craignant, diſent les Français, que ſi la paix ſe faiſait avec la France, les Espagnols ne lui retranchaſſent la meilleure partie de leurs offres. Soit que le crédit de cette Princeſſe ſur l'eſprit de ſon Epoux eût encore augmenté par ſa maladie, ſoit que Frederic-Henri voulût regagner l'amitié des Etats de Hollande, ſoit que l'affaiblisſement de ſes forces influât ſur ſon esprit, il eſt certain qu'il entamât une negociation particuliere avec les Espagnols. On prétend qu'ils étaient ſi jaloux de le gagner qu'ils offrirent de lui céder en propre le haut quartier de Gueldre avec le titre de Duc, ſi les Etats de cette Province n'avaient expoſé les droits qu'ils prétendaient avoir ſur ce pays.

Mem de Gnich. introd. 12 13 14 *Negoc. ſecret* III. 235. *Aitſem* III. 132. *Wiequef* I. 55 *preuv.* 267. *Capell. Geſchſch.* II. 147 157. *Bongeant.* IV. 231 232. 410. 411.

Propoſition du Prince Frederic-Henri pour l'ouverture de la campagne. *Aitſem* III. 56. 210.

Mais avant de ſe lier les mains, le Prince d'Orange brûlait de s'aſſurer de la conquête qui faiſait, depuis longtems, l'objet de tous ſes voeux. „ Il mourrait content, disait-il", s'il avait encore le bonheur de ſe rendre maître d'Anvers. Le

Comte d'Estrades, pour mieux le soutenir dans ses projets de guerre & d'ambition lui fit espérer un secours extraordinaire de la France. En conséquence les Etats-Généraux, ou plutôt leur Président, après avoir proposé cette affaire dans l'assemblée, écrivit en France, pour demander le subside. Les Etats de Hollande s'élevèrent vivement contre cette démarche. Ils auraient voulu qu'on refusât les offres de la France & qu'on acceptât la suspension d'armes offerte par les Espagnols. Ils firent de sanglans reproches au Président & stipulerent que, désormais, on n'enverrait aucune lettre qu'elle n'eût été *résumée*, c'est-à-dire reluë & approuvée dans une nouvelle séance. Mais ils ne purent empêcher qu'on ne négociât le subside ordinaire de douze cens mille livres, auquel la France promit, le 13 may, d'ajouter un subside extraordinaire de cent mille écus. 1646.

Cependant, comme ces secours n'étaient rien en comparaison de ceux qu'ils devaient fournir, ils s'y prêterent avec tant de lenteur & d'indolence, que c'était, disait Mazarin, recevoir, en effet, l'armistice. Il fut même tellement outré d'une conduite qui dérangeait tous ses projets, qu'il suspendit le payement du subside extraordi- Ressentiment du ministere de France. *Bougeant* IV 2-30.

1646. naire. Il fit faire des reproches sanglans à leurs Plénipotentiaires. Si la République continue, leur dit-on, à trahir ainsi les obligations & les intérêts de l'alliance, les Français sont résolus de faire de leur côté ce qu'ils jugeront à propos, sans s'assujetrir à ses caprices.

Derniere campagne de Frederic Henri. *Aitsem* III. 109-113. *Capell.* II. *Basnage* I. 31

Le Prince d'Orange, quoi qu'il dépérît à vuë d'oeil, voulut absolument conduire cette campagne. Mais arrivé à Breda, il y resta longtems, sans rien entreprendre. Cette inaction fit une peine extrême aux Français qui, pour pousser la guerre avec la plus grande vigueur, s'étaient déjà emparés de Courtrai, de Berg St. Winox & de Veurne. Ils ôserent même attaquer Mardik que les Espagnols leur avaient enlevé. Ils n'attendirent pas que la flotte des Etats en eut bloqué le port, & s'en emparerent après une attaque vive & sanglante. Ils vinrent ensuite mettre le siége devant Dunkerque. Mais les habitans de Calais s'étant soulevés, en menaçant de brûler la maison de l'Agent des Etats & l'Ambassadeur de France à la Haye ayant fait de sollicitations pressantes, Tromp eut ordre d'en venir bloquer le port. Les Français, commandés par le grand Condé qui n'était encore que Duc d'Enguien, l'attaquerent avec tant de cou-

rage & d'impétuosité qu'elle se rendit après environ 15 jours de siége. Mais la prise de ce nid de pirates quoique, avantageuse à la Hollande, ne lui causa qu'un médiocre plaisir, Les Français prétendent même que Frederic-Henri, quoiqu'il eût pénétré jusqu'en Flandre, avait quitté ce pays pour aller dans la haute-Gueldre sous prétexte de faire une diversion, mais en effet pour laisser le chemin libre aux Espagnols, pour délivrer Dunkerque. En effet Frederic échoua devant Venlo. Son entreprise sur Anvers n'avait pas été plus heureuse. Soit que l'espérance de la paix ralentît son ardeur, soit que son esprit fût affaibli par les maladies du corps; soit que la Hollande, la Zeélande & surtout la ville d'Amsterdam eût traversé cette expédition, elle fut sans succès. Il est certain que le Prince d'Orange, étant convenu, sous le sceau du serment, avec la France & les Deputés des Etats à l'armée, de conserver, dans Anvers, le libre exercice de la religion catholique, au moins dans quatre églises, les Etats de Hollande qui avaient su arracher le secret, en parurent outrés. Ils affectaient de n'être animés que du zele de la religion réformeé, mais c'était plûtôt la perte de leur commerce, ou l'aggrandissement de 1646. *Holl. Resol. Jull.*

1646. la maiſon d'Orange qu'ils craignaient. Ils prétendirent qu'il ne fallait pas aſſiéger cette ville, de peur que cette attaque ne fît une diverſion à la faveur de la quelle les Français pourraient étendre leur puiſſance déjà trop formidable. Les Français attribuent le mauvais ſuccès de cette campagne à la maladie du Prince d'Orange. Ils aſſurent qu'arrivé à une demi lieur d'Anvers, il oublia qu'il était venu pour l'aſſiéger. Il ordonna la retraite, & renvoya même les troupes Françaiſes qui devaient l'aider à pouſſer ce ſiege avec vigueur. On ſait qu' arrivé à la Haye il dit, en recevant les complimens ordinaires, *Je ſuis fâché qu'on n'aye pas fait davantage, mais nous avons la paix.*

Maladie & mort de Frederic-Henri.

Depuis cette époque, qui fut ſuivie du mariage de ſa fille aînée avec l'Electeur de Brandebourg, ſa ſanté ne fit qu'empirer. Son esprit s'affaiblit avec ſon corps. Il ne reſta plus rien de Frederic-Henri vers les derniers mois de ſa vie. Il devint jaloux de ſon propre fils & ſe réunit à ſon Epouſe contre ce jeune Prince qui, ne reſpirant que les combats & voulant donner l'eſſor à ſon ambition, frémiſſait au ſeul nom de paix. Enfin ſon hidropiſie l'ayant réduit aux dernieres extrémités, les Etats Généraux & les

1647.

Etats de Hollande lui rendirent visite le onze mars pour reçevoir ses derniers adieux. Il voulut leur parler: mais sa langue s'embarassa; ils ne purent entendre ce qu'il avait voulu leur dire. Le Ministre, qui l'assistait dans ses derniers moyens, prétendit l'avoir mieux compris. En leur disant que le Prince leur recommandait la prospérité de l'Etat & les intérêts de sa maison, il n'oublia pas d'ajouter qu'il ne les priait pas moins d'avoir soin de ceux de la religion. Mais on savait que ce Prince avait toujours été plus honnête homme que dévot. Il languit jusqu'au 14 du mois de mars & mourut agé de 63 ans. Les prédicans étant, toujours, à l'exemple de la populace, extrêmes dans leur affection comme dans leur haine, ne parlerent de cette mort qu'avec des expressions hiperboliques; comme si l'on eût perdu un souverain, plûtôt qu'un officier de l'Etat. *Ce sont* s'écriait en chaire l'un de ces zelateurs, *ce sont vos péchés qui ont causé sa mort; vos péchés nous l'ont enlevé, que dis je? vos péchés l'ont tué*: Comme si ce Prince n'eût pas lui-même payé le tribut aux faiblesses humaines: comme s'il eût été frappé par un accident subit; & non pas miné sensiblement par l'âge & les maladies. Frederic-Henri méritait

1647.

Aitsem. III. 173. 175.

1647. d'être regretté pour ses grands services & ses bonnes qualités ; mais, dans la situation déplorable où il se trouvait, sa mort ne pouvait être une grande perte pour l'Etat.

Portrait de Frederic-Henri. Il faut donc avoir l'équité de retrancher de la vie glorieuse de Frederic-Henri, les derniers mois où son esprit avait perdu sa force & son activité. S'il est bien difficile de trouver dans une place si brillante & si délicate, des hommes parfaits ; si l'adulation & la bassesse tendent continuellement à les corrompre, à les entraîner dans des démarches dangereuses ; s'il est juste, en un mot, de leur tenir compte de tout le mal qu'ils ne font pas ; on ne peut s'empêcher de proposer Frederic-Henri comme un modele des meilleurs Stathouders qu'il y ait eus dans les Provinces-Unies. On sait bien qu'il avait de l'ambition, qu'il se vangeait même avec éclat de ceux qui la traversaient & qu'il désirait vivement l'accroissement de son autorité ; mais on doit lui savoir gré de n'avoir jamais, à l'exemple de son frere, eu recours à des moyens violens pour y parvenir. L'ambition était dans lui, plutôt une défaut particulier à son rang ou un desir vague de l'esprit qu'une passion du cœur, un vice de caractere. Il n'avait pas cette trempe d'ame impé-

tueuſe, hardie, ferme, qui caractériſe les vrais ambitieux : il n'avait que de l'éloignement pour les projets audacieux, pour tout ce qui respirait l'emportement & la violence. Il n'avait pas ces qualités brillantes, ces efforts ſublimes que les ſots traitent d'héroïsme & les ſages de qualités dangereuſes: mais, à la profondeur du jugement, il joignait un esprit calme, ſerain, réglé, & n'en était que plus propre à gouverner dans une République où des chefs doués d'un génie ſupérieur ne font ſouvent que brouiller. Pluſieurs exemples & ſurtout la maniere dont il abandonna Grotius auquel il avait promis ſa protection, porterait même à croire que ſe condescendance dégénérait en molleſſe ; ſi elle n'avait pas été l'effet de ſon amour pour la tranquillité, de ſes égards pour un gouvernement que, par une prudence bien louable, il aimait mieux ménager que braver. Cette trempe d'ame fut auſſi la cauſe de cette tolérance aimable & ſalutaire qu'il introduiſit dans l'Etat & qui doit lui concilier des éloges d'autant plus juſtes & plus grands, que ce triomphe fut entierement l'effet de ſa ſageſſe, & de ſa prudence. Car il ſe trouva dans un tems périlleux où le zéle outré de la reli- 1647.

1647. gion était dans toute sa force & où la plus grande partie des membres du gouvernement, devant leur élévation à l'intolérance, avaient intérêt à la soutenir. Il témoigna même tant de tolérance pour les Catholiques, que sans aucun autre fondement, il fut soupçonné de pancher secretement pour cette religion.

Négoc. Secr. II. 88. voy. ci-dev. p. 138.

Quoique sa phisionomie pleine de graces & d'aménité annoncât la douceur & la sérénité de son ame, il ne laissait pas d'être grave, sérieux, & de montrer à propos de la constance & de la fermeté. Un peu lent à se déterminer, il disait qu'après avoir adopté un projet, *il fallait encore dormir dessus avant de le signer.* Il disait aussi souvent que le moment où *l'on reçoit les plus heureuses nouvelles était celui où il fallait redoubler son attention pour les petites.* Il détestait la flatterie, ne parlait de ses services qu'avec une extrême réserve, louait avec chaleur les belles actions des autres, même celles de ses ennemis; quand ils s'étaient signalés contre lui par de belles défenses. Il ne laissait pas d'être fort dissimulé, difficile à pénétrer dans ses projets, & n'accordait sa confiance qu'à ceux qu'il avait souvent éprouvés. Il était zélé pour

D'Estrades I 40.46.55 56. Mém de Guich Intr. 12. Mém. du Card. de Retz Liv. II. p. 271. mémoires. de Fred. H.

ſes amis (*), affable aux étrangers, libéral envers les gens de mérite. Il avait lui-même beaucoup de goût pour les belles connaiſſances. Il conſacrait une partie de ſes loiſirs à la lecture des meilleurs livres & portait ordinairement ſur lui les commentaires de Céſar en latin. 1647.

C'eſt auſſi, dans l'art de la guerre que ſes talens brillerent avec le plus d'éclat. Il ne parut jamais ambitionner les lauriers qu'avait cueillis ſon frere dans les champs de bataille ; mais il le ſurpaſſa dans l'attaque des places, puis qu'il prit presque toutes celles où Maurice avait échoué. Il donnait tout à la prudence & rien au hazard. Il préfera toujours un projet lent & ſûr à des entrepriſes brusques & brillantes. Il excella, ſurtout, à donner le change à l'ennemi & à rendre ſes lignes inacceſſibles. En fai-

(*) En 1644, le Comte d'Estrades étant pourſuivi au Parlement pour un duel, Frederic-Henri lui fit paſſer une lettre de change de cent mille livres, avec ordre à ſon banquier de lui fournir encore davantage s'il en avait beſoin. „Quittez", lui dit-il, „un pays où l'on ne connait pas le mérite, venez me trouver: je partagerai avec vous ce que j'ai."

1647. sant observer une discipline severe & ménageant la vie des Soldats, il s'asura de leur respect, de leur amour, de leur confiance. Plus d'une fois, dans les occasions les plus périlleuses, on les vit lui tendre la main, en lui disant de ne pas les épargner & qu'ils étaient prêts d'affronter les plus grands dangers, pour acquerir de l'honneur & conserver son estime. Enfin par les services militaires qu'il rendit à l'État, il mit la derniere main à l'ouvrage de la liberté & de la souveraineté des Provinces-Unies; & il eut, avant de mourir, la satisfaction de voir le monarque qui pouvait, seul, s'y opposer, impatient de la confirmer par une sanction publique & solemnelle. Ainsi l'on peut dire qu'il mît le toît à l'édifice de la République dont son pere avait posé les fondemens & son frere élevé les murailles. (*)

(*) On a raison de se défier des portraits de la plupart des historiens; surtout, quand semblables à ceux qu'a tracés du même Prince & de Maurice, l'Auteur de l'histoire du Stathouderat, ils sont l'effet d'une imagination plus fertile que réglée. Mais quand on n'employe, pour les crayonner, que les couleurs fideles de la vérité, fondée sur des faits & des relations authentiques, ils peu-

Envain le Jeune Guillaume qui fut nommé, successivement & non sans quelques delais dont nous exposerons bientôt la cause, à toutes les charges qu'avait remplies son pere, employa tous ses efforts & son pouvoir, pour faire continuer la guerre. Les Français, habiles à flatter sa passion impétueuse pour la gloire, l'avaient déjà mis dans leurs intérêts. Il avait fait marcher des troupes du côté de Hulst pour les seconder. Il sollicitait vivement pour qu'on fît de nouvelles levées: mais les Etats de Hollande qui, depuis le changement de Frederic-Henri, étaient en possession de subjuguer tous les autres corps de l'Etat, s'opposerent ouvertement à ses desseins; & comme il soutenait qu'en qualité de Capitaine-Général, il ne dépendait que des Etats Généraux & qu'il était obligé de veiller à la sûreté des frontieres, on eut recours aux Etats-Généraux qui se laisserent gagner; 1647. Les Etats de Hollande font cesser les Hostilités D'Estrad. I. 90.

vent être d'une grande utilité; en rassemblant dans un cadre étroit tous les traits épars qui servent à développer le caractere intéressant d'un homme public, avec les traits particuliers qu'on n'avait pu faire entrer dans le cours de la narration historique.

1647. & dès-lors se disiperent toutes les apparences d'hostilités.

Les Plénipotentiaires Français arrêtent la conclusion du traité par une clause.

Les Français se plaignirent vivement de ce procédé. Depuis le commencement de l'année, ils avaient mis tout en usage pour empêcher que les députés ne signassent les soixante & dix huit articles convenus entre l'Espagne & les Etats; jusqu'à ce que le traité de la France fût amené au même terme. Leurs plaintes, leurs reproches, leurs protestations, furent inutiles: tout ce qu'ils purent gagner, fut d'engager une partie des députés à ne signer qu'après avoir stipulé par une clause expresse que les articles n'auraient aucune valeur, jusqu'à ce que la France fût satisfaite. Les Espagnols furent d'abord embarrassés de ce contre-tems. Brun, le plus adroit de leurs négociateurs, crut intimider le Députés en menaçant de déclarer nuls les articles, s'ils restaient attachés à cette clause. Il les ébranla même, en leur faisant accroire que, s'ils chancelaient, il allait signer avec les Français, le mariage de l'Infante avec Louis XIV. Mais Donia, Klant & surtout Nederhorst, qui fut toujours pour les intérêts de la France & pour l'observation des traités, ayant tenu ferme, les Espagnols plierent à leur tour. Le

Basnage II. 62. 63.

Comte de Pegnaranda vint les voir. 1647.
Il affecta de désapprouver le refus que ſes collégues avaient fait d'admettre la clauſe. Pour mieux perſuader de ſa ſincerité, il fit, dans le goût Eſpagnol, un grand ſigne de croix ſur la table & jura *por ſanta cruz* qu'on voulait, de bonne foi, conclure la paix avec la France. Au fond, les Français ne laiſſaient pas d'être outrés de douleur & de dépit : car ſachant la diſpoſition des eſprits dans la République, ils prévoyaient que les articles, pouvant facilement être approuvés dans chacune des Provinces-Unies, elles auraient peu d'égard pour cette clauſe & croiraient ſauver les apparences, en déſavouant leurs députés. Cependant ils affecterent d'en triompher en préſence des Eſpagnols, de peur qu'ils n'en priſſent occaſion d'augmenter leurs demandes. Ils s'emporterent ſurtout contre Mr. Pauw qu'ils peignaient comme le plus fin & le plus dangereux des Plénipotentiaires. *Ibid.* 26.

Leur plus grande eſpérance était alors fondée ſur le ſuccès du voyage de Mr. Servien. Cet habile négociateur était parti pour la Hollande dès le commencement de l'année, pour arrêter d'un ſeul coup les progrès de la négociation, en engageant les Etats dans un

Négociation de Mr. Servien à la Haye. *Basn. I.* 63.

1647. nouveau traité de garantie mutuelle. Il ne se rendit à la Haye qu'à petites journées, pour avoir le loisir de faire agir des intelligences qu'il avait dans les Provinces de Gueldre & d'Utrecht. Son premier soin en arrivant à la Haye fut d'obtenir audience des Etats-Généraux. Il y fit un long discours où il exposait la conduite de la France dans le jour le plus favorable. Il s'efforça d'inspirer des soupçons contre les Espagnols qui cherchaient, en semant la discorde, à désarmer le lion belgique de son épée, à lui arracher ensuite cette poignée de flèches, simbole, non seulement de l'Union des Provinces entr'elles, mais encore, disait-il, de celle qu'elles doivent entretenir avec leurs alliés. Après avoir adroitement rapelé les lieux communs & tout ce qui pouvait rendre la foi des Espagnols suspecte; il faisait sentir à quel danger s'exposerait la République, par un traité particulier. De quel front oserait-elle, dans une circonstance périlleuse, recourir à des alliés qu'elle aurait trahis? Enfin il montra que l'alliance de la France était l'appui le plus sûr & le plus ferme de la République. A la vérité dans les faits qu'il énonçait, à la solidité des raisonnemens qu'il dévelop-

Bong. V. 7. 8. Nég. Secr. VI 210.

pait, il joignait le ton d'un ami sincere qui semble ne penser qu'aux interêts de son ami & tâche de réchauffer sa froideur par des reproches tendres & affectueux. Il se garda bien de faire éclater le vif ressentiment que devaient causer les progrès du traité des Etats avec l'Espagne. Il affecta d'en disculper la République, & d'en rejetter le blâme sur la précipitation de quelques-uns des Plénipotentiaires. Cette maniere supérieure de négocier ne fut pas sans succès. Les Etats confirmerent la clause, & promirent de ne conclure que conjointément avec la France. 1647.

Artifices des Espagnols. *Ibid.*

Les Espagnols, attentifs aux démarches de Mr. Servien, ne restaient pas dans l'inaction. Ils envoyerent à la Haye un de leurs agens, nommé Philippe le Roi, homme souple, artificieux, habile à se faufiler, peu délicat sur le choix des moyens. Mr. Brun, encore plus puissant par son adresse & son éloquence, demandait même un passe port, pour venir, disait-il, à la Haye traiter avec le ministre de France. Mais M. de Servien déclara fortement qu'il n'avait ni la volonté ni le pouvoir d'accepter cette conférence & menaça de se retirer, si le passeport était ac-

1647. cordé. M. Brun se dédomagea de ce refus, en faisant circuler dans tout le pays des mémoires captieux, propres à justifier l'Espagne & décrier les Français qui, disait-il, obtenant l'acquisition de toutes leurs conquêtes, ne laissaient pas, pour les interêts chimeriques de quelques nations neutres, de former des obstacles au bonheur d'une paix que toute l'Europe attendait avec impatience.

Emporte- de M. Servien.

Jusqu'alors M. Servien avait su modérer son caractere naturellement violent & orgueilleux. Ces accusations, qu'on ne repoussait point, l'aigrirent. Les députés des Etats, ayant fait un mémoire où ils semblaient les approuver, en donnant le tort aux Français, cet incident acheva de l'irriter. Il se mit à composer un long écrit, plein de fiel contre les Espagnols & de plaintes contre les Députés. Il se déchaîna surtout contre M. M. Pauw & Knuit, qui s'étaient montrés les plus opposés aux mesures de la France. On n'a pas oublié, disait-il, qu'un jour ils disputerent avec tant de chaleur pour les interêts de l'Espagne, que M. Matheneſſe crut devoir leur imposer silence & avertir qu'il ne convenait pas de prendre le parti des ennemis contre des alliés. Un des traits les

Bougeant. V. 74-90.

plus adroits de cette lettre fut l'accusation qu'il forma contre Pauw d'avoir trahi les intérêts de ses concitoyens en abandonnant à l'Espagne le haut quartier de Gueldre qu'il ne tenait qu'à lui de leur assurer. A cette nouvelle plusieurs Provinces & surtout la Gueldre prirent des mesures pour faire suspendre le traité jusqu'à que ce point important eût été obtenu. 1647.

Etat des esprits dans la République.

Aussi cette lettre fit-elle des impressions différentes, dont on ne peut se former une idée bien juste, si l'on n'approfondit encore les deux sentimens qui partageaient les esprits dans la République. Les uns, attachés à l'ancien préjugé qu'on ne pouvait avoir une paix sûre avec les Espagnols, tant que le voisinage leur donnerait la facilité d'attaquer la République, voulaient qu'on ne mît bas les armes que lors qu'ils seraient entierement chasés des Pays-bas & le partage de 1635 mis à exécution. Ce sentiment, pour être celui de la France, pour n'être gueres fondé que sur un préjugé, & être généralement adopté par le peuple & les Ministres de la religion, ne laissait pas d'être le plus avantageux & le plus raisonable. Ce n'était plus que l'affaire d'une ou de deux campagnes; & la force qu'en recevrait la République balançait sûrement le danger d'a-

Wicquef I. liv. II. 74.

1647. voir les Français pour voisins. C'est toujours une position dangereuse pour un Etat que de ne pas subsister par ses propres forces & de dépendre, pour sa conservation, de la jalousie des Etats voisins, surtout quand ils sont soumis à des monarques. Des alliances passageres, des successions imprévues, peuvent, comme on le voit chaque jour, changer subitement leurs interêts généraux. Le partage des Pays-bas valait donc alors mieux que le système des barrieres pour lequel on n'avait pas même encore les raisons qu'on a eues depuis. La Hollande couverte & défendue de toute invasion par les Provinces qui l'environnaient, s'embarassait peu de faire des nouvelles conquêtes, Mais les Provinces frontieres qui formaient le plus grand nombre, avaient des raisons contraires & des vuës différentes. Elles y trouvaient, ainsi que le Prince d'Orange, une grande augmentation de pouvoir; soit que les nouvelles acquisitions fussent régardées comme pays conquis & sujet; soit qu'elles fussent érigées en Provinces particulieres, avec le droit & les prérogatives des autres membres confédérés. Ces considérations devaient donc leur faire goûter le projet de partage: Ce fut, sans doute, la jalousie, ce fut le danger qu'aurait

entraîné cette augmentation de puissance qui porta les Etats de Hollande à le traverser. Peut-être, si l'on eût pu régler le sort des Pays qui devaient être l'objet du partage; si l'on eût pu se résoudre à les admettre, avec les autres places du Brabant, aux prérogatives de la confédération, cette affaire aurait rencontré moins d'obstacles. Mais les Etats de Hollande n'avaient aucun intérêt à favoriser cette admission. Et les Etats-Généraux craignaient qu'elle n'augmentât dans l'assemblée l'embarras de délibérations. Ils appréhendaient de perdre de leur puissance & d'exposer l'Etat, en leur laissant, comme au pays de Drente, le droit d'une administration particuliere. Car telles furent les raisons qui leur firent éluder les requêtes que ceux du Brabant des Etats leur adresserent en différens tems & notamment en 1648, pour obtenir les avantages d'une province confédérée. Les Etats de Hollande profiterent de ces dispositions des Etats Généraux pour faire triompher leur parti. Ils ne soupiraient que pour la paix qui devait assurer irrévocablement leur place parmi les puissances souveraines de l'Europe & ouvrir toutes les mers & tous les ports à leurs vaisseaux. Ils se flattaient qu'alors ils pourraient anéantir sans peine

1647.

Voy. ci-dev. T. V. 22. Wicquef. I. 74.

1647. la puiſſance Portugaiſe dans les Indes; puis qu'ils avaient pu l'écraſer, lorsqu'elle était ſoutenue par l'Eſpagne. Ils exagéraient avec affectation le danger où ſerait expoſée la République, en devenant frontiere de la France. Suivant eux, les Provinces étaient épuiſées; il était tems d'interrompre par la paix cette ſucceſſion d'autorité que la guerre procurait à la maiſon d'Orange. Cette conſidération leur avait fait différer l'inſtallation du jeune Guillaume auquel ils voulaient faire remarquer qu'il ne la tenait que des Etats. En conſéquence, on ne pouvait trop ſe hâter d'accepter les conditions offertes par l'Eſpagne; ſauver, s'il était poſſible, les apparences avec la France; &, ſi cette cour ſe rendait trop difficile, faire la paix ſans elle. C'était violer, il eſt vrai, les loix de l'équité & les devoirs de la reconnaiſſance. Mais, dans les Républiques, encore plus que dans toute autre forme de Gouvernement, les ſentimens d'honneur & les motifs d'affection ſont bien moins écoutés que l'interêt ſolide & général. Les apparences ſpécieuſes du bien de la patrie, de la néceſſité des affaires, de la ſûreté de l'Etat, ſemblent mettre les chefs à l'abri de tout reproche. Depuis que Frédéric-Henri s'était laiſſé ga-

Baſnage I. 72.

gner, le parti des pacifiques avait fait des progrès rapides. La Princesse Douairiere continuait à le soutenir; & le jeune Prince d'Orange avait plus de zele pour le parti contraire que de crédit & de pouvoir pour le faire triompher. 1647.

Dans cet état des choses, l'objet de la négociation de M. Servien n'était pas facile à remplir, La conduite du Duc de Longueville ne servit pas à en faciliter le succès. La cour de France l'avait nommé chef des Plénipotentiaires, pour donner plus d'éclat & d'autorité à l'ambassade. Ce Prince resté seul à Munster par le voyage de Mr Servien à la Haye & par celui de M. d'Avaux à Osnabrug, avait cédé aux sollicitations de M. Pauw, en lui remettant le projet entier du traité que la France projettait de faire avec l'Espagne. Cette démarche propre à abréger la négociation ne fut pas goûtée du Cardinal Mazarin. Ce Ministre cherchait à prolonger le traité pour tirer plus d'avantage de l'épuisement de l'Espagne & entretenir une guerre qui rendait ses talens nécessaires. M. Pauw passait toujours pour un médiateur dangereux & suspect par sa partialité pour les Espagnols, Le Duc eut ordre de rompre tout commerce avec lui. Les Etats de Hollande, regardant ce refus comme un outrage,

Le Duc de Longueville fait un affront à M. Pauw.

Bongeant V. 93 128 126 131. 156. 157. *Basnage I.* 69. 70. 71. 72.

1647. n'en furent que plus animés à traverſer les meſures de la France. Les Français voyant alors qu'ils compteraient vainement ſur leur alliance, ſe relâcherent ſur l'article du Portugal, auquel ils voulaient procurer une trêve & ne ſe réſerverent plus d'aſſiſter ce royaume qu'en termes généraux. Mais les Eſpagnols, voyant alors la face des affaires changée en leur faveur par la défection de la République qui ne voulait plus mettre des troupes en campagne & par l'entrée de l'Archiduc Leopold frere de l'Empereur au gouvernement des Pays bas avec une puiſſante armée, inventerent à leur tour de nouvelles chicanes, pour éloigner la concluſion du traité. Ainſi le deſtin de la guerre était la balance qui réglait tous les mouvemens des négociateurs; & chacun d'eux avançait ou reculait la négociation, ſuivant qu'il avait à craindre ou à eſpérer.

Ibid. 72. 73. 75. 76 *Bougeant V.* 135. 136. 139. 140. 159

M. Servien traverſé par les Etats de Hollande.

Les diſpoſitions de la République ſuivant qu'elles inclinaient pour l'un ou l'autre parti, c'eſt-à-dire pour ne traiter qu'avec la France ou ſans elle, n'avaient pas une moindre influence dans cette négociation. C'est ainſi qu'un petit Etat peut quelquefois donner à deux grandes puiſſances rivales le mouvement & preſque la loi qu'il devrait reçevoir d'elles. Le parti de ceux qui vou-

laient renoncer à l'alliance plûtôt qu'à la paix, devenait tous les jours plus puisfant dans la République. M. Servien, loin de pouvoir en ralentir les mouvemens, était lui-même exposé à son choc. Les Etats de Hollande affectaient de le traverser. Quand ils paraisfaient écouter ses plaintes, leur déférence avait toute l'apparence d'une insulte méditée. Ils promirent un jour d'ordonner des visites pour arrêter l'impression d'un écrit Espagnol dont il se plaignait. Mais on n'enleva que son propre discours qui se trouvait précisément alors sur la presse. Ils prirent ouvertement le parti de leurs Députés contre ses accusations. Ils approuverent hautement la conduite de MM. Pauw & Mathenesse qu'il avait attaqués avec le plus de violence. Ils ne paraisfaient alors pas même se soucier de conserver des ménagemens pour la France. Mr. Servien sollicitait vivement un nouveau traité de garantie, l'interruption d'un accomodement avec l'Espagne, l'ouverture d'une nouvelle campagne, pour laquelle il offrait le subside ordinaire. Livrés aux conseils de MM. Pauw & Mathenesse, les Etats de Hollande firent dans leur assemblée & envoyerent aux autres Provinces tous les reproches que la passion & l'animosité pouvaient leur dic-

1647.

Aitz. III. 157.

Holl. Ref. Janv. Fev. Aout.

Negoc. Sect. IV. 87. 304. 814. 323.

Basnage I. 80.

Bougeant V. 163. 164. 168.

1647. ter contre la France. Ils justifiaient leur défection par des suppositions où la décence & la vérité étaient également sacrifiées. Ils prétendaient que la France avait, à leur insçu, conclu le mariage de l'Infante & l'échange des Pays-bas; quoiqu'ils fussent hors d'état de prouver qu'elle eut songé à l'accepter au préjudice de leurs droits & sans leur consentement; quoiqu'ils ne pussent ignorer qu'en désavouant les discours des Espagnols & du Comte d'Estrades, elle y avait suffisamment renoncé, si, toutefois, elle l'avait goûté: comme si d'ailleurs c'était une infraction de la foi publique que d'ouvrir ou d'écouter seulement un projet. Ils soutenaient qu'on ne pouvait prendre trop de précaution pour arrêtter l'ambition de la France & rétablir l'équilibre de l'Europe qu'elle détruisait. Comme si dans l'épuisement où se trouvait l'Espagne, il ne pouvait pas arriver que la France multipliât encore ses conquêtes, sans ses alliés, aux quels elle deviendrait bien plus formidable, parce qu'ils auraient perdu leur droit au partage proposé. Ce dernier inconvénient était trop sensible pour ne pas sauter aux yeux des moins clairvoyans. *Negoc. Secr. IV. 4. 13.* Dans la multitude des brochures qui parurent alors, on voit qu'en effet, on ne se le dissimulait pas. Mais

on se tirait d'affaire en répondant par des passages de l'Ecriture Sainte, qui disent que l'Etre suprême confondra l'impie & l'orgueilleux. Il est vrai que ce raisonement frivole se trouva justifié par l'événement. Mais à moins que ces zélateurs n'aient eu le don de prophétie, ils ne pouvaient, quand ils parlaient ainsi, prévoir ni les émeutes civiles ni les suites des troubles de la Fronde. Enfin les Etats de Hollande soutenaient qu'ils n'étaient pas en état de mettre une armée en campagne, & qu'on avait fait assez & même trop pour la France. Aussi ne fut-il pas difficile à M. Servien de réfuter ces allégations absurdes, dans une lettre pleine de force & de feu, qu'il écrivit à chacune des Provinces. Et comme on avait affecté de louer l'Espagne en décriant la France, il fit remarquer „ qu'il n'y avait point de lieu dans „ les Provinces où les Espagnols „ n'eussent fait éprouver leur cruauté, „ qui n'eût aussi été rougi du sang „ que les Français avaient répandu „ pour le service de la République". 1647.

Traité de Guarantie entre la France & les Etats.

Voyant qu'on refusait absolument de rentrer en campagne, Servien fit tous ses efforts pour obtenir un traité de garantie. Après bien des efforts, il crut avoir réussi ; mais les Etats de Hollande eurent le secret d'en faire dres-

1646. fer les articles de façon qu'il ne pût gueres s'en applaudir. La France & les Etats s'engageaient il eſt vrai à rompre généralement, en guerre ouverte, au cas que l'un d'eux fût attaqué; mais cette garantie ne devait avoir lieu qu'après la paix qui ſe ferait à Munſter entre la France & l'Eſpagne. Auſſi ce traité ne plut ni à la France ni à ſes alliés. C'eſt en conſéquence des reproches qu'on fit à ce ſujet à M. Servien, qu'il écrivit au Cardinal deux particularités trop remarquables, pour être paſſées ſous ſilence. „Le Greffier Muſch, dit-il, me dit un jour effrontément que ſes maîtres ne faiſaient jamais de traité qu'ils ne ſongeaſſent, en même tems, au moyen de n'exécuter pas les choſes qui pouvaient les incommoder: J'ai ſu auſſi que, quand Pauw & Knuit firent celui de 1635 & qu'on leur écrivit de la Haye qu'ils avaient engagé l'Etat bien avant dans les interêts de la France, ils répondirent avec un proverbe Flamand que, quand on avait fait entrer l'épouſée dans le bateau, on ne lui tenait des promeſſes qu'on lui avait faites, que celles qu'on voulait". Ce récit eſt remarquable: on peut le rapporter ſans offenſer la République, puiſqu'on aurait tort de lui imputer des discours qu'elle n'a jamais avoués.

Bongeant V. 180.

Il était aisé de prévoir quelle serait la détermination des Etats. Le parti de la France ne tenait plus qu'à un fil. Les Provinces de Gueldre, de Zeélande, de Frise, d'Utrecht qui l'avaient soutenu le plus vivement, commencaient à se laisser ébranler. Ce n'était que par l'adresse & l'intrigue que Servien avait réussi à engager la Gueldre à faire différer la signature du traité. Les Gueldrois qu'il avait adroitement flattés de l'acquisition de la haute-Gueldre, ne voulaient pas conclure avant d'avoir obtenu cette cession. Mais dans le même tems les Espagnols énorgueillis des succès, quoique légers qu'ils avaient remportés cette campagne, devenaient moins faciles. Ils rejetterent cette proposition; & parurent encore moins se soucier de conclure avec les Français. Ceux-ci ne manquerent pas d'en prendre occasion de montrer que l'éloignement pour la paix dont on les avait accusés, ne devait être imputé qu'aux seuls Espagnols. Mais les Etats-Généraux ne se laisserent pas intimider par ces froideurs. A peine eurent-ils appris les dispositions de l'Espagne qu'ils manderent le Prince d'Orange à la Haye & s'aboucherent avec lui sur l'ouverture d'une nouvelle campagne. Les Espagnols, alarmés de cet-

1646.

Aitsem. H. 173. 205. *Negoc. Secr. IV.* 164.

1647. te nouvelle, changerent ausſitôt de ton.

Dès-lors la négociation fut ſuivie avec tant de rapidité, qu'au mois d'Octobre tous les points furent decidés entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies. Un incident imprévu ſervit encore à irriter les Etats contre la France. Les Eſpagnols ſurent ſe procurer une copie de toutes les lettres écrites cette année par les Plénipotentiaires Français au Cardinal & les réponſes qu'ils avaient reçues. Il eſt aiſé de juger combien un tel recueil devait contenir d'anecdotes myſtérieuſes, de ces ruſes politiques, de ces tours artificieux que le Cardinal employait ordinairedans ſes négociations & que la malignité ne manque pas de traiter de fourberie; quand elle ſent ſes propres ſecrets à couvert. Heureuſement le ſeul article, qu'on y trouva qui pût compromettre le Cardinal, regardait les Suedois. Il n'y avait ſur les Provinces-Unies que des traits ſatyriques, des reproches amers, propres à montrer le reſſentiment profond de la France; mais rien qui pût la faire ſoupçonner de tramer des noirceurs. Cependant les Etats, quoiqu'ils n'y apprisſent rien de nouveau, rien que les Français ne leur euſſent déjà reproché bien des fois, ne laiſſerent pas d'en paraître offenſés. Vers la fin du mois

Conclusion du Traité.
Basnage I. 89. 90.
Bougeant V. 369 370.
Negoc. Secr. IV 169. 173 120. 157. 188. 194. 401. 427.
Aitſem. Vredehandel. 333. 347. 349.

mois Novembre, leurs Députés se trouverent tous à Munster, autorisés à terminer une négociation dont la longueur devenait fastidieuse. 1647.

Quoique ceux de Zéelande, de Frise & d'Utrecht fussent chargés de ne pas consentir à la paix, à moins qu'elle ne se fît de concert avec la France, ils étaient prêts de se laisser entraîner par l'exemple des autres, lorsque les Français imaginerent un expédient pour parer ce coup. Ils proposerent de remettre leurs différends à l'arbitrage des Etats-Généraux & du Prince d'Orange. Une médiation si glorieuse devait les flatter; & les Espagnols ne pouvaient la rejetter sans se rendre odieux à ceux qu'ils avaient pris tant de soin de gagner. Les Français ne doutaient pas que, dans des assemblées où ils avaient beaucoup d'amis & où ils pouvaient faire agir l'intrigue & la corruption, il ne leur fût aisé de suspendre ou de diriger à leur gré toutes les délibérations : tel était, sans doute, leur but : mais l'artifice ne put échapper aux yeux pénétrans de ceux qui voulaient précipiter la conclusion du traité. Ils surent l'éluder avec autant d'adresse qu'il avait été proposé. Ainsi tout tendait à la conclusion rapide du traité, lors que le Chevalier

Expédiens imaginés pour ménager une paix générale.

Nég. Secret. IV. 120. 157 188. 427. *Wicquef. I.* 58.

1647. Knuit imagina un nouvel expédient pour faire ménager une paix générale. Les Français avaient, depuis peu, mis ce négociateur dans leurs interêts par la séduction & les présens. Il devait d'ailleurs respecter l'avis de sa province, & craindre la fureur du peuple de Zéelande qui, plusieurs fois, avait été sur le point de piller & brûler sa maison. „ Vous promettez", „ dit-il aux Français", de rendre le vieux Duché de Lorraine au Duc Charles au bout de dix ans. Le pas le plus important est fait. Vous avez renoncé à l'espoir d'annexer ce pays à la France. Une jouissance passagere & d'une si petite importance pour un si grand Royaume, peut-elle balancer le bonheur général d'une paix dont toute l'Europe doit partager le fruit? Etablissez actuellement le Duc dans l'héritage de ses peres. Et si vous craignez l'humeur inquiéte de ce Prince, même après avoir démantelé ses places fortes; l'Espagne & les Provinces-Unies se rendront cautions de sa fidélité." Cette proposition embarassa d'abord les Français & surtout Mr. Servien qui, pour seconder les vues secretes du Cardinal, opposait le plus d'obstacles à la paix. Mais le Duc de Longueville & Mr. d'Avaux qui la désiraient

Basnage I.

sincerement & préferaient l'avantage de leur patrie à la faveur du Ministre, goûterent cette proposition. Ils demanderent seulement le tems de recevoir les ordres de la cour; & dès-lors on vit renaître l'agréable espoir d'une paix générale. Mr. de la Thuillerie appuya cette proposition à la Haye & fit sentir qu'on ne devait pas épargner les sacrifices pour empêcher la défection des Provinces-Unies. Mais les Espagnols qui ne s'étaient jamais écartés du projet qu'ils avaient formé dès les commencemens de la négociation, de rompre l'alliance des Provinces-Unies, furent alarmés du tour qu'ils voyaient prendre aux choses. Ils éleverent un nouvel obstacle en demandant que les places de la Lorraine fussent rendues avec leurs fortifications. Il était bien singulier que l'Espagne, en abandonnant à la France des Provinces entieres, eût plus à cœur les intérêts d'un autre que les siens propres. Les Français ne manquerent pas de faire sentir cette inconséquence & de s'étendre amplement sur la mauvaise foi des Espagnols. Le Cardinal Mazarin qui desirait moins de conclure la paix que de faire tomber sur d'autres ce que ce refus avait d'odieux, fut charmé de 1647.

Ibid. 97. 98. 99.

1647. cet incident. Il espérait tirer de grands avantages de la révolte qui venait d'éclater à Naples, & les Espagnols n'avaient encore pu savoir que, sur la proposition de M. Knuit, il n'avait consenti à restituer la Lorraine qu'avec des clauses & des réserves qui les auraient autorisés à rejetter sur lui le blâme de la rupture. D'un 1648. autre côté les Députés des Etats, ne pouvant plus justifier leur défection par la supposition que la France refusait la paix, paraissaient devoir contraindre les Espagnols à se relâcher.

Les Espagnols entrainent les Députés à la signature par une ruse hardie.

C'est en effet ce qu'on attendait, lorsque les Espagnols surent les gagner par une des ruses les plus hardies qu'ils aient imaginée dans cette négociation. Les deux Députés de Hollande étant chez M. Brun, la conversation tomba sur le mariage de l'Infante avec Louis XIV. „Puisque nous sommes, leur dit cet adroit négociateur, si près de devenir bons amis, je ne veux plus vous céler que l'Espagne a toujours eu avec les Français une négociation secrete qu'elle pouvait terminer du jour au lendemain, en consentant au mariage de l'Infante avec Louis XIV, avec la cession de tous les Pays-bas en dot. La révolte de Naples & de Sicile vient de

Bougeant V. 437-439. *Cappel. Gedenkſ. II.* 209. 210.

nous porter un coup mortel. Je crains même que si vous ne vous hâtez de signer, nous ne soyons obligés d'avoir recours à cette ressource extrême, pour sortir d'un si grand embarras. „Les deux Députés, aveuglés par leurs préventions & conciliant ce rapport avec les ouvertures faites au feu Prince d'Orange, crurent ou feignirent de croire qu'ils ne pouvaient differer de conclure sans danger. Avant même d'avoir su si la France consentait ou non à rendre la Lorraine sans en démolir les places fortes, ils précipiterent la conclusion de leur traité qui fut signé le 30 Janvier 1648. M. de Nederhorst fut le seul qui tint ferme. Il refusa constamment de le souscrire. Il protesta même par écrit contre une signature qui faisait, disait-il, réjaillir sur la République la honte d'infidélité, puisque la paix générale n'échouait que par la mauvaise volonté des Espagnols. 1648.

Bougeant V. 415. 416. 417. *Négoc. Secret IV.* 120. 157. 188. 427. *Wicquef. I.* 58.

C'est ainsi que les Français, vifs, impétueux & courant après tous les avantages que le sort journalier des armes leur offrait, se virent enlever les avantages d'une alliance, qu'ils avaient achetée au prix de tant de sang & d'argent; pendant que les Espagnols, fermes, constans, inébranlablement at-

Condescendance des Espagnols pour les Etats.

1648. tachés au plan qu'ils avaient adopté, parvinrent à leur but qui fut toujours de rompre cette alliance. Les sacrifices les plus humilians ne leur coûterent rien pour y parvenir. Voyant que les Hollandais étaient plus attachés à leurs propres interêts qu'aux engagemens pris avec leurs alliés, ils ne craignirent pas de leur accorder tout, pendant qu'ils retardaient par de continuelles difficultés la négociation avec la France. On était convenu que le pays d'Outremeuse resterait à celui qui le posséderait à la conclusion de la paix. Les Espagnols se disposaient à établir leurs droits par des titres & de documens judiciaires devant la chambre mi-partie qu'on devait ériger pour cet objet; lors qu'ils apprirent que les Etats, sans s'embarasser de ces petits expédiens, avaient eu recours à la raison suprême des Souverains & s'en étaient emparés avec des troupes. Les Espagnols, bien-loin de s'opposer à cette invasion avec des forces considérables qu'ils avaient dans les environs, n'en firent pas même un sujet de chicane, de peur de retarder un traité dont ils brûlaient de voir la conclusion: mais dans la suite, ils formerent des contestations qui occasionnerent d'abord un partage provi-

Wiequef. prev. I. 341 - 344. Aits. III. 296.

sionel en 1658, & se terminerent par un partage définitif en 1661. 1648.

Le fameux traité de Munster contenait soixante & dix-neuf articles dont il suffira d'indiquer les principales dispositions, pour sentir les grands avantages qu'il assurait aux Provinces-Unies. Principaux Article du Traité de Munster.

Le premier article est le plus intéressant. „ Le Roi d'Espagne reconnaît les Seigneurs Etats-Généraux des Pays-bas Unis, les Provinces avec tous leurs pays associés, villes & terres, pour Etats libres & souverains, sur lesquels il ne prétend rien, ni pour lui ni pour ses héritiers à jamais. Ainsi la souveraineté de la République ne fut plus restreinte par des distinctions équivoques ou par les bornes du tems. Les Etats furent plus heureux qu'ils n'avaient été en 1609. Ils ne purent alors faire qu'une trêve, après avoir longtems négocié pour la paix; au lieu qu'à Muuster, où ils n'avaient pensé qu'à faire une trêve, ils eurent le bonheur de conclure un traité de paix solemnel qui anéantit pour jamais toute prétention. Il est vrai que Louis d'Egmond qui prétendait avoir des droits sur le Duché de Gueldre & le Comté de Zutphen que ses ancêtres avaient ou mal défendus ou cédés, *Dumont T. VI 429.463 Aitsem. III. 274. Nég. Secret. III. 98.*

1648 ou contribué à soumettre à la maison d'Autriche, protesta contre cette renonciation; & qu'il fut imité par le pape qui ne pouvait voir d'un œil indifférent les biens & les droits de l'Eglise abandonnés à des hérétiques: mais on conçoit bien que la nouvelle République s'inquiéta aussi peu des protestations d'un Seigneur pauvre & sans pouvoir que de celles d'un Pontife Italien qui n'avait, pour les attaquer, que des armes qu'elle méprisait.

Les Espagnols ne cédaient pas seulement à la République toutes les conquêtes qu'elle avait faites sur eux dans toutes les parties du monde; il fut même stipulé dans le cinquieme article que les *Castillans* se contenteraient de ce qu'ils possédaient actuellement dans les Indes Orientales, sans pouvoir s'étendre plus avant: clause adroite qui assurait exclusivement à la République les places qui seraient prises aux Portugais dans les Indes.

Le quatorzieme article n'est pas moins remarquable. Les Etats-Généraux y obtinrent le droit important de tenir fermés les Canaux du Sas, du Swin & des autres embouchures de la mer.

La liberté la plus étendue du commerce ne leur fut pas seulement ac-

cordée. On leur permit, même, par un article secret, de porter toutes sortes de marchandises chez les ennemis de l'Espagne: on n'excepta que celles qui seraient du crû de ce Royaume. Il est vrai que les Espagnols chicanerent ensuite sur cette liberté, & qu'en 1650, ils en firent restreindre la jouissance aux vaisseaux destinés pour la France: mais ils n'avaient la guerre qu'avec ce Royaume, & c'était principalement là que les navigateurs de la République pouvaient cueillir les fruits de cette liberté. 1648.

Aitsem. Vredehand. 354. Wicquef. I. 348. 349. II. 173. 174.

Les interêts du Prince d'Orange ne furent pas oubliés. Les Espagnols avaient déjà cédé des possessions importantes à Frederic-Henri. Pour gagner le jeune Guillaume, ils y ajouterent d'autres avantages. Entr' autres cessions, ils renoncerent, en sa faveur, à toutes leurs prétentions sur les Seigneuries de Grave, de Kuik & de Lingen, & lui abandonnerent, en propre, la ville de Monrfort près de Ruremonde, & celles de Turnhout & de Zevenberg. Ces articles n'éprouverent d'obstacles que de la part des Hollandais. Ils ne purent jamais digerer que l'exercice public de la religion Catholique fut conservé dans Zevenberg. Sous prétexte que cette ville était de

Négoc. Secr. III. 235. Wicquef I. 71. preuv. 232 Dumont VI. p. I 427. Aitsem. vredeh. 360.

1648 la Province de Hollande, ils changerent le magiſtrat, chaſſerent le curé Catholique & ne permirent qu'aux Réformés d'adorer Dieu publiquement.

Proteſtation del'Ambaſſadeur de France. *14 Fevr.*

Il s'en fallait, cependant, beaucoup que toutes les parties, intéreſſées à cette paix particuliere, fuſſent d'accord. La cour de France affecta d'en être indignée. Elle écrivit aux Etats qu'elle était perſuadée qu'ils ſe garderaient bien de ratifier des conventions qui détruiſaient des engagemens ſolemnels & ſacrés. Son Ambaſſadeur, M. De la Thuillerie, en leur préſentant cette lettre, ne diſſimula point que cette défection était regardée comme le comble de l'ingratitude envers le plus fidele & le plus généreux des alliés. Les Etats ne répondirent pas à ce diſcours plein de reproches vifs & ſanglans. Mais pour diſſiper les impreſſions qu'il pouvait faire ſur le peuple & ſur l'étranger, on le fit imprimer avec des remarques où tout le blame de cette rupture était rejetté ſur le Cadinal Mazarin qui voulait prolonger la guerre pour ſes intérêts particuliers contre le voeu unanime de la nation Françaiſe. Pour prouver cette aſſertion, on y ajouta une fameuſe remontrance faite au Roi par M. Ta-

3 Mars.

ibid. 362. *Négoc. Secr.* IV. 474. 428. 429.

lon, Avocat-Général du Parlement de Paris où l'orateur, après avoir peint l'épuiſement du Royaume & la miſere des peuples, montrait la néceſſité de faire une paix qui réparât tous ces maux (*). L'Ambaſſadeur de France ne perdit pas courage. Eſpérant toujours d'arrêter la ratification du traité, il offrit aux Etats-Généraux le dernier plan tracé par le Cardinal Mazarin Il abandonnait même à leur jugement tout ce qui concernait le Portugal, les Pays-bas & la Catalogne. Mais, comme il demandait qu'on ne 1648.

(*) Le 15 Janvier 1648. Autrefois, diſait Talon dans ce diſcours auſſi intéreſſant que peu connu, dans le parlement on contrediſait le Roi & on lui diſait, *Sire cela eſt injuſte*, mais à préſent on apporte les édits tout dreſſés. . . . . Un gouvernement arbitraire eſt bon pour des ſcythes & des barbares, mais non pour la France pays civiliſé & où le peuple a toujours compté de *naître libre* & de *vivre* comme de *Veritables français*. Voyez auſſi les mémoires du Cardinal de Retz. Il eſt ſingulier, que Voltaire, pour vouloir toujours préſenter les choſes du côté le plus ridicule, n'ait donné aucun tableau fidele de cette noble liberté de parler & d'agir qui caractériſait les Français dans ce tems là. *Négoc. Secr. IV.* 428 329. *Mém. de Talon. III.* 183-190.

1648. procédât à la ratification que lorsque cet arbitrage aurait eu le succès désiré, les Etats de Hollande déclarerent qu'ils ne pouvaient accepter cette clause.

Les Provinces de Zelande & d'Utrecht refusent la ratification. *Ibid.* 466 - 473. *Wagen. XI.* 483 - 486. *Aitsem. Vrederhand.* 366 - 373.

Cependant les autres Provinces ne répondirent rien. Elles paraissaient divisées sur cette ratification. Les Zéelandais étaient outrés contre le Chevalier Knuit qui venait de signer contre le sentiment de sa Province & du Prince d'Orange qu'il représentait. Cette démarche précipitée les irrita même si fort contre lui qu'ils travaillerent jusqu'à sa mort à le faire condamner pour avoir outre-passé les ordres de ses supérieurs. Les Etats d'Utrecht approuverent hautement la conduite de Nederhorst qui n'avait pas voulu signer. Nederhorst lui même fit paraître un nouveau mémoire pour justifier sa conduite. On aurait pu, disait-on dans ces différentes protestations, contraindre l'Espagne à faire la paix avec *nos bons & anciens alliés*. Puisqu'elle ne tenait qu'à la démolition de quelques places en Lorraine, n'est-ce pas une tache pour nous de trahir ceux qui nous secourent depuis soixante & dix ans, dans une circonstance où les Espagnols se croyent engagés, par honneur, à soutenir un Prince

qui ne les a ſecourus que pendant trois ou quatre ans, un Prince qui a toujours figuré au milieu de nos plus ardens ennemis? En un mot, nous avons promis de ne point conclure la paix ſans la France. Une de nos maximes fondamentales a toujours été de lui rester inviolablement attachés. Si nous rompons avec elle, nous n'aurons pour ſûreté que la parole & le ſceau du Roi d'Espagne, c'est à dire d'un implacable ennemi, qui ne peut ſe réconcilier avec nous qu'en apparence. Quel fruit retirerons-nous d'une paix particuliere; puis que les deux couronnes, en continuant la guerre, ne ceſſeront d'inquiéter le commerce des particuliers & d'ébranlerles frontieres de l'Etat? Que n'avons nous pas à craindre lors qu'elles feront la paix de l'intelligence qui peut s'établir entre elles & du reſſentiment qu'elles conſerveront contre nous? „En Gueldre même les ſentimens étaient partagés. Le quartier de Zutphen refuſait de conſentir à la paix particuliere. Alexandre de Capelle Seigneur d'Aartsberg appuya ce refus dans l'aſſemblée des Etats, jusqu'à ce qu'on fut bien certain que la rupture devait être imputée à la France. Mais voyant que l'influence de la Hollande en- 1648.

Capell Gedenkſ. II. 210. 211. 212.

1648. trainait tout comme un torrent impétueux, il fut d'avis qu'on prévint le ressentiment de la France par une ambassade.

Raisons alleguées pour justifier la paix particuliere. *Witquef. l. 56. Preuv. 204. Negoc. Secr. IV 482-490.*

Il est important de rassembler les raisons dont la Hollande cherchait, sinon à justifier, du moins à pallier sa défection. Le traité de 1634 n'avait, disait-elle, été conclu que pour sept ans. Celui de 1635 se bornait uniquement au partage des Pays-bas, devenu, selon elle, impossible. On stipulait, il est vrai, dans celui de 1644 que les deux parties se soutiendraient mutuellement dans toutes leurs conquêtes, & dans tous leurs interêts relatifs à l'Espagne; mais cette clause ne devait s'entendre que des intérêts exprimés dans le traité de 1635: autrement elle rendrait la guerre éternelle; quoique le traité eût pour objet de la terminer. Les Députés ajoutaient qu'ils n'avaient rien épargné pour ménager une paix générale, que les Français ayant demandé un délai de quinze jours sur la proposition de Knuit, les Espagnols avaient menacé de rompre la négociation, si la paix entre l'Espagne & les Etats n'était signée à l'expiration de ce terme. Ils n'avaient donc pu leur refuser cette satisfaction, à moins qu'on ne voulût rester éternellement en guerre.

On sent que ces raisons ne sont rien moins que satisfaisantes. Les Hollandais, éblouis des grands avantages que les Espagnols s'étaient empressés de leur offrir, ne compterent pour rien la foi des traités & les devoirs de la reconnaissance. Il est vrai que la France, entraînée par l'avidité de saisir tous les avantages qui s'offraient, fit traîner la négociation; mais sa conduite était conforme aux traités, jusqu'à ce que le partage des Pays bas eût été effectué. Les Hollandais se laisserent également conduire par l'intérêt, mais sans pouvoir rien alléguer de semblable pour se justifier. Après avoir joui & s'être asurés des avantages de la ligue, ils abandonnerent froidement les interêts de celui qui les avait aidés à les obtenir. Si cette conduite est excusable, les engagemens les plus sacrés ne seraient utiles qu'à l'infraction la plus habile & la plus prompte. Ils prétendaient que le partage des Pays-bas était imposible. Mais on voit par la conduite uniforme, qu'ils tinrent depuis l'an 1635, qu'ils n'avaient jamais gouté ce partage & qu'ils firent échouer presque tous les efforts qui pouvaient tendre à le réaliser. Ainsi la meilleure excuse qu'ils auraient pu alléguer, était de dire que le Prince d'Orange & leurs Ambassadeurs les

1647. Examen de raisons.

1648. avaient menés trop loin. Quant aux autres Provinces, elles pouvaient se disculper, en disant qu'elles n'avaient aucune espérance de réusfir sans la Hollande & que, dans l'impossibilité de la gagner, il fallait prendre un parti en déferant à son sentiment. C'est ainsi que la constitution des Républiques & surtout des Républiques fédératives parait authorifer des procédés qui seraient des perfidies manifestes dans des monarchies pures. Il paraît certain que les Hollandais, en montrant plus de fermeté & moins de pechant à s'accomoder avec les Espagnols, auraient pu ménager une paix générale & procurer à la France les avantages qu'elle reclamait : ou du moins, si les Français s'étaient réfusés à des conditions recevables, les Hollandais auraient pu justifier leur conduite en réjettant sur l'opiniatrieté des leurs alliés le blâme de la rupture. Il faut aussi convenir que si les négociateurs Français n'eussent pas usé de procedés brusques & menaçans, lorsqu'il fallait employer la douceur & la complaisance ; & si le Cardinal Mazarin n'eût pas tenu une conduite équivoque & louche qui semblait autoriser les soupçons, la paix générale aurait été conclue.

Les Hollandais désiraient si fort

de voir la paix affermie, qu'ils propoſerent de la faire ratifier à la pluralité des voix. L'affaire fut agitée dans une aſſemblée des Etats-Généraux où le Prince d'Orange fut apelé. On commença par lui demander ſon avis; mais il répondit que l'affaire était trop importante pour être décidée à la pluralité. Ceux de Hollande ne laiſſerent pas d'inſiſter à ce qu'on prît une réſolution. Mais le Chevalier Knuit qui préſidait alors pour la Zeélande, refuſa de procéder à une réſolution qui était contraire au ſentiment de ſa Province. Il céda le fauteuil au Seigneur de Wimmenum député de Hollande, & Préſident de la ſemaine précédente. Celui ci recueillit les ſuffrages & conclut à la pluralité de cinq voix contre deux qu'on procédérait dans huit à dix jours à la ratification de la paix de Munſter. La Province d'Utrecht ſe laiſſa gagner peu de jours après; de ſorte que ſix Provinces fixerent l'échange des ratifications au 15 du mois de may. La Zeélande eut beau reſter inflexible: cet acte ſolemnel ſe fit à Munſter au jour indiqué dans la grande ſalle de la maiſon de ville.

1648.

La Hollande fait ratifier ce traité à la pluralité des voix. *Wicquef. l. Prenv.* 210 211. 4 *Avril.*

18 *Avril.*

Rien ne fut épargné de ce qui pouvait donner de l'éclat à cette auguſte cérémonie. Les Députés des Etats prêterent ſerment en levant les deux

Ratification de la paix, à Munſter.

1648. premiers doigts de la main droite, & les Eſpagnols en la poſant ſur l'évangile ouvert ſur lequel on avait mis un crucifix qu'ils baiſerent. Le lendemain la paix fut publiée dans toute la ville. Ce grand événement fut célébré par le ſon des timbales & des trompettes, par pluſieurs ſalves de mousqueterie & par la décharge générale de l'artillerie. Auſſitôt tôt que la nouvelle en fut parvenue à la Haye, on parla de faire la même publication dans toutes les Provinces. Celle de Zeélande s'y oppoſa. Le chevalier Knuit, qui ſe trouva de nouveau préſident de cette ſemaine, céda ſa place une ſeconde fois au Seigneur de Wimmenum, & la réſolution fut priſe de faire exécuter cette publication dans toutes les provinces le 5 de Juin.

Publication de la paix dans les ſept Provinces. *Ibid. preuv.* 219. *Wagenaar XI.* 493. *Aitſem Vredehand.* 334. 375. *Baſnage I.* 110.

On avait envoyé une députation en Zeélande, pour gagner les Etats. On leur montra qu'ils ne pouvaient differer d'accepter une paix où les ſix autres Provinces avaient accédé, ni eſpérer de continuer ſeuls la guerre avec la monarchie Eſpagnole. Les Zeélandais jugerent qu'il fallait céder à la néceſsité. Ils arrêtterent le 30 du mois de may que, quoiqu'ils ne puſſent ni ratifier une paix particuliere ni ſe charger des malheurs qu'ils prévoyaient devoir en réſulter; cependant, pour pré-

venir les troubles que la diviſion pouvait cauſer dans le ſein de l'Etat, ils ne s'oppoſaient point à ce qu'elle fût publiée dans la province." Auſſi cette publication n'y fut point accompagnée de réjouiſſances publiques; pendant que dans toutes les autres lieux de la République, à l'exception de Leide, ce jour devint une fête ſolemnelle & fut célébré par de grandes démonſtrations de joie. On crut que les Etats avaient choiſi le 5 Juin, parce qu'après une révolution de quatre vingts ans, c'était l'anniverſaire de l'éxécution des Comtes d'Egmond & de Hoorn: Comme ſi, par cet aveu ſolemnel de la Souveraineté de la République de la part de l'Eſpagne, ils euſſent voulu appaiſer les mânes des premieres victimes de la liberté belgique. Il n'y eut que les prédicans qui refuſerent, en grand nombre, de participer à l'allégreſſe nationale. Soit attachement aux vieux préjugés, ſoit deſir de fronder les magiſtrats, ſoit complaiſance pour le Prince d'Orange qui avait pluſieurs penſionaires parmi eux, ils affecterent de parler de la paix comme d'un fléau, d'une malédiction publique. Ils firent un éloge pompeux de la guerre dont ils n'avaient jamais oſé affronter les dangers. Un d'entr'eux, raſſemblant même pluſieurs paſſages de l'Ecriture rela- 1648.

1648. tifs à l'Etre ſuprême, en fit une application profane au Prince d'Orange pour le louer d'avoir voulu rompre l'alliance du peuple choiſi avec les maudits cananéens.

Effets avantageux de cette paix.

Il eſt ſingulier que des gens dont le miniſtere ne doit reſpirer que la douceur & le tranquilité, s'attachaſſent à déclamer contre une paix qui procurait tant de gloire & d'avantages aux provinces & leur aſſurait irrévocablement cette liberté civile & religieuſe qui avait été la cauſe & l'objet d'une guerre ſi longue & ſi ſanglante. Mais ils n'étaient pas en état de ſentir qu'elle était le chef-d'oeuvre de la ſageſſe & de la politique. En effet les articles furent dreſſés avec tant de netteté, les intérêts des parties conciliés avec tant de prudence, les droits des particuliers dans les Etats l'un de l'autre échangés ou réglés avec tant d'ordre & de préciſion, qu'il n'y avait aucune priſe aux ſubtilités de la chicane & de la mauvaiſe foi. Ainſi la République n'a jamais plus été engagée dans aucune guerre contre la maiſon d'Autriche. Ce traité, ſoutenu par la crainte que le pouvoir de la France inſpira aux parties contractantes, devint la baſe de la plus étroite correſpondance entre elles & d'une union ſi intime & ſi conſtante, qu'on les a vues dans la ſuite

joindre enſemble leurs interêts, leurs armes & leurs efforts. Cette alliance, en laiſſant les Espagnols dans les Pays bas, était ſi naturelle qu'il y a grande apparence qu'elle aurait toujours prévalu, quand même la France eut conclu la paix en même tems. 1648.

Le Roi de France était le ſeul qui avait droit de s'en plaindre. Auſſi M. de la Thuillerie, ayant vu qu'il ne pouvait plus arrêter le torrent, exhala ſon mécontentement dans des Remontrances publiques & des converſations particulieres. Il ôſa même dire que le Roi ſon maître était réſolu de donner aux Etats des marques éclatantes de ſon reſſentiment, quand il en trouverait l'occaſion. Pour n'être pas préſent à la publication de la paix il prit ſon congé le 23 may, laiſſa ſes commiſſions au Réſident Braſſet & déclara, en partant, que la France n'enverrait plus d'Ambaſſadeurs en Hollande.

L'Ambaſſadeur de France ſe retire irrité *Wicquef. I. 81. Preuv. 286*

L'Autriche fit auſſi tous ſes efforts pour débaucher les Suedois de leur alliance avec la France. Mais comme leurs conquêtes étaient trop éloignées pour qu'ils eſpéraſſent de pouvoir les conſerver ſans la garantie d'une puiſſance redoutable, ils tinrent fermes. Enfin les Suedois & les Français ayant, dans la campagne de 1648, ſubjugué la Baviere & ſurpris la ville de

Paix de Weſtphalie entre l'Empire la France & les Suede.

1648. Prague, l'Emperepr fut obligé de souscrire aux conditions de la paix qui fut signée le 6 Août à Osnabruk & le 24 Octobre à Munster. Le traité de Westphalie a toujours passé depuis pour la base du système politique de l'Europe & pour une loi fondamentale de l'Empire. Une infinité d'interêts opposés y furent conciliés, la liberté Germanique affermie, & un juste équilibre établi entre les catholiques & les protestans. La France se fit céder la souveraineté de Metz, Toul & Verdun, de Pignerol, & l'Alsace excepté Strasbourg. Les Suedois obtinrent les dioceses de Brême, de Verden, la Poméranie citérieure, Stettin, l'Isle de Rugen & Wismar. L'Electeur de Brandebourg acquit les dioceses de Magdebourg, d'Halberstad, de Minden & de Carmin. La maison Palatine fut rétablie dans ses droits, excepté pour le haut Palatinat qui fut laissé à la maison de Baviere. On régla les possessions de tous les Princes de l'Empire, leurs voix dans les diétes & les bornes du pouvoir de l'Empereur.

Cette paix acheva d'assurer le repos des Provinces-Unies vers les frontieres d'Allemagne. Peu de tems après les troupes Hessoises évacuerent l'Oostfrise où elles avaient été longtems can-

tonnées. Mais comme les différends sur la succession de Cleves n'avaient pas été réglés, les Etats continuerent à tenir garnison dans Wesel, Emmeric, Rees, Orsoi, Gennep & Rhinberk. 1648.

La guerre avait duré depuis 80 ans, en comptant les 12 années de la trêve, pendant laquelle les hostilités n'avaient pas cessé dans les Indes. Pendant une époque si longue, on ne rencontre gueres, que quatre combats qu'on peut apeler des batailles rangées; tandisque nous avons vu de notre tems le Roi de Prusse en livrer quatre dans l'année 1757. Mais les Pays-bas étaient hérissés de places fortes qu'il fallait attaquer ou défendre: Cet art n'avait pas été poussé au point de perfection où il est maintenant. Les defenses étaient alors si faciles & si longues que la plupart des campagnes se passaient à prendre une ou deux places. Les troupes étaient en grande partie distribuées dans les garnisons. Une armée sur pied ne montait gueres à plus de vingt mille hommes. La Cavalerie n'en formait gueres que la cinquieme, la sixieme ou la huitieme partie. Mais de nos jours où la petite guerre est si fort en usage, où les chocs des grands corps décident tout, la cavalerie fait au moins

Remarques sur les guerres de ce tems là.

1648. le tiers & souvent le quart d'une armée.

Tranquillité intérieure de la République

Il n'est pas étonnant que les Provinces-Unies, ayant d'ailleurs la supériorité sur mer, & l'empire du commerce, n'éprouverent dans leur sein aucunes des calamités qui sont les suites ordinaires de la guerre. Au contraire, un grand nombre de particuliers s'enrichirent par les conquêtes faites dans les Indes sur les Espagnols. La République était même devenu le pays le plus florisfant de l'univers par les avantages qui paraisfent devoir être les fruits de la paix, le commerce, l'industrie, les arts & la population; tandis que les domaines Espagnols furent épuisés & dépeuplés. Descartes qui, depuis l'an 1617 jusqu'en 1649, passa la plus grande partie de ses jours dans les terres de la République, n'en parlait qu'avec une espèce d'enthousiasme & faisait tous ses efforts pour y attirer ses amis. Dans quel pays, écrivait-il à Balzac, trouve-t on plus aisément tout ce qui peut intéresser la vanité ou flatter le goût? Y a t-il un pays dans le monde où l'on soit plus libre, où le sommeil soit plus tranquille, où il y ait moins de dangers à craindre, où les loix veillent mieux sur le crime, où les empoisonnemens, les trahisons, les calomnies

Voyez une note de l'éloge de Descartes par M. Thomas.

soient moins connues, où il reste plus de traces de l'heureuse & tranquille innocence de nos peres." Ainsi la Hollande était le pays du monde qui jouît de la plus excellente police, bonheur sans lequel la liberté civile n'est qu'un phantôme. 1648.

Les particuliers que les avantages d'un commerce florissant & de la liberté civile enrichirent, chercherent naturellement à jouir : mais les loix somptuaires ou les mœurs nationales plus impérieuses encore, ayant proscrit les rafinemens d'un luxe délicat & des plaisirs brillans, l'esprit dissipateur ne put se dédommager que par des prodigalités extravagantes. En 1636, une espece de délire pour les fleurs & surtout pour les tulipes, tourna toutes les têtes en Hollande. Grands & petits, riches & pauvres, donnerent, à l'envi, un cours étonnant à cette manie singuliere, les uns pour satisfaire leur vanité, les autres pour mettre cette vanité à contribution. Les artisans abandonnaient leurs métiers pour cultiver une nouvelle branche d'industrie qui les enrichissait tout à coup : car des oignons qu'on avait achetés 40, 60, 100, 1000, 3000 florins, se vendaient souvent deux, trois, & même six fois plus qu'ils n'avaient couté. La cou-

Delire singulier des Hollandais pour les Tulipes. *Aitsem II.* 503. 504.

1648. leur, la rareté de l'espece décidaient du prix. On assure que, dans une seule ville de Hollande, il s'en débita pour plus de dix millions de florins. Les Etats de la Province avaient même pris la résolution de taxer une branche si fertile du luxe national, lorsqu'ils apprirent que son prix avait passé aussi rapidement que la fleur qui en était l'objet. Ce qui devait arriver, arriva. Le désir du gain fit naître une infinité de spéculateurs. Ils sacrifierent tout pour acheter de petits jardins, où ils pussent cultiver quelques tulipes sur lesquelles ils fondaient l'espérance de la plus grande fortune. L'abondance de cette marchandise au printems de l'année suivante ne manqua pas d'en avilir le prix. Plusieurs même refuserent de recevoir les fleurs qu'ils avaient retenues d'avance chez les marchands. Tout s'évanouït: il ne resta plus rien de cette singuliere manie qu'une multitude de procès qui firent couler chez les hommes de loi, la meilleure partie du profit que ce délire éphemere avait procurée aux plus habiles; sans laisser aucune espérance à ceux qui en avaient été les dupes & les victimes. Ainsi elle fut réellement pour les uns & pour les autres un commerce de vent, *windhandel:* c'est le nom qu'on donna à

cette folie que nous avons vu renaître de nos jours dans le tems que la fureur des systêmes de banque bouleversa tous les Etats de l'Europe. 1648.

Querelles théologiques. *Bayle, Chauffepied & Paquot Art. Saumaise, Revius, Voetius. Freder. Spanheim. de noviss. in Belg. dissid. II. oper. 973.*

Il ne tint pas aux théologiens de tourner ce délire national vers des objets dont les conséquences auraient pu devenir plus sérieuses. Les uns affectant ce rigorisme austere, ces privations minutieuses, ces réserves superstitieuses qui sont des restes de l'esprit monacal, s'effarouchaient de tout ce qui paraissait respirer la délicatesse & la nouveauté. Ils adopterent les principes les plus severes sur l'usure, la parure, les spectacles & sur d'autres points de morale de la même importance. D'autres plus modérés regardaient ces objets comme des choses indifférentes, & soutenaient les principes les plus conformes à la politique & à la raison. Il y eut surtout une vive querelle sur la barbe, la chevelure, les perruques & les moustaches. Louis XIII avait ramené la coutume de porter les cheveux longs : mais les Rigoristes de Hollande en parlerent comme d'un usage scandaleux, horrible, abominable, indigne d'un chrétien, & capable de bouleverser la religion & l'Etat : il y en eut même qui ne voulurent pas souf-

1648. frir dans leurs égliſes les perſonnes qui s'étaient laiſſées ſéduire par le prestige enchanteur de la mode. Cette dispute fit naître une multitude d'écrits pour & contre. Elle fut discutée méthodiquement, d'après les principes du droit de la nature & des gens, du droit divin, eccléſiaſtique & civil, & des maximes de la théologie & de la philoſophie.

Les Rigoriſtes s'éleverent avec la même chaleur contre les prêts à interêts, ſoit ſur gages comme ceux des Lombards, ſoit ſur billets comme ceux qui ſe font entre particuliers. Le gouvernement eut la ſageſſe de ne point ſe mêler de ces disputes; bien ſûr que le charme puiſſant de l'interêt prévaudrait à la fin ſur les prejugés de religion; & que la raiſon montrerait qu'on peut tirer des especes les mêmes revenus que des héritages qu'on acheterait avec de l'argent: D'ailleurs dans un pays où le commerce multipliait le nombre & la circulation des especes & où de bonnes loix aſſuraient les propriétés; les interêts ordinaires ne pouvaient gueres dégenerer en uſures ſcandaleuſes.

Déclamations contre les Armi-

Les Miniſtres de la religion dominante ſe réuniſſaient cependant dans une cauſe commune, ſavoir contre les

Arminiens & surtout contre les Catholique. L'arminianisme n'était rien moins, selon eux, qu'une peste exhalée du puit de l'abîme, dont le germe affreux avait produit l'arianisme & l'athéisme. Dans leur pieuse fureur, ils ne cesserent d'exhorter le magistrat à extirper le catholicisme; en lui représentant que le pays ne pouvait subsister tant qu'on y tolérerait l'idôlatrie & l'héréfie & qu'il ne fallait pas faire paraître pour la vraie religion un zele moins ardent que celui que les Catholiques montraient pour leurs exécrables erreurs : d'où il était aisé d'inférer, que si les Protestans étaient brulés en Espagne, les Catholiques devaient l'être dans les Provinces-Unies. Ils soutinrent même qu'on ne devait admettre personne dans la Régence à moins que son zéle pour la religion ne fût hors de tout soupçon par son assiduité à entendre la parole de Dieu & à participer à la cene du Seigneur. C'était, surtout, dans les territoires nouvellement conquis, dans le Brabant & les pays d'Outre meuse, c'est-à-dire dans des pays entierement Catholiques, que ce Zele si louable devait se montrer avec le plus d'ardeur. 1648.

niens & les Catholiques. *Onpartyd. Chronyk.* 74. 79. 84. 85.

Ainsi parlaient, ainsi raisonnaient les ministres d'Utrecht; soit pour céder à Fanatisme de Voetius.

1648. l'ardeur impétueuse de leur propre zele, soit pour seconder les pieuses fureurs de Gisbert Voet ou Voetius qui était à la tête des Rigoristes & des intolérans. Voetius, natif de Heusden, affectait le zele le plus ardent pour la religion réformée. Il préchait huit fois par semaine. Il se piquait d'une austérité de mœurs, d'un désintéressement qui aurait fait honneur aux anciens anachoretes. Cette conduite lui ayant donné une grande considération, il crut pouvoir s'en prévaloir pour décharger au dehors le fiel & la bile dont son cœur était rempli. Il vouait une haine mortelle à tous ceux qui ne déferaient pas aveuglément à ses opinions. Les talens des autres lui faisaient ombrage, parceque les siens s'étaient toujours bornés à la science de la théologie, si propre à rétrecir l'esprit, quand il ne parcourt pas une sphere plus étendue. Il excellait surtout à soulever le peuple, en prononçant le mot de Dieu, à lancer ses traits par la main de ses auxiliaires, sans paraître sur l'arêne que lorsqu'il fallait porter le dernier coup: ainsi, d'autant plus terrible dans sa haine qu'elle suivait une marche oblique & ténébreuse & faisait des blessures sans être exposée à en recevoir. Il en reçut ce-

Vic de Desc. par Baillet, Traject erud. & Chauffep. Art Voet. Bayle Art. Desmarets & surtout Epist. Ren. Descartes ad C. V. D. G. Voetium. dans ses opera Philosoph.

pendant : ceux qui se sentirent attaqués percerent le voile dont l'hipocrite tâchait de s'enveloper. On connut que les ministres d'Utrecht n'avaient invité le gouvernement à exterminer les Catholiques que parce que Voetius avait eu des querelles éternelles avec eux pendant les huit ans qu'il fut ministre à Bois-le-Duc. On sût que chez les Protestans il décriait Descartes comme ami des Jesuites & que, dans le même tems, il invitait un religieux Catholique à le réfuter comme Athée. Descartes fit paraitre des lettres où il dévoilait toutes les intrigues & les noirceurs de son ennemi. Voetius, incapable de se mesurer en champ clos avec un adversaire aussi redoutable, crut qu'il serait plus prudent de le faire taire, en invoquant contre lui l'autorité séculiere. Il commence par faire condamner ses lettres comme injurieuses & attentatoires à la religion reformée dans la personne d'un de ses principaux pasteurs. Il fait répandre dans les compagnies des gens chargés de le décrier. Il inspire ses fureurs à des magistrats ignorans & lâches & les engage à servir sa haine & sa jalousie. L'étonnement de Descartes fut extrême, lors qu'il apprit qu'on instruisait des procédures secretes pour 1648.

1648. le faire punir comme Athée, parce qu'il avait donné de nouvelles preuves de l'existence de Dieu & comme Calomniateur, parce qu'il avait ôsé repousser les calomnies de son ennemi. L'implacable Voet avait même transigé avec le bourreau d'Utrecht, pour qu'on allumât un feu d'une hauteur extraordinaire, afin que tout le monde pût voir la flamme qui devait consumer les livres de Descartes. On devait le citer lui même au son de la cloche ; & la logique des intolérans n'aurait pas manqué de prouver qu'il ne méritait pas un moindre supplice que ses livres. Heureusement le philosophe Français avait des amis aussi illustres, respectables & humains, que ses ennemis étaient obscurs, vils & méchans. On sait qu'Elizabeth, Princesse Palatine & niéce de Frederic-Henri, s'honorait de l'amitié de Descartes dont elle fut une disciple zélée. Frederic-Henri lui même & l'Ambassadeur de France n'eurent pas plûtôt appris des procedures qui pouvaient déshonorer la nation, qu'ils employerent leur crédit & les firent cesser. Depuis cette époque la philosophie de Descartes, que plusieurs professeurs avaient introduite dans la philosophie & même dans la théologie, fit de si grands progrès ;

que les miniſtres s'aſſemblerent en Synodes pour empêcher qne cette contagion n'infectât la pûreté de la ſaine théologie. Ils eurent même le crédit d'intéreſſer le gouvernement à leur cauſe. En 1656 les Etats de Hollande défendirent par un édit, d'employer cette philoſophie dans les matieres théologiques. Pour comble d'abſurdité, Voetius attaqua vivement la circulation du ſang & le mouvement de la terre autour du ſoleil ; parceque Descartes ſoutenait ces deux opinions. Il fit condamner la premiere comme hérétique. Et pour que les Proteſtans n'euſſent à reprocher aucune extravagance fanatique aux Ultramontains, on ſait que le Syſtême de Galilée fut condamné dans un Synode de Hollande, comme impie & oppoſé aux vérités de l'écriture. Il n'eſt pas douteux que ſi ces théologiens fougueux avaient eu la même puiſſance que l'inquiſition, ils n'euſſent traité Descartes comme les Italiens avaient traité le malheureux Galilée, pour avoir deviné le vrai ſyſtême de la terre. C'eſt de ces différentes diſputes entre les Rigoriſtes & les mitigés, ou les Intolerans & les Raiſonables que naquirent les ſectes des Voetiens & des Coccéiens qui, depuis, diviſerent les éco- 1648.

1648. les & dont les traces ne ſont pas encore effacées.

Epreuves de ſorcellerie à Oudewater.

L'eſprit humain offrait, d'un autre coté, une autre ſcene de folie non moins ridicule, mais plus innocente. On voyait encore à Oudewater en Hollande, une coutume qui ſemblait retracer les anciennes épreuves des tems de barbarie. Des gens accuſés de ſorcellerie venaient ſe faire peſer à la grande balance de la ville. On penſe que Charles-Quint donna naiſſance à cet uſage, pour dérober à la mort une multitude de victimes de la ſuperſtition de ces tems malheureux. Les précautions qu'on prenait pour conſtater leur innocence méritent d'être tirées de l'oubli, par leur ſingularité. On les faiſait déshabiller jusqu'à la chemiſe; & comme c'étaient presque toujours des femmes & ordinairement des vieilles qui venaient ſubir ces épreuves, on ſe contentait d'y faire aſſiſter la ſage-femme de la ville: elle ſervait de témoin avec deux hommes chargés de peſer: ils partageaient avec les Echevins & le ſecretaire ſix florins dix ſols que donnaient ces infortunées. On leur délivrait, en retour, un certificat où l'on attestait que leur peſanteur étant proportionnée à leur taille, il n'y avait rien de diabolique ſur leur corps;

Beſchr. v. Oudewater. 51. 52. 145 - 170.

ainſi elles ne regrettaient pas une dépenſe qui les dérobait au ſupplice du feu. Il eſt ſingulier qu'elles venaient presque toutes de la Weſtphalie. Mais il eſt plus ſingulier encore qu'on ait vu des exemples de ces épreuves jusques dans des tems peu éloignés de nous & aſſez éclairés pour qu'on ne dût pas croire à la magie. 1648.

Une autre coutume qui n'appartient pas aux folies bizarres de l'esprit humain eſt le tarif auquel fut alors évalué chacun des membres qu'on pouvait perdre en combattant l'ennemi ſur mer. Ce tarif fut ſans doute imaginé pour animer les équipages destinés a attaquer les Armateurs de Dunkerque, dans le tems que ces armateurs n'attendant aucun quartier, combattaient avec le courage du déſeſpoir. On aſſigna avec la plus exacte préciſion, ce qu'on donnerait à ceux qui perdraient un œil ou les deux yeux, le bras droit ou gauche ou les deux bras, & chacun des autres membres à proportion de leur importance. La guerre avec les Anglais, en augmentant le danger, fit auſſi augmenter le tarif. L'expoſition d'un pareil tableau dans les cours d'amirauté, ne peut avoir ſon effet que dans un pays de commerce où l'argent eſt le mobile de tout &

Tarif des bleſſures ſur mer. *Brandt vie de Ruiter*, p. 261.

1648 même des vertus. Je ne sais s'il ne révolterait pas chez toute autre nation: parce que tel homme que l'image de la mort n'effraye point, quand elle ne s'offre que confusément à son idée, ne peut supporter la pensée d'être défiguré, mutilé, estropié ou privé de la vuë.

Nouveaux Canaux construits en Hollande. *Commelyn F. H II. 20. Voy. l'ouvrage M. la Lande sur les Canaux navigables.*

Il n'est pas inutile de remarquer que ce fut, pendant le Stathouderat de Frederic-Henri, que furent creusés les canaux qui sont entre Leide, Delft & la Haye. Des plumes habiles ont déjà montré les avantages infinis que procure la multiplicité des canaux navigables. On est persuadé que c'est à ces travaux utiles que la Chine & la Hollande doivent, principalement, leur industrie & leur prospérité nationale. Ces ouvrages assurent d'autant plus à cet égard la supériorité de la Hollande sur les autres pays, qu'ils sont les effets de sa position physique Au lieu qu'ailleurs, on ne peut gueres pratiquer des canaux qu'à grands frais à cause des inégalités & des élévations des terres, au contraire en Hollande, on les creuse avec ardeur & facilité, parce que la terre y est plus docile & que ces saignées servent à décharger des campagnes unies, marécageuses & humides.

CINQUIEME EPOQUE.

Etat de la République relativement aux autres puissances. — Division intestines entre les Etats-Généraux & les Etats de Hollande, entre le Prince & la Ville d'Amsterdam. — Six Députés de Hollande empriſonnés. — Le Prince d'Orange manque ſon coup ſur Amſterdam. — Sa mort. — Naiſſance de ſon fils. — Le Comte Guillaume-Frederic devient Stathouder de Groningue & Ommelandes. — Ouverture & déliberations de la Grande-Aſſemblée.

La paix de Westphalie ouvre une nouvelle ſcene dans l'hiſtoire de la République. Son Syſtême politique éprouve des changemens conſidérables. Ses ennemis deviennent ſes plus ardens amis; & ſes anciens alliés, mécontens, les uns de ſa hauteur, les autres de ſa défection, & tous des nouveaux nœuds qu'elle a contractés, ne prennent plus le même interêt à ſon ſort. Les autres Etats de l'Europe indiſpoſés par ſa conduite impérieuſe ou jaloux de ſes ſuccès, deſirent qu'elle ſoit humiliée.

1649. Etat des Provinces-Unies relativement aux autres puiſſances de l'Europe. *Basnage I.* 123. *Wicquef I prem.* 598. 560. 837.

1649. Ainsi quoiqu'à cette époque elle eût dans ses mains le sceptre du commerce & des mers, & que ses richesses & sa puissance lui eûssent donné un des premiers rangs parmi les plus grands monarques de l'Europe, elle n'eût pas dû se dissimuler que les mauvaises dispositions des Etats qu'elle n'avait pas assez ménagés, étaient des feux qui couvaient sous la cendre pour éclater contre elle à la premiere occasion.

Aitsem. III. 405. 330. 335. 402. 405. 470. 654. *Wicquef I.* 130.

Interêts avec l'Espagne.

Les Espagnols qu'elle avait combattus depuis tant d'années, furent les plus empressés à se lier avec elle: s'il n'eût tenu qu'à la Hollande, on aurait écouté le projet d'alliance qu'ils proposaient. Ils furent les premiers à la prévenir en lui envoyant un ambassadeur. M. Brun fit son entrée à la Haye au mois de Juin 1649, décoré de cet auguste titre. Il qualifia les Etats de *Très Dignes & Grands Amis.* Il affecta de les flatter souvent, dans sa harangue, en les nommant *Etat puissant, florissant & souverain.* Le Roi de Danemark auquel ils avaient plus d'une fois dicté impérieusement des loix en prenant ouvertement le parti de ses ennemis, chercha de même à se rapprocher d'eux. Ils conclurent avec ce monarque un traité d'alliance & de commerce qui fut signé le 9 Octobre 1649 par les Provinces de Guel-

Avec le Danemark.

dre, de Hollande & de Friſe. La navigation des Etats fut affranchie des péages du Sond, en payant une rente annuelle de trois cens cinquante florins : cet accord avantageux aux Provinces ou villes qui faiſaient le commerce du Nord ne fut point goûté par les autres, peu contentes qu'on mit ſur la généralité les charges d'une transaction à la quelle quelques villes ſeulement avaient interêt : l'exécution du traité ne dura que jusqu'au mois de mars 1651. Mais dans tous les autres Etats où la République avait trouvé des amis utiles & zélés, les diſpoſitions étaient changées. La Suede ne fut pas ſeulement irritée de l'alliance des Etats-Généraux avec le Danemark. Elle ſavait qu'ils n'avaient ceſſé de répandre qu'il fallait s'oppoſer à ſon aggrandiſſement dans le Nord & rétablir l'équilibre, mot ſi déſagréable aux ambitieux. Elle était d'ailleurs unie trop étroitement avec la France pour ne pas partager ſon refroidiſſement envers les Provinces-Unies. 1649. *Capell. II 269.* Avec la Suede.

Les trois villes anſéatiques, Lubek, Hambourg & Breme, ne ſe liaient extérieurement à la République que pour des interêts paſſagers & conjuraient ſourdement contre ſon despotisme maritime ſi fatal à leur navigation. Le Czar ou Grand Duc de Moscovie qu'on ménageait pour les interêts du Avec les villes anſéatiques. Avec la Ruſſie.

1649. commerce, venait de renvoyer l'agent des Etats, parce qu'il n'avait pas de barbe au menton (*).

(*) *Wicquef.* I. 130.

Avec les Princes de l'Empire. *Wicquef* I. 117. 119. 120. 121. *preuv* 382. 383. 383. 379 380. 381. *Aitsem.* III. 282. 269. 270. 280. 297.

Les Princes de l'Empire ne voyaient pas d'un œil content que la République conservât des garnisons dans plusieurs places de l'Allemagne. On voulait qu'elle évacuât les villes d'Embden & de Lieroort. L'Archevêque de Cologne qui était Evêque de Liege, demandait qu'on lui rendît la ville de Rhinberk & la moitié de la jurisdiction qui lui appartenait dans celle de Maastricht. L'Electeur même de Brandebourg sollicita vivement les Provinces-Unies d'affranchir les places de la succession de Cleves qu'ils tenaient en sequestre. Mais, il faut aux Etats des considérations plus puissantes pour les faire renoncer à ce qui flatte leur ambition. Les Provinces-Unies ne compterent pour rien le mécontentement des parties intéressées & s'attirerent leur haine en éludant leurs demandes. Elles auraient dû se piquer de générosité avec ces différens Etats & faire de petits sacrifices pour conserver des alliés, & empêcher qu'ils ne se réunissent sourdement contre elles par leur crainte & leurs haine communes. Nous verrons, dans la suite, les calamités qu'elles s'attirerent en laissant des impressions fâcheuses

dans les esprits par une politique contraire. 1649.

Avec le Portugal.

Enfin les trois puiſſances qui paraiſſaient auparavant les alliés naturels de la République étaient ceux dont les interêts étaient le plus difficiles à concilier avec les ſiens. Nous avons vu que la trêve conclue en 1641 entre les Etats & le Portugal, n'avait été obſervée par aucune des deux parties : les Portugais deſiraient de recouvrer leurs anciennes poſſeſſions & la compagnie des Indes occidentales de ſuivre le cours de ſes conquêtes. Les premiers ne pouvaient digerer la perte de Loanda, de St. Thomé & de Maragnan attaqués depuis la révolution: ils diſaient que les flottes & les armées des Etats n'avaient pu refuſer une ſuſpenſion d'armes à des peuples qui, devenant évidemment ennemis de l'Eſpagne, ne pouvaient l'être des Provinces-Unies. Les Etats ſoutenaient que toutes les conquêtes étaient de bonne priſe avant la ratification & la connaiſſance de la trêve. La Cour de Portugal, ſachant qu'on ne renonce pas facilement à des acquiſitions importantes, ſaiſit les occaſions de s'indemniſer, ſans s'embaraſſer du choix des moyens. Ayant appris que les Portugais du Breſil brûlaient de ſecouer le joug Hollandais, elle prit le parti de les exciter en ſecret

1649 & de les déſavouer en public. Les circonſtances favoriſerent cette politique. Depuis le départ du Prince Maurice de Naſſau, revenu du Bréſil en 1644, le gouvernement du Breſil Hollandais ſe trouva dans les mains d'une troupe de marchands qui, portant dans l'adminiſtration les vues économiques de la Compagnie & les procédés avides & bornés de l'intérêt particulier, ne penſaient qu'au préſent ſans s'inquiéter pour l'avenir. Ils laiſſaient écrouler les fortifications. Ils diminuaient le nombre des troupes. Ils ſe privaient d'armes & de munitions de guerre & les vendaient au vice-Roi du Bréſil Portugais qui les achetait fort cher pour les engager, par l'appât du gain, à ſe déſarmer. Ils impoſaient des droits accablans ſur les denrées néceſſaires à la vie. Ils opprimaient les Portugais par des exactions accablantes. Ces violences jointes à l'antipathie & à l'intolérance des deux nations, épuiſerent la patience des Portugais. Les plus hardis ſe ſouleverent en 1645. Leur projet fut d'abord d'égorger dans une fête, au milieu de la ville de Fernambouc, tous les Hollandais qui avaient part au gouvernement & de profiter de la premiere conſternation pour ſoumettre les

Barleus de Beb. en Bres. Geſt. p. 499. Gommel. lev. 2 F. H. II. 172. 187. Ditſem. III 30-88-90. Leclerc II. 236. 237. Basnage I. 44. 45.

autres ou les exterminer. Le complot fut découvert; mais les conjurés, ayant eu le tems de se sauver, attirerent auprès d'eux un grand nombre de mécontens qui formerent de petits corps dispersés dans les campagnes. Ils furent bientôt en état d'attaquer les établissemens hollandais. Leur succès fut d'autant plus rapide, que la température du climat les rendait robustes, & qu'ils avaient pour eux les naturels du pays avec lesquels ils formaient des alliances; tandisque les Hollandais, ne pouvant s'accoutumer à une température trop différente de celle de leur pays, étaient énervés de langueur & affaiblis par les maladies. Envain la compagnie envoya de tems en tems des secours; ils ne firent que retarder la reddition des places qui se soumirent l'une après l'autre; de sorte qu'au tems de la paix de Munster, les Etats n'avaient plus que trois forts l'un au Récif, l'autre dans la capitainerie de Rio Grande & le dernier dans celle de Paraïba. Cette révolution excita des plaintes ameres contre l'Ambassadeur de Portugal à la Haye. La populace fut même sur le point d'insulter sa maison. Mais il soutint toujours que son maître, loin d'avoir aucune part à ce soulevement, était 1649.

Basnage t. 1. 131.

1649. réſolu de le punir. Il entama pluſieurs négociations: mais on s'apperçut trop tard qu'il faiſait ſemblant de tout accorder pour empêcher les armemens & qu'il parlait fierement quand le tems de la navigation était écoulé. Les Provinces & les villes les plus intéreſſées à la perte du Bréſil voulaient qu'on éclatât en rupture ouverte avec le Portugal: mais celles qui n'avaient aucun interêt à ces établiſſemens éloignés, s'oppoſaient aux délibérations: nous verrons dans la ſuite les derniers efforts tentés par les Etats pour retenir une ſi brillante conquête qui s'échapait de leurs mains.

Avec la France.

Les demelés avec la France, ſans être auſſi ſérieux, ne laiſaient pas d'alarmer. La cour paraiſſait outrée de la paix des Provinces-Unies avec l'Eſpagne. Elle avait défendu l'importation des étoffes étrangeres. Elle ne ſe mettait point en peine d'arrêter les déprédations que les pirates Français exerçaient dans la méditerranée contre les Hollandais. Peut-être même les encourageait-elle ſourdement, pour ſe vanger des ſecours que les navigateurs des Etats procuraient depuis pluſieurs années aux Espagnols. Ces ſecours ne conſiſtaient pas ſeulement en munitions de guerre. Avant la concluſion de la paix, les marchands leur

Capellen II. 270. 271. *Basnage. I.* 123. *Wicquef I.* 82. 90. *Holl. Res.* 18 *Dec.* 1648.

vendaient des vaiſſeaux tout armés : ils s'engagerent même à transporter en Flandre les especes deſtinées à payer ſes troupes. Amſterdam éprouva des pertes énormes : c'était auſſi cette ville qui avait contribué le plus à la paix, & favoriſé les Espagnols jusqu'à équipper des vaiſſeaux pour leur ſervir contre les Français. La cour de France eut même pouſſé ſon reſſentiment plus loin, ſans les troubles qui déchiraient le Royaume dans ce tems là. La déſunion entre le peuple & les parlements d'un côté & la cour & le Cardinal de Mazarin de l'autre, avait éclaté en guerrre ouverte. Louis, XIV encore enfant, avait abandonné précipitamment le ſéjour de Paris. Cette ville & ſes environs étaient devenus uu champ de bataille ſouvent arroſé de ſang. Les deux partis étaient diviſés en *Frondeurs* & en *Mazarins*. A la tête des premiers étaient le Duc de Beaufort, le Coadjuteur de Paris, le Prince de Conti, le Duc de Bouillon, le Maréchal de Turenne &c. La cour eut d'abord pour elle le Prince de Condé, mais l'ayant fait empriſonner à cauſe de ſon inſolente fierté, on vit les interêts varier & pluſieurs des chefs changer d'étendards ; parce qu'ils n'avaient 1649.

1649. d'autre objet que de faire ſervir le mécontentement national à leurs vues particulieres. Le Miniſtere ſe ſerait cependant reconcilié avec la République, s'il eût pu en tirer des ſecours pour ſoumettre les mécontens. Il en demanda, fondé ſur les traités d'alliance. Mais on lui répondit que, ſuivant le traité de 1642, les Etats ne devaient rembourſer la France des ſubſides annuels, que neuf ans après qu'ils auraient fait la paix avec l'Eſpagne; qu'ils avaient, d'ailleurs, fourni des vaiſſeaux de guerre à la France, que l'armement de 1625 montait à un million ſept cens ſoixante mille florins, ſomme qui calculée avec l'interêt, égalait à peu près ce qu'on pouvait lui devoir, ſurtout en y joignant cent quarante mille florins payés aux troupes françaiſes & la perte du vaiſſeau Amiral resté devant la Rochelle. On voit, par ces ſubterfuges & ces calculs ſinguliers, combien les Etats étaient éloignés d'entrer dans les vues de la France.

Wicquef I. preuv. 601. 879. 890.

Avec l'Angleterre,

Mais leurs interêts étaient encore plus compliqués avec la Grande-Bretagne. Le parti du Parlement ou de Cromwel avait tout ſubjugué dans ce Royaume. Le Roi même obligé par la ſuite de ſes infortunes, de ſe livrer

à la discretion des Ecossais, avait été vendu par eux aux Parlementaires pour la somme de quatre cens mille livres sterlings. Enfin après l'avoir gardé longtems à vue ou en prison, ses propres sujets imaginerent de lui faire son procès. Pendant ces funestes orages, le Duc d'York vint à la Haye. Le Prince de Galles, son frere, héritier présomptif de la couronne, après avoir passé quelque tems à Paris auprès de la Reine sa mere qui s'y était refugiée, se rendit aussi en Hollande. Il s'embarqua sur une Flotte Anglaise Royaliste; & peu s'en fallut qu'il n'en vint aux mains avec celle des Parlementaires à l'embouchure même de la Meuse: la souveraineté des Provinces-Unies n'aurait pas été respectée; si ce Prince, ayant des forces trop inférieures, n'eût pris le parti de se retirer à Helvoetsluis. Warwyk Amiral de la flotte parlementaire ôsa demander qu'on lui livrât les vaisseaux des Royalistes qu'il traitait de Rébelles. Mais les Etats, pour conserver la neutralité, engagerent les deux flottes à s'éloigner de leurs ports. Le Prince d'Orange sollicita vivement les Etats, de se déclarer en faveur du Roi son beau-pere: mais la crainte de révolter le parti triomphant, fut cause que ni lui ni le Prince de Galles ne pu-

1649.

Resol. Holl. 1648. Juill. sept. Octob. Aitz. III. 296. Wicquef. I. 95. 96.

1649. rent obtenir autre chose qu'une ambassade, pour tenter de sauver le Roi Charles des mains de ceux qui lui faisaient son proces: Adrien Pauw d'Heemstede & Joachimi, les meilleurs négociateurs de la République, deux vieillards, dont le premier avait 64 ans & le second 88, affronterent les rigueurs d'une saison très dure, & se rendirent à Londres le 5 de Fevrier. Le parlement prévenu du motif de leur ambassade, imagina un expédient pour éluder l'importunité de leurs sollicitations. Il envoya leur offrir une entrée publique, afin de prolonger, par les longs préparatifs du cérémonial, leur audience jusqu'après l'exécution du Roi. Mais les Ambassadeurs, sentant qu'ils n'avaient pas un moment à perdre pour s'acquitter de l'objet de leur voyage & sacrifiant à la nécessité des circonstances les vaines formalités de l'étiquette, se rendirent, après avoir eu bien des obstacles à franchir, chez Cromwel & Fairfax; le lendemain ils se présenterent devant le Parlement. Envain ils demanderent qu'on surseît à l'éxécution de la sentence déjà prononcée. Envain ils montrerent qu'une action si extraordinaire déshonorerait la nation anglaise, souleverait toute l'Europe contre elle & surtout tant

Zie in de Vaderl. Hist. de printverb. XII. 214.

de monarques ou liés au Roi par le sang ou intéressés à venger l'outrage qu'on ferait à la majesté Royale en sa personne. Cette harangue ne produisit aucun effet. La chambre des communes ne daigna pas même lire la version Anglaise qu'on lui en présenta. Le Parlement fit trancher la tête à Charles I, son Roy, alors âgé de cinquante neuf ans. La chambre des Pairs fut supprimée, la royauté abolie & l'Angleterre érigée en République sous l'autorité des Représentans du peuple réunis dans la seule chambre des Communes. On déclara coupable de haute trahison quiconque reconnaîtrait pour Roi Charles Stuart, connu sous le nom de Prince de Galles. Aussitôt que le Prince d'Orange eût appris cette mort tragique, il envoya le Docteur Stuart à Charles II, son beau-frere qui se trouvait alors en Hollande. Le Docteur, voulant le préparer à cette triste nouvelle, lui parla d'abord d'autres choses: mais la consternation peinte sur son visage l'ayant trahi, le Prince lui demande le sujet de son chagrin? *Dieu bénisse votre majesté*, lui dit le Docteur d'une voix entrecoupée de sanglots & tombant à ses genoux. A ces mots Charles connut, avec douleur, qu'il était devenu Roi trop tôt. Les Etats-Généraux sortirent en corps pour lui

1649.

9 *fevrier.*

1649. faire leur compliment de condoléance, le traiterent de Roi, de *Majesté* & le féliciterent sur son avénement à la couronne. Les Etats de Hollande lui députerent deux nobles & un membre de chaque ville : mais ils ménagerent mieux les termes ; & leur compliment ne fut point accompagné de félicitations sur son avénement. Cette Province, ainsi que la Zéelande, croyait avoir plus de ménagemens à garder envers le Parlement qui avait toute l'autorité qu'envers le Roi qui n'avait qu'un vain titre. Mais les Etats-Généraux, dévoués au Prince d'Orange, témoignerent de grands égards pour la maison royale. Les Prédicans même qui, quelques années auparavant, avaient déclamé vivement contre Charles I, & contre sa réligion, ne parlerent de sa fin tragique qu'avec indignation & horreur. Dans une harangue que les pasteurs de la Haye adresserent à Charles II & publierent malgré la défense des Etats de Hollande, ils affecterent d'accumuler les expressions les plus injurieuses contre les détestables hypocrites que s'étaient, dirent ils, souillés d'un *parricide sur l'oint du seigneur*. Ils ne manquerent pas de recourir, suivant leur coutume, à des similitudes empruntées de l'Ecriture, traite ent Charles I. de Martyr & le

Altsem. III. 323 - 330. Wicquef. I. 155. prenv. 545.

comparerent à St. Etienne, Diacre de la primitive Eglise. Les Etats de Hollande furent d'autant plus mécontens de ce procédé, qu'ils ne voulaient donner au Parlement, aucune offense, aucune occasion de se défier des dispositions des esprits en Hollande. Ils étaient trop éclairés pour ne pas redouter des hommes dont le pouvoir était si formidable, les entreprises si heureuses & l'orgueil si prêt à se porter à des résolutions violentes & précipitées. Le meurtre de Doreslaar les mit dans une nouvelle nécessité de pousser ces précautions jusqu'à faire en sorte que Charles II s'éloignât de leur territoire. 1649.

Meurtre de Doreslaar

Doreslaar, fils d'un ministre d'Enkhuisen, était devenu Professeur dans l'université de Cambridge Il avait embrassé le parti du parlement. Il avait même eu part au jugement prononcé contre le Roi. Comme il entendait les deux langues, on l'avait envoyé en Hollande, en qualité de Résident. Il n'y avait que peu de jours qu'il était arrivé à la Haye; lorsque quelques ardens Royalistes, Anglais ou Ecossais, entrerent sur le soir dans son auberge. Ils pénetrerent jusques dans la chambre où il soupait & ne l'abandonnerent qu'après l'avoir vu expirer percé de plusieurs coups. Malgré les ordres donnés aussitôt pour arrêter

Wicquef. I. 154 160. *Rymer IX. p. III* 118. 123.

1649. les coupables, ils eurent le tems de se mettre à couvert & de se sauver. Walter Strikland, qui résidait depuis sept ans en Hollande, au nom du Parlement, s'enfuit en Angleterre dans la crainte d'éprouver le même sort. Il se plaignait de n'avoir jamais pu obtenir audience des Etats-Généraux. Mais quoique ceux de Hollande eussent fait tous les efforts posibles pour la lui procurer, l'eussent pris formellement sous leur protection, & qu'il eût même déclaré que l'amitié de cette Province avait plus servi à l'Angleterre que la froideur de toutes les autres ne pouvait lui nuire; les Anglais ne laisserent pas de conserver le plus vif ressentiment contre la République. Nous verrons comment ces différens incidens servirent de prétexte aux chefs Anglais, lors qu'ayant besoin d'une guerre étrangere pour soutenir leur usurpation, ils la firent déclarer aux Provinces-Unies. Ainsi les dispositions des puissances étrangeres à l'égard des Etats-Généraux, ôtaient beaucoup au bonheur & à la solidité de leur situation politique. L'Etat n'était pas seulement menacé au dehors. Voyons comment les divisions civiles qui les déchiraient au dedans, faillirent à renverser cette liberté à la quelle ils étaient redevables de leur gloire & de leur puissance.

Le Prince d'Orange n'avait pas encore atteint sa vingt-quatrieme année. Mais il avait laissé percer de bonne heure les dispositions héroïques qui le portaient aux armes & à la gloire. Il tenait de la nature tous les dons qui séduisent les cœurs & les esprits. Quoique son teint fût pâle & son humeur taciturne & mélancolique, il avait une de ces physionomies heureuses & rares qui préviennent d'abord en faisant une impression agréable sur les sens, cet air noble & majestueux qui impose & ces manieres aisées & populaires qui subjuguent la multitude. Quoiqu'il fût d'un tempérament délicat, la chasse, l'équitation, la nage, la danse, la paume & tous les exercices violens qui endurcissent le corps, ne laissaient pas d'être ses amusemens favoris. Son esprit était si vif & si pénétrant, qu'il avait fait des progrès rapides dans les sciences les plus abstraites, telles que les mathématiques & la Philosophie de Descartes. Il parlait cinq langues différentes avec élégance & facilité. Tant d'avantages joints aux insinuations pressantes de son Epouse qui, étant fille de Roi, l'excitait à secouer une dépendance indigne de sa naissance, lui inspirerent des idées présomptueuses. Il crut pouvoir

1649.

Caractere du Prince d'Orange.

Wicquefort I. 203. *Aitsem.* III. 435. *Mem. de Guiche* I 16.

1649. réaliſer les projets d'élévation dont ſon oncle & ſon ayeul n'avaient goûté les fruits que d'une maniere incertaine & précaire. Il ſe flattait d'autant plus de réuſſir qu'il pouvait compter ſur les ſecours de la France & que, des deux partis qui diviſaient la République, celui qui favoriſait ſes vuës n'était pas le moins nombreux. Peut-être aurait-il réuſſi, s'il avait attendu que l'âge eût tempéré ſon impétuoſité naturelle, s'il avait, à l'exemple de Maurice, épié la faveur des circonſtances pour éclater; & s'il n'avait pas effarouché ſes propres partiſans par des meſures précipitées & des éclats violens. Guillaume II. eût regné avec gloire dans une monarchie à la tête d'une nation belliqueuſe. Mais ſes grandes qualités devenaient dangereuſes dans une petite République plus jalouſe de conſerver ſa liberté que de s'agrandir par des conquêtes: tant il eſt vrai qu'un Alexandre, un Frederic ne ſeraient que des hommes ordinaires & peut-être des chefs malheureux à la tête d'un peuple libre & républicain.

Meſures des Etats de Hollande contre la puiſſance Stathouderienne.

On a déjà vu que les Etats de Hollande affectaient de traverſer tous les projets qui pouvaient flatter l'ambition & favoriſer les vuës des Stathouders. Dès l'an 1643, ils avaient introduit une

coutume dont l'influence fut auſſitôt marquée ſur les événemens qui ſuivirent & ſur la conſtitution. Ils enchaînerent le pouvoir de leurs Députés aux Etats-Généraux par une inſtruction préciſe & formelle, pour les empêcher d'oublier l'obligation où ils étaient de ne rien conclure d'important ſans conſulter leurs commettans, & pour les détacher par là de l'intérêt du Stathouder qui les gagnait facilement par l'appât des honneurs & des emplois (*). Cet exemple ne fut d'abord imité que par les Provinces de Gueldre & de Groningue. A la mort de Fre- 1649. *Aitſem II 910. 911. Verkl der Unie III 130.*

(*) La Hollande renouvella ſes inſtructions en 1669 & la Gueldre en 1750: mais dans la province de Groningue qui les dreſſa en 1644, il paraît que cet uſage ne tarda pas à s'abolir. La Province d'Utrecht ne dreſſa des inſtructions pour ſes députés aux E. G. qu'en 1668 & celle d'Overyſſel en 1707. Mais quoique les Députés des Provinces de Zéelande, de Friſe & de Groningue ne ſoient pas liés par des ordres écrits, ils ne ſont pas dans une obligation, moins étroite quoique tacite, de n'accéder à aucune réſolution importante ſans avoir conſulté leurs Commettans. *Verkl. der Unie III. 91. 130. 131.*

La dépendance où ces inſtructions mirent les Députés de la Hollande parut dans les

1648. deric-Henri, les Etats de Hollande, loin de s'empreſſer à nommer Guillaume ſon fils à des charges dont la ſurvivance lui était promiſe, ouvrirent pour avis qu'il n'était pas même encore tems de lui déferer celle de Capitaine-Général. Ils obtinrent, lorsque les Députés des Provinces respectives à l'aſſemblée des Etats-Généraux eurent conſenti à cette inſtallation, qu'on lui fît jurer l'obſervation non ſeulement des ordonnances dreſſées pour cette charge, mais encore de celles qu'on jugerait à propos d'y ajouter. Pour mieux le tenir dans leur dépendance & lui montrer qu'il ne devait ſon élévation qu'à leur élection libre & volontaire, ils ne le nommerent au Stat-

Aitſem. II 69. 910. 914. *III.* 172. 173. *Holl. Reſol. Marſ* 1647.

---

opérations politiques. Dès-lors les Etats-Généraux ne purent plus former des entrepriſes avec la même harmonie & la même rapidité. Ils devinrent plus dépendans des Provinces & moins des Stadhouders. Les Députés reſpectifs furent dans une plus grande néceſſité de préferer l'interêt de leur Province à celui de la confédération. Cette nouveauté ajouta de nouveaux embarras à une machine déjà trop gênée dans ſon jeu. N'aurait-il pas mieux valu borner à un espace très court le tems de la députation & donner aux députés des pouvoirs plus étendus?

houderat de leur Province, qu'à la fin de l'année, environ huit jours avant la signature du traité de Munster, afin qu'il ne pût en traverser la conclusion. Ils affecterent même de s'opposer à l'observation de quelques articles de son traité particulier avec l'Espagne. Ils se déclarerent contre toutes les démarches qu'il fit pour procurer des secours à son malheureux beau-pere. On sent combien ces affronts devaient aigrir un cœur neuf, fier, & doué de toute la sensibilité de la jeunesse & de l'inexpérience. Une nouvelle contradiction acheva de l'agrir & de lui inspirer les résolutions les plus violentes. 1649.

Reformé dans les dépenses de l'Etat.

La paix était à peine signée que les Etats de Hollande penserent à retrancher les dépenses dont ils avaient porté le plus grand poids pendant la guerre. Le Receveur-Général représenta d'abord que cette paix enlevait à la République un revenu de sept cens quarante mille florins que produisaient pendant la guerre, les confiscations, les contributions, les sauve-gardes & les passe-ports. La Hollande avait d'autant plus raison de demander le retranchement des dépenses, qu'elle devait vers l'an 1646 plus de cent cinquante trois millions de florins dont l'interêt était à six & un quart pour cent & payait toutes les années un

Wicquef. I. 132. 93. preuv. 391. 392. 403. Capell. Gedenkf. II. 267. Res. Holl. Mars 1649.

1649. million huit cens mille florins au delà de ses revenus. Aussi fut-elle la premiere à réduire les interêts au denier vingt, exemple qui fut imité par les Etats-Généraux. Les Créanciers trouverent le crédit de l'Etat si solide & si peu d'espoir de mieux placer leur argent ailleurs, que, quoiqu'ils eussent la liberté de réaliser leurs fonds, il n'y en eut pas un seul qui se présentât pour les demander. On obtint, ensuite, que le pays du Brabant fût imposé à l'égal de la Hollande; mais, non sans peine, parce qu'on représenta que les habitans de ces campagnes pauvres & peu fertiles pourraient se réfugier dans les territoires voisins.

Reforme des troupes.

Le fardeau le plus pesant était l'entretien des gens de guerre. A l'époque de la paix de Munster, l'Etat avait sur pied douze Régimens de Cavalerie divisés en soixante huit Compagnies, sans compter les deux Compagnies de garde du Prince d'Orange, & trente Régimens d'infanterie divisés en quatre cens onze Compagnies, dont quinze Régimens étaient composés de nationaux, cinq de Français, quatre d'Anglais, trois d'Ecossais & trois d'Allemands. La Hollande seule était arriérée de trois millions 660116 de florins pour la part qu'elle devait fournir à leur entretien, & les autres Provinces à proportion. Tout

Res. Holl. Juin Juill. 1649. Aitsem III. 233. 352. 353. Wicquefort I. 132 - 139. &c. preuv. 427. 432.

le monde convenait que les considérations économiques & les conjonctures favorables de la paix exigeaient une réforme dans les troupes. Les avis n'étaient partagés que sur la quantité. Les Députés des Etats-Généraux, à l'exception de ceux de Hollande, arrêtterent d'abord de licencier quarante hommes dans chaque Compagnie à la réserve des gardes des deux Stathouders & du Marechal de Camp. Cette réforme devait décharger annuellement la République de 2544179 florins. Mais les Etats de Hollande insisterent pour la reforme de cinquante hommes par Compagnies. Et comme les Etats-Généraux tenaient fermes ; ceux de Hollande, sans perdre le tems à déliberer, firent dire aux Officiers des Compagnies qu'on ne les payerait que sur le taux de la diminution de cinquante hommes. Ils forcerent ainsi les Etats-Généraux à se ranger au même avis. Ils ménagerent par là trois millions six cens mille florins. 1649.

Dispute entre les Etats de Hollande & les Etats-Généraux sur la réforme des troupes. *Wicquef. I.* 198.

Encouragés par ce succès ils ne tarderent pas à exiger des réformes plus importantes. Ils demanderent la suppression de plusieurs emplois devenus inutiles par la paix, & de cinquante compagnies de l'infanterie étrangere : ils augmenterent même leur demande jusqu'à cinquante-cinq, outre plusieurs autres réformes économiques. Ils en

1649. voulaient principalement aux troupes étrangeres, parce qu'elles étaient plus dévouées au Prince d'Orange qu'à la République. Et comme ce projet rencontrait la plus grande oppoſition de la part des Etats-Généraux & des deux Stathouders; les Conſeillers-Committés, qui forment le conſeil d'Etat de la Hollande & remplacent les Etats de cette Province lors qu'ils ne ſont pas aſſemblés, écrivirent aux officiers des compagnies étrangeres de congédier encore vingt hommes de chaque compagnie, réforme qui leur épargnait l'entretien de 580 hommes. Ces officiers, les Etats-Généraux, le Conſeil d'Etat & les deux Stathouders, ſe récrierent unanimement contre cette démarche. Les Etats-Généraux, pour déliberer plus librement ſur cette importante affaire, prierent le Député de la Hollande qui préſidait alors l'aſſemblée de céder le fauteuil au premier Député de la Gueldre. Ils conclurent, à la pluralité de ſix voix & malgré la protestation des Députés de Hollande, qu'on prierait les Conſeillers-Committés de cette Province, de révoquer l'ordre qu'ils avaient donné, & réſolurent, en cas de refus, de faire dire aux Capitaines de tenir leurs Compagnies complettes. Cette affaire cauſa de grands débats de part & d'autre; les deux partis paru-

rent cependant se réunir vers la fin de 1649.
l'année: on consentit à une réduction
de cinquante Compagnies: elle devait se
faire au nom des Etats-Généraux, qui
soutenaient que l'article des troupes dé-
pendait de l'Etat en général & non de
chaque Province en particulier, ques-
tion importante sur les différentes con-
séquences de la quelle on n'a pas tou-
jours été d'accord dans la République.
Mais quand il fallut décider quelles
Compagnies on licencierait, il survint
une nouvelle dispute. Les Etats de
Hollande voulaient faire tomber la pro-
scription sur cinquante compagnies de
troupes étrangeres, dont vingt neuf
étaient à leur charge; le Prince d'O-
range qui avait ses raisons pour préfe-
rer les troupes étrangeres aux nationa-
les, proposa un nouvel expédient, sui-
vant le quel on ne licencierait que quel-
ques Compagnies, & l'on ferait une
réduction dans toutes les autres. Les
Etats de Hollande qui voulaient congé-
dier les Officiers aussi bien que les sim-
ples Soldats, rejetterent cette ouvertu-
re. Ils refuserent aussi de se concerter
avec les Etats-Généraux pour faire ce
licenciement d'une maniere uniforme. 1650.
Ils ordonnerent même à leurs Conseil-
lers-Committés d'agir en conséquence.
Les Etats-Généraux s'adresserent au
Prince d'Orange & le prierent d'inter-

1650. poſer ſon autorité pour empêcher qu'une Province particuliere ne s'arrogeât le droit de licencier les troupes qui leur avaient prêté ſerment. Les Etats de Hollande ſoutenaient que chaque Province avait droit de demander le retranchement des dépenſes inutiles & qu'on ne pouvait en contraindre aucune à porter un fardeau qui excédait ſes forces. Les Etats-Généraux ſe plaignaient vivement que la Hollande s'arrogeât des droits qui n'appartenaient qu'à la confédération & voulût faire la loi à toute la République.

Cauſes du reſſentiment des autres Provinces contre le Hollande.

Les Etats-Généraux avaient, outre ces raiſons, bien des motifs de reſſentiment & de vengeance contre la Hollande. Les ſix Provinces frémiſſaient de voir que la Hollande s'arrogeât une eſpece de tyrannie ſur les autres". Veut elle faire paſſer un avis, diſait-on, elle parvient toujours à nous ſubjuguer: les refus, les procédes violens ne lui coûtent rien. S'oppoſe-t-elle à une réſolution, dès-lors on ne peut aller plus avant. Ce n'eſt que par la ſéduction, l'artifice, les menaces de faire un traité particulier, qu'elle nous a fait conſentir à une négociation qui

Capell. Gedenkſch. II. 281-283. 326. 323. &c.

(*) Plus on avance dans l'hiſtoire, plus on eſt en état d'apprécier le ſyſtême de

s'est terminée par une paix contraire à la foi que nous devions à nos alliés & au sentiment de plusieurs membres de la confédération. C'est sa conduite impérieuse & arbitraire, qui nous a fait perdre le Brésil, en retardant le 1650.

---

la constitution politique des Provinces-Unies & ses défauts. Sans la connoissance de l'histoire, qui devinerait que la loi de l'unanimité n'est avantageuse qu'à la Province de Hollande & que l'opposition d'une ou de deux autres Provinces n'est même comptée pour rien, tandisque la sienne arrête tout. Ainsi par le crédit que lui donne sa puissance & ses richesses, & par l'usage qu'elle en fait, en menaçant, au moindre mécontentement, de retirer sa quote-part dont on ne peut se passer; elle se procure une domination que les loix fondamentales lui refusent. Au contraire, elle serait réellement esclave si les affaires importantes étaient soumises à la pluralité. Chacune des autres Provinces ayant, dans l'Union, autant de voix qu'elle; les déliberations iraient avec autant de rapidité que dans une monarchie; & la Hollande serait obligé de suivre leur impulsion & leurs vuës. Pour mettre plus d'harmonie, d'égalité, d'uniformité dans la machine de ce gouvernement, il faudrait donc que chacune n'eût de voix qu'à proportion du contingent qu'elle fournirait à la masse générale & que l'on réduisît l'unanimité, si non à

1650. départ de la Flotte qui devait le sauver, jusqu'à ce que la Zéelande eût donné son consentement aux négociations pour la paix. Ses intelligences avec les Plénipotentiaires d'Espagne nous ont fait perdre la possession entiere des trois pays d'Outremeuse que nous aurions pu leur arracher. Amsterdam & les villes de Nord-Hollande viennent d'aliéner la cour de Suede notre ancienne alliée, par un traité particulier avec le Danemark,

---

une pluralité qui rendrait toujours la Hollande maîtresse des autres, du moins aux deux tiers des voix ou à peu près. On pourrait dans ce cas multiplier les suffrages, par exemple jusqu'au nombre de 60, en les divisant entre différens quartiers ou villes, suivant leur importance. Mais cette disposition réunirait-elle l'interêt qui divise les Provinces maritimes & méditerranées? éteindrait-elle la jalousie de commerce qui divise les Provinces ou villes maritimes entre elles? Non; aussi ce projet ne tend point à réparer des inconvéniens qui dépendent de circonstances qu'on ne peut changer; mais seulement ceux qui dépendent de la volonté des hommes. Il s'en faut beaucoup que j'aye la présomption de me donner pour réformateur, dans une matiere aussi délicate; je ne propose des remedes, que pour mieux faire connaître & sentir la nature des maux.

qui les intéreſſe ſeules, auquel, cependant, elles veulent forcer toutes les villes & Provinces de prendre part. Qui ne ſait, depuis combien d'années, la Ville d'Amſterdam a fourni des ſecours aux Espagnols? Qui ne ſait avec quelle ardeur la plupart des villes de Hollande favoriſent les fraudes dans les droits d'entrée & de ſortie, qui porteraient des ſommes ſi conſidérable à la caiſſe de la généralité, s'ils étaient perçus avec plus de rigueur & d'exactitude? D'autres accuſaient amerement ceux d'Amſterdam d'avoir dit que la Gueldre & l'Overyſſel devaient être réduits en Provinces conquiſes & que l'Union était une Société formée avec un lion. 1650.

Affaires de l'Amiral de Witte; priſon de l'Amirauté forcée.

Ce qui acheva d'irriter les Etats-Généraux contre la Hollande & ſurtout contre la ville d'Amſterdam, fut l'affaire de Witte Corneliszoon de Witte. Cet Amiral qui commandait la Flotte envoyée l'an 1647 dans le Bréſil, l'avait ramenée ſans avoir pris le conſentement de la Régence du pays. Le Prince d'Orange, auquel il avait fait le rapport de ſa conduite, le fit mettre en priſon, par le conſeil de quelques membres des Etats-Généraux qui firent arrêtter en même tems, par l'Amirauté d'Amſterdam, quelques Capitaines de la même escadre. L. H.

May Wicquef I. 152 - 154. Aitſem III. 416. Reſol. Holl. may. Jept. Capell. II. 269. 270.

1650. P. leur donnerent des juges tirés des différens colléges d'Amirauté. Les Etats de Hollande ſe plaignirent, mais inutilement, qu'on violait leur territoire & leur ſouveraineté. La Régence d'Amſterdam joignit ſes remontrances aux leurs, & voyant qu'on n'en tenait compte, elle fit forcer la priſon & mit les Capitaines en liberté. Les Etats de Hollande ſoutinrent que les Etats-Généraux n'ayant point de juriſdiction dans aucune des Provinces, ne pouvaient y faire arrêter perſonne ſans le conſentement des Etats qui ſont les ſeuls ſouverains ou celui des juges qui les repréſentent; que ſi, jamais, les Etats-Généraux avaient agi autrement, ils avaient outre-paſſé leur pouvoir; que les Etats des Provinces n'avaient pu le leur permettre que par négligence, par ignorance de leurs droits ou par certaines conſidérations particulieres; & qu'une condescendance pareille de leur part ne pouvait annuller des droits qui tenaient à la ſouveraineté. Ils prierent le Prince de faire transferer l'Amiral de Witte à Rotterdam, pour y être jugé par l'Amirauté de la Meuſe ſes juges naturels; & comme le Prince oppoſait des difficultés, ils ordonnerent au Pro-
30 *May.* cureur-Général d'aller le tirer de priſon: mais Guillaume prévint cet éclat

en faisant reconduire le prisonnier à l'auberge où il avait été enlevé. Il y fut gardé à vuë jusqu'à la mort de ce Prince. 1649.

Les Etats-Généraux furent outrés de ces procédés. Ils soutinrent qu'on ne pouvait leur enlever un droit dont ils jouissaient depuis cinquante ans, & qu'étant maîtres des pays conquis à frais communs, on ne pouvait leur contester la jurisdiction sur les personnes engagées à leur service & sur les délits commis dans les lieux où ils jouissaient de tous les droits de la souveraineté. On sent quel parti un chef ambitieux pouvait tirer de ces dispositions, & quels terribles effets son ressentiment joint avec celui des Etats-Généraux pouvait produire dans la République. Ses flatteurs ne négligeaient rien pour lui faire croire que la politique l'authorisait à faire servir la passion des Etats-Généraux à ses vuës particulieres. Quelques Républicains avaient ôsé dire que la paix & la présence du souverain rendaient les charges de Stathouder & de Capitaine Général inutiles. Ces propos rapportés au jeune Prince ne contribuerent pas peu à enflammer l'ambition & le ressentiment qui couvaient dans son cœur. Reclamation des Etats-Généraux. *Aitsema III. 391.*

Il se présenta dans l'assemblée des Etats-Généraux à la tête du Conseil d'Etat. Pouvoir remarquable donné par.

1650. Les Etats Généraux au Prince d'Orange. *5 Juin.* *Capell. Gedenksch II. 516. 517. 't lev. van Willem de II. II. 516. 517. Wicquef. I. 142. Aitsem. Herst. Leeuw. 11 - 20.*

Le Sieur Eisfing, qui lui était favorable, présidait alors pour la Province de Groningue. Le Greffier Musch qui lui était servilement dévoué, ouvrit un avis aussi important qu'il était extraordinaire. Il proposa qu'on enverrait une députation solemnelle aux villes de la Hollande pour les engager à renoncer au projet de licentier, séparément, aucunes troupes & que son Alteſſe ferait autorisée à donner les ordres nécessaires pour affermir l'Union ébranlée & prévenir tout ce qui pourrait la détruire. Un projet qui rapellait sensiblement les ordres dont Maurice s'autorisa pour exécuter ses mesures violentes & ambitieuses, ne pouvait manquer d'éclairer les moins prévenus. Ceux de Gueldre (*) demanderent le tems de la réflexion; mais il paraît qu'ensuite ils se laisserent gagner. La Hollande protesta formellement contre cette résolution; & la Province d'Utrecht refusa d'y consentir. Elle ne fut donc prise qu'à la pluralité de quatre voix: encore assure-t-on que la Frise & l'Overyssel n'avaient qu'un Député dans l'assemblée & la Province de Groningue deux. Il était aisé de voir qu'on n'éludait de s'addresser aux Etats de Hollande, que parce qu'on craignait la fermeté d'un corps aussi puissant. Il

(*) *Comparez Wicquef. preuv I. 470. 472 avec Capell. Gedenksch. II 283. Aitsem. III. 294*

parut plus facile de subjuguer les villes par la division, en les gagnant l'une après l'autre. Pour mieux parvenir à ce but, le Prince d'Orange déclara la lendemain qu'il était résolu de marcher lui-même à la tête de la députation. Plusieurs des Régens devaient leurs places à la faveur des Stathouders. On ne douta pas que ceux-ci par reconnaissance & les autres par respect ou par timidité, n'oseraient rien refuser au jeune Prince, & qu'au moins il enchaînerait leurs opérations en les jettant dans la discorde & la confusion. 1650.

Le Prince d'Orange part à la tête de la Députation.

Le Prince, ayant obtenu la permission de choisir les Députés qui devaient l'accompagner, en prit quatre dans les Etats-Généraux, Alexandre de Capelle, Seigneur de Aartsberghe, Mauregnault, Renswoude & Klant, & trois dans le Conseil d'Etat, Asperen, Lucasz & Brasser. Le Sieur de Capelle d'Aartsbergh assure dans ses mémoires qu'il n'entra que malgré lui dans cette députation. Pour suivre plus fidelement les traces de son Oncle, Guillaume ne négligea pas de mettre les prédicans dans ses intérêts : il y en eut deux qui prêcherent à la Haye qu'on voulait rompre l'Union, effacer l'ancienne haine contre les Espagnols, & payer d'une noire ingratitude les sueurs,

Aitsem Hist. Leenw. p 2. 'tlev. v. Will. de twede II. 528. 529. Capelle Gedenkschr. II. 528. 529.

1650. le ſang & les travaux que les Militaires, ſon Alteſſe & toute la maiſon d'Orange avait prodigués pour l'Etat. On affecta de répandre également que pluſieurs Régens de Hollande s'étaient vendus aux Espagnols pour leur livrer la patrie, en renvoyant les troupes qui pouvaient la défendre. Après avoir pris ces précautions odieuſes, Guillaume ſe mit en marche, à la tête de la députation & d'un cortége impoſant de militaires, au nombre d'environ quatre cens. Un pareil coup d'éclat ne pouvait manquer d'augmenter les ſoupçons, ſi difficiles à extirper dans un Etat libre, lors qu'ils ont pris racine. C'eſt ce que le jeune Prince d'Orange ne tarda pas à éprouver.

Il arrive à Dort. *Capell. Gedenk. II. 384 285. Wiequef. I. 208 Aitſem. III. 71.*

Il ſe rendit d'abord à Dort qui eſt la premiere ville de la Province. Pour mieux s'en aſſurer, il avait fait un changement dans le college des *Bonnes gens de huit.* C'était un reſte de l'ancienne conſtitution populaire, une eſpece de magiſtrature, compoſée de huit membres, repréſentant la *commune*, avec le droit d'aſſiſter dans l'ancien conſeil, de choiſir, conjointément avec lui, les Bourguemaîtres, d'ouvrir des avis & de voter dans les affaires économiques & la collation des charges. Le Stathouder avait le droit de les choiſir; mais ſeulement dans le nombre de 24

sujets élus & présentés par les corps de métier. Pour les avoir entierement à sa disposition, Guillaume les avait, l'année précedente, changés arbitrairement & sans l'avis de la Cour de Hollande. Comme il avait eu soin de n'y placer que ses créatures, il crut qu'au moindre signal la Bourgeoisie se soulèverait en sa faveur contre les Régens. Les Députés tacherent de le détourner de ces funestes projets; le Sieur de Capelle de Aartsbergh assure même dans ses mémoires que, quant à lui, il ne pensa jamais à s'employer pour d'autres voies que celles de la douceur & de la persuasion: mais, les esprits étaient déjà trop effarouchés: le Bourguemaître Jacob de Witt, à la tête de l'ancien conseil de la Ville, commença par déclarer qu'on n'accordait l'audience qu'à la considération de son Alteſſe, sans que cet exemple pût porter atteinte à la liberté des suffrages & à la souveraineté des Etats de Hollande. Le discours qu'Aartsbergh fut chargé d'y lire, ne servit pas à calmer les défiances. Le licentiement particulier des troupes par les Etats de Hollande y fut représenté comme une violente infraction aux loix fondamentales, comme tendant à rompre l'Union & même à détruire la religion réformée. Il n'eût pas été difficile de répondre à ce discours plein d'expe- 1648.

1650. sés faux ou infidels, rempli d'expressions visiblement choisies pour soulever le peuple contre le parti Républicain. Les membres de l'ancien conseil en furent outrés. Pour éviter l'éclat, ils eurent cependant soin de cacher leur ressentiment. Ils répondirent avec le plus grand sang froid, qu'on délibérerait sur les disputes survenues à l'occasion du licenciement des troupes & que la Résolution serait portée aux Etats de Hollande. Rien n'était plus contraire aux vuës des Députés & surtout à celles du Prince d'Orange. Les autres villes n'auraient pas manqué de suivre l'exemple que cette premiere ville leur devait tracer & d'éluder, de même, la proposition des Députés. Guillaume demanda donc une seconde audience. Aartsbergh fut encore chargé, non pas de lire un discours préparé, mais d'insister de vive voix & avec plus de force, sur la proposition qu'il avait déjà faite. Il ne s'acquitta que trop bien de cette commission. Il demanda qu'on répondît d'une maniere, nette & précise, si l'on voulait rompre la confédération & fit entendre que les infracteurs seraient punissables dans leurs corps & dans leurs biens. Il ajouta même qu'en cas de refus ou de delai, on serait obligé de tenir un autre langage. Cette maniere impru-

dente de s'énoncer, dans laquelle Aartsbergh soutint ensuite n'avoir eu en vuë que l'article 23 de l'Union d'Utrecht & n'avoir rien dit que de conforme aux instructions du Prince & des autres députés, ne manqua pas d'être interpretée dans le sens le plus odieux par des esprits fiers & pleins de soupçons. Les membres de l'ancien conseil en témoignerent la plus vive indignation. Ils accuserent Aartsbergh de s'être servi d'expressions aigres & menaçantes, assurerent qu'ils porteraient leurs plaintes aux Etats de la Province qu'il avait insultés, & résolurent, malgré les sollicitations du Prince d'Orange, de rompre les conférences. On sut ensuite que plusieurs autres villes, entr' autres Haarlem & Amsterdam, avaient envoyé des Députés à Dort pour animer les Magistrats & les exciter à éluder les vuës du Prince. 1650.

Il ne laissa pas de poursuivre son voyage. Arrivé à Gorcum, il y trouva deux Bourguemaîtres d'Amsterdam qui vinrent le prier de ne pas se transporter dans leur ville, parce qu'on y regardait la députation comme une demarche contraire aux loix. Le Prince fut extrêmement choqué de ce compliment. *Comment*, dit-il, en s'efforçant de cacher son dépit & sa dou- A Gorcum. *Capell. II.* 287 - 320. *Amst Geschied II D.* XVI. B. 80. 81. *Aitz. Hist. Leeuw.* 324

1650. leur, *fermeriez-vous vos portes à votre Stathouder? j'y veux songer encore.* Le succès de la Députation ne fut pas plus heureux à Gorcum qu'il n'avait été à Dort. Dans les villes de Schoonhoven, de Gouda, de Rotterdam & de la Brille où elle passa; elle ne put obtenir que des réponses vagues, qui renvoyaient la chose à la prochaine assemblée des Etats de Hollande: à Rotterdam même & à la Brille, elle ne reçut plus de politesses qu'ailleurs, que parce qu'elle avait eu la précaution d'y envoyer auparavant des émissaires, pour intimider les uns par les menaces & séduire les autres par des promesses. Mais à Schiedam, on refusa d'abord audience aux Députés; on ne les reçut que pour céder aux sollicitations redoublées du Prince; après avoir protesté contre cette demarche. On affecta de ne point saluer les Députés ni leur adresser la parole; on ne parla qu'à son Altesse, on ne lui donna même aucune réponse favorable. La conduite de ceux de Delft fut encore plus choquante. Ils ne consentirent à recevoir son Altesse, qu'en qualité de Stathouder; ils refuserent même de fournir des logemens à sa suite, & surtout aux Députés. Cette disgrace honteuse força les Députés à faire des réflexions.

A Schoonven,
A Gouda,
A Rotterdam,
A la Brille.
A Schiedam
A Delft.
Ibid. 287. 304.

Ils delibererent, s'il ne vaudrait pas mieux interrompre ce voyage, & conseillerent au Prince de le poursuivre tout seul, pour ne pas compromettre son rang & sa dignité. Mais le Prince insista pour la continuation du voyage. Il paraissait, dit le Seigneur d'Aartsbergue (*) se soucier peu des affronts; les chercher même pour se ménager des prétextes de plaintes & des motifs de ressentiment. Quelle ame ambitieuse & quelle politique dangereuse & profonde devait cacher un Prince, capable, à l'âge de 23 ans, de prendre ses mesures de si loin! 1650.

(*) *ibid* 289

En conséquence, la députation partit pour la Nord-Hollande. Elle fut reçue avec beaucoup de solemnité dans les villes d'Alcmaar, de Hoorn & d'Enkhuisen. On fit à Hoorn, dit un annaliste contemporain, tant de décharges d'artillerie, qu'il semblait qu'on voulût tout détruire: mais les réponses de ces differentes villes furent également vagues & générales. Ceux de Medenblik previnrent son Alteſſe, en lui faisant dire que les chemins qui conduisaient à leur ville étaient fort mauvais, &, que d'ailleurs, ils ne pouvaient & ne voulaient lui donner audience ni aux Députés. Il laissa donc cette ville de côté, &, après avoir

A Alkmaar. A Hoorn, A Enkhuisen. *Herst. Leeuw.* p. 20. *Aitsem. III.* 432. *Capell. II.* 305. 306. 307. *Holl. Mercur. van* 1650. p 30. Refus de Medenblik.

1650. visité, toujours avec le même succès, Purmerende, Edam & Munnikendam, il s'approcha d'Amsterdam. Les Régens l'avaient fait prier une seconde fois, de s'épargner la peine d'entrer dans cette ville, à moins que ce ne fût en qualité de Stathouder. „Je veux, repondit-il à leurs Députés, m'y rendre dans toutes les qualités dont je suis revêtu."

A Purmerende, Edam, Monnikendam.

La Députation mal reçue à Amsterdam 23 *Juin.*

Mais la Régence ne se laissa point intimider. Elle commenca par donner des ordres, pour armer les Compagnies bourgeoises, planter le Canon, apprêter un banquet splendide & préparer tous les honneurs qu'on rend à un Stathouder. Arrivé dans la ville, Guillaume ne put obtenir l'audience qu'il demandait. Ce refus l'irrita ou parut l'irriter si fort, qu'il refusa le festin qu'on lui avait préparé, disant qu'il fallait plus de confiance réciproque, & qu'il ne pouvait goûter les délices de la bonne chere avec ceux qui refusaient de l'entendre. On s'excusa même d'assembler le conseil où il demandait, du moins à entrer, en qualité de Stathouder. Il ne fut pas reçu plus favorablement à Haarlem où il se rendit ensuite. La ville de Leide parut chercher à le consoler de ces affronts. Elle ne se contenta pas d'ac-

A Haarlem. A Leide.

corder à ſon Alteſſe & aux Députés, audience, réponſe & hospitalité honorables; elle pouſſa la complaiſance jusqu'à les remercier de leur zele pour le ſervice du pays. 1650.

La députation étant de retour à la Haye, Aartsbergh fit ſon rapport aux Etats-Généraux. Il dit que quelques villes avaient déclaré vouloir perſiſter dans l'Union, que d'autres en avaient parlé froidement, que pluſieurs n'en avaient fait aucune mention & que les villes de Haarlem, de Delft, d'Amſterdam & de Medenblik avaient refuſé l'audience aux Députés. Les Etats-Généraux ſe bornerent à les remercier de la peine qu'ils avaient priſe. Le Prince parut trois jours après dans les Etats de Hollande. Il s'y répandit en reproches ſanglans contre les Régens d'Amſterdam & demanda une ſatisfaction éclatante & proportionnée à l'outrage ſanglant qu'il diſait avoir eſſuyé. Il fit, même, répandre partout ſon discours par la voie de l'impreſſion, afin que ſes plaintes fiſſent une plus grande ſenſation ſur le peuple & ſur les paſteurs qui lui étaient ſervilement dévoués. Plaintes portées aux Etats-Généraux. 27 Juin.

Amſterdam ſentit les effets dangereux, que cette politique pouvait cauſer. Pour les prévenir, elle fit paraî- Les Etats de Hollande prenent la défenſe des villes.

1650. tre une apologie, que les Etats de Hollande trouverent ſi ſatisfaiſante, qu'ils prirent hautement le parti de cette ville. Ils condamnerent même la conduite des Etats-Généraux comme contraire aux procédés ordinaires & à l'autorité du ſouverain. Ils défendirent de recevoir à l'avenir de ces ſortes de députations dans les villes. En même tems on publia une réponſe à la propoſition qu' Aartsbergh avait faite dans les Régences. On ne manqua pas de faire remarquer l'abſurdité d'impliquer la religion dans cette affaire ; comme ſi l'Union avait la religion réformée pour baſe ; comme s'il y avait quelque rapport entre l'écriture ſainte & la réforme des gens de guerre.

Articles contestés *'t leven van Willem de tweede II. 550 - 596.*

Dans ces différentes contestations, les Etats de Hollande ſoutinrent quatre points remarquables 1°. que les députations des Etats-Généraux à des villes, particulieres étaient illégales ; 2°. que le Stathouder n'a pas le droit de ſe rendre dans les villes quand bon lui ſemble, pour aſſembler les Régences & leur propoſer des articles de délibérations ; 3°. que, quoique les Etats particuliers n'aient pas le droit de licencier les troupes, ils ont celui de ſuſpendre le payement de celles qui ſont à leur charge, ſurtout après avoir expoſé leurs raiſons

& leurs beſoins. 4°. Que les Etats-Généraux ni les colleges qui leur ſont ſoumis comme les Amirautés &c. n'ont aucun pouvoir juridique, ſans la permiſſion des Etats de la Province. 1650.

La réforme des troupes fut cependant ce qui cauſa les plus vives contestations. A force de ſe disputer, on ſe rapprocha beaucoup; & vers le milieu de Juillet la différence ſe réduiſit à peu de choſe. La Hollande exigeait qu'on licenciât vingt Compagnies de Cavalerie & dix hommes de chaque Compagnie d'Infanterie. Le Prince d'Orange & le conſeil d'Etat voulaient qu'on ne renvoyât que ſeize Compagnies de cavalerie & cinq de 201 compagnies d'infanterie. Ils étaient auſſi diviſés ſur la paye qu'on donnerait aux Commandans des places & aux autres Officiers. Plus la différence était légere, plus les esprits montrerent de chaleur & d'opiniâtreté; parce que chacun prétendait qu'il s'était aſſez rapproché du parti oppoſé; pour que celui-ci dût lui céder. Les différentes disputes étaient dans la plus grande chaleur, lors qu'une démarche auſſi violente qu'imprévue acheva de démasquer les vues du Stathouder & menaça l'Etat d'une révolution totale. Différence des deux partis ſur l'article des troupes.

Guillaume II. voyait avec plaiſir le reſſentiment des Etats-Généraux que Le Prince d'Orange fait empri-

1650. ces disputes avaient porté au plus haut
Saisonner six Députés des Villes. dégré & le dévoûment servile des Officiers & des Soldats qui ne voulaient ni congé ni diminution de paye, & ne pouvaient manquer d'être enchantés du zele qu'il affectait pour leurs interêts. Il crut que ces conjonctures ne pouvaient être plus favorables pour l'exécution de ses projets ambitieux. Il fit apeler les six Députés des villes de Hollande qui s'étaient opposés le plus vivement à ses mesures. Sans aucune autorisation particuliere, il s'assura de leurs personnes de la même maniere que Maurice avait employée pour faire arrêter Barnevelt, Hoogerbeets & Grotius. Ils resterent enfermés dans ses appartemens jusqu'au lendemain au soir qu'on les envoya, sous une forte escorte, au chateau de Louvestein. Ces six victimes étaient Jacob de Witt, Bourguemaître de Dort & pere de celui qui fut depuis grand Pensionaire; Jean de Waal, Bourguemaître de Haarlem; Albert Kuil, Pensionaire de la même ville; Jean Duist de Voorhout, Bourguemaître de Delft; Nanning Keiser, Pensionaire de Hoorn & Nicolas Stelligwerf, Pensionaire de Medenblic. Tous les corps de garde furent renforcés. Toutes les avenues de la cour

Aitsem. Herst. Leeuw. 69.

furent garnies de troupes. Le Prince fit venir chez lui le Grand-Penſionaire Catz plus connu par la multitude de ſes poëſies que par ſes talens politiques. „ Vous ſerez étonné, lui dit-il, d'un air embaraſſé, d'apprendre que je viens de faire arrêter les principaux Auteurs des diviſions qui déchirent l'Etat, & que le Comte de Naſſau, Stathouder de Friſe, à la tête d'un nombre ſuffiſant de troupes doit être actuellement maître d'Amſterdam où je ſuis prêt de me rendre (*)." 1649.

(*) On fit courir le bruit que Guillaume s'était laiſſé ſéduire par les conſeils de quelques-uns de ces vils flatteurs qui ne peuvent s'élever que par l'adulation & ſur les ruines de la liberté. On conçut des préſomptions violentes contre les Seigneurs d'Aartsbergh, de Renswoude & de Sommelsdyk. Mais le premier s'eſt juſtifié, ſurtout dans ſes mémoires. Il aſſure que le Prince ne lui fit confidence de ſon entrepriſe que lorſqu'il n'était plus tems de faire révoquer les ordres. Je frémis, dit-il, à cette nouvelle, n'ayant jamais été porté pour les réſolutions violentes. Il ajoute qu'il avait ſouvent dit à ſon Alteſſe, en preſſentant ſes deſſeins, que rien n'était plus dangéreux, plus capable de renverſer totalement ſon autorité, & qu'il prît exemple ſur la maiſon Royale d'Angleterre.

1650. Guillaume s'était sans doute persuadé qu'il ne pourrait subjuguer cette ville altiere qui donnait le ton à toutes les autres, que par un changement extraordinaire dans la Régence. Il aurait bien désiré, pour s'autoriser à cette démarche, obtenir, comme Maurice son Oncle, le consentement des Etats de la Province. Mais leur étroite union lui ôtait toute espérance de les gagner. Il n'y avait même aucun jour à soulever la Bourgeoisie; car outre que les Magistrats s'étaient fait adorer par leur conduite sage & modérée; leur courage ne se signalait alors que pour soulager le peuple, en faisant diminuer les charges de l'Etat. Guillaume affecta de dire au Grand-Pensionaire, que la Resolution prise par les Etats-Généraux le 5 Juin autorisait sa conduite; quoique les Etats-Généraux ne lui aient pu donner le pouvoir de violer les privileges d'une ville votante & souveraine & ne l'aient en effet autorisé qu'à veiller au maintien de l'Union par les voies de la douceur & de l'insinuation.

Projet de Guillaume sur Amsterdam. Etat de cette Ville.

Le nouvelle de l'emprisonnement des six Députés & de la marche des troupes vers Amsterdam, jetta la conster-

Consternation causée par cette

nation dans les Etats de Hollande. Ils rompirent leur assemblée qui se tenait alors. La plupart des Députés gagnerent leurs villes respectives. Les Députés d'Amsterdam s'en retournerent dans leur ville en invitant les Etats à venir s'y s'assembler. Leur départ précipité fit dire que leur fermeté n'avait pas répondu au zele qu'ils avaient fait éclater auparavant & qu'ils auraient dû montrer leur courage en demandant satisfaction aux Etats. La crainte, disent leurs ennemis, ou le reproche intérieur de leur conduite, l'emporta sur l'honneur. Le Prince d'Orange attendait avec impatience la nouvelle que cette ville superbe était au pouvoir de ses troupes. Il avait si bien pris ses mesures qu'il ne doutait pas du succès. 1649.

nouvelle. *Amst. Gesch. Liv. XVI.* 120. 121. *'t lev. v. Willem de twede II.* 520. *Capell. II* 245. 275. 281 *Herstel. Leeuw.* 69.

On raconte qu'environ trois semaines avant l'exécution, le bruit qu' Amsterdam était assiégée s'était déjà répandu dans les pays étrangers. Il parait au moins certain que Guillaume roulait depuis longtems ce projet dans sa tête. Il n'avait fait arrêter aucun de leurs Députés ; soit parce que les deux Bickers contre lesquels il était principalement irrité ne se trouvaient pas à la Haye, soit parce qu'il esperait pouvoir choisir à son gré ses victi-

Plan projetté pour s'emparer d'Amsterdam. *Holl. Mercur n.* 1650. p. 46. *'t lev. v. Will. de twede II.* 643. *Aitzem. Herst. Leeuw.* 67. 459 - 462. 466.

1650. mes, dès qu'il ſerait maître de la ville. Après avoir concerté ſon entrepriſe avec Guillaume Frederic de Naſſau, Stathouder de Friſe, il avait, dès le 20 Juillet, fait venir auprès de lui Corneille Aarſens de Sommelsdyk, pour lui découvrir la réſolution qu'il avait priſe de s'emparer d'Amſterdam avec un corps de Cavalerie, qui s'embusquerait dans les environs, & ſe ſaiſirait d'une porte, à l'inſtant qu'on l'ouvrirait le matin. On ſait que cette ville à laquelle on ne peut arriver que par des chauſſées & des chemins étroits, entrecoupés de Canaux, eſt ſituée au fond d'un golfe, dans un terrein bas & marécageux, qu'on peut aiſément ſubmerger. Il n'eſt pas poſſible de l'attaquer par un ſiege régulier. On ne pouvait s'en emparer que par ſurpriſe. En conſéquence, Sommelsdyk & Vieuville furent chargés d'aller prendre la Cavalerie des garniſons de pluſieurs Villes que le Comte de Dona Couſin Germain du Prince d'Orange devait amener à Scherpenzeel dans la Veluwe. Gentillot, Major d'un Régiment français, homme de tête & de main, fut chargé de ſe rendre avec cinquante des ſiens à Amſterdam: mais il eut la prudence de choiſir ceux qui devaient

l'accompagner dans les troupes de diverſes nations, pour ne pas faire tomber ſur ſes compatriotes ce que cette entrepriſe avait d'odieux. Il ſe rendit effectivement dans la ville le ſoir précédent, avec cinquante hommes d'élite, armés ſeulement d'épée & de piſtolets de poches, réſolu de ſe ſaiſir d'une porte, quand il verrait arriver les troupes. Le Stathouder de Friſe ſe chargea d'aller ſe mettre à la tête des différentes garniſons, lorſqu'elles ſeraient arrivées de Scherpenzeel à Abkoude. Les Soldats devaient crier en entrant à Amſterdam qu'ils *venaient en qualité d'amis*, & ſur tout ne point faire feu, quand même on tirerait ſur eux, à moins que l'attaque des Bourgeois ne devînt trop violente. Sommelsdyk fut même chargé d'avoir l'oeil ſur le Comte de Naſſau, plein d'une ardeur bouillante & précipitée. Cette entrepriſe paraiſſait d'autant plus facile, que la garde ſe faiſait négligemment à cauſe de la paix, & qu'il était impoſſible de prévoir qu'on pût former un deſſein hoſtile ſur une Ville ſi éloignée des frontieres. 1650.

Le matin du 30 Juillet, jour de l'empriſonnement des ſix députés, fut choiſi pour l'exécution de cette grande entrepriſe. Le Comte de Dona & L'entrepriſe eſt découverte.

1650. Sommelsdyk ſe mirent la veille vers les cinq heures du ſoir à la tête de 14 Compagnies arrivées à Scherpenzeel. Ils paſſerent heureuſement à travers Leusden & Zoest. Quoique la nuit fût devenue d'une obscurité affreuſe, accompagnée de tonnerres, d'éclairs & de pluye, ils étaient arrivés, ſans accident, jusqu'à la Bruye e du Gooiland près du village de Hilverſom; c'était l'endroit où il était le plus facile de s'égarer. Comme ſi l'on eût prévu cet incident, on avait, à force d'argent & de promeſſes, gagné un Chirurgien, dont la maiſon était admirablement bien placée pour ſervir aux Soldats à s'orienter. On l'avait adroitement engagé, ſans lui reveler le ſecret, à tenir ſur ſa plus haute fenêtre, une lumiere qui leur ſervirait de fanal. Mais ce Chirurgien, s'étant imaginé que perſonne n'aurait le courage de ſe mettre en marche dans une nuit ſi mauvaiſe, éteignit ſa lumiere vers les onze heures du ſoir. Ce léger incident décida de l'entrepriſe. Il n'y eut que quatre Compagnies qui ſuivirent la bonne route: les dix autres, n'appercevant nulle part le ſignal qui devait les guider, s'égarerent dans les landes. Elles n'arriverent à Abkoude que trois heures après l'heure indiquée. Le

courier de Hambourg qui les avait ren- 1650.
contrés & qu'on ne pensa pas à arrêter, parce que les troupes ignoraient l'objet auquel on les destinait, ne manqua pas de donner l'alarme en entrant dans la ville. Cette nouvelle fut bientôt confirmée par Gerard Bikker Drossaard de Muiden. On crut d'abord que c'étaient quelques troupes vagabondes de Suede ou de Lorraine qui, depuis quelque tems, faisaient le dégât sur la frontiere & pouvaient s'être flattées de s'enrichir par un coup de main hardi sur l'opulente ville d'Amsterdam. On n'avait pas le moindre soupçon contre les troupes des Etats, qui ne devaient être employées qu'à défendre les villes & non à les attaquer. Corneille Bikker était le seul des quatre Bourguemaîtres Régens, qui pût veiller à la défense de la ville: car l'un d'eux venait de mourir & les deux autres étaient absens. L'Echevin, Jean Huidecoper, le soutint; & le conseil des trente six s'étant assemblé donna promptement des ordres pour mettre la ville en défense. Bientôt les portes furent fermées, les ponts levis haussés, les herses abbatues, le canon traîné sur les remparts & la Bourgeoisie, la garnison & les matelots mis sous les armes. La Baye de l'Y fut couverte de huit vaisseaux de guerre &

1650. l'Amstel garni de plusieurs barques armées. Tous les ordres des citoyens s'empresserent, à l'envi, à offrir leurs services. Le zele patriotique échauffa tous les coeurs. Plusieurs Anabaptistes, dont la religion condamne le port des armes, regardant la défense personelle comme au dessus de toutes les loix, n'hésiterent pas à se rendre aux postes marqués pour les corps de métier où ils étaient inscrits.

Lettre du Prince d'Orange à la Ville.

Ainsi le Comte Guillaume-Frederic, étant arrivé trop tard devant la ville, eut la douleur de voir qu'il n'avait plus d'espoir de la surprendre, & qu'il ne serait pas prudent de vouloir la forcer. Après avoir réfléchi sur ce qu'il devait faire dans une conjoncture si embarrassante, il fit porter aux Magistrats une lettre qu'il avait ordre de lire dans le Conseil, s'il eût pu s'y rendre à la tête des troupes. Elle venait de la part du Prince d'Orange. Comme il n'avait aucun doute sur la réussite du complot, il n'y déguisait point ses sentimens. Il disait franchement, que pour n'être plus exposé à des traitemens outrageans dans la ville, il avait cru devoir y envoyer des troupes, afin d'étouffer la mauvaise volonté de ceux qui l'avaient empeché d'y proposer ce qu'il jugeait utile au service de l'État.

Le conseil, ayant lu cette lettre, ne fit pas attendre la réponse. Il fit partir immédiatement deux Echevins, connus par leur courage & leur prudence, Jean Huidecoper & Simon van der Does. Huidecoper portait la parole. Les Bourguemaîtres, dit-il en s'adressant à Guillaume-Frederic, ont lu la lettre de son Altesse. Ils pensent qu'il n'était pas nécessaire que le porteur fût venu avec une suite si nombreuse. . . . En attendant l'avis des Etats souverains de la Province qu'ils ont envoyé demander, ils pensent que les troupes feraient bien de ne pas trop s'approcher de la ville; parce que les habitans sont résolus d'employer pour leur défense les moyens que Dieu & la nature leur ont départis. „ Le Comte fut sans doute interdit par ce discours; il ne répondit pas un mot." J'ai, „ reprit alors Huidecoper en baissant le ton," actuellement exécuté l'ordre des Bourguemaîtres: puis-je vous donner, d'après moi-même, un conseil d'ami? c'est de soustraire au plutôt votre personne & vos troupes au danger qui vous menace. La ville est remplie de gens d'un étrange caractere: les Régens pourraient se voir réduits à la douloureuse nécessité de recourir à des extrémités violentes." En effet, l'on

1650. Réponse.

1650. avait proposé dans le Conseil des trente-six de percer la digue apelée *zeedyk* ; cet avis qui ne tendait à rien moins qu'à submerger les troupes & une partie des Provinces de Hollande & d'Utrecht, était prêt de passer à l'unanimité, lors que deux voix seules en arrêtèrent l'effet. Pour contenter le peuple, on fut, cependant, obligé de lâcher deux écluses & de percer une petite chaussée : une si grande quantité de terrein en fut inondé que les troupes ne purent s'empêcher de reconnaître qu'il ne tenait qu'à la ville de les faire périr sous les eaux.

Il était déjà tard, & le Prince d'Orange était à souper, lors qu'on vint lui annoncer le malheureux succès de son entreprise. Cette nouvelle l'affecta si fort qu'il se leva brusquement de table & s'enferma dans son cabinet pour s'abandonner librement au chagrin qu'il en ressentit. Dans le premier transport, il jetta son chapeau par terre, refusa de voir qui que ce fût & se mit à frapper des pieds de dépit.

Dépit du Prince d'Orange. *Capell. II 476.*

Cependant, quand le premier accès de sa douleur se fut un peu ralenti, il songea aux moyens de sortir avec bienséance du mauvais pas où il était

Le Prince d'Orange se rend devant Amsterdam.

engagé. Il crut devoir se contraindre. Le lendemain, qui était un dimanche, il affecta d'assister au preche avec beaucoup de dévotion. Le même jour, il demanda audience aux Etats-Généraux & leur déclara qu'il était résolu de se rendre au camp devant Amsterdam. Les Députés de Hollande proposerent de déliberer sur les expédiens les plus propres à détourner les maux qui menaçaient l'Etat. Les autres Députés se bornerent à dire que c'était aux Hollandais à chercher ces expédiens, comme étant mieux instruits de la constitution de leur Province. Le Prince écrivit aux six autres Provinces une lettre circulaire, où il prétend qu'il n'a rien fait que de conforme aux ordres qu'il a reçus des Etats-Généraux le 5 Juin, & *proteste devant Dieu* qu'il n'a d'autre but que l'interêt de la patrie & le maintien de la religion. Quoique les deux cours de Justice se fussent rendues chez lui pour le detourner de poursuivre son voyage, il ne laissa pas de se mettre en marche, accompagné d'un grand nombre d'Officiers & de Gentils-hommes. Il espérait sans doute que la crainte d'un long blocus qui ruinerait le commerce, ferait sur les Amsterdammois ce que le mauvais succès de la surprise

1649.

Wicquef. I. 192. 193. *Herst Leeuw* 34. 70-72. *Capell. II.* 276. *Aitsem. II. I.* 445.

1650. projettée avait empêché de faire. Mais sa consternation fut extrême lorsqu'arrivé à Amsterveen, on lui montra les terres déjà submergées & le péril imminent où étaient exposées les troupes. Ce tableau l'effraya. Il envoya sur le champ Louis de Nassau de Beverweert, qui n'avait rien su de l'entreprise, à la Haye. Il était chargé d'engager les Etats-Généraux à députer solemnellement au Prince d'Orange, pour le prier de faire retirer les troupes & lui épargner ainsi le reproche honteux d'avoir été contraint de retourner sur ses pas, en lui ménageant la satisfaction de paraître se rendre aux Conseils de la République. Les amis du Prince agirent si puissamment que les Etats de Hollande se rendirent eux-mêmes dans l'assemblée des Etats-Généraux. Il fut résolu que le Prince serait prié de revenir à la Haye, de faire cesser les hostilités (*) & de s'abstenir de troubler le commerce. On ne fit au-

(*) Les hostilités se bornerent à des accidens plus bizarres que sanglans. Dix à douze Soldats de la ville, ayant un Anglais à leur tête, imaginerent d'aller rompre une chaussée hors des portes. Un détachement de Cavalerie s'avança pour les chasser; l'An-

cune mention des troupes, ni de l'emprisonnement des six Députés, parce que ceux qui firent dresser la résolution, voulaient se ménager la liberté d'avouer ou de désavouer ces actions, selon le succès qu'aurait le siége; & qu'ils craignaient que le désaveu public de procédés évidemment condamnables 1650.

---

glais fut le premier à prendre la fuite; pour aller, dit-il, demander aux Bourguemaîtres un ordre pour combatre. Les autres jetterent leurs armes pour fuir plus vîte: quelques uns se sauverent à la nage. Il n'y eut qu'un jeune garcon qui ôsât faire feu: il se disposait même à charger une seconde fois, lorsqu'il fut attrappé & poussé dans l'eau. Cependant, l'ardeur des Bourgeois était si grande, qu'on délibera de tenter une sortie; la plus grande partie des Capitaines offrirent même d'aller lever son Alteſſe & de l'amener dans la ville enchaîné. Une Compagnie Bourgeoise qui faisait la garde pendant la nuit à la porte de Haarlem, ayant entendu des henniſſemens, se crut au moment d'être surprise par un détachement de Cavalerie; elle avertit incontinent le Bourguemaitre Bikker, qui vint & crut entendre la même chose. On fit plusieurs décharges. Heureusement que le vent soufflait d'un coté opposé & que le bruit du feu ne fut pas entendu: dans l'a-

Holl. Mercur. de 1650 p. 35. 36. 37. 38. Hoyſt. Leeuw. 79.

1650. n'augmentât la fierté de ceux d'Amsterdam & leur oppoſition aux vuës des ſix Provinces ſur la réforme des troupes.

Il fait un accommodement avec la ville.

Pendant ces délibérations, Guillaume avait entamé avec Amſterdam une négociation qui lui fut encore plus favorable, eu égard aux conjonctures embaraſſantes où il ſe trouvait. Il avait d'abord écrit à la Régence qu'il voulait entrer dans la ville. On envoya quatre Députés pour s'aboucher avec lui. Il commença par leur déclarer que ſon deſſein était d'y mettre des troupes en garniſon. Mais ils connurent bientôt qu'il ne faiſait des propoſitions ſi extraordinaires que pour obtenir des conditions plus avantageuſes. Après

---

larme, cauſée par le déſordre de la nuit, il n'aurait pas été poſſible d'empecher un peuple ardent & furieux de recourir aux meſures les plus violentes: mais lorsque le jour fut venu, on reconnut qu'il n'y avait eu hors de la porte que le cheval d'un meneur de traîneau : on ne dit pas s'il en coûta la vie à ce pauvre animal qui avait failli à cauſer la ſubmerſion d'une armée. Cet accident & celui du Chirugien de Hilverſom ſont une nouvelle preuve que le ſuccès des plus grands événemens tient ſouvent aux plus petites cauſes.

plusieurs allées & venues, l'accord fut signé à Amsterveen. Il fut stipulé qu' Amsterdam accéderait au projet que le conseil d'Etat avait dressé le 15 Juillet, qu'Elle recevrait toujours son Ateſſe avec les honneurs dûs à un Stathouder, & ne lui refuserait jamais audience en cette qualité. Il y eut un article secret qui causa plus de difficultés que tous les autres. Guillaume demanda que les deux freres, André & Corneille Bikker, qui passaient pour les principaux auteurs des résolutions courageuses de la ville, fussent éloignés de la magistrature. Cette demande révolta d'abord le conseil: mais comme le Prince insistait sur ce point, les deux Bikkers offrirent eux-mêmes de se dépouiller de leurs charges pour le repos & l'interêt public. Cette offre fut acceptée; mais le conseil leur fit un remercîment solemnel. Il promit de leur témoigner, ainsi qu'à leur famille & à leurs descendans, sa vive reconnaissance pour un si grand sacrifice. Il ne consentit à leur abdication qu'après que Guillaume eût signé qu'elle ne porterait aucun prejudice à leur honneur ni à leur réputation. On fut étonné de cette condescendance de la part d'une ville si altiere. On répandit même qu'elle semblait se reconnaître

1650.

Amst. Geschied. Liv. XVI. p. 133-138. 131 - 146.

1650. coupable des liaisons illicites & dangereuse qu'on l'accusait d'entretenir avec le Parlement d'Angleterre, alors extrêmement odieux dans toute la République. On voit même que ces bruits étaient de l'espece la plus sérieuse & que Guillaume, en les appuyant, ne parlait de rien moins que d'une alliance entre la Hollande & le Parlement, pour réduire les six autres Provinces sous le joug. Il paraît que rien ne servit plus à déterminer la ville à cet accord où elle ne relâchait effectivement rien de ses privileges, que la crainte des dégats & des calamités irréparables que sa résistance pouvait causer au pays, si elle perçait les digues de la mer, ou à son commerce, si le blocus continuait. D'ailleurs les suites de l'interruption du commerce commençaient à se faire sentir. La cherté des vivres pouvait changer les dispositions du peuple qu'un incident extrordinaire avait animé, dont une grande partie affectionnait la maison d'Orange, & toujours prompt à changer d'étendard, quand il manque de pain. On ajoute que la conduite des autres villes ne contribua pas peu à rendre Amsterdam plus facile. Les États de la Province se contentaient de gémir sur l'attentat contre la liberté, lors qu'il eût fallu

Capell. II. 281. Herst. Leeuw. 30. 463. Aitsem. III. 456. Holl. Merc. 35.

lu prendre des mesures vigoureuses. 1650.
Les Etats-Généraux ne révoquaient point la Résolution dont le Prince s'autorisait. Les autres villes étaient jalouses du commerce d'Amsterdam. Haarlem fournissait des vivres aux troupes, Delft les instrumens nécessaires pour un siege & Leide du Canon & des Munitions de guerre. Gouda fut la seule ville qui montrât un courage vraiment Patriotique (*). Elle défendit aux Soldats de sa Garnison d'obéir aux ordres de Guillaume qui les apelait devant Amsterdam. On fut d'autant plus révolté de l'acharnement de ce Prince contre les freres Bikker, que, quelques mois auparavant, il en avait reçu des services importans. Ces deux freres avaient engagé la ville à lui prêter deux millions, au denier qua-

Herst. Leeuw. 7°.

Wicquef. I. 195 Amst. Geschiedenis Liv. XVI, p. 75.

(*) Il n'est aucune ville qui se soit distinguée plus souvent & plus constamment par des traits de courage pour la liberté. On n'a qu'à se rappeler le rôle qu'elle joua dans les factions des Houcs & des Cabeliaux, lorsqu'il fut question d'offrir la souveraineté à la France, à l'Angleterre, à Guillaume I, lors des factions sous le Prince Maurice &c.

1650. tre, interêt très modique pour le tems, & même à lui faire préſent de cent cinquante mille florins, qu'il demandait à emprunter pour aſſiſter le Roi Charles II, ſon beau-frere. Guillaume avait déjà conclu cet accord, lors qu'il rencontra les Députés des Etats-Généraux. La complaiſance des Etats pour lui, fut ſi grande qu'ils lui permirent de rentrer à la Haye, en habit de chaſſe, parce qu'on ne pouvait lui faire le compliment auquel il devait s'attendre au retour d'une expédition pour l'Etat.

Basnage I. 177. 178.

Elargiſſement des priſonniers. *Wicquef.* I, 199, *Amſt Geſchiedenis Liv. XVI.* 141. 142.

Les Villes qui, jusqu'après l'accord du Prince avec Amſterdam, n'avaient, à l'exception de Dort, ôſé ſe plaindre de l'empriſonnement de leurs Députés, ſe réunirent alors pour les reclamer. Une nouvelle conférence fut entamée. Le Prince conſentit à relâcher les ſix priſonniers, mais après avoir obtenu qu'ils ne ſeraient pas rétablis dans leur charge. Quoi qu'on inférât toujours des clauſes qui mettaient à couvert l'honneur de ces victimes de la liberté publique, Guillaume ne laiſſa pas de tirer avantage de cette condescendance pour juſtifier, dans une apologie qu'il fit paraître, les moyens violens qu'il avait employés contre, diſait-il, des eſprits auda-

cieux, insolens & mal-intentionnés qui cherchaient à bouleverser l'Etat & la Religion. Cette apologie, pleine d'expressions injurieuses & d'assertions fausses, se réfutait assez d'elle-même: les Etats-Généraux & ceux de Hollande aux quels on en remit une copie cachetée, ne jugerent pas à propos de la lire pour ne pas envenimer une playe qui saignait encore. Enfin l'ardeur pour le répos général fut si grand, que la liste militaire dressée le 15 Juilliet fut reçue des deux parties. On convint de casser cinquante cinq compagnies d'Infanterie & douze de Cavalerie, au nom du Prince & du conseil d'Etat. Quant aux quatre compagnies de Cavalerie & aux mille hommes d'Infanterie qui faisaient le sujet de la contestation, on ne devait les entretenir que jusqu'à ce que toutes les Provinces eussent déclaré leur sentiment à cet égard; & on leur assigna cinq ou six semaines pour répondre. 1650. 18 Aout.

Guillaume n'eut pas lieu de se plaindre de la maniere dont fut accueillie la lettre qu'il avait envoyée aux Provinces pour leur exposer sa conduite. La Zéelande, extrêmement mécontente de la paix de Munster & jalouse du commerce de la Hollande, affecta Guillaume loué pour avoir attenté à la liberté.

1650. d'approuver hautement ſon entrepriſe ſur Amſterdam & de l'exhorter à donner toujours de ſemblables peuves de zele pour l'Etat. Les Provinces de Gueldre, de Friſe, d'Overyſſel & d'Utrecht ſe contenterent de remercier le Prince en termes généraux. Les Etats de Groningue, n'étant pas aſſemblés, éluderent une explication, toujours délicate quelque parti qu'ils euſſent pris. A juger les choſes ſans partialité, il faut avouer que, quand Guillaume n'eût pas eu des projets ambitieux, en voyant les atteintes portées à la liberté recompenſées par de ſemblables applaudiſſemens, il était merveilleuſement encouragé à en pourſuivre le cours. Auſſi, dit un Auteur de ce tems là, ce n'eſt pas ce Prince, jeune, bouillant & livré à de vils corrupteurs que nous devons blâmer; c'eſt notre faibleſſe, notre facilité à paraître encore plus empreſſés à courir au devant du joug que lui à nous l'impoſer. Par notre aveugle imprudence à lui confier un pouvoir exorbitant & dangereux, nous conduiſions ſon bras lorsqu'il allait porter le coup mortel à la liberté publique: nous l'avons vu, les uns avec une lâche joie, les autres, avec une froide indifférence, conduire les troupes payées pour nous défendre, à la

Aitſem III. 454. 455.

Schel. proliert. publ. in Burm. Analec. Belg.

ruine de la plus floriſſante de nos villes & faire jetter dans les fers ſix de nos meilleurs Patriotes : le ſilence fut alors regardé comme le plus grand trait de courage. 1650.

Tant de condescendance était bien propre à conſoler Guillaume des incidens qui venaient de faire échouer ſes projets. L'importante ſtipulation par laquelle il n'était pas permis, ſuivant le dernier accord, aux Provinces en particulier, de congédier aucunes troupes étrangeres, ſervait conſidérablement à augmenter ſon pouvoir ſur les troupes. Ces motifs ne pouvaient manquer de le confirmer dans l'idée qu'il n'abandonna jamais de rentrer dans une guerre qu'il n'avait vu terminer qu'avec un extrême regret. Il paraît qu'il entretenait depuis longtems une correspondance réguliere avec le Cardinal Mazarin, auquel il ne manquait, pour être un grand politique, que d'être moins fourbe. On ſait que ce Ministre, pour occuper les Espagnols aux quels la France alors travaillée de troubles civils, ne pouvait tenir tête, prodiguait les promeſſes au Prince d'Orange, au cas qu'il pût engager les Etats à recommencer la guerre. Sachant combien il avait à cœur les intérêts de la maiſon Royale d'Angle- Traité de Guillaume II. avec la France.

1650. terre, il en vint jusqu'à promettre que la France joindrait ſes forces à celles des Etats, pour la rétablir ſur le trône, au cas qu'ils rompiſſent avec les Espagnols. Guillaume fut ébloui par des promeſſes qui s'accordaient ſi bien avec tous ſes projets. Il manda le Comte d'Eſtrades à la Haye & conclut un traité ſigné du 20 Octobre. Il s'engageait à faire déclarer les Etats contre les Espagnols & promettait d'ouvrir la campagne au printems prochain, par le ſiege d'Anvers qu'il devait poſſéder en propre, avec le titre de Marquis, [illegible] pouvait s'en emparer. Les autres [illegible] du traité ſe rapportent au partage de 1635 (*).

(*) L'authenticité de ce traité eſt fondée ſur trois documens du 7 & 15. *Sept.* & 20 *Octob.* datés de la Haye. On les trouve dans les mémoires du Comte d'Estrades. Elle ſe concilie admirablement avec ce que diſent *Wicquefort* I. 198. 176. 220, *Aitſema liv.* 30. & *Basnage* 190. 191. *Année* 1650. On ne peut y objecter que le lieu de la date ; quoi qu'en admettant que le Prince était alors en Gueldre, il ſoit très vraiſemblable, ou qu'il fit de tems en tems de courts voyages à la Haye, quand ce n'eût été que pour viſiter ſon épouſe enceinte & qui approchait de ſon terme, ou

Après l'épreuve que Guillaume venait de faire de la molleſſe des Etats, il ſe flattait ſans doute de les entraîner facilement dans une nouvelle guerre. Peut-être n'eût-il que trop bien réuſſi, ſi une mort prématurée n'était venue interrompre ſes projets. Il s'était rendu dans une de ſes maiſons de Campagne ſituée en Gueldre. Il s'y livrait au plaiſir de la chaſſe avec cet excès qui caractériſait toutes ſes actions, lors qu'il ſentit quelques accès de fievre. Il ſe fit auſſitôt transporter à la Haye, où les ſymptômes de la petite vérole ne tarderent pas à ſe déclarer. Les medecins promettaient de le tirer d'affaire; mais la maladie empira tout à coup; il ne put réſiſter à ſa violence. Il mourut le 6 novembre à l'âge de vingt quatre ans & ſix mois. 1650.

Mort du Prince d'Orange. *Aitſem. III.* 455 - 458. *Herſt.* *Leeuw.* 40.-42. *Wicquef. I.* 201. 202. 220.

Le peuple ne voulut point croire que cette mort fût naturelle; parce qu'elle arrivait à propos pour le grand nombre de ceux qui avaient à ſe plaindre ou à ſe défier du Prince. Le Cardinal Mazarin ne cacha point qu'il

Sentimens divers cauſés par cette mort. *Wicquef I.* 202. 220. 221. *Herſt.* *Leeuw.* 43.

---

que le Comte d'Estrades le vint trouver à la Campagne & que, pour des raiſons politiques, ces pieces furent datées du lieu qui eſt le centre du gouvernement.

1650. avait la même opinion. On ajoute même que, soit dépit de voir tous ses projets dérangés par cette mort, soit mauvaise opinion des hommes qu'il jugeait d'après lui même, il affecta dans les cercles de louer la prudence de ceux qui avaient su pourvoir à leur sureté par ce coup de politique. Sans adopter un bruit qui n'était que l'effet d'une sotte credulité ou d'une méchanceté atroce, il est certain que cette mort causa la plus vive satisfaction aux ardens Républicains. Ils en parlerent comme d'une marque évidente de la faveur du ciel pour la conservation de la liberté publique. Ils ne purent dissimuler la joie qu'ils en ressentirent. La mémoire du Prince fut déchirée avec acharnement. On le peignit dans des couplets satyriques sous les traits d'un loup cruel qui déchire les brebis, d'un fils denaturé qui plonge le poignard dans le sein de sa mere, d'un tyran plus coupable que le Duc d'Albe. On voit encore une médaille frappée pour joindre l'idée de son entreprise sur Amsterdam avec celle de sa mort. D'un côté c'est un cheval fougueux qui s'élance sur la ville avec ces paroles de Virgile: *crimine ab uno disce omnes :* au revers un phaëton foudroyé pour son audace

Vonders Hekeldichten Herst. Leeuw. 40. 41. 42. 43. 45. Wicquef. I. 220. 221.

avec ce demi-vers d'Ovide *magnis excidit ausis*. Ce fut à Amsterdam qu'on se déchaîna le plus vivement contre lui. On mit dans la bourse de ceux qui font les collectes dans les églises, des pieces d'or roulées dans un papier avec un écrit pour faire entendre qu'on devait se piquer de générosité ; puisque la mort du Prince était la plus heureuse nouvelle que put apprendre un peuple qui combattait depuis quatre vingts ans pour la liberté. Les villes & surtout celles dont les Régens avaient été les victimes du ressentiment ambitieux de Guillaume, affecterent de donner leur approbation à la joie populaire en les rétablissant avec honneur dans les charges. L'Espagne ne fut pas moins satisfaite de cette mort. Brun, son Ambassadeur à la Haye, déclara publiquement qu'elle valait plus à son maître que toutes les conquêtes qu'il avait faites cette année en Catalogne, en Italie & dans les Pays-bas. Mais les militaires, les courtisans & tous ceux que l'interêt ou l'esprit de parti attachaient au Prince d'Orange, furent inconsolables. Le Peuple & principalement celui de la Haye qui le considerait moins comme un Gouverneur que comme un souverain, également 1650.

1650. aveugle & extrême dans son amour ou dans sa haine, pleura sincerement sur sa tombe. Les Ministres reformés exhalerent leur douleur dans des panégyriques où ils disaient, que Dieu l'avait enlevé, parce que le monde n'en était pas digne. A les croire, l'Etat devait tomber dans la confusion, dans l'anarchie, puis que, *n'y ayant*, disaient-ils, *plus ni Roi, ni juge en Israël, chacun allait faire ce que bon lui semblerait.*

Guillaume II. ne laissa point d'enfans; mais s'il avait vécu quelques jours de plus, il eût goûté le plaisir de se voir renaître dans un fils dont son Epouse fut heureusement délivrée le 14 Novembre, justement huit jours après la mort du pere. Cette naissance était bien propre à moderer la douleur des deux Princesses, l'une Mere & l'autre Epouse du défunt; surtout de la Jeune Princesse Royale à qui une mort si prématurée enlevait un aimable Epoux qui donnait le plus grandes espérances, & si propre à la consoler de la fin tragique de Charles I. son Pere. Mais cet événement acheva de brouiller les deux Princesses qui ne s'étaient jamais bien accordées en semble. Chacune reclama la tutelle du jeune Prince; ces

Wicquef. I. preuv. 781. 782. 785. 787. 794. Herfst. Leven. 129.

prétentions réciproques causerent de grands débats : l'Electeur de Brandebourg, Philippe-Louis & Frederic-Louis de Baviere, Palatins du Rhin, se mirent aussi sur les rangs ; & cette contestation ne fut terminée qu'au mois d'Août de l'année suivante par la cour de Hollande à qui les Etats de la Province renvoyerent cette affaire. La tutelle fut adjugée aux deux Princesses & à l'Electeur ; de maniere, cependant, que la Princesse Royale y aurait seule autant de part que les deux autres ensemble. 1650.

Guillaume-Frederic devient Stathouder de Groningue & Ommelandes.

Auſſitôt que cet enfant fût né, la Princesse, sa grand-mere n'avait pas manqué de travailler à lui procurer les charges que Guillaume II. venait de laisser vacantes & d'écrire à cet effet une lettre aux Etats de toutes les Provinces, qui ne lui donnerent aucune espérance. Les conjonctures n'étaient pas favorables. Ceux même de Groningue & Ommelandes éleverent au Stathouderat le Comte Guillaume-Frederic, Stathouder de Frise. Le crédit de ce Seigneur de la maison de Nassau s'accrut encore par son mariage avec Albertine Agnès, la seconde des filles du Prince d'Orange Frederic-Henri.

Wicquef. I. 212. preuv. I. 772. Herſſ Leeuw. 44. Aitſem. III. 650. Holl. Merc. de 1652.

Il sollicitait même adroitement la Invitation

1650. des Etats de Hollande pour la Grande assemblée. *Wicquef. I.* 204. 205.

succession aux autres dignités que Guillaume II. laissait vacantes, sous prétexte d'offrir ses services aux Etats. Peut-être les eût-il obtenues, si d'abord la grossesse avancée de la Jeune Princesse, & bientôt après la naissance d'un fils n'eût fourni des prétextes plausibles à ceux qui desiraient d'introduire un changement dans la forme du Gouvernement. Car si d'une part, il paraissait juste de laisser à cet enfant, si c'était un Prince, l'espoir de succéder aux charges qu'avait possedé son Pere; d'un autre côté, il n'était pas prudent de le mettre à la tête des troupes & du Gouvernement. La République était donc dans un état où elle ne s'était jamais trouvée depuis son établissement: car les Princes d'Orange avaient toujours laissé des héritiers capables d'exercer les dignités dont ils étaient revêtus. Aussi Guillaume II eût à peine rendu le dernier soupir, que les Etats-Généraux délibererent sur ce qu'il fallait faire dans une circonstance aussi délicate. C'était un dimanche: la délibération durait encore à minuit: au son de l'horloge, le Sieur de Ghent qui présidait pour la Gueldre, voulut céder le fauteuil au Député de Hollande qui devait lui succéder: mais on lui laissa

l'honneur de finir la délibération. Elle se termina par la Résolution d'envoyer dire à toutes les Provinces de faire passer à leurs Députés de nouveaux ordres sur lesquels ils pussent se régler dans une conjoncture si critique. Les Hollandais ne cachèrent pas leur desir de laisser subsister le changement qui venait d'arriver dans le Gouvernement. Et pour rendre leur projet moins suspect & plus imposant, ils envoyèrent une députation solemnelle aux autres Provinces, les conjurant de faire passer à la Haye un nombre plus considérable de Députés, afin de déliberer sur *l'Union*, la *Religion* & la *Milice*. Pour mieux les gagner ils ne firent plus retentir à leur oreilles que les mots d'amitié, de confiance, de bonne intelligence. Ils affecterent même de ne parler qu'avec beaucoup de ménagement & de respect d'un Prince qui venait de leur donner tant de motifs de mécontentement. Cette réserve dans un tems où les autres Provinces s'attendaient à voir la Hollande abuser impérieusement des circonstances, pour soutenir les prétentions qui venaient de causer tant de débats, ne manqua pas de les charmer. Nous allons voir quel fut l'heureux résultat de ce grand trait de politique. 1650.

1650. Le droit que s'attribuerent les Etats de Hollande dans la Régence des villes ne fut pas un des moindres changemens occasionnés par la vacance du Stathouderat; quand on considere l'influence du gouvernement municipal des villes vacantes dans la constitution. Le Stathouder avait coutume, en qualité de chef de la cour de justice, de choisir les Echevins des villes de Hollande sur la présentation d'un certain nombre de candidats. Dans plusieurs endroits il nommait aussi les Bourguemaîtres. Les Etats de la Province arrêterent que *déformais* & par *un décret irrévocable*, le droit d'élire les Magistrats appartiendrait aux villes qui en avaient déjà la nomination, ainsi qu'aux villes votantes qui n'en ayant pas joui, voudraient le demander. Ensuite les Etats se reserverent le droit de nommer à toutes les charges dans les troupes qui étaient à la solde de la Province. Ils nommerent le Recteur de l'Université de Leide, sur la présentation du senat académique. Ils éteignirent, en quelque façon, la charge de Grand-maître des eaux & forêts; stipulant, cependant, qu'ils auraient égard aux sujets que la noblesse leur présenterait pour les emplois relatifs à cette charge. Ils s'arrogerent le pou-

Les Etats de Hollande s'emparent de plusieurs prerogatives du Stathouderat.

1. *Decemb.*

Aitsem. III. 467. *Groot Plac. IV.* 426, 412, 401, 407, 418, 420, 422, 430.

voir d'accorder les faveurs, les lettres de grace & celles d'abolition. Ils changerent les gardes du Prince en *Gardes des Etats de Hollande*. 1650.

Toutes les villes de Hollande se mirent successivement en possession du privilege dont on leur offrait la jouissance. Il est important de remarquer que les différens corps de la régence furent les seuls qui profiterent des droits laissés vacans par la mort du Stathouder : le peuple ou la Bourgeoisie ne gagna rien à cette révolution. Les habitans de Dort reclamaient les anciens privileges des corps de métier : ils demandaient depuis longtems qu'on publiât un certain régistre, réel ou chimerique, qu'il apelaient le *livre de bois*, parce, disaient ils, que ce livre couvert de deux planches contenait tous leurs privileges. Les corps de métier reclamerent le pouvoir de s'assembler quand bon leur semblerait, d'élire le Conseil des *bonnes gens de huit* dont ils n'avaient que la présentation, de créer les Bourgue-maîtres & plusieurs autres droits non moins importans. On fut obligé de recourir à l'autorité militaire pour étouffer ces demandes qu'on taxa de séditieuses : les principaux chefs furent punis par l'emprisonnement ou l'exil. Je ne doute pas, malgré le silence des autres historiens à cet égard, que les soins

Les Regences des villes de Hollande obtiennent le droit de se perpétuer elles-mêmes.

Wicquef. Liv. v. 272. Holl. Merc. de 1651. Jrill. 67. 68. Aitf. III. 651.

1651.

1651. jaloux des Régens à réunir tous les droits dans les corps aristocratiques, n'aient contribué beaucoup au mécontentement populaire, aux émeutes violentes & à ces retours d'affection pour la maison d'Orange dont le peuple ne tarda pas à donner des marques éclatantes dans toutes les villes & principalement dans celles où il n'avait pas réussi dans ses demandes ambitieuses.

Les villes de Gueldre, de Groningue & d'Utrecht recouvrent aussi leurs droits,

La plupart des autres Provinces suivirent l'exemple de la Hollande. Le dernier Stathouder s'était, à l'imitation de son Oncle, arrogé le droit de changer d'une maniere arbitraire & violente, les Magistrats de Nimegue, dont la nomination appartenait aux corps de métier. Il s'était transporté dans cette Ville le second Janvier 1649; & soutenu par des troupes qu'il avait amenées & par la garnison qu'il avait fait renforcer, il avait dépoſé les magistrats en charge & mis à leur place des gens qui lui étaient servilement dévoués. Les Bourgeois furent outrés d'une infraction que les anciens Ducs de Gueldre & même les Princes Autrichiens, dans l'ivresse de leur plus grande puissance, n'avaient jamais ôsé tenter. Aussi ne manquerent-ils pas de se remettre en possession de

Wicquef. 142. 207. *Aitz.* III. 636. 651. 454. 455. 294. 295. *Herss.* *Leeuw.* 212. 38. 41.

leurs droits à la nouvelle de sa mort. 1651.
Les autres villes rentrerent aussi dans leurs droits, entr'autres Tiel, Bommel, Arnhem, au grand préjudice de la noblesse qui n'avait que trop contribué à favoriser les atteintes portées aux droits des villes dans cette Province. Cet exemple fut même imité par ceux de Groningue, quoiqu'ils se fussent donné un Stathouder. Dans la Province d'Utrecht, il fut arrêté par une *loi irrévocable*, que la nomination des Bourguemaîtres, des Conseillers & des Echevins appartiendrait à perpétuité au *Vroedschap* ou College des Conseillers. *Capell. Gedenksch. II.* 334. 239. 244. 263.

Quoiqu'à la nouvelle du decès de Guillaume, les Etats de Zelande eussent anéanti la qualité de *premier noble* qui rendait la puissance des Princes d'Orange presque absolue dans cette Province, ils avaient rencontré plus d'oppositions dans l'entreprise de régler la nomination des Magistrats sur le plan tracé par la Hollande. Le Stathouder avait dans toutes les villes de cette Province, excepté dans celle de Goes, nommé les Magistrats. Ceux de Flisingue & de Veere soutenaient qu'il avait exercé ce droit, en qualité de Marquis de ces deux villes & non pas comme Stathouder de la Pro- Révolution en Zeelande. *Herst. Leven. III.* 467. *Wicquef. preuv.* 768.

1651. vince. Les Tuteurs du Prince d'Orange appuyaient ce sentiment, pour conserver un droit qui leur échappait dans les autres villes : Cette prétention fut vivement combattue par les autres villes & par les Etats; on eut recours aux procédures judiciaires; mais, après bien des débats, il arriva, suivant la coutume, que le parti du plus fort, celui des Etats, soutenu
1 Sept. par la Hollande, gagna la victoire. Le Collége des Conseillers-Committés de la Province adjugea la nomination aux Etats; mais ceux de Flisingue & de Veere s'arrogerent, d'après l'avis des quatre autres villes de la Province, le droit de nommer eux-mêmes leurs Magistrats. Quand à ces quatre autres villes, il ne tint pas aux partisans de la maison d'Orange qu'on n'y conservât son pouvoir. Thibaut, Seigneur de St. Agathebergh & le Docteur Jean de Landsbergh, tous deux Bourguemaîtres de Middelbourg, proposerent même de nommer au Stathouderat le Prince qui venait de naître. Ils avaient déjà engagé les douze Electeurs qui choisissaient & présentaient au Stathouder le nombre double des candidats destinés à la Régence, à les prendre, non dans la Bourgeoisie, suivant la coutume, mais en partie dans

le Magiſtrat même, afin de conſerver 1651.
dans la Régence les créatures des Princes d'Orange aux quels ils devaient leur emploi: Les Bourgeois, dont cette diſpoſition imprévue anéantiſſait les eſpérances, en furent indignés. Ils eurent la politique de mettre les miniſtres de la Réligion dans leurs interêts. Quelques prédicans tonnerent en chaire contre ces innovations, & les firent enviſager comme d'une eſpece ſi dangereuſe qu'ils ſouleverent la populace. Elle courut en fureur devant la maiſon où les Etats étaient aſſemblés & menaça d'immoler à ſa vengeance les deux Bourguemaîtres. Ils n'échapperent à ſa fureur que par la fuite; la maiſon de Landsbergh fut forcée & tous ſes meubles furent pillés ou détruits. Depuis cette époque, Middelbourg, Ziriczee, Goes & Thoolen, nommerent leurs Magiſtrats en vertu des patentes que les Etats leur délivrerent. Les Nobles de Zéelande voulurent auſſi profiter de la révolution, pour reſcuſciter leurs anciennes prérogatives. Les familles de Cats, de Borſelen, de Borſelen van der Hooge, & de Tuil de Serooskerke, préſentaient à cet effet une Requête aux Etats de Zéelande. Cette demande paraiſſait fondée, attendu qu'ils n'avaient

1651. cédé leurs droits que pour augmenter le pouvoir du *Premier Noble*, dont la suppression devait les faire revivre. Mais les villes qui se trouvaient en possession de toute l'autorité, n'avaient garde de la partager avec les Nobles. Ils furent donc obligés de céder à la force.

Changement extraordinaire dans les esprits.

On eût dit que la mort du Prince d'Orange avait entierement changé les esprits. Comme si lui seul eût été l'ame de toutes les divisions précedentes, elles semblaient s'être éteintes avec sa vie. Autant l'animosité réciproque des Provinces avait éclaté avec violence, autant paraissaient-elles s'empresser à l'envi à cimenter leur commune harmonie. Le même interêt à se parer des dépouilles du Stathoudérat & surtout la conduite sage & modeste de la Hollande contribuerent beaucoup à ramener la bonne intelligence. Toutes les Provinces firent un accueil gracieux aux Députés de Hollande qui vinrent les inviter à la Grande assemblée, & promirent de ne rien négliger pour la rendre brillante par le nombre des Députés & intéressante par l'importance des affaires. Les Zéelandais que la Hollande avait eu soin d'assurer de sa disposition à favoriser la Compagnie des Indes occidentales & le commerce avec l'Angleterre au fond des quels

Holl. Ref. Nov. Dec. Wicquef. trouv. 743.

ces insulaires étaient les plus intéressés, passerent tout d'un coup de la haine la plus forte aux démonstrations de l'attachement le plus vif. Ils affecterent de repondre aux Députés qu'ils regardaient les Hollandais comme leurs plus anciens & leurs plus fideles alliés, avec lesquels la conformité de religion & d'interêt devait les unir à jamais. 1651.

Ainsi rien ne s'opposant à la tenue de la grande assemblée, toutes les Provinces s'étaient empressées d'envoyer à la Haye un grand nombre de Députés avec d'amples instructions. Quoiqu'elles n'y parussent pas en corps d'État, à l'exception de la Hollande, & des deux quartiers de la Gueldre, Nimegue & Veluwe, cette assemblée ne laissait pas d'être extrêmement respectable par les objets importans qu'elle était chargée de discuter & par l'autorité plus ou moins grande, confiée par les diverses Provinces à leurs Députés. Afin de la rendre plus éclatante & plus solemnelle, on fit préparer, pour la recevoir, la grande salle de la cour, que l'on avait décorée des drapeaux, des étendards & des autres trophées glorieux enlevés aux Espagnols. Nous ne ferons que parcourir les principaux articles qui furent agités; & pour ne

Ouverture de la Grande assemblée.

Capell. II. 334. 335. 338. 341.

Holl. Merc. Janv 1651.

Wicquef. Liv. V. 239.

1651. pas diviſer l'attention du lecteur, nous ſuivrons plutôt l'ordre des matieres que celui des délibérations. La premiere ſéance fut ouverte le Mercredi 18 Janvier par le Sieur Pibo de Donia, qui préſidait alors pour la Province de Friſe. Après avoir complimenté les Députés ſur le zele qui les avait amenés en ſi grand nombre dans ce lieu, il pria les Députés de Hollande de faire l'ouverture des points qu'on devait agiter; puisqu'ils avaient, les premiers, ſollicité la convocation de cette aſſemblée extraordinaire.

Diſcours du Grand-Penſionaire Cats. *Wicquef. Liv. V.* 239.

Le Grand-Penſionaire Cats prit alors la parole de la part des Etats de Hollande. „ Louanges & graces éternelles ſoient rendues, dit-il, au Dieu Tout-puiſſant qui nous raſſemble dans ce lieu où jadis nos prédéceſſeurs abjurerent le joug Eſpagnol qu'ils avaient briſé, où ils jetterent les fondemens ſolides de la liberté nationale; où, de toutes parts, les glorieux trophées de nos immortelles victoires frappent nos yeux & pendent ſur nos têtes". Après ce début qui ſe reſſentait du génie poétique de l'Orateur, il parla de l'état où ſe trouvaient les Provinces. Il repréſenta que la Hollande s'était toujours ſignalé pour l'avantage de la confédération & qu'après avoir ouvert gé-

néreuſement ſa caiſſe, même jusqu'à s'épuiſer, ſon zele ne s'était pas ralenti; qu'elle en donnait actuellement un témoignage éclatant par la part qu'elle avait eue à la convocation de cette auguste aſſemblée, où l'on devait affermir ſur des fondemens inébranlables, *l'Union*, la *Religion* & la *Milice*. Quant aux deux premiers objets, dit-il, il ne s'agit que de s'en tenir aux articles de l'Union d'Utrecht & aux canons dogmatiques du Synode de Dort. Quant à la milice, il importe de conſiderer trois circonſtances qui n'étaient pas encore arrivées dans la République depus ſa fondation; la premiere, c'eſt la paix, la ſeconde, c'eſt la mort étonnante & ſubite du Prince d'Orange, ſans qu'il reſte perſonne de cette branche qui puiſſe gerer les emplois qu'il a laiſſés vacans; la troiſieme, c'eſt que nous avons un Maréchal-de-Camp pour commander les troupes au défaut d'un Capitaine-Général. Sur ces obſervations, il prenait occaſion d'inſinuer qu'on devait conſerver ce Maréchal de Camp, le Conſeil d'Etat & tous les autres Officiers des Garniſons & des troupes dans leurs fonctions actuelles; que l'on ne ferait jamais marcher des Soldats d'un lieu à un autre, ſans le conſentement de la Province d'où on

1651.

1651. les tirerait & de celle où ils ſeraient envoyés ; Que chaque Province aurait la diſpoſition des emplois Militaires dans les troupes qu'Elle payait, recevrait leur ſerment ainſi que les Etats-Géneraux, & que ceux-ci n'en diſpoſeraient que dans les pays ſoumis à la Généralité. Après avoir ainſi préparé les eſprits, il finiſſait en faiſant appercevoir le projet des Etats de Hollande de ne plus élire ni Capitaine-Général ni Stathouder, & le danger de confier les armées à un Lieutenant. Pour mieux les perſuader, il mit devant leurs yeux l'exemple des Républiques anciennes de la Grece & de Rome & même celui des Républiques nouvelles de l'Italie & de la Suiſſe, qui ne choiſiſſaient des Généraux que pour les tems d'expédition ou de bataille. Il alla chercher des exemples jusques dans l'hiſtoire ſacrée & fit remarquer que les Hébreux avaient toujours ſuivi le même ſyſtême & que Dieu ne leur avait accordé, que dans ſa colere, le droit de ſe choiſir un Roi ou chef perpétuel. Il s'en fallait beaucoup que ces comparaiſons fuſſent juſtes. Il y avait bien de la différence entre les Provinces-Unies & des nations de Soldats, ou réunies en une ſeule République ou n'ayant ni aſſemblées permanen-

manentes, ni finances, ni interêts à démêler avec leurs voisins. D'ailleurs l'orateur était obligé d'atténuer ses idées en les généralisant, & de s'en tenir à indiquer les vuës de ses maîtres pour ne pas effaroucher ceux qui pensaient différemment. 1651.

Efforts des Hollandais pour faire supprimer le Stathouderat. *Aitzem. III.* 467.

Quoiqu'il en soit, le discours de Cats ne reçut pas une approbation universelle. Avant l'ouverture de l'assemblée, les Hollandais avaient bien eu de la peine à gagner la Zéelande, qui paraissait inclinée à nommer ou du moins à désigner au Stathouderat, l'enfant que la Princesse d'Orange venait de mettre au monde. Ils eurent besoin de toute leur éloquence pour les détourner de ce projet. C'était, dirent-ils, une démarche précipitée que de mettre l'espérance de l'Etat dans un Prince encore au berceau: au moins faut-il attendre que l'âge développe ses qualités & nous apprenne, s'il ne marchera pas sur les traces de son Pere ou du Prince Maurice, en attentant à la liberté publique? D'ailleurs quelle reconnaissance nous devrait-il pour un choix si prématuré? Il ne manquerait pas de le regarder comme un bien qui lui revient par droit d'héritage & non comme un effet gratuit de notre généreuse faveur. On insinuait, mais d'une maniere plus couverte, que le

1651. Prince avait des relations étroites avec la France, l'Angleterre, le Danemark; qu'il posſédait des biens immenſes dans la République, où il n'avait déjà que trop de puiſſance, & qu'il ſerait dangereux pour la liberté de l'augmenter. On préſentait le danger comme d'autant plus grand, que les Stathouders avaient déjà aspiré à la ſouveraineté & s'étaient arrogé dans l'armée & dans l'Etat une autorité qu'aucun des anciens ſouverains n'avait connue. On s'autoriſait même de l'exemple de ces Républiques ſi fameuſes, qui avaient eu recours à des précautions bien plus rigides, en banniſſant par l'oſtracisme des citoyens dont la puiſſance paraiſſait menacer la liberté, ou même lui faire ombrage. Ces raiſons & d'autres ſemblables furent plus puiſſantes ſur l'eſprit des Zéelandais que les ſollicitations des deux Princeſſes & de leurs partiſans. Ceux de Friſe & de Groningue ne voyaient pas d'un oeil content que les autres Provinces cherchaſſent à ſe dérober à un joug qu'ils s'étaient impoſés. Cette importante diſpute fut diſcutée dans pluſieurs aſſemblées; non pas directement: car les Provinces oppoſées au Stathouderat ſoutenaient que cette affaire regardant chaque Province en particulier n'ap-

Wicquef. Liv. V. 244.

partenait pas aux délibérations de la grande assemblée: mais, indirectement; lorsque les délibérations s'arrêtterent sur l'article de l'Union. La grande assemblée s'était d'abord réunie à poser le traité d'Utrecht comme un fondement inébranlable: mais il y avait dans cet acte des dispositions qui, n'étant adaptées qu'aux circonstances du tems où il avait été dressé, laissaient une incertitude dangereuse sur des points essentiels. Suivant les articles I, IX & XVI, dans les différends relatifs aux affaires qui touchent à la confédération comme la paix, la guerre, les impositions &c., & dans ceux élevés entre les Provinces confédérées sur des objets particuliers, lors du moins qu'il n'y avait aucune des Provinces assez neutre pour pouvoir prononcer, l'arbitrage ultérieur était déféré aux Stathouders; mais seulement aux Stathouders d'alors & provisionnellement. Ainsi ces Stathouders étant morts, il n'y avait plus dans la confédération de moyen légal & solide pour terminer les disputes de la plus grande importance. L'article VII de l'instruction donnée au Prince Maurice remet cet arbitrage aux Provinces neutres. On avait bien, depuis, recouru quelquefois aux Stathouders; on

1650.

(*) *Confer Wagen XII. 860. Verkl. der Un. I. 75. II. 27. M. Van den Spiegel onuitgeg. stukk. les I. 43.*

't Leven van Fredr. Henri II. 146.

1651. avait en 1637, reclamé l'arbitrage de Frederic-Henri, dans les disputes élevées à l'occasion des Amirautés; mais la Hollande avait protesté contre cet arbitrage: elle soutenait que, dans la plupart de ces différends, un Stathouder ne pouvait gueres être assez impartial pour être un arbitre compétent. D'après une incertitude sur des objets d'une si grande importance, comment espérer de maintenir l'Union entre des Etats, ligués, il est vrai, par une étroite confédération; mais tous également jaloux de leur indépendance & de leur souveraineté particuliere? La grande assemblée, ayant pour son principal objet d'affermir les fondemens de l'Union, ne pouvait manquer de s'occuper de ces détails. Les Frisons en prirent occasion d'en inférer la nécessité de rétablir le Stathouderat dans toutes les Provinces. Ils commencerent par donner une interprétation forcée aux articles de l'Union d'Utrecht, soutenant qu'elle établissait la nécessité des Stathouders & celle de leur arbitrage. Les Hollandais leur ayant observé qu'un enfant n'était pas propre à remplir cette auguste dignité, les Frisons firent une ouverture bien opposée aux sentimens qu'ils avaient temoignés quelques années auparavant con-

Capell. Gedenkst. II. 346. voy. ci dev. p. 124.

Aitz. III. 510. Herst. Leeuw. 62.

tre la réunion des Stathouderats sur une seule tête (*). Ils insinuerent, dans une conférence particuliere avec ceux de Hollande, que, s'il n'y avait dans la maison d'Orange aucun Prince en état de remplir cette charge, on en trouverait dans celle de Nassau qui étaient doués de toutes les qualités requises. Il est aisé de concevoir combien cette ouverture était peu capable de changer des esprits encore ulcérés contre le Comte Guillaume qui avait eu tant de part à l'expédition sur Amsterdam. Quelques jours après, les Frisons firent, dans la grande assemblée, la lecture d'un écrit long & diffus, pour montrer que les Provinces qui n'avaient pas encore de Stathouders, ne pouvaient s'en passer. Ils prodiguerent les citations; comme s'ils eussent voulu montrer qu'ils connaissaient l'antiquité, aussi bien que ceux qui défendaient le sentiment contraire au leur. Ils ne manquerent pas d'alleguer les troubles causés par les Démagogues dans la République d'Athenes. Ils prétendirent même, par un trait d'érudition plutôt que de jugement, s'autoriser des dissensions survenues dans la Ville de Rome, lorsqu'elle eût ignominieusement chassé ses Rois. Le Gouvernement policratique n'offrait, selon

1651.

(*) *Voy. ci-dev. p.* 137. *Tom. V.* 418. *Holl. Rés.* 24 *Janv. p.* 35.

1651. eux, qu'une ſource inépuiſable & féconde d'émeutes & de calamités ; mais le Stathouderat était, diſaient-ils, *l'ancre ſacrée*, capable de fixer le vaiſſeau agité de l'Etat ou la *panacée ſalutaire* qui guériſſait tous ſes maux. Pour prouver cette ſinguliere aſſertion, ils ajoutaient que les Stathouders étaient les plus capables de maintenir l'Union & d'étouffer les diviſions par leur arbitrage. Ils aſſuraient même que cet arbitrage leur étant déféré par l'acte fédératif, leur exiſtence était devenue une portion eſſentielle de la conſtitution ; & que tel avait été le but des auteurs de cet acte, de l'avis de l'illuſtre Guillaume I: comme ſi l'on pouvait ignorer que ce Prince préparait déjà des projets bien autrement oppoſés à ceux d'une confédération Républicaine. Après pluſieurs autres raiſons tirées de fort loin, ils finiſſaient par conclure, ſur des ſuppoſitions également gratuites & faciles à renverſer, que la République ne pouvait ſe ſoutenir qu'en conſervant les fondemens ſur leſquels elle était bâtie. Pluſieurs raiſons paraiſſent cependant prouver que les Friſons n'étaient pas des juges infaillibles dans cette matiere ; parce que les exemples des anciens ni des modernes ne prouvent rien pour une République dont la forme eſt ſi différente de la

leur; & que, pour raiſonner juſte, ils auraient dû attendre, ſi le défaut de Stathouders qu'on n'avait pas encore vu, produirait les malheurs qu'ils faiſaient enviſager. D'ailleurs, ſi les Friſons n'avaient pas des motifs de plainte & de mécontentement contre les Stathouders, ſoit parce qu'ils avaient toujours eu ſoin de leur donner de fortes entraves par des inſtructions bornées, rigides & préciſes, ſoit parce que leur gouvernement conſervait beaucoup de reſtes de la démocratie; ceux de Gueldre, d'Utrecht & ſurtout de Hollande étaient dans un cas tout différent. Ils avaient vu les Stathouders s'emparer ou ſe jouer des droits les plus précieux de la liberté publique. Dès l'an 1593, le Prince Maurice s'était affranchi d'une partie des entraves que lui impoſaient ſes inſtructions, en ſecouant le joug du conſeil créé pour l'aſſiſter. On avait oublié de renouveller les mêmes inſtructions pour Frederic-Henri: une ſimple commiſſion avait élevé ce Prince au Stathouderat; de ſorte qu'avec la préſidence dans le corps des nobles qu'il avait ſu acquérir, il avait non ſeulement les mains libres; mais l'accès aux aſſemblées d'Etat où ſon influence ne pouvait manquer de gêner la 1651.

1651. liberté des délibérations. Auſſi les Etats de Hollande ne jugerent pas néceſſaire de répondre au mémoire des Friſons, d'autant plus qu'ils étaient ſurs de quatre Provinces qui penſaient comme eux. Ainſi les Stathouders ne pouvant plus être choiſis pour arbitres des différends, on propoſa pluſieurs autres expédiens. Cette affaire occupa un grand nombre de délibérations : mais on ne put jamais s'accorder. On ſait que cette incertitude qui ſubſiſte encore n'a pas eu toutes les ſuites les funestes qui paraiſſaient devoir en réſulter ; & que les voies de l'inſinuation & de la douceur, quoique incertaines & inſuffiſantes, ont eu des effets qu'un tribunal autoriſé à prononcer impérieuſement aurait eu de la peine à ſe promettre.

La charge de Capitaine-Général abolie.

Les partiſans du Prince d'Orange ne firent pas de moindres efforts pour lui procurer la charge de Capitaine-Général, qui tenait à l'article de la *Milice* qu'ils n'en avaient faits pour lui procurer celle de Stathouder lors qu'on délibérait ſur l'article de *l'Union*. La Princeſſe douairiere avait d'abord craint que cette aſſemblée extraordinaire ne prît des meſures pour anéantir l'autorité de la maiſon d'Orange. Pour capter la bienveillance des Etats-Géné-

Capell. II. 339.

raux, elle avait commencé par leur offrir une Requête respectueuse, leur recommandant les interêts de son petit-fils, & déclarant que tout ce qu'on ferait pour lui serait regardé comme un effet de la faveur & de la bonne volonté des Provinces. Cette Requête parut faire impression. La plupart des Provinces, de celles même qui n'avaient pas désiré le rétablissement du Stathouderat, ne paraissaient assez portées à désigner le Prince à la charge de Capitaine-Général, en lui donnant un Lieutenant, jusqu'à ce qu'il fût en âge d'en gérer les fonctions. Les Hollandais exposerent un grand nombre d'observations lumineuses & de raisons solides pour traverser ce projet. Ils voulaient faire déferer l'autorité suprême des affaires militaires au Conseil d'Etat, où ils avaient plus de voix que dans les Etats-Généraux & la disposition particuliere des Compagnies Militaires aux Provinces respectives qui les entretenaient. Pour détruire les allégations fondées sur des erreurs importantes, ils montrerent que la charge même de Capitaine-Général était originairement du ressort de chaque Province en particulier & non de l'assemblée des Etats-Généraux. Ils firent remarquer qu'il y avait bien

1650. *Aitz. III. 511 516 538. Herst Leeuw. 66. 86. 88. 89. 69. Wicquef. Liv. V. 241-248. Capell. II. 343.*

1651. de la différence entre l'emploi d'un *Gouverneur-Général* tel que le Comte de Leicester l'avait été & celui des *Capitaines-Généraux*. L'autorité du prémier s'était étendue sur toutes les Provinces & même sur les Stathouders des Provinces particulieres; celle des seconds sur les troupes seulement. Plusieurs de ces Stathouders avaient eu la charge de Capitaine-Général sur les troupes de leurs Provinces respectives. Ils firent aussi remarquer que la charge d'Amiral-Général formait une dignité particuliere qui n'était point annexée à celle de Capitaine-Général. Pendant que ces points importans étaient débattus, ils apprirent qu'on travaillait sous main en Zéelande à faire déférer le titre de Capitaine-Géneral au Prince d'Orange. Cette nouvelle les alarma. Un pareil exemple pouvait ébranler les Provinces qui ne s'étaient pas expliquées sur cet objet, & décider celles de Frise, de Groningue & de Gueldre qui avaient ouvert un avis conforme à cette élection. Pour faire échouer une démarche, dont les conséquences n'allaient à rien moins qu'à ruïner leurs projets, ils imaginerent d'envoyer promptement une députation aux Etats de Zéelande. Cette commission délicate fut confiée à Ja-

Wicquef. V. 249. 260.

cob de Waſſenaar, Seigneur d'Obdam, à Jean de Witt, alors Penſionaire de Dort, à Guillaume Nieuwpoort, Conſeiller de Schiedam & à François Riccen, Penſionaire de Purmerende. Ces Députés repréſenterent l'inutilité d'une pareille élection dans le tems d'une paix qui paraiſſait devoir être longue & les inconvéniens d'un choix prématuré en faveur d'un enfant, auquel il faudrait ſubſtituer un Lieutenant, qui, pour cimenter ſa propre autorité, pourrait exciter des factions & des troubles dans l'Etat. Quoiqu'on ne fît à ces repréſentations & à d'autres non moins ſolides qu'une réponſe vague & générale, les changemens qui ſurvinrent enſuite en Zéelande & dont nous avons déjà parlé, ramenerent entierement les Zéelandais au ſentiment de la Hollande. L'on eut beau repréſenter qu'un Maréchal de Camp n'aurait jamais aſſez de crédit pour ſe faire obéir des officiers ſupérieurs; & que déjà les Comtes de Naſſau refuſaient de recevoir les ordres de Brederode; qu'il était facile de prévenir les ſuites dangereuſes de l'ambition d'un Lieutenant par une commiſſion limitée & rigide; & qu'une République, où fermentaient tant d'interêts & de jalouſies, ne pouvait être ſans chef. L'influence & les raiſons de la 1651.

1650. Hollande l'emporterent. Ainsi la nomination d'un Capitaine-Général ne fut plus proposée dans la grande assemblée.

L'article de la milice decidé. 16 *Juin. Wicquef.* Liv. V. 254. 255.

L'affaire de la milice ne laissa pas de causer encore bien des débats: elle ne fut décidée qu'au milieu du mois de juin, d'après les articles suivans. Il fut convenu que l'assemblée des Etats-Généraux aurait, provisionellement & jusqu'à la Résolution ultérieure de tous les confédérés, la disposition des patentes ou ordres pour la marche des troupes, après l'avis préalable du Conseil d'Etat & sur une instruction que les Etats particuliers devaient dresser. On ne ferait marcher aucunes troupes d'un lieu à un autre, sans le consentement des Provinces d'où on les tirerait & de celles où elles passeraient; si du moins ces Provinces avaient droit de suffrage. Les Etats particuliers pourront, cependant, donner des ordres pour changer les troupes qui sont dans leurs Provinces respectives. Les militaires feront serment, non seulement à la généralité, mais encore aux Etats de la Province qui les paye & de celle où ils sont cantonnés. On dressa, depuis, *l'instruction* qui devait regler le conseil d'Etat; mais ce college qui voyait, avec

chagrin, une si grande partie de son autorité transportée aux États-Généraux y opposa bien des difficultés; & ce ne fut qu'en 1671 que cette instruction fut adoptée sous serment. 1651.

La *Religion* fut le troisieme point discuté dans l'assemblée générale. Il ne fut pas le moins important. Quoique les Provinces n'eussent aucun projet d'établir une Religion nouvelle; il paraissait cependant nécessaire de s'expliquer sur cet article, où la Hollande n'était pas irréprochable. Elle tolerait les Juifs, les Catholiques & même les Arminiens: ainsi lorsqu'elle avait voulu réformer les troupes on n'avait pas manqué d'en inférer, par un raisonnement très juste & très palpable, qu'elle cherchait à détruire la religion réformée. Nous avons prouvé ailleurs que, le culte Catholique est adopté ou toléré par l'Union, & que les articles de ce traité, ne pouvant être abolis que d'un consentement unanime, les loix penales que les États particuliers ont faites depuis contre cette religion, sont des infractions aussi manifestes, que s'ils avaint fait la paix, la guerre &c., sans le consentement des autres confédérés. Mais dans ces sortes de cas, dit Aitsema (*), la force est toujours la loi suprême.

Rigueur des États à l'égard des Catholiques.

(*) *Aitsema. III. 5. 6. &c.*

1651. On était si severe à cet égard qu'on ne voulut jamais permettre aux Régimens Français d'avoir des Aumoniers de leur religion; quoique, continue le même auteur, le Monarque ne cessât de représenter que c'était une grande cruauté aux Etats de faire perdre le salut éternel à ses sujets qui sacrifiaient leur vie temporelle à leur service. Le zele des Ministres était surtout exalté par les dernieres conquêtes faites dans le Brabant & dans le pays d'Outre-meuse, où le maintien de la foi Catholique avait été stipulée par des capitulations formelles.

Harangues de ceux de Zéelande & de Gueldre contre les Catholiques.

Ceux de Gueldre furent les premiers qui s'expliquerent sur cet article. Ils insisterent sur l'acceptation du Synode de Dort comme la loi générale qui devait regler toutes les églises publiques. Ils dirent qu'il fallait mettre à exécution les placards contre le Papisme & arrêter les progrès de cette religion. Les Zéelandais ajouterent plusieurs choses à cet avis. On ne devait, il est vrai, molester la conscience de personne: mais devait-on tolerer des assemblées qui ne pouvaient se tenir qu'au préjudice de la vraie religion, au grand chagrin des vrais fideles, à la joie des faux-freres? Il est vrai qu'il est des Etats où cette diversité de religion n'al-

tere pas la bonne harmonie de la so- 1651.
ciété. Mais des exemples ne sont pas des preuves: chaque peuple a un caractere particulier & une constitution différente : une pareille tolérance est impraticable & serait funeste & pernicieuse dans ce pays. A cette déclaration singuliere & bien propre à nous montrer combien l'on était éloigné des saines opinions sur la tolérance, si générales aujourd'huy ; ils ajoutaient une imposture palpable, savoir que les prêtres qui venaient des Pays-bas Espagnols, soutenaient n'être pas sujets du Roi d'Espagne & ne dépendre que du Pape ; & qu'ils ne pouvaient s'autoriser de la paix de Munster pour entrer dans le pays.

Harangue des Ministres Réformés.

Les Députés des Synodes ne manquerent pas de rencherir sur des observations si propres à échauffer leur zele. On leur avait permis d'envoyer des Députés à la Grande assemblée: on paraissait craindre qu'ils ne soulevassent les peuple, s'ils n'étaient consultés dans une affaire qui les intéressait de si près. Les membres de cette auguste assemblée, réflechissant sur les prérogatives affectées au clergé dans les autres pays, ne laisserent pas de goûter une satisfaction secrete en voyant les députés de leurs églises réduits à la condition de sim-

1651. ples ſujets & obligés de leur parler debout & tête découverte. Lotius paſteur de la Haye porta la parole. L'Égliſe, dit-il, était la bien aimée du Dieu puiſſant qui eſt l'alpha & l'omega, le premier & le dernier, &c. Il détruit ou conſerve les empires ſuivant qu'elle y eſt protégée ou perſécutée. Ils doivent donc *élever Jeruſalem au deſſus de tout;* & faire triompher la foi, ainſi qu'elle a été développée, d'après la ſacrée parole de Dieu, dans le Synode de Dort. Mais avant toutes choſes, il faut abolir les idolatries, les ſuperſtitions, les hiérarchies des Papiſtes: il faut abattre leurs images, renverſer leurs autels, comme des pratiques directement contraires à la parole divine, à la ſûreté de l'Etat; au ſalut des ames. Les Papistes ont ôſé réſiſter violemment à ceux qui voulaient s'oppoſer à leur culte abominable: il eſt donc à craindre qu'ils n'égorgent les Magiſtrats; attendu que les idolâtres ſont d'un naturel ſanguinaire, & regardent comme une œuvre méritoire de manquer de foi aux hérétiques & de tremper les mains dans leur ſang. Ils n'oublierent pas d'exciter les États à ſévir contre les autres ſectes & particulierement contre les Juifs & les Arminiens. Ils demanderent qu'on fît des

Aitſem. ibid.

loix contre les faux-ſermens, la profanation du *Sabbat*, (ce fut leur terme,) contre les maiſons infames, les comédies, les académies de Danſe, les Danſeurs de corde, le luxe &c. Car ſuivant eux ces péchés & ſurtout la tolérance religieuſe avaient attiré le courroux céleſte ſur le pays: c'étaient les ſeules cauſes des fievres malignes, de la décadence du commerce, des inondations, de la cherté des vivres, & de la mort des plus illuſtres perſonages. Ils propoſerent, en même tems, un mémoire ſur les moyens qu'ils jugeaient propres à extirper les ſectes & ſurtout le Papisme. Il fallait, dirent-ils, fermer l'entrée du pays aux prêtres quelconques, abolir les cloîtres ou beguinages, priver les Papiſtes de tout emploi, déclarer leurs enfans bâtards excepté ceux qui ſe rendraient réformés, ſupprimer leurs conventicules, leurs écoles, les empêcher de s'aſſembler dans les granges ou dans les barques, de fermer leurs boutiques les jours de fête & les Prêtres des Miniſtres étrangers de prêcher dans la langue du pays &c. 1651.

On ne ſait lequel révolte davantage ou de l'intolérance ou de l'abſurdité de ces obſervations. Elles ne ſont pas ſeulement tirées fidelement du mémoire préſenté par Lotius: elles ne

1651. contiennent même rien qui ne se trouve dans les divers Placards déjà publiés contre le Catholicisme. Il ne paraît pas qu'ils fussent observés; parce qu'il n'est gueres possible qu'une nation éclairée & naturellement douce exécute à la rigueur des ordres qui répugnent si sensiblement aux lumieres de la raison & aux sentimens de l'humanité. On avouait, il est vrai, qu'on ne devait pas molester les consciences: mais cette indulgence suffit-elle aux ardens Zélateurs d'une religion chargée de cérémonies & de pratiques? On ne disait pas positivement qu'il fallait les brûler: mais on voulait les jetter dans des appréhensions continuelles d'être dévorés par des flammes qui ne s'éteignent jamais; en leur ôtant le pouvoir de puiser dans les exhortations publiques & dans l'usage des sacremens, des consolations pour cette vie & des sûretés pour l'autre. Fanatiques, intolérans que direz vous? que le zele de la gloire de Dieu dévore votre ame & qu'on ne saurait prendre trop de précautions pour garantir la saine doctrine du voisinage contagieux des cultes impies & idolâtres. Mais Dieu n'est-il pas assez puissant pour vanger sa propre querelle? Vous a-t-il confié la défense de sa cause par un acte authentique que vous

puissiez nous produire? Croyez-vous 1651.
que vos adversaires ne sont pas aussi dévorés de la gloire de Dieu & de l'amour de la verité? Ils ont leurs raisons, comme vous avez les vôtres. Qui sera le juge, l'arbitre? n'est-ce pas celui qui se trouvera le plus fort? Les Papistes dites-vous, sont des gens cruels & sans foi, surtout à l'égard de ceux qu'ils traitent d'hérétiques. Mais ne l'étaient-ils dans le tems que vous fites avec eux des actes de confédération solemnelle? Peut-on traiter avec des hommes, sans rendre témoignage à leur bonne-foi? Vous reconnutes même solemnellement qu'ils pouvaient être bons citoyens, bons patriotes. Vous ont-ils forcé, depuis, à changer de langage? Ne seraient-ils pas en état de prouver que, depuis cette époque, vous avez été bien plus cruels & plus perfides envers eux qu'ils ne l'ont été envers vous? Ne peuvent-ils pas prouver que leur condition actuelle en est une preuve toujours vivante, toujours révoltante? L'acte qui est la base de votre existence politique, n'est-il pas aussi la baze de leurs droits? Ces droits établis par un consentement commun & unanime ont-ils pu être annullés par les édits de quelques membres, par

1651. des infractions particulieres? Un pareil accord peut-il être annullé que du consentement des deux parties intéressées? Ainsi tant qu'il restera un Catholique dans vos Provinces, n'aura-t-il pas droit de reclamer les avantages qui lui sont assurés par l'Union d'Utrecht? Un fils a-t-il jamais tort de suivre la religion de son Pere? Qui sont les pertubateurs de la société, ou celui qui veut suivre la religion de ses ancêtres, ou ceux qui le troublent dans l'exercice de ce droit? Nous verrons bientôt les Anglais traiter à peu près les Etats, comme ceux-ci traitaient les Catholiques. Des enthousiastes trouveraient dans le rapprochement de ces deux circonstances un trait frappant de la punition divine: ceux qui observent avec un œil philosophique y remarqueront surtout l'abus éternel de la force & la conduite ordinaire des individus & des sociétés qui font souvent souffrir à de plus faibles ce qu'ils essuyent d'un plus fort. Mais hélas! dans ce monde sublunaire, qu'est la justice, quand elle ne sait pas se faire craindre? Toujours la victime de la force.

L'article de la Religion decidé.

La plupart des Provinces ne laissaient pas d'être portées à faire exécuter les mesures proposées par les Ministres.

Les Hollandais n'ôſaient s'y oppoſer, de peur d'augmenter les ſoupçons que leur indulgence odieuſe avait déjà fait naître. Ils apprehendaient l'audace de ces hommes farouches. Ils ne doutaient pas que, par ces grands perſonages dont Lotius avait expoſé la perte comme un effet de la colere de Dieu ſur le pays, il n'eût en vuë le feu Prince d'Orange. Pluſieurs d'entr' eux avaient préconiſé ſon entrepriſe ſur Amſterdam. Quelques uns débitaient en chaire que l'État ne pouvait ſubſiſter ſans Stathouder: il y en eut même qui refuſerent de faire les prieres ordinaires pour le ſouverain. Les Hollandais craignaient d'irriter des hommes ſi audacieux par leur caractere & ſi dangereux par leur autorité ſur l'eſprit du peuple. Ainſi balançant entre la crainte & le reſſentiment, ils jugerent devoir prendre un tempérament, un milieu, pour contenter les fanatiques; ſans admettre une intolérance qui ruinerait leur commerce. Ils propoſerent que chaque Province maintiendrait ſans altération, *pour ſoi & chez ſoi*, la veritable religion réformée, conformément aux Canons du Synode de Dort: comme ſi des dogmes purement théologiques n'étaient pas ſujets à des révolutions que toutes les loix humaines ne

1651.

Aitſ. III. 509. Herſt. Leeuw. 61. Wicquef. Liv. V. 252.

1651. fauraient empêcher. Les diſſidens devaient être exclus de la protection publique & tolérés ſeulement dans les places qu'ils occupaient. Les loix penales contre les Papiſtes ſeront miſes à exécution. Les Miniſtres des puiſſances étrangeres s'abſtiendront de faire prêcher dans la langue du pays ni d'admettre aux rits exercés dans les chapelles de leurs maiſons que ceux de leur ſuite. Voilà les articles les plus importans qui furent accordés au zele des Miniſtres. Il n'eſt donc pas étonnant, s'ils ſont ſouvent revenus à la charge pour en obtenir de plus ſatisfaiſans. C'eſt ainſi que le Synode de Dort fut adopté, quoique d'une maniere imparfaite & irréguliere. Car il eût fallu d'autres ratifications que celles de la grande aſſemblée pour qu'ils aient force de loi dans une République conſtituée comme les Provinces-Unies.

Réglement contre la Corruption.

On agita dans la grande aſſemblée pluſieurs autres matieres aſſez importantes; quoiqu'elles ne fuſſent pas relatives aux trois articles qui étaient les principaux objets des délibérations. La République était alors déshonorée par la facilité avec la quelle ceux qui pouvaient influer dans la collation des charges & les Ambaſſadeurs dans

les pays étrangers se laissaient corrompre par les présens. Cet infame trafic était poussé à un tel excès que, dans les négociations de Munster, le Chevalier Knuit n'avait voulu rentrer dans les interêts de la France qu'après avoir recouvré des arrérages & la continuation d'une pension que cette cour lui faisait. On ne pouvait, dit Wicquefort (*) nier que la corruption n'eût gagné les parties les plus nobles de l'Etat. En conséquence on dressa des réglemens & même un serment pour arrêtter cet infame trafic : mais le serment est un faible lien pour qui s'embaraſſe peu de corrompre ou d'être corrompu. On observa même que, dans le tems qu'on établissait de pareilles loix, ceux de Hollande gagnaient par des promesses d'avancemens dans les charges un grand nombre des Députés des autres Provinces pour les attirer dans leurs sentimens. 1651.

Voyez Bongeant & Négociations secret.

(*) *Wicquef. Lev. v. 252. 253. Capell. Gedenksf. II. 354. 355. 356.*

Les Seigneurs Bannerets, les nobles & les villes du Brabant de la Généralité saisirent l'occasion de cette assemblée pour renouveller leurs demandes de former un membre de l'Union & pour avoir suffrage dans les Etats-Généraux. Mais ils ne réussirent pas mieux que ceux de Drente, qui, ayant déjà des Etats particuliers, paraissaient

Ceux de Brabant & de Drente ne peuvent entrer dans les Etats-Généraux.

1651. avoir plus de droit d'assister à l'assemblée des Etats-Généraux. Les Hollandais insisterent beaucoup pour faire punir ceux qui, par leurs conseils ou leur secours, avaient eu part aux dernieres entreprises du Prince d'Orange: mais les Frisons, pour dérober leur Stathouder à cet affront, eurent le crédit d'obtenir une amnistie générale. Les Etats de Hollande borne-
Holl. Resol. Juill. Aout. Juin. Attsem. III. 325. rent leur triomphe à faire indemniser la ville d'Amsterdam des dépenses extraordinaires qu'elle avait été obligée de faire. Ils approuverent sa conduite & celle des six Députés comme patriotique & digne des plus grands éloges.

Clôture de la Grande Assemblée. Les délibérations de la grande assemblée durerent jusqu'au 21 du mois d'Aout. Le Grand-Pensionaire Cats en fit la clôture par un discours dont le stile parsemé de citations, de proverbes, d'allégories, se ressentait de son âge & de la bigarrure qui caractérise les œuvres poétiques de cet Auteur. La salle lui parut, surtout, admirablement bien située pour lui fournir une figure allégorique. Voyez, dit-il, cette Eglise adjacente: n'est-elle pas un symbole frappant des affaires de la religion que nous avons décidées: voyez cet escalier qui mene à la cour de justice; ne semble-t-il pas vous rapeler

ler ce qu'on a décidé ſur cet article: 1651.
ces drapeaux, ces trophées militaires, ſont des emblêmes ſenſibles de ce qu'on a décidé ſur les affaires de la guerre. Il n'y avait pas jusqu'au plafond qui conſtruit, diſait-il, d'un bois que les araignées n'oſent fouiller, ne déſignât viſiblement les réglemens rendus contre la corruption des perſonnes en place. On ſait que, dans une autre occaſion, il eut recours à une comparaiſon non moins ſinguliere, mais plus juſte; pour dire ce qu'il penſait de la mort du Stathouder. „ C'était, diſait-il, un beau luſtre placé pour l'éclat & l'ornement d'un palais magnifique dont les Provinces ſont les Colonnes. On peut le faire diſparaître ſans que l'édifice perde rien d'eſſentiel."

Adrien Pauw d'Heemſtede devient grand-Penſionaire. *Aitſem. III.*

Peu de tems après la clôture de cette aſſemblée, le bon homme Cats, (c'eſt le nom qu'on lui donne encore) demanda ſa démiſſion qu'il avait ſouvent ſollicitée. Ce fut un ſpectacle touchant de voir ce vieillard alors âgé de ſoixante & quatorze ans, tomber à genoux, adreſſer au ciel les remercimens les plus vifs pour l'avoir conſervé ſi longtems dans cette fonction délicate. Il oubliait ſans doute, qu'un pareil emploi ne pouvait jamais être dan-

1651. gereux pour des hommes comme lui. En effet il montra toujours plus de zele & de ponctualité à ſuivre les inclinations & les avis de ſes commettans que des talens ſupérieurs pour leur donner lui-même l'impulſion & les conduire. Adrien Pauw d'Heemſtede fut nommé pour le remplacer. Pauw montra beaucoup de repugnance à rentrer dans cette charge. Il ne l'accepta qu'après avoir obtenu qu'il ne ſerait jamais obligé de rendre compte de ſa conduite qu'aux Etats de Hollande, qu'il ſerait ſous leur protection formelle & ſpéciale, & qu'on ne le ſoumettrait jamais à des juges-commiſſaires. Rien n'eſt plus curieux que de voir le fils d'un des plus violens ennemis de Barnevelt prendre de pareilles précautions pour ne pas éprouver le ſort de celui à la mort duquel ſon Pere avait tant contribué.

Diſpute ſur les droits des peuples & des Souverains.

Ces précautions montrent que Pauw ſavait refléchir ſur les événemens qui venaient de ſe paſſer ſous ſes yeux. Il venait de voir qu'il est plus aiſé qu'on ne s'imagine, de ſéduire les peuples & de ſubjuguer les chefs du gouvernement; & qu'il ne tint à rien que Guillaume II ne renouvellât les triſtes ſcenes dont Maurice avait donné le premier exemple: c'eſt ſans doute ce qui fit

dire à Milton que la mort de ce jeune téméraire était arrivée à propos pour sauver la liberté belgique. Cet Anglais n'était alors connu que par un attachement fanatique au parti de Cromwel : ce ne fut que plus de vingt ans après sa mort qu'on s'apperçut qu'il avait donné un poeme épique à l'Angleterre. Il venait de faire l'apologie des Régicides. Cet écrit établit sur un contrat original les privileges des sujets libres. Il donne au monarque qui ôse les enfreindre les noms d'usurpateur & de tyran & aux peuples le droit de tirer vangeance de cette injure. Comme il s'était souvent appuyé sur l'exemple des anciens peuples; Saumaise, protestant Français & Professeur dans l'Université de Leide, se crut en état de lui répondre, parce qu'il possédait à fond la littérature Grecque & Latine. Mais comme il n'avait aucune teinture de la politique ni du droit, il tomba dans un excès opposé. Il épuisa son érudition pour établir l'autorité royale au dessus des loix mêmes : ce qu'il était plus facile de prouver par des exemples que par la raison: car s'il est des peuples qui ont égorgé les tyrans, il en est d'autres qui les ont vénérés comme des Dieux. Les Etats de Hollande auraient dû, dit un historien

1651.

Defensio Pop. Ang. — *'t lev. van Willem de Eerste III.* p. 715.

1651. Hollandais, condamner Saumaise à être transporté dans ces Régions de la Turquie, autrefois si florissantes sous le regne de la liberté, converties aujourd'huy par le despotisme en déserts & en ruines. Ils se contenterent de défendre cet ouvrage: mais on remarque que cette prohibition n'en augmenta pas le débit ; tandisque l'ouvrage de Milton fut dévoré avec une espece de fureur : soit, parce qu'il était beaucoup mieux raisonné que celui de son adversaire; soit parce qu'en attaquant les Rois, il ne manquait pas d'insinuer qu'il défendait la cause des peuples : politique adroite qu'il était impossible au défenseur de la tyrannie d'employer: or, pour un monarque qui pouvait s'intéresser à l'ouvrage de Saumaise, il y avait dix, vingt millions d'hommes portés à croire qu'un souverain n'est que leur égal & qu'ils peuvent le précipiter du trône où ils l'ont élevé.

Jamais Epoques ne furent plus fécondes en catastrophes funestes aux Chefs des Etats. Un enthousiasme épidemique pour la liberté parut avoir gagné tous les peuples de l'Univers. Les trônes furent ébranlés, quelques uns même abattus, & teints de sang. Les Anglais firent périr avec des formali-

tés judiciaires, un Roi digne de leur amour & de leur vénération. Les Turcs massacrerent leur Sultan Ibrahim ; les Algériens leur Dey, la famille impériale fut égorgée à la Chine. Le Roi d'Espagne faillit à périr par une conspiration. Le Roi de France resta longtems en guerre ouverte avec ses sujets. On sent bien que, dans une matiere aussi délicate, les actions des anciens ne sont pas des exemples pour les modernes. Il pouvait être permis à un Peuple-Roi d'autoriser le massacre de ceux qui envahissaient par ruse ou par violence la souveraineté à la quelle tous les citoyens avaient part. Mais les choses sont bien différentes chez des nations qui ont confié toutes les prérogatives de la Royauté ou ses droits les plus essentiels à un seul. C'est leur faute s'il en abuse : elles ne peuvent ignorer qu'il y a un germe d'ambition dans le cœur de tous les hommes, & qu'il est presque au dessus de l'humanité de ne pas chercher à s'élever, quand l'occasion se présente : elles ne peuvent être assez imbécilles pour croire que la royauté change les hommes en des anges ; c'est donc un délire affreux que d'attenter à la vie d'un chef qui n'est censé agir qu'en vertu du pou- 1651.

1651. voir qu'on lui a confié ou laiſſé prendre. On ne pourrait ſe ſoulever contre lui que pour le dépoſer ou mettre des bornes à ſon autorité. Dans ces deux alternatives, il n'y a d'autres principes à ſuivre que ceux de la prudence, d'une prudence qui ſe regle ſur les différens caracteres des nations, qui conſulte le paſſé pour ſe déterminer ſur le préſent: car, on ſent combien, dans certains pays, un ſouverain dépoſé peut cauſer de troubles & de déſordres. Voilà ce qui prouve que l'exécution de Charles I. était un horrible parricide: on ne pouvait punir ce Roi que ſur les crimes qu'il aurait commis après une dépoſition ſolemnelle. Suivant ces principes, la guerre de la Fronde en France était plus légitime que celle de Cromwel: car les Frondeurs n'en voulaient ni au Roi ni à la Royauté; mais à un Miniſtre qui n'avait que trop mérité la haine & l'horreur de la nation. C'eſt bien la moindre conſolation qu'un peuple royaliſte puiſſe s'être reſervée; ſurtout, dans des ſiécles & des pays où les mœurs publiques ont une influence ſi marquée ſur l'esprit des monarques qu'on ne doit jamais, à moins de les ſuppoſer atteints de folie, craindre qu'ils ſe portent de gayeté de cœur à

ces cruautés qui ſont frémir dans les anciens tyrans. Les Rois eux-mêmes ne peuvent leur contester ce droit, à moins que de s'avouer reſponſables des fautes du Miniſtre ; ce qui ſerait un choix auſſi dangereux qu'imprudent. Auſſi dès que la Reine Mere eût conſenti à l'exil du Cardinal, elle affermit l'autorité royale & rendit la paix à un peuple qui aimait la Royauté. 1651.

(*) *J'ai cru devoir ſubſtituer à ce titre vague & monotone celui des événemens principaux qui forment un tout auquel les autres événemens ſont liés directement ou indirectement : ce changement m'a paru plus commode pour ceux qui veulent les conſulter, & plus propre à caractériſer les différentes époques.*

SIXIEME EPOQUE.

Causes de la guerre entre l'Angleterre & les Provinces-Unies. — Sanglantes Batailles navales entre les deux puissances. — Jean de Witte Grand-Pensionaire. — Négociations & paix avec l'Angleterre. — Fameux acte d'exclusion.

1651. Etat des Provinces-Unies relativement à l'Angleterre. *Aitsem.* III. *van Loon. Hist. penn.* Liv. IV. 362. 365.

Le succès avec le quel l'assemblée générale avait réglé les affaires qui pouvaient causer des troubles l'Etat, servit, disent les historiens du tems, à déconcerter les dangereux projets ou les desirs pervers des puissances mal-intentionnées pour la République. En effet le triomphe du parti Républicain, faisait évanouir la crainte d'être engagé dans une nouvelle guerre avec l'Espagne. Cette révolution paraissait même devoir dissiper les nuages qui s'étaient élevés entre la République & les chefs du nouveau Gouvernement Anglais. Tant que le Prince d'Orange avait vécu, l'ambassadeur du Parlement Britanique n'avait jamais pu obtenir audience des Etats-Généraux. Ceux de Hollande, déterminés par l'interêt de l'Etat, qui,

dans les troubles civils des autres nations, doit toujours marcher avant les considérations particulieres, firent de vains efforts pour lui procurer cet honneur. Afin d'éviter une rupture dont les suites fâcheuses tomberaient sur les Provinces maritimes & principalement sur la Hollande, ils prirent le parti d'envoyer à Londres, Gerard Schaap Pieterzoon, membre du Conseil d'Amsterdam, avec la qualité de commissaire. Il était chargé de reconnaître la nouvelle République & de lui donner tous les titres qu'elle exigerait. Ils furent les premiers qui proposerent dans la Grande-assemblée d'accorder aux Ambassadeurs Anglais tous les honneurs dûs aux Représentans des têtes couronnées. Cet avis ne passa pas sans opposition. Ceux des Provinces méditerranées qui n'avaient rien à craindre de l'Angleterre, & les partisans secrets de la maison d'Orange, soutenaient qu'on ne pouvait hazarder cette démarche sans tremper dans le crime exécrable des Régicides Anglais. Mais cette raison, n'étant plus appuyée par le crédit des Stathouders, elle disparut devant la nécessité de reconnaître une République dont la grandeur s'affermissait tous les jours, au préjudice d'un monarque titulaire,

1651.

Capell. II. 353.

1651. qui n'avait pour lui que les droits d'une grande suite d'ayeux dont il ne pouvait conserver le rang. Il n'était plus tems de déliberer si le parti des Républicains Anglais était le plus juste: il triomphait, il devenait formidable; il s'agissait moins de traiter avec la couronne qu'avec la nation Britannique sous quelque gouvernement qu'elle fût. Déjà une tête couronnée, le Roi d'Espagne, sans égard pour une famille à laquelle il était uni par le sang, avait reconnu le Parlement. La plupart des Provinces-Unies virent donc la nécesfité de suivre le même exemple.

Ambassade extraordinaire du Parlement Britannique en Hollande. *Wicquef. Liv. V.* 287. *De Cauſ. Belli Angl. in Burm Anal. Belg.* II. 357.

Le Parlement Britannique, instruit de ces dispositions favorables, fit aussitôt partir une ambassade solemnelle pour la Haye. Les Etats, voulant se procurer l'amitié d'un Gouvernement si puissant dès sa naissance, affecterent de la recevoir avec tous les honneurs qu'ils auraient pu rendre aux Ministres des plus grands Rois de la terre. Les Provinces-Unies ne doutaient pas que les Anglais ne s'empressassent d'autant plus de cimenter l'Union réciproque, que le parti Républicain qui les avait toujours favorisés, venait de s'élever sur les ruines de celui de la maison d'Orange qui les

avait constamment traversés. D'ailleurs leur interêt devait les porter à ménager un Etat voisin dont ils avaient le plus à craindre par sa puissance maritime & par l'étroite alliance des maisons d'Orange & de Stuart. Mais on ne tarda pas à connaître que les maximes de la politique ordinaire avaient peu d'influence sur des hommes exaltés par l'enthousiasme du fanatisme, enivrés par des succès extraordinaires, & brûlant du feu des guerres civiles. Il paraît qu'en effet les nouveaux Républicains, jaloux de donner l'essor à leurs passions violentes & de couvrir par l'éclat des entreprises, l'atrocité de leurs forfaits, avaient médité l'abaissement ou l'anéantissement du seul Etat qui pouvait leur faire ombrage. Dans des esprits ainsi disposés les motifs les plus contradictoires se changerent aisément en raisons de politique. Plusieurs des chefs regardaient une guerre étrangere comme un heureux incident, propre à distraire la nation du projet de créer un nouveau Parlement ou du licenciement des troupes de terre dont on l'avait flattée. D'autres jaloux de l'autorité effrayante que Cromwel venait d'acquérir, esperaient de la renverser ou du moins de la diminuer, en faisant naître une guerre maritime qui montrerait la né-

1651.

Hume. Hist. Chap. LX.

1651. cessité de licencier les troupes pour en appliquer la dépense à l'entretien d'une flotte. Enfin les uns & les autres, ne doutant aucunement du succès, espéraient que la multitude & la richesse des prises qu'on ferait sur les habitans des Provinces-Unies, décideraient tous les mécontens à s'attacher au nouveau gouvernement qui procurait tant de gloire & d'opulence à la nation. Il paraît que, pour attirer Cromwel dans leur sentiment, ils firent luire à ses yeux l'idée éblouissante d'une Réunion des deux Etats en une seule République ; & qu'il goûta ce projet, précisément parce qu'il y trouvait quelque chose de singulier & de hardi, analogue à son caractere.

Clarendon Hist. des Guerr. Civil. V. 168.

Conférence avec les Ambassadeurs Anglais. 27 *Mars.* *Aitsem. III.* 638 - 641. 659 - 664. *Heme Cap. LX* *Wicquef.* *Liv. V.* 286. 282. 289. *Burm. Anal. Belg. II.* 157. 158.

L'Ambassade était composée de Walter Strikland qui connoissait le pays pour y avoir résidé sept ans en qualité d'Agent du Parlement & du Lord St. John ou St. Jean, homme d'un caractere fier, impétueux & bouillant. Ils étaient suivis d'un cortége nombreux, dans l'équipage le plus brillant & le plus magnifique : car Cromwel, quoi qu'hipocrite consommé, quoiqu'il feignît le rigorisme le plus austere, voulait donner une haute idée de la nouvelle République aux nations étran-

geres. Les Ambaſſadeurs entrés en conférence avec les Commiſſaires des Etats ne tarderent pas à montrer leurs mauvaiſes dispoſitions. Ils ne voulurent entamer la négociation qu'après avoir ſtipulé que les articles arrêttés ne ſeraient valides qu'autant qu'on ſerait convenu ſur tous ceux qu'on propoſerait. S'étant d'abord apperçus combien leur projet fantastique de réunion était peu propre à être gouté, il n'en firent la propoſition que d'une maniere vague & générale. Ils propoſerent une alliance étroite entre les deux Républiques qui les unirait dans les mêmes interêts & les mêmes opérations. Plus les Commiſſaires montraient d'ardeur à vouloir renouveller les anciennes alliances, plus les Ambaſſadeurs paraiſſaient irrités de ce qu'on ne les devinait pas ou qu'on ne pénétrait pas leur penſée. Ils renouvellerent les plaintes ſur ce que les Etats avaient envoyé une escadre aux Sorlingues pour s'en emparer; quoiqu'on leur eût prouvé qu'elle était uniquement destinée à s'oppoſer aux pirateries du Gouverneur de ces Isles qui s'autoriſait d'une Commiſſion du Roi Charles II. A chaque article qu'ils propoſaient, ils n'offraient d'autre alternative que de le recevoir ou d'être 1651.

1651. regardés comme ennemis. Ils demandaient que les Etats prissent ouvertement le parti du Parlement contre les ennemis de l'Angleterre & contre les rébelles au nombre desquels ils rangeaient Charles II. & toute la famille Royale. Ils exigeaient qu'ils empêchassent la Princesse d'Orange sa sœur de lui fournir des secours. Ils affecterent sur tout de se plaindre que les Etats ôsassent refuser une alliance par laquelle on leur témoignait plus d'égards & de bonté qu'ils n'en méritaient. Il ne fut pas difficile de s'appercevoir qu'ils cherchaient moins à former une alliance qu'à faire naître des prétextes de guerre. Enfin après bien des propositions également recusables ou injurieuses, ils alléguerent les outrages qu'ils avaient essuyés pour
28.30. *Juin.* avoir un prétexte de se retirer en Angleterre.

Outrages commis à la Haye sur les Ambassadeurs Anglais.

En effet à leur premiere entrée à la Haye, une bande d'enfans ameutés & payés par un page de la Princesse Royale, les avait poursuivis en les saluant du nom de *Régicides*. Ils ne pouvaient paraître dans les ruës, sans être exposés aux insultes des Anglais ou des Hollandais attachés aux maisons de Stuart & d'Orange. Le peuple se rassemblait en troupes, pour briser

leurs vitres à coups de pierre, & jetter de la boue à leurs gens en les accablant d'injures atroces. Edouard, Prince Palatin & neveu de Charles I, descendit jusqu'à se mêler avec la plus vile populace & les traita de *coquins* & leurs domestiques de *chiens*. Il en est même qui disent que St. John ayant, dans une promenade publique, disputé le pas au Duc d'York qui fut depuis le Roi Jacques II ; Edouard arracha le Chapeau à l'Ambassadeur, en lui criant qu'il devait respecter le fils & le frere de son Roi. On ajoute que St. John ayant voulu se mettre en défense, fut obligé de battre en retraite, parce que tous ceux que l'éclat de cette dispute rassembla, prirent le parti du Duc. Envain les Etats de Hollande ajournerent le Prince Edouard, qui s'enfuit de la Haye. Envain ils condamnerens deux de ses domestiques, l'un au fouet, l'autre au bannissement: Envain ils défendirent sous des peines rigoureuses, qu'on ne violât le droit des gens en la personne des deux Ambassadeurs: tout fut inutile: on ne put réprimer l'insolence d'un peuple ignorant & brutal. On pense que les partisans des maisons d'Orange & de Stuard qui l'animaient sous main,

1651.

Basnage année 1552. p. 215.

Aitsem. III. 659.

1651. prenaient à tâche d'accabler d'outrages les ambaſſadeurs pour exciter une rupture ouverte entre l'Angleterre & les Provinces-Unies. Les Etats de Hollande & de Zéelande, qui ne déſesperaient pas de leur faire entendre raiſon, furent très affligés de ces déſordres qu'il ne leur était pas facile de réprimer, à cauſe des perſonnes du premier rang qui les ſoutenaient. Quand même ces procédés de la maiſon d'Orange n'auraient pas contribué à faire naître la guerre ſanglante qui s'éleva ; on ne peut disconvenir que les alliances & les relations de cette famille avec celle de Stuart n'aient été la cauſe premiere des nuages d'où nous allons voir ſortir d'affreuſes tempêtes entre les deux nations. Les Etats, écrivait Thurloe, Secrétaire de cette Ambaſſade, ſont infectés des vices des Ecoſſais & des Français qu'ils fréquentent. Ils s'épuiſent en promeſſes brillantes & n'ont intention de les remplir, qu'autant qu'elles s'accordent avec leurs propres interêts : Ils ſe trompent fort. Ils n'ont même réuſſi qu'en apparence à affermir leur gouvernement actuel : le peuple n'eſt gueres content d'eux.

Thurloe papers I. 186. Rymer T. IX. p. III. 149.

Les deux Ambaſſadeurs, de retour à Londres, ne manquerent pas d'expoſer avec amertume & exagé-

ration, les outrages qu'ils venaient de recevoir & de gliſſer ſur les précautions que le gouvernement avait priſes pour les réprimer. St. John employa tout l'ascendant qu'il avait ſur l'esprit de Cromwel pour déterminer le Parlement à éclater en guerre ouverte contre les Etats. On crut devoir uſer de diſſimulation jusqu'à la déciſion de la guerre d'Ecoſſe où Charles II. avait été reconnu. Mais ce Prince infortuné, ayant perdu contre Cromwell la bataille déciſive de Worcester, fut obligé d'errer long-tems inconnu & déguiſé, dans ſes propres Etats. Il ſe crut heureux d'avoir pu, à travers mille dangers, ſe ſauver en France & de là dans d'autres Etats où il offrit le ſpectacle déplorable d'un Roi vaincu, fugitif & détrôné. Ce triomphe ayant aſſuré le gouvernement arbitraire des nouveaux Républicains dans les trois Royaumes & augmenté leur orgueilleuſe fierté, ils ſe crurent en état de lever le maſque à l'égard des Provinces-Unies. Ils n'oſerent cependant leur déclarer la guerre pour ne pas irriter la nation Anglaiſe, qui, après tant d'années de guerres & de diſſenſions civiles, ſoupirait vivement pour la jouiſſance du repos & de la tranquillité. Ils entre-

1651.

Acte de Navigation.

3 Sept.

1651. 9 Octobre. prirent de forcer les Etats-Généraux à commencer les hostilités. Dans cette espérance, ils publierent ce réglement devenu si fameux sous le nom *d'acte pour l'accroissement du commerce & de la navigation.* On défendit à tous les vaisseaux d'une fabrique étrangere d'introduire en Angleterre d'autres denrées ou marchandises que celles qui seraient crues ou fabriquées chez la nation qui les apportait. Il est vrai que la défense était générale : mais elle ne laissait pas d'être surtout dirigée contre les habitans des Provinces-Unies. Ils avaient peu de productions de leur industrie ou de leur sol à transporter avantageusement en Angleterre, où leur négoce consistait principalement en marchandises des autres nations dont ils étaient, encore plus qu'à présent, les facteurs & les voituriers universels ; soit par l'étendue de leur marine, soit par le bon marché de leur frêt, soit par l'indolence des autres nations. Ainsi ce réglement portait nécessairement sur le commerce général de l'Etat. Peu de tems après ils accorderent des lettres de représailles à quelques marchands Anglais pour s'indemniser des pertes qu'ils disaient avoir reçues des sujets de la République. Plus de qua-

Wicquef. Liv. V. 294.

tre vingt navires furent en peu de tems les victimes de ces hostilités. 1651.

Les Etats en furent alarmés. Pour se précautionner contre tout événement, ils donnerent des ordres pour équipuer une flotte de cent cinquante voiles. Ils hâterent le départ d'une ambassade extraordinaire qu'ils avaient déjà projetté d'envoyer en Angleterre. Elle était composée de l'Ex-pensionaire Cats, du Conseiller Schaap & de van de Perre, Pensionaire de Middelbourg. Ces trois députés arriverent à Londres vers la fin de l'année. On affecta de les accabler d'honneurs & de complimens; mais on répondit à leurs plaintes par d'autres encore plus ameres. Cats qui ne s'était pas apperçu que l'âge avait presque éteint le feu de son imagination, crut pouvoir subjuguer les Anglais par une longue harangue latine, où il prodiguait, à sa maniere, les citations savantes, les maximes politiques & les figures oratoires. Il crut les flatter par le parallele mal-adroit des deux Républiques & par des déclamations contre la hiérarchie épiscopale & la Royauté. Les Anglais, bien loin de se laisser persuader par cette sorte de Rhétorique, n'y répondirent qu'avec indifférence & froideur. Ils refuserent nettement d'accéder au traité de

Prétentions odieuses & exorbitantes des Anglais.

Aitsem. III. 694 - 702. 707. 710. 739. 740. *Wicquef. Liv. VI.* 309. 309 - 320.

1652. commerce & d'amitié dont on leur expoſait le plan. On leur demandait auſſi la reſtitution des vaiſſeaux enlevés aux ſujets des Etats & la révocation de l'acte de navigation. Mais, bien loin d'écouter ces demandes, ils en firent d'une nature vraiment alarmante. Ils voulaient que la République renonçât à tout commerce avec les Colonies Anglaiſes établies hors de l'Europe & à la pêche autour des côtes Britaniques, à moins que chaque batiment ne payât le dixieme de ce qu'il retirait. Ils prétendirent que ſes vaiſſeaux devaient baiſſer le pavillon devant les Anglais. Ils exigerent le droit de viſiter ſur mer toutes ſortes de batimens. Pour les intimider, on avait affecté de les avertir de l'armement de cent cinquante voiles qui ſe préparait dans les Provinces-Unies. Ils regarderent cette démarche comme une bravade, comme un défi ménaçant. Ils n'en firent paraître que plus d'aigreur & d'animoſité. Ils ſoutinrent que le droit d'aſſurer la liberté des mers & du commerce leur appartenait excluſivement, qu'ils étaient les maîtres de l'Océan & qu'ils ne ſouffriraient pas qu'on y vît flotter d'autre pavillon que le leur. Ils reſſusciterent la malheureuſe affaire d'Amboine as-

ſoupie depuis trente ans. Ils demanderent la ſatisfaction la plus éclatante pour ce grief & pour une infinité d'autres qu'ils expoſerent. L'indemniſation qu'ils exigeaient, ne ſe montait à rien moins qu'à ſeize billions, huit cens dix huit millions, cent ſoixante un mille & cinq cens livres ſterlings (*), ſans compter les intérêts qui ſurpaſſaient le capital : ce qui aurait fait une ſomme ſi conſidérable que toute l'Europe n'aurait pu la fournir, quand on l'aurait miſe à prix. On ſent bien que les Ambaſſadeurs avaient trop de griefs pour reſter en défaut ſur cet article & ne pas récriminer. Mais à peine expoſaient-ils leurs demandes oppoſées & leurs prétentions reſpectives, qu'on leur fermait la bouche en niant tout ce qu'ils avançaient. 1652.

Impreſſion qu'elles font dans les Provinces-Unies.

Les partiſans nombreux de la maiſon d'Orange, tous les ennemis de

(*) *Oeuvres de Milton III.* 188. Aitſema (III. 707.) met à un Million 685258 livres Sterlings le dédommagement des pertes ſeules cauſées dans les Indes ; ſans compter les interêts qui excédaient le capital. Rapin IX. 52. ne parle que de la demande d'un million ſept cens mille livres Sterlings.

1652. l'Angleterre pouſſerent les hauts cris à la nouvelle de ces prétentions odieuſes ou extravagantes. Les Etats de Hollande, voyant qu'outre ces propoſitions outrageantes, les Anglais ne ceſſaient de déſoler le commerce, ne purent plus douter qu'ils n'euſſent réſolu de faire la guerre. Les deux partis qui diviſaient la République ſe virent donc obligés de confondre leurs reſſentimens & de réunir leurs efforts contre les ennemis de la patrie. L'animoſité des deux nations fermentant de plus en plus dans le fond des coeurs, ne tarda pas à éclater en rupture ouverte.

Premiere rencontre entre Tromp & Blake. *Wicquef. Liv. VI.* 317 318. 319. *Aitſem. III.* 713. 714. *Rapin Liv.* XXI. 54.

Pour ſe mettre en garde contre les dispoſitions alarmantes des Anglais, on avait, dans la République, tellement précipité les armemens qu'on n'avait pas même obſervé les formalités néceſſaires & attendu le conſentement de toutes les Provinces pour en faire paſſer la réſolution. Dès le mois de May, le Lieutenant-Amiral Tromp ſe trouva à la tête d'une flotte de quarante deux Vaiſſeaux de guerre. Comme, pendant la vie de Charles I, on n'avait baiſſé le pavillon devant les vaiſſeaux Anglais, que lors qu'ils étaient ſupérieurs en force & qu'on était près des côtes Britanniques, les Etats s'en

rapporterent ſur cet article à la discrétion de Tromp & lui enjoignirent, en même tems, de ne point approcher des côtes d'Angleterre. Il paraît qu'ils auraient voulu maintenir l'égalité avec la nouvelle République, ſous prétexte qu'ils n'avaient cédé l'honneur au Pavillon Anglais que par déférence pour la Majeſté Royale que l'uſurpation du nouveau gouvernement avait anéantie. Tromp était ſurtout chargé de ſoutenir l'honneur de l'Etat & d'employer même des voies de force pour empêcher qu'on ne prît ou qu'on ne viſitât les vaiſſeaux des ſujets de la République. Cet Amiral fut d'abord pouſſé par un coup de vent dans le pas de Calais, où il rencontra une flotte Anglaiſe de douze vaiſſeaux, commandés par le Major Bourn. Il aurait pu la détruire: mais il n'y eut de part & d'autre que des civilités & des complimens. Tromp ſe retirait, lors qu'il apprit que ſept vaiſſeaux marchands richement chargés couraient risque d'être pris ou viſités dans le détroit par les Anglais. Il ſe mit auſſitôt en devoir d'aller les dégager. Mais, avant de les avoir atteints, il rencontra la flotte du Parlement. Elle était ſous les ordres de l'Amiral Blake, un des plus grands marins que 1652.

1652. l'Angleterre ait produit: c'était un ardent Républicain, un homme sombre, rêveur, d'une bravoure qui tenait de la férocité & d'une rigueur sauvage & inflexible. Quoique sa flotte fût, de beaucoup, inférieure à celle des Etats, il ne laisse pas d'exiger d'abord qu'il baissent le pavillon devant lui. Il s'approche d'eux à la portée du canon; il fait tirer un coup à boulets sur leur Amiral: Comme les Hollandais n'avaient pas encore amené, il en fait tirer un second, puis un troisieme: à cette attaque si précipitée & si violente, Tromp qui se disposait déjà à rendre le salut aux Anglais ne peut moderer sa fierté naturelle: il riposte par un coup dans le pavillon de Blake, qui lui répond en lui lâchant toute sa bordée. Tromp ne reste pas en défaut. Il répond par une bordée entiere; & le combat devient général. Le Major Bourne arrive avec son escadre au secours des Anglais. Quoique ce renfort n'eût fait aller leur nombre qu'à vingt sept vaisseaux; cette inégalité était avantageusement balancée par la force de leurs bâtimens & le nombre de ceux qui les montaient. Les deux flottes se battirent pendant quatre heures entieres; & la nuit les sépara plûtôt que le défaut d'ar-

29 *May.*

Wicquef. liv VI. 323.

d'ardeur. Les Hollandais perdirent un vaiſſeau; il paraît qu'ils n'oſerent ſe ſervir de tout l'avantage de leurs forces: mais les Anglais combattaient partout avec cette fureur & cet acharnement barbare qu'ils avaient manifestés dans leurs guerres civiles. Dans un combat particulier, où ils avaient coulé à fond un vaiſſeau hollandais, on obſerve qu'ils maſſacrerent de ſang-froid tous ceux qui voulurent ſe ſauver à la nage. Aucun des deux Amiraux ne voulut enſuite convenir d'avoir été l'aggreſſeur : chacun d'eux en rejetta le blâme ſur ſon adverſaire: mais, autant qu'il eſt poſſible de concilier leurs relations contradictoires, il paraît que les Anglais ne regarderent les premiers coups de canon que comme un ſignal pour amener; & que Tromp, ſoit fierté naturelle, ſoit zele pour l'honneur de l'Etat, ſoit attachement à la maiſon d'Orange dont il paſſait pour être partiſan, crut que ſes ordres l'autoriſaient à repouſſer l'inſulte par la force. Si les Etats avaient eu deſſein d'intimider les Anglais par une action d'éclat; Tromp aurait écraſé l'escadre de Bourne, avant qu'elle ſe fût jointe à celle de Blake que ſa grande ſuperiorité l'aurait mis en état de détruire enſuite: mais les Provinces, 1652.

1652. surtout celles de Hollande & de Zélande avaient tant de raisons contre cette guerre, qu'il est à présumer qu'elles éviterent, en donnant les ordres à Tromp, tout ce qui pouvait accélerer une rupture, sans compromettre l'honneur & l'avantage de la République.

Les Anglais se refusent aux voies de la conciliation.

La nouvelle de cette rencontre sanglante, répandue à Londres, ne fit qu'augmenter l'animosité d'un peuple féroce & la fierté des membres du Parlement Républicain. La populace était sur le point de courir insulter les Ambassadeurs des Etats, si le Parlement ne leur eût donné des gardes. Mais les chefs du gouvernement des Provinces-Unies n'envisagerent les conséquences de cette rupture qu'avec douleur & consternation. Leurs Ambassadeurs à Londres commencerent par chercher à justifier leur Amiral du reproche d'avoir été l'aggresseur. Ils declarerent que, s'il était trouvé coupable, on le désavouerait, on le punirait même; mais qu'après tout, la faute d'un particulier ne devait pas réjaillir sur toute une nation, & qu'elle serait toujours prête à donner une satisfaction raisonable. Ils firent plusieurs réflexions morales & pieuses sur le fléau de la guerre qu'ils peignirent comme très

Aitsem. III. 710. 711.

opposé à l'humanité & surtout au christianisme. Ce langage, plus édifiant que persuasif, n'était gueres propre à ébranler des hommes superbes & farouches; qui, sous le masque imposteur de la religion, ne respiraient que la vengeance & l'ambition. Ils tirerent avantage de cette pusillanimité. Ils répondirent avec hauteur, qu'ils ne pouvaient se laisser arracher le sceptre des mers. Ils recoururent aux motifs de religion, en protestant qu'ils vangeraient cet attentat avec le secours du ciel, & qu'en attendant que Dieu leur inspirât des voies de conciliation, ils auraient recours aux moyens vigoureux que la sagesse & la puissance divine leur pourrait fournir. Vainement les Etats ordonnerent à Tromp d'accorder au pavillon Anglais les mêmes honneurs qu'on avait rendus auparavant à celui du Roi d'Angleterre. Vainement un quatrieme Ambassadeur arrivé de leur part, le Grand Pensionaire Pauw, tenta d'adoucir ces cœurs féroces. On eut beau les conjurer par les noeuds de la religion & de la liberté qui les unisait, d'accomoder tous les différends à l'amiable. On eut beau leur montrer qu'ils étaient intéressés à prévenir une guerre qui pouvait rétablir la puissance du parti

1652.

Wicquef. Liv. VI. 321

1652. d'Orange & de Stuard dans les Provinces-Unies. Toutes ces représentations, toutes ces raisons de la saine politique ne firent aucune impression sur ces hommes orgueilleux & fanatiques. Ils n'exigeaient rien moins qu'une indemnisation entiere de toutes les dépenses que les Provinces-Unies leur avaient causées, non seulement à la suite du dernier engagement ; mais encore à l'occasion de l'équippement qu'elles avaient ordonné. Une prétention qu'on ne pouvait proposer sans insolence ni accepter sans bassesse, fit évanouir tout espoir d'accomodement.

Dispositions des esprits à l'égard des Anglais. *Aitsem. III. 747. 748.*

Les Etats, voyant les Anglais décidés à faire la guerre, revinrent de leur premier étonnement. Ils s'armerent de courage. Pour prévenir l'ennemi, ils manderent à ceux qui commandaient leurs flottes de tâcher d'attaquer & de détruire celles des Anglaises partout où l'on pourrait les découvrir. Le peuple des Provinces-Unies se crut alors autorisé par le gouvernement, à faire éclater son animosité, que les pertes & les outrages précédens avaient porté au plus haut dégré. On vit partout aux considerations timides, succéder l'excès de la confiance & de la présomption. En Zéelande où l'on s'était flatté que les

matelots de Fliſſingue pouvaient ſuffire à rétablir le Roi, on ne doutait pas que rien ne ſerait plus facile que d'anéantir la marine des Anglais. On publiait même qu'ils n'oſeraient jamais ſe préſenter devant la flotte des Etats. Les partiſans nombreux de la maiſon d'Orange ſe livrerent aux plus flatteuſes eſpérances. Mais ceux de Hollande ſentirent toutes les conſéquences que ce nouvel ordre des choſes pouvait avoir ſur la liberté publique. Ils déplorerent le fanatisme des Anglais auxquels ils avaient tâché vainement de deſſiller les yeux. Ils ſentirent combien l'alternative était favorable à un peuple qui, n'ayant gueres alors que du fer & du charbon à exporter, leur enleverait des vaiſſeaux chargés des richeſſes de toutes les parties du monde. Ils ne s'étaient jamais vu dans une ſituation auſſi embaraſſante. Obligés de réſiſter à des ennemis redoutables au dehors, ils avaient à reprimer au dedans une faction puiſſante qui, ſous prétexte de pouſſer avec vigueur une guerre qu'elle deſirait depuis longtems, tirerait avantage des circonſtances, pour avancer les affaires du Prince d'Orange. Le courage & la prudence que les Etats firent paraître dans cette circonſtance unique, for- 1652. *Ibid.* 721. 731.

1652. ment une des scenes les plus piquantes dans l'histoire des Provinces-Unies.

La flotte de Tromp maltraitée par la tempête. *Witquef. Lev. VI. 325-328. Aitsem. III. 722. 725.*

Les deux parties commencerent, suivant la coutume, par rejetter l'un sur l'autre le blâme de la rupture. Elles publierent des manifestes où, sans se déclarer la guerre, elles faisaient entendre qu'elles n'avaient recours aux armes, que pour repousser les violences de leurs voisins. Tromp, à la tête d'une flotte de soixante & dix voiles, cherchait l'ennemi; lorsqu'il rencontra les Ambassadeurs que les Etats avaient rapelés de Londres. D'après leurs avis, il s'avançait dans les Dunes où il aurait détruit une flotte Anglaise de vingt un vaisseaux commandés par Sir George Aysçue: mais d'abord le calme, ensuite un vent contraire l'obligerent de changer de dessein: il s'empara de quelques pêcheurs Anglais, & fit voile vers le Nord pour livrer bataille à Blake qui venait de porter un coup terrible aux pêcheurs du harang en s'emparant d'un grand nombre de leurs batimens, & de treize vaisseaux de guerre qui les escortaient. Tromp avait déjà découvert ce redoutable Anglais & se disposait à l'attaquer avec toute la supériorité de ses forces, lors qu'une horrible tempête sépara les deux

flottes. Les voiles furent déchirées, les mâts abbatus; & plusieurs fois les matelots se virent sur le point d'être engloutis par les flots. Les Anglais souffrirent le moins, parce qu'ils trouverent un refuge prompt & facile dans les ports voisins de la Grande-Bretagne. Mais les vaisseaux des Etats furent dispersés au loin & cruellement maltraités. Ils ne revinrent dans les ports de la République que pour s'y radouber. 1652.

En voyant cette flotte, d'abord si nombreuse & si brillante, s'avancer orgueilleusement sur l'Océan, il y avait peu d'habitans dans la République qui n'eûssent, à l'exemple des Espagnols, lors de leur invincible armada, conçu les plus grandes espérances & compté sur la destruction certaine de la marine Anglaise. Leur consternation fut extrême, en voyant Tromp revenir dans un état si déplorable. La douleur les aveugla. Ils s'obstinerent à le juger d'après l'événement. Ils ne voulurent point entrer dans les accidens fâcheux qui avaient fait échouer ses projets. Pénétrés surtout du coup terrible porté à la pêche du harang qui fait subsister un si grand nombre de familles, ils ne pardonnaient pas à Tromp de n'avoir pu

Mécontentement populaire. *Wiequef. Liv. VI.* 333. 333.

1652. la protéger. Les Etats de Hollande, soupçonnant, que par affection pour la maison d'Orange, il avait cherché à faire naître la guerre, crurent devoir accorder quelque chose au mécontentement public. Ils transporterent le commandement de la flotte à de Ruiter avec le titre de Vice-Commandeur. De Ruiter était né à Flissingue de parens obscurs. Dès l'âge le plus tendre, une passion violente l'avait entraîné dans le service de mer où par l'éclat de son mérite & par une suite continuelle de belles actions, il s'était élevé aux premiers emplois.

Mém. de Guiche instr. 27. Thurloe Papers. I. 253. 462.

Bataille entre Ayscue & de Ruiter.

De Ruiter fut chargé d'escorter une grande flotte marchande. Il entrait dans le pas de Calais, lorsqu'il rencontra la flotte des ennemis, commandée par Sir George Ayscue. Leurs forces étaient de quarante vaisseaux, dont douze du premier rang, huit du second; tandis qu'il n'avait que huit brûlots & trente navires dont les deux principaux n'avaient que quarante pieces de Canon, & les autres vingt-quatre ou vingt-huit tout au plus. De Ruiter commença par partager les vaisseaux marchands en trois corps qu'il plaça derriere les trois divisions de sa flotte, avec l'attention de mettre au premier rang ceux qui pouvaient faire quelque

Confer. Aitsem. III. De Witt Briev. V. 14. Vie de Ruiter. 18. 19.

résistance. Après avoir exhorté les équipages à combattre pour la patrie & pour la liberté de la navigation, il engagea l'action, qui fut rude & sanglante. Les Anglais dévoraient le riche butin que la victoire leur présentait; les Hollandais étaient animés par le point d'honneur: ils ne voulaient pas voir tomber cette belle proie entre les mains de leurs ennemis. On peut même dire que l'avantage resta à ces derniers, puis qu'ils firent non seulement échouer le dessein projetté sur leur flotte marchande; mais contraignirent les ennemis à se retirer dans le plus grand désordre à Plymouth. Ils se disposaient même à l'attaquer dans ce port, si le vent n'était devenu contraire. Un Capitaine Frison nommé Douwe Aukes se distingua dans cet engagement par un trait de bravoure extraordinaire. Il était en danger d'être pris; & ses gens l'exhortaient à se rendre. Il ne leur répondit qu'en jurant qu'il mettrait le feu aux poudres, s'ils ôsaient lui répéter la même proposition. Ce langage les ranima tellement, que, tombant sur les vaisseaux Anglais avec le courage du désespoir, ils en coulerent deux à fond & en maltraiterent si fort un troisieme qu'il eut bien de la peine à regagner le port. 1652. 26 Août.

1652. Cette Victoire laiſſa, pendant quelque tems, l'empire & la liberté de la mer aux Hollandais. Mais les Anglais, voulant effacer cet affront, firent des efforts extraordinaires & mirent en mer une flotte de ſoixante & douze voiles, ſous l'Amiral Blake. De Ruiter, s'étant joint au Vice-Amiral de Witte pour tenir tête à de ſi grandes forces, leur flotte s'éleva juſqu'au nombre d'environ ſoixante trois voiles. Dans cet état, ils allerent chercher l'ennemi dans le pas de Calais; mais les Anglais furent les premiers à fondre ſur eux avec tant d'impétuoſité, qu'ils ne leur donnerent pas le tems de rallier leurs vaiſſeaux diſperſés. De Witte & de Ruiter ſoutinrent ce premier effort avec la plus grande intrépidité. Ils n'auraient pas manqué de faire repentir l'Anglais de ſon ardeur téméraire, s'il euſſent été ſecondés par tous leurs Capitaines. Mais, il y en eut plus de vingt qui reſterent à l'écart. Enfin la nuit ſépara les combattans; ſans qu'ils euſſent remporté d'autre avantage que de ſe faire beaucoup de mal les uns aux autres. Les vaiſſeaux des Etats furent principalement maltraités dans les mâts, les vergues & les voiles: mais les Anglais perdirent beaucoup

Bataille entre de Witte & Blake.

Vie de Ruiter 22. 23. Wicquefort Liv VI. 335. Aitſem. 361 762. 764. 8 Octobre.

de monde. La lâcheté des Capitaines ne manqua pas d'exciter des plaintes. On parla même d'instruire leur procès. Mais soit que le nombre des délinquans fût trop grand, soit qu'ils eussent de puissans protecteurs, cette affaire ne fut pas poursuivie. Wicquefort prend occasion de cette impunité pour observer que, dans les Etats *démocratiques*, le mérite n'est pas recompensé, ni les fautes punies. Cet Auteur se trompe en donnant le nom de démocratie à la confédération belgique d'alors; il est même plus difficile qu'ailleurs que certains particuliers puissent se mettre au dessus des loix dans un pays où le peuple aurait quelque part au gouvernement: ce désordre est plûtôt l'effet des aristocraties imparfaites, timides & chancelantes. 1652.

Victoire navale entre Douvres & Falston.

Les Etats, d'autant plus jaloux de regagner la supériorité, que leur commerce essuyait les pertes les plus terribles, ne tarderent pas à mettre en mer une flotte d'environ soixante & dix voiles. Ce n'étaient, en grande partie, que des vaisseaux marchands qu'on avait armés en guerre. Le commandement fut rendu au brave Tromp; soit parce qu'on connaissait son innocence & ses talens; soit parce qu'il était plus aimé des gens de

1652. mer que De Witte. Il était chargé d'escorter environ trois cens vaiſſeaux marchands jusqu'au Cap Leſard. Mais
10 *Decemb.* à l'entrée du Canal, entre Douvres & Falston, il rencontra la flotte Anglaiſe, commandée par Blake, & compoſée d'environ quarante vaiſſeaux ſeulement, mais tous gros batimens. Blake, toujours intrépide, ne balança pas à recevoir la bataille. Deux diviſions de la flotte des Etats, commandées par Evertzoon & de Ruiter, ſe trouverent même expoſées au feu rapide & terrible de ſon canon; avant que l'autre diviſion eût pu prendre part au combat. Mais Tromp, étant venu à leur ſecours, deux vaiſſeaux Anglais furent obligés de ſe rendre. Les Etats ne perdirent qu'un vaiſſeau qui ſauta par ſes propres poudres. Blake, bleſſé lui même, ſe vit dans la néceſſité de battre en retraite; & la nuit vint fort à propos ſauver la flotte Britannique. Le lendemain Tromp s'empara encore de deux vaiſſeaux Anglais. Il conduiſit la flotte marchande jusqu'à l'Isle de Rhé, où il en trouva une autre qu'il ramena en triomphe dans les ports de la Répu-
(*) *Hume Chap LX* blique. On rapporte (*)qu'il fit alors ſuſpendre un balai à ſon grand mât, pour montrer qu'il avait nettoyé les mers.

Ces revers irriterent si fort les Anglais qu'ils furent dans le dessein de terminer la guerre par un projet qui fait frémir. Il s'agissait d'employer des machines infernales, pour anéantir la marine & détruire les principales villes marchandes & les ports de la République. Heureusement les Etats eurent vent de cette entreprise. Les précautions qu'ils prirent pour s'en garantir ou d'autres causes inconnues firent avorter ce projet. Quand on lit la maniere tranquille & barbare dont on a détruit ou taché de détruire, par ces sortes de machines ou par les bombes, des villes florissantes; on est étonné que quelques-unes des victimes de ces inventions infernales, n'aient, dans un accès de désespoir, porté à leur tour le feu dans les principales villes des incendiaires. Les loix de la guerre peuvent permettre des moyens cruels & terribles pour réduire des places à se rendre. On peut y recourir pour punir ces infames pirates Africains jusques dans les villes qui leur servent de repaires. Mais que, par la seule ardeur de détruire & par des coups imprévus & subits, on tente d'anéantir de sang-froid des villes entieres

1652.

Projet destructeur des Anglais. *Thurloe papers I. 233. Resol Holl. Octob p. 490. Secr. Resol Holl Mars. 1653 p. 3. Ibid. Octob. 490. Vie de Ruiter. 25.*

1652. & d'enſevelir les malheureux habitans ſous leurs ruïnes, c'eſt une fureur que le droit de la guerre ne pourra jamais juſtifier parmi des peuples policés. C'eſt une fureur qui doit faire détester & regarder comme ennemie du genre humain toute nation qui ne craint point de l'employer.

Mouvemens populaires pour élever le Prince d'Orange. *Aitſem. III. Wicquef. Liv. VI.*

Si les Provinces-Unies avaient lieu de s'applaudir du ſuccès des grands engagemens & des actions d'éclat, elles ne laiſſaient pas d'avoir eſſuyé les principales pertes, par l'enlevement d'un grand nombre de leurs vaiſſeaux richement chargés: au lieu qu'on ne prenait gueres aux Anglais que quelques batimens pleins de charbon ou de beurre. La guerre, toute glorieuſe qu'elle était, portait de rudes coups au commerce; & les nations neutres cherchaient à profiter de cette criſe pour s'élever ſur les débris de la Hollande. Le petit peuple qui avait demandé la guerre avec tant d'ardeur & n'avait pas peu contribué, par la violation du droit des gens, à irriter les Anglais, fut le premier à murmurer; parce qu'elle n'avait pas couronné les eſpérances chimériques que ſa confiance préſomptueuſe avait enfantées. L'augmentation des impôts néceſſaires pour ſoutenir le fardeau de

cette guerre fit augmenter son mécon- 1652.
tentement contre les Régens. Son affection pour le Stathouderat en éclata avec plus de violence. Il crut que les succès maritimes seraient plus étendus & plus décisifs, dès qu'on aurait mis à la tête de l'État un enfant encore au berceau. Il s'imagina que rien n'était plus naturel que d'élever une maison ennemie du nouveau gouvernement Britannique, & que cette élévation du Prince d'Orange abattrait l'orgueil & l'opiniatreté des Anglais. Il crut que l'élection d'un Stathouder ajouterait un nouvel éclat aux armes de la République, & donnerait plus d'harmonie & d'activité aux opérations militaires. Ainsi à la nouvelle que les Régences de plusieurs villes de Hollande avaient pris la résolution de ne jamais plus élire de Stathouder, le peuple éclata dans plusieurs endroits, d'abord en murmures violens, & bientôt après en soulevemens séditieux (*). Le foyer de ces mouve-

(*) On a pris occasion d'inférer la nécessité du Stathouderat des mouvemens populaires qui se formerent alors dans plusieurs endroits en sa faveur. Voyez *de zugt van den Heere Raadp. J. de Witt tot zyn*

1652. mens séditieux était surtout à la Haye où la maison d'Orange avait fixé son séjour & faisait beaucoup de dépenses. La populace commença par insulter les nouveaux drapeaux qu'on y avait substitués à ceux d'Orange.

Leclerc Liv. XIII. 338.

Vaderland &c. & la Richesse. de la Holl. En admettant le principe sur lequel l'Auteur se fonde, savoir que toute autorité vient du peuple, c'est à dire de la nation prise collectivement, les conséquences qu'il en tire n'en sont pas moins fausses : parce quelles sont déduites d'une constitution imaginaire qu'il a fabriquée, & non de la constitution véritable & réelle. Un seul mot va renverser son édifice bati dans les airs. Nous avons vu que le peuple, dans la plus grande partie des Provinces-Unies, n'est pas même gouverné par des Représentans de son choix, ce qui est une particularité essentielle. Ainsi l'on peut dire : ou les Regens sont des Représentans choisis par le peuple ou des Représentans aux quels il a laissé le droit de se perpétuer eux-mêmes : dans le premier cas, le peuple doit laisser agir ceux qu'il a revêtus de l'autorité : dans le second, il ne peut agir avant d'avoir repris l'autorité dont il s'est laissé dépouiller : ainsi, dans l'un & l'autre cas, tous les soulevemens populaires contre les ennemis du Stathoulerat sont des séditions criminelles & vraiment punissables.

Mais ce fut en Zéelande que les mouvemens populaires eurent des suites alarmantes pour le nouveau gouvernement. On n'osait paraître dans les rues, sans avoir arboré l'écharpe couleur d'Orange. Les Etats de la Province se laissèrent intimider par les menaces des séditieux, soutenus par les pasteurs. Pour détourner, dirent-ils, le courroux céleste & rétablir l'ordre & l'Union, ils proposèrent que le jeune Prince fût désigné Capitaine & Amiral-Général, en lui donnant, pendant sa minorité, le Stathouder de Frise pour Lieutenant. Les Etats de Hollande, alarmés à cette nouvelle, envoyèrent en Zéelande une députation, composée de cinq de leurs membres, à la tête desquels se trouvait Jean de Witt, alors Pensionaire de Dort. Mais à peine furent-ils arrivés en Zéelande, que la populace se saisit des avenues de l'Abbaye de Middelbourg, où les Etats devaient s'assembler. Elle en vint jusqu'à menacer de massacrer les députés, s'ils osaient paraître. Elle affecta d'insulter les tambours; qui faisaient des recrues au nom des Etats seulement, & de les forcer d'y ajouter celui du Prince d'Orange. Le tumulte augmenta d'une maniere si effrayante,

1652.

Les Zéelandais veulent rétablir la charge de Capitaine-Général.

De Witt Briev. VII. 13. 18. 20. 28. 41. 42. 45. 48. 55. Aitsem. III. 745. Wicquef. Liv. VI 361 - 368. Septemb.

1652. qu'on crut devoir conseiller aux Députés de se dérober au danger par une retraite prompte & secrete, & de se contenter de rendre leur proposition par écrit. Ils auraient même pris ce parti, si le courageux de Witt ne s'y fût opposé. Il dit que les vaines clameurs d'une populace turbulente n'auraient jamais plus d'ascendant sur lui que le bien de la patrie & les ordres des Etats ses souverains. Il déclara qu'il était resolu de les exécuter seul, au cas que les autres n'osassent l'accompagner. Ce trait de courage ranima tous les députés. Joignant la prudence à la fermeté, ils firent venir des garnisons voisines, quelques Officiers & Soldats, hardis & déterminés. Ils se rendirent avec cette escorte à l'abbaye, en écarterent la populace, & firent courageusement aux Etats la proposition dont ils étaient chargés. Quoi qu'on ne donnât pas à cette proposition des réponses satisfaisantes, dans la crainte de soulever le peuple, elle ne laissa pas d'arrêtter, pour un tems, le projet des Zéelandais qui ne pouvait encore avoir lieu, parce que Goes & Ziriczée n'y avaient pas consenti. On observe même que les Députés de la Zélande n'oserent en faire l'ouverture dans les Etats-Généraux. En Guel-

dre, on avait aussi proposé le choix d'un Capitaine-Général: les Députés que les Hollandais y envoyerent, réussirent d'autant plus facilement à faire échouer ce projet, que les divers quartiers n'étaient pas d'accord sur ce point. 1652.

Ce fut, dans ces circonstances critiques, que Jean de Witt fut nommé Pensionaire de Hollande ou Grand-Pensionaire. Il n'avait pas encore vingt-huit ans, puisqu'il était né le 25 Septembre 1641. Mais il avait déjà donné tant de témoignages de ses lumieres politiques en exerçant cet emploi pendant l'ambassade de Pauw d'Heemstede en Angleterre; & la prudence & le courage qu'il venait de faire briller en Zéelande avaient tellement augmenté sa reputation, qu'à la mort de Pauw arrivée au mois de Fevrier 1653, il eut la gloire de réunir toutes les voix en sa faveur. Les événemens que nous allons exposer, suffiront pour fixer l'opinion publique sur la capacité de ce grand homme. Nous le verrons par ses talens supérieurs & par l'ascendant de la Hollande dont il était le principal ministre d'Etat, devenir l'ame de toute la République. Il fut dès lors regardé comme le chef de la faction de Louwestein, nom qu'on com- 1653. Jean de Witt devient Grand-Pensionaire. *Wicquef. VII* 427. *De Witt Briev. V.* 82. 288. *Holl. Refo. Juill. Aitsem. III.* 786 787. *Mém. de Gu'che instr.* p. 30. 31.

1653. mençait à donner à ceux qui traverſaient tous les projets des partiſans de la maiſon d'Orange. On dit même que le vieux de Witt ſon pere n'oublia jamais l'atteinte portée à la liberté publique en ſa perſonne & que, confondant ſa vengeance avec ſon patriotisme, il faiſait, comme un ſecond Amilcar, jurer à ſes fils une haine implacable à la maiſon d'Orange. On raconte qu'il donnait ſouvent le bon jour au Grand-Penſionaire, en lui diſant: *Souvenez-vous de la priſon de Louveſtein.* Ainſi Jean de Witt, ayant, outre l'avis général de ſa Province, des motifs particuliers de s'oppoſer à l'aggrandiſſement de la maiſon d'Orange, en fit un des principaux objets de ſa politique. Il réuſſit même à travers mille obſtacles qu'un autre n'aurait jamais pu ſurmonter. Il fut ſi bien rétablir l'harmonie dans les Provinces & ménager les interêts de l'Etat dans le Nord, que, malgré la triſte & cruelle catastrophe qui termina ſes jours & les efforts qu'on a faits pour le décrier, ſon nom eſt encore dans une vénération générale.

Le Roi Charles offre aux Etats de monter ſur

Dès les commencemens de ſon miniſtere, Jean de Witt eut occaſion de manifester ſes talens & ſes vuës politiques. Le Roi Charles II, alors à

Paris, crut que la guerre élevée entre les Etats & l'Angleterre lui fourniſſait un moyen pour monter ſur le trône de ſes ancêtres. Il fit mander aux Etats qu'il ſerait charmé de paſſer, ſans aucun titre, ſur leur flotte; & qu'il ne doutait pas du ſuccès de cette démarche. Il avait encore, diſait-il, un grand nombre de partiſans parmi les Officiers des escadres Anglaiſes. On les verrait accourir ſous ſes drapeaux à la nouvelle de ſa préſence. Le moindre effet qu'on devait attendre de ſon apparition ſubite, ſerait d'intimider les Anglais & de ralentir leur ardeur, lorſqu'il s'agirait de combattre un Prince à qui le plus leger ſuccès, la moindre révolution pouvait ouvrir le chemin à la ſouveraineté où l'appellait ſa naiſſance & les voeux d'une grande partie de la nation. Au premier coup d'œil cette propoſition était éblouïſſante. Elle transpira parmi le peuple qui l'approuvait avec d'autant plus de transport, qu'elle pouvait accélerer l'élévation du Prince d'Orange. Mais les Anti-Stathoudeiens enviſagerent la choſe ſous un autre point de vuë. Ils redoutaient trop cette élévation pour gouter des offres (*) qui pouvaient la favoriſer. De 1653.

leur flotte. *Clarendon Hiſt. Liv. XIII 462. Secr. Ref. Holl. Jenal. 13 Mars. Reſol. Holl. 29 Juill. 4 Aout. Thurloe Papers I. 340. 625.*

(*) Nous verrons bientôt par la *déduction*

1653. Witt montra qu'on épousant les intérêts du monarque detrôné, on ne pourrait plus faire la paix sans lui: qu'une démarche si précipitée ne manquerait pas d'aliéner sans retour les parlementaires & d'inspirer à ces hommes orgueilleux & ardens un ressentiment implacable qui, prolongeant la guerre, porterait un coup mortel à la Ré-

des Etats de Hollande &c. qu'ils ne manquaient pas de raisons solides pour confondre leur intérêt particulier avec l'intérêt général de patrie. Que, dans la suite, on ait regardé le Stathouderat comme une dignité plus utile que dangereuse, cela prouve seulement que les idées de bonheur sont arbitraires & variables. Alors on regardait tout ce qui pouvait tendre à borner l'autorité des Etats & des Régences municipales comme contraire à la liberté. Depuis, on a pensé que cette grande autorité était sujette à trop d'orages & d'inconvéniens: on a cru que plus de repos & moins de liberté valait mieux. Ce changement d'idées prouve seulement que les différentes formes de gouvernement ont, chacune, leurs avantages & leurs inconvéniens, suivant les tems & les circonstances; & que De Witt pouvait regarder le Stathouderat comme une dignité dangereuse, sans que cette idée ôte rien à ses lumieres ni à sa bonne foi. Je finis en niant qu'en politique on puisse admettre cet axiome philosophique: *il ne faut pas multiplier les êtres sans nécessité.*

publique & ruinerait, sans ressources le commerce qui faisait la base de son existence. Il fit sentir que la République, en se bornant à ne défendre que sa propre cause, pourrait d'autant plus aisément se réconcilier avec eux, qu'il y avait tout lieu d'espérer que leurs revers, l'épuisement de leurs finances & la saine politique ne tarderaient pas à dessiller leurs yeux fascinés & à moderer leurs prétentions ambitieuses. Cet avis entraîna tous les suffrages. Le Monarque fut remercié. Pour adoucir la douleur de ce refus, on affecta de louer son projet, comme un trait d'héroisme & de génie, que les circonstances ne permettaient pas encore d'adopter. Mais, comme on ne laissait pas de craindre qu'il ne vînt mettre à l'épreuve la bonne volonté du peuple; les Etats de Hollande arrêtterent qu'il ne serait permis à aucun étranger distingué par l'éclat de son rang, d'entrer dans leur Province sans leur permission. 1653.

Le Système qu'ils manifesterent par cette conduite, était d'autant plus difficile à soutenir que la fortune des guerres navales fut balancée plus qu'auparavant, & finit par se déclarer en faveur des Anglais. On avait cru pouvoir mettre fin à la guerre par des efforts extraordinaires; mais les An-

Combat Naval de trois jours. *Aitsem. III.* 768. 781. 785. 786. 788. 796. *Vie de Ruiter Liv II.* 28. *&c. Neuvil.*

1653. glais, irrités de leurs derniers revers, n'avaient rien n'épargné pour se mettre en état de les essuyer. Il est vrai qu'aux cent cinquante vaisseaux qu'on avait ordonné d'équiper au commencement de la guerre, les Etats resolurent d'en ajouter encore cent cinquante ; mais l'épuisement des finances ne permit pas de les mettre en mer. La nécesité de protéger un commerce immense était cause que les vaisseaux étaient en grande partie dispersés. Il y en avait vingt le long des côtes de France, huit à neuf dans les ports de Hollande & de Zéelande ; huit croisaient dans le Sond & trente dans la méditerrannée (*). Tromp en avait soixante trois sous ses ordres : il ramenait de l'Isle de Rhé une flotte marchande de cent cinquantes voiles, lorsqu'il rencontra l'Amiral Blake, ayant sous lui à peu près le même nombre de vaisseaux, mais beaucoup plus forts. Le choc commença de la part des Anglais & fut soutenu avec tant d'ardeur que l'alarme se répandit au loin. Les peuples accoururent sur les rives opposées d'Angleterre & de Picardie pour contempler ce spectacle également curieux & terrible. Aucun des deux partis ne voulant céder, ils continuerent le combat pendant trois jours consécutifs avec une fu-

le T. II ch. 41 Basnage 298 Leclerc. Liv. XIII. 329.

30 Janv.

28 Fevr.

fureur & un acharnement dont il n'y a point d'exemple. Blake s'attribua la victoire; mais Tromp n'acquit pas moins d'honneur; puisque, malgré la défection de plusieurs de ses Capitaines, il sauva la flotte marchande, à l'exception de vingt-quatre voiles. Il perdit neuf vaisseaux de guerre & cinq ou six cens hommes; mais les Anglais, qui ne perdirent qu'environ six navires, eurent à peu près deux mille morts; soit par ce qu'ils s'attachaient à désemparer les vaisseaux ennemis, soit parceque leurs batimens étaient plus remplis de monde. Blake, dans la relation qu'il envoya au Parlement, attribue cet avantage à l'effet d'une faveur particuliere de la providence & à des especes d'inspirations survenues au milieu de prieres longues & ferventes & de l'explication de l'écriture sainte. Comme les Etats s'attribuaient aussi la victoire, il arriva que chacun des deux partis rendit graces au ciel de l'avoir assisté contre son ennemi. 1653.

A peu près dans le même tems, les forces navales des Etats remportaient des avantages plus heureux & plus décisifs dans la méditerranée. Jean van Galen, qui commandait leur flotte dans ces parages, tenait six vais- Victoire & mort de van Galen. *vie de Ruiter Aitsem.* III. 747-750. 766. 797. 14 *Mars.*

1653. seaux ennemis bloqués dans le port de Livourne; ils voulurent sortir sous la protection de huit autres vaisseaux qui venaient à leur secours: mais van Galen ne leur donna pas le tems d'opérer leur jonction: il les attaqua avec tant de fureur qu'il en prit ou fit couler trois à fond, & s'empara de deux autres. Victoire brillante, mais bien amere, puisque le vainqueur la paya de sa vie. Il mourut d'un coup de feu qui lui avait fracassé la jambe. Son corps fut transporté dans l'Eglise neuve d'Amsterdam où la République lui fit ériger un tombeau magnifique.

Bataille Navale de Nieuwpoort. *Aitsem. III.* 809. 811. 814. 816. 817 - 822. *vie de Ruiter*

Les Etats, secondés par les plus habiles & les plus courageux marins qu'il y eut au monde, auraient pu se flatter de vaincre également partout; si leurs vaisseaux eussent égalé ceux des ennemis. Cette différence avait tellement affecté le vieux Tromp, qu'il ne reprit le commandement qu'avec répugnance, avertissant les Etats qu'il ne répondait pas des revers qu'il prévoyait en combattant avec des vaisseaux si légers & si petits. Il est vrai que les Etats, touchés de ces plaintes, donnerent des ordres pour l'équipement de soixante navires plus grands & plus forts. Mais Tromp fut obligé de rentrer en mer, avant

que le tems eût permis d'attendre leur équipement. Il avait une flotte de quatre vingt dix-huit vaisseaux de guerre & six brûlots; lors qu'à la hauteur de Nieuwpoort il rencontra les Anglais forts de près de cent navires, mais d'une grandeur & d'une force supérieure. Les deux flottes engagerent l'action avec leur fureur accoutumée. Dean, un des Amiraux Anglais, fut tué dans la premiere attaque. Tromp perdit deux vaisseaux, dont l'un fut coulé bas & l'autre sauta par ses poudres. Le lendemain les Anglais profiterent de l'avantage du vent pour commencer un nouveau combat à la hauteur de Dunkerque. Ils vinrent même à bout de jetter la confusion dans la flotte des Etats & s'emparerent de deux vaisseaux. La bataille ne laissa pas de durer jusqu'à la nuit: mais Tromp trouva ses vaisseaux si désemparés qu'il se retira derriere les bancs de Wielingue en Zéelande & n'osa s'exposer, avant d'avoir reçu de nouveaux renforts. 1653. 12 Juin. De Dunkerque. 13 Juin.

Le malheureux succès de cette bataille rendit les Anglais maîtres de la mer. Ils allerent se poster à l'embouchure du Texel où ils enleverent une multitude de vaisseaux qui sortaient de ce port ou voulaient y entrer. On Les Etats mettent en mer une flotte formidable. *Vie de Ruiter Liv. II* 36. 37. 38. 39. *Aitzem. III.* 829 - 834.

1653. tremblait même qu'ils ne portassent leur audace plus loin, en hazardant une descente. L'alarme fut d'autant plus grande, que Tromp, Evertzen, De Witte, De Ruiter & Floriszoon refusaient de retourner en mer, s'ils n'étaient mieux fournis de gros vaisseaux, d'hommes & de munitions de guerre. Le Vice-Amiral de Witte parla dans l'assemblée des Etats avec la hardiesse brusque de son caractere. *Je suis en présence de mes souverains*, leur dit-il, *mais je ne puis leur dissimuler que les Anglais sont actuellement nos maîtres & regnent impunément sur les mers.* Ces considérations engagerent les Etats à tenter les plus grands efforts. Ils preſſerent l'équipement des vaisseaux déjà ordonnés. Ils publierent plusieurs réglemens pour encourager ceux qui servaient & en engager d'autres à prendre parti dans la marine. Ils abandonnerent la prise entiere d'un navire ennemi à ceux qui l'auraient faite. On promit, en outre, des récompenses, à proportion de l'importance des navires qui seraient pris. On défendit, sous peine de la vie, de s'écarter du pavillon-Amiral. Le tarif des pensions assignées à ceux qui seraient estropiés ou mutilés fut augmenté d'un tiers. On assigna mille soixan-

te six florins, treize sous & quatre de- 1653.
niers pour la perte des deux yeux ou des deux bras ; & pour chacun de autres membres, des satisfactions proportionnées à leur importance. Enfin on travailla avec tant d'activité à donner des renforts aux Amiraux, qu'ils furent bientôt en état de retourner en mer avec environ quatre-vingt dix voiles. Ils allerent chercher l'ennemi, résolus de périr plûtôt que de souffrir les insultes d'une nation orgueilleuse qu'on n'avait encore pu gagner par des propositions raisonables qu'on lui faisait alors. Les deux flottes se rencontrerent d'abord à la hauteur de Katwyk ; mais sans aucun avantage pour aucun des deux partis. Deux jours après, Tromp, étant à la tête de cent six voiles par la jonction du Vice-Amiral de Witte, engagea l'action entre la Meuse & Scheveningue. Ce fut le dernier combat livré entre deux nations rivales, également puissantes, & combattant avec la même bravoure, l'une pour l'empire, l'autre pour la liberté de la mer. Les Anglais étaient égaux en nombre de vaisseaux ; mais par leur force & leur grandeur ces batimens paraissaient des citadelles auprès de ceux des Etats. Ces derniers ne laisserent pas de percer, suivant

Combat naval à la hauteur de Katwyk. 8 *Août* ; Dernier combat à la hauteur de Scheveningue. 10 *Août*.

1653. leur coutume à travers la flotte ennemie ; pour leur faire perdre l'avantage du nombre & du vent. Tromp était à leur tête. Après avoir essuyé le feu de trois batimens ennemis il se défendait avec intrépidité, en attendant qu'on vînt le dégager ; mais une balle de mousquet frappa ce brave marin dans le cœur & le renversa mort, au moment qu'il donnait ordre au canon. Cette perte fatale, qu'on eut soin de tenir cachée, n'empêcha pas que le combat ne fut continué avec la même fureur. Plusieurs vaisseaux de part & d'autre furent pris ou coulés à fond : Les Hollandais auraient cependant tiré une vangeance terrible de la mort de leur Amiral, sans la lâcheté de quelques-uns de leurs Capitaines qui éviterent le combat. Les deux flottes, également lasses & maltraitées, se séparerent d'elles-mêmes après un engagement d'environ sept heures. Elles ne manquerent pas de s'attribuer, chacune, la victoire. On fait monter la perte des Anglais à huit vaisseaux & celle des Etats à dix. Le nombre des morts & des blessés fut à peu près égal des deux côtés : mais les Anglais firent environ sept cens prisonniers, qui furent transportés en Angleterre. On les traita si cruellement, qu'il en pe-

rit un grand nombre. Il fut même défendu aux Egliſes Hollandaiſes de Londres de leur fournir des ſecours. 1653.

Verbaal van Bevern. 109. 114.

Mais ces malheurs furent moins ſenſibles que la mort du brave Amiral Tromp. Il périt pour s'être expoſé avec une témérité d'autant plus condamnable, qu'une pareille perte pouvait entraîner celle de la flotte & n'était pas facile à remplacer. Il fut ſurtout regretté par tous les gens attachés à la marine qui le regardaient comme leur pere, & qu'il apelait ſes enfans. Quoiqu'il eût paſſé ſa vie ſur mer, il n'avait rien de ces manieres rudes & farouches qu' affectent ordinairement les marins. Dans le feu des combats, au milieu des plus grands dangers, il donnait toujours ſes ordres avec autant de ſang-froid, que s'il eût été dans le port. Les Etats députerent à la veuve de ce héros, pour lui faire leur compliment de condoléance. Ils l'aſſurerent qu'ils reconnaîtraient les ſervices de ſon Epoux en la perſonne de ſes deſcendans. Son corps fut porté avec une pompe extraordinaire dans l'Egliſe de Delft où l'Etat lui fit ériger un magnifique mauſolée de marbre. Nous le verrons bientôt renaître dans la perſonne de ſon fils.

Eloge de Tromp.

Holl. Reſol. Aout.

Suite malheureuſe de cette guerre.

Pour comble de malheur, la flotte des Etats qui ſe félicitait d'avoir forcé

9 *Novemb.*

1653. les Anglais à laiſſer le commerce & la mer libres, étant par un faux point-d'honneur, entrée en mer vers les tems orageux de l'hiver, fut accueillie par une tempete affreuſe. Pluſieurs vaiſſeaux furent briſés ſur les côtes ou dématés: il y en eut même treize d'engloutis. Ce fut par ce désastre que finit une guerre qui avait couté tant de ſang & d'argent à l'Etat. Depuis trois ans qu'elle durait, elle avait porté des coups ſi rudes au commerce & à la population que, dans la ſeule ville d'Amſterdam on comptait quinze cens, quelques uns diſent, trois mille maiſons de vuides. Les aſſurances monterent jusqu'à ving-cinq pour cent. On obſerva que des Artiſans qui faiſaient travailler jusqu'à 48 garçons étaient obligés d'aller eux mêmes travailler chez les autres. Tel était l'état d'Amſterdam où deux ans auparavant (*) deux marchands avaient offert d'armer jusqu'à cent vaiſſeaux pour nettoyer les mers, ne demandant qu'un interêt modique, jusqu'à l'entier rembourſement de leurs avances. Ces tristes ſcenes de carnage & de déſolation finirent par la punition des officiers qui s'étaient rendus coupables de lâcheté. Les uns furent paſſés ſous la quille, d'autres piloriés: un d'entr'eux fut même dé-

Aitſem. III. 813. 876.

(*) *Aitſem. III.* 650. & *Wicquef. Liv. V.* 282. 784. *Holl. Ref. Mars.* 154. *Thurloe Papers I.* 447. 507.

claré infame & ſon épée fut briſée à ſes yeux. 1653.

Ce ſerait s'exprimer d'une maniere peu exacte que de dire que cette ſeule guerre maritime coûta plus que toutes celles qu'on avait faites ſur mer à l'Eſpagne ; puiſque ces dernieres, loin d'être ruineuſes pour l'État, furent la ſource de ſa grandeur & même de ſon ſalut. Quelle fut la cauſe de cette étrange différence ? C'eſt que les Habitans des Provinces-Unies ſe virent à peine preſſés & reſſerrés par l'actif & heureux Spinola, qu'ils ſe répandirent avec une ardeur extraordinaire ſur l'océan qui baignait ou environnait leurs côtes. Ils y acquirent une prépondérances d'autant plus rapide, que leur poſition les mettait à couvert des efforts maritimes de l'Eſpagne qui ſe bornait à les attaquer ſur terre. Cette prépondérance leur ouvrit de nouvelles reſſources, & les mit en état de ruiner celles de leur ennemi. Mais les Anglais ſe trouverent, par leur ſituation, à portée de gêner & d'interrompre de tous les côtés cette ſource féconde des richeſſes des Provinces-Unies. Les guerres civiles & le fanatisme ayant donné la plus grande énergie à toutes leurs qualités, ces fiers inſulaires prirent bientôt ſur cet élement l'aſcendant

Difference entre les guerres avec l'Eſpagne & avec les Anglais. *Wagenaar XII. 233. Aitſem. III.*

1653. que leur heureuse situation leur donnait droit de revendiquer. La supériorité de leur puissance & de leur population, soutenue par un gouvernement actif & ferme, devait les faire triompher à la fin d'un petit Etat qui n'avait à leur opposer qu'une bravoure opiniâtre & l'habileté maritime.

Il faut avouer, cependant, que la force & la vigueur de la République ne parut jamais avec tant d'éclat, que dans ces tems orageux & critiques. Les Chefs du gouvernement n'avaient pas seulement à combattre un ennemi supérieur en forces & sourd aux avances les plus raisonables. Ils avaient, au dedans, à réprimer les mouvemens d'une faction puissante, soutenue par une populace hardie & turbulente. Ces mouvemens étaient d'autant plus dangereux qu'ils étaient excités par la maison d'Orange qui avait des partisans dans tous les états. Ils étaient fomentés par ceux qui, ne pouvant parvenir aux charges, que par l'intrigue & l'adulation qu'on employe avec tant d'avantage dans les cours, brûlaient de voir un chef à la tête de la République. On avait bien de la peine à calmer ces désordres, lorsque la palme de la victoire avait couronné les grandes batailles navales: mais dès que

Emeutes Populaires en faveur du Prince d'Orange. *Aitsem. III.* 731. 741. 827.

la guerre était devenue malheureuſe ; tous ceux qui l'avaient ſollicitée à grands cris furent les premiers à éclater en murmures, en ſoulevemens ſéditieux. C'était, diſaient-ils, le comble de l'ingratitude, de confondre dans l'obſcurité d'une vie privée un Prince dont les ancêtres avaient ſi bien mérité de la patrie. A les croire, les pertes qu'on venait d'eſſuyer ſur mer étaient des traits évidens de la colere céleste. Les poetes proſtituerent leur plume à défendre ces diſcours. Ils diſaient que la France, n'ayant pu réſiſter aux Anglais qu'en leur oppoſant une jeune fille, de même les Bataves ne devaient pas rougir de mettre à leur tête un enfant dont le nom ſeul porterait l'effroi parmi ces ſuperbes inſulaires. On fit même courir le bruit que les Hollandais oppoſés à ſon élévation, fourniſſaient des munitions de guerre aux ennemis, pour qu'ils fiſſent la conquête des Provinces. Les Etats de Hollande, perſuadés que la prolongation de la guerre ne ferait qu'augmenter les malheurs & le mécontentement public, avaient trouvé moyen de renouer les négociations de paix : mais les partiſans du Prince d'Orange n'en travaillerent qu'avec plus d'ardeur à précipi- 1653.

1653. ter son élévation, avant que la paix laissât les mains libres au gouvernement, pour étouffer ces mouvemens populaires. Le peuple éclata à Flaardingue en employant le nom du Prince d'Orange dans les revues qu'on faisait pour l'Etat. On tenta même, mais en vain, d'introduire cette nouveauté dans la ville d'Amsterdam. Les Régens de cette ville étaient si opposés à l'élevation du Prince d'Orange qu'ils avaient banni quatre ministres pour avoir employé son nom dans les prieres publiques. Les Bourgeois de Dort, qui n'avaient pu réussir à faire rétablir l'ancien gouvernement populaire, se dédommagerent par des outrages publics contre la Régence où dominait la faction de Louwestein. Ils affecterent de déployer les banderoles d'Orange sans qu'on ôsât les punir. Les Bourgeois de la Haye ne s'en tinrent pas à témoigner en plusieurs occasions leur zele par des acclamations & par le chant d'un ancien vaudeville militaire, composé en l'honneur de Guillaume I. Ils en vinrent jusqu'à tirer dans les drapeaux où les armes d'Orange n'étaient plus. Au retour d'un voyage que le Prince avait fait à Breda, de jeunes garçons ramassés en troupes, arborerent les armes d'Orange & le

Wicquef. liv. VII. 380.

Aitz. III. 825. Thurloe Papers. I. 229. 334. 364.

formerent en compagnies pour faire 1653.
honneur à ſon entrée. Comme ils n'avaient pu le recevoir, parce que le Prince n'était arrivé que fort tard dans la nuit, le lendemain ils ſe raſſemblerent devant la cour. On affecta de le montrer aux fenêtres. A cette vuë ils ſe répandirent en acclamations, en cris de joie extraordinaires. Les Etats de Hollande, alarmés ou peu contens de ces mouvemens, entreprirent de les diſſiper par la force. Mais les Bourgeois irrités coururent ſe vanger ſur la maiſon du Fiscal dont ils caſſerent les vitres. Ils commirent les mêmes excès ſur les maiſons de ceux qui paſſaient pour les chefs de la faction de Louweſtein. Tous ces Meſſieurs & ſurtout le Grand-Penſionaire étaient, diſaient-ils, des *coquins*, des *traîtres*, des *ennemis du Prince*. La ville d'Enkhuiſen fut le théatre d'une émeute bien plus dangereuſe. La populace commença par forcer les Recruteurs à ſe ſervir du nom du Prince d'Orange. Enſuite elle détruiſit & pilla la maiſon d'un riche Bourguemaître, ſous prétexte qu'il favoriſait les Anglais. Les Etats envoyerent des troupes pour réduire les mutins; mais ils éclaterent en ré-

1653. volte ouverte. Ils traînerent le canon sur les remparts, ils forcerent les vaisseaux qui portaient les troupes à se retirer. Les commissaires envoyés par les Etats pour instruire de ces désordres, s'étant présentés aux portes, on leur refusa l'entrée. *C'est nous*, dirent les séditieux, *qui sommes les Messieurs, les Magistrats, les Bourguemaîtres.* Les Etats, n'osant, dans un tems aussi critique, recourir à des mesures violentes, se virent donc obligés d'attendre que le premier feu de cette ardeur turbulente se fût calmé. Alors ils y envoyerent des députés & se servirent d'une ruse adroite qui réusit. Ces députés avaient rassemblé le peuple, sous prétexte de lui lire certains articles; on saisit cet instant pour faire entrer dans la ville neuf Compagnies qui tinrent les habitans dans le devoir. Les Régens de Haarlem, étonnés de ces émeutes, dont leur ville n'était pas exempte, crurent devoir proposer aux Etats l'élection du jeune Prince à la dignité de Capitaine-Général; mais le Grand-Pensionaire de Witt, ayant eu recours aux charmes puissans de son éloquence insinuante & persuasive, ne tarda pas à leur faire changer d'opinion.

Thurloe papers. I. 459. 461. 253. 387. 314. 351. Wicquef. Liv. VII. 383.

Les partisans de la maison d'Oran-

ge furent plus heureux en Zéelande. 1653
Ils vinrent à bout d'engager dans leurs interêts les Régences de Goes & de Ziriczee, en y introduisant des membres qui leur étaient dévoués. Ainsi ces villes, jusqu'alors opposantes, étant gagnées ; les Etats arrêtterent de désigner le jeune Prince à la charge de Capitaine-Général, en lui donnant le Stathouder de Frise pour Lieutenant. Leurs députés en firent la proposition dans l'assemblée des Etats Généraux. Les Provinces de Frise & de Groningue ne purent dissimuler la joie que leur causait cette démarche. Mais les Etats de Hollande en furent alarmés. Craignant qu'elle ne fît impression sur d'autres Provinces, ils mirent tout en œuvre pour faire échouer ce projet. Ils commencerent, à l'exception de Leide, à renouveller leur premiere résolution ; que les Etats-Généraux ne pourraient envoyer des députations aux villes particulieres. Ils publierent une espece de mémoire long & raisonné, qui fut l'ouvrage du Grand-Pensionaire. Ils firent sentir que cette élection précipitée, bien loin d'être nécessaire, ne serait même d'aucune utilité. Ils déclarerent qu'ils étaient résolus de maintenir le gouvernement civil & militaire, tel qu'il se trouvait

Opposition des Etats de Hollande à ce que le Prince d'Orange fût désigné Capitaine Général.

Aitsem. III. 826. *Holl. Ref. Juill. Août.*

28 *Juin.*

1653. alors établi sur terre & sur mer. Ils n'oublierent pas de montrer que, dans la conjoncture actuelle, on devait bien se garder de donner de nouveaux ombrages aux Anglais, pour ne pas éloigner la conclusion d'une paix si nécessaire au salut de la République.

Les Provinces-Unies abandonnées de toutes les autres puissances. *Aitsem. III.* 874. 875. 878 - 882. 641 - 646. 763. 783. 867. 869. *Wicquef. Liv.* VII. 336. 341. 352. 376. *De Witt. Brieven I.* 60. 11. 19. 50 56. 129. 172. 184. 279. 30. 39. 43. 227. 234.

Les Etats, ainsi pressés au dedans & vivement attaqués au dehors, recoururent successivement, aux puissances voisines pour en obtenir des secours. On fonda les villes anséatiques : mais elles étaient trop intéressées à la ruine des Hollandais & trop irritées des saisies fréquentes qu'ils faisaient de leurs vaisseaux sous prétexte de contrebande, pour épouser leur parti. Les Zéelandais insisterent à ce qu'on renouvellât les anciennes alliances avec la France ; mais il restait toujours des levains de mécontentement entre les deux Etats ; cette cour était trop irritée qu'on l'eût abandonnée aux Espagnols & aux guerres civiles, pour prendre, sans aucun interêt, le parti de ses infideles alliés. La négociation entamée avec les deux Monarques du Nord fit plus de progrès : mais les liaisons étroites qu'on avait contractées avec le Danemark ne manquerent pas de causer à la Suede plus que de l'indifférence. Encore les

États ne purent obtenir du Danemark d'autre avantage que la saisie & la vente d'une flotte marchande de vingt deux vaisseaux Anglais, dant ils furent encore obligés d'indemniser Cromwel, lors qu'ils firent la paix avec lui. Enfin, soit qu'on fût mécontent de leur orgueil ou jaloux de leurs richesses, on s'apperçut, dans plusieurs pays, que le voeu général était pour les Anglais. Les Provinces-Unies durent alors sentir qu'il ne faut pas abuser de la prospérité, & qu'en montrant par leur propre exemple à mépriser les grands alliances dont certaines vues particulieres ont affaibli les liens, on s'expose à ne trouver autour de soi, dans les tems de péril & de détresse, que des voisins mal-intentionés & dangereux. Si les Provinces-Unies eussent conservé la fidélité à la France, c'est-à dire partagé les Pays-bas avec elle; leur système politique avec les puissances étrangeres aurait entierement changé, & ne pouvait gueres changer qu'en mieux. Il ne faut pas s'imaginer que les puissances soient au dessus des pasions humaines qui sont le mobile ordinaire des individus, & que ces passions disparaissent devant le grand interêt général de l'Etat. Les passions doivent

1653.

De Wit Brieven V. 118. Capell. Gedenksch. II. 414.

1653. toujours entrer dans le calcul des probabilités politiques.

Offres des Royalistes Anglais. *Mém. de Ludl. Trad. franc II. 27. Capell. II. 395. 396.*

Il n'y avait que le Roi d'Angleterre & quelques payſans d'Ecoſſe & d'Irlande, qui paraiſſaient diſpoſés à ſe déclarer contre les Anglais. Mais ils avaient des vuës qui ne s'accordaient pas avec le plan de ceux qui tenaient le timon des affaires dans les Provinces-Unies. Il parait, cependant, qu'on penſât à leur faire paſſer des ſecours. On avança même de l'argent à Strahan, Gentilhomme Ecoſſais, qui promettait d'exciter des révoltes dans quelques comtés & de débaucher une partie de la flotte Anglaiſe. Mais ſoit déſir de voir la fin d'une guerre onéreuſe, ſoit crainte (*) que le rétabliſſement du Roi ne

(*) Il faut cependant, bien ſe garder d'adopter ces paroles d'un Auteur moderne: „On a lieu de penſer que De Witt...., „ craignant de voir Charles II. ſur le trô„ ne d'Angleterre, *appréhenda que les ar„ mes des Etats euſſent du ſuccès contre Crom„ wel*, qu'il aima mieux céder à l'uſurpa„ teur que de courir le risque de lui voir „ perdre ſon crédit & ſon autorité. . . . „ Nous ſommes bien éloignés, dit-il au„ paravant, de déroger aux qualités émi„ nentes De Witt: *nous ne doutons pas que*

servît à favoriser l'élévation du Prince d'Orange, soit espérance de pouvoir entamer bientôt des négociations de paix, soit défiance du succès de ces 1653.

„ *ses ennemis n'aient exagéré ses défauts*; mais „ qu'il nous soit permis de demander, si „ la suppression du Stathouderat dans la „ République n'y a pas fait naître la dis„ corde; si cette discorde & l'état de fai„ blesse dans laquelle on avait mis la Ré„ publique, n'ont pas été la cause que „ Cromwel a osé insister sur ses préten„ tions, hazardé une guerre contre la Ré„ publique &c. . . . Cromwel crut que „ la République s'étant doublement affai„ blie (par le licenciement des troupes & „ le défaut de Stathouder) il pourrait ob„ tenir par la force des armes de la réduire en Province Anglaise. *Voy Richesse de la Hollande Tom. I.* 317. 318. 319. *II.* 72. 73. 74. Ainsi parle cet Auteur non moins infidele dans les matieres politique que diffus & pesant dans celles de commerce. Qui ne penserait, cependant, à son ton tranchant & décisif, & à ses autres tirades sur le même sujet, qu'il sait l'histoire de la Hollande à fond; & qu'il est en état de regler le vol hardi du sublime Raynal & même la marche timide & circonspecte du fidel Wagenaar? A ces paroles, qui ne croirait que De Witt ayant fait supprimer le Stathouderat, Cromwel

1653. efforts devant l'heureux ascendant du Parlement; on ne s'empreſſa pas beaucoup de profiter de ces offres, qui paraiſſent avoir été faites dans le mê-

---

en prît occaſion de faire une guerre ruineuſe à la République? D'abord les hiſtoriens Anglais ſont bien éloignés de convenir qu'il faille chercher la premiere cauſe de cette guerre dans l'ambition de Cromwel. Rapin *Liv.* XXII. p. 66. dit poſitivement qu'elle n'avait été entrepriſe que pour le perdre. Hume dit que ce fut St. John qui l'y entraîna. *Chap.* LX. LXI. 2°. C'est une inſigne fauſſeté que de faire entendre que De Witt qui ne fut Grand-Penſionaire que vers la fin de cette guerre, ait fait ſupprimer, avant cette guerre, une dignité qui ne fut réellement ſupprimée que pluſieurs années après? 3°. Ce ne fut qu'environ deux ou trois ſemaines après ſa nomination que De Witt fit rejetter les propoſitions des Royaliſtes, parce qu'il avait eſpérance de nouer des négociations de paix en Angleterre. 4°. Si trahiſſant indignement ſes concitoyens il eût craint que leurs armes n'euſſent des ſuccès contre Cromwel, pourquoi, dès ſon entrée dans le miniſtere les flottes furent-elles dans un état plus formidable qu'elles n'avaient été juſqu'alors? S'il ne réuſſit pas auſſi bien que dans la ſeconde guerre Anglaiſe, c'eſt que les Anglais de Cromwel n'étaient pas les Anglais

me tems que celles du Roi. On s'empressa d'autant plus de travailler à la paix, qu'elle était désirée par les parlementaires eux-mêmes. Ces hom- 1653.

---

de Charles II. 50. On ne voit pas comment la conservation des troupes de terre eût pu changer le destin d'une guerre maritime. Il paraît au contraire que la dépense de leur entretien aurait diminué les ressources & les moyens nécessaires pour l'équipement des flottes. Il est vrai que si Guillaume II eût vécu, s'il eut conservé les vieilles troupes, il eût porté la guerre dans les domaines Espagnols & dans le sein de la Grande-Bretagne. Mais, était-il donc si facile de rétablir sur le trône une famille qui, depuis tant d'années, avait fait la guerre avec si peu de succès & dont les partisans diminuaient tous les jours? Et quant au Prince d'Orange qui venait de naître, Cromwel était trop éclairé pour penser qu'il aurait meilleur marché des Provinces-Unies, parce qu'on n'avait pas mis cet enfant à la tête de l'Etat. La multitude, la rapidité des combats, qui furent livrés dans cette courte guerre, montrent suffisamment qu'on n'aurait pu attendre davantage de la présence du chef le plus actif & le plus habile. Le même Auteur s'étend au long sur les suites funestes de cette guerre; mais c'est le comble de la mauvaise foi de fai-

1653. mes orgueilleux s'étaient enfin aperçus que la néceſſité d'augmenter les ſubſides rendait la nation mécontente. Ils commençaient à craindre

---

re entendre d'un côté qu'elles furent occaſionnées par le défaut de Stathouder, & de cacher de l'autre que ce fut en effet la conduite outrageante des partiſans du Stathoudérat contre les Ambaſſadeurs Anglais, qui déterminerent les mauvaiſes diſpoſitions du Parlement à éclater en rupture ouverte. On ſent combien cette maniere infidele, partiale & tronquée de repréſenter les faits, eſt capable d'en donner de fauſſes notions. Nous avons cru devoir la relever pour montrer que, ſi nous n'avons pas expoſé la verité dans tout ſon jour, ce n'est pas faute d'avoir lu les auteurs des partis différens. On voit par la note de la page 429 que nous ſommes bien éloignés de déclarer comme *néceſſaire & fondamentale* une inſtitution dont l'utilité n'eſt relative qu'aux tems & aux circonſtances. On a dû voir, dans tout le cours de cette hiſtoire, que nous ne ſommes pas de ceux qui, pour favoriſer un parti, affectent d'omettre tout ce qui peut lui être contraire. L'hiſtorien Wagenaar dit de lui-même, *Onderzoek van de zugt* &c. 116-122, 129 qu'il ne loue ni ne blame perſonne, & ſe borne à narrer. Si, pour rendre les ſcenes plus piquantes pour les étrangers que la lecture de cette hiſtoi-

que la continuation de la guerre n'augmentât le courage & les forces du parti d'Orange dans les Provinces-Unies & des Stuards dans la Grande-Bretagne. Cromwel, ayant auſſi pénétré les deſſeins des auteurs de cette guerre contre lui, en déſirait la fin, 1652.

---

re n'intereſſe pas auſſi vivement que ceux du pays, nous avons employé des couleurs plus vives & plus fortes, ſi quelquefois nous nous ſommes permis de louer & de blâmer, ce n'a jamais été ſans connaiſſance de cauſe; ſans rapporter ce qu'on pouvait dire à l'avantage ou au préjudice des différens partis. Nous croyons qu'un hiſtorien auſſi judicieux que M. Wagenaar, à portée d'examiner de ſang-froid pluſieurs événemens délicats, & de comparer les relations oppoſées, aurait été lui-même plus en état de les apprécier, & de juger les perſonages que cent auteurs obſcurs qu'il cite. Quant à nous, nous ne diſſimulons pas plus les motifs particuliers des Régens pour s'oppoſer à l'aggrandiſſement de la famille Stathouderienne que les efforts de cette famille pour ſoutenir ou pour augmenter ſon autorité. Les uns & les autres étaient hommes, par conſéquent ſujets aux paſſions humaines. Quand à ceux dont les actions ne paraiſſent pas dans un jour favorable; tant pis pour eux; c'eſt leur faute, & non celle de l'hiſtorien.

1653. pour avancer les projets ambitieux qu'il avait en vuë.

Les Etats de Hollande écrivent au gouvernement Britannique.

Les Provinces-Unies, au moyen des intelligences secretes qu'elles avaient en Angleterre, ne tarderent pas à savoir qu'on y était las de la guerre. Le Grand-Pensionaire De Witt & quelques autres membres du gouvernement auxquels les Etats-Généraux avaient confié le soin de cette correspondance mystérieuse, en eurent la premiere nouvelle. Ils en donnerent avis aux Etats de Hollande le dix-huit du mois de Mars. Après avoir exigé le secret de tous les membres sous le sceau du serment, ils annoncerent que depuis le dernier combat de trois jours consécutifs, on inclinait en Angleterre pour la paix. En conséquence il fut résolu qu'on manderait à Londres que la République était dans des dispositions semblables. Mais comme on craignait que ce projet ne fût pas approuvé par les autres Provinces, dont plusieurs attisaient vivement le feu de la guerre, on résolut de ne point le communiquer aux Etats-Généraux. Les Députés de Leide protesterent vivement contre cette démarche, comme dérogatoire aux loix de la confédération. La lettre fut envoyée le même jour au conseil d'État Britannique. Quoiqu'on n'y

n'y parlât de la guerre que comme d'un fléau funeſte aux deux nations & à la ſainte réforme, les Anglais en firent un uſage auquel on ne s'était pas attendu. Ils ſe laiſſerent éblouir par l'idée orgueilleuſe de répréſenter la République humiliée à leurs pieds & les conjurant d'arrêter leur bras vengeur. Ils publierent cette lettre avec ce titre inſultant : *Supplication reſpectueuſe des Etats de Hollande, implorant la paix du Parlement Britannique.* Le Parlement leur écrivit, en même tems, ainſi qu'aux Etats-Généraux, qu'il était diſpoſé à rétablir la bonne intelligence & à renouer les négociations, d'après les propoſitions faites à M. Pauw. 1653. 18 *Mars.* *Verh. van Bevern.* 123 *Secr. Reſ. Holl.* 3 *May.* *De Witt Briev. V.* 15. 16. 23. 25. 28. *Thurl. I.* 394. 432. 577. *Aitſ. III.* 790. 1083. *Wicquef. Liv VII.* 372. *Capell. Gedenkſ. II.* 396.

Cette maniere arrogante & brusque de négocier ne manqua pas d'étonner un gouvernement, obligé par ſa nature de ne procéder qu'avec circonſpection, ménagement & lenteur. La Hollande ſe juſtifia, du mieux qu'elle put, auprès des autres Provinces. Elle attendit que le premier feu de leur juſte mécontentement fût étient Elle nomma Beverning & Nieuwpoort pour paſſer en Angleterre. Elle obtint que les Provinces de Zéelande & de Friſe y ajoutaſſent, chacune, un Député. Beverning partit le premier au mois de Juin, pour tâcher Quatre Provinces envoyent des agens en Angleterre. *Secr. Reſ. Holl. Avril. Aitſem. III.* 805. *Cappell. Gedenkſ. II.* 396.

1653. d'engager les Anglais à se désister des propositions insoutenables faites à Pauw.

Cromwel acquiert l'autorité souveraine en Angleterre sous le nom de protecteur. *Mémoir. de Ludlow.*

Mais avant qu'ils arrivassent en Angleterre, cette Isle orageuse avait été le théatre d'une révolution nouvelle, qui paraissait devoir favoriser les progrès de la négociation. Olivier Cromwel, un des hommes les plus extraordinaires que les tems anciens ou modernes aient produit, joignait aux manéges de la politique la plus rusée & de l'hipocrisie la plus profonde, une valeur intrépide & fougueuse, & l'ambition la plus effrénée. Habile à flatter les différens caracteres, il s'était élevé à la dignité de Général de la nouvelle République. Mais il était devenu si redoutable, qu'il fallait que son autorité écrasât celle du Parlement ou fût écrasée par elle. Cromwel ne balança pas dans cette alternative. Les Officiers de l'armée, excités par ses intrigues, commencent par présenter des requêtes audacieuses au Parlement, & finissent par lui proposer de se dissoudre lui-même. Le Parlement ne manqua pas de traiter ces requêtes de séditieuses. Cromwel, saisissant le tems où les esprits étaient le plus échauffés, se rend dans la salle de Westminster, accompagné

de trois cens Soldats. *Retirez-vous*, dit-il à l'asſemblée, d'un ton impérieux & dévot: *vous n'êtes plus un Parlement. Le Seigneur vous a rejettés. Il a choiſi d'autres inſtrumens pour conſommer ſon ouvrage.* Après ce discours fanatique, il les accable d'injures atroces & groſſieres. Il dit à celui-ci qu'il eſt un ivrogne, à celui-là qu'il eſt un fripon, à d'autres qu'ils menent une vie ſcandaleuſe avec les filles publiques ou les femmes d'autrui. Il finit par les chaſſer tous, ſous prétexte que Dieu ne peut bénir une nation gouvernée par des hommes pareils, & protestant qu'il *a prié le Seigneur nuit & jour de le frapper de mort violente plûtôt que de lui permettre une telle action.* Cromwel détruiſit le Conſeil d'Etat avec la même facilité. L'étonnement fut extrême, en voyant un ſimple particulier n'avoir, pour ainſi dire, beſoin que de ſouffler, pour faire disparaître une aſſemblée qui avait porté l'audace & le crime jusqu'à tremper les mains dans le ſang des Rois & abolir la Royauté. Mais la révolution fut d'autant plus facile que tous les partis qui diviſaient l'Angleterre virent avec plaiſir la deſtruction violente d'une aſſemblée qui les avait tous 1653.

1653. indispoſés par ſes procédés arbitraires & tyranniques. On prétend même que les agens des Etats en Angleterre eurent beaucoup de part à cette révolution. Il eſt certain que les Provinces-Unies ne pouvaient voir ſans plaiſir, l'humiliation d'une aſſemblée qui les avait traitées avec tant de hauteur, leur avait propoſé des conditions ſi dures & leur faiſait une guerre ſi injuſte & ſi ruineuſe. Il paraît que ſi les Députés des quatre Provinces ne purent avoir part à cette révolution, parce qu'ils n'arriverent à Londres que pluſieurs ſemaines après, Beverning qui s'y trouvait alors, aſſisté des autres agens ſecrets, ne manqua pas, dans l'occaſion, à la favoriſer. Cromwel, aſſisté des officiers de l'armée, forma d'abord un Conſeil d'Etat, enſuite un nouveau Parlement, à l'élection duquel le peuple n'eut aucune part, & dont les membres furent choiſis dans tous ceux qui paſſaient pour les plus grands enthouſiaſtes, fanatiques & illuminés de l'Angleterre, la plupart hommes ſans naiſſance & ſans lettres, ramaſſés dans les boutiques & les atteliers des Artiſans.

Mém. de Ludlow. T. II. p. 27. Vlaa V. Bevern. 2. 7. 12. De Witt Briev. V. 109. 132.

24 *Juillet.* Ce fantôme de Parlement ne fut bientôt connu que par ſes efforts ridicules *pour chercher le Seigneur* dans la priere,

& par le nom burlesque *d'os décharné* ou *Barebone* qu'on lui donna. Il ne tarda pas à reconnaître qu'il n'était crée que pour servir de masque à la puissance militaire & se cassa lui-même, cinq mois après sa convocation. Il remit le pouvoir suprême au Conseil de guerre qui le déposa entre les mains de Cromwel. Sous le titre modeste de Protecteur des trois Royaumes, Cromwel fut investi solemnellement de toute la réalité du pouvoir. 1653.

Il ne tint cependant pas aux membres du Parlement de *Barebone*, qu'on ne rompît les négociations avec les Provinces-Unies. Les Hollandais n'étaient, suivant ces prétendus illuminés, que des hommes charnels, uniquement occupés des affaires de commerce & des biens de ce monde: il fallait commencer par exterminer cette race impie de la surface de la terre, avant d'entreprendre le grand ouvrage auquel la providence appellait les saints, savoir la destruction de l'Antechrist & de l'homme de peché. L'étonnement des agens des Etats fut extrême de se voir proscrits, non comme ennemis de l'Angleterre, mais de Christ: ils ne savaient lequel admirer davantage, ou du fanatisme fougueux ou de la folie singuliere de ces illustres

Etrange langage employé par les devots d'Angleterre. *Hume Chap. LXI. Verbaal van Beverningp.* 14. 26 60. 167. 168.

1653. hipocrites. Heureuſement ils n'eurent affaire qu'avec le conſeil d'Etat, plus familiariſé avec les maximes ordinaires de la politique. Adroits & inſinuans, ils ne laiſſerent cependant pas de ſe conformer, autant que faire ſe pouvait, au langage du tems, qu'ils avaient déjà ſi bien copié auparavant. Leurs requêtes furent parſemées d'homelies pathétiques & d'alluſions dévotes à l'ancien & au nouveau teſtament. Ils parlerent de l'opération du St. Eſprit, de l'amour de la vérité, de la gloire de Dieu, de l'avancement de la religion orthodoxe, & de la nécesſité d'arrêtter le carnage & l'effuſion du ſang des ſerviteurs de la vraie foi. Ils comparerent la guerre actuelle à *l'abomination des Madianites qui s'entre-percerent de leurs propres armes, au malheur d'Israël quand Ephraïm ſe bandait contre Manaſſès, Manaſſès contre Ephraïm & les deux enſemble contre Juda. Il vaut donc mieux, diſaient-ils, que nous ſoyons comme un ſeul corps avec le peuple de Dieu.*

Projet de Cromwel d'incorporer la Hollande à l'Angleterre

On voit par ces dernieres paroles telles qu'on les trouve en français dans une des requêtes préſentées au Conſeil de la République Anglaiſe, qu'il s'agiſſait alors d'une étroite union entre les

deux Etats. Dès que la négociation avait commencé à se renouer, les Anglais avaient fait entendre qu'ils abandonneraient facilement toutes les autres prétentions antérieures, au cas que l'on pût s'accorder dans le projet d'unir les deux nations en un seul peuple & une seule République. Vous en avez, leur disait Cromwel, apelé au jugement du ciel; le Seigneur s'est déclaré contre vous: après les pertes & les revers que vous avez essuyés, vous n'avez d'autre ressource que de vous associer avec un voisin redoutable pour la propagation du Royaume de Christ, l'aggrandissement de son saint nom, & la délivrance de tant de peuples écrasés sous le poids de la tyrannie. C'est ainsi que cet homme ambitieux & fanatique découvrit les deux grands projets qu'il avait conçus, d'incorporer les Provinces-Unies à l'Angleterre, pour former une ligue ou croisade contre ce qu'il apelait l'Antechrist de Rome. Ces projets avaient fermenté dans cette tête ardente & profonde; & la maniere dont ils avaient été rejettés à la proposition préliminaire & imparfaite des Ambassadeurs St. John & Strikland, n'avait, sans doute, pas peu contribué à la rupture actuelle. Les Députés feignirent de

1653. & de détruire l'Antechrist Romain. *Wicquef. Liv. VII.* 392. 393. *Verb. van Bevern.* 5. 10. 21. 23. 29. 35. 41. 53. 56. 60. 61. 66.

1653. ne pas bien comprendre ce qu'on voulait leur dire; mais sentant que la demande d'une explication ne plaisait pas, ils déclarerent qu'en laisfant aux deux Etats leur gouvernement & leurs loix, ils ne voyaient aucune difficulté dans une association qui les réunirait contre tous ceux qui voudraient les troubler par mer & par terre. Ce détour adroit n'entrait nullement dans le projet des Anglais & ne manqua pas de les irriter. Ce n'est pas une simple confédération, dirent-ils, que nous entendons; c'est une *coalition* entiere qui doit incorporer & fondre les deux peuples en un seul, pour être gouvernés par un conseil commun, composé de personnes choisies dans les deux nations. Les Députés perdirent leur tems à montrer combien ce projet était absurde & impraticable. Ils furent obligés de faire partir M. M. Nieuwpoort & Jongstal pour en faire la proposition aux Etats. Mais ce projet fut à peine connu dans les Provinces-Unies, que tous se réunirent à rejetter une incorporation qui ne tendait à rien moins qu'à les réduire en Province de l'Angleterre, qui, par la superiorité de sa puissance & le grand nombre des suffrages, aurait toujours imposé la loi. Les chefs d'une nation qui fai-

sait corps à part & jouait même un grand rôle dans le monde politique, pouvaient-ils renoncer à la souveraineté pour devenir les esclaves d'un Cromwel dont l'artificieuse ambition ne pouvait plus se dérober à leurs yeux pénétrans. En- 1653.
vain leur avait-il protesté qu'il se soumettait aux traits de la vengeance divine, s'il avait la moindre idée ambitieuse; ses actions démentaient trop ses paroles: ainsi l'idée d'incorporer les deux Républiques leur parut d'une si grande extravagance, qu'ils s'étonnerent qu'elle fût sortie d'une tête sensée. Les Zélés partisans du Stathouderat voulaient même qu'on rompît la négociation. Mais les ardens Républicains, qui sentaient combien la paix leur était nécessaire, firent résoudre qu'elle fût continuée. Jongstal & Nieuwpoort furent renvoyés en Angleterre. Ils étaient chargés d'exposer au long l'impossibilité du projet d'incorporation: mais lors qu'ils arriverent à Londres, ils trouverent Cromwel beaucoup moins entêté de ce projet qu'auparavant. Il parut avoir senti que son dessein, pour être grand & hardi, n'en était que plus révoltant.

ibid. 53. 54.

20 *Août.*

Novembre.

Après avoir souvent insinué leurs intentions dans des conférences particulieres, les Commissaires Anglais que

Propositions révoltantes des Anglais. 28 *Novemb.*

1653. Cromwel avait chargés de cette négociation, préſenterent un projet d'accomodement, compoſé de vingt-ſept articles. Entr' autres propoſitions, on demandait que les Etats s'engageaſſent à ne jamais élever le Prince d'Orange aux dignités qu'avait occupées ſes ancêtres & à n'entretenir dans les mers Britanniques que quelques vaiſſeaux de guerre dont on leur fixerait le nombre. Les Députés ne manquerent pas de ſe récrier contre l'injuſtice révoltante de ces demandes. Ils répondirent que l'excluſion du Prince d'Orange était une de ces affaires domestiques dont l'Angleterre avait auſſi peu de droit de ſe mêler que les Etats en auraient à s'arroger la nomination des membres du gouvernement Britannique. Ils protesterent qu'au ſujet de la navigation, ils n'accepteraient jamais des conditions tyranniques qui les réduiraient à l'esclavage le plus humiliant. Tels étaient les propoſitions intolérables des chefs orgueilleux d'un gouvernement fanatique, lors que Cromwel devint maître abſolu de l'Etat par ſon élévation à la dignité de Protecteur. Cette révolution, que les députés de Hollande durent voir avec ardeur & même favoriſer, contribua beaucoup aux progrès

Wicquef. Liv. VII. 394. 395. Verhaal 216. 228. 234.

de la négociation. Cromwel, ſentant combien la paix pouvait affermir & faire aimer ſon nouveau gouvernement, ſe montra plus traitable qu'auparavant. Il n'inſista plus que ſur l'excluſion du Prince d'Orange. Il commençait à connaître qu'on ne procédait pas dans une petite République où fermentaient tant d'interêts & de vuës diverſes, avec éclat & précipitation ainſi que dans d'autres Etats. Il dit à Beverning qu'il voyait la difficulté d'engager les ſept Provinces à exclure le Prince d'Orange des dignités de ſes ancêtres, & qu'il ſerait content ſi la Hollande ſeule s'engageait à l'obſervation d'un article dont il faiſait dépendre la paix ou la guerre. D'après cette déclaration, Beverning partit pour en conférer plus particulierement avec les Etats de Hollande ou avec ceux qu'il avaient nommés pour cette négociation myſtérieuſe & délicate. Les autres Députés ne partirent qu'après lui; pour faire l'ouverture des articles convenus pour la concluſion de la paix.

1653. 1654.

Verb. 277. 278. *Wicquef. Liv. VIII.* 432.

Verb. I. 274. 280. 216. 292.

Les Etats-Généraux, ayant délibéré ſur ces articles, excepté ſur celui qui ne regardait que la Hollande, réſolurent de publier une ſuſpenſion d'hoſtilités, de revêtir les Députés du titre d'Ambaſſadeurs & de les renvoyer,

Concluſion des article de paix. 19. 20. *Fevrier. ibid* 297. 299. 302. 304.

1654. en leur nom, pour travailler à consommer l'ouvrage de la paix. Beverning partit avant les autres, chargé d'instructions particulieres de la part de la Hollande. Les autres arriverent en Angleterre le onze mars. On les reçut avec des honneurs extraordinaires; & leur arrivée fut célébrée par les acclamations du peuple qui soupirait vivement après la paix. Aussitôt la négociation fut suivie avec la plus grande rapidité. Le traité de paix fut conclu le 15 Avril, & contenait trente trois articles. Cromwel fit éclater son attention jalouse à prévenir toutes les tentatives de la famille royale, pour remonter sur le trône. Il fit stipuler que les deux Républiques formeraient une ligue défensive, & s'assisteraient mutuellement contre quiconque voudrait porter atteinte à leur repos & liberté. Elles s'engageaient à ne donner aucun asile, protection secours aux ennemis & sujets rébelles l'une de l'autre. Les vaisseaux des Provinces-Unies devaient baisser le pavillon devant ceux des Anglais, en les rencontrant dans les mers Britanniques. Mais Boreel, Ambassadeur des Etats en France, demandait (*) jusqu'où s'étendaient ces mers; il y a grande apparence qu'actuellement les

Du Mont corps diplom. VI. p. II. 74.

(*) *De Witt Briev. I.* 130

Anglais ne le ſavent pas encore bien eux-mêmes. Les Etats promirent de punir ceux qui avaient eu part au maſſacre d'Amboine, s'il en reſtait quelques-uns. Ils s'engagerent à payer aux intéreſſés, pour ce grief, pour la ſaiſie des vaiſſeaux Anglais en Danemerk & pour d'autres pertes dans le Groenlande, la Ruſſie, le Bréſil & les Indes orientales, des ſommes conſidérables, qui furent enſuite reglées. Enfin, il fut ſtipulé que perſonne ne ſerait élevé, dans les Provinces-Unies, aux charges de Capitaine & d'Amiral-Général, qu'il n'eût juré l'obſervation exacte de ce traité. 1654.

LES PRINCES D'ORANGE EXCLUS DES GRANDES DIGNITÉS &c.

Le grand ouvrage de la paix paraiſſait conſommé. Les Etats-Généraux, en s'engageant à faire ſigner le traité à ceux qu'on éleverait dans la ſuite aux éminentes dignités de Capitaine & d'Amiral-Général, ſe déroberent à l'humiliante néceſſité d'exclure le Prince d'Orange. Heureux, ſi la Hollande eût obtenu le même avantage! C'était à la négociation particuliere, c'était à la politique adroi- Opiniatreté de Cromwel ſur l'Excluſion du Prince d'Orange.

1654. te des Etats de cette Province qu'on était redevable de la paix. Ils avaient su pénétrer dans les vues secretes de Cromwel. Ils n'avaient pas hésité d'entamer seuls cette importante négociation, pour ne pas laisser échapper la faveur des circonstances qui pouvaient changer à chaque instant. Il y a toute apparence qu'ils n'avaient pas eu peu de part à la révolution qui avait élevé Cromwel au pouvoir suprême. Pour le rendre plus traitable, ils avaient négocié dans plusieurs cours. Les malheurs de la guerre, & le désir de la paix ne les avaient pas empêchés de rejetter des propositions injustes & flétrissantes. Ils auraient, sans doute, évité l'humiliante nécessité de recevoir l'article de l'exclusion, si les mouvemens populaires survenus dans plusieurs endroits pour élever le Prince d'Orange aux dignités de ses ancêtres, n'eussent alarmé l'ombrageux Cromwel. Qu'on ne dise pas que ce grand politique était trop éclairé pour craindre un enfant presque au berceau, qui ne pouvait ni se rendre maître des Provinces ni consacrer leurs forces au rétablissement du Roi d'Angleterre. Un tel homme, à la tête d'un gouvernement si nouveau, environné de tant d'ennemis, ne pouvait prendre

trop de préeautions pour affermir son autorité. Il savait par lui même que qui est maître des troupes est maître de la nation. La mémoire de Guillaume II était encore trop fraîche pour qu'il n'eût à craindre que la maison d'Orange, en devenant puissante, ne fît des efforts pour favoriser une restauration qui lui serait si avantageuse. Les preuves que tels furent ses sentimens sont d'une authenticité que des soupçons vagues ou des relations dénuées de fondemens ne sauraient infirmer. Ses discours dans une conférence particuliere qu'il eut avec Beverning qui avait su gagner ses bonnes graces, sont étonnantes dans la bouche d'un homme qui s'était élevé sur les débris du trone ensanglanté de Charles I. Il déclara qu'il ne pouvait oublier le mal qu'il avait reçu de la maison d'Orange. Il assura qu'il ne pourrait jamais dormir tranquille, tant que cette maison liée de si près à celui qui avait ôsé prendre le titre de Roi, conserverait l'espoir de parvenir aux premieres dignités dans les Provinces-Unies. Il ajouta que les Provinces avaient le même interêt à cette exclusion; qu'il savait, à n'en pouvoir douter, que la Hollande était dans le même sentiment; qu'elle avait donné,

1654.

4 Janvier. Verbaal. 277 278.

1654. sur ce sujet, une déclaration dont le stile libre & hardi l'avait frappé; & qu'il serait content, s'il obtenait de cette Province seule ce qu'il désespérait d'obtenir des Etats-Généraux. Il faut avouer que la connaissance des dispositions des Etats de Hollande rélativement au Stathouderat dut engager Cromwel à insister sur ce point. Ils auraient sans doute préféré de procéder à cette démarche d'eux-mêmes & d'une maniere moins odieuse, en ne s'y soumettant pas comme à une loi imposée par un vainqueur à des vaincus. Mais Cromwel que les mouvemens populaires & les démarches de plusieurs Provinces avaient alarmé, ne voulut accepter ni excuse ni délai. Il fit déclarer à Beverning qu'il ne se relâcherait jamais de cette demande & qu'ils avaient entre les mains ou la paix ou la guerre. Peut-être ce grand politique n'était pas faché de jetter cette étincelle de division dans les Provinces. Le Comte de Guiche, dont les réflexions sont souvent plus méchantes que justes, dit à ce sujet: „la politique de Cromwel était de décréditer absolument le Prince d'Orange, mais non pas de le perdre entierement; parce qu'il était bien aise de laisser cet embarras domestique aux

Thurloe Papers I. 373. 383. Resol. van Consid. 36.

Mém. du Comte de Guiche introd. 36.

Hollandais, pour les rendre plus soigneux de ne pas lui déplaire." 1654.

Le secret de cette importante transaction avait jusqu'alors été renfermé dans le cercle des deux députés de la Hollande auprès de Cromwel & de quelques membres du gouvernement à la Haye. On s'était bien gardé d'en faire part au sieur de Jongstal; & van de Perre était mort à Londres. Il fallait développer ce mystere dans l'assemblée des Etats de Hollande. Avant d'en faire l'ouverture, le Grand-Pensionaire eut la précaution de faire jurer à tous les membres qu'ils ne reveleraient point la proposition qu'on allait leur communiquer; qu'ils ne diraient même à personne qu'on eût exigé d'eux ce secret. Quand la proposition de Cromwel fut exposée dans l'assemblée, tous les membres furent frappés d'étonnement; ceux qui étaient dans la confidence parurent encore plus étonnés que les autres. Ils commencerent par se récrier vivement contre une exclusion qu'ils désiraient dans le fond de leurs cœurs, & finirent par opiner en faveur de cette demande, puis qu'on ne pouvoit avoir la paix qu'à ce prix. Cependant certaines villes, entr' autres Dort & Medenblik laisserent, par leur empressement à préci-

Délibérations dans les Etats de Hollande sur l'Exclusion. 28. *Avril.* *Wicquef. Liv.* VIII. 432 - 440.

De Witt Briev. V. 338. *Secr. Resol. Holl.* I. 134. 28 *Avril.* 4 *May.* *Basnage I.* 337. 338. 339. 340.

1654. piter cette délibération, échapper la haine qu'elles conservaient contre le Stathouderat. Les autres furent mieux cacher leurs sentimens; ceux de Schiedam, de Schoonhoven & de la Brille consentaient à l'exclusion sur l'espoir trop prompt qu'on leur permettrait d'envoyer chacune un député dans le college de Conseillers-Committés, où ces petites villes n'en avaient qu'un pour toutes trois. Les Députés de Leide, d'Alkmaar, d'Enkhuisen & d'Edam s'éleverent vivement contre l'Exclusion. Il y en eut plusieurs à qui l'on crut devoir permettre d'en aller conferer dans leurs villes respectives, mais toujours dans le plus grand secret. Le retour de ces députés ne ramena pas l'unanimité. Quelques esprits conciliateurs, entr'autres ceux d'Alkmaar, proposerent un tempérament qu'ils crurent propre à réunir les deux partis & qui ne plut à aucun d'eux. Ils étaient d'avis que la Hollande s'engageât simplement à ne jamais élire de Stathouder; mais cet expédient n'aurait pas été du goût de Cromwel qui demandait l'exclusion personelle du Prince d'Orange. D'ailleurs il paraissait plus raisonnable de fermer le chemin des grandes dignités à quelqu'un en particulier que de dé-

pouiller la Province du droit de les faire revivre, quand cela paraîtrait convenable à ſes interêts. Mais comme De Witt expoſait la néceſſité de terminer promptement cette délibération, les membres oppoſans ſe récrierent fortement ſur l'injuſtice de cette demande. Sommes nous, diſaient-ils, réduits à recevoir la loi de Cromwel? ſouffrirons nous qu'il devienne le maître de changer à ſon gré la forme de notre gouvernement? Eſt-il juſte qu'il impoſe à la Hollande la néceſſité humiliante & criminelle de manquer de reconnaiſſance envers une maiſon qui a jetté les fondemens de la République? Ceux de la petite ville d'Edam ajouterent même qu'il valait mieux continuer la guerre que d'acheter la paix à des conditions qui bleſſaient l'honneur & la liberté de l'Etat. Dans une affaire ſi vivement contestée, il fallait cependant prendre une réſolution. Les nobles, qui devaient opiner les premiers, conſentirent à l'Excluſion, à la pluralité des voix. Le Comte de Brederode, quoique Grand Oncle du jeune Prince d'Orange, par ſon mariage avec la ſoeur de la Princeſſe Veuve de Frederic-Henri, fut le premier à donner ſon ſuffrage à l'Excluſion. Il prévoyait, ſans dou- 1654.

1654. te, que l'élévation de son petit neveu diminuerait la principale autorité sur les troupes qu'il avait en qualité de Maréchal-de-Camp. Le Grand-Pensionaire De Witt employa tous ses efforts pour réunir les voix en faveur de l'Exclusion. Mais ne pouvant réussir, il opina pour qu'on eût à procéder à la pluralité des suffrages. Ensuite il demanda la permission de se retirer dans une autre chambre. Il revint un moment après, apportant l'acte d'Exclusion qu'il venait de dresser à la hâte. Cet acte portait que, „ sur les instances réitérées de son Alteſſe, le Seigneur Protecteur de la République d'Angleterre & sur l'appréhension qu'elle avait témoignée des divisions & des guerres qui pourraient survenir entre les deux nations; les Etats de Hollande s'engageaient à ne jamais élire le Prince d'Orange ni ses descendans pour leur Stathouder ou pour leur Amiral; ni à consentir, autant que leur avis particulier pouvait s'étendre, qu'il fussent jamais élus Capitaines-Généraux des forces de la Généralité. „ Quatorze voix se déclarerent aussitôt en faveur de cette Exclusion. Mais les villes de Haarlem, de Leide, d'Alkmaar, d'Enkhuisen & d'Edam protesterent contre cette Ré-

solution. Haarlem ajouta même qu'on ne pouvait procéder dans une affaire si importante sans l'avis des autres Provinces. L'acte n'en fut pas moins envoyé en Angleterre: On écrivit cependant à Beverning & Nieuwpoort qu'ils ne le délivrassent au Protecteur qu'à la derniere extrémité, & après avoir tenté toutes les voies posibles pour le faire renoncer à cette odieuse prétention. 1654

Les Etats se hâterent de faire passer cette Résolution en Angleterre. Le secret commençait à transpirer; il était à craindre que les partisans de la maison d'Orange n'excitassent quelque sédition qui renversérait l'ouvrage important & précieux de la paix. Les deux Princesses Douairieres en furent alarmées. Elles crurent arrêter les suites de cette démarche par deux Requêtes, l'une aux Etats-Généraux, l'autre aux Etats de Hollande. L'Electeur de Brandebourg s'intéressa également en faveur de son pupille. Les Etats de Hollande crurent devoir s'excuser auprès des Princesses. Ils envoyerent des Députés pour leur dire que le besoin de l'État avait nécessité cette démarche & qu'un ressentiment particulier contre la maison d'Orange n'y avait aucune part. On

Mouvemens excités à la nouvelle de l'Exclusion.

Samson vit de Guill. III. T. I. 305. &c. Thurloe Papers II. 219. De Witt Briev 299. V. 344.

1654. remarqua qu'elles eurent assez de force & de présence d'esprit pour cacher la douleur qu'elles ressentaient. Mais tous ces mouvemens ne produisirent que de mauvais effets: le Protecteur, en ayant eu avis, en devint plus intraitable & força les Ambassadeurs à lui remettre l'acte dont ils étaient nantis. Ils y consentirent vers le 12 du mois de Juin; & dès lors la paix fut assurée entre les deux nations.

Wicquef. Liv. VIII. 440. 441. Thurloe Papers. II 299.

Les Provinces de Gueldre, d'Utrecht & d'Overyssel étaient remplies de partisans de la maison d'Orange; mais depuis que les Etats de Hollande s'étaient attachés à gagner les principales familles de ces Provinces par la collation des emplois militaires, qu'ils avaient à leur disposition, ils y avaient acquis beaucoup de partisans. Celle d'Overysel, d'ailleurs travaillée de factions & de divisions domestiques, n'avait gueres le tems de s'occuper des affaires relatives à l'Etat en général. Mais, en Zéelande, la maison d'Orange avait tant de biens, qu'on y conservait pour elle une espece de vénération générale qu'on ne trouvait gueres que parmi le ménu peuple dans les autres Provinces. Celles de Frise & de Groningue étaient dévouées au Comte de

Sentimens des diverses Provinces. *Wicquefort. Liv. VIII. 441.*

Naſſau leur Stathouder & peu contentes de voir que les Hollandais vouluſſent briſer pour toujours un joug auquel elles s'étaient ſoumiſes. 1654.

Ce ſerait une tâche longue & fastidieuſe de rapporter tout ce qui fut alors dit ou publié pour & contre l'excluſion. Nous nous bornerons à rapporter les principales raiſons qui furent avancées de part & d'autre ſur un article d'une ſi grande importance. Les partiſans du Stathouderat & de la maiſon d Orange commencerent par déclamer contre la conduite des Etats de Hollande. Elle était, diſaient-ils, oppoſée à l'Union générale ſuivant laquelle un membre ne peut traiter en particulier avec l'Ennemi ; à l'Union plus étroite de la Hollande avec la Zéelande & aux déclarations formelles que ces Etats ont faites de ne prendre aucune réſolution au ſujet de la charge de Capitaine-Général, ſans l'avis des autres Provinces. Lorsque Cromwel propoſa cette Excluſion aux Etats-Généraux, ils rejetterent cette odieuſe condition. Ils crurent beaucoup accorder, en y ſubſtituant le tempérament inſéré dans le traité : Ce changement étant accepté & la paix ſignée & ratifiée, c'était les tromper indignement que de leur impoſer la mê-

Discours contre l'Excluſion. *Aitſem. III.* 927. &c. 935. 937. *Wicquef. Liv. VII.* 437. *Thurloe. II.* 422. 424. 548. *Capell. Gedenkſ. II.*

1654. me condition par les voies d'une négociation oblique & insidieuse. La Hollande voulait, sans doute, s'arroger la souveraineté sur les autres Provinces, pour en faire, à la premiere occasion, un sacrifice à Cromwel. Au moindre ombrage, à la plus légere insinuation, cet homme impérieux & violent s'attribuera le droit de faire exclure de la régence qui bon lui semblera. Ainsi s'évanouïra cette indépendance que nous avons, au prix de notre sang, défendu quatre-vingt ans contre l'Espagne. Si le moindre des citoyens a droit aux faveurs & à la protection de l'Etat dans notre République libre, à plus forte raison, l'auguste rejetton de ces héros immortels, qui, par leur sang & leurs services, nous ont procuré l'indépendance & la liberté. Quel crime peut donc avoir commis cet enfant innocent, ce Prince encore au berceau, pour être proscrit, flétri, dans sa personne & dans toute sa postérité? Si l'on traite ainsi le bois verd, disaient ceux de Frise, que ne fera-t-on pas au bois sec? Ne craint-on pas que les cendres des fondateurs de la République ne s'élevent de leurs tombeaux pour demander vengeance de cette noire ingratitude & nous accuser à la fa-

face du ciel, & qu'il ne décharge les traits les plus terribles de sa juste vengeance sur nous & sur nos descendans? Cette lâche condescendance va nous rendre le jouet de nos ennemis & la fable des nations. Ce n'est pas tout. Les factions & les discordes intestines vont changer la République en un théatre de fureurs & de calamités. Le peuple, pénétré d'une antique vénération pour le sang de ses libérateurs, fera éclater son mécontentement par des émeutes violentes. Au reste nous n'ignorons pas, disaient les plus ardens Zélateurs, que ce n'est pas à Cromwel, ni aux Etats de Hollande qu'il faut attribuer cette démarche: nous connaissons De Witt, nous connaissons les cinq ou six principaux chefs de cette cabale, ennemie implacable de la maison d'Orange: l'Exclusion est le fruit de leurs insinuations perfides & de leurs machinations secretes. Envain le Protecteur prit la peine d'écrire aux Etats de Zéelande pour refuter l'interprétation maligne que l'on donnait à la conduite mystérieuse de la Hollande dans cette négociation. „ Envain il assura qu'il n'aurait jamais accepté la paix sans la condition essentielle de l'Exclusion. Envain ce saint homme leur protesta que 1654.

1654. cette paix ſerait avantageuſe à la propagation de la bonne religion & de la vraie piété, & qu'il priait Dieu de tout ſon cœur pour que cet ouvrage tendît à la gloire du Seigneur, pour la liberté & la ſûreté des deux Républiques & pour la confuſion de leurs ennemis. Tout cela ne fit qu'affermir ceux qui penſaient que Cromwel & la faction de Louweſtein avaient confondu leur haine & leurs interêts communs contre les rejettons de la maiſon Royale d'Angleterre. Cette politique parut d'autant plus plauſible, que pluſieurs des Régences de Hollande s'étaient déjà engagées à ne jamais nommer de Stathouders; & que plus le peuple avait montré deſirer l'élévation du Prince d'Orange, plus les Etats de Hollande avaient pris de précautions pour détruire ſes préjugés & ſes espérances.

Déduction ou Apologie des Etats de Hollande en faveur de l'Excluſion.

Ces accuſations, ces clameurs violentes, faiſaient impreſſion ſur toute la nation. Les Etats de Hollande en furent alarmés. Ils firent leur apologie dans un écrit long & méthodique, qu'ils publierent ſous le titre de *Déduction*. Ils commencerent par un récit détaillé des démarches qu'ils avaient faites pour engager Cromwel à ſe déſister de l'Excluſion. Ils avaient mê-

me, disaient-ils, lieu de se promettre une heureuse réussite ; mais les fermentations causées dans la République par les Zélateurs imprudens de la maison d'Orange, avaient reveillé toutes les alarmes du Protecteur. Il n'avait plus laissé d'autre alternative que de lui remettre cet acte ou d'accepter la guerre. On devait d'autant moins rejetter sur eux le blâme odieux de cette démarche, que, s'il n'eût tenu qu'à la Hollande, on aurait vraisemblablement conservé la paix, & que, quoique cette Province eût été entraînée violemment dans la guerre par la conduite séditieuse des ardens Stathouderiens, elle en avait porté le principal poids & souffert les plus rudes atteintes. Elle n'aurait pu la soutenir plus longtems, sans voir son commerce & sa navigation absolument ruinés. 1654.

Après avoir prouvé la nécessité de l'Exclusion, les Etats exposaient le droit qu'ils avaient eu d'y consentir. C'est, dirent-ils, un point fondamental, incontestable, que chaque Province est souveraine. Elle peut donc se donner un Stathouder, un Capitaine-Général, ou le rejetter. L'exclusion, à cet égard, est une de ces affaires domestiques qu'on peut

1654. régler ſans conſulter les Provinces & qui ne regardent point les affaires générales de la confédération. Ils avouaient que leur liaiſon étroite avec la Zéelande ne permettait pas qu'ils éluſſent un Stathouder ſans ſon avis ; mais l'élection & l'excluſion, diſaient-ils, ſont deux choſes bien différentes ; & la Zéelande eſt d'autant moins autoriſée à ſe plaindre qu'elle a déſigné le Prince à la charge de Capitaine-Général contre notre avis ; & qu'en 1584 elle voulut déférer la ſouveraineté à France ſans nous avoir conſultés. Ils alléguerent pluſieurs autres exemples ; pour prouver que, parce qu'un membre particulier ne pouvait faire la paix ſans ſes confédérés, il ne s'enſuivait pas qu'il ne pût entamer des négociations particulieres tendantes à cette fin. A plus forte raiſon pouvait-il renoncer à des avantages qui ne regardaient que lui. Ils inſinuaient même, ſans doute par une eſpece d'ironie amere, que puiſque les autres confédérés mettaient cet avantage à ſi haut prix, ils devaient être plus reconnaiſſans envers la Hollande qui ne balançait pas à s'en priver pour le bien commun de la paix. Ils ſoutinrent qu'un pareil ſacrifice où un membre particulier s'obligeait ſeul dans une

affaire relative à son gouvernement intérieur, ne pouvait compromettre l'honneur & la dignité de l'Etat en général. Ils montrerent que toutes les démarches qu'ils avaient faites pour gagner l'amitié de Cromwel n'étaient pas plus déshonorantes que celles des cours de France & d'Espagne pour faire alliance avec l'usurpateur (*). 1654.

(*) C'est, dit-on, au sujet de ces sollicitations de la France & de l'Espagne, que fut frappée une médaille fameuse par l'audace & l'insolence. D'un côté Cromwel y paraît en buste, revêtu d'une cuirasse & couronné de lauriers ; de l'autre la République d'Angleterre assise, montre de la main Cromwel, appuyé sur ses genoux, les chausses bas, les fesses nues, & présentant son derriere à baiser aux Ambassadeurs de France & d'Espagne. Le Français repousse l'Espagnol & lui dit ces paroles gravées sur les bords de la médaille : *Retire toi : l'honneur appartient au Roi mon maître, Louis le grand.* Des plaisans ont prétendu que la République d'Angleterre ne tenait ainsi Cromwel exposé, que pour recevoir des claques des deux Ambassadeurs, & qu'ils se disputaient seulement entr'eux à qui donnerait la premiere. Le sens de cette médaille n'est pas seulement équivoque ; mais il est certain qu'elle n'a pu avoir le piquant de l'à propos, parce que ces morts, *Louis le Grand,* *van Loon Liv. V. an. 1655.*

1654. Quant aux troubles dont on disait que l'Etat était menacé, on avait su les étouffer jusqu'alors: ils commençaient à se calmer: on pouvait même espérer de les voir entierement éteints, dès qu'ils manqueraient d'aliment. Ils ouvraient les annales de la République, pour prouver que, depuis l'Archiduc Matthias jusqu'à Guillaume II, les chefs éminens avaient toujours été les auteurs ou l'occasion des troubles civils. Ils soutenaient que

---

contiennent un anachronisme grossier qui montre qu'elle n'a été frappée que bien des années après l'événement auquel elle fait allusion. Cet événement est certain. On sait même que l'Ambassadeur d'Espagne n'épargna ni l'intrigue, ni les promesses pour engager Cromwel à continuer la guerre avec les Provinces-Unies. On sait que cet ambitieux fanatique préféra de se liguer à la France & qu'ayant voué une haine mortelle aux Espagnols, principalement parce qu'ils étaient des Catholiques trop zélés, il fit attaquer leurs possessions en Amerique sans déclaration de guerre, & s'empara de la Jamaïque dont les Anglais ont fait depuis une de plus riches plantations de l'univers. On lui disait un jour que l'Amérique & l'inquisition étaient les deux yeux du Roi d'Espagne. Il faut, répondit-il, les arracher tous deux à la fois.

l'Etat n'avait jamais été plus tranquille que quand leur peu de crédit ou leurs expéditions militaires les empêchaient de se mêler des affaires particulieres de la République. Ils firent remarquer que les divisions actuelles tiraient leur origine de la même source; & que plus les esprits se ralentiraient sur la manie singuliere de vouloir se donner un chef réel ou imaginaire, moins on aurait à craindre de divisions dans les Provinces. 1654.

De-là ils prenaient occasion de tracer dans un tableau hardi les dangers & les atteintes auxquels la liberté était exposée sous l'influence de ces sortes de chefs. Ils récapitulerent tout ce que le Duc d'Anjou, Leicester, Guillaume I, Maurice & Guillaume II avaient tentés d'efforts pour augmenter leur pouvoir aux dépens des libertés nationales. Ils en prenaient occasion de demander fierement si la nation était lasse d'une liberté qu'elle n'avait conservée que par des coups miraculeux, & s'il fallait abandonner ce fardeau glorieux à des Stathouders? Ce n'est pas la naissance, disaient-ils, c'est le mérite qui donne droit aux dignités d'un Etat Républicain. Il est même important d'en éloigner ceux qui s'y prétendent appellés par droit de succession; surtout quand on les a vus sur le point de détruire la li-

1654. berté & loués même pour y avoir porté des coups fatals. On ne peut nier que les Princes de la maiſon d'Orange n'aient rendu de grands ſervices à l'Etat. Mais on ſoutenait qu'ils avaient été payés de leurs ſervices, par les diſtinctions qu'on leur avait accordées, par les richeſſes qu'on leur avait prodiguées. On calcula ces richeſſes qu'on fit monter jusqu'à dix neuf millions de florins. On leur mettait même en ligne de compte les brillantes alliances qu'ils avaient contractées & la conſidération que l'avantage de déployer leurs talens ſur un ſi grand théatre leur avait procurée dans toute l'Europe. Enfin, comme ceux de Friſe & de Groningue avaient le plus inſisté ſur l'accuſation d'ingratitude, on leur demanda, s'ils ne méritaient pas ce reproche encore plus que la Hollande; puis qu'ils avaient été les prémiers à donner l'excluſion aux descendans des fondateurs de la République, en prenant pour Stathouders des Seigneurs d'une autre branche.

De Witt ſe diſculpe du reproche d'avoir ſollicité l'Excluſion.

Les esprits étaient ſi prévenus & ſi aigris que la publication de cette apologie ne fit qu'augmenter le mécontentement des Provinces amies du Stathouderat. De Witt qui paſſait, non ſans raiſon, pour avoir eu la plus grande part à la compoſition de cet

écrit, n'en devint que plus odieux. 1654.
Pour se disculper du reproche d'avoir sollicité cet acte, il en apela successivement au témoignage des deux Ambassadeurs Beverning & Nieuwpoort. Ils attesterent sous serment qu'ils n'avaient jamais, en aucune maniere, insinué au Protecteur d'exiger l'Exclusion. D'après ce témoignage & le caractere bien connu de Cromwel, on peut se dispenser d'ajouter foi à ce qu'on lit dans les mémoires de d'Estrades & dans ceux de Guiche. Ils prétendent, l'un & l'autre, que Cromwel avait les pieces justificatives qui montraient l'abus que de Witt avait fait de la confiance des Etats pour animer le Protecteur contre la maison d'Orange. Le Comte d'Estrades rapporte ce fait dans une lettre qu'il écrivait au Roi de France le 21 Juilliet 1661 (*). Il dit le tenir de Charles II lui même qui prétendait l'avoir su de Thurloe, ajoutant que De Witt avait agi de la sorte *étant Ambassadeur des Etats auprès de Cromwel.* On sait que De

Aitsem. III. 1183. *Holl. Ref.* 20 *Janv.* 1655. *ibid.* 24 *Janv.* 1657. *Basnage I.* 350.

(*) Nous verrons encore mieux dans la suite combien les Lettres du Comte d'Estrades fourmillent d'inexactitudes dans les faits ainsi que dans les dates. Outre

1653. Witt ne fut jamais employé dans une pareille ambaſſade. On ſait que Charles II ne fut jamais un obſervateur ſevere des principes de morale qui tiennent à la veracité. Enfin le recueil volumineux des mémoires de Thurloe, publié depuis, ne contient rien qui puiſſe autoriſer ce ſoupçon.

Mém. de Guiche. Intr. 36.

Remarques ſur le traité de paix.

Ce n'eſt pas que le traité fait avec Cromwel fût auſſi avantageux à l'Etat qu'il pouvait l'être à la faction oppoſée à la maiſon d'Orange. La condescendance qu'on avait eue pour Cromwel devait faire obtenir des conditions moins dures & plus égales. Les in-

---

qu'elles paraiſſent avoir été altérées dans bien des endroits, on ſait qu'il ne faut pas toujours faire fond ſur les nouvelles que les miniſtres mandent à leurs cours respectives. Habiles politiques, ils ne négligent pas leurs interêts en paraiſſant tout occupés de ceux de leurs maîtres. Ils ne ſont pas toujours ſcrupuleux ſur l'authenticité d'une anecdote; ils entendent fort bien à la broder, quand elle peut ſervir à conſerver ou augmenter la faveur dont ils jouiſſent; en montrant qu'on a beaucoup de confiance en eux. Quelquefois même ils croyent pouvoir mêler le vrai & le faux, pour plaire à des maîtres qui ſeraient de mauvaiſe humeur, ſi on ne les trompait.

demnisations aux quelles les Etats se soumirent, monterent à 97973 livres Sterlings pour les vaisseaux saisis dans le Sond, à 85000 pour les griefs des marchands Anglais dans les Indes, & 4615 pour l'affaire d'Amboine, outre la cession de la petite Isle de Pouleron. La liberté de commercer avec les Colonies Anglaises fut défendue. Mais tous ces sacrifices, ainsi que celui de l'honneur du Pavillon, étaient peu de chose, en comparaison du mal causé au Commerce par l'acte de navigation. On n'était pas authorisé à exiger que les Anglais le revoquassent; parce que chaque Etat a le droit de faire pour soi les réglemens qu'il juge utiles à son bien-être. Comme on avait stipulé dans le traité que les Etats pourraient faire toutes sortes de Commerce en Angleterre, quelques marchands crurent que cette clause avait annulé l'acte de navigation. Mais ils ne tarderent pas à se voir détrompés; car les Anglais avaient reservé dans le traité la conservation de tous les statuts, loix & ordonnances, publiés auparavant dans l'une & l'autre République. Aussi les Etats, de leur côté, ne voulurent jamais tenir l'Escaut ouvert aux Anglais qui s'autorisaient de la même stipulation pour reclamer le droit de commercer librement avec Anvers.

1653.

Dumont Tom. VI. p. 11. 85. 88.

Verbaal. 562 - 466. 482. 514. *Wicquef. Liv. VIII.* 453.

1654. Mécontentement du peuple au sujet de l'Exclusion.

Mais ce qui causa le plus de mécontentement dans ce traité fut l'Exclusion du Prince d'Orange. La paix ne fut gueres célébrée en Hollande que par les Régens & ceux qui leur étaient attachés par le sang ou par l'interêt. Encore dans la ville de Leide toujours dévouée au parti d'Orange, la joie n'éclata par aucunes démonstrations publiques. Le Maréchal-de-Camp Brederode crut pouvoir regagner l'affection des troupes en leur faisant distribuer quelques barriques de vin: mais comme il avait consenti le premier à l'acte d'Exclusion, plusieurs ne voulurent pas en goûter: les soldats ne lui témoignerent leur reconnaissance par aucune acclamation de joie.

Réflexion sur la conduite des Etats de Hollande. *Bynkerh. Quaest. Juris Pub. liv. II. chap. IV.*

Un des plus grands publicistes & des plus Zélés Républicains de ce pays ne peut s'empêcher de reconnaître que du moins, au sujet de la charge de Capitaine-Général, les Etats de Hollande n'auraient pas dû négocier sans l'avis de leurs confédérés, parce que cet article regarde la confédération en général. Mais la Hollande connaissait trop bien leurs dispositions; elle n'avait garde de les consulter. Elle ne les avait pas ménagés davantage dans les négociations de Munster. Elle avait

alors ſubjugué les autres confédérés d'une maniere encore plus arbitraire & plus impérieuſe. Elle ſe prévalut de ſa ſupériorité, comme il arrive toujours dans les ſocietés dont un des membres particuliers eſt plus fort que le reſte de la confédération. Elle s'était vue entraînée dans cette guerre malgré elle. Elle avait des raiſons d'en rejetter la faute ſur les Etats-Généraux & ſur les partiſans de la maiſon d'Orange. Elle en portait le plus grand poids; elle en ſouffrait les plus rudes atteintes: ces conſidérations durent l'irriter: les mouvemens excités pour accelerer l'élévation du Prince d'Orange ne contribuerent pas à diminuer ſon mécontentement: Il n'eſt donc pas étonnant qu'elle ait conſenti à une clauſe qui devait enchaîner & humilier un parti dont elle avait tant de droit de ſe plaindre & de ſe défier. 1654.

SEPTIEME EPOQUE.

ETAT DES PROVINCES-UNIES JUSQU'A LA SECONDE GUERRE ANGLAISE.

La Hollande calme les troubles des autres Provinces. — Perte du Bréſil. — Pirates Africains, Anglais, Français reprimés. — Les Etats défendent la liberté du Nord contre la Suede. — Révolution en Angleterre, Excluſion annullée, alliance avec Charles II. — Alliance & partage des Pays-bas avec la France. — Affaire des Indes orientales, commerce, finances, disputes Eccléſiastiques, moeurs, ſciences, littérature.

1654. Avantages que la paix procure à la Hollande.

LA guerre terminée avec Cromwel laiſſa, pendant pluſieurs années, les Provinces-Unies dans une poſition ſinguliere où elles ne s'étaient pas encore trouvées depuis l'établiſſement de la République. Les forces militaires n'étaient plus ſous un chef unique ; & deux Provinces ſeulement étaient ſoumiſes au Stathouderat. La Hollande ſe piqua de montrer que la ſuppreſſion de ces charges éminentes,

ne l'empêchait pas de goûter les douceurs 1654.
de la paix & du repos intérieur. Le Thurloe Pa-
Grand-Penſionaire développa dans cet- pers II. 519.
te importante circonſtance toutes les 520. 521.
reſſources de ſa politique hardie, fer- 392. 547.
me & prévoyante. Dans toutes les 548. 577.
villes où la nouvelle de l'excluſion 706. III. 22.
pouvait cauſer des ſoulevemens, on Aitſ. III.
diſtribua des garniſons dont l'on était 1068.
ſûr; on écarta celles dont on avait Wiquef liv.
lieu de ſe défier. Les Etats de Hol- VIII. 450.
lande firent auſſi quelque changement Groot plac.
dans leurs gardes qu'ils diviſerent en III. 471.
quatre compagnies, à la tête desquel- 472. Reſ.
les ils mirent des capitaines de con- van Conſ.
fiance. Ils n'oublierent pas de ſe pré- 226.
cautionner contre les mouvemens des De Witt
miniſtres eccléſiaſtiques, qui, toujours Brieven III.
dévoués à la maiſon d'Orange, for- 4.10.12 15.
maient des corps de réſerve d'autant 16. I. 161.
plus redoutables qu'elle pouvait les 198.
mettre en mouvement avec la plus
grande facilité. Pour tenir ces hom-
mes inquiets & dangereux dans le de-
voir, ils mêlerent adroitement la dou-
ceur & la fermeté. Les Commiſſaires
politiques qui aſſiſtaient de leur part
dans les Synodes, firent aux miniſtres,
les plus fortes injonctions, de gar-
der le ſilence ſur les affaires du tems,
& d'exhorter vivement le peuple à ne
point s'écarter du reſpect & de l'obeiſ-

1654. sance dûs aux Etats de la Province ſes ſouverains. Ces précautions, ſoutenues par l'attention de retrancher les honoraires à tous ceux qui tentaient de rendre le gouvernement odieux dans les chaires, produiſirent les plus heureux effets. A cette politique De Witt & les anti-Stathouderiens joignirent celle de faire enſorte qu'on n'admît dans les Régences que des *Amis de la liberté*: c'eſt le nom qu'on donnait à ceux qui ſe diſtinguaient par leur oppoſition au Stathouderat. Cette politique, pleine de ſageſſe & d'habileté, rétablit l'harmonie & le repos dans toute la Province. Cet heureux état parut d'autant plus frappant qu'on n'avait encore rien vu de pareil; & que la plupart des autres Provinces étaient le théatre des troubles civils. Ces troubles furent plus violens dans les Provinces ſoumiſes au Stathouderat ou dans celles qui le déſiraient avec le plus d'ardeur. Auſſi ne manqua-t-on pas de les regarder comme de nouvelles preuves de l'aſſertion que De Witt avait hazardée, en ſoutenant, dans la *Déduction*, que cette charge n'avait jamais ſervi qu'à fomenter les discordes civiles, au lieu de les étouffer. D'autres accuſerent cet adroit politique de les exciter ſous main pour avoir occaſion de faire

De Witt Briev. III. 215. *Aitſem.* III. 1307. 1192.

entrer dans toutes les Régences, des membres de son parti. Un coup d'œil jetté sur ces dissensions va nous montrer les démarches de ce grand homme sous un jour bien plus favorable. 1654.

La Province d'Utrecht était divisée sur l'article du Stathouderat. La Noblesse & les Elus avaient résolu qu'on éleverait le Prince d'Orange aux charges de ses ancêtres. Mais la Regence municipale s'opposait à cette Résolution. Elle demandait que les deux premiers ordres de l'Etat contribuassent à l'entretien des ministres ecclésiastiques. Les Etats de Hollande ne manquerent pas de prendre son parti. Ils furent si bien la servir, qu'elle persista dans son opposition, sans que la Province sentît les effets de cette division intestine. On apperçut également quelques semences de discorde en Frise, où plusieurs commençaient à goûter les idées Républicaines de la Hollande. Il y eut aussi quelques mouvemens en Gueldre. Mais ce fut dans les Provinces de Zéelande, d'Overyssel & de Groningue que les discordes civiles éclaterent avec le plus de violence.

Troubles dans la Province d'Utrecht. *Wicquefort Liv.* VIII. 480. 493. *Thurloe* II. 438. 450. 451. 479. 480. *De Witt Briev.* III. 41. 42.

En Frise & en Gueldre.

En Zéelande les villes de Middelbourg, Ziriczée & Tholen d'un côté, & celles de Goes, Flissingue & Veere de l'autre, formerent deux par-

En Zéelande 1655.

1655. tis oppofés. Mais outre cette diviſion générale, Goes ſe vit en proie au feu d'une diviſion particuliere, depuis que les amis de la maiſon d'Orange avaient fait entrer dans la Régence de cette ville des membres de leur parti, en ſoulevant le peuple. Cette intruſion hardie eut des ſuites d'autant plus dangereuſes, que la Regence n'était ſoumiſe à aucun college du gouvernement. Elle était compoſée d'un Bailli, de deux Bourguemaîtres & de neuf Echevins. Tous les ans on changeait un des Bourguemaîtres & la moitié des Echevins, c'est-à-dire quatre membres la premiere année & cinq la ſeconde. La nomination des places vacantes appartient au Bailli & à ceux des Régens qui restent ſur la préſentation de vingt des principaux Bourgeois faite par le Bourguemaître ſorti de fonction, par les deux Receveurs de la ville & par deux Electeurs. Ainſi la Régence jouiſſant d'une indépendance inconnue aux autres villes de la Province, l'eſprit de faction s'y gliſſa facilement. Il ſe perpétua jusqu'à l'année 1658. Les Compagnies Bourgéoiſes ayant pris l'un ou l'autre parti, il y eut des rencontres ſanglantes & de grandes émeutes. La cour de juſtice à

Aitſem. III 1110. 1192. *IV.* 128. *Wicquef. Liv. X* 594. *Thurloe. II.* 361. 393. *III.* 446. 447 *VI.* 165. 169. *V.* 133. *De Witt Briev. III.* 74. 42.

la Haye intervint pour calmer la discorde. Les Etats de la Province furent même obligés de changer l'ordre de la Régence en 1658. On la composa de quatre Bourguemaîtres, de sept Echevins & du Bailli. 1655.

Troubles dans la Province de Groningue & Ommelandes.

Les anciennes querelles entre Groningue & les Ommelandes, qu'on avait toujours vu éclater de tems en tems, se développerent avec une nouvelle violence. Les Ommelandes étaient même en proie à une division particuliere. Ceux du parti le plus faible, recoururent aux Etats-Généraux, accuserent le Stathouder du crime de lese-majesté, parce qu'il avait empêché deux des leurs d'assister aux Etats de la Province. Les Etats-Généraux nommerent huit députés pour terminer ce différend à l'amiable, conjointément avec le Stathouder. De Witt était à la tête de cette Députation. Ils se rendirent effectivement sur les lieux; ils y dresserent un Réglement, mais les troubles ne furent point calmés. Il y eut même, à Groningue, en 1657, une sédition dans laquelle le Bourguemaître Tjassens courut risque de la vie. Heureusement il fut secouru par le Stathouder Guillaume Frederic, qui portait alors le titre de Prince de Nassau, parce que l'Empereur avait dé-

Wicquef. Liv. IX. 494 X. 595.

Aitsem. III. 1108. 1178. IV. 130-133.

1655. claré ceux de la branche de Naſſau-Diets Princes de l'Empire. Le Stathouder & les Etats-Généraux dreſſerent de nouveaux réglemens qui n'empêcherent pas la discorde d'éclater avec plus de fureur qu'auparavant en 1662. Les principaux habitans des Ommelandes ſe plaignirent d'être éclipſés dans les Etats de la Province où chaque poſſeſſeur d'une terre qui payait huit florins à l'Etat, avait droit de comparaître. Ainſi le nombre des Députés montait quelquefois à plus de cent; mais qui tous enſemble n'avaient que deux voix ainſi que la ville. Pour opérer une réduction dans le nombre des Députés, ils s'addreſſerent ſous main aux Etats-Généraux. Mais ceux de la ville qui, poſſédant une grande partie des terres, avaient une voie facile de s'ouvrir l'entrée des Etats, trouverent moyen d'empêcher les ſuites de cette requête; quoiqu'ils fuſſent eux-mêmes en proie à la fureur des factions. Schuilenbourg un des Députés de la Province aux Etats-Généraux avait perdu tous ſes emplois, pour avoir ſigné la paix avec le Portugal contre le ſentiment de ſes commettans. Comme la ville de Groningue forme une démocratie repréſentative, il imagina de rentrer dans les charges, en ſoulevant

Hiſt. IV. 932 - 939. 1041 1066

les corps de métier. Il s'adreſſe à leurs chefs ou Doyens & les excite à ſe plaindre de la Régence. Il ſait même les aveugler au point qu'ils demandent que les *jurés de la commune* qui ſont en poſſeſſion d'élire le Magiſtrat, ſoient à vie. Toute la ville fut partagée par cette dispute. On craignait que la Régence ſoutenue par la garniſon, n'en vînt à des voies de fait; lorsque le Prince Guillaume-Frederic fit entrer ſeize compagnies dans Groningue. Schuilenbourg prit la fuite. Il ſe retira auprès de l'Evêque de Munſter qu'il ſervit enſuite contre ſa patrie. Pluſieurs des plus coupables furent arrêtés & punis de mort ou de banniſſement. Le repos étant ainſi rétabli, les ſujets de contestation furent réglés dans les Ommelandes & dans la ville. On réduiſit le nombre des Députés aux Etats. On dreſſa une espece d'Almanach où l'on reglait les charges de façon que chacun devait les poſſéder à ſon tour. Il fut défendu que les corps de métier tinſſent des aſſemblées générales, ni qu'aucun d'eux fît une aſſemblée particuliere, ſans la permiſſion du Magiſtrat. 1655.

Mais aucune de ces émeutes n'eut des ſuites plus remarquables que celle d'Overyſſel. Les Etats de cette Province ſont compoſés de la nobleſſe & Etat politique de l'Overyſſel.

1655. des trois villes principales. Ces villes sont Deventer, Campen & Zwoll. Elles forment, chacune, une espece de souveraineté particuliere. Elles ne sont soumises aux Etats que pour les impositions aux quelles elles ont consenti. Le plat pays est divisé en cinq Bailliages, appellées Drosteries, savoir Salland, Twente, Vollenhoven, Ysselmuyden & Haksbergh, outre le grand Bailliage de Hasselt. Il faut être inscrit dans le corps des Nobles pour posséder ces bailliages. Le pouvoir des Drosts est très grand dans les choses civiles; quoique borné par les procédures judiciaires, de sorte qu'il ne peut dégénerer en autorité arbitraire. Mais leurs prétentions sont encore plus grandes sur la liberté civile des payſans: ils prétendent avoir droit d'exiger annuellement certaines servitudes qu'il faut racheter en payant deux florins pour chaque feu. Nous parlerons dans une autre occasion de cette prétention singuliere dans un pays libre. On l'a vivement attaquée de nos jours. On attend encore le jugement qui doit se prononcer; mais nous ne pensons pas qu'il puisse justifier le renouvellement d'un usage qui parut, en 1631, si contraire à la liberté, qu'il fut racheté par une compensation, & aboli par une déclaration confirmée en 1657. Cette Province n'a point

de cour de juſtice commune & permanente. Mais toutes les années il ſe tient à Deventer des eſpeces d'aſſiſes appellées *Klaringh* (*) où toutes les cauſes civiles du plat pays dans les affaires qui paſſent 200 florins ſont décidées en dernier reſſort. Il y avait beaucoup de gouvernement populaire dans les villes ; puisque le corps des communs-jurés qui choiſiſſait les Magiſtrats, était élu & formé par les Bourgeois. 1655.

On voit par cette légere eſquiſſe que les différens corps politiques jouiſſaient d'un grand pouvoir dans cette Province, & qu'ils n'étaient ni aſſez liés enſemble, ni aſſez dépendans les uns des autres, pour former un tout uni & régulier. Rutger de Haarſolte, gentilhomme d'une des plus anciennes familles de cette Province, Bailli de Lingen, & par là dévoué à la maiſon d'Orange, étant devenu

Troubles en Overyſſel
Aitſem. III. 1111. 1305.
IV. 166-178 180 - 195.
Wicquefort. Liv. VIII. 456. X. 547.
De Witt Briev I. 248. *III.* 33. 47. 178. 397 404. 408. 415. 412. 413. 415.

(*) Ainſi nous avons avancé une erreur en diſant *Tom.* IV. *p.* 144. qu'il y a dans chaque Province des cours de juſtice indépendantes des corps politiques de l'Etat. L'Overyſſel eſt une exception : on ne ſaurait donner le nom de cours de juſtice à des tribunaux momentanés aux quels les villes ne ſont pas ſoumiſes & les campagnes ſeulement pour des affaires du for civil.

1655. Droſt de Twente, forma un parti dans la Province qui proclama le Prince d'Orange Gouverneur, en lui donnant le Prince de Naſſau pour Lieutenant. Il était ſécondé par les villes de Campen & de Zwoll qu'il avait gagnées, en leur abandonnant la charge de Receveur de Quartier de Salland qu'il exerçait. Mais une partie de la Nobleſſe & la ville de Deventer proteſterent & contre l'inſtallation du nouveau Drost & contre celle du Prince d'Orange. Les villes de Haſſelt & de Steenwyk qui ont droit de voter dans les affaires de grande importance proteſterent auſſi contre la nomination d'un Stathouder, parce qu'on l'avait faite, ſans attendre l'arrivée de leurs Députés. Le feu de la discorde échauffa tellement les deux partis, qu'ils leverent des troupes, apelerent les garniſons des places & ſe préparerent à vuider leur querelle par la voie ſanglante & terrible des armes. A cette nouvelle, les Etats-Généraux & les Etats de Hollande ne jugerent pas devoir reſter ſpectateurs indifférens. Ils crurent que la néceſſité les authoriſait à paſſer ſur la loi ſuivant laquelle les garniſons n'avaient d'ordre à recevoir que des Provinces où elles étaient cantonnées. Sous le prétexte qu'il

qu'il n'y avait plus de souverain dans la Province, parce que chacun des deux partis prétendait former les véritables Etats & le souverain légitime, ils enjoignirent aux troupes de ne point agir dans cette dispute. Les Etats de Hollande firent cette défense à celles qu'ils payaient & les Etats-Généraux aux autres troupes. Le parti des Anti-Stathouderiens, n'ayant que quatre voix contre deux, aurait cependant succombé, s'il n'eût été soutenu par la Hollande. Elle eut le crédit de se faire déferer l'arbitrage. De Witt fit même un accord avec le Prince des Nassau où les deux nominations étaient annullées. Mais les partisans du Stathouderat refuserent de s'y soumettre. La Princesse Douairiere d'Orange déclara même au nom de de son petit-fils, qu'il ne renoncerait jamais à son droit. Les troubles n'en devinrent que plus violens. La ville de Hasselt irritée que les Stathoudériens affectassent de ne tenir compte de son suffrage dans les Etats, chercha le moyen de se vanger. Elle fit arrêter les batimens qui passaient devant ses murailles, pour aller à Zwoll. Les Habitans de Zwoll se vangerent à leur tour en venant mettre le siege devant Hasselt, qui demanda des secours à

1655.

Hist. de Jean De Witt I. 144. 145.

1655. ceux d'Amſterdam. Les plus modérés, craignant alors les ſuites d'un embraſement qui devenait ſi violent, perſuaderent aux deux partis de s'en remettre pleinement à la déciſion des Etats de Hollande. Corneille de Graaf, Seigneur de Zuidpolsbroek & le Penſionaire De Witt furent chargés de cette importante commiſſion. Les deux nominations furent annullées. L'Election au Stathouderat fut renvoyée à la déciſion des Régens; lorsque le Prince aurait atteint l'age compétent. Les villes de Haſſelt & de Steenwyk eurent le droit de voter dans les aſſemblées d'Etat, pour les affaires relatives à la paix, à la guerre, à la rédaction de nouvelles loix, à la nomination d'un Stathouder & à l'impoſition des Subſides. Les parties ſe trouverent ſi fatiguées d'une querelle qui durait depuis quatre ans, qu'elles s'embraſſerent avec la plus grande cordialité. Tous ces différens accomodemens furent des ſujets de gloire & de triomphe pour les zelés Républicains. Ils ne manquaient pas de faire obſerver au peuple l'état floriſſant & tranquille de la Hollande, en comparaiſon des Provinces qui avaient ou déſiraient des Stathouders. Mais ces accidens furent des coups de

foudre pour les partisans de la maison d'Orange. Ils n'osaient plus soutenir que le Stathouderat était le centre d'Union des Provinces. On fut étonné de la facilité avec la quelle le Prince de Nassau avait renoncé à la Lieutenance & pris le parti des Républicains zélés. Mais il paraît qu'il fut la dupe de la politique adroite & profonde de De Witt. Un autre événement remarquable, arrivé dans le même tems, va développer ce mystere. 1655.

La Hollande empêche la nomination d'un Maréchal-de-Camp.

Jean Wolterd, Seigneur de Brederode, qui possédait la charge de Maréchal-de-Camp était mort le 13 Septembre de l'année 1655. Les deux Princes de Nassau, Guillaume Frederic Stathouder de Frise & Jean Maurice qui avait été Gouverneur du Brésil, se mirent aussitôt sur les rangs pour la briguer. Les Etats de Hollande commencerent par faire échouer toutes les délibérations qui tendaient à remplir cette dignité. Comme ils ne paraissaient pas encore vouloir annuller une charge que les autres Provinces desiraient de remplir; De Witt dressa le projet d'une commission. Entr' autres conditions auquel on y soumettait le futur Maréchal-de-Camp, il était stipulé qu'il ne pourrait accepter

De Witt Briev. III. 108. 148. 149. 161. 310. Aitsem. III. 1105. 1192. 1194. 1311. IV. 3. 9. 11. 14. 42. Wicquef. Liv. IX. 496. X. 563.

1655. aucun nouvel emploi de Stathouder ou de Lieutenant. Ce projet contenait des articles qui le firent rejetter par les Zéelandais ; mais le Stathouder de Frise, jaloux de gagner les bonnes graces de la Hollande, s'était déjà démis de la Lieutenance d'Overyssel qu'il avait acceptée. Les Etats de Hollande, charmés de l'avoir vu tomber dans le piege, firent traîner cette affaire jusqu'en 1657. Plusieurs Provinces soutinrent alors qu'on devait procéder dans cette occasion à la pluralité des voix. La Hollande commença par empêcher qu'on n'en vint à une résolution, sous prétexte qu'elle n'avait pas encore eu le tems de délibérer. Enfin elle déclara la résolution qu'elle avait prise d'abolir toutes les grandes dignités. Elle soutint, dans une lettre écrite aux autres Provinces, que nommer, malgré son opposition, un Maréchal-de-Camp sur les troupes qu'elle payait, serait une atteinte à sa souveraineté. Non seulement on n'avait pas besoin, disait-elle, d'une pareille dignité en tems de paix : il était même à propos de l'abolir pour toujours, en se bornant, dans le besoin, à nommer des généraux qu'on pourrait changer à chaque campagne. Elle menaça même, si l'on procédait plus avant, de recourir aux

moyens que la providence lui avait départis pour soutenir ses droits & sa liberté. Elle dressa le nouveau projet d'une commission suivant laquelle on ne pourrait déferer ce généralat à quiconque serait Stathouder ou Capitaine-Général, ou briguerait le Stathouderat de la Hollande. Les Frisons appuyés par ceux de Gueldre & de Groningue eurent beau représenter que la nomination d'un Marechal-de-Camp avait toujours dépendu des Etats-Généraux & de la pluralité des voix. Les Hollandais publierent une reponse énergique & vigoureuse où ils soutenaient que les troupes dépendaient des Provinces respectives & non de l'Etat en général ; & que tous les exemples allegués du contraire étaient des infractions, qui ne pouvaient anéantir un droit inhérent à la souveraineté. Ils exposerent tout ce que l'on avait dit ou fait dans les anciennes Républiques contre la perpétuité des commandemens. Ils se plurent à rapeler à la Frise toutes ses démarches hardies & glorieuses dans les tems anciens pour conserver sa liberté. C'est ainsi que, par sa vigueur & sa fermeté, la Hollande força les autres Provinces à garder le silence. Elle montra qu'elle avait dans les délibérations générales, la prépondérance que 1655.

1654. les richeſſes & la puiſſance procurent toujours dans des confédérations étroites, compoſées de membres inégaux.

PERTE DU BRESIL, GUERRE AVEC LE PORTUGAL.

Perte du Bréſil.

On ne s'appliquait pas tellement dans les Provinces-Unies à rétablir la tranquillité au dedans qu'on négligeât les affaires politiques au dehors. Le commerce, la navigation, les établiſſemens lointains mêlaient les intérêts de la République avec ceux d'un ſi grand nombre de puiſſances, qu'il s'en fallait beaucoup que le dernier traité avec l'Angleterre eût rétabli la paix partout. Les Portugais avaient profité des embarras où s'était trouvée la République. Ils avaient vivement pourſuivi le cours de leurs conquêtes dans le Breſil. Leurs ſuccès avaient tellement indiſpoſé les Etats-Généraux que dès l'an 1650, on avait refuſé de recevoir leur Ambaſſadeur avec les honneurs ordinaires. Il avait eu bien de la peine à ſe procurer audience dans la Grande aſſemblée. C'était Don Antonio de Macedo, également fameux par ſes talens politiques & littéraires. Zélé pour les interêts de ſa

patrie, il déclara que le Roi de Portugal n'était plus en état de restituer le Bréfil ; que son pouvoir ne s'étendait pas jusqu'à forcer les habitans d'abjurer une Roi dont ils adoraient la domination, pour obéir à des maîtres qu'ils abhorraient. Il offrit d'indemniser les interessés d'une somme de huit millions huit cens mille florins. Ces propositions parurent insultantes : le discours de l'Ambassadeur fut regardé comme le trait d'un ironie amere: c'était, cependant, un raisonnement solide & concluant, en admettant que les hommes ne sont pas des propriétés arbitraires dont les souverains peuvent disposer à leur gré, comme de troupeaux de bêtes. Le fait qui servait de base à ce raisonnement, n'était que trop réel. Les habitans du Bréfil s'étaient généralement révoltés. La Compagnie, ne recevant plus le tribut annuel des productions du pays, ne fut pas en état de mettre des forces sur pied. Ceux qui restaient dans le Bréfil solliciterent vainement les États-Généraux de leur envoyer des secours. Ils représenterent, en 1653, que, quoiqu'ils eussent encore plus de trois cens lieues de terrein le long de la côte, ils n'osaient faire un pas dans l'intérieur des terres. La famine désole,

1654.

Wicquef. T. I. 233. 887. 888. &c. *Liv. VII.* 426. 368. *VIII.* 456 *X.* 467 - 471. *Capell. II.* 383. *Aitsem. III.* 872. 874. 975. 1116. 1125. 1222 *IV.* 116. 265 268 - 277. *Capell. Gedenkſch. II.* 268.

1655. disaient-ils, tous les colons Hollandais & ceux qui demeurent fideles. On ne trouve pas de poudre pour tirer un coup, depuis sept ans que les Portugais nous tiennent bloqués. Mais, au lieu d'écouter ces représentations, on perdit en des négociations auxquelles on avait peu de confiance, le tems où il fallait agir. Les Portugais firent, pendant la guerre Anglaise, partir une flotte qui acheva de réduire les trois forts qui restaient à la Compagnie. Cette conquête les rendit paisibles possesseurs de tous les établissemens & de tout le commerce du Brésil. On aurait pu profiter de la paix, pour se mettre en état de recouvrer cette importante possession. Mais les États-Généraux ne penserent qu'à faire arrêter Schoonenbourg, Haaks & Schoppe qui avaient capitulé avec les Portugais. Ils occasionerent par là un conflit de jurisdiction qui fit plus d'éclat que la perte qu'on venait d'essuyer. De Witt engagea les États de Hollande à s'arroger de force la jurisdiction des prisonniers, sous prétexte qu'ils ne pouvaient être soumis à un tribunal étranger dans la Province dont ils étaient nés sujets. Tel fut le résultat de la perte d'un établissement qui pouvait, entre les mains du gouvernement, devenir une des Colonies les

plus floriſſantes de l'Amérique. On 1656.
l'attribua généralement au défaut des ſecours & à la guerre Anglaiſe ſurvenue dans le tems où l'on commençait à s'en occuper ſérieuſement. Mais il faut remonter plus haut, pour voir les véritables cauſes de ce grand malheur. Il faut ſe rapeler les querelles élevées entre les Etats-Généraux & la Hollande. Il paraît que cette derniere Province s'inquiétait peu de conſerver un établiſſement où la Zéelande, ſa rivale ardente & furieuſe, était la plus intéreſſée. La ville d'Amſterdam retarda même le départ des ſecours qu'on devait y envoyer en 1647. On n'ôſait déclarer la guerre aux Portugais; ſoit parce qu'il étaient ſoutenus par la France; ſoit pour conſerver le commerce du Portugal. D'ailleurs on craignait qu'une rupture ouverte ne donnât occaſion aux pirates des nations voiſines de s'armer du pavillon Portugais pour déſoler le commerce général de la République.

Ces conſidérations firent traîner cette affaire en longueur jusqu'à l'année 1657. On réſolut, alors, d'envoyer deux Ambaſſadeurs à Lisbone. Pour donner plus de poids à leur négociation, on les fit partir avec quatorze vaiſſeaux de guerre, ſous le commandement d'Opdam, alors devenu Seigneur de Waſſe-

Les Etats envoyent une flotte contre le Portugal.

1656. naar, & Lieutenant-Amiral de Hollande, depuis la mort de Tromp. Le Portugal était gouverné par la Reine Régente pendant la minorité de son fils Alphonse VI, devenu Roi par la mort de Jean IV son pere. Les Ambassadeurs commencerent par lui demander la restitution de la plus grande partie des conquêtes faites par les Portugais & la réparation de toutes les pertes. Ils finirent par lui déclarer la guerre en cas de refus. On sent bien qu'au lieu de satisfaire à cette demande, le Portugal dut recourir à toutes les précautions nécessaires pour se mettre en défense. Mais la flotte des Etats prit sa station à l'embouchure du Tage. Avec un renfort de quatorze autres vaisseaux qui croisaient sous le Vice-Amiral de Ruiter, elle tint le port de Lisbone bloqué. Elle se flattait d'intercepter la flotte Portugaise qui devait arriver du Brésil. Elle fut plusieurs semaines à se morfondre dans l'attente d'une si riche proie. Enfin les Portugais tomberent dans le filet: mais à la faveur d'un brouillard épais, ils eurent le bonheur de sauver vingt cinq vaisseaux de quarante qu'ils amenaient. La prise des quinze batimens fut tout l'avantage qu'on retira de cette guerre.

Faible dédommagement pour la perte d'un vaſte continent & pour les frais de cette expédition! L'année ſuivante on envoya De Ruiter avec une autre flotte de vingt deux vaiſſeaux ſur les côtes du Portugal. Mais, après une croiſiere infructueuſe, il rentra dans les ports de la République ſans avoir rien fait. Ces hostilités ouvertes ne plaiſaient pas aux Marchands. La guerre n'empêcha pas même l'amirauté d'Amſterdam de délivrer les paſſeports néceſſaires pour commercer dans le Portugal, excepté en munitions de guerre. 1656.

Le Roi de France & Cromwel ménagerent des négociations de paix entre les puiſſances belligérantes. Mais elles furent interrompues par différens incidens. Le rétabliſſement de la famille Royale en Angleterre ne contribua pas peu à remettre la négociation ſur le tapis en 1661. Charles II qui devait épouſer une Infante de Portugal n'oublia rien pour engager les Etats à renoncer au Breſil. Après de vives & longues contestations, cinq Provinces, Hollande, Utrecht, Friſe, Overyſſel & Groningue, ſe déclarerent pour cette ceſſion & pour la paix. Elles accepterent une indemniſation de huit millions de florins, payables en eſpeces & en marchandiſes. Le Com- Traité de paix avec le Portugal.

1656. te de Miranda, Envoyé de Portugal, avança tellement cette affaire par son art de gagner les esprits & les cœurs, qu'il engagea ces cinq Provinces à signer la paix au mois d'Aout 1661. Le traité contenait vingt-six articles. Les points les plus remarquables sont comme perdus dans le quatrième & sixieme article. Il y est stipulé que les contractans resteront en possession des villes, places, châteaux &c, dont ils se trouveront saisis, soit aux Indes orientales, soit ailleurs; quand la paix y sera publiée. Chacun d'eux renonce aux prétentions qu'il pourrait former sur les possessions que l'autre conservera. On n'y trouve aucune autre clause où la cession du Brésil soit exprimée plus clairement. Il est même dit que si l'un des deux contractans viole un des articles du traité, l'autre rentrera dans tous les droits aux quels il renonce: clause insidieuse, équivoque, & propre seulement à montrer que les deux nations avaient des motifs qui les empêchaient de traiter d'une maniere sincere & décisive. Aussi ce traité n'eut pas son effet au tems convenu. Ceux de Groningue joignirent, d'ailleurs, leurs protestations à celle des Provinces de Zéelande & de Frise. Les Zéelandais

Dumont Corps diplom.

même continuerent les pirateries sur les vaisseaux Portugais. Enfin la ratification du Roi de Portugal ayant été délivrée dans les formes en 1662, la paix fut assurée malgré l'opposition de la Gueldre & de Groningue qui persisterent dans leur protestation. Les ratifications furent échangées le 15 Decembre 1662. Mais la paix ne fut publiée dans les Provinces-Unies qu'au mois de mars 1663. Nous verrons combien la Compagnie des Indes orientales gagna par cette paix, qui consomma la ruine de celle des Indes occidentales. Mais auparavant jettons un coup d'œil sur les événemens qui empêcherent les Provinces-Unies de porter tous leurs efforts au recouvrement du Bréfil. 1656.

Aitsem. IV. 774 &c. 939 - 842. 781. V. 334 - 342.

LES PIRATES AFRICAINS, ANGLAIS, & FRANÇAIS RÉPRIMÉS.

La paix avec les Anglais fit revivre toutes les branches du commerce de la République. On s'aperçut à peine de l'acte de navigation; soit parce que l'Angleterre n'avait pas encore une marine marchande assez puissante pour en profiter; soit parce qu'on trouvait mille moyens d'y faire le commerce défen-

Expeditions de Ruiter contre les corsaires d'Afrique. Aitsem. III. 1172. Vie de Ruiter.

1656. du, surtout en arborant un pavillon étranger. Mais cette prosperité ne fit que ranimer la jalousie des autres nations & l'avidité de leurs corsaires. Le commerce de la méditerranée essuyait chaque jour les coups les plus rudes de la part de ces dangereux Brigands. Ils étaient d'autant plus hardis que la plupart étaient encouragés sous main par leurs Souverains. Les Etats, regardant toujours la protection du commerce comme le principal objet de leur politique, avaient envoyé le Vice-Amiral de Ruiter avec quatorze vaisseaux de guerre; pour escorter les vaisseaux marchands & donner la chasse aux pirates. Après une longue croisiere, il arriva devant Cadix au mois d'Octobre 1655. Il apprit que la Régence de Salé avec laquelle on avait fait la paix depuis peu, venait de faire arrêter quelques vaisseaux Hollandais. C'était en représaille d'un vaisseau de Salé enlevé par le jeune Tromp. On avait déjà réclamé leur élargissement, sous prétexte que Tromp avait agi sans ordre & qu'il fallait s'adresser aux Etats-Généraux pour avoir satisfaction. Mais le Prince Africain avait fait une réponse fiere, & qui n'était pas d'un barbare. „ Si Tromp, dit-il", a suivi l'ordre des Etats, j'ai droit de

m'en vanger: s'il a agi sans ordre, il n'a besoin d'aucun ordre pour rendre ce qu'il a pris." Ruiter mit à la voile pour Salé; mais comme il n'osait décider avec la force une cause que son impartialité lui rendait douteuse, il revint dans les ports de la République, sans avoir obtenu ce qu'il demandait. L'année suivante il fut renvoyé dans les mêmes parages. A la hauteur de Faro, il rencontra l'Amiral Blake à la tête de la flotte Anglaise qui venait de faire trembler tous les petits Princes d'Afrique avec cette audace & cette violence dont les Anglais seuls étaient alors capables. Ruiter & Blake, les deux plus grands marins de leur tems, qui ne s'étaient vus que dans le feu des combats & l'horreur du carnage, furent ravis de trouver l'occasion de se témoigner les sentimens d'estime & d'affection que les véritables grands hommes s'inspirent l'un à l'autre. Ils se firent beaucoup de civilités & de présens. Ils lierent amitié. L'Amiral Anglais poussa la générosité jusqu'à communiquer à son rival les lumieres que son expédition venait de lui fournir. Ensuite Ruiter vint forcer le Duc de Medina-Celi à restituer une prise hollandaise amenée & vendue par des pira- 1656.

1656. tes à Cadix. Delà il fit voile vers Alger & paſſa devant cette ville où il jetta la terreur. Il ſe rendit enſuite devant Malaga où il s'empara de deux corſaires, l'un Tetuan & l'autre Algérien.

Traités avec les Régences d'Afrique.

Après pluſieurs autres petits combats avec les Algériens, De Ruiter vint mouiller dans la rade de Salé. Il fit un accomodement avec Abdala-Ben-Sid-Muhammed-Ben-Buker, Prince de Fez & ſouverain de Sud & Nord-Salé. A ſon retour il enleva pluſieurs navires Barbaresques, qui n'étaient pas en paix avec la République. Un des plus remarquables de ces combats fut avec un navire Algérien de trente cinq pieces & de trois cens hommes d'équipage. Il était commandé par un Rénegat d'Amſterdam nommé Leendertz. Ce corſaire ſe battit avec la plus étonnante vigueur. Il avait vu tomber cent vingt maures autour de lui; il aurait fait mettre le feu aux poudres s'il n'eût obtenu qu'en ſa faveur, on ſe relâcherait de la loi qui ordonnait qu'on ne fît aucun quartier aux Rénégats volontaires. Ruiter ne revint dans ſa patrie qu'au mois de may 1656. Les Anglais, ayant ſu qu'il avait ſous ſon escorte des vaiſſeaux chargés d'argent, en-

voyerent une escadre à sa rencontre, 1656.
sous le commandeur Withorn, pour les emmener aux Dunes. Ils firent cette demande dans les regles, sous prétexte que la charge appartenait au Roi d'Espagne. Mais Ruiter, leur ayant déclaré qu'il était résolu de les défendre jusqu'à la derniere extrémité, ils ne jugerent pas à propos de risquer le combat. Si les Anglais avaient pu intimider De Ruiter, il n'est pas douteux qu'ils se seraient peu souciés de colorer un brigandage qui leur aurait procuré des sommes arrivées fort à propos pour la guerre qu'ils venaient de déclarer à l'Espagne.

De pareilles expéditions ne laissent pas de coûter plus qu'elles ne valent. Car il y a toujours des hommes intrépides & avides de gain, quand l'autorité du gouvernement ne les contient pas dans le devoir. Ainsi le but des Etats était de lier ces nations par les traités: Mais ils ne purent recommencer les mêmes expéditions avant l'année 1661. De Ruiter fut alors renvoyé pour nettoyer la méditerannée. Il croisa environ un an & demi dans ces parages. Pendant qu'il traitait avec ceux de Tunis pour une trêve de six mois, le contre-Amiral d'Alger eut l'audace de le défier à un combat particulier avec un vaisseau

1656. d'une égale force: Ruiter accepta le cartel; mais la bravoure de l'Africain se démentit; il n'osa paraître dans le lieu fixé pour le combat. Le respect mêlé d'estime que le courage & la vertu de Ruiter inspiraient à ces peuples féroces, les engagerent à entrer en négociation. Ceux de Tunis consentirent à la paix qui fut signée le 4 Aout. Mais ceux d'Alger & de Tripoli voulaient se réserver le droit de visiter les vaisseaux Hollandais & d'y saisir tous les effets de leurs ennemis qu'ils y trouveraient. Cet article fit échouer le traité avec ceux de Tripoli. Les Algériens qui ne l'avaient souscrit que par crainte, rompirent la paix dès que la flotte redoutable des Etats, se fût retirée.

Vie de Ruiter Neuville liv. XII. ch. 1

Cette petite guerre fut fertile en actions de courage; la suivante m'a paru trop remarquable pour être passée sous silence. Vers les côtes de Sardaigne deux corsaires Turcs attaquaient un petit navire Hollandais & le tenaient accroché. Le Capitaine, ne voulant pas se rendre, s'échappe en sautant dans son esquif. Mais auparavant il avait mis le feu à son navire: la flamme gagna les poudres; & les Hollandais, qui s'étaient éloignés à force de rames, virent périr les trois batimens avec

tous les pirates qui dévoraient déjà leur proie. Ces expéditions donnerent beaucoup de considération à la République: mais elle en acquit encore plus, en réprimant les pirates Chrétiens qui n'étaient pas moins redoutables que les Mahométans. 1656.

Pirateries des Anglais & les Français. *Vie de Ruiter p.* 163.

Nous avons déjà vu quel coup terrible les Anglais avaient porté au commerce de la République avant & pendant la guerre. Ils se vantaient d'avoir pris, dans ce court espace de tems, environ quinze cens navires. La proie était trop attrayante pour que la paix mît fin à leurs déprédations, quoique le gouvernement n'ôsât avouer les coupables. Mais ce fût des corsaires Français que la République eut le plus à se plaindre. Depuis la paix de Munster, la France était toujours piquée contre les Provinces-Unies. Elle n'avait pas vu, d'un œil content, qu'elles eussent fait la paix avec les Anglais sans la comprendre dans le traité. De son côté, elle n'eût pas plûtôt fait alliance avec Cromwel, qu'elle crut n'avoir plus de ménagemens à garder avec les Etats. Son Ambassadeur, Pierre Chanut, leur déclara qu'elle n'était point insensible à leur noire ingratitude. Elle ne tarda pas à se vanger. Elle imposa un nouveau droit de cinquan-

Wicquef. IV. VII. 402. VIII. 477. 478. *Thurloe Pap. IV.* 112. *Aitsem. III.* 1232. *Vie de Ruiter.*

1656. te sols par tonneau, sur tous les navires étrangers qui chargent ou déchargent dans le royaume. Ce fut sur les vaisseaux des Provinces-Unies que cette ordonnance incommodait principalement, qu'elle fut exécutée avec le plus de rigueur. Outre ces griefs, le commerce était désolé par les pirates Français. On assure que le cardinal Mazarin partageait le produit des prises avec les Brigands. La cour paraissait avoir résolu d'élever sa navigation sur les débris de la Hollande. Elle déclarait de bonne prise tous les vaisseaux où se trouvaient quelques effets appartenans aux Espagnols, parce qu'il y a un proverbe français qui dit, *robe d'ennemi confisque celle d'ami.* Ces déprédations furent, quelquefois, accompagnées de cruautés atroces. On s'épuisa en plaintes & en réclamations; mais inutilement: car la France, l'Angleterre & le Portugal s'entendaient pour forcer, par ces violences publiques & des insinuations secretes, les États à se joindre à eux contre l'Espagne.

De Ruiter enleve deux pirates Français.

Les Hollandais commencerent par demander satisfaction. On rendit en leur faveur jusqu'à cinquante huit arrêts dans les amirautés. Mais soit

1657. que le ministere manqua de pouvoir

ou de bonne volonté, on n'obtenait aucune exécution. On avait même chassé le Commissaire que la cour avait envoyé à Toulon pour obtenir main levée. Les armateurs de Marseille attaquerent ensuite le Consul Hollandais en plein midi, le percerent de coups & le laisserent pour mort sur la place. Les Etats-Généraux, outrés de tous ces griefs, résolurent de se faire eux-mêmes justice. De Ruiter reçut ordre de donner la chasse aux Corsaires français. Aucun d'eux ne s'était rendu plus redoutable qu'un Chevalier de Malthe, nommé de la Lande. C'était un homme qui joignait à l'audace des entreprises, cette franchise sauvage qui n'est pas inconnue aux Brigands. Il s'était, plusieurs années auparavant, emparé de Ruiter lui même qui ne commandait alors qu'un petit vaisseau marchand. De Ruiter avait conservé son navire & sa liberté, par un trait qui doit être rapporté. Il commença par montrer au Capitaine l'iniquité de sa conduite envers les amis & les alliés de son Roi. Le corsaire, pour toute réponse, lui demande s'il n'a pas soif ? „ Est ce du vin ou de l'eau qu'il vous faut ?" J'accepte votre offre, répondit de Ruiter : si je suis prisonnier, donnez moi

1657. *Vie de Ruiter par Brandt. Basnage I. 486 - 491.*

1657. de l'eau, mais si je suis libre, qu'on me donne du vin". Cette noble hardiesse, où se peignait le courage d'un marin, charma le Corsaire. Elle fit plus d'effet que toutes les raisons du droit naturel, & les considérations politiques qu'on lui avait d'abord alléguées. Il régala De Ruiter, but à sa santé, & le renvoya avec son navire, en lui souhaitant un heureux voyage. Par la vicissitude singuliere des choses humaines, le premier vaisseau que rencontra de Ruiter en chassant sur les pirates français, fut précisement celui de la Lande, accompagné d'un Brigantin. De Ruiter le joignit près de l'Isle de Corse, l'invita, par une lettre polie & pressante, à venir sur son bord ; protestant qu'il ferait flatté d'en user avec lui, avec la même générosité (*) qu'il en avait

(*) Voici un extrait de la lettre de Ruiter écrit, je ne sais pourquoi, en latin, langue morte, peu familiere aux marins : Ce latin n'est pas de Ciceron. *Per Illustri & generoso Domino de la Lande. Quare si vestra dominatio sit eadem persona, eam enixe peto & rogo ut me in navi nostra visitare dignetur, ut amicitiam & honorem tunc tempore receptum, simili benevolentia referre possim, quo facto me semper obligatum inveniet, cui manebo dominationi vestrae addictissimus famulus &c.*

jadis éprouvée. Mais lorsqu'il se fût emparé des deux navires, il envoya les deux capitaines prisonniers à Amsterdam. Les Français ne manquerent pas d'accuser De Ruiter d'ingratitude. Ils ne considéraient pas la difference qu'il y a entre le procédé d'un Amiral qui suit l'ordre juste du souverain & l'action d'un pirate sans aveu, qu'une saillie imprévue empêche de commettre une iniquité. La foi de Ruiter n'était cependant pas sans reproche, parce qu'on ne doit jamais user de perfidie, même envers un Brigand. Il faut présumer que ce héros se laissa, dans cette occasion, aveugler par son ardeur pour sa patrie. Elle était si forte, que peu de tems auparavant, il avait comme forcé le gouvernement à lui permettre de ne point se soumettre aux visites impérieuses des Anglais. 1657.

Brouillerie entre la France & les Etats.

La Cour de France se plaignit avec hauteur & amertume de cette prise. De Ruiter fut traité de forban, parce qu'il avait arboré un pavillon étranger, afin de surprendre les Français. On demanda qu'il fût puni d'une maniere exemplaire. On reclama les deux prises comme vaisseaux de Roi. On parlait même dans le Conseil de rompre ouvertement avec les Provinces-Unies; si le Chance-

Thurloe VI. 246. 247. 207. 225. 166. 177. 189, 206, 207. *Aitsem:* IV. 47 - 51.

1657. lier, le Duc de Villeroi & le Comte de Brienne n'euſſent, par la ſageſſe & la modération de leurs avis, tempéré l'ardeur des plus paſſionnés. Mais ils ne purent empêcher que la cour ne donnât ordre d'arrêter les vaiſſeaux & les effets que les ſujets des Etats pouvaient avoir dans toute l'étendue de la France. Les Etats furent plus irrités que conſternés de cette nouvelle. Ce procédé leur parut d'autant plus révoltant qu'on ne leur avait pas encore demandé, s'ils approuvaient la conduite de De Ruiter. Le peuple ne put même s'empêcher de témoigner ſon reſſentiment contre les Français dans une circonſtance qui n'eſt pas étrangere à cette hiſtoire. Jacques Auguſte de Thou, fils du fameux hiſtorien de ce nom, venait d'arriver à la Haye, en qualité d'Ambaſſadeur de France. Par un hazard dont les ſuites étaient alors ſi dangereuſes, ſon caroſſe rencontra celui de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, Dom Estevan de Gamarra, dans une promenade de la Haye, apelée le Voorhout. Aucun d'eux ne voulut céder le pas. Peu s'en fallut que la diſpute ne devînt ſanglante. Le Peuple était prêt de prendre le parti d'un ennemi réconcilié depuis peu, contre un ancien allié. „ Si les Français" s'écriait

criait cette populace grossiere, tirent leurs pistolets, il faut les accabler à coups de pierre." Le Grand Pensionaire De Witt, Rypperda, Beverweert & Merode accoururent au bruit. Ils proposerent plusieurs moyens de conciliation; enfin ils se virent obligés de faire briser la barriere en deux endroits pour la sortie de l'Espagnol, qui n'oublia pas de prendre la droite en passant à côté de De Thou. Mais le Français, satisfait de la gloire d'avoir forcé l'Espagnol à lui ceder le chemin, dit qu'il regardait comme indifférent quelle route son rival pouvait prendre. De Thou ne fut pas aussi heureux, sur les plaintes qu'il fit aux Etats. La Hollande voulait qu'on recourût aux voies les plus violentes. Les Etats-Généraux, plus modérés, furent d'avis de tenter d'abord, si celles de la négociation ne réusiraient pas. Boreel, leur ambassadeur en France, parla avec une noble fierté dans une audience qu'il obtint du Roi. Il représenta vivement les pirateries & les cruautés commises sur les vaisseaux des Etats. Il soutint que, depuis neuf ans, les corsaires français avaient pris ou insulté environ trois cens de leurs navires. Il fit une peinture si touchante de tous ces excès, que le cœur du 1657.

1657. jeune Monarque fut attendri. Louis XIV se contenta d'insister sur une prétention qui sentait le terroir d'Angleterre, & qui, sans doute, était de l'invention de ses flatteurs. Il dit qu'on avait violé son pavillon *sur une mer qui lui appartenait en souveraineté.* L'Ambassadeur, prévoyant toutes les conséquences de cette orgueilleuse prétention, eut l'adresse d'en montrer l'absurdité, sans la combattre ouvertement. Il demanda si les Hollandais, naviguant sur un élément commun & libre à toutes les nations, escortés par des navires plus nombreux & plus forts que ceux des pirates, devaient se laisser prendre sans résistance, & se borner à reclamer des arrêts qu'on ne mettait jamais à exécution? Cette liberté Républicaine piqua le Cardinal Mazarin d'autant plus vivement qu'on le soupçonnait de partager les prises avec les pirates. Quoiqu'il possédât, au souverain dégré, l'art de cacher ses passions, il interrompit plusieurs fois l'ambassadeur, qui ne se laissa point déconcerter. Le Cardinal se vengea par des paroles outrageantes & lui fit refuser l'audience de la Reine.

Accomodement. Les Etats de Hollande ne se contentèrent pas d'approuver hautement le lan-

gage hardi de l'Ambaſſadeur. Ils firent mettre la ſaiſie ſur tous les effets des Français. Ils défendirent l'entrée de toutes les marchandiſes de France. Ils parlerent même d'en bloquer tous les ports. Cet exemple fut enſuite imité par les Etats-Généraux, malgré la proteſtation de la Zéelande. Quelques-uns des membres les plus ardens opinaient à rompre en guerre ouverte. Les Espagnols, ravis de voir les choſes prendre une tournure ſi ſinguliere, firent auſſitôt des propoſitions avantageuſes aux Etats pour les engager à s'allier avec eux & à rompre avec la France. Cette fermeté & les ſollicitations des Espagnols rendirent les Français plus traitables. L'Ambaſſadeur De Thou fit eſperer qu'on relâcherait les effets & les navires des Etats, dès qu'ils auraient rendu les deux vaiſſeaux enlevés par De Ruiter. Une propoſition, qu'on ne pouvait accepter ſans ſe condamner ſoi-même, puiſqu'on trouvait la conduite de De Ruiter louable, fut rejettée unanimement. De Witt & van Ghent, chargés de cette négociation, reſterent inflexibles. Mais ils ſurent ſi bien ménager les choſes, que l'Ambaſſadeur changea de langage. Il s'avança jusqu'à leur déclarer que le Roi ſe contenterait de la promeſſe de ren- 1657.

Aitſem. IV. 56 64. 69. Thurloe VI. 250. 299. 304. 305. 320. 321. 333. 394.

1657. dre les deux vaisseaux en nature ou en valeur; qu'il s'obligerait de son côté à faire lever l'arrêt, à favoriser l'exécution exacte des jugemens rendus contre les pirates & se lierait par un traité de commerce avec les Etats. Ces conditions furent acceptées; mais les intrigues du Cardinal retarderent la ratification du traité. Enfin la cour se laissa vaincre à la nouvelle que De Ruiter, après avoir fait trembler les pirates Africains, avait attaqué cinq vaisseaux français dont un avait été pris; & qu'il tenait les autres bloqués dans le port de Spezza. Mais le traité de commerce, après lequel les marchands soupiraient le plus, ne fut négocié que quelques années après.

C'est ainsi que le Etats réussirent, en employant tour à tour & à propos, les armes & la négociation. De Witt & de Ruiter, les deux plus grands hommes de la République dans deux genres différens, eurent la principale part à cette gloire. Elle fut d'autant plus grande que la France, loin de craindre une rupture avec les Provinces-Unies, cherchait à les pousser à bout; parce qu'elle s'était concertée avec l'Angleterre pour ruiner leur commerce & s'élever sur leurs débris. Dans le traité d'alliance fait entre Louis XIV & Crom-

Wicquef. liv. 558 - 556.

wel on trouve une clauſe remarquable. 1657.
Il eſt dit que pour vanger l'affront fait au Roi de France par l'enlevement des deux vaiſſeaux & pour intimider par un exemple, les puiſſances aſſez téméraires pour faire injure au Roi très Chretien & au Seigneur protecteur dont les forces combinées ſont ſi puiſſantes & ſi bien unies, l'Angleterre commencera par envoyer une flotte à ſon nouvel allié. Dans une poſition ſi délicate, la République eut l'avantage d'éviter la guerre & de ſe faire reſpecter. En général les nations neutres regardaient les Anglais avec crainte, parce qu'ils portaient alors dans toutes leurs expéditions, la violence & la terreur; les Français, avec haine (*), parceque, ſans avoir une marine royale, ils inſultaient de gayeté de cœur tous les peuples qu'ils ne craignaient pas; les Hollandais avec eſtime, comme les défenſeurs équitables de la liberté des mers & les arbitres des nations. La maniere dont les Etats négociaient à main armée

Recueil des traités de paix. III. 709.

(*) Il fallait un Louis XIV pour élever la marine françaiſe à ce dégré de conſidération qu'on n'accorde qu'à la grandeur ſolide & véritable.

1657. dans le nord, va donner un nouveau poids à cette observation.

LES ETATS DEFENDENT LA LIBERTÉ DU NORD CONTRE LA SUEDE.

Conquêtes du Roi de Suede Charles-Gustave.

Depuis que la République, subsistant par ses propres forces, avait ses mouvemens libres & n'était pas forcée de suivre ceux de ses défenseurs, elle avait pour système de maintenir l'équilibre parmi les puissances voisines & d'empêcher qu'aucune ne devînt trop prépondérante. Conformément à ce principe, elle veillait, avec une attention inquiete, sur les démarches de la France & de la Suede. Elle n'était plus attachée par les nœuds de l'affection & de la confiance à ces deux royaumes, depuis qu'ils avaient commencé à s'aggrandir par de vastes conquêtes. Ce nouveau plan de politique avait même rapproché les Etats de leurs anciens ennemis, l'Espagne & le Danemark. Christine de Suede, si fameuse par son abdication volontaire venait de sacrifier une couronne à son goût pour la philosophie & pour les sciences. Elle avait cédé le trône à son cousin, Charles Gustave, X.

de ce nom, fils du Comte Palatin des deux Ponts. Ce Prince, plein d'une ardeur martiale & se voyant à la tête d'une nation belliqueuse, résolut de marcher sur les traces de Gustave-Adolphe, son Oncle. Brême reclamait les droits d'une ville impériale, anséatique & libre; & ne voulait pas reconnaître la domination Suedoise à laquelle le duché de Brême avait été soumis par le traité de Westphalie. Charles Gustave fit assiéger cette ville. Les Provinces-Unies tenterent de soulever les Princes de l'Empire contre cet ambitieux. Elles firent avancer des troupes sur la frontiere & plusieurs batimens sur le Weser chargées de provisions. Quoique leur médiation ne fût pas acceptée, les mouvemens qu'elles exciterent ne contribuerent pas peu à la délivrance de cette ville. Ce monarque ayant porté ses armes victorieuses dans la Pologne; l'Electeur de Brandebourg trembla pour ses domaines situés le long de la Baltique & surtout pour le Duché de Prusse. Quoique l'exclusion du Prince d'Orange l'eût refroidi beaucoup pour la Hollande; l'interêt, plus fort que les considérations de famille, le porta à tâcher de faire une ligue avec la République. Elle fut conclue le 27 Juillet 1655. Mais el-

1657.

Wicquef. liv. VIII. 472. *Aitsem. IV.* 884 - 891. 892 - 901. 1098 1101 108. 1111. *De Witt briev.* III. 47 *Basnage* 374 &c 383 *Dumont VI. p. II.* 103 - 112.

1657. le ne dura pas longtems ; car l'Electeur crut que la soumission était le parti le plus sûr avec un voisin heureux & redoutable, & consentit à tenir ses domaines de Prusse, en fief du Roi de Suede. Ce Monarque eut des succès si rapides & si brillans en Pologne, que le Roi Casimir avait été réduit à se sauver en Silésie. Il gagna la célebre bataille de Warsovie qui dura trois jours. Tout plia sous les premiers efforts de ses armes.

Les Etats font lever le Siege de Dantzig.

Dantzig fut la seule ville qui refusât d'ouvrir ses portes à ce rapide conquérant. Il fit aussitôt des préparatifs, pour l'assiéger par mer & par terre. Les Etats étaient trop intéressés à la liberté de la Baltique, pour voir des conquêtes si étendues d'un œil indifférent. Ils attendirent à peine que Dantzig eût imploré leur secours. Ils furent sourds à toutes les représentations du Résident Suedois. Ils firent partir au mois de May, 1655, une flotte de quarante deux voiles divisée en deux escadres, l'une sous le Lieutenant Amiral Opdam & l'autre sous le Vice-Amiral De Ruiter. Opdam se rendit d'abord à Coppenhague où le Roi de Danemark le décora de l'ordre de l'Eléphant. Il parut ensuite à la hauteur de Dantzig & fit échouer toutes les mesures des Suedois, sur cet-

te ville. Le Roi de Suede, à qui la fortune commençait à tourner le dos en Pologne, fut consterné d'un incident qui renversait ses projets. Les Ambassadeurs des Etats profiterent des circonstances pour traiter avec le Danemark, la Suede & Dantzig. Ils conclurent le traité d'Elbing, dont la ratification éprouva tant de difficultés dans la suite. Enfin la fortune s'étant déclarée contre le Roi de Suede; l'Electeur de Brandebourg qui s'était si fort hâté de traiter avec lui, fut le premier à se joindre à ses ennemis. 1657.

Frederic III, Roi de Danemark, crut que l'occasion était favorable pour recouvrer les domaines que les Suedois avaient démembrés de son Royaume. D'abord la Hollande fut alarmée, plus par la crainte des mauvais succès que par ménagement pour la Suede. Mais Frederic, ayant franchi le grand pas, en déclarant la guerre, les Etats renouvellerent un traité qu'ils avaient fait avec lui l'année précédente. Les deux parties promirent de s'assister, en cas de besoin, d'un secours de quatre à six mille hommes. Le Roi de Danemark, pour les animer davantage contre la Suede, leur avait envoyé une lettre interceptée, écrite par le Résident Suedois à la Haye. Ils y étaient

Le Roi de Danemark déclare la guerre à la Suede. *De Witt briev. III.* 344. *Juin. Aitz. IV.* 100. 146. 152. 155. *Dumont VI. p. II.* 138.

1657. représentés comme un corps gangrené
Aitsem. IV. où la corruption entrait de toutes parts.
146. 152. Le Résident mandait à son maître qu'il
156. 159. ne lui manquait que de l'argent pour se faire des créatures parmi les Députés des Etats. Ce Résident eut beau s'excuser en disant, qu'il n'était responsable de ce qu'il écrivait qu'à son Roi, qu'on avait violé le droit des gens à son égard & qu'au pis aller, c'était leur rendre un service que de les avertir du mal que la corruptibilité des Régens causait dans la République. Cette apologie ne satisfit point les Etats. Ils refusèrent longtems d'entrer en conférence avec un Ministre qui les avait traités injurieusement. Ils ne firent avec la Suede qu'un accord équivoque; ils fournirent même un secours de six cens mille florins au Roi de Danemark.

Conquêtes du Roi de Suede.

Charles-Gustave, excité par l'ambition & la vangeance, ne balance plus. Il rassemble toutes les troupes qu'il peut ramasser & les partage en deux corps. Il paraissait vouloir tenter un dernier effort pour se rétablir en Pologne. L'étonnement fut extrême, lorsqu'on apprit qu'il avait débarqué dans le Holstein. Après avoir comme un torrent impétueux subjugué ce duché & même le Schleswig & le Jutland, il avait ôsé passer,
1658. sur la mer alors glacée par un froid extraordinaire, dans les Isles de Fuh-

nen, de Laland, de Faſter & de Seland, avec toute ſon armée. On apprit en même tems que le Roi de Danemark, craignant de ſe voir forcé dans ſa capitale, avait regardé comme un bonheur d'arrêter ſon ennemi, en lui cédant par un traité fait à Rotſchild, la plupart des pays qu'il venait de conquérir. 1658.

Basnage 503 - 506. Wicquef. liv. X 571 590.

Une paix qui donnait une ſi grande augmentation à une puiſſance déjà trop redoutable, ne manqua pas de faire beaucoup de peine aux Provinces-Unies. Elles avaient une puiſſante flotte prête à voler au ſecours du Danemark. Auſſi ne furent-elles point fachées d'apprendre que le Roi de Suede avait rompu le traité presque auſſitôt après l'avoir conclu. Ce Monarque ambitieux, s'appuyant ſur des prétextes chimeriques & jaloux en effet d'aſſurer ſes conquêtes par celle de tout le Danemark, avait repaſſé dans l'Isle de Selande & mis le ſiége devant Coppenhague. Il avait envoyé l'Amiral Wrangel devant le fort de Kronenbourg ſitué ſur le détroit du Sond qui fut pris en trois ſemaines. Mais le Roi de Danemark, qui s'était enfermé dans ſa ville capitale avec l'élite de ſes forces, oppoſa une réſiſtance vigoureuſe. A cette nouvelle, les Etats firent partir le Lieutenant-Amiral Opdam de Waſſenaar avec leur

La flotte des Etats force le paſſage du Sond bat les Suedois & delivre Coppenhague.

1658. flotte composée de quarante cinq voi-
13 *Septemb.* les, & trente huit] compagnies de
Wicquef. liv. troupes de terre. Opdam était ouver-
X. 591 592 tement chargé de secourir le Roi de Dane-
Holl. Resol. mark & secretement, de détruire, s'il
12 *Sept.* pouvait, la flotte des Suedois. Il ne
Basnage. s'agissait pas seulement de vaincre cet-
520. 521. 522. te flotte composée de quarante à cin-
Aitsem. IV. quante vaisseaux, & maîtresse du Sond
233 - 283. qu'elle tenait bloqué : il fallait auparavant échapper au feu des deux forts Helsinbourg & Kronenbourg, situés sur les deux pointes opposées du Canal. L'Amiral Opdam ne fut que plus animé par ces obstacles. Il s'avança fierement, après avoir partagé sa flotte en trois divisions, dont il commandait le centre, le Vice-Amiral De Witte l'avant-garde, & Pierre Floriszoon l'arriere-garde. Alors tourmenté par une goutte cruelle, il se fit porter sur une chaise aux pieds du grand mât, afin de voir tout par ses yeux & de donner les ordres, suivant le besoin. Il traversa, d'abord, le détroit, presque sans perte ; parce qu'il eut l'attention de tenir exactement le milieu du canal où l'artillerie des deux forteresses ne pouvait gueres atteindre. Mais lorsqu'il voulut entrer dans la Baltique, les Suedois disputerent vivement le passage. Les deux Monarques voulurent être

ſpectateurs d'un combat qui devait, en quelque façon, décider de leur ſort. 1658.
Le Roi de Suede monta au château de Kronenburg & le Roi de Danemark ſur la plus haute tour de Coppenhague. La bataille fut opiniâtre & disputée pendant ſix heures. Les deux Amiraux coururent le plus grand danger. Opdam ſe vit pluſieurs fois environné de vaiſſeaux ennemis. La mort qu'il bravait ſous une grêle affreuſe de boulets, parut le respecter. Mais le vaiſſeau de Wrangel criblé de coups & déſemparé, fut contraint de ſe retirer, d'abord ſous le canon de Kronenbourg, enſuite dans le port de Landscroon, où les autres vaiſſeaux Suedois vinrent enſuite le rejoindre. Il en perdit onze, dont trois furent pris & huit brûlés ou coulés à fond. Opdam ne perdit qu'un vaiſſeau qui coula à fond: c'était celui du Vice-Amiral De Witte qui fut tué ſur ſon bord, après avoir vendu chérement ſa vie. Pierre Floriszoon périt auſſi dans le combat: on fait monter la perte des Hollandais à quatre cens hommes & celle des Suedois à plus de mille. La victoire fut certainement du côté des prémiers; puiſqu'ils eurent l'avantage & la gloire de forcer le paſſage, & de faire entrer leurs troupes de terre dans Coppenhague,

1658. avec une grande quantité de munitions nécessaires. Ils auraient même brûlé la flotte Suedoise à Landscroon, si le vent & la marée n'étaient devenus contraires. Le Roi de Suede fut obligé de changer le siége de la ville en blocus. On n'avait pas encore des forces de terre assez considérables pour attaquer les Suedois dans les places conquises.

Les Etats & les Anglais dictent des loix aux deux monarques du Nord.

Opdam passa l'hiver à Coppenhague. Peu s'en fallut que le Roi de Suede ne surprît cette ville dans un assaut général qu'il fit donner le 21 fevrier. Les Etats-Généraux jugerent alors nécessaire d'assister le Danemark d'un

1659. plus grand nombre de troupes. Ils résolurent d'ajouter quatre mille hommes aux deux mille qu'ils avaient jettés dans Coppenhague & d'envoyer des renforts à la flotte commandée par Wassenaar. Ils confierent cet armement au Vice-Amiral DeRuiter. Ils en hâterent le départ, à la nouvelle que les Anglais venaient d'envoyer dans le Nord, une escadre que l'on présumait devoir être employée à secourir le Roi de Suede, leur allié. C'était effectivement le but de Cromwel qui s'était lié étroitement avec ce monarque dont il estimait la valeur; mais le pouvoir de ce fameux usurpateur venait de se terminer avec sa vie : il

Basnage I. 551. Vie de De Ruiter Aits. IV. 23 - 285.

s'en fallait beaucoup que l'autorité de ceux qui lui avaient succédé dans le gouvernement, fût assez ferme; pour qu'ils ôsassent conseiller une démarche qui pouvait causer une rupture avec les Provinces-Unies: ils n'avaient chargé la flotte que de travailler à ménager la paix entre les deux Couronnes. Pour parvenir à cette fin, il s'était fait, à la Haye, un traité entre la France, l'Angleterre, & les Etats. Ceux-ci avaient, suivant leur coutume, de négocier toujours en combattant, envoyé, pour le même dessein, des ambassadeurs aux deux Rois. La jonction de De Ruiter avec Wassenaar devant Coppenhague fit monter leur flotte à plus de soixante & dix navires, qui portaient environ dix-sept mille hommes, tant Soldats que Matelots. 1659. *Thurloe VII.* 501. 506. 532. 21. *May.*

On était convenu de rester trois semaines, sans faire aucune hostilité: on voulait donner aux Ambassadeurs le tems de ménager un accomodement entre les deux Rois: mais ce terme fut prolongé jusqu'à trente semaines. Ces Ambassadeurs se joignirent à ceux des Anglais entre lesquels on remarquait le fameux Républicain Algernoon Sidney. Le traité de Rotschild fut posé pour fondement de la négociation avec quelques modifica- Négociations des Anglais & des Hollandais auprès des deux Rois.

1659. tions. Mais les conditions étaient éludées de part & d'autre, parce que Charles-Gustave dévorait dans son cœur la conquête de tout le Danemark ; que Frederic espérait de recouvrer toutes ses pertes, & que l'orgueil des deux monarques se révoltait à l'idée d'être contraints de faire la paix. C'était en effet un spectacle singulier de voir les Ambassadeurs de deux Etats Républicains, assistés de deux puissantes flottes, regler, orgueilleusement, les limites & le destin de l'un & l'autre Royaume. Ils ne pouvaient gueres être insensibles au plaisir de déployer, dans cette occasion, le triomphe de la liberté sur le despotisme ; & de pouvoir, avec une fierté Romaine, dicter des lois aux têtes couronnées. Le Roi de Suede, outré de voir les bornes qu'on imposait à son ambition, s'emporta jusqu'à menacer les ambassadeurs Hollandais de les faire arrêtter. Le Roi de Danemark qui voulait retenir la flotte Hollandaise, jusqu'à l'entier recouvrement de ses pertes, se montrait sourd à toutes les propositions qu'on lui faisait. „ Sire, on saura bien vous contraindre à faire la paix, lui dit M. de Vogelsang, Pensionaire d'Amsterdam, d'un air sombre & d'un ton menaçant. „ Non, dit Frederic, le Diable même, tout méchant qu'il est, ne m'y force-

Basnage I. 557. 558. 559. 560. Mémoir. de Ludlow II. 261. Aitsem. IV. 394. 395. 396 409. Mémoir. de Terlon 257. Puffendorf Lib. VI. Leclerc Liv. XIII. 410. De Witt Briev. VI. 63. 170. 201

rait pas." Il se plaignit que les Hollandais l'avaient trompé & qu'ils avaient causé tous ses malheurs. Il eut bien de la peine à souscrire au traité de la Haye. Il se rendit à la fin; mais après avoir été assuré qu'on ne demandait son consentement que pour mettre son ennemi dans le tort. En effet le Roi de Suede ne voulut jamais se laisser gagner. „Non, disait ce monarque altier, il ne sera pas dit que la loi m'ait été imposée par des matelots & des marchands dont les uns ont abjuré leur Roi & dont les autres ont encore les mains fumantes de son sang." 1659.

Les Etats restent les seuls arbitres dans le Nord.

Les Anglais, n'ayant pu persuader le Roi de Suede, prirent subitement le parti de s'en retourner. Il y avait beaucoup de trouble & de grands mouvemens dans leur patrie; & Milord Montaigu, qui commandait leur flotte, desirait de servir Charles II, au rétablissement duquel tout paraissait conspirer. Jusqu'alors on avait tremblé qu'un combat imprévu ne causât une rupture entre l'Angleterre & les Etats. Le départ des Anglais ne délivra pas seulement les Provinces-Unies de ce grand danger; elles devinrent les seuls arbitres de la paix du Nord. Elles crurent, cependant, devoir par politique, se plaindre au par-

Secret. Resol. 1 Sept. 1659.

1659. lement d'un départ qui leur causait une joie réelle.

Descente hardie dans l'Isle de Fuhnen. *Basnage I. 561. 562. Vie de Ruiter 133. 134. 135. 136. &c.*

La flotte & l'armée des Etats, ayant alors plus de liberté, firent plusieurs tentatives contre les Suedois. Aucune ne réussit. Enfin De Ruiter, ayant acquis le principal commandement résolut de se signaler par un grand coup; quoique la flotte fut considérablement diminuée par le rapel du Lieutenant-Amiral. On était au mois de novembre; mais la rigueur de la saison & du climat ne put refroidir son ardeur. Il entreprit de transporter son armée & celle des Danois dans l'Isle de Fuhnen. Son dessein était de débarquer devant Niborg; mais le vent étant devenu contraire; la flotte alla se présenter devant Cartemunde où la difficulté d'aborder à cause du peu de profondeur de la mer, donna le tems à la Cavalerie Suedoise d'accourir pour empêcher la descente. Les troupes d'infanterie Hollandaise & Danoise entrerent dans les chaloupes & pousserent à force de rames vers le rivage sous le feu de l'ennemi. De Ruiter était dans un canot. *Avancez, mes amis, avancez*, leur criait-il, *ou vous êtes morts.* Henri Fleuri de Coulan, Seigneur de Buat, Gentil-homme Français, voyant que les troupes

mollisfaient, fauta le premier dans l'eau, jusqu'à la ceinture, l'épée à la main, en criant, *camarades je vais devant, suivez moi.* Ainsi parla ce brave guerrier: heureux s'il n'eût jamais cherché qu'à se signaler dans les combats! Son exemple fit une impression surprenante. Les troupes se jettent à l'instant, toutes, dans l'eau. Elles fondent avec impétuosité sur la cavalerie Suedoise qui bordait le rivage. Elle est forcée à lâcher pied. Cette descente hardie est suivie de la prise de Cartemunde où les armées combinées se cantonerent, en attendant des renforts. Dès qu'ils furent arrivés, elles marcherent droit aux Suedois retranchés avantageusement devant Niborg. Les Hollandais commandés par Killegrew, Ailva & van Meteren, firent des prodiges de courage. Ils soutinrent vigoureusement leurs alliés: ils montrerent que l'inaction de la paix de Munster n'avait pas encore ralenti leur expérience militaire. 1659.

Defaite des Suédois.

Les Suedois, quoique l'élite de ces bataillons fameux par tant de victoires & de conquêtes, furent obligés de plier. Ils chercherent un azile dans les murs de Niborg. Mais cette ville était alors foudroyée par la flotte de De Ruiter. Et comme elle était pe-

1659. tite & que la mobilité des vaisseaux donnait la facilité de pointer le canon comme on voulait, il n'y avait pas de coup qui ne fît le plus terrible ravage. L'incendie des maisons, les gémissemens des mourans, les plaintes des blessés, les cris des femmes & des enfans, formaient un spectacle affreux. Les Suédois furent obligés de se rendre à discrétion. De six mille hommes dont leur armée était composée, deux mille furent tués & quatre mille faits prisoniers. Une dixaine seulement échapperent en se sauvant dans des chaloupes, pour aller porter à leur Roi la nouvelle de cette terrible catastrophe.

Paix générale dans le Nord.

On assure qu'elle fut la cause du chagrin mortel qui ne tarda pas à conduire ce Prince au tombeau. Sa fierté ne laissa pas de se soutenir. Le froid & la glace ayant empêché les flottes de poursuivre cette conquête; Charles-Gustave eut recours à la négociation. Pour regagner l'affection des Etats-Généraux dont l'inimitié lui devenait si fatale, il consentit à certains articles qui reglaient les droits des marchandises de Suede. Il conclut un nouveau traité à Elseneur. Ensuite il retourna dans la Suede, portant dans le sein le poison d'une fievre brûlante

Dumont. VI. p. II. 293.

dont il mourut le 23 Fevrier 1660, à l'age de trente ſept ans. Cette mort laiſſa la Suede dans un tel embarras, ſous un Roi mineur de cinq ans, qu'elle ne chercha qu'à terminer une guerre qui lui avait attiré tant d'ennemis. Elle commença par faire avec la Pologne une paix qui fut ſignée au monaſtere d'Oliva près de Dantzig le 3 may 1660. L'électeur de Brandebourg s'était en 1657 reconcilié avec la Pologne qui, renonçant à ſes droits de ſuzeraineté ſur la Pruſſe, donna lieu, dans la ſuite, à l'érection de ce Duché en un Royaume qui jouera un ſi grand rôle dans l'Europe. Pour accélerer le repos général & la concluſion de la paix avec le Danemark, De Ruiter tint les Suedois bloqués dans le port de Landscroon. Les Etats, devenus maîtres abſolus du paſſage du Sond, formerent avec la France & l'Angleterre, une médiation, qui fut ſuivie d'une paix définitive, ſignée à Coppenhague le 6 Juin 1660. Les puiſſances médiatrices, & ſurtout les Provinces-Unies avaient interêt à ne pas laiſſer le paſſage important du Sond à la discrétion abſolue d'un ſeul Monarque. Cet incident ne ſervit pas moins que les ſollicitations de la France & de l'Angleterre, alliées

1660.

Dumont VI. p. II. 191.

1660. de la Suede, à rendre la paix avantageuse aux Suedois. Le traité de de Roschild fut adopté pour base. La Suede resta en possession des Provinces de Halland, de Scanie, de Bleeking & de l'Isle de Bornholm, & laissa le Drontheim au Danemark. Le traité d'Elbing, où la ville de Dantzig était comprise, fut enfin ratifié. Les Suedois firent aussi la paix avec la Russie le 1 Juilliet 1661. De Ruiter, dont le courage & la sagesse avaient tant contribué à la paix du Nord, resta encore plusieurs mois devant Coppenhague pour veiller à l'observation exacte des articles convenus. Il ne revint qu'au mois de Septembre, gratifié par le Roi de Danemark d'une pension viagere & de lettres de noblesse, après avoir fait voler dans toute l'Europe, sa réputation & celle de sa patrie.

Ce n'est pas à la conclusion de la paix de Munster, c'est à cette époque qu'il faut envisager la République comme parvenue à son plus haut point de grandeur & de prospérité. Sa position était d'autant plus avantageuse que son éternelle rivale en tout, venait de perdre par le désordre de l'anarchie un éclat qu'elle ne pourra recouvrer de longtems. Sa gloire était

réelle. Elle était fondée sur les richesses des établissemens les plus florissans & du commerce le plus étendu qu'aucune nation eût alors au monde. Cette gloire était d'autant plus solide qu'elle ne causait aucune alarme ; & que le rôle bienfaisant de médiateurs & de protecteurs qu'elle venait de jouer avait élevé en sa faveur des cris d'admiration & d'estime qui étouffaient ceux de l'envie. Pour comble de gloire, elle avait le bonheur d'éteindre dans le même tems, les émeutes intestines, élevées dans son sein. Ignorans absurdes! Politiques superficiels! Esclaves de la faveur! croyez-vous que la République eût fait davantage sous un chef éminent? Vous pouvez déclamer à votre aise contre les ardens Républicains de ce tems là, parce que vous n'êtes pas en état d'apprécier leurs services, parce que leur ame a peu d'analogie avec la vôtre. Flattez, mentez, rampez. Vous n'empêcherez jamais les honnêtes gens de penser que ce fût une belle époque que celle où les flottes & les troupes de la République nettoyaient les mers de pirates, humiliaient les Régences d'Afrique, éludaient le ressentiment uni de la France & de l'Angleterre, imposaient des conditions de paix à deux 1660.

1660. têtes Couronnées & rétabliſſaient le repos dans pluſieurs des petits Etats (*) de l'Allemagne.

Paix entre la France & l'Espagne.

Ces différens traités de paix acheverent de pacifier l'Europe. La France & l'Espagne, après une guerre de vingt-quatre ans dont les ſuccès furent balancés, venaient de faire la paix des Pirenées. Elle avait été conclue le 7 Novembre 1659 dans l'Iſle des Faiſans, entre le Cardinal Mazarin & Don Louis de Haro. La France ne put jamais obtenir l'objet pour lequel ſon ambition s'était armée, la conquête des Pays-bas. Elle aurait pu mettre ce projet à exécution après la célebre victoire remportée dans les Dunes. Cette victoire avait été ſuivie de la priſe de Dunkerque, qui répandit l'alarme dans les Provinces-Unies. Elles auraient été bien plus alarmées, ſi cette ville n'avait pas été livrée aux Anglais, comme on était convenu. Les Français ne laiſſerent pas de s'emparer, pour eux mêmes, de pluſieurs places conſidérables dans la Flandre. L'Eſpagne n'était plus en état de réſiſter aux efforts hardis & puiſſans des Français.

De Witt Briev. III. 430. Reſol. Holl. 5 Oct. 1685.

(*) Dans l'Electorat de Mayence, le Palatinat du Rhin & l'Eveché de Munſter.

çais. Elle n'avait à leur oppoſer que des frontieres entamées, des finances en déſordre, un Miniſtere ſans vigueur. Mais on laiſſa échaper une occaſion dont tous les efforts de l'ambition françaiſe n'ont jamais pu, dans la ſuite, recouvrer les avantages. Elle fut ſacrifiée au mariage du jeune Monarque avec l'Infante d'Espagne. Encore Louis XIV, en obtenant la main de cette Princeſſe, fut obligé de ſe contenter d'une partie de ſes conquêtes, & de renoncer à toutes les ſucceſſions qui pouvaient lui écheoir du chef de ſon Epouſe. Vaine formalité contre des prétentions ambitieuſes, qui furent la cauſe de presque tous les grands mouvemens où nous verrons la République entraîner dans la ſuite tout le reſte de l'Europe. 1660.

Le Portugal défendit encore, pluſieurs années, ſon indépendance contre l'Espagne. Mais cette guerre ne fut dans l'Europe que comme un ouragan dans une partie de notre globe dont le mouvement général ne peut être altéré par l'effet de ces ſortes d'accidents particuliers : on voyait pour ainſi dire, un enfant aux priſes avec un homme fait : mais cet enfant avait une vigueur qui croiſſait avec l'âge, au lieu que l'homme fait était épuiſé de fatigue & caſſé de vieilleſſe.

1660. Le rétabliſſement de Charles II, qui fut ſuivi de la paix entre l'Angleterre & l'Espagne, ne contribua pas peu au repos général. Jettons un coup d'œil ſur ce fameux rétablisſement dont les ſuites eurent la plus grande influence ſur les affaires de la République.

EXCLUSION ANNULLÉE, ALLIANCE AVEC CHARLES II, ROI D'ANGLETERRE.

Charles II rapelé en Angleterre pour regner.

La famille royale d'Angleterre n'avait jamais déſeſpéré de remonter ſur le trône. Son espoir avait augmenté en voyant le fantôme de la République Anglaiſe disparaître devant l'autorité abſolue de Cromwel. Peu s'en fallut que l'uſurpateur ébloui par les charmes de la royauté, n'acceptât le couronne qui lui fut offerte. Rien n'était plus capable d'ouvrir les yeux aux enthouſiastes: & ce fut l'opinion commune que, puis qu'on s'était tant rapproché du gouvernement monarchique, il valait mieux le laiſſer continuer dans la perſonne du véritable & légitime heritier. Charles II, errant avec cet espoir pour unique reſſource, cherchait à ſou-

lever tous les Etats en sa faveur & trouvait à peine les secours qu'on ne refuse pas au dernier des malheureux. Il n'avait trouvé un azile assuré dans les Pays-bas, qu'à l'occasion de la rupture entre l'Angleterre & l'Espagne. Pour être à portée de favoriser les projets de ses partisans, il se tenait ordinairement à Cologne ou à Bruxelles. Il fit plusieurs voyages à Breda & en Hollande; pour conférer avec la Princesse d'Orange, sa sœur; mais toujours dans le plus profond incognito. Cependant il fut souvent découvert (*). 1660.

Thurloe Papers. V. 517. III 278. VII. 222. 228. 360. 361. 410. De Witt Briev: 21. 27. 32. 48. 57.

(*) J'ai lu dans je ne sais quel journal Anglais de l'année 1779 une anecdote très curieuse à ce sujet. Charles, dit-on, était parti secretement de Bruxelles pour se rendre à la Haye. Il venait d'y entrer à la faveur d'un déguisement parfait & d'une nuit obscure. Il se disposait à se rendre chez la Princesse d'Orange sa sœur; lorsqu'un inconnu vint demander à lui parler de la part de la Princesse. Cet inconnu avait un chapeau à larges bords, un ample manteau & une longue barbe blanche. Il parvint, non sans peine, à parler en particulier au monarque infortuné. Après s'être assuré de sa discrétion, en exigeant le serment, il jette le chapeau, le

1660. La mort de Cromwel augmenta le nombre de ceux qui ôſaient ſe déclarer en faveur de Charles. On ſait comment Richard, fils de cet uſurpateur,

---

manteau & la barbe qui voilaient ſa véritable figure. Il ſe fait connaître pour le Sieur Downing, Réſident de la République d'Angleterre à la Haye. Il prie le Monarque de lui pardonner un rôle que le malheur des circonſtances néceſſite, & l'avertit de partir à l'inſtant, s'il ne veut être arrêté, ajoutant que les Etats ſe ſont engagés par un traité ſecret à le livrer pieds & poings liés à Cromwel. Charles profite de l'avertiſſement & part avec la derniere précipitation. Il avait à peine disparu que Downing envoya faire des perquiſitions qu'il ſavait être inutiles. Le fond de cette avanture, quoique romanesque, peut être vrai. Downing y joua un rôle qui convenait à ſon caractere ruſé jusqu'à la fourberie. Nous n'aurons que trop d'occaſion d'en parler dans la ſuite, puis qu'en effet, il fut, à la reſtauration, confirmé dans ſon emploi. C'était, dit le Comte d'Eſtrades, un petit homme fort ſéditieux & qui haïſſait cordialement les Français. Cromwel, de maître d'Ecole, le choiſit pour aller déchirer la maiſon Royale en Hollande. Il eût beaucoup mieux figuré ſur une potence que dans les conſeils du Roi Charles". Le Chancelier Clarendon & le Chevalier Temple, ces deux

D'Eſtr ad. II. 364.

n'ayant ni la fermeté ni l'audace de son pere, fut obligé de renoncer au protectorat & avec quelle rapidité le Général Monk, assisté de l'armée, fit 1660.

---

hommes si fameux par leurs talens & leur probité, n'avaient pas meilleure idée du personage. Ce dernier en parle dans une lettre du 2 Janvier 1668 en ces termes: „Je rendis justice à M. De Witt & dis à S. M. que c'était un Ministre habile & fort fidele à l'Etat, que je le croyais sincere, & par conséquent bien différent du caractere que Downing en avait donné à la cour, voulant le faire passer pour tel qu'il était lui-même. Burnet T. I. *p.* 210 dit positivement que Downing était un adulateur & un fourbe. Quant à l'anecdote relative au Roi, je penserais que Downing, instruit par ses espions, imagina de se faire une ressource, au cas que les droits de Charles II au trône vinssent à se réaliser. De ce que les Etats permirent, peu d'années après, l'enlevement de trois des juges de Charles I, il ne s'ensuit pas qu'ils auraient permis aussi facilement celui de Charles II. Leurs résolutions se prennent entre un trop grand nombre de personnes, pour qu'une condescendance pareille eût pu demeurer secrete. Au contraire il est certain que le Roi fit souvent de ces sortes de voyages à la Haye & à Breda; que les Etats en furent ordinairement avertis; mais qu'ils n'allerent jamais plus loin que de lui faire insinuer

1660. retablir l'autorité Royale & rapeler Charles II sur le trône de ses ancêtres. Au premier avis que Charles reçut de cette heureuse révolution, il partit de Bruxelles pour se rendre à Breda. Quelques heures plus tard on croit que les Espagnols l'auraient retenu, pour se faire restituer Dunkerque & la Jamaïque. Ce Prince, se vit alors félicité, caressé à l'envi par toutes les puissances, qui l'avaient mépriſé, lorsqu'il était malheureux. La fortune fit, dit Voltaire, ce que les deux Ministres de France & d'Espagne auraient pu avoir la gloire d'entreprendre. Mais il est douteux si leurs secours n'auraient pas changé l'état des choses; & si les Anglais, flattés que le Monarque ne dût qu'à eux seuls son rétablissement, n'auraient pas senti leur fierté révoltée, lors que deux nations qu'ils haïssaient également auraient voulu les forcer à le reconnaître pour leur Roi.

10. *May.*

Honneurs rendus à Charles II. en Hollande.

Peut-être l'Angleterre aurait préféré de recevoir son Roi de la main

---

adroitement de se retirer de leur territoire, parce qu'ils avaient des ménagemens politiques à garder avec Cromwel.

des Provinces-Unies; si leur gouvernement leur eût permis de s'embarquer dans de brillantes entrepriſes, dont le ſuccès eſt douteux. On n'y fut certain de la révolution que lors qu'on apprit la proclamation faite à Londres. Les Etats-Généraux & ceux de Hollande s'empreſſerent auſſitôt d'envoyer à Breda pour féliciter le Monarque. Les Etats de Hollande le ſupplierent, en particulier, de venir dans leur Province. On l'accabla de tant d'honneurs à Breda, qu'on n'aurait pu s'imaginer, dit le Chancelier Clarendon, qu'il n'y avait que peu de jours qu'on lui avait défendu de venir dans cette ville. Mais ſi ce Prince avait lieu de n'être pas content de ceux qui gouvernaient en Hollande, il trouva des témoignages d'affection & de joie ſi vifs, ſi éclatans dans toute la claſſe du peuple, qu'il n'aurait pu attendre davantage de ſes ſujets les plus zélés. Les Régens même, à qui le gouvernement de Cromwel avait inſpiré plus de terreur que de confiance, partagerent ſincerement la joie publique. Ils chercherent à ſe déguiſer l'influence que cet événement pouvait avoir ſur le ſyſteme adopté contre l'élévation du Prince d'Orange : Ils n'épargnerent ni l'argent ni les honneurs pour regagner

1660.

Hiſtoir de la Rebell. liv. XVI.

1660. les bonnes graces d'un Prince à qui la nécesſité des circonſtances les avait contraints de cauſer des chagrins. Pluſieurs même, dans l'ivreſſe de la joie commune, s'imaginerent que cette reſtauration ſerait avantageuſe au commerce. Il y eut cependant des ardens Républicains qui ne ſe laiſſerent pas entraîner au délire général. On parlait dans les Etats de Hollande des ſommes qu'on devait conſacrer à donner des fêtes à ſa Majeſté. Nicolas Stellingwerf, Député de Medenblik, un de ceux que Guillaume II avait fait empriſonner à Louweſtein, zélé Républicain, qui s'était toujours diſtingué par ſes réflexions hardies contre tout ce qui approchait du gouvernement Monarchique, ouvrit alors un avis ſingulier. Il ſoutint qu'il vaudrait beaucoup mieux employer l'argent des Etats à l'achat de canons, de poudre & de boulets, qu'à des pareilles fêtes. Il prévoyait que le Roi d'Angleterre ne ſerait pas longtems ſans faire la guerre à la République.

Basnage t. 608. Wicquef liv. XII Manuscrit.

Compliments entre le Monarque & les Etats. *Holl. Reſol.*

Tous les corps de l'Etat s'empreſſerent, à l'envi, de conjurer ces ſiniſtres préſages. Charles ne put s'empêcher d'y paraître ſenſible. Il voulut témoigner ſolemnellement ſa re-

connaissance aux Etats-Généraux & à ceux de Hollande qui étaient venus le complimenter en corps à son arrivée à la Haye. Il se rendit dans l'une & l'autre assemblée. Il les assura de sa reconnaissance & de son amitié. Il promit qu'il entretiendrait une paix invtolable avec eux. Il finit par leur recommander les interêts de la Princesse d'Orange, sa sœur & du Prince d'Orange son neveu. C'est à l'occasion de cette demande que De Witt, complimentant le Monarque de la part des Etats, laissa échaper ces paroles remarquables. „ La seule considéra- „ tion que nous avons l'honneur d'être si „ proches à votre majesté, suffirait pour „ nous inspirer ce mouvement: mais „ nous pouvons assurer qu'à l'égard de „ la Princesse Royale, nous nous y „ sentons encore portés par une jus- „ te reconnaissance de l'affection & de „ l'inclination qu'elle a toujours te- „ moignées pour le bien particulier de „ notre Province, & à l'égard du Prince „ d'Orange, par le souvenir que nous „ conservons du mérite de ses ancê- „ tres." Au reste, ni cette harangue ni celle que De Witt adressa au même monarque, lorsqu'il était sur le point de partir, quoique fort applaudies dans le tems, ne répondent pas à

1660. 15 & 25. May. Aitsem. IV. 585. - 605.

1660. la réputation du grand-Penſionaire. La ſingularité du ſtile & des expreſſions eſt excuſable pour le tems & dans un homme à qui la langue françaiſe n'était pas familiere. Mais on ne peut en excuſer les idées hiperboliques & outrées, à moins de ſuppoſer, ou que ce grand homme s'égara, parce qu'il était hors de ſa ſphere ou qu'il eſt bien difficile d'être exact quand il faut louer ſans raiſon ou flatter ſans ſincérité. *Les Etats*, dit-il, *n'ont pas mérité que ſa Majeſté s'abaiſſât jusqu'à eux. . . . Elle a pu remarquer ſur le viſage du peuple, la joie qu'il avait dans le cœur de voir un Prince tout miraculeux. . . . Elle verra toutes les rues pleines, les chemins couverts, les collines chargées de gens qui ne la quitteraient point, s'il y avait dequoi les paſſer. Cette dure ſéparation nous ſerait inſupportable, ſi nous ne conſidérions que c'eſt la choſe du monde que nous avons le plus ſouhaitée. L'Etat où nous voyons V. M. prête à monter à cheval nous défend de nous étendre. . . . Nous prions Dieu qu'il veuille commander à la mer & aux vents de favoriſer votre voyage.*" Les Etats de Hollande accompagnerent le Monarque jusqu'à Schevening où Milord Montaigu l'attendait avec

une flotte Anglaise. En deux jours il fut rendu, à un peuple dont la joie fut alors aussi excessive que sa rébellion avait été furieuse. 1660.

Les honneurs qu'on lui rendit dans les Provinces-Unies coûterent près d'un million. Charles, pour récompense, leur laissa des trésors de promesses dont il ne fut jamais avare. Il est vrai qu'il toucha plusieurs malheureux affligés des écrouelles : les Rois de France ont aussi cette noble prérogative : on sait que c'est la seule que les Rois d'Angleterre ne leur contestent pas.

Le rétablissement de Charles II ne manqua pas de réveiller les espérances de la maison d'Orange, & de ranimer le zele de ses partisans. Il était à peine rétabli sur le trône, que la Princesse Royale, sa sœur, recommanda son fils aux Etats-Généraux & à ceux de Hollande, les priant de l'élever aux charges de ses ancêtres. Cette requête, le changement des affaires en Angleterre, les espérances que donnait le jeune Prince, en avançant en âge, acheverent de déterminer les Etats de Zéelande, toujours pleins de zele pour la maison d'Orange. Ils prirent la résolution de lui conférer les charges de Capitaine-Général &

L'acte d'Exclusion annullé. *Holl. Resol.* 30 *Juill.* 1660. 570. *not. Zeel.* 2 *Sept.*

7 *Août.*

1660. de Stathouder, dès qu'il aurait atteint sa dix-huitieme année. Pour donner plus de poids à cette démarche, ils se rendirent, en corps, à la Haye. Ils parurent dans l'assemblée des Etats de Hollande & les inviterent à suivre cet exemple. Tous ces différens incidens ne furent pas sans effet. Les Etats de Hollande avaient, lorsque Cromwel regnait, refusé de s'ingérer dans tout ce qui concernait la tutelle & l'éducation du jeune Prince. Ils avaient porté la jalousie de l'étiquette au point de défendre d'écrire dorénavant ces mots, *son Alteſſe*, sans y ajouter le nom du Prince d'Orange. Le changement des circonstances parut les avoir changés. Ils commencerent par résoudre solemnellement de veiller à l'éducation du jeune Prince, afin, dirent-ils, de le mettre en état d'exercer les éminentes dignités, possedées par ses ancêtres. La Princesse Royale, en leur indiquant les personnes qu'elle jugeait capables de l'instruire, déclara qu'elle verrait avec plaisir qu'on leur joignît le Grand-Pensionaire De Witt, comme un homme, disait-elle, plein de connaissances & accoutumé de donner de bonnes instructions avec franchise & sans déguisement. Les Etats lui répondirent, le même jour, en lui

Aitsem. III. 1308. *IV.* 634-649. 455. *Resol. van consid.* 263. 240. 267. *Thurloe V.* 259. *III.* 633. *Wicquef. IX.* 491.

29 *Sept.*

29 *Sept.*

envoyant une Réſolution où ils déclaraient que l'acte d'Excluſion leur ayant été arraché par Cromwel, alors ſouverain arbitre des affaires d'Angleterre, était regardé comme annullé par le rétabliſſement du ſouverain légitime. 1660.

La Princeſſe Royale s'était donné bien des mouvemens pour procurer à ſon fils une faveur plus étendue. Elle n'aspirait à rien moins qu'à le faire déſigner aux charges de ſes ancêtres. Mais elle partit pour l'Angleterre, ſans avoir obtenu cette ſatisfaction. Elle ne goûta pas même longtems celle de voir le Roi ſon frere dans toute la grandeur & l'éclat de la Royauté. Elle mourut le 3 Janvier 1661. Elle avait eu l'orgueil imprudent de prier, dans ſon testament, le Roi ſon frere, d'avoir l'œil ſur l'éducation de ſon fils & de le protéger de toute ſa puiſſance royale. Charles accepta cette offre. Il fit un accord avec la Grand-mere du jeune Prince & l'Electeur de Brandebourg. Il partagerent enſemble le titre de Tuteurs; de façon, cependant, que le ſoin particulier en fut laiſſé à la Princeſſe veuve. Les Etats de Hollande ne goûterent point cet arrangement. Ils refuſerent de ſe mêler de l'éducation du Prince; parce que l'autorité que les Tuteurs leur ac-

Le zele pour la maiſon d'Orange ſe ralentit.

1661.

1661. cordaient, était trop bornée. Les Etats de Zéelande, les plus intéressés à cette affaire à cause des grandes prérogatives du Prince d'Orange dans leur Province, ne virent pas ces arrangemens d'un œil indifférent. Les uns & les autres sentirent leur fierté révoltée par l'influence que cette disposition donnait occasion à des princes étrangers de prendre dans le pays. L'idée que l'élevation du Prince d'Orange paraîtrait duë, non au pur effet de leur faveur & bonne volonté, mais au crédit d'une puissance étrangere, fit la plus grande impression sur ces esprits orgueilleux & jaloux. Ces deux Provinces, dont les sentimens & les vuës avaient jusqu'alors été si opposées, en vinrent jusqu'à convenir ensemble de ne désigner ni nommer le Prince au Stathouderat, que d'un commun consentement.

De Witt Briev. I. 448 *IV.* 162. *D'Estrad. I.* 144. 157. 180. *Aitsem. IV.* 965 &c.

Le Roi d'Angleterre, qui ne s'était pas réconcilié sincerement avec la Hollande, ne se mit point en peine de cacher son mécontentement. Il éclata surtout contre De Witt. Il affecta de le dépeindre en public comme l'ennemi déclaré de la maison d'Orange & le seul auteur de l'acte d'Exclusion. Les Etats, ayant fait des démarches pour retirer cet acte, on rapporte qu'il refusa de le rendre, en disant qu'

Mecontentement du Roi d'Angleterre contre De Witt. *De Witt Briev. IV.* 27 30. 32 36. 37. 39 40. 73. 101. 112. 105. 107. 108. *Puffendorf*

voulait le garder comme *un monument de leur infamie.* De Witt, informé des propos qui se tenaient contre lui, écrivait à MM. de Bewerweert & de Hoorn, ses amis, alors Ambassadeurs en Angleterre, ces paroles remarquables: „Je ne suis pas étonné que le Roi me regarde comme l'ennemi des interêts de la maison d'Orange. J'avoue qu'effectivement je leur ai toujours préféré ceux de l'Etat." 1662.

vie de Frederic-Guillaume Liv. XL. n. 22.24.

Toutes ces contestations particulieres ne contribuerent pas peu à prolonger la conclusion du traité qu'on négociait avec l'Angleterre depuis le rétablissement de Charles II. Mais comme les Etats avaient cette alliance à cœur pour leur commerce, ils consentirent à gagner le Monarque par une indulgence extraordinaire. Il y avait alors en Hollande trois des juges de Charles I, Okey, Corbet & Barkstead. Le Résident Downing jugea cette occasion favorable, pour gagner entierement la confiance de son maître. L'un de ces juges avait été son bienfaiteur, & l'autre, l'instrument de sa fortune. L'ingratitude n'est pour les ames basses qu'un incident propre à rehausser le prix de leur zele. Downing commença par demander aux Etats de faire la permission arrêter ceux que Charles II avait exceptés de

Trois des juges de Charles I livrés aux Anglais: Alliance avec Charles II. *Secret Res. Holl. 6 Aout 1662. Aitsem IV. 896. Mem. de Ludlow.*

1662. l'amnistie. Les Etats furent partagés sur cette requête; enfin la plupart y consentirent, dans l'espérance que les coupables auraient le tems de se mettre à couvert par une prompte retraite. Mais Downing avait déjà pris ses précautions. Il fit une si grande diligence que les trois malheureux furent saisis & mis en prison. Ce procédé jetta la surprise dans tous les esprits. Les Prisonniers présenterent une requête pour obtenir leur délivrance. „ Nous avons cru," disaient-ils, „voyager dans un pays indépendant, & dont la liberté est vantée dans tout l'Univers. Nous n'en avons jamais violé les loix. Nous avons été citoyens de cet Etat avec lequel vous avez juré une alliance éternelle. „ La femme d'un de ces malheureux présenta une autre requête, dans le langage extravagant & religieux des fanatiques Anglais de ce tems là. „ Downing était," disait-elle, „ un chien altéré du sang de ses bienfaiteurs. La Hollande, ayant toujours été l'azile assuré *des bannis du seigneur*, la paix scellée d'un pareil sang, serait maudite.—" Elle finissait en se comparant à Abigaïl qui empêcha David de répandre le sang. On crut que les Etats laisseraient échapper ces trois malheureux ou les mettraient en liber-

té. Mais Downing les fit observer a- 1662.
vec tant de soin & le Roi d'Angleterre reclama avec des sollicitations si pressantes, les victimes qu'il voulait immoler aux mânes de son pere, qu'ils furent envoyés en Angleterre où ils subirent la peine prononcée contre les Régicides. La cour de Londres fut si contente des Etats que le Chancelier écrivit pour remercier De Witt. Mais les amis du Grand-Pensionaire furent si étonnés de la part qu'il avait eué à cette démarche, qu'ils crurent que le Roi d'Angleterre n'affectait de le louer que pour ternir sa réputation. En effet cette condescendance n'accélera pas la conclusion du traité. Les Etats, voyant que les Anglais differaient toujours, ordonnerent à leurs Plenipotentiaires de revenir après avoir tenté un dernier effort. Cette résolution produisit un heureux effet. Le traité fut conclu le 14 Septembre 1662. On convint d'une alliance perpétuelle. Les deux puissances s'engagerent à ne donner aucune protection aux exilés & rebelles l'une de l'autre. Les Etats promirent de livrer au Roi ceux qui avaient participé au meurtre de son pere & de livrer aux Anglais l'Isle de Pouleron qu'ils n'avaient pas encore rendue. *Dumont corps. dipl. T. VI. P. II. 422.*

Les Anglais ne conclurent le traité

1662. qu'avec répugnance. Le Roi sollicitait toujours l'élévation de son neveu: mais plus il insistait sur ce sujet, moins on y paraissait disposé. Ainsi cette paix parut douteuse & chancelante: nous verrons, dans le volume suivant, les prétextes frivoles qu'il imagina pour la rompre.

ALLIANCE AVEC LA FRANCE, PARTAGE & CANTONNEMENT DES PAYS-BAS PROJETTÉ.

Les Etats cherchent à se lier avec la France.

Le mécontentement de Charles II. contre les Etats avait trop éclaté, pour qu'on s'attendît à une réconciliation sincere de sa part. Son ressentiment était d'autant plus à craindre que, dans la joie enivrante de son rétablissement, les Anglais avaient oublié de fixer les bornes de la prérogative royale; & lui avaient abandonné une autorité qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait eue. Les Etats, voulant se ménager des ressources contre l'orage, tournerent leurs regards vers la France. Louis XIV n'était pas lui même assuré du côté de l'Angleterre. Il avait profité de la mésintelligence qui divisait les deux Princesses douairieres

d'Orange pour s'emparer de cette prin- 1662.
cipauté sous un prétexte singulier. Il *Samson. Hist. de Guill. III T. I. 363. &c*
voulait, disait-il, décharger ce jeune Prince, son proche parent, des frais que l'entretien des garnisons lui coutait ; jusqu'à ce qu'il fût en âge de gouverner lui-même (*). Mais aurait-il pensé à lui rendre ce service; si le jeune Guillaume eût été appuyé par l'Angleterre & puissant dans les Provinces-Unies ? Le rétablissement de la maison de Stuart sur le trône, changea la face des affaires. Les Anglais, que Cromwel n'avait entraînés qu'à *De Witt. Brieu. III. 174, IV. 3.*
regret à s'allier avec les Français, demanderent avec toute la fureur de l'antique haine nationale, la guerre contre Louis XIV. Mazarin lui-même n'était pas sans craindre que Charles ne songeât à se vanger de l'avoir sacrifié à l'alliance de Cromwel. Ainsi

(*) Il fondait ses droits sur le titre de Feudataire comme Comte de Provence & sur la qualité de parent comme Oncle à la mode de Bretagne du jeune Prince. Louis XIV. était petit-fils & Guillaume III arriere petit-fils de Henri IV. Nous verrons que les nœuds du sang n'empêcherent pas ces deux Princes de se faire des guerres longues & acharnées.

1662. le Etats & Louis XIV, également obligés de se précautionner contre l'Angleterre, avaient interêt à se lier ensemble. Les Etats commencerent par envoyer en France une Ambassade extraordinaire où se trouvait le fameux Conrad van Beuning, qui s'était déjà distingué par plusieurs négociations dans le Nord; & qui se distingua encore plus dans la suite par ses vertus républicaines & ses talens politiques. Cette Ambassade fut assez bien reçue. Le Cardinal Mazarin ne laissa pas de déclarer aux Ambassadeurs qu'il n'avait pas encore oublié la défection de Munster. Il en prit occasion de leur faire une proposition aussi insolente que singuliere. Il demanda quelle sureté les Etats donneraient au Roi, pour qu'il pût compter qu'ils observeraient plus religieusement les traités. Les Ambassadeurs rejetterent cette proposition injurieuse. Ils répondirent avec une noble fierté que la parole & le seing des Etats valaient ceux de tout autre souverain & qu'il était inutile d'entrer en traité, si le Roi voulait exiger d'eux d'autre sureté que celle qu'il était disposé à leur donner. Cette conférence fut suivie de la mort du Cardinal. Il avait gouverné la France pendant dix-huit ans; laissant deux cens millions de biens, fruit de ses rapines, une répu-

D. Estrad III. 383.

Wagen. XIII. 19.20

tation perdue du côté de l'honneur & même équivoque du côté des talens politiques. Quoi que le Roi n'eût que vingt-deux ans ; il déclara qu'il voulait regner par lui-même ; & c'eſt à cette époque que commence en effet le regne brillant de Louis XIV. 1662.

Traité d'alliance avec la France.

Les Ambaſſadeurs des Etats continuerent la négociation avec les Miniſtres du Roi. Elle eût été conclue avec rapidité ſans quelques difficultés importantes qui ſurvinrent. La France refuſait de ſupprimer le dernier impôt de cinquante ſols par tonneau, & de garantir les Etats pour la pêche & pour les garniſons qu'ils tenaient dans la ville de Rynberg & la Seigneurie de Ravenſtein. Enfin les Etats prirent le parti de donner de grandes eſpérances à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne qui les ſollicitait pour un traité d'alliance offenſive & défenſive. Cette politique ne manqua pas de produire d'heureux effets. Le Roi de France qui portait déjà ſes vuës ambitieuſes ſur les Pays-bas, devint plus facile. Le traité fut conclu le 27 Avril & contenait 52 articles. Les deux puiſſances faiſaient enſemble une ligue offenſive & défenſive qui devait durer vingt-cinq ans. Elles ſe garantiſſaient, dans l'étendue de l'Europe, toutes leurs

De Witt. Briev I. 437 *D'Eſtrad.* I. 277.

Dumont VI. *p.* II. 412-418. *D'Eſtrad.* T. II. 1. 29.

1662. posſeſſions réciproques, la liberté de commerce & de navigation & même le droit de tenir des garniſons dans les villes où ils en avaient déjà. Il y eut une diſpoſition ſinguliere & bien propre à montrer que les Hollandais entendaient mieux les interêts du commerce que la cour de France. Ils obtinrent que le dernier droit de cinquante ſols par tonneau ne ſerait impoſé que ſur les marchandiſes exportées: clauſe plus capable de nuire à la France, que de lui ſervir: auſſi les Etats ſe garderent bien de l'imiter; quoiqu'ils ſe fuſſent reſervé ce droit dans le traité. Il fut ſtipulé que le Roi donnerait dans le beſoin, un ſecours de douze mille hommes de pied aux Etats, qui, ne ſeraient tenus, dans le même cas, à ne lui en fournir que la moitié. Ce ſecours pourrait être ſuppléé par de l'argent, en payant dix mille francs par mois pour chaque millier de Soldats.

Le Roi de France veut faire comprendre la ville de Dunkerque dans le traité. *De Witt Briev. I.*

La France fit traîner en longueur la ratification de ce traité. On s'étonna de ce delai dans les Provinces-Unies: on conçut même de l'ombrage d'une négociation ſecrete que tramait en Angleterre le Comte d'Eſtrades, connu pour un négociateur habile & délié. De Witt écrivit envain pour pénétrer le myſte-

re: il ne fut instruit que lorsqu'il n'était plus tems d'en prévenir les effets. Charles II aimait les plaisirs avec excés; mais le Parlement ne lui donnait pas assez d'argent pour fournir à ses prodigalités. Louis XIV profita de cette circonstance pour ajouter à ses Etats l'acquisition importante de Dunkerque. Il eût à peine acheté cette ville qu'elle devint une place redoutable aux nations voisines. Il en fit augmenter les fortifications. Il fit élargir le port. Il exempta la ville de tout droit d'entrée & de sortie. Ce dernier article alarma surtout les Etats; plusieurs de leurs sujets, attirés par ces franchises, projettaient d'aller s'établir à Dunkerque. Leur embarras augmenta, lors qu'ils furent que le Roi n'avait différé la ratification du traité d'alliance & de commerce, que pour y faire inserer la garantie de Dunkerque. 1662. 553. D'Estrad. II. 67 40. 53.

Le Comte d'Estrades propose aux Etats de garantir Dunkerque.

Le Comte d'Estrades fut le premier qui leur fit cette proposition. Louis XIV était si content de la maniere adroite dont il avait ménagé l'achat de Dunkerque, qu'il venait de le nommer à l'Ambassade de la Haye. Effectivement, personne n'était plus propre à la remplir. Le Comte avait déjà demeuré dans les Provinces-Unies, où les Etats lui conservaient encore le ré-

1662. giment qu'il avait à leur ſervice. Il avait fait ſon étude du gouvernement & ſurtout de la politique du pays. Mais dans le tems qu'il preſſait les Etats de conſentir à la garantie de Dunkerque; il avait entamé une négociation délicate dont le myſtere jette un trop grand jour ſur les événemens qui vont ſuivre, pour n'être pas dévéloppée avec une certaine étendue (*).

Politique des Etats envers la France.

Nous avons vu avec quel courage la

(*) Il importe de s'étendre ſur ce point d'hiſtoire, non ſeulement parce qu'il eſt important, mais encore parce qu'on n'en trouve qu'un expoſé abſolument infidele dans la plupart des hiſtoriens, faute d'avoir concilié cette négociation avec les faits ſuivans & les lettres de d'Eſtrades avec celles de De Witt. Ces hiſtoriens peu fideles ſont l'Auteur de *l'hiſtoire ſecrete de l'Europe* qui ſert d'introduction aux lettres de d'Estrades, Basnage & même le Clerc. Je ne parlerais pas des Auteurs de quelques brochures Hollandaiſes, entr' autres, *De zedige beproeving & de zugt van den H. Raadp. J. de Witt tot zyn Vaderland*; ſi ce n'était pour rapeler que Mr. Wagenaar a réduit au ſilence ces détracteurs de De Witt dans des écrits auxquels il eſt impoſſible de répondre.

la Hollande repoussa les insultes des Français & combien peu s'en fallut qu'on ne rompît avec eux. On ne pensait pas que Cromwel, au lieu de consulter les vrais interêts de sa patrie & les principes de la saine politique en maintenant l'équilibre entre la France & l'Espagne, ferait avec Louis XIV une alliance dont un des objets devait être la ruine des Provinces-Unies. Pour en prévenir les effets, on fut donc obligé de se rapprocher de la France & de la ménager : on entama une négociation avec cette cour : mais la mort de Cromwel étant survenue dans cet intervalle, on se garda bien de rien conclure, avant de voir quel tour les choses prendraient en Angleterre. 1662.

Dès que Charles II fut rapelé, on l'accabla d'honneurs pour gagner son amitié. Son départ de la Hollande fut suivie d'une Ambassade extraordinaire, chargée de faire avec lui un traité d'alliance. Mais Charles II n'aimait pas les Hollandais. On crut alors qu'il ne pouvait leur pardonner les affronts que, pour plaire à Cromwel, ils avaient fait à lui & à son neveu le Prince d'Orange. Mais on a su dans la suite qu'un autre principe de cette haine, était la modestie des mœurs Hollandaises

1662. opposées aux siennes & la forme de leur gouvernement & de leur religion si semblable à celle qui venait de détruire la Monarchie en Angleterre. Il ne parlait d'eux que dans les termes les plus injurieux. L'analogie de son caractere naturellement gai avec celui des Français lui donnait au contraire beaucoup de goût pour cette nation. Aussi ne tarda-t-il pas à se lier avec eux. La vente de Dunkerque qu'il n'aurait pas donné, disait-il, pour vingt millions aux Hollandais & qu'il livra pour cinq aux Français, fit voir qu'il avait des interêts différens de ceux de son peuple. Les Provinces-Unies furent alarmées de voir les Pays-bas ouverts à un Prince dont le caractere fier & impérieux commençait à inquieter l'Europe. On n'avait aucune foi à la renonciation que le Roi de France avait faite à la paix des Pirenées. Il était même à craindre qu'il ne tentât de faire revivre les droits de l'Espagne sur tous les Pays-bas. Comment arrêtter l'ambition d'un Prince qui gouvernait, avec une autorité absolue, le Royaume le plus puissant alors de l'Europe? Ainsi la République alarmée des projets ambitieux de la France & menacée d'une rupture prochaine avec l'Angleterre,

Mémoire de la Grande-Bretagne par d'Alrymple. T. I. 41. 42. 164.

D'Estrades I. 334. 344.

De Witt Briev. II. 27. I. 457.

se trouvait dans une situation très pé- 1663.
rilleuse. Pour empêcher le Roi de France de se joindre aux Anglais, on commença par hâter la conclusion du traité d'alliance avec ce Monarque. Mais la principale intrigue roula sur les Pays-bas. D'Estrades venait sonder les dispositions des Provinces-Unies, pour savoir à quel point le Roi pourrait compter sur elles ou s'en défier, au cas qu'il voulût s'emparer des Pays-bas. Mais De Witt, qui penétrait ses projets, se chargea de les faire échouer. *D' Estrad. t. 319. 320.*

De Witt gagne la confiance de d'Estrades.

De Witt n'était pas comme ces négociateurs qui, trop engoués de leurs talens, laissent percer je ne sais quoi de fin & de rusé qui inspire la défiance. Il avait, comme la plupart des négociateurs du Nord, le don de cacher la politique la plus profonde sous les dehors de la candeur & de la sincérité. Dès les premieres conférences qu'il eut avec le nouvel Ambassadeur, il parut si porté pour les avantages de la France, si prêt à seconder toutes ses vuës, que d'Estrades prit en lui la plus grande confiance. Il écrivit même à son maître qu'il ne pouvait avoir plus de passion pour la grandeur & pour les avantages de sa Majesté que Mr. De Witt en témoignait. La cour

1663. le crut d'autant plus facilement qu'elle avait toujours eu l'ambition de paſſer pour le meilleur ami & le plus ſûr allié de la République. On voit cependant par les lettres ſecretes du Grand-Penſionaire, qu'il avait ſur l'agrandiſſement & ſur le voiſinage redoutable de la France, les alarmes des plus ardens patriotes.

De Witt Briev. I. 533. 457. 689. *II.* 23. 540. 541. 545. 550. 575. *IV.* 605. 660.

D'Eſtrades preſſait beaucoup les Etats d'inſerer la garantie de Dunkerque dans le dernier traité, déclarant que la France ne le ratifierait pas avant d'avoir obtenu ce point. De Witt était fort oppoſé à cette garantie: il fit cependant entendre que, s'il ne tenait qu'à lui, la choſe ſerait bientôt terminée: il s'étendit adroitement ſur les alarmes que cette acquiſition cauſait dans toute la Holland & la Zéelande. Il fit traîner cette affaire, pour prolonger l'échange des ratifications. Mais s'étant apperçu que le Roi, de ſon côté, ne preſſait pas cet échange, dans la crainte d'être impliqué dans la guerre dont Charles II menaçait la République; il engagea les Etats à conſentir à la garantie, après avoir exigé que la France leur garantirait de ſon côté la poſſeſſion des Pays d'Outremeuſe & le dernier traité fait avec l'Angleterre. D'Eſtrades ſe plaignit

Le traité d'alliance ratifié avec la France.

D'Eſtrad. II. 30. 31. 36 37. 205. *Aitſem. IV.* 1133. *May De Witt Briev. I.* 476 494. 536. 537. 543. 560. 561. 598. 602. 604. 605. 607. 608. 609. 616. 620. *II.* 23.

que plusieurs Régens de Rotterdam prêtaient l'oreille aux soupçons des émissaires Espagnols: il écrivait au Roi que ces soupçons étaient colorés d'apparences assez spécieuses pour surprendre même un homme qui serait plus habile ou plus éclairé que ne peut l'être un Bourguemaître de Rotterdam. Il s'appaisa cependant parce que De Witt avait, dit-il, vertement gourmandé ces Régens. 1663.

D'Estrad. II. 43. 49. 55. 60. 84. 38. 39. 72. 91. 134. 201.

D'Estrades, enchanté de la confiance que lui témoignait De Witt, ne manqua pas de l'exagerer. Il mandait à la cour des choses fort singulieres pour ceux qui connaissent les loix du pays. A l'en croire, De Witt & lui se distribuaient les principales villes pour y faire des partisans à la France. De Witt avait, disait-il, pris la peine de se transporter à Amsterdam, pour faire nommer à la charge de Bourguemaître, son Oncle de Graaf, qui, cependant, ne pouvait l'être & ne le fut réellement pas; parce qu'ayant exercé cette fonction les deux années précédentes, il ne pouvait, suivant les statuts fondamentaux, être continué une troisieme année.

Vanité de D'Estrades.

Amst. Geschied. T. XII p. 120.

Cependant, pour être encore plus sûr de De Witt & des Régens, d'Estrades crut devoir recourir aux voies

1663. de la corruption que les Espagnols, selon lui, employaient avec succès. Plusieurs Régens, loin d'être délicats sur cet article, mettaient leur suffrage fort haut & ne contestaient que sur la valeur des présens. D'Estrades se vantait même d'avoir, par ce moyen, gagné au parti de la France le Stathouder Guillaume-Louis & son Epouse; & par leur crédit, les Provinces de Frise & de Groningue. Il tenta surtout la fidélité de De Witt. Le Grand-Pensionaire éluda toujours ses offres, sous prétexte qu'il était assez recompensé par la confiance & l'amitié que le Roi lui témoignait. „Je ne connais, disait d'Estrades, que quatre personnes incorruptibles dans ce pays, les deux freres De Witt, Van Beuning & Beverning." De Witt sentant quelles conséquences dangereuses, ces infames moyens pouvaient entraîner, fit renouveller le serment contre la corruption. Ce grand-homme pensait qu'on peut sans honte, dans une République, s'attacher aux intérêts d'une puissance étrangere; quand ils ne sont pas contraires à ceux de l'Etat: mais il savait en même tems que le bien de l'Etat n'est gueres écouté par des hommes assez vils pour vendre une liberté dont ils ne sont pas dignes.

D'Estrades employe la corruption.

D'Estrad. II. 97. 39. 88. 103 272. 281. 54. 58. 97. 194. 198 III 387. 145. 536. 175. 383. VI. 226 III. 488 383 Resol. van consid. 265.

Il y avait alors en Hollande quatre Députés de la Flandre. Ils liaient une intrigue secrete & n'offraient rien moins que de secouer le joug Espagnol, pour former une République qui s'allierait avec la Hollande. On se défia d'abord de la sincérité de ces propositions. On soupçonna que c'était un artifice des Espagnols, pour sonder la République, ou de leur Ambassadeur Don Esteban de Gamarra, pour se donner auprès de son maître la gloire d'avoir découvert ce projet. Quoiqu'il en soit, le même Ambassadeur proposait d'un autre côté une alliance réelle qui devait réunir les dix-sept Provinces en une étroite confédération, défendre les Provinces Autrichiennes contre l'ambition de la France & celles de l'Union contre le voisinage de cette puissance formidable. Cette ligue était trop analogue à l'interêt de la République pour être rejettée. Cependant, il eût été de la derniere imprudence de former une pareille ligue dans un tems où l'on craignait une rupture avec l'Angleterre. Louis XIV pouvait en profiter pour tomber avec toutes ses forces dans les Pays-bas. Jusqu'au tems qu'on pourrait éclairer les Anglais sur leurs vrais interêts, il convenait donc de s'assurer plus positivement des projets de Louis XIV & de tacher d'en retarder l'exécution.

1663.

Les Espagnols proposent une ligue des dix-sept Provinces. *D'Estrad.* I. 312. II. 175. 186. 187. 188. 346. 348. *Secret Resol. Holl.* 420.

De Witt Briev. I. 476. 494. 536. 537. 543. 560. 561. II. 23.

1663. Pour mieux gagner l'esprit de ce Monarque, De Witt affecta de n'avoir aucun des vieux préjugés contre l'aggrandissement de la France. Ces précautions prises, il tira adroitement parti du projet des Espagnols pour pénétrer toute l'étendue des vuës de Louis XIV. Il proposa au Comte d'Estrades un partage des Pays-bas, redigé sur l'ancien projet de l'an 1635. Il paraît que De Witt cherchait à ménager aux Etats une part dans la proie, s'il arrivait qu'on ne pût la défendre contre l'ambition avide & puissante de la France. Mais cette cour qui, au fond, ne voulait rien partager, fit naître des difficultés sur ce premier plan: Louis XIV, affectant le plus grand désintéressement, je ne suis pas, écrivait-il, ce dangereux ami ni ce Prince aussi immodérement ambitieux que mes ennemis cherchent à le publier: graces à Dieu, je suis assez bien partagé pour n'avoir pas besoin d'étendre davantage ma domination. D'après cette déclaration, De Witt traça le plan d'un autre projet, suivant lequel les Pays-bas seraient érigés en une République qui serait alliée aux Etats & protégée par la France, après en avoir détaché quelques places qui étaient le plus à la bienséance des deux Etats. Les Français auraient assez goûté ce pro-

Projet de faire cantonner les Pays-bas, après en avoir partagé une partie
D'Estrad II
57 87 175
178 180
192 188
189 199
212 213
226 269
230 224

jet ; mais De Witt avait eu la prudence de n'en poſer l'exécution qu'après la mort de l'Infant d'Eſpagne, fils unique de Philippe IV. Cette époque leur paraiſſait fort éloignée & même incertaine. Ils montraient tant d'ardeur & d'impatience de créer une nouvelle République, même à leurs dépends, qu'ils ne pouvaient attendre juſqu'à la mort d'un Prince encore enfant, qui vécut en effet près de quarante ans. Ils auraient voulu que ce terme eut été fixé à la mort du Monarque regnant, alors conſumé d'une maladie de langueur. Ils firent quelques changemens dans le plan ; ils montraient beaucoup de répugnance à recourir à la force des armes : il y a, diſait Louis XIV, des choſes qui ſont bonnes à faire & mauvaiſes à mettre par écrit. De Witt ayant, à travers ce prétendu déſintéreſſement, pénétré dans les vues réelles de la France, voulut l'engager à ſe démaſquer tout à fait. Il demanda ſur quoi elle fondait une pareille prétention, au préjudice de l'Infant d'Eſpagne ? Il fit même entendre qu'avant de s'arrêter ſur aucun projet, il ſerait charmé de ſavoir ſi le Roi de France avait quelque droit ſur les Pays-bas après la renonciation formelle, ſignée à la paix des Pirénées. Le Comte d'Eſtrades ne fit alors aucune difficul- 1663.

D'Eſtrad H 288.

1663. té de dire que la Reine de France, étant du premier lit, avait plus de droit aux Pays-bas que l'Infant qui n'était que du second; qu'une renonciation politique ne pouvait annuller un droit de la nature; que d'ailleurs elle n'avait été faite que sous la condition que les cinq cens mille écus promis en dot seraient payés en dix-huit mois déjà échus, sans qu'on eût encore rien touché. Ce dernier fait n'était que trop réel: le conseil imprudent de Madrid avait négligé ce payement malgré les insinuations secretes des Hollandais; & la France s'était bien gardée de la presser sur cette dette.

D'Estrad II. 345.

D'Estrades mande au Roi qu'on a gagné les Hollandais par la crainte du grand-Turc

D'Estrad II. 332 - 345. 313. 344. 387 - 389 417 - 427 III. 325. De Witt Briev. I. 381. 593.

D'Estrades assura que les Commissaires nommés par le Roi pour examiner cette affaire, avaient trouvé ses droits clairs & inconteſtables. Mais De Witt les trouva bien faibles. Il n'avait que de trop justes pressentimens des projets de la France. Il voyait bien que c'était s'aller avec le lion. Il savait que l'ambition ne manque jamais de prétextes pour éluder les promesses les plus formelles: Mais pour ne pas donner de l'ombrage à d'Estrades, il montra que la difficulté venait principalement des terreurs que l'ambition de la France avait inspirées aux esprits. Pour montrer cependant qu'il

ne négligeait rien de ce qui pouvait 1663.
seconder les desseins du Roi, il se *D Estr. II.*
chargea de faire un tour dans les prin- 244.
cipales villes pour gagner les Régens. 259 260
On ne parlait alors que des efforts que *Basnage I* 688 689.
faisaient les Ottomans pour pénétrer dans la chrétienté. Ils attaquaient à la fois l'Empereur & les Venitiens: ils commençaient même à troubler le commerce des Hollandais. Cette nouvelle avait mis partout les esprits dans une grande fermentation. De Witt, à ce que dit d'Estrades, *prit delà occasion, comme d'une affaire éloignée & propre* 5 Juillet *à cacher ses intentions, de faire des ouvertures propres à sonder les dispositions des villes* à entrer dans le projet de la France & à se liguer avec cette puissance redoutable contre des ennemis plus redoutables encore par leur barbarie & leur religion. Il écrivit même au Roi que De Witt avait inspiré aux Hollandais tant de peur du Grand-Turc, qu'ils ne trouvaient d'autre ressource que dans une union étroite avec la majesté. Il faut qu'il ait exageré beaucoup, puisque les États de Hollande ne voulurent, cependant jamais accéder à d'autre plan qu'à celui qui renvoyait le partage après la mort du Roi d'Espagne. Il fut adopté le 3 Octobre 1663.

1663. Louis XIV avait l'esprit trop éclairé pour ajouter foi à la plaisanterie du Comte d'Estrades. La crainte du Grand-Turc qui, n'étant pas encore aux portes de Vienne, avait encore un espace immense à franchir avant d'arriver dans les Pays-bas, lui parut un artifice trop grossier pour en imposer à la nation la plus éclairée d'alors sur les interêts & sur le système politique de l'Europe. Réfléchissant sur les delais apportés à la garantie de Dunkerque & sur les difficultés que faisaient les Etats d'adopter le projet de partage avant la mort du Prince d'Espagne, il ne put s'empêcher de concevoir des soupçons. Il dit *qu'il ne voulait pas être la dupe des belles paroles de De Witt & qu'il y fallait peu compter.* Mais ses défiances augmenterent bien davantage à la nouvelle qu'on avait nommé des commissaires, pour examiner le projet de la ligue belgique, proposé par Don Estevan de Gamarra. Il éclata par une lettre vive & ménaçante. *Je ne veux pas*, disait-il, *que le sieur De Witt m'entraîne à tout ce qu'il voudra & dès qu'il le voudra par des frayeurs de cette ligue : mes affaires ne sont pas en cet état là : je connais & sens qui je suis.* Il en vint jusqu'à menacer, si les Etats se liguaient

Louis XIV se défie des Hollandais.

D'Estrad II 326 345 348 553 561 567

20 Decembre

avec les Espagnols, malgré les avanta- 1663
ges qu'il avait bien voulu leur accorder dans le projet de partage, malgré son désintéressement en formant une République d'un pays qui devrait lui appartenir ; que cette défection ne se passerait pas comme celle de Munster : il assura qu'il romprait pour toujours avec eux & qu'il abandonnerait tout le commerce qu'ils avaient en France aux Anglais avec les quels il pouvait, disait-il, se lier du soir au lendemain. Ces menaces firent d'autant plus d'impression, que les Anglais avaient déjà commencé les hostilités. On rompit la négociation avec les Espagnols. On avait besoin de la France : & quoiqu'on ne comptât pas beaucoup sur les secours qu'elle devait donner en vertu du dernier traité ; son alliance ne laissait pas d'être nécessaire, parce qu'on craignait qu'elle ne se joignît à l'Angleterre avec laquelle il était de son interêt que les Etats fissent la guerre pour s'affaiblir les uns & les autres. Ainsi les liaisons qui ne sont fondées que sur des craintes passageres sont aussi peu solides que sincéres. Louis XIV ne comptait pas davantage sur les Provinces-Unies. „ Je vous avoue," écrivait-il à d'Estrades lorsque les Etats reclamerent les secours promis par le traité d'alliance," que je ne me trouve pas dans

De Witt Briev. I. 309. 311. 341. 392. II. 45. 49. 106. 205. 510.

D'Estrad II 567.

1663. „ un petit embarras, considérant que si „ j'exécute le traité, je ferai un très „ grand préjudice à mes principaux in- „ terêts; & cela pour des gens dont „ non seulement je ne tirerait aucune as- „ sistance, *mais que je trouverai con- „ traires dans le seul cas où j'aurais be- „ soin de les avoir favorables*; & alors „ les assistances que je leur aurais don- „ nées tourneront contre moi-même. „ Outre cela je perds l'Angleterre, dont „ les offres ne sont rien moins que la „ carte blanche en tout ce que pourrai „ désirer pour les Pays-bas, sans qu'el- „ le y prétende un pouce de terre „ pour elle."

Fruits que la Hollande retire de cette negociation.

Ainsi se termina cette négociation importante & mystérieuse, où l'on peut dire que les deux parties réussirent dans leur but. Le Roi de France connut qu'il aurait la République pour ennemie, au cas qu'il voulût réaliser ses projets d'ambition sur les Pays-bas. La République sut à quoi s'en tenir par rapport à la France. En accédant au plan chimérique de faire cantonner tous les Pays-bas, elle se réservait de s'opposer au projet réel de les envahir dont elle soupçonnait Louis XIV. Aussi van-Beuning ne craignit pas de dire ensuite hautement à la cour de France que cette négociation *n'avait été qu'un amusement de part & d'autre pour découvrir*

D'Estrad III 20.

les intentions que chacun avait. Notre politique moderne n'est donc que l'art de chercher à se nuire en s'accablant de protestations d'amitié. Quoique la ruse soit la seule arme employée dans cette espece de lutte, elle peut prévenir de grands maux, quand elle ne se tourne pas contre l'auteur. La principale adresse n'est pas tant de tendre des pieges que de pénétrer ceux de son concurrent pour les employer contre lui-même. De Witt parvint à démasquer les projets de la France, à l'enchaîner, autant que l'ambition peut l'être par les traités; & la République ne s'engagea à rien qui fût contraire à ses interêts. S'il exagéra son dévoument pour la France; c'est qu'il sentait qu'on ne pouvait trop ménager cette puissance dans les conjonctures critiques où l'on se trouvait. Peut-être cherchait-il à diminuer le ressentiment du Roi contre la République, en lui faisant croire qu'il y avait dans son sein un parti qui n'entrait qu'à regret dans les mesures qu'on prenait contre lui. 1663.

OBSERVATIONS SUR LE GOUVERNEMENT POLITIQUE.

L'Observateur le moins clairvoyant sentira combien la politique de De Witt Projet de détacher la

1663. avec d'Estrades s'accorde peu avec le plan qu'on lui attribue. On prétend qu'il avait pour objet de rompre la confédération, sous prétexte que la Hollande pouvait subsister par ses propres forces & que les autres Provinces n'étaient que des membres parasites qui tiraient toute la vigueur du corps fédératif sans lui rien fournir. Pour prévenir les invasions, on aurait creusé un fossé qui devait englober la plus grande partie de la Province d'Utrecht, en prenant du Zuiderfée au dessus d'Amersfoort jusqu'à la Leck, delà jusqu'au Wahal, & puis jusqu'à la Meuse. On calcula même cette dépense qui ne devait monter qu'à deux millions deux cens mille florins. Mais ce qu'on ne calcula pas, c'est que les nouvelles barrieres auraient été de faibles défenses contre des armées qui auraient entrepris de les franchir de plusieurs côtés à la fois. Ce projet était trop absurde pour sortir d'une tête aussi sensée que celle de De Witt. On sait que toute la gloire en appartient à un fougueux Anti-monarchiste de ce tems là, nommé La-court. On sait qu'il n'y a dans son livre de *l'interêt de la Hollande* ou plutôt dans celui intitulé, *Anwysing der Heilsame politique Gronden* d'où l'on a tiré les mémoires de De Witt que le 5e & 6e Chapitre qui soient du Grand-Pensionaire; & dans

Hollande de l'Union. *Basnage I. 458 Otto notit. Rerum pub cap. VI S. XXIV*

Voyez la préface de l'anwysing der Heilsame Gronden, Favor. Noric in Gunderl. Disc. p. 108. & l'append. p. 10.

ces chapitres on ne traite que des cau- 1663.
ſes de la décadence du commerce.

Avec le dégré de prépondérance que la Hollande avait acquis dans la confé- La Hollande maîtreſſe des autres Pro-
dération, elle n'avait pas beſoin de re- vinces.
courir à ces moyens extrêmes & vio- *D'Eſtrad T. II. p. 213. 284. 285.*
lens. Auſſi d'Eſtrades ne négocia ſur le deſtin des Pays-bas, qu'avec la Hol lande. De Witt ne craignit pas de lui dire, qu'après avoir fait un accord, elle le ſoutiendrait comme Province ſouveraine & qu'elle y ferait venir les autres Provinces; comme elle avait déjà fait, pour le ſecours envoyé en Danemark & la paix conclue avec Cromwel. Maurice s'était plaint que Barnevelt voulait faire de la Hollande les ſeuls Etats-Généraux. Jamais elle ne mérita tant ce reproche que depuis la paix de Munſter. Le crédit de cette Province emporta dès lors la balance dans toutes les déliberations générales. Les autres Provinces ſe plaignirent ſouvent d'être obligées d'acquiescer à tout ce qui plaiſait à la Hollande. Le Grand-Penſionaire, qui la gouvernait, devint par là maître de toute la République.

C'eſt ſurtout au ſyſtême fondamental de la ſouveraineté de chaque Province que la Hollande devait cet avantage. Auſſi porta-t-elle au plus haut dégré ſa jalouſie ſur ce point. On n'avait jusqu'alors fait aucune attention à la forme des prie- Changement dans le formulaire des prieres publiques. *Aitſem. IV. 996-1004. 1015-1033.*

1663 res publiques usitées dans les Eglises.
Resol. Holl. On avait quelquefois prié pour des po-
13 Dec 1657 tentats étrangers ; dans plusieurs Pro-
29 Dec 1662 vinces on priait encore pour le Prince
17 Juill. 1663. *Res. van Consid.* d'Orange ; & dans toutes, les Etats-Généraux étaient nommés les premiers.
660. 661. 676. 772. Les Etats de Hollande, jaloux de leur indépendance & craignant que cet usage n'induisît en erreur les personnes peu éclairées, établirent une nouvelle liturgie en 1663. Ils enjoignirent à tous les Ministres ecclésiastiques de prier pour les Etats de Hollande & Westfrise, les seuls & légitimes souverains, ensuite pour les Etats des autres Provinces leurs alliés, & puis pour leurs Députés à l'assemblée des Etats-Généraux & du Conseil d'Etat. La Frise s'éleva contre cette innovation au point de soutenir que les Etats-Généraux étaient les souverains du pays, sans doute de nom seulement : car elle aurait été la première à leur en contester les prérogatives, s'ils avaient voulu les exiger d'elle. La Gueldre, la Zeelande, l'Overyssel, & Groningue, s'opposerent également à la Hollande ; sans oser alléguer une pareille maxime ; mais, on sent que dans le fond, elles auraient voulu augmenter leur influence dans l'Union en augmentent les prérogatives des Etats-Généraux. Les Ministres voulurent descendre dans la même arêne. Mais les Etats

de Hollande, ayant pris le parti d'avancer aux meilleures places ceux qui se soumettraient & de punir les autres, les réduisirent facilement à leur devoir. 1663.

Le Stathouder ne contribuait pas peu à contre-balancer la prépondérance de la Hollande, contre laquelle on l'avait toujours vu soutenir les États-Généraux. Il n'est donc pas étonnant que les Régens de cette Province montrassent tant de passion contre le Stathouderat; jusqu'à vouloir l'abolir entierement. Il n'est pas étonnant que ceux des autres Provinces en demandassent le rétablissement avec ardeur. Cette opposition forma deux partis dans la République, celui des Républicains ardens, connus par le nom de faction de Louwestein & par une haine implacable contre l'ombre la plus légere de gouvernement monarchique. L'autre parti était celui des Républicains mitigés, qui, sans nier les maux que le Stathouderat pouvait causer à l'État, ne laissaient pas de regarder cette charge comme nécessaire, en fixant ses droits dans de justes bornes comme en Frise. Mais la faction opposée soutenait que toutes ces restrictions étaient de faibles & vaines barrieres pour un chef armé de la puissance militaire; que par la pente naturelle des choses, le Stathouderat ne pouvait que dégenerer en despotisme dans une maison qui s'y

Dispositions des esprits sur le Stathouderat. *D'Estr. II. 284. 285.*

Voyez Capell. Gedenkschr. passim.

1663. croyait apellée par droit de succeſſion & qu'on ne pouvait tirer des exemples concluans de quelques petites Provinces dont le gouvernement intérieur était combiné, de façon qu'il était impoſſible à un Stathouder d'y devenir trop puiſſant. Ajoutons que les Provinces de Gueldre & d'Overyſſel étaient remplies de nobleſſe, toujours également jalouſe & de conſerver ſes prérogatives & de ne dépendre pour les emplois militaires que d'un ſeul Chef. Il ne faut cependant, pas cacher que les principes anti-Stathouderiens ſervaient à cimenter l'autorité de la faction de Louweſtein. Mais qui ne ſait que, dans les Républiques les plus libres, les interêts particuliers ſe confondent ordinairement avec l'interêt de la patrie & qu'ils s'épurent par leur réunion? Brutus, Caſſius & tous ces héros de la liberté, qui furent apelés les derniers des Romains, gagnaient du pouvoir en faiſant périr celui qui l'avait tout attiré à ſoi. Il y a bien de la différence entre l'ambition des Régens dont l'autorité était momentanée & jamais héréditaire & celui d'un chef à vie. Les démarches hardies d'un corps de citoyens qui ne ſont cenſés agir qu'au nom de leurs commettans, ne peuvent être odieuſes, comme celles d'un Chef unique qui veut augmenter ſon pouvoir. C'eſt ignorer les premiers principes des

gouvernemens Républicains & les notions les plus communes de l'Hiſtoire que de confondre deux cas ſi différens. On ne voit pas que De Witt ſi puiſſant dans ce tems là, ait penſé jamais à augmenter les prérogatives de ſa charge dont il demandait toujours à ſe démettre au bout des cinq ans, qui étaient le terme de ſa commiſſion. Il ne pouvait être animé par la ſoif de l'or, puiſque ſes appointemens ne montaient, dit Temple, qu'à deux cens livres Sterlings. La fermeté qu'il fit employer contre ceux qui troublaient le commerce, montre encore qu'il avait plus à coeur le bien de l'Etat que la faveur des puiſſances étrangeres. Dès qu'il vit ſon credit bien cimenté, il eut même pour maxime qu'un Etat indépendant ne doit jamais céder à tel autre que ce ſoit dans les choſes raiſonables & qu'une pareille condescendance ne ſert qu'à irriter l'inſolence & l'avidité. 1663.

Reſol. van Conſid. 710. 696.

Reſol van Conſid 710.

Mais plus on prenait de meſures pour fermer l'entrée des honneurs au jeune Prince; plus l'affection générale redoublait pour lui: l'éclat de ſa naiſſance, les ſervices de ſes ayeux, la magnificence de ſon train, ſes talens naiſſans, ſa jeuneſſe & ſur tout les injuſtices qu'on croyait lui être faites, tout le rendait l'idole de la multitude. Voilà les principales cauſes du mécontentement populaire. Les Ré-

1663. gens Républicains étaient d'autant plus embarrassés qu'ils n'osaient recourir aux ressources qu'auraient employé les Républiques anciennes en pareil cas. Toutes les dernieres classes des citoyens, & même la plus grande partie des Bourgeois étaient aveuglément devoués à la maison d'Orange. Ce sentiment fermentait dans le sein des villes de Hollande & surtout à la Haye, le centre du gouvernement. Les Régens craignirent les suites de cette fermentation. Ils prirent même des précautions pour se mettre à couvert contre le torrent de la faction populaire. Les nobles & le conseil des villes de Hollonde statuerent par une résolution unanime, qu'on indemniserait ceux que leur ardeur à défendre la liberté & le gouvernement actuel pourrait exposer dans la suite à être inquiétés dans leurs biens ou dans leurs personnes. Tous ces Républicains ne pouvaient s'empêcher de frémir en voyant croître au milieu d'eux l'enfant que les vœux de la plus nombreuse partie de la nation élevaient à des honneurs qu'ils regardaient comme le fléau de la liberté.

Ordre mis dans les finances. *Res. van Consid.*

Désintéressement, simplicité, modestie, ils étalerent envain toutes les vertus Républicaines, pour se réconcilier la multitude. De Witt fut à peine à la tête des affaires qu'il porta

son génie, profond dans les mathéma- 1663.
tiques, à tout ce qui pouvait être uti-
le à l'Etat. Il mit un nouvel ordre 250 - 253. *Wicquef. liv. IX.* 501.
dans les finances. Il fit retrancher tou-
tes les pensions qui n'avaient d'autre
titre que la faveur. Tous les citoyens
furent assujettis au payement des impôts
publics. Enfin les interêts qu'on payait
à 5 pour cent, furent, en 1655, ré-
duits à quatre: cette opération fit ga-
gner, d'un seul coup, à la Hollande
seule, un million quatre cens mille
florins: d'où il suit que cette Provin-
ce était alors grêvée d'une dette de
cent quarante millions. Comme il n'y
avait gueres que les Régens qui ver-
sassent leur argent dans les fonds pu-
blics, ils furent aussi les principales
victimes de ces diverses dispositions pa-
triotiques.

Les Etats chercherent surtout à se rendre maîtres des ministres de la religion. Nous avons vu comment le fougueux Voetius s'attira des ennemis par ses opinions rigides & causa un schisme dans l'Eglise. Il n'y avait pas beaucoup de rapport entre les tourbillons de Descartes & l'observation minutieuse du dimanche ou la maniere particuliere d'interpreter l'écriture sainte. Mais, comme les Voetiens faisaient une guerre très vive aux disciples de Descartes, les Cocceiens, ennemis de

Dispute entre les Cocceiens & les Voetiens. *Horn. Kerk. Hest. Mosh. Hist. Eccles 17e. siecl. 2 part 2 sect. Hist. de Descart. par Baillet. Basnage. I.* 589.

1663. Voetius, crurent devoir s'unir aux Carteſiens. Ils trouverent dans la métaphiſique de Descartes des principes qu'ils ſubſtituerent à ceux de l'ancienne ſcholastique. Les Voetiens, plus puiſſans par leur nombre, ne manquequerent pas de faire condamner leurs adverſaires. Ils auraient même fait proscrire cenx qui penſaient d'une maniere mitigée ſur l'obſervation du dimanche; ſi les Etats n'avaient interpoſé leur autorité. Mais comme il y a dans la nature humaine un penchant invincible à lutter contre la force, ce moyen ne ſervit qu'à augmenter les progrès du cartéſianisme & du Cocceianisme. Ce n'est pas que la méthode de Cocceius, alors profeſſeur à Leide, fût toujours la plus ſage: ſon idée de diviſer l'hiſtoire de l'égliſe en ſept periodes par alluſion aux ſept alluſion aux ſept ſceaux & aux ſept trompettes de l'apocalypſe, n'est gueres philoſophique: ſon ſyſteme de ſéparer la théologie de la philoſophie & de n'employer dans l'intepretation de l'écriture que des expreſſions ſimples, paraît plus raiſonable; ce fut auſſi ce qui lui attira le plus d'ennemis, parce que ce ſyſteme était oppoſé à la méthode introduite par Calvin. Les Cocceiens, pour ſe mettre à couvert de la fureur de leurs adverſaires, tournerent leurs

leurs regards vers le souverain. Ils s'abstinrent de porter les matieres d'Etat dans les chaires & s'appliquerent à prêcher l'obéissance au peuple. Cette politique adroite ne manqua pas de leur concilier la faveur des Régens. Les meilleures places furent désormais pour les Cocceiens; ce qui ne servit pas peu à augmenter leur nombre. Mais les Voetiens, toujours fougueux & inflexibles, en prirent occasion de faire éclater avec plus de véhémence la haine qu'ils portaient aux Etats. Ils s'attacherent avec une nouvelle ardeur aux interêts de la maison d'Orange: il y en eut même qui pousserent l'audace jusqu'à publier que, dans la Régence d'Amsterdam, il y avait à peine trois ou quatre bons Protestans, & que les autres étaient, au fond du cœur, des Papistes, des esprits forts, ou des Athées. Enfin, on s'apperçut qu'en défendant avec ardeur, les interêts du ciel ils ne négligeaient pas ceux de la terre. A Utrecht ils prétendirent que les biens enlevés au clergé Catholique leur appartenaient de droit divin. Ils traitaient d'usurpateurs sacrileges ceux qui les retenaient. Nethenus Professeur dans l'Université ne leur donnait pas de nom plus doux que ceux d'insignes voleurs qui s'étaient approprié les dépouilles & les habits de Jesus-Christ: on les comparait aussi au Roi Achab qui s'empara de la vigne de

1663.

Hist. m. IV. 683 - 688. Matt. Nethenii necess. Defensio.

1663. Naboth. Enfin deux Ministres, Abraham van de Velde & Jean Teéling, soutinrent si vivement ces idées séditieuses, qu'on fut obligé de les bannir de la ville.

Delire des fanatiques. *Voyez une broch. fanatiq intitul. vrugteloos Biddag of vrym. en ootmoed. Verzoek. 1655.*

Les Dévots déclamerent surtout contre la tolérance. Les loix pénales, écrivait l'un d'eux, ne sont qu'un corps sans ame; la cité fidele est changée en courtisanne; des prêtres idolâtres infectent le sein de notre patrie: cette engeance de viperes se glisse jusques dans nos entrailles: si nos régens disent que rejetter au loin cette peste serait un reste de papisme, c'est qu'ils sont Papistes eux-mêmes. Il prend de là occasion d'invectiver contre les vices publics, & surtout contre la violation du *Sabbat*, l'ingratitude contre le maison d'Orange & les désordres de ceux qui, dit-il, à l'exemple des Papistes, aiment mieux avoir plusieurs concubines qu'une femme legitime: combien d'honnêtes gens, ajoute-t-il, se couvrent la tête sans s'apercevoir de l'étrange pannache qui décore leur front? Il soutient, surtout, que le pays est sur le point de périr; parce qu'on ne fournit aux ecclésiastiques qu'un entretien maigre & mesquin.

Etat des arts & des sciences.

On croirait que la nation était retombée dans la barbarie, si elle n'avait pas eu d'autres monumens de son goût à retracer. Nous dirons peu de chose de la littérature nationale, parce qu'elle était

toujours dans le même état où l'avait mise Hooft & Vondel. Ce dernier jouit jusqu'à la vieillesse la plus reculée de la gloire de se voir regardé comme le modele de la perfection. Il fit, comme tous les génies créateurs, une foule d'imitateurs qu'il serait inutile de faire connaître; parce qu'il importe moins de tirer de l'oubli de mauvais Auteurs, que de faire appercevoir les progrès de l'art. Le Grand-Pensionaire Cats marcha sur les traces d'Ovide; mais quoique ses poësies aient longtems fait les délices de tous les peuples qui parlent la langue tudesque; il n'a gueres de rapport avec Ovide que par la ressemblance des sujets & l'intarissable facilité de sa verve. Il manque surtout de goût & de précision. *Parival intérêt de la Holl.* 208. 1663.

Les arts utiles ont toujours été en possession d'être mieux cultivés dans les Provinces-Unies que les arts agréables. Il n'y avait pas de pays dans le monde où l'on cultivât avec plus d'ardeur & de succès les mathematiques, les fortifications, l'astronomie, la Géographie & l'hydraulique. La médecine avait déjà cet éclat qui est l'aurore de la perfection: elle n'attendait que Boerhave pour y parvenir. Antoine Deutingius Professeur à Groningue se distingua dans cette science. Jean van Beverwyk d'une famille noble de Dort a écrit pour prouver que la Province a dispensé dans chaque pays les végétaux les plus propres aux *Paquot Mémoir litteraires.*

1663. maladies des habitans. Abraham Mun-
Munting. ting, non moins célebre que Henri Munting son pere de Groningue, a donné un remede pour guérir jusqu'aux plantes qui semblent être malades. Ce remede n'est pas bien compliqué: il consiste à les arroser de lait mêlé d'une quantité égale
Neuheusius. d'eau de pluye. Bernier Neuheusius de
Thysius. Leuwarde & Antoine Thysius Professeur à Leide se distinguerent dans la poësie latine. Nous aurons occasion de parler dans la suite d'Abraham Wicque-
Wicquefort. fort né à Amsterdam: il fut aussi fameux par ses infortunes que par ses écrits. Son traité de l'Ambassadeur est encore estimé: son histoire des Provinces-Unies, vu le tems ou elle a été écrite, étonnera toujours par la liberté des sentimens & par l'énergie du stile: on voit qu'il ne manquait pas de génie: il eût atteint la perfection, s'il eût mis plus d'art dans le choix & la disposition des faits ou plûtôt s'il eût vécu de nos jours. Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de rappeler les noms de tous les théologiens qui porterent ou reçurent des coups dans les querelles ridicules qu'ils agiterent alors: nous remarquerons seulement que, par une fatalité singuliere, celui qui a donné naissance à la secte qui a le plus divisé les églises Catholiques,
Jansenius. était hollandais: je parle de Jansenius né dans le vollage d'Accoi près de Leerdam & devenu depuis Evêque d'Ipres: son nom est très fameux,

pendant que celui de Philippe van Limborch génie bien supérieur, digne d'être l'ami de Locke par ses principes de tolérance & de liberté, est à peine connu. 1663.

Tolérance.

Les déclamations des fanatiques n'empêcherent pas les Magistrats de s'appliquer à faire fleurir la sainte & douce tolérance; & ce ne fut pas sans succès. Tous les soins des dévots pour faire prendre racine à l'intolérance, ne purent jamais réussir: c'était, pour ainsi dire, une de ces plantes exotiques qui ne fructifient que dans le pays où elles sont nées. Les Magistrats d'Amsterdam en vinrent jusqu'à restituer une église aux Catholiques, avec la liberté d'y faire le service public de leur religion. Le Roi de France, à la recommandation duquel ils avaient eu cette condescendance, en fit des remercimens à *ses très chers & bons amis les Magistrats d'Amsterdam.* Enfin le Chevalier Temple, que nous verrons bientôt Ambassadeur à la Haye, fut comme frappé du tableau agréable & varié qu'offre aux esprits doux & éclairés la tolérance des religions diverses en Hollande. Les Magistrats étaient plus jaloux d'avoir des citoyens utiles qu'orthodoxes; & les cioyens, portés, au milieu de cette multiplicité de cultes, à les régarder tous comme arbitraires, faisaient consister l'essentiel de la religion à se rendre, reciproquement & sans distinction de secte, les devoirs & les ser-

Basnage I. 651. Lettre du Roi. 15 Juin. 1662.

Observations upon the Netherl. Chap. V.

1663. vices que dictent la nature & l'humanité: il se peut, dit Temple, qu'il y ait des pays où la religion fasse plus de bien; mais il n'y en a point où elle fasse moins de mal.

Mœurs. Le tableau qu'il fait des moeurs publics n'est pas moins propre à contraster avec celui des fanatiques. Il n'y a pas de pays, dit-il, où les Magistrats soient plus honorés & méritent plus de l'être. Il assure que la chasteté y est héréditaire chez les femmes: il prétend même que la nation est, ou trop jalouse de sa liberté ou trop appliquée au commerce, pour se livrer au sentiment de l'amour. Les Dames, selon lui, ne parviennent au plus qu'à l'indifférence. En récompense, dit-il, elles se payent de leur vertu par l'empire absolu qu'elles exercent sur leurs maris. Loin des grandes villes, les gens sont, dit le même Auteur, si honnetes que si vous leur offrez six sols pour trois, ils ne voudront jamais recevoir plus qu'il ne leur est dû.

En général on s'apperçut que la forme du gouvernement eut une influence marquée sur les mœurs. Les deux partis qui divisaient la République, obligés par la nature des circonstances, de se ménager les uns & les autres, introduisirent dans les opérations politiques un flegme & une circonspection qui passa dans la conduite particuliere des citoyens. On s'en apperçoit meme aujourd'huy. La petitesse de l'Etat rend les éclats si choquans, le

gouvernement y forme un tel enchaînement de devoirs & de liens, que quiconque veut y parvenir doit mesurer toute ses paroles & touts ses actions. Cependant l'honneur des personnes en charge ne fut jamais plus décrié. Tous les partis, tous les rangs, furent accusés de vendre au plus offrant leur suffrage & leur liberté. Mais il ne faut pas croire le Comte d'Estrades, lors qu'il reduit à quatre les personnes incorruptibles dans la République Mr. de Beverweert, Ambassadeur en Angleterre, poussa la délibatesse sur l'honneur au point qu'il demanda sa revocation parce que Charles II avait gratifié M. Odyk son fils d'une pension de quinze mille livres. D'Estrades, après avoir parlé de cette corruptibilité, fait cette réflexion remarquable: il faut commencer par engager ces peuples sans qu'ils s'en apperçoivent: quand ils sont une fois dans le chemin, on les mene aussi loin qu'on veut. 1663. *Basnage I. 613.*

Cependant la nation ne se distingua jamais par des traits plus éclatans de bienfaisance & de générosité. Les seules collectes qu'on y fit dans églises, procurerent des sommes immenses au Parlement Britannique; qui, pour reconnaissance, fit aux Etats une guerre dénaturée & ruineuse. En 1654 une collecte faite en Hollande pour les Vaudois persécurés dans les vallées du Piemont, produisit deux cens, un mille, vingt deux florins, sept sols. *Aitsem. III. 726. 1240.*

1663. Richeſſes & luxe.

Ces libéralités ſont une preuve des grandes richeſſes de l'Etat, & ces richeſſes étaient le fruit du commerce. Nous avons vu que cet objet ſeul avait été cauſe des plus grands armemens. Pour en montrer la néceſſité, on évalua le commerce du Nord; on trouva qu'on y employait un fond de quatre vingt millions, & que le transport ſeul donnait annuellement un produit de trois millions ſix cens mille florins. En 1657 on évalua les marchandiſes qui ſe tiraient de France; elles ſe montaient à trente ſix millions: on aſſure même qu'en peu d'années les progrès du luxe & des modes de France firent monter cette dépenſe à une fois autant. Cette obſervation peut donner une idée du luxe, qui s'établit alors dans la République. Mais le luxe, ainſi que la dépravation des mœurs, doit moins être conſidéré ici comme une choſe abſolue que comme des quantités ſusceptibles d'augmentation ou de diminution: il n'eſt donc pas étonnant que ce qui paraiſſait luxe aux Hollandais du vieux tems ne le parut pas aux étrangers qui venaient dans le pays. Les Etrangers étaient, au contraire, frappés de la modeſtie & de la ſimplicité des mœurs. De Ruiter n'était jamais mieux vétu que le dernier Capitaine de vaiſſeau. Il n'avait d'autre ſuite qu'un valet & jamais de caroſſe. De Witt qui gouvernait toute la République & négociait avec les plus

Wicquef. Liv. X. p. 583 - 592.

Vie de De Witt. I. 137 - 140.

grands Rois, n'avait rien qui le distinguât des autres Régens ou Officiers de l'Etat. Sa table n'était servie que pour sa famille. Il ne prenait un carosse que pour les visites de cérémonie: il allait à pied dans les rues, quelquefois seul, comme le plus simple bourgeois. On ne doit plus être étonné que cette petite nation faisant un si riche commerce & dépensant si peu, eut de si grandes ressources: chose étonnante! Elle fournissait au plaisir & au luxe de toutes les nation sans en rien prendre pour elle-même. Les étrangers ne s'appercurent du luxe Hollandais que dans les objets où il doit être prodigué, les ouvrages construits pour l'utilité publique. Rien, surtout, ne parut plus surprenant que de voir des édifices somptueux, entrepris dans le feu des guerres les plus dispendieuses. Dans le plus fort de la guerre avec l'Angleterre on élevait à la Haye un beau batiment pour la fonte des canons, l'on batissait à Amsterdam cet hôtel de ville, regardé comme un des plus magnifiques édifices de l'Univers. Cette ville faisait aussi fleurir par des transplantations & par des avances coûteuses, la Colonie des nouveaux Pays-bas qu'elle avait achetée de la Compagnie des Indes Occidentales. Elle y faisait jetter dans le même tems les fondemens de la nouvelle Amsterdam. 1663.

Edefices somptueux.

Amsterd. Geschied. Liv. XVII 224 - 228

Mais la République n'avait pas de Etat Flori-

1663. commerce plus avantageux que celui des Indes Orientales. Quoique la Compagnie y fût en guerre continuelle avec les Portugais ou les habitans du pays & même avec les Anglais, elle en sortait toujours avec gloire & souvent avec des avantages considérables. Ce fut en 1652 & sous le Gouverneur Général REINIERZ, successeur de VAN LYN que le hazard lui procura un de ses plus importans établissemens. Elle avait besoin d'un lieu de relâche où ses vaisseaux qui faisaient le long trajet des Indes pussent relâcher au milieu de la route. Un chirurgien, nommé Jean Antoine van Rybeek, ayant débarqué au Cap de Bonne-Esperance, s'aperçut qu'on ne pourrait trouver un endroit plus commode par la situation & plus avantageux par la fertilité du terroir. D'après son rapport, il fut mis à la tête d'une Colonie qui a formé un établissement devenu l'envie de tous les peuples navigateurs. JEAN MAATZUIKER d'Amsterdam devint Gouverneur-Général des Indes en 1653.

sant du Commerce des Indes-Orientales.

Etablissement au Cap de bonne Esperance.

Les Portugais chassés des Molucques se maintenaient encore dans l'Isle de Macassar ou de Celebes située entre Borneo & les Molucques. Ses productions offraient une concurrence dangereuse à un peuple qui voulait s'approprier le commerce exclusif du girofle & de la Muscade. On n'avait aucun droit d'y atta-

Conquête de l'Ile de Macassar. *Dubois.* 160-180. *Voyag. de Schouten.*

quer les Portugais, puisqu'ils n'y vivaient que sous la protection du Roi particulier de cette Isle. Mais, sous prétexte que les Macassarois étaient une nation perfide & déloyale; la Compagnie y envoya une flotte de trente trois voiles. Elle prit ou détruisit les vaisseaux Portugais qui étaient dans le port, bloqua la ville de Macassar & s'en empara, après en avoir foudroyé les principaux édifices. Le Monarque Indien signa la paix au mois de Novembre 1660. Il fut contraint de chasser tous les Jesuites & les Portugais de ses Etats & d'abandonner à la Compagnie les conquêtes qu'elle avait faites. Quant au reste, il fut conservé dans ses droits de souveraineté. Mais, comme cette nation était d'un naturel inquiet & belliqueux, elle ne tarda pas à recommencer les hostilités: on fut obligé de recourir à la force en 1662: cette Isle fut un théatre de ravages jusqu'en 1669; Corneille Speelman, homme de tête & de main vint alors à bout de la soumettre entierement en désarmant les habitans. En 1663 elle chassa les Portugais de toute la côte de Malabar jusqu'à Goa, par la prise des forts de Cochin & de Cananor. Il est vrai que la paix avait été signée: mais on ne manqua pas de prétextes pour éluder les reclamations des Portugais. On raconte que la Compagnie était si jalouse du commerce exclusif des épiceries qu'elle payait toutes les années

1663.

Aitsem. IV. 940. 1050. 1157-1174. V. 297.

Abrah. Munting. Phytographia P. 149.

1663. 24000 florins au Roi des Molueqes, pour avoir déraciné tous les arbrés à canelle & les avoir transportés à Amboine.

Ambaſſade à la Chine. *Basnage. I.* 444 - 453.

Les Hollandais ne furent pas auſſi heureux dans les établiſſemens qu'ils avaient formés pour faire le commerce de la Chine &du Japon. La Compagnie avait envoyé pluſieurs Ambaſſades inutiles a la Chine, lorsqu'on apprit que cet Empire avait été ſubjugué par les Tartares en 1648. Toujours attentive à profiter des circonſtances, elle crut que le nouveau gouvernement lui ſerait plus favorable que l'ancien. En 1656, elle fit partir une Ambaſſade ſolemnelle, avec de riches préſens, qui ſont, comme on ſait, le grand mobile du ſuccès des ambaſſades dans toute l'Aſie. Les députés furent reçus magnifiquement par l'Empereur. On ne manqua pas de les interroger ſur les uſages & le gouvernement de leur pays. Mais quand ils parlerent d'une ſouveraineté diviſée entre pluſieurs perſonnes; les Chinois qui ne connaiſſaient que le pouvoir des potique, n'y purent jamais rien comprendre. Un Etat Républiquain leur paraiſſait un monſtre à pluſieurs têtes; les Ambaſſadeurs, pour ſe faire écouter, eurent beſoin de parler du Prince d'Orange qui ne poſſédait aucune charge dans l'Etat. Alors on leur demanda s'ils étaient ſes parens, qualité qui paraiſſait eſſentielle pour donner du relief à l'Am-

bassade. Ils éluderent cette demande, en insinuant que, dans leur pays, on n'avait égard qu'au mérite. Mais, malheureusement leur interprête était un Jesuite Allemand, nomme Adam Scaliger, dévoué aux Portugais. Ce Jesuite fit entendre au Conseil que les Hollandais étaient un peuple de pirates qui rélégues dans un petit coin de terre, qu'ils s'étaient appropriés par la révolte contre leur souverain, n'avaient presque d'autre demeure que la mer où ils erraient, & de ressource que le vol & la piraterie. Ces insinuations malignes firent des impressions fâcheuses. Les Ambassadeurs eurent toutes les peines du monde pour les effacer. Ils obtinrent enfin la liberté du commerce qui était le grand objet de leur voyage. 1662.

La compagnie était plus assurée dans le Japon contre les Portugais qu'elle en avait fait banir pour toujours, en découvrant la conspiration qu'ils avaient formée contre l'Etat. Jusqu'en 1641, elle avait eu son comptoir à Firando; mais cette année elle fut réléguée dans l'Isle artificielle de Desima, que par un pont qui se joint à la ville de Nangazaqui : Elle conserve encore cet établissemens; mais cet avantages est payé bien cher. Les traitemens aux quels on y soumet les Hollandais sont assez humilians, sans qu'il fût besoin d'ajouter qu'ils doivent renoncer à la religion chrétienne & mar-

Kaempf. II. Liv. IV. ch. 5. 8. III. liv. V. ch. 12. Journ. des Sav. Octobr. 1768.

1663. cher sur le crucifix pour y être tolérés. Toutes les années le Directeur est obligé de se rendre à Jedo avec une nombreuse suite pour saluer l'Empereur & lui offrir des présens avec des cérémonies bizarr & humiliantes. Les Japonais regardent cette Ambassade comme un hommage & le présent comme un tribut. Les Hollandais y passent pour des espions & des traître qu'il faut veiller & tenir dans une espece de prison. La patience avec laquelle on souffre ces outrages est sans doute aviliſſante, mais on se console en pensant au gain qu'on en retire. On prétend qu'il rend 150 pour 100 sur les marchandises que la compagnie y envoye & un bénéfice plus grand sur celles qu'elle y négocie.

Perte de l'Isle de Formosa: dévoument héroique du Ministre Hambroek. *Basnage I. 669. Aitſ. V. 196.*

Son établiſſement dans l'Isle Formose offre des traits plus brillans, mais des succès moins heureux. Depuis l'an 1624, la Compagnie s'était affermie dans cette Isle admirablement bien située pour son commerce avec la Chine & le Japon. La conquête de la Chine par les Tartares y fit refluer environ trente mille Chinois qui, par l'activité particulure à cette nation, donnerent une nouvelle vie à l'agriculture & au commerce. Cet établiſſement était devenu un des plus riches marchés de la Compagnie; lors qu'on s'apperçut que les Chinois, impatients d'un joug étranger, se disposaient à la révolte. Les premiers mouve-

ment furent étouffés dans leur naissance: 1663.
mais un Pirate Chinois, nommé Cockinga, homme entreprenant & ambitieux, qui n'avait pas voulu se soumettre aux usurpateurs de sa patrie, profita de l'occasion pour se former un asile. A la tête d'une armée de vingt cinq mille hommes & d'une flotte de deux à trois cens *Jonques* armées en guerre, il fait une descente dans l'Isle où ses compatriotes coururent en foule grosir son armée. Les Hollandais oserent attaquer cette multitude avec deux cent cinquante hommes; mais ils furent repoussés. Cockinga s'empara facilement des petits forts & des habitations: mais il trouva une résistance plus longue devant le fort de Zéelande. Cockinga le tenait bloqué depuis plusieurs mois, lorsqu'impatienté de cette résistance, il apele un Ministre Hollandais, nommé Hambroek qu'il avait fait prisonnier en descendant dans l'Isle & lui ordonne d'aller engager ses compatriotes à se rendre. Hambroek se transporte dans le fort; mais le trouvant encore ne état de résistance, il exhorte la garnison à tenir ferme, & lui fait esperer que l'ennemi sera bientôt forcé de lever le siege. En même tems, il prend avec assurance le chemin du Camp. Les soldats, ne doutant pas qu'il ne fût massacré à son retour, firent les plus grands efforts pour le retenir. Deux filles, qu'il avait dans la place, appuyerent ces instances par leurs embrassemens & leurs sanglots. *Avril* 1661

1663. *Ma femme* leur dit-il, *une partie de mes enfans & beaucoup de mes compatriotes sont encore dans les fers : à dieu ne plaise que j'expose leur vie pour mettre la mienne en sureté ! j'ai donné ma parole : je dois la dégager : trop heureux d'être immolé en sacrifice pour mes freres.* Après ces mots, le nouveau Regulus porte sa réponse à l'ennemi. Le siege fut continué jusqu'au huitieme mois ; la garnison obtint une capitulation honorable ; elle ne se rendit même qu'après avoir perdu l'espoir de recevoir les secours qu'elle attendait de Batavia : mais tous les prisonniers tombés entre les mains de l'ennemi avaient été massacrés au nombre de cinq cens, sur un soupçon de conspiration ; & le Généreux Hambroek, épargné d'abord à son retour du fort, avait été enveloppé dans cette proscription générale : les Chinois rendirent toutes les femmes hollandaises qui leur étaient tombées entre les mains : & quoique les plus jeunes revinssent grosses, elles ne laisserent pas de trouver des maris : ceux qui les épouserent les prirent comme étant veuves de leurs camarades massacrés : ils disaient qu'on ne devait pas reprocher à des captives ce que la violence les avait forcées d'accorder à des ennemis féroces & sans foi.

ERRATA.

Page	12	*ligne* 12	les Etats *lisez* eux
—	25	— 12	des larges *lis.* de larges.
—	139	— 28	maintenir *lis.* le maintenir.
—	155	— 29	cette *lis.* celle.
—	178	— 5	effacez *lis.* ci.
—	190	— 2	*de la note* le *lis.* la.
—	213	— 6	leur réſident *lis.* celui qui préſidait alors.
—	217	— 7	moyens *lis.* momens.
—	240	— 16	ordinaire- *lis.* ordinairement.
—	320	— 29	Stelligwerf *lis.* Stellingwerf.
—	379	— 16	ſolemnellement *lis.* formellement.
—	391	— 3	leur *lis.* lui.
—	402	— 28	ils accorderent *lis.* le parlement accorda.
—	430	— 23	qu'en politique &c. *lis.* que cet axiome ſoit auſſi bon en politique qu'en philoſophie:
—	525	— 31	repondit *lis.* répond.
—	567	— 31	de faire la permiſſion *lis.* la permiſion de faire.

Dans l'Avertiſſement du Tome cinquieme *ligne* 30 *au lieu de* Mr. de Servien *il faut lire* Mr. d'Avaux *&* *page* 486 *du meme volume ligne* 4 240000 il faut lire 14000.

On nous a fait auſſi obſerver que le Bourguemaitre Kanter dont il eſt parlé page 134 *du meme volume était Catholique dans le cœur & qu'il était mort dans cette religion : un de ſes descendans a pris la pume de nous inſtruire de cette particularité qui nous aurait éclairé ſur le vrai motif qui le faiſait agir, ſi nous l'avions ſu auparavant. Nous prions ceux qui pourraient nous fournir des piecs intéreſſantes de les adreſſer au libraire. on profitera de leur offre avec reconnaiſſance; on s'engage meme à leur garder tout le ſecret qu' ils pourront exiger.*